



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



La tradition au pays basque

Société d'Ethnographie Nationale et d'Art Populaire Congrès (,
Société d'ethnographie nationale et d'art populaire, Gustave ...

DANS LA MÊME COLLECTION

La Tradition *en Poitou et Charentes*

Recueil des travaux, conférences et communications ayant trait à l'Exposition ethnographique ou lus au Congrès organisé à Niort par la Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire. — Un volume in-8°, luxueusement imprimé, avec illustrations d'après les clichés photographiques de MM. Demay et G. Clouzot, et les dessins de MM. Arthur Bouneault et O. Gelin.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

— M. André Theuriel : L'ethnographie et l'art populaire, conférence donnée à Niort, le 8 mars 1896.

— Compte rendu des fêtes de Niort, contenant les discours de MM. André Theuriel, Georges Lafenestre et Th. Léaud, et la liste des artistes récompensés.

PREMIÈRE PARTIE. — L'Exposition

— M. H. Gelin : L'ethnographie poitevine et charentaise à l'Exposition de Niort, avec gravures hors texte.

— M. Baguenier-Desormeaux : La section des Guerres de Vendée à l'Exposition de Niort, avec gravures hors texte.

— M. G. B. : L'œuvre de M. Arthur Bouneault à l'Exposition de Niort, avec gravures hors texte.

DEUXIÈME PARTIE. — Les conférences et communications

LA MUSIQUE POPULAIRE. — 1. Le R. P. Lhoumeau, *de la Congrégation de Marie* : La musique populaire à l'église, avec citations et exemples (notation en caractères grégoriens).

LA LITURGIE. — 2. Le R. P. Dom Parisot, *Bénédictin de Ligugé* : La Liturgie en Poitou. — 3. Le R. P. Dom Augouard, *Bénédictin de Ligugé* : Le Poitou chrétien au point de vue hagiographique. — 4. Le R. P. Textier, *de la Congrégation de Marie* : La vie et les œuvres du bienheureux Grignon de Montfort en Poitou et dans les Charentes.

LES NOËLS. — 5. M. Aug. Gaud : Impressions et souvenirs, avec auditions de noëls poitevins (airs notés).

LÉGENDES ET SUPERSTITIONS. — 6. M. C. Roy, *professeur au lycée de Poitiers* : Mélusine. — 7. M. Puichaud : Superstitions dans le canton de Montcoutant. — 8. M. l'abbé Noguès : Pratiques médicales superstitieuses relatives aux personnes et aux animaux.

LA SORCELLERIE. — 9. M. J.-K. Huysmans : Gilles de Rais. — 10. M. Gustave Boucher : Urbain Grandier.

MŒURS ET COUTUMES. — 11. M. Henri Clouzot : Les spectacles populaires en Poitou. — 12. M. Boissonnade, *professeur à la Faculté des lettres de Poitiers* : Les fêtes de village en Angoumois et en Poitou au dix-huitième siècle. — 13. M. Boissonnade : La vie de l'ouvrier en Poitou et au moyen âge.

LES CHANSONS. — 14. M. Jean Philippe : La chanson populaire en Poitou et dans la Haute-Bretagne. — 15. M. Aug. Gaud : Rondes et chansons du Pays Mellois (airs notés). — 16. M. Trébuq, *professeur au lycée de la Roche-sur-Yon* : La chanson de mariage en Vendée (airs notés).

LA DANSE. — 17. M. Léo Desavre : La danse en Poitou (airs recueillis et notés par M. S. Trébuq).

LES PATOIS. — 18. M. H. Gelin : Les parlers poitevins. — 19. M. Lacuve : Causeries et fables de La Fontaine en patois poitevin. — 20. M. Farault, *bibliothécaire adjoint* : In pésan chez Chauvinet. — 21. M. Farault : Une visite à l'Exposition de Niort (compte rendu en patois).

HISTOIRE LOCALE. — 22. M. Van der Cruyssen : Le vieux Niort.

TROISIÈME PARTIE. — Documents relatifs à la Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire.

EN PRÉPARATION

LA TRADITION AUX PAYS NORMANDS

PRIX DE CHAQUE VOLUME : 10 francs.

LA TRADITION AU PAYS BASQUE

Église de Saint-Jean-de-Luz

Part. 1. 1. 1.

0

BIBLIOTHÈQUE DE LA TRADITION NATIONALE

*Honorée d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique,
Publiée sous les auspices de la Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire,
Sous la direction de M. Gustave Boucher.*

LA TRADITION AU PAYS BASQUE

**Ethnographie — Folk-Lore — Art populaire
Histoire — Hagiographie**

PARIS

AUX BUREAUX DE LA TRADITION NATIONALE

24, rue Visconti

EN VENTE CHEZ LUCIEN GOUGY, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 5, QUAI CONTI

1899

ERRATA

Page 2 : au lieu de : instincts nationalistes, lire : instincts traditionnalistes.

Id. : au lieu de (1898), lire (1899).

INTRODUCTION

« La restauration de la vie provinciale par
l'art et les mœurs. »

Le but de la Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire est tout entier formulé dans la devise qui précède.

Pour l'atteindre pratiquement, la Société choisit chaque année une province où, sous son patronage et avec son concours, s'organisent des fêtes populaires destinées à mettre en lumière les traditions locales, religieuses et profanes, les mœurs, coutumes, chansons, danses, etc. Une exposition d'ethnographie et d'art complète ces manifestations, auxquelles des travaux comme ceux dont se compose le présent volume servent de commentaire.

La conséquence naturelle de ces fêtes est, sur le territoire de la province étudiée, la création de musées régionaux et de centres d'études consacrés à une branche particulière de l'ethnologie, de l'esthétique ou de l'histoire; la concentration des forces intellectuelles et leur retour aux sources de l'inspiration traditionnelle; une impulsion nouvelle donnée aux industries d'art local; parfois la remise en honneur des costumes nationaux, des fêtes patronales et corporatives, etc., en un mot le réveil des instincts nationalistes auxquels le génie populaire est resté fidèle en dépit d'une centralisation outrancière.

Le premier Congrès de la Société d'Ethnographie nationale s'est tenu à Niort en 1896 (la Tradition en Poitou et Charentes) Celui de Saint-Jean-de-Luz (la Tradition au Pays Basque), est le second. Le troisième (la Tradition au Pays Normand) aura ses assises à Honfleur au mois d'août de cette année (1898).

La Société d'Ethnographie nationale laissant leur entière autonomie aux groupements régionaux qui l'aident dans sa tâche, ceux-ci sont seuls responsables des idées émises par les congressistes.

DISCOURS

prononcé à Saint-Jean-de-Luz

A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU CONGRÈS DE LA TRADITION BASQUE

le 15 août 1897

PAR

M. DE FOURCAUD

délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

MESDAMES, MESSIEURS,

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a bien voulu me désigner pour le représenter aujourd'hui parmi vous et vous porter le témoignage de la sollicitude du gouvernement en ce qui touche la conservation des vieilles mœurs, la sauvegarde des arts anciens et populaires, le respect dû aux francs caractères d'une vie régionale fortement accentuée, — ce qui constitue, enfin, l'expressive et traditionnelle physionomie de nos provinces. J'ai accepté cette mission avec reconnaissance, et comme un grand honneur. On est profondément heureux, en effet, lorsque, s'étant

voué soi-même, de ferme conviction, à la cause de la décentralisation intellectuelle, on se voit accrédité pour dire aux énergiques soldats, aux propagateurs de l'idée féconde, que leurs efforts sont récompensés. Et ce n'est pas seulement de la joie qu'on éprouve, c'est aussi une juste fierté lorsqu'il s'agit de proclamer la vitalité merveilleuse de l'esprit des aïeux précisément dans une contrée comme la vôtre, si riche de sa gloire immémoriale, si légitimement confiante en son avenir.

Je sais, Messieurs, devant qui je parle. Dans vos rangs, il y a des érudits et des artistes, des lettrés, des dilettantes, de simples curieux : il n'y a que des hommes de cœur, Basques purs, Français sans réserve. Ne laissons jamais insinuer que la décentralisation intellectuelle puisse être nulle part, à aucun moment, en aucune mesure, une façon de séparatisme. Elle est une des rigoureuses et magnifiques conséquences de la liberté — de cette liberté dont vos tant de fois séculaires *Fueros* ont posé le fait et le principe. Elle est, en même temps, par la force sacrée des choses, l'une des plus belles garanties, la plus belle peut-être, de l'indestructible unité. Le lieu natal nous apparaît comme l'endroit du monde où nous sommes le plus près du cœur de la patrie. Impossible de se méprendre au sentiment qui nous y attache : c'est le vrai sentiment national pénétré de toute la tendresse de nos chers souvenirs. Par ce sentiment, on vit sans défaillance et, pour lui, l'on va héroïquement au-devant de la mort. Personne ne me démentira si j'énonce cette vérité sous cette forme absolue : Qui aime le mieux sa petite patrie donne les meilleurs gages à la grande. Dites-moi donc en quelle bataille française le sang basque s'est ménagé, sur la terre ou sur la mer ?

Je compare les provinces à des familles distinctes, collatérales ou alliées, égales en droits et en devoirs, solidaires entre elles, indissolublement unies par un lien essentiel. De même que chaque famille a son nom et ses traditions, son patrimoine et, pour ainsi parler, ses allures, chaque province a sa personnalité, ses ressorts, ses ressources, ses hérédités. Chacune se particularise et toutes s'absorbent dans l'indivisible nation. Pas une n'est la nation à l'exclusion des autres, mais la nation est à la fois en toutes et en chacune. Tel s'affirme un organisme inviolable en soi.

Cependant, de ce que nous formons un peuple intégral, de ce que nous sommes soumis aux mêmes disciplines, nourris du même idéal, abrités sous les plis du même drapeau, s'ensuit-il que, pareils de cœur, nous devions, de province à province, nous réduire à l'uniformité ? — Non pas, Messieurs. Nous avons le droit d'être nous-mêmes. Nous l'avons de par la nature avant de l'avoir de par la société. Nous l'avons au même degré que la terre dont les productions varient, en n'importe quel empire, suivant les zones, les climats et les sols. Or, cette variété des productions naturelles est un bienfait inestimable, assurant au pays entier le bénéfice de ce qui se recueille en la moindre de ses parties. Toute région donne et reçoit. Toute richesse arrive, en quelque sorte, à se répartir. Ainsi, la diversité des apports crée la loi de réciprocité, d'où naît l'équilibre. Dans le domaine moral, il n'en saurait être autrement.

Imaginez un vaste territoire comme la France uniformisé sur le modèle d'un canton. Il en résulterait un ennui morne, une paralysie de la spontanéité — par conséquent, le ravalement des intelligences privées d'émulation, condamnées à l'automatisme. Mais, heureusement, les Bretons ne peuvent être identiques aux Champenois, les Bourguignons semblables aux Provençaux, les Poitevins faits à l'exemple des Basques. De proche en proche, les aptitudes et les humeurs changent ; les façons d'être, les manières de sentir se modifient comme sont différenciés les horizons et les terroirs. Ni les types, ni les goûts, ni les coutumes, ni les arts, ne se répètent exactement. On ne peut pas toujours tout s'expliquer par les données purement scientifiques, car trop de choses nous échappent dans la déduction des atavismes et la primordiale constitution des milieux. Le fait certain, c'est que les manifestations d'originalité régionale sont flagrantes. Des sources éternellement vives émergent de toutes parts. Elles ont à l'envi des qualités spéciales, mais il n'y a pas à s'y tromper, ces sources sont uniquement françaises. Laissez-les jaillir, facilitez leur cours. Le génie français trouvera partout les eaux fatidiques, les eaux limpides et chantantes, sorties des rocs natifs, ruisselant pour le désaltérer — mieux encore pour le retremper et le charmer.

Qu'on ne vienne pas vous dire que Paris vous opprime. Celui-là seul subit l'oppression qui va la chercher, qui s'y asservit d'avance.

Regardez plutôt, ici même, autour de vous. Est-ce que les objets réunis dans cette belle Exposition, que nous avons ouverte ce matin, ne vous appartiennent pas, pour la plupart, en propre? Élargissez le cercle de vos observations. Est-ce que votre langue n'est pas à vous, et a-t-elle nui, nuira-t-elle jamais au développement de la grande langue nationale? Est-ce que vos Pastorales, vos Mascarades, vos Danses, vos improvisations, vos jeux, ne sont pas marqués de signes frappants? Votre peuple ne sait-il pas d'admirables chansons et de nobles ou joyeux contes? Vos types ne sont-ils pas infiniment précis? Vos conceptions n'ont pas à souffrir des influences de Paris, non plus que de celles d'ailleurs. Et vous les mettez à l'abri des contagions fâcheuses, si vous le voulez franchement.

N'imitiez rien du dehors; soyez en tout ce qu'il est en vous d'être; vivez sur le fond de votre nature et n'acceptez comme des progrès que ce qui est conforme à vos authentiques, à vos fondamentales aspirations.— en un mot, soyez de plus en plus soucieux de vous bien connaître et, pour y parvenir, prenez assidûment conscience de vos traditions. Rappelez-vous qu'il n'est pas question de revenir vers le passé et d'en pasticher les formes, mais qu'il sied de profiter fidèlement des leçons des ancêtres, en ce qu'elles gardent de libre et de naïf, d'à jamais populaire.

Il y a une tradition qui vivifie : c'est la tradition des pensées spontanées de génération en génération. Il y a une tradition qui dessèche et qui tue : c'est la tradition des formules. Les choses d'autrefois persévèrent, à maints égards, en celles d'aujourd'hui. Nous perdriions trop à ne pas faire le compte de ces instinctives survivances. A consulter le peuple, ses mœurs, ses usages, son langage, combien l'on voit, souvent, s'éclairer de profondeurs! Sans contredit, au point de vue supérieur, nous avons, nous aurons toujours besoin les uns des autres. Mais il n'est pas vrai que le point de vue supérieur réclame d'inutiles sacrifices. Non, plus vous serez Basques, mieux vous serez Français. Vous travaillerez selon votre âme entière à l'avancement de votre province. Vous fournirez à la France — la *douce France*, comme parlaient les poètes de nos chansons de geste — des éléments originaux.

Au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-

Arts, je salue tous ceux qui participeront à ces fêtes. Je salue le Comité de l'Exposition organisée sous les auspices de la Municipalité et de la Société d'Ethnographie nationale, et les membres du Congrès qui, dès demain, entreront en séance. Je salue vos improvisateurs, vos chanteurs, vos musiciens, vos comédiens paysans et vos joueurs de paume. Chacun d'eux, pour sa part, porte en lui quelque chose de la petite patrie, tendrement inféodée à la grande. Et puissent d'autres villes, en d'autres régions, s'inspirer de l'initiative de Saint-Jean-de-Luz et de ses autorités municipales ! En de telles journées, la décentralisation efficace, celle que nous voulons et qui tend à faire vivre chaque partie de notre sol de sa vie parfaite dans l'unité du fier pays bien-aimé, cette décentralisation avance à coup sûr.

DE FOURCAUD.

LA TRADITION AU PAYS BASQUE

PREMIÈRE PARTIE

COMPTE RENDU DE L'EXPOSITION ET DES FÊTES

Le bassin et la baie de Saint-Jean-de-Luz

COMPTE RENDU
DES
FÊTES DE LA TRADITION BASQUE

A SAINT - JEAN - DE - LUZ

du 15 au 22 août 1897

SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE NATIONALE
ET D'ART POPULAIRE

ET SOUS LA PRÉSIDENTE D'HONNEUR

DU GÉNÉRAL DERRÉCAGAIX, COMMANDANT LA 36^e DIVISION, A BAYONNE

DE M. DOUX, PRÉFET DES BASSES-PYRÉNÉES

ET DE S. G. M^{GR} JAUFFRET, ÉVÊQUE DE BAYONNE

PAR M. BERNADOU

La *Société française d'Ethnographie et d'Art populaire* date d'hier : c'est l'an dernier que, pour la première fois, elle a tenu ses assises à Niort et qu'elle a étudié la Tradition en Poitou et dans les Charentes ; de ce premier Congrès est sorti un beau volume

où les érudits les plus compétents, des littérateurs exquis, se sont associés pour nous donner de l'histoire, des contes, des danses, des chansons de ces vieilles provinces de notre France le tableau le plus vivant, le plus aimable et le plus complet qui se puisse imaginer, réalisant à merveille les grandes lignes du programme de la Société :

« Répandre le goût des études traditionnistes françaises, réagir dans la mesure du possible contre l'unification chaque jour plus complète des mœurs et des modes ; mettre en relief les industries d'art propres à chaque contrée ; inciter au respect pour les mille objets de la vie locale ayant un caractère d'originalité ; faire connaître par des expositions, des représentations, des conférences, les parlers, les chansons, les danses, les légendes, la musique, la littérature de chaque province ¹. »

Pour mettre en œuvre ce beau programme, autour d'André Theuriet, l'illustre académicien, son président, s'étaient groupés MM. Gaston Paris, de l'Académie française, Gustave Boucher, secrétaire général de la Société, le R. P. Lhoumeau, Dom Parisot, Huysmans, Boissonnade, toute une pléiade d'esprits d'élite, de cœurs généreux.

C'est à Saint-Jean-de-Luz, l'antique Lohitzun, la ville de Louis XIV et l'une des plus originales cités de notre pays de Labourd, que la Société a voulu, cette année, tenir pour la seconde fois ses assises, et certes elle ne pouvait mieux choisir.

Deux fois déjà, en effet, en 1892 et 1894, M. le docteur Goyeneche, maire de Saint-Jean-de-Luz, suivant le noble exemple donné par M. Antoine d'Abbadie, avait organisé des fêtes de la Tradition basque qui avaient eu un plein succès. Le terrain était donc merveilleusement préparé, et grâce à M. Charles Petit, conseiller à la Cour de cassation, l'éloquent orateur et l'ardent patriote basque, grâce à notre éminent compatriote Léon Bonnat, le dernier Congrès de la *Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire* a été tout aussi intéressant, tout aussi complet que le Congrès de Niort.

Pendant huit jours chants liturgiques, discours éloquents, danses historiques, parties de pelote, pastorale et mascarade souletines, concours de poètes improvisateurs, conférences historiques et

1. *Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire. Congrès de Niort, 1896. LA TRADITION EN POITOU ET CHARENTES. — Paris, Niort, 1897, p. XIX.*

artistiques, ont tenu en haleine et sous le charme Basques et Français; pendant huit jours et depuis, jusqu'à la mi-septembre, dans le grand casino de Saint-Jean-de-Luz, gracieusement mis à la disposition de M. le Maire et du Comité par son propriétaire, M. Arnaud Détroyat, de nombreux visiteurs ont pu voir, réunis et admirablement groupés, d'un côté des objets d'art, de vieilles chartes, des meubles antiques, des plans, des gravures, des armures, des vases et des ornements sacrés, des costumes anciens, — de l'autre une collection de tableaux uniques et doublement intéressants au point de vue historique et artistique.

Nous allons essayer de réunir quelques impressions rapides, mais fidèles, de ces journées radieuses et de cette exposition unique.



Intérieur de l'église de Saint-Jean-de-Luz

I

LES FÊTES

L'ouverture des fêtes a eu lieu dimanche 15 août, fête de l'Assomption de la sainte Vierge, et cette première journée a brillamment réalisé toutes les promesses du programme.

Dès le matin, et malgré la pluie et un temps un peu maussade, nombreux étaient les étrangers et voyageurs attendant l'heure de la grand'messe. A neuf heures et demie, le cortège se formait à la mairie et se déployait bientôt sur la place Louis XIV : en tête la brillante fanfare, exécutant une marche entraînante, l'étendard des *Zaspiak bat* (des sept provinces sœurs), le groupe alerte et gracieux des jeunes danseurs de Beasain, béret rouge, veste bleue avec passements blancs, cravates multicolores, pantalons blancs, alpargates blanches agrémentées de rubans roses ; ils portent des deux mains de gracieux cerceaux enrubannés aux couleurs espagnoles, rouge et jaune. Le coryphée, leur maître, aux traits

graves, et un tout petit bonhomme coiffé aussi de la *boïna* rouge, portent une veste rouge rehaussée de parements jaunes et ont en main un petit drapeau espagnol.

M. le docteur Goyeneche, maire de Saint-Jean-de-Luz, ses adjoints et une partie du conseil municipal marchent à leur suite, entre deux haies de pompiers au casque étincelant, au mousquet poli et fièrement porté.

Déjà les trois hautes galeries de la vaste église paroissiale sont garnies d'hommes ; la grande nef, de dames et de demoiselles ; près du chœur, à droite et à gauche, ont pris place les nombreuses fillettes et jeunes filles des écoles et des congrégations en voile blanc ; un nombreux clergé se tient aux stalles ; le vaste rétable du maître-autel et les quatre autels latéraux de cette grande et belle église étincellent de mille feux.

M^r Diharce, vicaire général, gravit les nombreuses marches de l'autel, et aussitôt la *Schola* de Saint-Jean-de-Luz, dirigée par M. Flément, vicaire de la paroisse, entonne l'introït de la messe de l'Assomption ; et ce *Gaudeamus*, modulé avec une douceur exquise et digne des Chanteurs de Saint-Gervais et de leur illustre maître, M. Charles Bordes, qui est là, suivant attentivement l'exécution, prévient agréablement l'auditoire. Le *Gloria* vient ensuite, de la messe *Quarti Toni*, du vieux maître palestrinien Tomas-Luis da Vittoria, et ces modulations polyphones, auxquelles nos oreilles ne sont pas encore accoutumées, surprennent. Mais l'*Alleluia* qui suit, en pur chant grégorien, est dit d'une ravissante façon.

Après l'évangile, M. le curé-doyen monte en chaire et remercie tout d'abord M. le Maire et les édiles d'avoir voulu que le premier jour de ces fêtes de la Tradition de notre chère *Eskual-Herria* fût la plus glorieuse des fêtes de la patronne bien-aimée des Basques, la Vierge Mère du Christ.

Car c'est avant tout à leur foi religieuse, vive, inaltérable, que les Basques doivent d'être demeurés dans le passé, de demeurer encore aujourd'hui attachés à leurs traditions du foyer domestique et de la vie publique, si chères à tous. *Escualdun Fededun*, Basques et croyants, c'est tout un. Essentiellement originale, en effet, par sa langue à nulle autre pareille, la race euskarienne a su conserver ces traditions de famille, ces jeux séculaires, ces chants, ces danses harmonieuses et modestes, mais surtout sa foi au Christ Rédempteur. Aussi les hérésies ont-elles vainement essayé de fran-

chir ses frontières, le protestantisme lui-même a eu beau faire rage, il n'a pu réussir à l'entamer : tout Basque sent couler dans ses veines, quand on attaque sa foi de catholique, cette sainte et noble indignation qui mit la hache vengeresse aux mains d'un noble Basque de Mauléon pour briser la chaire de vérité profanée par l'hérésie de Calvin.

Gloire donc, conclut l'éloquent curé-doyen, gloire à nos pères, à leur foi, à leurs mœurs patriarcales ! gloire aussi à leurs fils qui travaillent à leur demeurer fidèles, et entre tous à ce Basque énergique et à son vaillant journal qui porte d'une main si fière le drapeau de nos traditions (tout le monde a nommé M. Etcheverry, ancien député, et le vaillant *Eskualduna*) ! Daigne en ce beau jour la Vierge Mère du Christ nous donner à tous, fils de cette race si chrétienne, de conserver ces nobles traditions que ces fêtes vont faire revivre sous nos yeux !

Après ce chaleureux discours, dont nous ne pouvons recueillir que quelques échos, grâce à un auditeur basque et aimable (ce qui est tout un), le chœur entonne le *Credo* en plain-chant, redit à pleine voix par les galeries et la nef tout entière.

A l'offertoire, un chœur de jeunes filles module sur un vieil air basque un cantique sur les quatre fins de l'homme, comme pour nous rappeler qu'au milieu même de ses joies les plus vives, les plus légitimes, le chrétien ne doit jamais oublier qu'il n'est ici-bas que le passant d'un jour.

Le *Sanctus* et l'*Agnus* de la messe de Da Vittoria sont exécutés avec une perfection achevée.

*
* *

A onze heures et demie, le cortège se reforme à la porte de l'église et remonte, aux accords d'un pas redoublé digne des jarrets basques, la Grand'Rue, se dirigeant vers le grand casino ; les membres du comité d'organisation des fêtes suivent M. le Maire de Saint-Jean-de-Luz, qui a à sa droite M. de Fourcaud, délégué du ministère des Beaux-Arts, et à sa gauche M. Gustave Boucher, secrétaire général de la *Société d'Ethnographie*.

Dans le grand hall et les salles adjacentes se dispersent les invités, parmi lesquels nous citons, un peu au hasard de la plume, M. Henri de Larralde-Diustéguy, maire d'Urrugne, M. Leremboure,

maire de Sare, M. Léon Guichenné, tous trois conseillers généraux, M^{sr} Diharce, vicaire général, M. Elissague, curé-doyen, M. l'abbé Flément, vicaire et fondateur de la *Schola* de Saint-Jean-de-Luz, M. l'abbé Dubarat, aumônier du lycée de Pau, M. Ch. Petit, conseiller à la Cour de cassation, M. Charles Bordes, le vaillant et modeste maître de chapelle de Saint-Gervais, l'un des plus actifs organisateurs, M. Léon Bonnat, D. Tirso de Olazabal, sénateur de Guipuzcoa, M. Etcheverry, de Saint-Jean-le-Vieux, ancien député, M. Salaberry, de Mauléon, M. Dutey-Harisppe, de Lacarre, M. Léon Hiriart, bibliothécaire-archiviste, et M. Ducéré, bibliothécaire-archiviste-adjoint de Bayonné, M. Ducourau, président de la *Société Béarnaise et Basquaise* de Paris, M. Aguirre, de Valcarlos, M. le capitaine Darricarrère, de Bayonne, MM. Victor Duhart, secrétaire de la mairie de Saint-Jean-de-Luz, Ahets Etcheber, conservateur de l'Exposition ethnographique, Pochelou, gérant de l'*Eskualduna*, tous trois modestes et dévoués collaborateurs de M. le Maire de Saint-Jean-de-Luz.

A gauche du grand hall, trois grandes salles ont été converties en galeries de tableaux, et nous y remarquons tout d'abord les belles toiles de Bonnat : les deux ravissants portraits de M^{me} *Camille Molinié*, de Bayonne, et de M^{me} *de Olazabal*, de Saint-Jean-de-Luz ; le portrait de notre vieux *Darracq*, aussi vivant, aussi plein de relief que lorsqu'il fut exposé, il y a vingt ans et plus, à notre musée de peinture bayonnais ; le portrait de M. *Mézières* ; un aigle liant un lièvre, plein de vie et de relief ; un beau portrait de Rose Caron, la *Salammbô* de l'Opéra, dont le masque tragique fait un vivant contraste avec les traits de nos dames de Bayonne et du Guipuzcoa. Ça et là d'autres toiles dont l'énumération fatiguerait, le *Martyre de saint Léon*, de Bergès, de ravissantes aquarelles d'Achille Zo, le portrait du *Docteur Reclus*, de M. Bordes, des vues sans nombre du pays.

Et à droite, un peu partout, dans les petites salles et galeries collatérales, des objets d'art, des meubles, des médailles, de vieux rouets : le superbe portrait du *Maréchal Harisppe*, de Rixens, avec, au pied, une vitrine contenant ses reliques : le bâton de maréchal, sa croix, ses épaulettes, ses épées ; un bahut de sacristie, un coin d'église basque : — une veuve enveloppée dans la mante basquaise, au capuchon rabattu, agenouillée sur un large drap noir, à ses côtés le rouleau de cire filé, devant elle un de ces beaux crucifix d'ivoire avec cadre en bois doré, à dessin naïf, dont il y a céans

maint exemplaire. Un peu plus loin la *bandera* de Lesaca, la reconstitution d'une *Cuisine basque un matin de mascarade* : la bonne vieille filant sa quenouille, l'*Etcheco-Yauna* en béret, veste et culotte, l'*Etcheco-Andrea* à la blanche gorgerette, au corsage et à la jupe rouges, avec au cou les breloques traditionnelles ; dans un coin, un petit bonhomme si expressif qu'il en paraît vivant.

Un peu plus loin des faïences, un *Manuale Pampilonense* édité à Estella, en Navarre, en 1561, le portrait d'un grand seigneur basque aux longs cheveux blonds, portant sur sa cuirasse une riche dentelle. Est-ce un Luxe, un Gramont, un Saint-Esteben ? En tout cas, personnage et tableau sont du pur Louis XIII.

*
**

Mais nous nous oublions à énumérer ces richesses que nous reverrons avec plus de détail et tout à loisir, et déjà dans l'un des salons les discours commencent : c'est d'abord M. le Maire de Saint-Jean-de-Luz saluant M. le délégué du Ministre des Beaux-Arts, MM. les membres du comité, tous ceux qui ont bien voulu prêter leur concours à ces fêtes de la Tradition basque, et surtout ce maître que Saint-Jean-de-Luz dispute à Bayonne, mais qui appartient bien à notre cher coin du Sud-Ouest, M. Léon Bonnat.

Les applaudissements retentissent, et M. de Fourcaud, délégué, remercie à son tour M. le Maire. Il est heureux et fier d'avoir été choisi pour porter ici les souhaits de M. le Ministre, à cette vaillante population basque qui a su, tout en restant française, conserver ses plus pures, ses plus originales traditions. Ici comme à Niort l'an dernier, on verra ce que peuvent toutes les bonnes volontés pour travailler à conserver à chaque province son caractère spécial, son originalité.

A son tour, M. Gustave Boucher, secrétaire de la *Société d'Ethnographie nationale*, salue au nom du président, M. Theuriet, l'aimable romancier retenu à Paris par l'Académie, et la municipalité de Saint-Jean-de-Luz, et tous ces amis nombreux de ce cher Pays Basque, où l'étranger, surpris et ravi tout à la fois de la beauté du paysage et de l'originalité des coutumes, a tant à observer, à apprendre, à noter.

Le vin d'honneur coule à flots, les toasts retentissent, faisant écho à la fanfare qui, sur la terrasse, enlève avec brio le *Guer-nikako Arbola*.

*
**

A trois heures sont chantées les vêpres, présidées par M^{sr} Diharce. L'*Ave maris Stella* est gracieusement modulé par la *Schola*, avec des nuances et un fini d'exécution que nous avouons humblement n'avoir jamais entendus et que nos chantres bayonnais devraient bien apprendre... A la suite sont chantées les Complies, car Saint-Jean-de-Luz, ancien fief du chapitre de Bayonne, ainsi qu'en témoigne la crosse d'argent de ses vieilles armes, a conservé ce vieil usage en lui donnant même une certaine solennité que notre cathédrale ne connaît plus depuis longtemps : dans la grande nef les petites filles, au haut de la troisième galerie les petits garçons, font vaillamment et harmonieusement leur partie, nous donnant ainsi la vivante preuve de cette vie paroissiale que tant nous voudrions voir pratiquer à Bayonne par les enfants de nos écoles chrétiennes libres et nos pensionnats.

Vers quatre heures et demie, la procession du vœu de Louis XIII franchit la porte donnant sur la Grand'Rue : en tête les enfants et les Sœurs de Charité, de la Providence, les congrégations de jeunes filles tout en noir, les unes portant de blancs voiles, d'autres de légères mantilles noires, des rubans violets ; viennent ensuite les enfants des écoles avec les bonnes Sœurs de la Croix, les Frères Maristes, les hommes en grand nombre ; de distance en distance, de riches et belles bannières : Notre-Dame du Rosaire, saint Blaise, l'Assomption, les mystères du Rosaire figurés par trois bannières et trois groupes de fillettes portant des cordons aux nœuds blancs, rouges et d'or. Une belle statue de la sainte Vierge est portée par quatre séminaristes devant M^{sr} Diharce et ses assistants en chape.

Derrière le clergé marche un long cortège de dames et de demoiselles dans les costumes les plus divers et, il faut le dire, les moins convenables en une procession ; c'est à peine si quatre ou six dames sont revêtues de l'antique capa du Pays Basque, avec capuchon et dentelle noire.

Ce long cortège descend la Grand'Rue jusqu'à la place, remonte la rue Sopite, longe la rue Saint-Jacques et revient à l'église par le haut de la Grand'Rue, chantant les litanies et le *Magnificat* accentué des populaires *Ave, Ave, Ave Maria*.

Un salut solennel couronne cette belle cérémonie, et nous y

entendons de beaux morceaux palestriniens, puis un ravissant cantique basco-espagnol dont le refrain puissant est repris par l'assistance et savamment modulé par l'excellent organiste de la paroisse, M. Haramboure :

*Yainkoaren Ama,
Ama gusiz ona,
Desagun maita } bis.
Bethi! bethi!*

(Mère de Dieu, — Mère toute bonne, — Que nous vous aimions, — Toujours ! toujours !)

•
•

Encore tout ému de cette belle manifestation, nous prenons place, vers cinq heures et demie, dans la grande cour du pensionnat Sainte-Marie, tout ornée de mâts vénitiens, portant des oriflammes aux couleurs de France et d'Espagne, et l'écusson de l'antique cité labourdine : mi-partie de gueules au lion d'or, et d'azur à la crose d'argent, en chef un navire toutes voiles au vent. Sur l'estrade se déploie fièrement l'étendard rouge orné des sept écussons des provinces sœurs.

Au premier rang, entourant M. le Maire, se tiennent les membres du comité et des dames en grand nombre; derrière nous des enfants, des fillettes aux yeux vifs et joyeux, de graves mères de famille.

M. de Fourcaud, délégué du Ministre, en un aimable et spirituel discours¹, salue le Maire, la municipalité, la cité de Saint-Jean-de-Luz, et célèbre les gloires et l'originalité de ce Pays Basque dont la langue, les traditions, les jeux, les danses, la fierté, prouvent si éloquemment que le but de la *Société Ethnographique nationale* — une sage et pratique décentralisation — n'est point ici une chimère, mais une admirable réalité. Oui, tous soyons Français, aimons la grande patrie, *la douce France* des chansons de geste; mais pour la mieux aimer et comprendre, aimons chacun notre petite patrie. Bretons, Champenois, Picards et Basques, conservons chacun à nos provinces leur cachet, leur vie propre, ainsi qu'on voit dans une grande cité chaque famille garder avec un soin jaloux ses traditions particulières, son air, ses allures. Ne se laissent absorber

1. Ce discours est publié en tête du volume.

LES PETITS DANSEURS DE BEASAIN

par Paris ou la grande ville voisine que ceux qui ne savent pas ou ne veulent pas apprécier les charmes et l'originalité de leur pays propre. Ici, grâce au ciel, il n'en va pas de même, et en terminant M. de Fourcaud se déclare heureux et fier d'ouvrir ces belles fêtes sous le haut patronage du Ministre.

Flûtes et tambourins retentissent sur un rythme tantôt lent, tantôt pressé, et les douze petits danseurs de Beasain montent sur le théâtre. Le coryphée exécute d'abord quelques pas et quelques sauts rapides, cadencés; le petit bonhomme l'imite, et bientôt les danseurs battent des entrechats, sautent, se croisent, s'entre-croisent, le corps toujours droit, s'enlèvent et retombent en cadence, et toujours avec un ensemble parfait. La danse des bâtons, la danse des épées se succèdent, et toujours le même rythme un peu bizarre les accompagne.

Les improvisateurs montent à leur tour sur les planches; ils sont quatre : un instituteur en paletot, trois paysans en blouse noire, tous le béret à la main.

Le jury leur donne d'abord à développer le thème suivant : défendre et attaquer le Pays Basque. Mais demander à des poètes basques d'attaquer leur cher pays, c'est vraiment peu sérieux. Et nos quatre improvisateurs, en une romance de quatre à cinq strophes de huit vers chacune, saluent la noble assistance et rivalisent de verve, d'images poétiques, pour les gloires de la chère *Eskual-Herria*, des sept provinces sœurs.

Deux d'entre eux célèbrent qui le palais, qui la chaumière; le citadin raille le paysan : il n'a pas de marché bien fourni, ni aucun des agréments de la ville. — Qu'en ai-je besoin? répond le paysan, n'ai-je pas chez moi, au grenier, maïs et froment, et mon four à pain?

Les deux autres vantent chacun leur jeu favori, la pelote et les cartes : la pelote, jeu fier et tout basque, au grand soleil, demandant et donnant force et vigueur. — J'aime mieux les cartes, fait l'autre, et la dispute au coin du feu...

Et c'est un feu roulant de plaisanteries qu'on nous traduit à la volée et que nous regrettons de ne saisir pas en leur jeu primitif, à voir les visages épanouis et à entendre les francs rires des heureux Eskualdunacs.

Vers sept heures s'achevait cette première journée, nous laissant sous la meilleure impression, cependant que nous reprenions le train de Bayonne, regrettant de ne pas rester, pour voir, le soir,

sur la place Louis XIV, danser ces heureux Basques, pour lesquels pendant ces huit jours tout sera joie et gaieté !



Lundi, M^{sr} l'Évêque de Bayonne se rendait à Saint-Jean-de-Luz dès les premières heures de la matinée, accompagné de M. le chanoine Adéma, et tout d'abord visitait la curieuse exposition de tableaux et d'objets d'art, dont les honneurs lui étaient faits par M. le Maire, M. Léon Bonnat et M. le doyen. Vers dix heures et demie, Sa Grandeur gravissait la tribune d'honneur de la place du jeu de paume ; à ses côtés prenaient place M. le Maire, M. de

Le jeu de paume

Fourcaud, délégué du Ministre des Beaux-Arts, M. le chanoine Adéma, M^{sr} Diharce, M. le doyen, MM. Boucher, Adrien Planté, Dutey-Harispé, Ch. Petit, M. et M^{me} Etcheverry, M^{me} Goyeneche, Léon Bonnat ; sur les gradins un nombreux public, au milieu duquel beaucoup de prêtres et non des moins enthousiastes.

La fanfare municipale exécute avec entrain cette *Marche des Chasseurs basques* que le maréchal Harispé aimait tant à faire jouer à Bayonne et qui faisait courir aux fenêtres nos cuisinières basques oubliant leur rôti.

Les joueurs de paume se présentent en ligne devant M^{sr} l'Évêque et saluent gravement. M^{sr} l'Évêque les bénit : ils sont dix, dont huit Espagnols et deux seulement (ô douleur !) de notre cher Labourd.

Tous illustres déjà et dont les noms ont retenti de Bilbao à Mauléon et de Vera à Vitoria, voire par delà l'Atlantique : *Yrun*, deux fois amputé, *el Manco de Villabona*, les deux butteurs célèbres, *Ziki* et *Beloqui*, le vieux *Larralde*, de Sare, etc. Dès le début la partie se dessine en faveur du *Manco*, qui enlève six jeux, mais *Yrun* se relève bientôt et arrive à sept contre neuf. Le jeu est à la fois brillant, rapide, serré : dans le même jeu il y a un *ados* neuf fois répété. En ce moment *Yrun* soulève l'enthousiasme de toute la place par son jeu foudroyant, sa merveilleuse dextérité; il nous le semblait voir deux ans plus tôt quand, aux fêtes de Vera, il enthousiasmait avec ses coups redoutables le vénérable M. Antoine d'Abbadie.

Si ardent même et si fougueux, cet *Yrun*, qu'il tombe, et c'est alors un cri : va-t-il pouvoir continuer? Mais il se relève plus ardent que jamais. Hélas! c'est le *Manco de Villabona* qui décidément l'emporte, à treize jeux contre neuf.

Midi sonne, les clairs vibrent aux champs, tout le monde se lève, et M^r l'Évêque dit l'*Angelus*, entr'acte sublime qui a dû réjouir le cœur de l'Évêque d'un diocèse si franchement chrétien.

La partie finie, flûtes, *chirolas* et tambourins retentissent et bientôt apparaissent, lestes et vigoureux, quatorze danseurs de Bilbao en béret rouge, veste noire, culotte blanche garnie de grelots souores, espadrilles : l'un d'eux porte le drapeau biscayen et salue respectueusement l'Évêque. Puis les danses commencent, voltes, pirouettes, croisements d'ensemble; deux de ces danses surtout sont vraiment gracieuses et héroïques tout ensemble, la danse des épées, la danse des massues : chaque danseur, brandissant épée ou massue, figure avec son adversaire un corps à corps qui parfois se termine par une mêlée générale où toujours, sur l'air rythmé et sonore des tambourins et des *chirolas*, les danseurs se retournent, se croisent, s'entre-croisent. Ces danses héroïques sont, à n'en pas douter, des souvenirs des vieilles luttes des Basques contre les Maures ou contre leurs voisins trop turbulents de Navarre ou d'Aragon.

Après le dîner, les jeunes danseurs de Beasain viennent, sous les fenêtres du presbytère, saluer l'Évêque de Bayonne, et exécutent d'aimables et gracieux pas de danse.

*
**

Quelques heures plus tard, le plus séduisant des causeurs béarnais, M. Adrien Planté, ancien maire d'Orthez et président de la *Société des Sciences, Lettres et Arts* de Pau, ouvre le feu des conférences par l'étude d'une question piquante entre toutes : *Les Basques ont-ils une histoire ?*

Et M. Planté de parler avec verve de la nébuleuse origine des Basques, de leurs luttes épiques contre les Romains et de la terreur qu'ils inspiraient aux légions du peuple-roi et dont les poètes, et des meilleurs s'il vous platt — Horace et Lucain, — se sont faits l'écho.

Plus tard ils résistent comme un mur d'airain à toutes les invasions, et Roncevaux dit encore leur cruelle victoire sur le preux Roland et ses fidèles.

Une toute petite objection : ces vaillants guerriers, vainqueurs des Romains et du neveu de Charlemagne, sont-ce des Basques ou des Cantabres ? Est-il bien prouvé que c'est tout un ?

M. Planté ne le dit pas, et nous montre au moyen âge la vaste fédération des peuplades basques fidèle à ses *fueros*.

Fueros en Espagne et en Pays Basque, *fors* en Béarn, ces vieilles lois traditionnelles sont marquées d'un cachet déjà tout chrétien, le respect de la femme : la fille aînée toujours héritière à l'exclusion du cadet mâle.

Annibal l'avait déjà remarqué à son passage aux Pyrénées. Qu'on dise après cela que les Basques ne sont pas à la tête du progrès ! Ils avaient inventé le féminisme avant Jules César !

Mais, encore un coup, sont-ce les Basques ou les Cantabres ? M. Planté ne distingue toujours pas, et nous montre les Basques faisant les premiers le tour du monde, à la suite de Christophe Colomb, et triomphant à Pavie de François I^{er}, le roi chevalier, qui dut remettre son épée à un fils de Hernani.

M. Planté termine sa spirituelle conférence par l'histoire, un peu touffue, du royaume de Navarre trans et cis-pyrénéen. Jusqu'au bout les rois de France ont juré de respecter les *fors* de Navarre... Mais enfin, grâce à la vaillance de Henri IV, le Béarn finit par s'annexer la France, après quoi la Révolution mit d'accord

Basques et Navarrais et cadets de Gascogne

LA DANSE DES ÉPÉES

en les jetant tous dans le même moule banal de la civilisation contemporaine.

Heureusement, conclut M. Planté, que les Basques ont su, des deux côtés des Pyrénées, et sauront toujours conserver leurs chères et séculaires traditions.

Des applaudissements chaleureux accueillent cette vibrante péroraison.

*
**

Mardi, la journée débute comme la veille sur la grande place du jeu de paume. Il s'agit d'une partie internationale de blaid au *chistera*, trois Espagnols, Cesario, Gamborena et Marnac, contre trois Français, Eloy, Olaïz et Lemoine; quelques points sont bien disputés, mais l'ensemble est pâle à côté de la furia et de la maëstria des joueurs au rebot de la veille. Les Français cependant font les soixante-dix points, Eloy reçoit la ceinture d'honneur.

Les jeunes Souletins de Barcus et de Chéraute dansent, comme couronnement, un saut basque vif et animé. Quels jarrets!

*
**

A deux heures, deuxième conférence dans la grande salle du rez-de-chaussée du pensionnat Sainte-Marie. Très curieuse cette maison du dix-septième siècle, un peu transformée il est vrai, mais qui porte encore au-dessus de la porte d'entrée l'inscription suivante :

ICI FAIT L'HOMME CE QUI PEUT. ET
FORTUNE CE QUE ELLE VEUT. JEAN
DE CASAVIELHE ME FIT FAIRE EN 1632.

Douce et chrétienne philosophie que celle de ce propriétaire, qui dut joliment être mise à l'épreuve quand quatre ans plus tard, en 1636, les Espagnols pillèrent Ciboure et Saint-Jean-de-Luz!

Mais c'est bien plus haut que Louis XIII et Richelieu que nous fait remonter le docte conférencier, M. Nicolaï, avocat et secrétaire de la *Société Archéologique* de Bordeaux. Il s'agit encore et tou-

jours de l'*Histoire des Basques*. Elle est encore à faire, parait-il. Jusqu'ici on s'est beaucoup occupé de la langue euskarienne; çà et là quelques bonnes monographies ont paru; mais peu de travaux d'ensemble sur les trois grandes périodes historiques : antiquité — et entre toutes antiquité romaine, — moyen âge, temps modernes.

M. Nicolai parait ne croire pas à la rudesse indomptable des Basques, qui se seraient parfaitement laissé civiliser par les Romains : à preuve l'inscription de Hasparren dont notre ami, M. Henry Poydenot, a si bien établi l'authenticité et la date. Les Basques ont parfaitement adopté le Panthéon romain, avec quelques dieux topiques : *Baigorisco, Leherunen, Harbelex, Arbelbide...*

Diable! voici du nouveau, et Chaho doit frémir dans sa tombe! Et M. Bladé, le savant auteur de l'*Origine des Basques*, qui, lui, affirme, textes en main, que les Basques n'ont franchi les Pyrénées que cinq ou six cents ans après Jésus-Christ! La Novempoulanie n'aurait jamais été basque, et l'inscription de Hasparren et tous les autres dieux et demi-dieux seraient œuvre de civilisation purement aquitaine, c'est-à-dire gallo-romaine... Auquel croire, de M. Nicolai ou de M. Bladé?

Quant aux Ibères, continue M. Nicolai, chassés et traqués par les invasions, ils auraient fini par former, de l'un et de l'autre côté des Pyrénées, ce solide noyau des tribus euskariennes qui, plus tard, résistèrent même aux preux de Karl le Grand.

Comme conclusion, M. Nicolai nous parle des pèlerinages de Saint-Jacques de Compostelle, qui ont laissé de si vives traces au Pays Gascon et au Pays Basque.

M. l'abbé Haristoy termine la séance par une piquante étude sur les proverbes basques, cette mine où Sancho Pança lui-même trouverait du nouveau.

*
**

Mais tout le monde est debout,; tout le monde, conférenciers graves et gentes damoiselles (car il y a des dames et non des moins attentives à ces doctes conférences), se hâte de prendre place dans la grande cour, pour voir et applaudir les danseurs bilbaisiens : ce sont toujours, marqués par la flûte et les tambou-

rins, les mêmes pas graves et héroïques : aux genoux des danseurs sont attachés des chapelets de grelots qui vibrent à chaque saut. A certain moment le porte-drapeau agite de droite à gauche, de gauche à droite, le vaste *bandera* aux armes de Biscaye, et tous les danseurs saluent le drapeau, genoux à terre.

Après les danses guerrières, l'*Aurrescu*, mâle et gracieux tout ensemble, tel que nous l'avons vu à Azpeitia et à Vera ; les jeunes

Les danseurs de Bilbao

gens commencent un pas grave, puis tour à tour vont chercher chacun une des jeunes filles de l'auditoire; bientôt, après une longue promenade aux accords des flûtes et tambourins, tous les jeunes gens, garçons et filles, se tenant par un mouchoir, la chaîne se rompt, et c'est un bolero par couple et général. Rien de plus gracieux et, il faut le dire, de plus aimable, modeste et noble. Ah ! que cela est donc plus beau, plus original que ces valse et mazurkas que nous avons empruntées aux gens du Nord !

Et comme nous comprenons mieux, à voir jeunes gens et jeunes filles exécutant ces pas tantôt nobles, tantôt sautillants, toujours gracieux, l'enthousiasme que mit, au siècle dernier, le P. Larra-mendi à défendre ces divertissements populaires contre le rigorisme étroit de certains confesseurs et prédicateurs ! Le grave auteur du *Dictionnaire trilingue* (castillan, basque et latin), et de tant d'autres doctes travaux, ne consacre pas moins de quatre cha-

pitres de sa curieuse *Corografia o descripcion de la M. N. y M. L. Provincia de Guipuzcoa*, aux jeux, fêtes et danses de ses chers compatriotes.

*
**

Après les danses, la pastorale. *Abraham* coiffé à la Henri II, avec habit bleu de 1830, et bottes à l'écuyère, *Sarah* et *Agar* portant des robes rouges et bleues à manches bouffantes, à la mode du jour, *Isaac* décoré d'une plume blanche à son feutre mou, les *rois de Sodome et de Gomorrhe*, les *Satans*, *Bulgifer* et *Lucifer*, les *six rois fidèles* portant tous des costumes plus extravagants les uns que les autres.

Tous ces braves gens, avec une prodigieuse mémoire, dévident des centaines de vers héroïques en faisant de grands pas sur la scène, ni plus ni moins que les héros d'Eschyle. Et cependant ces simples paysans ont une noblesse de gestes et de tenue si naturelle, à certains moments des chants si beaux viennent couper la monotonie du récitatif, à d'autres les *Satans* battent de si burlesques entrechats, que les spectateurs suivent avec intérêt non pas le drame, car Dieu sait où commence et finit l'action ! mais les divers épisodes.

Bravo à ces jeunes Souletins, acteurs vraiment originaux ! bravo à l'*impresario*, l'intrépide Heguiaphal, de Chéraute ! ce qu'ils ont montré mardi de la pastorale d'Abraham donne l'idée d'un original et héroïque spectacle qui serait bien mieux à sa place au théâtre d'Orange que les pauvretés modernes qu'y jouait récemment la Comédie Française. Mais non, c'est en Soule, dans une belle prairie encadrée de vieux chênes, avec dans le fond les montagnes de Tardets et de Sainte-Engrace, qu'il faudrait voir Heguiaphal et sa troupe.

*
**

Mercredi, ciel couvert et par moments pluie maussade : et cependant le matin, entre deux ondées, troisième et dernière partie de paume à la grande place, Ciki, Santiago et Théophile contre Dar-

ritchon, Bourou et Chabatene. Cette partie de blaid à main nue a été vivement disputée et on ne peut plus intéressante; on a compté quarante à cinquante coups par point, et cela nous rappelait l'acharnement des joueurs basco-espagnols à pareille fête, il y a trois ans.

Un simple vœu : pourquoi ne supprimerait-on pas le *chistera* ou même le gant carré au jeu de blaid? Le jeu à main nue, tel que nous le jouions à quinze et vingt ans (là, ma belle, qu'il y a longtemps !) est autrement vif et gai !

*
* *

Mais l'heure grave des conférences a sonné, et M. Charles Petit, conseiller à la Cour de cassation, nous parle de celui qui toute sa vie fut le plus acharné défenseur du royal jeu de paume au rebot avec gant et au blaid à main nue, M. Antoine d'Abbadie.

Dans une langue vive, imagée, parfois émue et toujours éloquente, M. Petit nous donne le portrait en pied et vraiment magistral du grand chrétien, de l'explorateur intrépide, du savant original et modeste, et surtout du patriote basque, ardent et convaincu, que fut le châtelain d'*Abbadia*.

A vingt et trente ans c'est de l'Afrique qu'il rêve, et avec son frère Arnaud, c'est l'Abyssinie qu'il découvre, une Abyssinie à demi civilisée et chrétienne que l'Europe ne soupçonnait pas et dont l'Italie, pour son malheur, a tout récemment révélé l'héroïsme.

M. d'Abbadie avait connu et estimé Ménélik, bien avant les prisonniers du Choa et le prince Henri d'Orléans; il sut le défendre contre d'injustes attaques.

A Paris, il a bientôt sa place à l'Institut, section des sciences astronomiques, et sa nomination fit scandale dans le monde des libres-penseurs. Songez donc, un clérical, un catholique pratiquant ! Ce fut Arago qui fit rougir ses confrères de leur pusillanimité : « Plût à Dieu, leur dit-il, que j'eusse sa foi ardente et convaincue ! »

Mais c'est ici, en son cher Pays Basque, qu'il aimait à revenir pour y vivre de la vie traditionnelle des Basques. Comme son père encourageant vers 1820 le fameux abbé Darrigol, Antoine d'Ab-

badie s'était épris d'enthousiasme pour la langue et les traditions de sa chère *Eskual-Herria*. Il fonda des jeux, et chaque année, dans l'une ou l'autre des villes ou bourgades basques, à Urrugne d'abord, puis à Guernica, Azpeitia, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Jean-de-Luz, ce furent des parties de pelote au rebot, des danses locales, des concours de poésie écrite ou d'improvisation qui remplirent d'une noble émulation et les spectateurs et les auditeurs, et surtout les héros de ces luttes pacifiques : pelotaris, danseurs, poètes et jusqu'aux jeunes filles.

Et quel charme en ces fêtes quand les vainqueurs touchaient de beaux louis d'or, et que dans leur enthousiasme, les Basques criaient, jetant leurs bérets en l'air : *Biba Aita Abbadia!*

Et ici M. Petit rappelle avec bonheur combien les esprits les plus éminents, d'accord avec l'enthousiasme populaire, encouragèrent M. Antoine d'Abbadie. Le vénérable abbé Inchauspé, l'auteur du *Verbe basque* et de tant de doctes travaux, M. l'abbé Maurice Harriet, l'érudit infatigable, mais trop modeste, dont le *Dictionnaire* est malheureusement encore inédit, le capitaine Duvoisin, l'érudit collaborateur du prince Lucien Bonaparte, de nos jours M. le chanoine Adéma, le P. Joannatey, M. l'abbé Haristoy et tant d'autres, furent heureux d'apporter à l'illustre savant le concours de leurs lumières et de leur ardent patriotisme.

« Ah! chers Basques, s'écrie ici avec émotion M. Petit, gardez soigneusement ces traditions qui ont fait la joie et l'orgueil de M. d'Abbadie! Aimez comme lui sa langue, vous surtout, prêtres, dans la chaire chrétienne, et vous, chers bons Frères, bonnes Sœurs de la Croix, dans vos écoles. Sans doute, cultivez le français; mais pour les sermons, pour le catéchisme et les prières, le basque, toujours le basque, pur et châtié, sans barbarisme français ou gascon! c'était le vœu de M. d'Abbadie, c'est le vœu de tous ici! »

M. Antoine d'Abbadie est mort comme il a vécu, « faisant le bien sans bruit, le bruit ne faisant pas de bien »; il s'est éteint en ce modeste hôtel de Paris où avait vécu, où était mort Chateaubriand, laissant une veuve qui tient à honneur de continuer ses traditions de charité secrète.

Cette biographie vraiment remarquable de l'amant passionné de son cher Pays Basque a été coupée, faut-il le dire? de vifs et fréquents applaudissements. Et toutefois, l'avouons-nous? le mot de la fin nous a surpris. Comparant Chateaubriand et Antoine

d'Abbadie, M. Petit a fait ressortir le contraste de ces deux tombes, l'une simple pierre avec croix de fer, là-bas à Saint-Malo,

Sur un rocher battu par la vague plaintive,

l'autre dans la crypte de la chapelle d'*Abbadia*.

Mais toutes deux ne sont-elles pas également originales? et la moindre tombe du cimetière, à l'ombre de la croix de la paroisse, à côté des aïeux et des amis, n'est-elle pas plus vraiment humble et chrétienne?

*
**

M. Salaberry, notaire et conseiller d'arrondissement de Mauléon, lit une spirituelle description de la mascarade souletine que nous

Mascarade souletine

allons voir en quelques minutes, et d'avance défilent sous nos yeux les *Samalsain* (chevaucheurs), l'*Etcheco Yauna*, l'*Etcheco Anderia*, les rémouleurs, les bohémiens, tout ce monde endiable qui, toute une journée durant, marche, saute, pirouette, danse tous les pas possibles. Quant à l'origine de la mascarade, vainement recherchée par M. Salaberry, n'est-elle pas aussi vieille que cet éternel besoin de l'homme de se dérider de temps en temps pour oublier que

La vie est courte et les chagrins nombreux?

*
**

Ces conférences sont couronnées par une délicate fantaisie de M. le chanoine Adéma (le poète Zalduby), sur le chêne de Guernica, chanté par Iparraguire et salué en 1793 ou 1794 par le brave La Tour-d'Auvergne et ses grenadiers. Cet arbre symbolique, l'aïeul de tous les arbres de la liberté, voyait à ses pieds les seigneurs de Biscaye jurer de respecter les *fueros*, et quand il y a quelques années M. Gladstone, l'*old man* cher aux Anglais, demandait à l'alcalde de Saint-Sébastien, lui montrant le fameux vitrail du palais de la Députation, si les rois tenaient toujours leurs serments, l'alcalde aurait pu lui répondre : Oui certes, et il a fallu arriver à notre temps de prétendue liberté pour que les rois d'Espagne l'aient violé!

Et cependant M. le chanoine Adéma regrette, tout en admirant le *Guernikako Arbola*, certain chant patriotique qui se chantait encore il y a quelque cinquante ans en Pays Basque-Français et que nos libéraux taxeraient de révolutionnaire :

*Laphurdi, Bachenabarre,
Zuberoa heiekin
Gerlara jaun behar gira
Guziak elgarrekin
Madrileko plazaraino
Guziak lerro lerro
Kantatzen dugularikan :
Bego Frantsesa libro.*

(Labourd, Basse-Navarre et Soule, à la guerre nous devons aller les uns avec les autres, jusqu'à la place de Madrid, tous en ligne et en rang, chantons cependant que nous travaillons à rendre le Français libre.)

*
**

A la fin de cette aimable causerie, un bascophile enthousiaste de Bilbao, Don Resurreccion de Ascue, directeur à Bilbao de l'*Euskalsale* (le *Bibliophile Basque*), revue hebdomadaire de littérature, de musique et d'art, offre à M. le chanoine Adéma une feuille authentique de l'arbre de Guernica. MM. de Fourcaud, délégué du ministre, Boucher, Salaberry, Planté et autres la

regardent avec admiration. Mais le docteur Goyeneche nous déclare en avoir depuis longtemps reçu. Et au fait, le vaillant maire basque ne la porte-t-il pas en son cœur, cette chère relique du *Zazpiak bat*?

Tout le monde court au jeu de paume où se trémousse déjà la mascarade souletine. Mais, hélas ! à peine sommes-nous là, que la pluie ou plutôt un grain impitoyable balaie la place et ne nous laisse plus d'autre ressource que de prendre le train de 5 h. 45 sans avoir eu le temps de revoir l'Exposition, qui depuis dimanche s'est enrichie, paraît-il, de nouveaux trésors. Les Guipuzcoans surtout auraient envoyé des chartes, des croix, des objets d'art du plus haut intérêt artistique et historique... Mais nous reverrons tout cela.

*
**

Le lendemain jeudi, cinq délégués de la commission des fêtes, MM. Émile Ducourau, président de la Société amicale Béarnaise et Basquaise de Paris, Carlos Petit, adjoint au maire de Saint-Jean-de-Luz, Charles Petit, conseiller à la Cour de cassation, Salaberry, de Mauléon, et Aguirre, de Valcarlos, accompagnés de l'aimable M. Adrien Planté, gravissaient les premiers contreforts de la Rhune pour aller déposer à Sare, au cœur même du pays de Labourd, une plaque commémorative en l'honneur de M. Antoine d'Abbadie.

Rien de gracieux et de pittoresque tout ensemble comme cette montée d'Ascain à Sare, et malgré les rafales, les délégués jouissent longtemps du charme du paysage.

A l'entrée du bourg, M. le maire, Gustave Leremboure, reçoit les délégués et les conduit à la modeste mais illustre mairie, où se trouve gravée l'inscription qui dit en termes éloquents l'héroïsme de ces habitants de la frontière lors des trop nombreuses guerres du grand siècle :

SARARI BALHOREAREN ETA LEYALTASSUNAREN
SARIA EMANA LUIS XIV

1693

(Récompense du courage et de la fidélité, donnée à Sare par Louis XIV, 1693).

C'est au-dessous de cette inscription qu'est placée la plaque apportée par ces messieurs et portant simplement :

ANTONIO ABBADIARI
 ESKUAL HERRIAREN
 ORHOITZAPENA
 AGORRIAREN 19^o 1897^o

(A M. Antoine d'Abbadie — Souvenir du Pays Basque — 19 août 1897)

MM. Leremboure et Charles Petit prononcent quelques paroles émues en l'honneur de l'illustre savant, et certes pareil hommage à l'intelligent et enthousiaste soutien de nos vieilles traditions ne

Vue de Sare

pouvait nulle part être mieux placé qu'en cette vieille mairie de Sare, théâtre de l'indomptable valeur de nos chers Basques.

Dans la soirée, le lendemain vendredi et même le lundi 23 août (tant étaient nombreux les travaux envoyés au comité), il a été donné lecture de diverses études et conférences qui prennent place dans le présent recueil.

*
 **

Nous entrons, le samedi 24, dans l'église de Saint-Jean-de-Luz, vers dix heures et demie, alors que la messe tire à sa fin et que la plupart des chants grégoriens et palestriniens ont été exécutés par

la *Schola* paroissiale. M^{sr} l'Évêque est au chœur, et au banc de la municipalité, à côté du Maire, ont pris place les députés et délégués de la province du Guipuzcoa.

C'est, en effet, le dernier jour de ces belles fêtes, le jour où nous devons entendre et M. Bordes, l'éloquent et intelligent directeur des Chanteurs de Saint-Gervais, et MM. les Basques-Espagnols, nos voisins. Mais M. Bordes est cloué au lit par une douloureuse phlébite, et l'on se demande avec anxiété qui va le remplacer et nous initier aux beautés de ces mélodies grégoriennes et de cette suave musique palestrinienne qui doivent être le couronnement de ces fêtes.

La messe s'achève cependant, la *Schola* chante un délicieux motet du seizième siècle ; l'organiste, M. Doney, de Bordeaux, joue une fugue de Bach, et nos amis nous apprennent que Dom Mocquereau, l'émule et l'ami de Dom Pothier, vient d'arriver de Solesmes, répondant avec empressement à l'appel de M. Charles Bordes.

M^{sr} l'Évêque, suivi de nombreux prêtres et de quelques amateurs, se rend en effet dans la petite chapelle du Tiers-Ordre, dite *des Roses*, toute voisine de l'église, et là l'érudit Bénédictin nous donne comme un avant-goût des conférences de l'après-midi en initiant ses auditeurs attentifs et charmés aux secrets de la mélodie grégorienne ; le plain-chant, c'est le récitatif à voix tenue et élevée, l'accent aigu indiquant toujours une intonation plus élevée et rapide. Avant tout il faut lire simplement, nettement. Et Dom Mocquereau lit fort bien, en effet, mais à l'italienne, mouillant les *c*.

Nous sortons enchantés de cette première initiation et allons contempler la mer bleue de cette magnifique baie de Saint-Jean-de-Luz, étincelante de mille feux sous le soleil de midi ; nombreux sont les étrangers qui prennent leurs ébats, soit sur la plage, soit dans les flots bleus ; nombreux aussi les promeneurs faisant les cent pas sur cette belle estacade, de l'embouchure de la Nivelle aux falaises de Sainte-Barbe.

Entre temps M. le Maire, MM. Léon Bonnat, Boucher, secrétaire de la *Société d'Ethnographie*, Henry de Larralde-Diustéguy et les membres de la commission faisaient les honneurs de l'Exposition à MM. les membres de la Députation guipuzcoane, MM. Manuel Lizarritury, président, et Luis Echeverria, Aranguren, Lafitte, Guerendiain, Pavia, Eloseguy, députés provinciaux, Arthur Cam-

COMPTE RENDU DES FÊTES

1, ancien député de Pampelune aux Cortès et basco-phile ariste, Pedro Manuel de Soraluze, membre correspondant de l'Académie d'histoire, Antonio Arzac, l'aimable et érudit directeur de *Euskal Erria*, revue basque de Saint-Sébastien.

*
**

À deux heures, M^{sr} l'Évêque de Bayonne, accompagné de tous les messieurs, prenait place au fauteuil de la présidence, dans la grande salle des conférences du palais de l'Exposition : un élégant public remplissait déjà cette vaste et belle salle, et les dames et demoiselles aux claires et élégantes toilettes étaient en grand nombre ; çà et là aussi de nombreux prêtres et parmi eux M. l'abbé Barat et Don Resurreccion de Azcue.

Sur l'estrade, entourant les membres de la commission des études, se tiennent Dom Mocquereau, et les vingt demoiselles et les vingt-cinq à trente jeunes gens de la *Schola* de Saint-Jean-de-Luz.

M. Charles Petit salue tout d'abord M^{sr} l'Évêque et MM. les membres de la Députation du Guipuzcoa, les remerciant des hauts témoignages de sympathie que leur présence apporte à ces fêtes de la Tradition Basque ; puis il dit les regrets de M. Charles Bordes, momentanément frappé au moment où il allait recueillir les légitimes fruits de sa vaillante coopération à ces fêtes et à cette belle Exposition ; il a voulu du moins, de son lit de douleur, adresser ses excuses, ses remerciements et ses regrets à tous.

M. Petit lit une lettre émue de M. Charles Bordes, où le vaillant champion de la restauration du chant religieux salue, avec M^{sr} l'Évêque et M. le Maire de Saint-Jean-de-Luz, M. l'abbé Barat, le dévoué vicaire de la paroisse, qui en quelques mois a formé cette *Schola* dont les diverses exécutions musicales ont enchantés et étonnés tout à la fois depuis huit jours. Ses regrets de M. Bordes sont bien atténués, puisque le P. Mocquereau a bien voulu répondre à son pressant appel.

*
**

M. R. P. Mocquereau se lève, en effet, et c'est pour nous tenir pendant près d'une heure sous le charme d'une parole facile, élastique et d'une précision achevée. Pris au dépourvu, au débotté

pour ainsi dire, de quoi parler ! Mais il s'agit, en ces fêtes, d'art et de tradition populaires, et quoi de plus populaire, de mieux adapté à un pareil programme que la *mélodie grégorienne* ?

Fille de l'Orient hébraïque et de la Grèce antique, la mélodie grégorienne a été façonnée par l'Église pour élever les âmes, les purifier, les faire prier.

Rien de plus facile que cette mélodie : c'est le *chant à l'unisson*, la tonalité sans accident. Rien ici de ces difficultés de la musique moderne qui rendent si pénibles les premières leçons.

Tandis que la musique moderne, mélancolique, passionnée, fouguese, exaspère les passions ou amollit les cœurs, parfois même se fait toute sensuelle et énervante, la mélodie grégorienne, toujours unie, douce, maîtresse d'elle-même, apporte le calme, la paix, s'adressant toujours aux parties supérieures de notre être, les dirigeant vers le ciel.

Dans la pratique rien de plus aisé : la mélodie grégorienne se compose de *timbres* ou d'*airs* toujours les mêmes et se répétant souvent : il suffit d'apprendre une phrase pour apprendre vingt pages du graduel.

Il est à noter toutefois que la pure mélodie grégorienne n'a régné en souveraine que du cinquième au quatorzième siècle ; à dater du seizième il y a mutilation, amplification, surcharge, barbarisme, et pour tout dire, décadence complète. Il suffit, pour s'en convaincre, de fouiller d'un œil attentif et d'une oreille délicate les manuscrits.

C'est ce que faisait tout récemment Dom Mocquereau avec un jeune délégué du patriarche d'Aquilée, et quand le savant auteur de la *Paléographie musicale* montrait au jeune homme intelligent et vraiment artiste ces mutilations déplorables : *Basta, basta*, s'écriait le fougueux Italien en jetant le manuscrit, *je m'enrage !*

Tel Berlioz ou Schumann menaçant de brûler la cervelle à de mauvais exécutants.

Tels, pourrions-nous dire, hélas ! les malheureux fidèles condamnés, de par certaines modes stupides, à écouter à l'église de prétendues messes triomphales ou des rêveries wagnériennes sur le grand orgue !

Dom Mocquereau conclut que les difficultés mêmes de la musique moderne, ces étranges mutilations du plain-chant primitif, ont été et sont la cause du silence de plus en plus complet des fidèles à l'église. Voulons-nous qu'ils reviennent enfin à cette mélodie gré-

gorienne ? Faisons comprendre par de fréquentes exécutions que seule cette mélodie primitive en son originale simplicité donne l'expression douce et calme de la prière, et que son caractère décisif c'est l'onction. Plus le cœur est pur, l'intelligence éclairée, mieux ils goûtent ce chant vraiment digne de la majesté du culte chrétien.

*
**

La parole ardente et fine de Dom Mocquereau est à mainte reprise couverte d'applaudissements, et après lui M. Adrien Planté nous lit la conférence préparée par M. Charles Bordes. Cette conférence, presque uniquement consacrée à l'œuvre de la *Schola Cantorum*, à ses débuts, à ses progrès, aux résultats vraiment surprenants qu'elle a su obtenir depuis trois ans à peine, avec une méthode, une opiniâtreté dont elle ne s'est pas départie une minute, intéresse vivement l'auditoire et en particulier M^r l'Évêque, dont l'attention a semblé constamment en éveil, et qui a, paraît-il, fait transmettre à l'auteur, par M. le doyen de Saint-Jean-de-Luz, toute sa satisfaction. Certes, elle est belle l'œuvre que poursuit M. Bordes, et *pratique*, ce qui n'est pas sa moins précieuse qualité, comme on a pu s'en convaincre à Saint-Jean-de-Luz. Que poursuit-elle ? *La restauration du plain-chant selon la tradition grégorienne*. Quelle est-elle, la tradition grégorienne ? Celle que les Pères Bénédictins ont remise au jour et que nous exposait si lumineusement tout à l'heure le R. P. Mocquereau. La réforme est-elle pratique ? Certes, puisque ici-même un petit chœur d'enfants de Marie et un groupe d'hommes de bonne volonté....., dont les chantres, se sont pliés aux douces modulations de ces cantilènes, qui ne sont autres que celles du plain-chant que nous entendons vociférer chaque dimanche, et ce en quelques leçons, et si joliment que toute une salle, composée en grande partie de prêtres, ne laissait pas les phrases s'éteindre sans les applaudir, avant même que la mélodie fût chantée en son entier.

*
**

Oh ! quel délicieux *Alleluia* nous avons eu le bonheur d'entendre ! Et cette musique palestrinienne, dont ensuite M. Bordes nous vanta les beautés et que ses *Chanteurs de Saint-Gervais*

sont en train *d'immortaliser*..... *une seconde fois*, car elle le fut en son temps, nous disent les vieux auteurs, comment put-elle être oubliée? comment osa-t-on lui substituer cette musique de cour, toute de fioritures et de prétentieuses formules? Était-elle trop difficile? Nous ne le croyons pas, puisque ce même chœur de voix à peine formées nous a exécuté, comme il convient, cette même musique réputée *inchantable*. Heureux ceux qui l'ont entendue dans son cadre, dans cette belle église de Saint-Jean-de-Luz, pleine jusqu'au faite de fidèles émus et priant. Car à Saint-Jean-de-Luz il ne faut plus aller dire que cette musique n'est ni expressive ni belle, la population est conquise, et jusqu'au dernier des paysans a senti la mystérieuse influence qui s'en dégageait. Pourquoi? Parce que ces chants grégoriens et palestriniens sont simples; unis, ils forment un tout merveilleux inspirant un sentiment de piété infinie. Que faut-il de plus à l'église? M. Bordes, voulant nous prouver que l'art moderne pouvait, lui aussi, servir à ces lois de la simplicité et de la sincérité, nous a fait chanter un *Panis angelicus* de l'abbé Boyer, de Bergerac. Rien de postiche, un style choral très simple et très religieux à la fois. Là encore la *preuve* fut donnée.

*
**

Pressentant à distance le succès de sa cause, le jeune conférencier, dans une péroraison tout enflammée sur notre Bayonne, « la jolie escarboucle posée au pied de la France », sur le cher Pays Basque et le Sud-Ouest tout entier, fait appel à tous pour la création d'une Société régionale de la *Schola Cantorum* dite des Pyrénées et des Landes, Société semblable à celle qu'il a fondée en Poitou, Vendée et Charente, et dont il nous énumère un à un les exploits.

Puisse sa parole être écoutée! puissions-nous, à l'exemple de cette maîtrise de Saint-Pierre de Poitiers, que fonda M^{sr} Pelgé, voir, grâce à l'intelligente initiative de notre vénéré Prélat et de quelques ecclésiastiques éminents, notre chère et belle cathédrale être douée d'une *voix*, ou plutôt des *trois voix* grégorienne, palestrinienne et moderne, dont nous parlait M. Bordes, voix qui lui rendraient la vie et l'embelliraient encore!

Ce rêve n'est pas impossible, et nous savons beaucoup de

Bayonnais qui y croient encore, tandis que d'autres désespèrent. En attendant, le vaillant petit chœur de M. l'abbé Flément, à Saint-Jean-de-Luz, a donné l'exemple. Quant aux « utopies » de M. Bordes et de la *Schola*, comme certains aiment à dire, elles sont entrées dans la voie de la pratique. Elles sont devenues réalités. Certes, la *Société des Pyrénées et des Landes* serait un bienfait pour la région. Dût-elle ne nous donner qu'une maîtrise, celle de la cathédrale, elle mériterait de vivre.

A l'appui des théories de Dom Mocquereau et du chaleureux plaidoyer de M. Charles Bordes, la *Schola* exécute, sous la direction de l'éloquent Bénédictin, l'introït *Gaudeamus* et le graduel *Assumpta est* de la messe de l'Assomption, l'*Ave maris Stella* et deux cantiques basques ; et ces airs larges, simples, délicieusement nuancés, sont couverts d'applaudissements.

*
*
*

De ces hauteurs toutes célestes, nous redescendons sur terre pour entendre M. Pavia y Birmingham, député du Guipuzcoa, ouvrir fort agréablement le feu des conférences de nos voisins d'outre-monts par un discours très élégant et surtout très documenté sur l'histoire des marins basques.

Et tout d'abord, quelle erreur de dire que les Basques ont à peine quelques vagues traditions ou n'ont même pas du tout d'histoire ! Que les sceptiques aillent donc lire les chartes des quatorzième et quinzième siècles que les Guipuzcoans ont été heureux et fiers d'offrir à la belle Exposition de Saint-Jean-de-Luz : ils verront dans ces *cartas pueblas* (chartes de peuplement), dont quelques-unes remontent à 1226, que dans notre province c'est sous l'égide des rois de Castille que se formèrent les premiers groupements de population, au lendemain des grandes invasions ; mais ces groupements conservaient jalousement leurs *fueros*, leurs lois particulières et leurs privilèges. Plus tard, les députés de chaque ville eurent accoutumé de se réunir dans l'une ou l'autre des 23 *ciudades* de la province, et les premières *juntas*, d'où sortit le *fuego* général en 50 ou 60 articles, furent tenues le 6 juillet 1397 à San Salvador de Guetaria, cette merveilleuse église ogivale qui tant demanderait une restauration intelligente et complète !

Fueros, juntas, élections de députés, tout cela offre, comme

dans notre Bayonne du moyen âge, un caractère éminemment religieux et démocratique : avant les élections, messe du Saint-Esprit, les nouveaux élus prêtent serment sur la croix ; à la fin de leur mandat, compte rendu devant le peuple, les *juntas* sont toujours présidées par l'alcalde du lieu, parfois simple ouvrier, et c'est ainsi qu'à Azcoïtia on a vu un tailleur alcalde présider une réunion où siégeaient des grands d'Espagne. D'autre part, soin jaloux de la liberté électorale : à Tolosa on annule la voix de tout électeur qui a été vu causant avec un prêtre à l'entrée du scrutin.

Abordant ensuite la pittoresque et émouvante histoire des marins de la côte Cantabrique, M. Pavia nous les montre à la fois intrépides pêcheurs de baleines, ce dont témoignent maintes armoiries de nos ports, de Biarritz à Motrico, et vaillants guerriers bataillant avec furie contre « le roi des mers », Edward III d'Angleterre, et les marins de Bayonne, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz. Il y eut là de vaillants coups d'épée et d'aviron, dont les archives de Guipuzcoa et notre *Livre des Établissements de Bayonne de 1336* donnent de trop éloquentes preuves. On y voit les fiers rois anglais traitant de puissance à puissance avec de modestes marins ; on y voit aussi que notre gascon bayonnais était à Saint-Sébastien, aux treizième et quatorzième siècles, la langue officielle.

Mais le peuple, les marins surtout, parlaient le pur basque ; aujourd'hui encore c'est dans les *barrios* de la marine, à Saint-Sébastien et ailleurs, que l'espagnol a le moins pénétré.

*
**

Pêcheurs ou guerriers, les marins basques étaient aussi d'intrépides commerçants, formant entre eux des *hermandades* (sociétés) de plusieurs villes, pour commercer ou batailler avec les Bayonnais, les Flamands, les Anglais. Chose curieuse ! un des nombreux traités de paix entre nos marins de l'une et de l'autre rives de la Bidassoa porte, en 1328, que tous les deux ans deux délégués de Saint-Sébastien et deux de Bayonne doivent se réunir en l'église de Saint-Jean-de-Luz en Labourd pour trancher les différends. L'histoire ne nous dit pas si ce tribunal couronnait la session par un bon dîner !

M. Pavia porte aux étoiles Legazpi, El Cano, Oquendo et tant d'autres de ces vaillants *conquistadores* qui promènèrent le lion

de Castille sur tous les océans. N'est-ce pas un pilote basque qui montra à Colomb la route des Antilles ?

Ces marins n'ont pas dégénéré, conclut éloquemment M. Pavia : on les a vus lutter avec rage — Ondarroa contre Saint-Sébastien — en une régata fameuse, et le lendemain, à la suite d'un naufrage, le vainqueur allait au secours des veuves et des orphelins. Combien de ces marins obscurs ont péri, périrent chaque jour victimes de leur héroïsme à courir au secours des naufragés !

*
* *

Cette vivante étude, fort bien dite en pur castillan, est couverte d'applaudissements chaleureux. A la suite, M. Laffitte lit une intéressante étude de Don Carmelo de Echegaray sur le *Sentiment religieux et familial dans le Pays Basque*.

M. Antonio Arzac, secrétaire général des Jeux Floraux du Guipuzcoa et directeur de l'*Euskal Erria*, clôture cette longue mais intéressante séance par une lecture sur l'*Émigration Basque*, et nous montre, en un tableau enchanteur, le fils aîné revenant, après dix et vingt ans d'exil, embrasser ses vieux parents et relever de ses ruines le *caserio* abandonné mais jamais oublié. Ces pages émues, dites en pur basque guipuzcoan et d'une voix vibrante, ont été couvertes d'applaudissements.

Moules à fromage et ophites à cuire le lait

II

LE BANQUET

Au soir d'une journée si bien remplie, un dîner de trente-six couverts réunissait à l'Hôtel de France les membres de la municipalité de Saint-Jean-de-Luz, de la délégation basco-espagnole et de la commission des fêtes, sous la haute présidence de M^{sr} l'Évêque de Bayonne.

Sa Grandeur avait à sa droite MM. Léon Bonnat, Luis Echeverria et Henry de Larralde ; à sa gauche, MM. Gustave Boucher, Pavia et Dom Mocquereau.

En face de M^{sr} l'Évêque, M. le docteur Goyeneche, Maire de Saint-Jean-de-Luz, avait à sa droite MM. Lizarritury, Ducourau et Don Tirzo de Olazabal ; à sa gauche, MM. Carlos Petit, adjoint, Aranguren et M. le doyen Elicagaray.

Le dîner a été exquis, le menu en basque, très bien exécuté :

EGUNGO BAZKARIA

HETZEKARIA EDO OILLAKI-SALDA
 ETCHE ANDOILA
 TRIPAKIAK
 CHIPIROILAK SALTZA BELTZIAN
 CHIKHIRO APZIA MARIKOLA EDO ILHARREKIN
 AHATE SALTSA
 ONDDO BELTCHAK
 EPHER ZANGO GORRIAK GERRENIAN
 KORA ETA KAUSERAK
 GASNA, MAHATSAK
 MADARIAK, MERTCHIKAK
 EDARIAK
 IROULÉGUY ETA BAÏGORRIKO
 SARAKO SAGAR-ARDO HOBERENA

(DINER DE CE JOUR. — Bouillon de poule, — Andouilles de la maison, — Gras-doubles, — Chipiroles à la sauce noire, — Gigot de mouton aux haricots, — Canard en sauce, — Champignons noirs, — Perdrix aux jambes rouges à la broche, — Coques et beignets, — Fromage, — Raisins, poires, pêches, — Boissons : les meilleurs vins et cidres d'Irouléguy, Baïgorry et Sare.)

Basques, Provençaux et Parisiens ont gentiment fraternisé, et à l'heure des toasts l'éloquence a coulé à flots, tantôt pétillants, tantôt majestueux.

M. le Maire a levé son verre à tous ceux qui l'ont aidé en ces belles fêtes de la Tradition Basque et aux délégués espagnols.

Don Manuel Lizarrity, à l'indissoluble union de tous les Basques, *Zazpiak bat !*

M. Henry de Larralde, aux représentants des deux pays et au Maire de Saint-Jean-de-Luz.

M. Charles Petit, président du Congrès, aux trois présidents d'honneur, M^{rs} Jauffret, M. le Préfet des Basses-Pyrénées et le Général commandant la division. M. Petit a surtout chaleureusement plaidé auprès de Sa Grandeur la cause de cette chère langue basque qui doit être pieusement conservée en nos écoles, en nos séminaires, en nos paroisses.

M^{rs} l'Évêque a remercié et assuré à l'assemblée tout entière que le vœu de M. Charles Petit lui était cher et que toute sa sympathie est acquise à ce vaillant et chrétien Pays Basque, à ses traditions, à sa langue.

Puis, avec la simplicité d'un grand artiste, M. Léon Bonnat a porté la santé de ses compatriotes et de ses amis.

Enfin M. Gustave Boucher a clos la série des toasts en une délicate improvisation.

Nous sommes heureux de reproduire ici quatre de ces toasts, ceux de MM. le docteur Goyeneche, Lizarritury, Léon Bonnat et Gustave Boucher.

Voici d'abord le toast du vaillant Maire de Saint-Jean-de-Luz :

MONSEIGNEUR,
MESSIEURS,

Le rôle du maire de la petite ville de Saint-Jean-de-Luz dans cette réunion solennelle est aussi agréable que modeste : il se borne à vous remercier tous et chacun de vous des initiatives hardies que vous avez prises, des sentiments généreux et élevés qui vous ont réunis de bien loin dans une pensée commune.

Vous avez voulu, en effet, glorifier notre chère patrie basque, lui témoigner vos ardentes sympathies, vos admirations enthousiastes, dignes d'elle et de vous ; vous avez voulu élever un monument impérisable à son antique civilisation, à sa forte nationalité, à ses chères croyances, et empêcher, comme c'est le vœu le plus cher de mon amour filial, que tout un noble et glorieux passé disparaisse avec les restes de nos plus antiques institutions provinciales et les plus glorieux souvenirs de notre vie sociale d'autrefois.

Ma reconnaissance doit aller tout d'abord à la Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire pour avoir bien voulu prendre nos fêtes sous son patronage et, par là, leur donner un éclat particulier, et parmi les membres si distingués de la Société, M. Ch. Bordes, l'infatigable initiateur et l'ami fidèle du Pays Basque, pour lequel il a tant fait. Je ne saurais oublier le très érudit secrétaire général de la Société, M. Gustave Boucher, que je suis heureux de saluer au milieu de nous, ni notre compatriote et ami, M. Bonnat, qui a organisé notre belle exposition de peinture ; par une rare faveur, il nous a prêté plusieurs de ses tableaux qui sont tous des chefs-d'œuvre... Venu parmi nous pour se reposer, il n'a pas hésité à sacrifier ses goûts simples et modestes à son amour du pays natal, et tout en nous comblant de ses bontés, il nous a créés par son influence et par son travail personnel une exposition véritablement rare et digne des plus grandes cités, au prix d'un repos si nécessaire et si noblement mérité.

Je remercie le Gouvernement de nous avoir envoyé avec ses encouragements un délégué si sympathique et si distingué que M. de Fourcaud, pour le représenter dans ces solennelles assises de l'art et des initiatives communales.

Je remercie aussi M. le général Derrécagaix, M. le préfet des Basses-Pyrénées, M^{sr} l'évêque de Bayonne, d'en avoir daigné accepter la présidence d'honneur.

Je suis heureux de rendre hommage à la coopération active et dévouée de tous nos collaborateurs présents et absents qui ont payé de leur personne pour l'organisation de l'exposition d'ethnographie, qui est leur œuvre et qui est si intéressante et si remarquable. Et certainement la tâche de la municipalité eût été au-dessus de ses forces, si MM. Arcos, Delrieux, Ahetze, Etchevers, Flément, ne l'avaient énergiquement secondée.

Merci donc à tous nos concitoyens et compatriotes du Pays Basque tout entier qui nous ont envoyé avec empressement les éléments si curieux et si divers de notre exposition rétrospective ; à nos brillants et érudits conférenciers, les Planté, Salaberry, Dibildos, Etcheverry, Berdeco, Nicolaï, Etchebarne, Webster, Etchegaray, Arzac et Pavia, qui ont fait briller d'un si vif éclat, par leur érudition et leur éloquence, notre Congrès.

Le président de ce Congrès, l'éminent magistrat, notre excellent et distingué compatriote, M. le conseiller Charles Petit, a des droits spéciaux à notre reconnaissance, pour l'éloquence, le zèle, le dévouement, la compétence avec lesquels il a su diriger ces travaux.

Et au milieu de Basques, surtout de Basques du canton de Saint-Jean-de-Luz, je manquerais à tous mes devoirs si je n'adressais un hommage ému à notre vénéré et respectable ami, M. de Larralde, qui a su, par son aménité, sa bienveillance et sa bonté, qui ne se démentent jamais, conserver au milieu de nous les meilleures traditions qui nous font aimer notre Pays Basque, où il remplit avec une distinction incomparable le rôle dévolu par M. Le Play *aux véritables autorités sociales*.

Et tout particulièrement, Monseigneur, Messieurs, j'offre mes remerciements les plus sincères à l'illustre députation de la province de Guipuzcoa, à la tête de laquelle je suis heureux de trouver mon excellent ami et camarade d'enfance, M. Manuel Lizarritury, pour la grâce empressée qu'elle a mise à effacer les frontières politiques et à réunir dans cette manifestation patriotique les enfants de la race basque, réalisant si heureusement en notre faveur le mot célèbre de Louis XIV : « Il n'y a plus de Pyrénées ».

Je bois, Messieurs, à vous tous, les représentants de l'idée mère de ces fêtes, et aussi aux amis inconnus si nombreux qui nous témoignent éloquemment par leur présence les sentiments sympathiques de leurs âmes.

Qu'ils sachent bien que ces sentiments trouvent dans les nôtres la plus vive gratitude et la plus entière réciprocité.

A la France ! à l'Espagne !

Au Pays Basque !

Voici maintenant le toast de M. Lizarritury, l'un de nos anciens condisciples au pensionnat Saint-Léon de Bayonne, aujourd'hui président de la députation provinciale de Guipuzcoa, et qui nous prouve qu'il sait parler à merveille la langue française :

MONSEIGNEUR,
MESSIEURS,

Au nom du comité constitué sous le patronage de la députation provinciale de Guipuzcoa, dont j'ai l'honneur d'être le président, je me fais un agréable devoir de présenter mes respectueux hommages à l'éminent prélat qui préside cette brillante réunion et qui dirige son diocèse avec la sagesse traditionnelle dans l'épiscopat français, et d'adresser mes sincères félicitations et mes meilleurs remerciements au comité qui a organisé d'une façon si intelligente et si réussie la troisième série des fêtes de la Tradition Basque, sous les auspices de la Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire.

L'appel chaleureux et fraternel fait à notre concours ne pouvait nous laisser indifférents; il a trouvé dans nos cœurs l'écho que vous étiez en droit d'attendre, car nous aussi, nous aimons passionnément notre Pays Basque; et, mus par un généreux sentiment de confraternité, nous nous sommes empressés d'accourir à votre invitation avec cette joie qu'éprouvent les membres d'une famille à se réunir en un jour de fête au foyer paternel. Les résultats n'ont peut-être pas répondu à notre enthousiasme et à nos désirs; faute de temps, il a fallu nous borner à une modeste participation à ces intéressantes assises de la ville de Saint-Jean-de-Luz.

Les objets précieux anciens que nous exposons vous donnent une idée de ce qui existe de richesses artistiques et historiques dans notre province de Guipuzcoa; nos manuscrits qui remontent au treizième siècle vous démontrent qu'il fut un temps où nos marins basques, vainqueurs sur mer, traitaient directement et d'égal à égal avec les souverains de l'époque. Du reste, je m'en rapporte à la conférence si consciencieuse et si pleine d'érudition qui vous a été faite par mon ami et collègue de la députation provinciale, M. Pavia.

Notre conservatoire des jeux floraux, qui veille avec un soin jaloux à la conservation de notre langue et de nos traditions, vous donne une preuve de son existence par une publication répandue jusqu'en Amérique, grâce aux travaux et aux connaissances de M. Arzac, son directeur, qui vous a lu un discours en langue basque, plein de charme et inspiré par le plus pur amour du sol natal.

Nos peintres n'auraient pas osé affronter le jugement du maître éminent qui fait partie de votre comité, et qui, par sa réputation universelle, est une des gloires artistiques de la France; mais notre école, jeune encore, a voulu, à ce contact, se retremper pour l'avenir en produisant des œuvres modestes, il est vrai, mais empreintes de l'amour du clocher.

Les fêtes de la *Tradition Basque* qui se terminent demain complètent, par leurs manifestations populaires, l'œuvre inappréciable de la Société d'Ethnographie nationale, œuvre couronnée de succès, grâce aux efforts et au mérite de son secrétaire général, M. Gustave Boucher, et rendue aimable par la présence de M. de Fourcaud, le digne et sympathique délégué du Ministre de l'Instruction publique.

Retenus par nos devoirs, nous avons eu le regret de ne pouvoir assister à toutes les conférences annoncées dans le programme, conférences pleines d'attrait et dans lesquelles leurs auteurs, cueillant de nouveaux lauriers, n'ont fait qu'affermir une réputation acquise depuis longtemps. Nous avons eu toutefois la bonne fortune d'entendre et d'apprécier les sublimes harmonies du plain-chant qui, grâce à l'habile direction de son fervent apôtre M. Charles Bordes, nous a fait éprouver ces douces émotions que fait naître la majesté de la musique religieuse. Pour ma part, j'ai eu aussi l'ineffable plaisir d'assister à cette charmante conférence de mon excellent ami, M. Planté, dont je ne voudrais pas offenser la modestie, mais qui, tantôt galant comme le sont les enfants du pays d'Henri IV, tantôt énergique, mais toujours érudit, nous a tenus sous le charme de sa parole éloquent.

Tout ce que nous avons vu et entendu nous servira d'encouragement pour une exposition d'ethnographie que nous espérons pouvoir préparer dans un avenir prochain. Nous vous y convions d'ores et déjà avec les mêmes sentiments de fraternité dont vous nous avez donné un si touchant exemple, et, avec votre précieux concours, nous contribuerons à conserver jeune et vigoureux le caractère des habitants de Euskal-Erria.

Pour terminer, Messieurs, je bois à la santé de tous les honorables membres qui composent votre comité; je bois à la prospérité de cette hospitalière vieille cité de Louis XIV, dont le digne maire, M. Goyeneche, mon ami d'enfance, a droit à la reconnaissance de tous et particulièrement à la nôtre. Je bois enfin à la langue, aux traditions, en un mot à la race de ceux qui, avec juste fierté, se disent les fils de Zazpiak-Bat et servent de trait-d'union entre les deux nations, faites pour toujours s'entendre, et s'aimer — la France et l'Espagne.

Voici la délicieuse *causerie* qu'a su si bien dire Léon Bonnat :

MONSEIGNEUR,
MESSIEURS,

Après les paroles si éloquentes que vous venez d'entendre, l'historiette que je vais avoir l'honneur de vous conter va vous paraître bien simple. Excusez-moi.

Il y a quelques années, à un banquet où j'avais à prendre la parole, j'étais assis à côté de Jules Simon. Je lui dis que c'était un supplice pour moi que de parler en public, que devant ce pénible embarras j'avais écrit ce que j'avais l'intention de dire et que tout simplement je lirais mon toast.

« Ne faites pas ça, mon cher ami, ne faites pas ça, me dit-il, rien n'est plus difficile que de bien lire un discours. Dans ma longue carrière, je n'ai connu qu'un seul homme sachant lire, un seul, c'était Montalembert. Et qu'allez-vous leur dire ? » Je le lui contai en quelques phrases et, quand j'eus fini : « C'est parfait, dites ce que vous venez de me dire là et ce sera très bien. Allons, allons, du courage...

et croyez-moi, ne lisez pas. » Hélas ! je suivis son conseil, et me levai quand mon tour de parole fut venu.

Les premières phrases marchèrent très bien (entre nous, je les savais par cœur), mais ayant eu le malheur de regarder en face de moi et ayant aperçu des yeux braqués sur les miens, je perdis toute espèce d'assurance et, après avoir bredouillé quelques mots péniblement tirés du fond de ma gorge, je fus, à ma grande confusion, forcé de m'asseoir.

« Eh bien ! qu'est-ce que vous me dites de l'aventure ? dis-je à Jules Simon. — Ah ! mon cher ami, dit-il en riant, vous n'avez vraiment pas été brillant. — Eh bien ! lui répondis-je, demain je vais vous envoyer une palette et des pinceaux, et j'irai vous voir peindre. Nous verrons, alors, quel sera celui de nous deux qui rira le dernier ! Que voulez-vous, cher ami ? à chacun son métier. »

Je vous en supplie, Messieurs, ne me mettez pas dans l'obligation de vous envoyer demain des toiles et des pinceaux, je me trouverais dans un grand embarras. Où pourrais-je, en effet, me procurer ici, à Saint-Jean-de-Luz, un assez grand nombre de palettes et de toiles ?

Monsieur le Maire,

Vous m'attaquez trop vivement pour qu'il ne me soit pas permis de me défendre. Vous dites, à qui veut vous entendre, que c'est moi qui ai fait l'Exposition ; vous prononcez même le grand mot de reconnaissance. Êtes-vous bien sûr de ce que vous dites là et suis-je vraiment si coupable ? Vous me couronnez de fleurs d'une façon très aimable, mais êtes-vous bien certain que ce soit à moi qu'elles doivent être adressées ? Ne pensez-vous pas qu'il pourrait y avoir là une erreur ?

Eh bien ! je vais vous le dire, moi, le seul, le vrai coupable, celui que vous devriez couronner de lauriers (rendons à César ce qui est à César), le vrai coupable, c'est M. Charles Petit. C'est à lui, à sa parole chaude, éloquente, persuasive, que nous devons notre Exposition. Il a été le général, je n'ai été que le lieutenant. Il a été la tête, je n'ai été que le bras. N'est-ce pas également à lui, si jaloux des gloires de notre cher pays, que nous devons la pensée d'élever un monument au grand cardinal Lavigerie ? N'est-ce pas encore à lui, à son énergique volonté, que nous devons, à Paris, la création de la Société Basquaise-Béarnaise, cette Société qui, à certains moments, fait battre nos cœurs à l'unisson des vôtres ?

Vous m'avez fait l'honneur, Monsieur le Maire, de m'offrir avec une grande insistance la présidence des fêtes que nous clôturons aujourd'hui si amicalement. J'ai dû refuser pour deux motifs : le premier, c'est que je viens ici pour me reposer des expositions, des discours, des banquets, but qui d'ailleurs me paraît bien imparfaitement atteint ces jours-ci, ce soir tout particulièrement, et le second, parce que je ne sais pas un mot de basque. Or, comment aurais-je pu présider des fêtes basquaises, alors que je suis dans l'impossibilité non seulement de parler, mais même de comprendre votre belle langue ? Me voyez-vous adressant des félicitations à des improvisateurs alors que je n'aurais pas même compris le sens de leurs chants ? C'était inadmissi-

ble. Je n'ai su, en fait de basque, que les quelques mots que ma nourrice, une brave femme de Sare, m'avait appris en me berçant. Il y a beau temps, hélas ! que ces quelques mots sont oubliés, mais Michel Ange, le dieu de l'Art, prétendait qu'il devait son génie au lait de sa nourrice ; peut-être pourrais-je dire, moi, que c'est à la mienne que je dois l'amour de votre admirable pays.

Je l'aime, votre pays, je devrais dire notre pays, je l'admire sous toutes ses formes, dans toutes ses manifestations. J'en aime la nature et j'en admire les habitants. — J'aime nos douces montagnes aux colorations veloutées, j'aime les vieux chênes trapus de vos vallées, les cours d'eau solitaires et mystérieux qui coulent au milieu des fougères. — J'aime vos sentiers couronnés de chèvrefeuilles et vos grands champs de maïs. J'aime votre vent du Sud, chanté naguère par un romancier célèbre, ce vent qui me rappelle mon enfance, ce vent brûlant qui vient du désert, ce vent, c'est la Bible qui le dit, qui inspirait les prophètes et leur apportait la parole de Dieu. J'aime votre mer aux puissantes lames qui, tantôt bleue comme la Méditerranée et calme comme un lac, s'affole à certains moments, se révolte et s'acharne avec une fureur inconcevable, inouïe, contre la terre qu'elle semble vouloir engloutir.

J'aime nos légendes. Sans parler de Roland, dont le pas héroïque et chevaleresque est gravé en caractères ineffaçables sur le flanc de nos montagnes, n'est-ce pas à vous, Basques, que nous devons cette adorable, tendre et humaine vision de Notre-Dame de Guadeloupe, la Vierge compatissante et secourable qui les jours de tempête se promène sur la crête des flots pour arracher à la mort les naufragés désemparés ?

Et enfin et surtout j'aime l'homme, le Basque. J'aime votre race, forte, entreprenante, qui recherche et affronte le danger. Je n'oublie pas (on vient de nous le dire) que c'est l'un des vôtres qui, cent ans avant Colomb, découvrit le Nouveau Monde. N'êtes-vous pas aussi les premiers colonisateurs qui avez été fonder au delà des mers une seconde patrie ?

Basques des deux versants des Pyrénées, je bois à vous ! Je bois à vos vaillantes mères qui ont su enfanter votre race énergique. Je bois à vos femmes, à vos filles, auxquelles j'envoie d'ici un *agour* ému et respectueux. Je bois à ceux de vos fils qui, descendants de leurs aïeux, ont été hardiment chercher fortune au loin. Je bois au Pays Basque !

Enfin la délicate improvisation de M. Gustave Boucher, secrétaire général de la Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire, termine la série des toasts.

MONSEIGNEUR,
MESSIEURS,

Je crains d'être bientôt victime d'une mésaventure semblable à celle que vient de vous raconter avec tant de brio votre éminent compa-

triate. Je suis en effet pris au dépourvu. J'espérais que M. Bonnat, oubliant pour un soir sa participation si active à votre superbe exposition, vous parlerait au nom de la Société d'Etnographie nationale dont il est le vice-président. Je dois à son effacement volontaire, je dois aussi, hélas ! à la maladie de notre ami Bordès, d'occuper à ce banquet une place dont vous me voyez tout confus, mais dont je ne songe pas à tirer vanité.

Mon embarras est d'autant plus grand que j'aurais besoin d'une véridique éloquence pour rendre les impressions que j'ai ressenties en ces huit inoubliables journées. Ces impressions sont faites d'une émotion constante devant le spectacle que j'ai eu sous les yeux à tous les instants. Ici, Monseigneur, Messieurs, j'ai eu la révélation de l'Âme d'un peuple vraiment consciente d'elle-même, vraiment vivante. Jamais vous n'oubliez que vous êtes Basques. Dans toutes les circonstances vous pensez, vous agissez, vous parlez en Basques; vos jeux, vos danses sont vôtres; votre musique, votre théâtre, votre littérature, tout est basque. Et il ne s'agit pas là d'une reconstitution provisoire et factice, mais de votre vie quotidienne et spontanée.

Et pourtant vous étiez inquiets. Que sont devenues, Messieurs, ces craintes que quelques-uns d'entre vous manifestaient au début de ces fêtes, touchant leur résultat particulier quant aux conférences, aux études, à la publication d'un monument littéraire qui en perpétuera le souvenir ? Nous sommes, disiez-vous, des gens de plein air, d'extérieur. Nos conférenciers ne pourront lutter contre le soleil, ni contre les jeux de pelote, les pastorales, les mascarades. Ce sera là le point faible, nous manquerons notre congrès.

N'étaient-ce pas là vos appréhensions exprimées ou secrètes ?

Eh bien ! le résultat, vous l'avez vu. Une foule élégante et compacte faussant chaque jour compagnie au soleil et s'enfermant avec passion dans la salle du pensionnat Sainte-Marie pour entendre de doctes mais toujours spirituels congressistes vous entretenir de votre histoire, de vos mœurs, de vos légendes, de vos chansons. Ces choses vous les connaissiez tous cependant, mais vous êtes allés, en grand nombre, les écouter et les applaudir comme si elles vous étaient étrangères, et de ces assises sortira un volume que je vous promets superbe et plein d'intérêt.

Pourquoi un succès si complet ? Pourquoi cet empressement au congrès, contre toute attente ? Ah ! Messieurs, le secret en est simple. Il s'agissait de la patrie basque, de la religion de vos pères, chose dont vous ne vous laissez jamais d'entendre parler. Religion, patrie, deux mots qui partout sonnent le ralliement des esprits d'élite et des cœurs généreux. Et où sont-ils, ces cœurs et ces esprits, plus nombreux qu'en ce pays béni ?

Ah ! Monseigneur, Messieurs, je donne libre cours à mon inspiration, et la facilité imprévue de mon élocution vous est le meilleur garant de ma sincérité ; laissez-moi donc encore vous entretenir à cœur ouvert.

Je vous parlais tout à l'heure d'émotion. Il en est une que je n'oublierai de ma vie : c'est celle que j'ai ressentie au moment où, assis-

tant au jeu de pelote, et l'*Angelus* sonnait à votre vénérable église, je vis tout ce peuple se lever, se découvrir et se signer; où je vis les joueurs, dans tout le feu de leur action, s'arrêter subitement pour s'associer à cet acte religieux et universel! Et tout cela si simple, si spontané, si visiblement habituel!

Monseigneur, vous aussi vous étiez debout, bénissant ce peuple fidèle. A vos côtés se tenait M. le délégué du Ministre de l'Instruction publique. Quelle vision de paix et de concorde, de reconfortante union dans la liberté traditionnelle! Et comme il faut remercier et aimer le pays qui vous la procure si souveraine! Oh! certes, je n'oublierai jamais ce moment.

Et tenez, ma confession sera complète, et si quelqu'un la trouve imprudente, osée, eh bien, il est convenu que depuis un instant, le secrétaire général de la Société d'Ethnographie nationale a disparu et qu'il ne reste plus devant vous qu'un hôte plein d'enthousiasme et de reconnaissance.

A votre contact, Messieurs, au contact de vos compatriotes, j'ai eu la claire vue d'un tempérament spécial auquel je suis fier de participer largement. Vous le savez, Messieurs, je suis Poitevin, et les circonstances m'ont fait naître sur la limite du Bas et du Haut-Poitou, là où finit la Vendée, l'héroïque Vendée, et où commence une zone où le scepticisme et l'indifférence ont trop de fidèles. Souvent mes compatriotes se sont étonnés de me voir si différent d'eux; mais comme ils sont bons, indulgents et aimables, ils m'ont aidé avec une sympathique surprise dans la lourde tâche que je me suis imposée. J'ai aujourd'hui, de cette différence de caractère, l'explication vivante. Si je suis né à Niort, ma double origine ancestrale est toute vendéenne. Or, on vous l'expliquait tantôt: en Vendée l'on retrouve de nombreuses colonies basques, et une ville entre autres, Les Sables-d'Olonne, affirme son origine euskarienne. N'y a-t-il donc qu'une simple coïncidence entre vos revendications traditionalistes jamais abandonnées et celles des héros vendéens? Êtes-vous deux peuples semblables seulement par hasard? Non, Messieurs, il y a plus. Il y a entre le Vendéen et vous parenté évidente; non pas seulement identité d'idéal, mais souvent identité d'origine. Pour moi, Messieurs, je n'hésite pas à le proclamer, au milieu de vous je me suis senti Basque! Je ne suis pas un étranger!

En remerciant au nom de la Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire M. le Maire et ses collaborateurs du nouveau et grand succès que nous leur devons; en adressant mon plus respectueux hommage à l'illustre président de la députation du Guipuzcoa et aux très distingués membres des Cortès espagnoles, je lève mon verre et je bois aux Basques des deux versants, à leurs *jueros*, à leurs revendications régionalistes, à leur autonomie intellectuelle!

Pendant le banquet, la fanfare de Saint-Jean-de-Luz a joué les plus brillants morceaux de son riche répertoire, enlevant entre autres la *Marche des Chasseurs Basques* et le *Guernicaco arbola*.

III

L'EXPOSITION

Le Grand Casino, dans lequel était aménagée l'Exposition, avait été tout d'abord gracieusement offert à M. le Maire et à la ville de Saint-Jean-de-Luz par son propriétaire, M. Arnaud Détrouat.

C'est un gracieux édifice formé d'un vaste et unique étage très haut, très élégant, élevé sur un rez-de-chaussée et en bordure sur cette magnifique voie courant parallèlement à l'estacade, du haut de la Grand'Rue à Sainte-Barbe, voie déjà bordée en partie de villas pittoresques dont quelques-unes — la *Villa Mauresque* par exemple — sont des bijoux.

Le Grand Casino, œuvre de MM. Detraz et Jumel, offre des lignes plus simples et aussi d'un ensemble plus grandiose ; un double perron de quatre et huit marches conduit à une terrasse qui

entoure tout l'édifice sur la façade et le côté nord. Une double galerie, à droite et à gauche de la grande porte, forme un beau promenoir ayant vue sur la baie, le Socoa, Sainte-Barbe. Les baies de cette double galerie ont été soigneusement fermées et forment aujourd'hui, à droite et à gauche du grand hall, deux vastes couloirs garnis de gravures, d'objets d'art, de tableaux.

*
*
*

Le grand hall est orné, au fond, d'un vaste drapeau rouge portant les armoiries des sept provinces sœurs; à droite, deux fanions rouges, avec fleurs de lis d'or du 8^e bataillon guipuzcoan, se détachent sur une panoplie de sabres, de fusils, d'épées, souvenirs de la guerre carliste, appartenant à l'un des hôtes de Saint-Jean-de-Luz, don Tirzo de Olazabal. Çà et là quelques meubles anciens et des photographies caractéristiques : *la Procession de Roncevaux, les Cadeaux de Noce à Aincille,*

Meuble basque

les belles gravures de Callot sur le siège de La Rochelle et le déblocement de l'île de Ré, où brillent au premier rang les pinasses de Bayonne, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz et Hendaye.

COFFRES

Sans nos Basques et Bayonnais, Richelieu voyait sombrer son étoile devant Buckingham et les calvinistes !

Et le grand cardinal le reconnut si bien qu'il mandait à M. de Gramont *qu'il n'y avait pas de meilleurs matelots que ceux de la coste de Bayonne*¹.

Tout à côté, un autre témoignage de la valeur de nos marins, *le Combat du Corsaire LE GÉNÉRAL AUGEREAU contre deux vaisseaux anglais, le 4 août 1804*.

Ce curieux tableau, jadis exécuté d'après les indications du célèbre Pellot, de Hendaye, et par lui offert à l'école d'hydrographie de Saint-Jean-de-Luz, est déposé aujourd'hui, depuis la déplorable suppression de cette école, à la mairie de la ville : on y voit le petit brick de douze caronades vaillamment accroché au flanc droit d'un des gros vaisseaux, les marins montent à l'abordage, et déjà le drapeau anglais descend de la corne d'artimon.



Une singulière preuve, pour le dire en passant, nous est restée du naïf orgueil de Pellot, qui égalait au moins sa vaillance. Cinq ans avant sa mort, et déjà plus qu'octogénaire, il écrivit à la Chambre de commerce de Bayonne pour demander qu'une gravure de ce tableau fût faite par souscription :

« Aucun de vous, Messieurs, disait-il, n'ignore les brillantes courses que je fis pendant les guerres de la Révolution sur le corsaire *le Général Augereau*, armé au port de Bayonne par la maison Basterrèche et C^{ie}... Je ne voulais pas descendre dans la tombe ni aller donner ma froide main au vieux Caron sans laisser à mes héritiers et à mon pays le tableau parlant de cette action (le combat du 4 août 1804) que je trouve héroïque d'après les témoignages qui m'en ont été donnés... qu'un exemplaire (de la gravure) puisse être remis à chaque école de marine et à chaque bâtiment de guerre en France, et à tous les marins curieux... »

Nos Bayonnais firent la sourde oreille, et la lettre dormit dans les archives de la Chambre, où notre ami Ducéré l'a récemment

1. Août 1627. *Archives du ministère des affaires étrangères*. Récente communication de M. l'abbé Dubarat, à qui nous adressons tous nos remerciements.

découverte¹; nos bons bourgeois craignaient sans doute de rappeler aux descendants de tant d'armateurs les origines audacieuses de leur fortune !

*
**

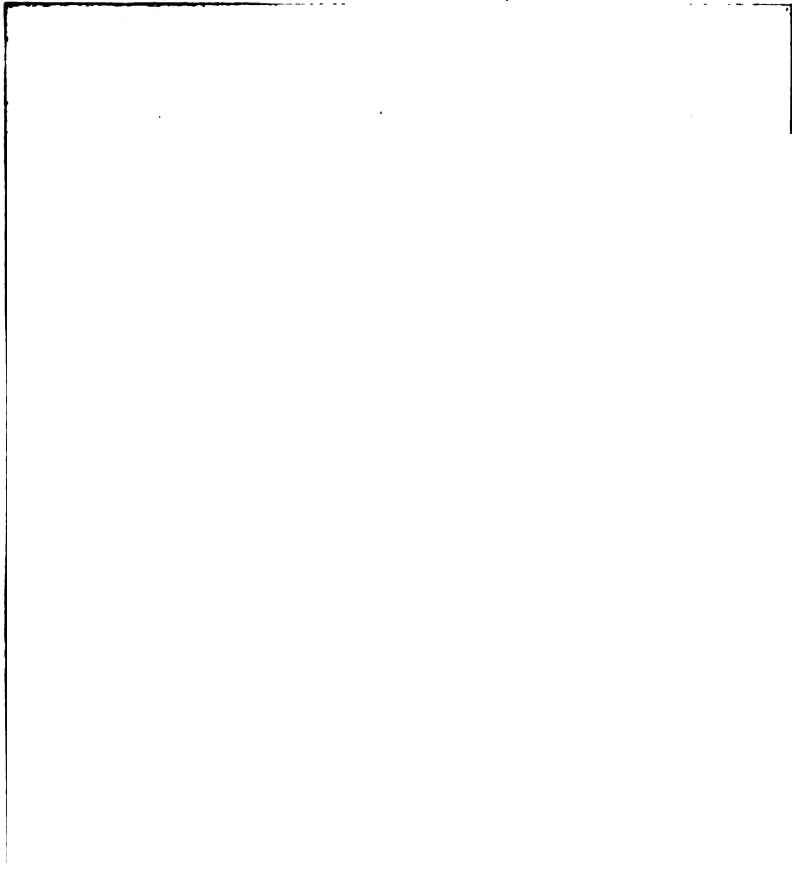
Tout à côté, le beau tableau de notre compatriote M^{lle} Hélène Feillet : *l'Entrée du duc d'Orléans à Bayonne en 1839*, avec le comte Garat et ses chasseurs portant le béret rouge au pompon d'argent, veste rouge et culotte blanche.

Sur deux ou trois tables sont étalés : les œuvres musicales de Charles Bordes et de la *Schola Cantorum*, les *Chants souletins* de M. Salaberry, de nombreuses brochures de M. l'abbé Haristoy, le beau volume de la première session de la Société d'Ethnographie et d'Art populaire, *La Tradition en Poitou et Charentes, Congrès de Niort, 1896*.

Tout le côté droit, en entrant, est consacré à l'ethnographie basque proprement dite; tout le côté gauche aux tableaux.

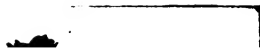
A droite s'ouvre une salle consacrée à tous les meubles et objets typiques du Pays Basque : sur une table des rouets, des quenouilles, une collection de gants et de pelotes de tous les âges, gants de cuir, carrés et longs, *chisteras*, etc., une lanterne de bonne bourgeoise de Saint-Jean-de-Luz, à deux chandelles, et telle que nos mères en portaient encore quand elles allaient en visite. Un tambourin et son *chiroula*. Toute une série en bois de hêtre — écuclles, moules avec rosace en creux, filtres, récipients — accompagnés de deux ou trois cailloux, le tout servant à la fabrication du fromage dans les hautes montagnes du Labourd et du pays de Soule; il paraît que dans les *cayolars* ce mode de fabrication remonterait aux temps préhistoriques et n'aurait rien de commun avec les raffinements des caves de Roquefort. Un lit basque du temps de Louis XIII, d'une maison noble de Vergara, avec au dossier trois statuettes sculptées. Une cloche ancienne, énorme. Un bahut basque à deux battants portant au haut : 1669 PIERRE DE BISCAI. Un trousseau nuptial, un ou deux *crusots*, lampes à mèches primitives qu'ont bien connues nos mères grands; des *pichera*, des fuseaux. Deux vaisseliers ornés de

1. E. DUCRÉ, *Le Capitaine corsaire Étienne Pellot*. Bayonne, Lamoignon, 1897, p. 57.



CHISTERAS ET PELOTES

Table et Coffret



Dévidoir

Trousseau de mariage

belles et naïves faïences de Samadet, vieille fabrique landaise du dix-huitième siècle, car le Pays Basque ne connaissait pas cette industrie et ne fabriquait que de grossières et primitives poteries.

Aux quatre côtés de ce salon sont appendues soixante à quatre-vingts aquarelles donnant la série des *Costumes basques* présentés à la duchesse d'Angoulême, à Saint-Jean-de-Luz, en 1823 : *Etchecoandria*, danseurs, Basques en cacolets, couturières, etc., toute une collection de bérets et de mouchoirs *gorrias* à queue pendante, qui fait rire aux larmes nos jolies Basquaises au mouchoir minuscule.

Mais, parmi tous ces monuments, grands et petits, de la tradition basque, nous cherchons en vain quelques souvenirs de nos marins de la côte Cantabrique, anciens pêcheurs ou corsaires : sauf un minuscule trois-mâts garni, en ivoire et sous verre, pas un modèle de pinasse, trincadoure, baleinier ou corsaire ; pas un mousquet, un pierrier, une hache d'abordage, point d'engins de pêche, harpons de baleine, filets, etc. Rien ici ne rappelle la gloire des marins de Sopite, de Haraneder et de tant d'autres dont MM. Ducéré et Pavia nous ont parlé en ces fêtes. N'est-il donc rien resté à Lohitzun des vieux loups de mer ?

*
**

A côté de cette première salle est la *Cuisine basque au matin d'une mascarade*, un des clous de l'Exposition, et devant lequel il y a toujours foule : sur le manteau de la cheminée, des plateaux de cuivre, et, au bas, un cordon de piments rouges ; à droite, l'évier, la huche à pain, les seaux de cuivre étincelants ; à gauche, le vaisselier bien garni ; au plafond, des touffes de fougères gobe-mouches, des jambons soigneusement enveloppés, des tablettes suspendues pour le pain et le fromage ; au milieu, une vaste table. Devant la cheminée, garnie de beaux chenets, une bonne vieille accroupie, filant ; devant la table, le maître et la maîtresse du logis, en beaux habits de fête — l'*Etcheco Andria* en collerette blanche garnie de bijoux modestes, corsage et jupon rouge ; l'*Etcheco jauna* en béret, veste et culotte brunes, ceinture rouge, — tous deux prêts à suivre le *chiroulirou* qui se dresse dans un coin, prêt, lui aussi, à improviser quelque marche sautillante.

*
**

Nous remontons le long couloir de droite, et ici les raretés le disputent aux merveilles : la magnifique armoire de M. Détroyat, avec ses livres et gravures uniques, à faire pâlir nos bibliophiles : la *Notitia utriusque Vasconiæ*, d'Oihénart, de 1638; la *Gramatica escuaraz eta francesez*, de Harriet, Bayonne, 1741; *El imposible vencido* et le *Diccionario castellano, bascuence y latin*, du P. Larramendi (1729-1745); les *Coustumes du pays et bailliage du Labourd*, édition de 1576; les terribles ouvrages du conseiller de Lancre sur la sorcellerie en Labourd au commencement du dix-septième siècle, etc.; dans un coin, l'intéressant catalogue qu'a dressé de ces trésors notre ami M. Ducéré.

En face, un beau portrait d'un seigneur basque du temps de Louis XIII, en cuirasse, collerette de dentelle, longs cheveux; — les belles et rarissimes cartes du prince Lucien Bonaparte sur les *délimitations des dialectes et sous-dialectes de l'EUSCARA*, embrasant tout le Pays Basque de l'un et de l'autre côté des Pyrénées; — un portrait de Bertrand d'Echoux, d'une vieille famille de Basse-Navarre, évêque de Bayonne de 1598 à 1621, puis archevêque de Tours et premier aumônier du Roi, — le dernier mandement du dernier évêque de Bayonne sous l'ancien régime, M^{sr} de Villevielle¹, — un tableau sur bois de Zumaya, qui avait fait notre admiration il y a trois ou quatre ans, et qui est vraiment d'une haute originalité; au haut, un triptyque : la Vierge avec l'Enfant Jésus entre saint Pierre et sainte Catherine, avec, au pied, le portrait de Juan de Mendazo, qui commandait la nef *Zumaya*; au bas, le combat naval des Guipuzcoans contre les Portugais, en 1475 : les bastingages des deux nefes portent des écus à croix rouges, les hunes sont garnies de bottes de dards, — une vue de Saint-Sébastien en 1560, d'après d'anciennes gravures, une reproduction d'un curieux tableau sur bois représentant *los habitos y tocados de la provincia de Viscaya* au seizième siècle, — toute la collection des belles gravures du Louvre sur l'entrevue de l'île des Faisans, la conclusion de la paix des Pyrénées par don Luis de

1. Publié par M. H. Poydenot dans la deuxième partie de ses *Récits et Légendes sur l'histoire de Bayonne* (3^e fascicule, p. 741).

CUISINE BASQUE

Haro et Mazarin, le mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse à Saint-Jean-de-Luz. Un beau portrait d'Arnaud de Maytie, l'énergique évêque d'Oloron, né à Licharre, qui lutta si énergiquement contre la Réforme en Béarn, dépensant largement sa fortune pour la restauration de la foi en son malheureux diocèse.

Au bout de cette même galerie, un colonel de la légion rurale de Bayonne en 1808-1815, portant béret bleu à franges d'argent, cocarde tricolore, veste noire, ceinture de soie cramoisie, pantalon nankin. En face, un coin d'église frappant de vérité : devant un de ces beaux crucifix d'ivoire sur velours noir avec cadre sculpté comme il y en a beaucoup ici, une vieille Basquaise est agenouillée, drapée dans le long manteau à capuchon, avec barbe de dentelle ; à ses pieds, le rouleau de bougie filée jaune, la corbeille avec le pain de l'offrande, le large drap noir des veuves ; sur sa tête se balance un petit trois-mâts en *ex-voto*, comme on en voit tant dans nos églises de la côte.

Çà et là la reproduction de quelques inscriptions curieuses : celle du pensionnat Sainte-Marie, de 1632, que nous avons relevée l'autre jour ; une inscription mortuaire prise dans l'église de Saint-Jean-de-Luz :

I H S
 CI GIST MAR
 TATOA DR LA
 MASSA QUI
 DECEDA LE
 XXVI DAO
 UST 1533
 REQUIESCANT
 IN PACE

le fronton de la porte d'entrée d'une maison du dix-septième siècle :

†
 16 I H S 63

une vue du moulin d'Olhette qui remonterait à 1306, au temps de Philippe le Bel!

*
 * *

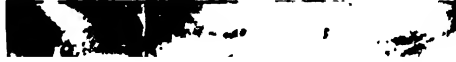
Ce long couloir, dont nous n'avons pu qu'effleurer quelques merveilles, donne accès dans l'une des salles les plus richement ornées. A droite, une haute vitrine nous offre le makila damasquiné de Michel Renaud, l'ancien député basque et bon chrétien, quoique trop jacobin avec ses tristes amis de Paris; une quenouille en os sculpté; un charmant petit manuscrit de M. Édouard Morville, de Bayonne, *Pêches et découvertes des Basques à Terre-Neuve*, orné de délicates aquarelles, et dont la place est toute marquée à la bibliothèque de notre ville.

L'autre moitié de cette vitrine est toute pleine des envois de Messieurs du Guipuzcoa, qui se sont montrés vraiment d'une amabilité exquise : une croix d'argent doré du quinzième siècle, finement sculptée, un calice, une patène de travail très ancien, de Zumarraga; un calice à clochettes, deux burettes, cinq clefs et une bulle de Clément VIII, de la confrérie des marins de Fontarabie; quelques ornements d'église, richement brodés, d'Usurbil, etc.

Au milieu de la pièce, une vitrine contient un vrai trésor paléographique, éloquent commentaire de la belle conférence que nous donnait la veille M. Pavia sur les marins de la côte Cantabrique :

Exemplaire manuscrit du *Fuero* de 1590, ordonnances de la *Her-*

mandad de 1457, *Cartas Pueblas* de Motrico (1237), de Mondragon (1260), de Cestona (1421), lettres des Rois catholiques au *Consejo* de Mondragon (1491), le pouvoir des *Juntas* de Zarauz en 1519, une bulle du pape Paul V, de 1610, octroyant des grâces à la confrérie de San Temol, de Zumaya, etc., le tout avec de superbes sceaux appendus, admirablement conservés; quelques parchemins ont de belles enluminures. Dans la même vitrine, des actes de notaires du quatorzième siècle constituant en dot à des filles de bonne maison des parts de mine, prouvent la richesse industrielle du Guipuzcoa à cette époque.



Au-dessus de cette vitrine brille d'un doux éclat l'une des trop rares merveilles de nos paroisses labourdines, la croix d'Ahetze aux six clochettes, joyau du seizième siècle, accompagnée d'un corselet et d'un morion damasquinés de la même époque.

Entre les deux fenêtres, une plaque de foyer avec sculpture et une inscription éloquente : *Pax, optima rerum an° 1648, 24 oct.*, accompagnée d'un vaste brasero et de deux hauts landiers avec bassinets.

A deux pas, trois fauteuils de bois, au dossier de fer forgé de Guernica; l'un d'eux porte une inscription :

ASIENTO
A S
ALCALDE

O destinée des vieux meubles ! Ces fauteuils, contemporains peut-être de Ferdinand et d'Isabelle, ont été découverts à Pau chez un antiquaire !

Fauteuils de Guernica

Sur deux des côtés sont appendues aux murs les belles tapisseries des Gobelins de M. Arcos, et les ornements sacrés donnés en 1662 à la ville de Saint-Jean-de-Luz par Louis XIV, en souvenir de son mariage. Au pied de l'une des tapisseries, une belle console à pieds sculptés qui ornait la chambre de Marie-Thérèse dans la maison de l'Infante.

Le beau portrait du *maréchal Harispe* par Rixens orne un troisième côté ; à ses pieds, dans une vitrine, le bâton de maréchal, les épées, les nombreuses décorations.

A côté, la bannière et une hallebarde de Lesaca, de 1681, et à l'autre bout deux perles : une Vierge d'albâtre donnée par Philippe III à don Francisco de Abaria, le défenseur d'Oran ; le portrait en miniature du capitaine de vaisseau Bavard, né à Saint-Jean-de-Luz en 1765, mort en 1828, blessé et prisonnier à Trafalgar (un des ancêtres du docteur Goyeneche). Mais pourquoi l'inscription porte-t-elle *évadé des pontons anglais*, alors que même

chez les Anglais les officiers supérieurs étaient honorablement traités ?

Dans une autre vitrine, nous trouvons un autre témoignage de la valeur des Basques, le fanion du colonel du *Royal Navarre*, ce valeureux régiment formé de volontaires de la Basse-Navarre qui, à l'instar des milices du Labourd, se levaient au premier appel pour la défense du pays : fine broderie d'argent dessinant en relief tambours, mousquets et trompettes, avec le soleil rayonnant de Louis XIV et les devises : *Nec pluribus impar — Bellicosus Cantaber*.

En face, deux panneaux d'armoire du dix-septième siècle admirablement sculptés : l'automne et l'hiver, le printemps et l'été.



Nous quittons cette salle pour revenir au grand hall et voir enfin les merveilles qui, grâce à Léon Bonnat, ornent tout le côté gauche du Grand Casino, c'est-à-dire la grande salle des conférences, les deux salons et la galerie.

La grande salle contient une série de tableaux espagnols d'une exécution parfois naïve, mais qui dénote beaucoup d'observation : *Mouvement d'un air de flûte en Biscaye*; *Procession du Vendredi saint*, de Dario de Regoyos; un *Retour de pêche* et un *Amaiketako en Ondarroa*, de Ugarte; un *Alcalde de village*, de Zuolaga; *Caserio Errotaberry*, de Gordon. Un peu plus loin, une bonne copie du beau vitrail du palais de la Députation, à Saint-Sébastien : Alphonse VIII de Castille jurant sous l'arbre de Guernica de respecter les *fueros*. Dans le fond, un beau portrait de la reine de Serbie, de M^{me} Coeffier.

A droite de cette grande salle est le salon qu'à bon droit l'on peut appeler le salon merveilleux : c'est celui où brillent les six tableaux de Bonnat, qui disent éloquemment les phases de ce souple et vigoureux talent. Notre *Darracq* fait de chic, vivant, et qui semble le disputer au portrait de *Mézière* pour l'intensité du relief. Entre deux le portrait encore inachevé de *Rose Caron*, si vivant, lui aussi, mais où domine la note tragique; c'est évidemment l'instant où, sur la terrasse du temple, *Salambô* évoque au troisième acte Tanit, la douce lune. Entre les portraits de M^{me} de Olazabal et de

M^{me} Camille Molinié, on disputera longtemps pour savoir auquel donner la palme : quelle vigueur, quelle intensité de vie, calme, sereine et forte dans le premier, mais dans le second, que de douceur exquise ! Entre ces deux tableaux, *l'Aigle liant un lièvre*, fantaisie du grand artiste.

Quelques autres toiles en ce salon ne pâlisent pas trop à côté de ces chefs-d'œuvre : un *Portrait de M. Olazabal*, — *Où sommes-nous ?* — *Jeu de pelote de Hernani*, de M. Arcos, un artiste consciencieux et bien personnel ; le *Portrait de M^{me} de Urquijo*, de Bernoville ; un *Portrait de M^{me} X...*, de Paul Gomès, etc.

En l'autre salle brillent quelques tableaux de nos jeunes artistes bayonnais : *le Martyre de saint Léon*, de Georges Bergès, d'une composition et surtout d'une couleur bien originales ; *la Naissance de Pégase*, de Denis Etcheverry, très classique et correct de dessin, un peu sombre de couleur ; une *Vieille Basquaise*, délicieux portrait de M^{lle} Marie Garay ; trois bons portraits de M. Bordes : *M^{me} Bordes*, *le Docteur Reclus*, *M. d'Arthez* ; deux perles de M. Jolliet, le directeur de l'école de dessin et de peinture de Bayonne : *Jeu de quilles* et *Mendiants* ; le *Portrait de M^{me} de Ribera*, par de Ribera ; quelques *Vues de Biarritz*, de Nozal ; quelques paysages, *la Nive à Bidarray*, de Bourrousse ; *la Fontaine de Saint-Léon*, à Bayonne, et une *Vieille maison de Ciboure*, deux bonnes aquarelles de M^{lle} Louise Garay.

Enfin, car nous n'avons pas la prétention d'être complet en cette énumération, çà et là sont appendues de belles et fines aquarelles d'Achille Zo (*rue, paysage d'Espagne*), quatre jolis portraits au crayon de Pascau (encore un Bayonnais) ; *le Vieux Trinquet de Saint-Jean-de-Luz*, de Saint-Germier ; des *Vues de la côte*, de Soulange-Bodin, de belles sépias de M. Arcos donnant toute une série de *pelotarís* (*Partie perdue*, *Après un fort quinze*, *Repos*) ; quelques vues de Biarritz, de Nozal (*le Phare*, *la Roche Percée*, *le Port des Pêcheurs*), etc.

*
**

Le 15 septembre, l'Exposition fermait impitoyablement ses portes et, à cette heure, tableaux, objets d'art, manuscrits rares, plans et gravures, tables et faïences, bahuts et tapisseries, ont repris le chemin de leurs heureux propriétaires.

Mais de tout cet ensemble le souvenir vivra longtemps dans le pays, et ces fêtes, cette belle Exposition, nous auront appris à mieux connaître et aimer d'un plus intelligent amour notre cher Pays Basque.

CHARLES BERNADOU.

Lauréats des Fêtes de la Tradition Basque à Saint-Jean-de-Luz

AOUT 1897

1° POÉSIES ÉCRITES

FELIPE CASAL Y OTÉGUY, de Saint-Sébastien :

Gure ama maitia, sujet imposé, 1^{er} prix : 100 fr.

HARRAZPI (M. l'abbé BÉCAS, curé de Bidart) :

Santsin, non imposé, 2^e prix : 50 fr.

JUAN PEDRO OTANO, de Saint-Sébastien :

Limosnacho bat, non imposé, 2^e prix : 50 fr.

A. PHEZA (M^{sr} DIHARRASSARY, curé d'Ossès) :

Menderen Mendetan (cantique en l'honneur de saint Jean-Baptiste),
paroles et musique. Prix : 50 fr.

} *ex æquo*

2° IMPROVISATEURS

ÇUBIAT IRIBARNE, de Behorléguy, 1^{er} prix : 60 francs.

DUHALDEBEHÈRE, de Sare, 2^e prix : 30 fr.

ERGUY, de Mendive, 3^e prix : 20 prix.

LARRAMENDY, de Lecumberry, 4^e prix : 15 fr.

3° PARTIES DE PELOTE

AU REBOT

Prix de 200 fr. partagé entre :

JUAN-JOSÉ GOROSTEGUY, dit YRUN, 100 fr.

JEAN-PIERRE LARRE, dit CIKI, 50 fr.

EMBIL, 50 fr.

BLAID AU *chistera*

GASTELLUMENDY, ELOY, une ceinture de soie.

BLAID A MAIN NUE

DARRICHON, de Hasparren, un makila.

Ciboure, en face Saint-Jean-de-Luz

POÉSIES COURONNÉES

I

GURE AMA MAITIA

NOTRE MÈRE BIEN-AIMÉE

par FELIPE CASAL Y OTÉGUY, de Saint-Sébastien

I

Mandubak duen Choko
Garbichuenian,
Ama bat triste dago
Laguntz biarran;
Semiari ojuka
Bihotz barrunian
Asko sentidubela
Ezin egonian.

I

Dans le plus gracieux coin du monde,
une mère dépourvue de tout aide fait
appel à son fils du fond de son cœur
désolé ; elle s'écrie dans sa douleur amère
qu'elle n'en peut plus, de tout ce qu'elle
éprouve.

2

Alde gehienetatik
Baditu etsaiak,
Ar charra sartu nazan
Dabiltza guztiryak;
Berak aspaldichuan
Dauzka igarriyak
Zein diran oitura zar
Onan galgarriak.

3

Lenago pakeakin
Aberastasuna
Zuben, Ama guriak
Eta ontasuna;
Orain nailioteke
Hendu osasuna,
Bañan! ez; baldin bada
Odol euskalduna.

4

Bai othe da maithatzen
Ez duben semerik,
Euskal erriyan jayo
Eta azi danik;
Etzait iruditutzen
Ain seme gaistorik
Ama gure maitiak
Izango duenik.

5

Munduban ez da inon
Ederragorikan,
Ez ere nere ustez
Berdintzekorikan;
Izana gatik zarra
Sustraatatikan,
Gaztia arkitzen da,
Lore emanikan.

6

Lore ori biegu
Guztiyak jorraitu,
Eta maitasunakin
Utzi gabi zaitu;
Ama lotzaturikan
Ez dedin arkitu,
Ez bere semerikan
Atzian gelditu.

2

De tous côtés l'ennemi l'environne :
c'est une vermine qui a pénétré même
dans son sein où elle ne cesse de s'agi-
ter, et où une soif cruelle la dévore,
cherchant à y épuiser les restes de nos
vieilles coutumes.

3

Autrefois dans la paix notre mère jouis-
sait de grandes richesses et de vastes
terres. L'on voudrait aujourd'hui lui en-
lever aussi la vie. Mais non ! tant que
le sang basque coulera dans nos veines,
leurs efforts seront vains.

4

Pourrait-il se trouver un enfant sans
amour, parmi ceux qui sont nés et nour-
ris en terre euskarienne ? Non, notre
bien-aimée mère ne saurait avoir de fils
au cœur si dur.

5

Il n'est nulle part un pays comparable
en beauté à mon pays. A mes yeux
il ressemble à un vieux chêne qui,
presque déraciné, rajeunit et reverdit
toujours.

6

Entourons de nos soins ces rejetons
fleurissants : gardons avec amour ce
trésor précieux. Gardons bien notre
mère contre tout effroi, et qu'aucun de
ses fils ne se lie à l'étranger.

COMPTE RENDU DES FÊTES

7	7
ten k, zez stuak, ak	Ceux qui, restés ici, lui furent secourables étaient vraiment des cœurs vaillants. Ils n'eurent de l'ennemi aucune peur honteuse; et maintenant Dieu les a dans son paradis.
n dauzka nak.	
8	8
ondo zen tsaik irtzen; eren	Ils furent tous vaillants à défendre leurs fors contre des ennemis venus pour les détruire. Volontiers ils répandirent leur sang pour empêcher leurs coutumes de tomber à terre.
k l.	
9	9
mak ra, igu era; ri	Si de la sorte nous nous concertons ensemble, notre mère l'Eskuara vivra toujours. Nous n'avons été jusqu'ici un objet de frayeur pour personne : allons donc tous embrasser notre mère chérie.
tiyak a.	
10	10
rean gin, ra ; re	Après l'avoir embrassée, tenons ferme dans notre fidélité, pour qu'aucune de nos coutumes ne soit abolie. Si nous nous montrons de vaillance pareille, notre mère ne pourra point se plaindre que nous ayons failli.
mak	
11	11
ia k r k; ure t, a k.	Pleins d'amour pour notre berceau, nous devons vivre en paix dans notre douce union. Notre mère Eskuara, conservée parmi nous, vivra glorieuse à jamais.

12

Guaden bada aurrera
Nere anal onak,
Arturikan bide on
Batetikan danak;
Aurrekuan odola
Hutzatzen degunak,
Ezan ill arteraño
Gere Euskaiduna.

12

Rassemblons-nous donc, ô frère
aimés, et marchons tous ensemb
la voie bonne et droite. Nous q
nos fronts montrons encore di
parlons jusqu'à la mort notre
euskarienne.

II

SANTSIN

SANTSIN

par HARRAZPI (M. l'abbé BÉCAS)

AIRRA AIR

Jakin tunen a- ra-be-ra Norcherac du be-re-a, etc.

I

Igande ilhuntze batez,
Etehe alde zohala
Erroz gora erori zen
Santsin zabal-zabala
Izarrac nihon ez ditu
Ikhusi han bezala,
Ilhargia ferekatuz,
Gan zen gan berehala.

I

Un dimanche soir, Santsin, r
dans sa demeure, tomba de to
long. Jamais il ne vit autant d
que ce soir-là. Il se releva pou
poursuivit sa route, tout en ca
sa lune.

2

Etchera'ta andreari
Erraten omen dio :
« Eroriko hunek ez din
« Samurtzea halio!
« Erran, no, Santsinen gaitza
« Noiz gosta zain kario?
« Beti badin, ostatuan,
« Merke botikario! »

2

A peine est-il rentré chez lui, «
dressant à sa femme : « Il ne vau
peine que tu te fâches pour cette
Voyons, quand est-ce que la mal
ton Santsin t'a coûté cher? L'a
est toujours pour lui une pharn
bon marché. »

3

Goiz aldera, ez errechki
Jeiki zen bada Santsin,
Ziolarik lagunari :
« Atch! hementeha dinat min! »
Hunek aldiz : « Sendatzeko
« Hauche behar duc egir :
« Enekin bezain maiz hadi
« Samur botollarekin. »

3

Vers le matin, Santsin se lève
mais non sans peine, tout en d
sa compagne : « Atch! c'est d'ici
souffre. » Sa compagne de lui rép
« Voici pour toi le bon moyen de
c'est de te fâcher avec la bouteill
souvent qu'avec moi. »

COMPTE RENDU DES FÊTES

4

egonen hiza
iki, ergela!
sen senhar gozoric,
adakin ez dela,
debru hunek zatan
zen ur ephela;
aise uzten dun
zean igela. »

5

raizoaren ganat
en barbera,
han nonbeitic,
at athera.
egin zioten
sobera,
itsin gelditu zen
Santsin bera.

6

unen idurico,
en bazterretan!
gar, eskatima,
rratsetan!
nic dagoena
statuetan,
in izanen da
pu tzarretan.

4

« Vas-tu donc te taire, imbécile de
femme! Tu sais qu'il n'y a pas de mari
aussi bonasse que moi. C'est cette dia-
blesse de hanche qui me réclame de l'eau
tiède. Toi aussi, tu laisses, sans peine,
l'eau froide pour les grenouilles. »

5

Le médecin vint faire une visite au
pauvre Santsin, et d'un certain endroit
lui arracha une épine. Je ne sais pas s'il
fut par trop rudoyé; toujours est-il qu'il
demeura le Santsin d'autrefois.

6

Combien de gens, ici et là, qui ressem-
blent à mon Santsin! Que de pleurs, que
de disputes, les dimanches soirs! Qui-
conque s'habitue, dès son jeune âge, à
s'attarder dans les auberges, sera sou-
vent, sur ses vieux ans, couvert de hail-
lons.

III

OSNACHO BAT

(PAKEA)

par JUAN PEDRO OTANO, de Saint-Sébastien

UNE AUMONE

(LA PAIX)

I

shkor bat itsu-aurreko.
damenian,
rusoll bizar zuribat
uren gañian,
ñan ikusinuben
joanian
on zan jakin nayian
nintzarian...
ho bat eskatu ziran
izenian.

I

Un aveugle, tête chauve, à barbe blan-
che, s'en allait appuyé sur deux bé-
quilles, conduit par un garçon robuste,
quand je le vis au coin de la rue. Las
et fatigué, il n'en pouvait plus. Je me
retournai, voulant savoir qui il était.
Il me demanda l'aumône au nom de
Dieu.

2

Zerbait emanaz galdetu niyon
 Alzan modu onc nian,
 Jayotzatikan alzeukan ala
 Gaitzak artuba mendian ;
 Erantzun ziran; ez semia, ez
 Nik sasoya nubenian,
 Ez nuben uste irichitzerik
 Onetara azkenian...
 Gaur limosna bat eskatutzen det
 Jainkoaren izenian.

3

Eta segitu zuben esanaz :
 — Lengo gerrate denian,
 Ni aurren shamar ibilltzen nintzan
 Beti edo geyenian ;
 Nekatu gabc, aisa igoaz
 Aldapik luzenian ;
 Etzan burura asko etortzen
 Gu ala gebiltzanian
 Gero limosna eskatutzerik
 Jainkoaren izenian.

4

Odolak bero eta burua
 Arrua dagueñian
 Edozeiñ moduz sartutzen da bat
 Alako itsumemian ;
 Atsekabeta negar samñiak
 Badatzo ondoreñian
 Nolaerebait batek biziya
 Utzitzen ez dubenian...
 Limosnacho bat eskatubear
 Jainkoaren izenian.

5

Yñoiz pentsatzen nere artian
 Ni jarritzen naizenian
 Gaur ere asko dirala joango
 Lirakenak zuzenian
 Ezluke iñork sinistatuko
 Zer pena ematen diran
 ¡ Ai ! orla nintzan ni ere sano
 Tagazte nenguenian...
 Gaur limosna bat eskatutzen der
 Jainkoaren izenian.

6

¡ Ai ! chorakeri asko egiten
 Da zentzurik ez danian ;
 Sinista zazu ur au pasia

2

Tout en lui donnant mon aumône, je
 lui demandai bien poliment si c'était
 dès sa naissance que le mal l'avait ainsi
 saisi à la montagne. Il me répondit :
 Non, mon fils, non. Quand j'étais dans
 la belle saison, j'étais loin de penser
 qu'enfin j'en viendrais à ceci ; et voilà
 qu'aujourd'hui je demande l'aumône au
 nom de Dieu.

3

Et il poursuivit en disant : Pendant
 toute la guerre d'autrefois, je m'en allais
 le plus souvent à l'aventure, et sans
 fatigue avec grande aisance je gravissais
 les plus longues côtes. Il ne me venait
 guère à la tête, alors que nous allions
 ainsi, que je devais un jour demander
 l'aumône au nom de Dieu.

4

Ayant le sang chaud et la tête ardente,
 quand l'âge est à l'avenant, n'importe
 qui, n'importe comment entre en pareil
 aveuglement. Mais viennent ensuite les
 malheurs et les larmes amères ; et quand
 par quelque chance on n'en a pas encore
 fini avec la vie, il faut alors demander
 l'aumône au nom de Dieu.

5

Quand parfois je me mets à réfléchir en
 moi-même, que d'autres aussi s'égarent
 qui pourraient suivre la voie droite ! Nul
 ne croirait combien ils me font de la
 peine. Ah ! j'étais comme eux aussi
 quand j'étais jeune et bien portant, et
 aujourd'hui je demande l'aumône au
 nom de Dieu.

6

Hélas ! on fait bien des folies quand
 on n'a pas de bon sens. Croyez à la pa-
 role de celui qui a passé par les eaux

COMPTE RENDU DES FÊTES

de l'épreuve. Il vaut bien mieux, pendant que la saison dure encore, s'appliquer au travail, sans s'en aller en pleurant, alors qu'il n'est plus temps, ne pouvant pas amasser une aumône au nom de Dieu.

IV

ika | **Cantique**
ichtaren ohoretan | **en l'honneur de saint Jean-Baptiste**

par A. PHEZA (M^r DIHARRASSARY)

A

REFRAIN

amodio,
laudorio,
ari
chtari
chtari.

Amour dans les siècles des siècles,
louange dans les siècles des siècles au
fidèle témoin de Jésus, à saint Jean-
Baptiste.

C

COUPLETS

I

utatua,
batua,
ihanperat
izitzerrat.

Élu par Dieu de toute éternité, annoncé depuis longtemps par les prophètes, il se retire, dès sa première jeunesse, au milieu des bois, pour y vivre dans la solitude.

2

maritzat,
itzat,
kotzat,
orentzat.

Il a pour nourriture du miel et des sauterelles, pour boisson l'eau du rocher, pour vêtements des peaux de bêtes féroces. Oh ! quel modèle pour tous !

3

giturik,
idurik,
ikusirik,
en, dio bozik.

Éclairé par une révélation divine, il apprend la venue de Jésus ; il voit l'Agneau du Seigneur et s'écrie avec allégresse : « Le voilà ! le voilà ! »

4

katzen,
sartzen,
aturik
iziz baizik.

Il prêche la pénitence : « Personne ne peut entrer au ciel, s'il n'a fait la guerre à ses passions, s'il n'a vécu dans la lutte, dans la peine. »

5

Eta gu, urguiluz hampatuak,
Bizitze arruntak lotsatuak,
Jainkozko bidetan lazatuak,
Atzeginez gare gosetuak !

6

Nor da jarraikitzen zuzenari ?
Guziz nor jazartzen makhurarri ?
Nork, nola Joanik Herodesi,
Oihu egiten du : Hori gaizki !

7

Herodesek preso du alchatzen ;
Saindua halere ez ichiltzen,
Burua diote ebakitzen,
Odolaz du hitza zigilatzen.

8

Ochala Joanik lagundurik,
Haren urhatseri jarraikirik,
Gu ere, non nahi eta bethi,
Leial baginaude Egiari !

5

Et nous, enflés par l'orgueil, reculant
devant une vie simple, indifférents dans
les voies de Dieu, nous avons soif de
plaisirs !

6

Qui s'attache à la justice ? Surtout, qui
s'attaque à l'injustice ? Qui, à l'exemple
de Jean devant Hérode, s'écrie : « Ceci
est mal ! »

7

Hérode le met en prison. Toutefois, le
Saint ne se tait pas ; on le décapite, et
de son sang il scelle sa parole.

8

Plaise à Dieu que, aidés par Jean et
nous attachant à ses pas, nous puissions,
nous aussi, partout et toujours, demeurer
fidèles à la vérité !

FÊTES

DE LA

TRADITION AU PAYS BASQUE

COMITÉ D'ORGANISATION

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-LUZ;

LE CONSEIL MUNICIPAL;

MM. BONNAT, membre de l'Institut, vice-président de la Société d'Ethnographie nationale;

CH. BORDES, compositeur de musique, commissaire délégué de la Société d'Ethnographie nationale près le Comité basque, membre du comité de ladite Société;

DAVID, maire d'Espelette;

ÉMILE DUCOURAU, président de la Société Béarnaise et Basquaise de Paris;

ALBERT DUTEY-HARISPE, à Lacarre;

LOUIS ETCHÉVERRY, ancien député des Basses-Pyrénées, à Saint-Jean-le-Vieux;

J. DE JAURGAIN, publiciste, à Mauléon;

H. DE LARRALDE-DIUSTEGUY, conseiller général, maire d'Urrugne;

G. LBREMBOURE, conseiller général, maire de Sare;

TIRZO DE OLAZABAL, sénateur de Guipuzcoa;

CH. PETIT, conseiller à la Cour de cassation;

A. DE PORTAL, à Mauléon;

J.-D.-J. SALLABERRY, conseiller d'arrondissement, à Mauléon;

A. DE SOUHY, conseiller général, maire de Mauléon;

FRÉDÉRIC DE SAINT-JAYME, conseiller général, à Saint-Palais;

ARTURO CAMPION, à Pampelune;

HENRI AGUIRRE, alcalde de Valcarlos;

CH. DIRIART, à Saint-Palais.

MM. AHETZ-ETCHEBER, conservateur de l'Exposition

DUHART et POCHELOU, secrétaires;

POUBLAN, trésorier.

LA TRADITION AU PAYS BASQUE

DEUXIÈME PARTIE

CONGRES

TRAVAUX ET COMMUNICATIONS

I

LA RACE BASQUE

ÉTUDE ANTHROPOLOGIQUE

PAR

LE D^r R. COLLIGNON

Médecin major à l'École supérieure de guerre

LA RACE BASQUE

ÉTUDE ANTHROPOLOGIQUE

PAR

LE D^r R. COLLIGNON¹

Médecin major à l'École supérieure de guerre

ON sait à quelles divergences de vues sont arrivés tous ceux qui se sont adonnés à l'étude du peuple euskarien ou basque. Qu'il s'agisse de ses coutumes, de sa langue, de son type physique même, on se heurte à des opinions inconciliables. Quant à ses origines, les ténèbres les plus épaisses les couvrent, et ce peuple, si ancien, si doxal, vivant débris de temps que l'histoire n'a pas encore pu résoudre, comme l'antique sphinx, son éternelle énigme aux historiens, aux linguistes et aux ethnographes, sans que ni les uns ni les autres aient su, jusqu'ici, la résoudre d'une façon même satisfaisante.

Nous abordons, à notre tour, ce problème en anthropologie. Nous pensons être autorisé à croire que, comme tel, nous en aurons la vérité de plus près que nos devanciers. Le type physique

1. Les pages qui vont suivre ne sont qu'un résumé succinct d'un travail qui paraîtra *in extenso* dans les *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*. Le lecteur nous pardonnera donc si nous les allégeons de quelques chiffres qui constituent nos « pièces à l'appui » et si nous le renvoyons pour la justification des idées que nous allons exposer, au travail complet.

Basque se trouve, pensons-nous, définitivement fixé, et les rapprochements qui découlent de cette découverte nous indiquent, sinon les origines de la race, du moins ses relations ethnogénétiques, ce qui limite le champ des recherches dans cet ordre d'idées.

Effectué en 1893, au cours des opérations du conseil de revision des Basses-Pyrénées, notre travail porte : pour la France, sur l'ensemble du contingent, c'est-à-dire sur tous les jeunes gens de 20 à 21 ans, nés en Pays Basque ; pour l'Espagne (et seulement à titre de contrôle), sur l'examen des hommes d'un régiment espagnol du Guipuzcoa ; et enfin accessoirement sur tout le contingent annuel des départements français accolés au Pays Basque, Landes, Basses et Hautes-Pyrénées ; ce qui nous a permis de comparer aux Basques leurs proches voisins, Béarnais, Gascons, etc., etc., et même, grâce à nos recherches antérieures, les populations plus éloignées, comprises en bloc dans un vaste segment allant de La Rochelle à la Bidassoa et aux Pyrénées d'une part, de l'Océan à l'Auvergne et au Languedoc, de l'autre.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des mesures relevées, aussi nous bornerons-nous à résumer, dans un tableau comparatif, les principales moyennes obtenues en France et en Espagne, renvoyant, pour les détails et pour la discussion des résultats, à notre travail *in extenso*.

Le simple vu de ces chiffres accuse, entre les deux séries, de notables dissemblances en ce qui concerne la conformation crânienne. Les Basques de France sont brachycéphales, ceux d'Espagne dolichocéphales ; en revanche, elle les réunit en ce qui concerne les caractères de la face, en tendant au contraire à les écarter des autres populations déjà étudiées de l'Europe, et notamment de toutes celles qui les entourent en France, soit au nord, dans les régions dolichocéphales de Dax ou très brachycéphales de Saint-Sever, soit à l'est dans les basses vallées des Pyrénées, ou dans le Béarn proprement dit.

En deux mots, pris en bloc, les Basques diffèrent de tous leurs voisins par des caractères communs, et en outre leurs deux fractions principales diffèrent entre elles.

Ce phénomène, signalé par tous les précédents observateurs, prouve-t-il l'antique dualité de race d'une population très ancienne, dont les deux fractions survivantes n'auraient de commun que la langue et dont les caractères similaires s'expliqueraient, comme le pensait Broca, par leur égale antiquité ? ou bien ne serait-il qu'un

accident dû aux croisements subis par les uns ou par les autres? En ce cas où chercher le véritable type basque, en Espagne ou en France, chez les dolichocéphales ou chez les brachycéphales? Question épineuse et que, après mûre réflexion, nous n'hésitons pas à trancher en faveur des Basques français.

L'anthropologiste qui, venant du Béarn ou des Landes, pénètre dans les cantons basques, et qui surtout a la bonne fortune d'avoir pu, comme nous, examiner des deux côtés de la frontière linguistique les individus qu'il voulait étudier dans le costume primitif exigé pour le passage devant le conseil de revision, est immédiatement frappé du changement radical qu'il observe. On a maintes fois fait remarquer combien pour les coutumes, pour les jeux, pour le costume même, la transition est brusque entre les Basques et leurs voisins. Non seulement d'un village à l'autre, mais même d'une maison à la voisine, dans les hameaux de la frontière où il y a eu émigration réciproque, on observe avec surprise une différence du tout au tout, suivant que les habitants sont Basques ou non.

C'est la même impression que j'ai ressentie dès qu'en séance du conseil je me suis trouvé en présence du contingent basque, et celle-ci n'a fait que se fortifier au fur et à mesure que, poursuivant sa route de chef-lieu de canton en chef-lieu de canton, l'itinéraire du conseil de revision me mettait en présence de toutes les fractions de notre population euskuarienne. Un type d'hommes nouveau, profondément différent non seulement de tous ceux que dans les mêmes conditions j'avais observés en France, mais aussi de tous ceux que j'avais étudiés dans l'Afrique du Nord, se révélait à mes yeux.

Ce type, en le dégageant soigneusement de ce que des mélanges séculaires ont pu y introduire d'éléments adventices bien connus, comme aussi des immigrés, fils de fonctionnaires ou autres, compris dans le contingent pris en bloc, peut se caractériser de la sorte :

Pour le corps. — Taille élevée, de beaucoup supérieure à la moyenne française dans les populations globales de même âge. Thorax tronconique allongé, large aux épaules, qui affectent le type carré des statues égyptiennes; très développé dans son périmètre, qui, à taille égale, est de plusieurs centimètres plus long que celui de n'importe quelle autre race de France. Bassin droit et rétréci, toujours comme les anciens Égyptiens et comme la plupart des

	220 BASQUES DE FRANCE	35 BASQUES D'ESPAGNE	1866 BASQUES DE FRANCE	1884 ¹ BASQUES D'ESPAGNE
Diamètre minimum	mm. 191,0	mm. 196,0	1 ^m ,658	1 ^m ,638
— — — — —	158,6	153,2	0,6	2,5
— — — — — bizygomatique	139,1	137,5	13,4	27,6
Hauteur du vertex au menton	227,6	227,1	46,4	16,0
— — — — — à l'ophryon	83,0	82,9		
— — — — — au trou auditif	135,0	135,5		
Hauteur de la face	144,5	144,1		
Hauteur du nez	50,2	50,7		
Largeur du nez	34,5	33,3		
Diamètre frontal minimum ¹	111,0	109,9		
Diamètre angulaire de la mâchoire inf ¹	101,8	105,2		
Indice céphalique	83,02	78,16		
— — — — — nasal	67,46	66,71		
— — — — — antérieur de la tête	61,11	60,56		
— — — — — vertical { de longueur	70,68	69,14		
— — — — — { de largeur	85,18	88,46		
— — — — — facial	96,26	95,43		
— — — — — frontal ¹	68,90	71,74		
— — — — — angulo-zygomatique	73,60	76,51		
Hauteur de la tête { frontal minimum	49,06	44,98		
— — — — — { bi-angulaire	48,37	46,30		
Taille moyenne				
Proportion { inférieures à 1 ^m 50				
p. 100 — — — — — à 1 ^m 60				
des tailles { supérieures à 1 ^m 70				
Proportion { yeux	p. 100 des	bleus	22,0	
		moyens } foncés	43,5	
Proportion { roux	p. 100 des	roux	34,5	
		blonds } moyens } bruns	5,5	
Proportion { bruns	p. 100 des	bruns	10,6	
		noirs	77,3	
Demi-somme des yeux clairs ¹			13,8	
et des cheveux foncés ¹			59,1	
Excès des uns sur les autres			+ 45,3	
Forme { retroussé			12,4	
de la courbure { droit			38,8	
du nez { busqué			48,8	

1. Sur 30 sujets en France, sur 35 en Espagne. — 2. D'après M. Aranzadi. — 3. Yeux bleus + cheveux roux et blonds. — 4. Yeux foncés + cheveux bruns et noirs.

Berbères. Courbures rachidiennes très accentuées, très flexibles et donnant à la démarche une grâce toute particulière. Jambes grêles, mollets peu saillants. Membres supérieurs, grêles également.

Pour la tête. — Tête très allongée dans le sens vertical antéro-postérieur. Crâne sous-brachycéphale par son indice céphalique, qui atteint 83,02 (sur le vivant), mais long d'avant en arrière en chiffres absolus, prodigieusement gonflé au-dessus des tempes, précisément au niveau du point où se prend le diamètre transversal maximum, caractère absolument propre à cette race et qui permet de considérer sa brachycéphalie comme factice et accidentelle¹. Le crâne est en outre haut dans son diamètre vertical.

La face est très allongée, très étroite et affecte la forme d'un triangle renversé; le front, étroit à sa partie inférieure, est haut et droit. Les arcades zygomatiques minces et effacées lui succèdent sans élargir sensiblement la figure, qui ensuite se rétrécit brusquement pour aboutir à un menton prodigieusement pointu et à une mâchoire inférieure dont les angles postérieurs se rétrécissent concentriquement. Sur le squelette on se rend compte des causes anatomiques auxquelles se lie cet aspect, en remarquant la gracilité extraordinaire des maxillaires supérieurs, qui semblent comme être comprimés en tous sens et renfoncés sous la voûte crânienne, fait observé déjà par Broca lorsqu'il remarquait que les arcades dentaires tendaient à se rejoindre en arrière chez certains sujets et que, bien loin d'être prognathes, quelques-uns d'entre eux étaient episthognates.

De profil le front est élevé, droit, la glabelle effacée, la racine du nez assez enfoncée; celui-ci est en général busqué, long et leptorhinien, le bas de la figure allongé. Enfin les cheveux sont bruns, légèrement ondulés, et les yeux, tout en se rangeant dans la catégorie des foncés, seraient à plus juste titre classables dans une catégorie intermédiaire entre les yeux bruns véritables et les yeux dits de teinte moyenne; ils sont aux yeux réellement foncés ce que les cheveux dits bruns sont aux cheveux noirs. De la barbe je ne saurais parler, tous sont rasés.

1. Ce sont, à mon avis, de faux brachycéphales. Il existe des races dolichocéphales dites *occipitales* ou *frontales*, suivant que leur crâne s'élargit en arrière ou en avant (Cro-Magnon d'une part, Hallstadt de l'autre). Les Basques avec leur long crâne sont des dolichocéphales *temporaires*; le renflement anormal de leur tête, juste à sa partie médiane, leur donne un indice trompeur.

Dans cet ensemble, les deux particularités frappantes et réellement caractéristiques sont le renflement du crâne au niveau des tempes et le prodigieux rétrécissement de la face vers le menton. La race qui les présente n'a pu les tenir d'aucune autre race connue; ce sont donc là de véritables caractères ethniques, secondaires peut-être dans une classification générale des variétés humaines, mais strictement distinctifs pour celle dont il s'agit.

Ainsi déterminée, la véritable race basque est absolument facile à reconnaître. Grâce à un pointage particulier, j'ai pu rechercher la proportion numérique en laquelle elle se présentait dans le département entier des Basses-Pyrénées et dresser le tableau ci-dessous.

Nombre des sujets présentant le type basque
dans les Basses-Pyrénées :

NOMBRE DE CANTONS		TOTAL DES EXAMINÉS	SUJETS PRÉSENTANT LE TYPE BASQUE	
			Nombre total	Proportion p. 100
9	Cantons basques de langue et de race . . .	732	302	41,2
2	Cantons basques de langue, mais de race très croisée	188	35	18,6
9	Cantons frontières du Pays Basque . . .	839	55	6,5
20	Cantons béarnais purs	2008	19	0,8
11	Canton d'Hasporen (maximum).	88	49	55,7
	Cantons du Béarn où il n'existe pas . . .	992	0	0

Il en ressort : 1° qu'au cœur du Pays Basque, là où les limites arbitraires des cantons n'englobent pas des communes basques avec des communes béarnaises ou gasconnes, ce type de race particulier se rencontre *dans toute sa pureté* sur plus de 41 pour 100 de la population et ne laisse pas que d'imprimer un cachet spécial au reste de celle-ci, composé de ses métis; 2° que quelques Basques se retrouvent dans les cantons frontières, traversés du reste très capricieusement par la limite de séparation des deux langues; et 3° qu'enfin en dehors de celle-ci cette race n'existe plus. Les 19 jeunes gens présentant le type basque qui ont été remarqués au milieu des 2008 conscrits du Béarn sont en effet tous, ou récemment émi-

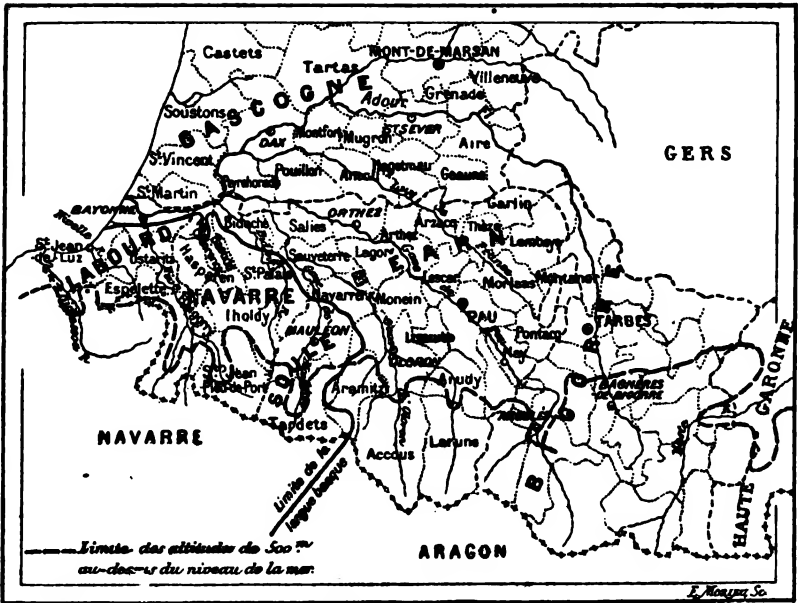
grés dans des villes comme Orthez, Pau ou Nay, ou fils d'émigrés (carte II).

Une seule exception se rencontre. Hors de la frontière linguistique existe, à l'est du Pays Basque, un canton où l'on rencontre 22,4 pour 100 de sujets du type basque : c'est le canton d'Aramitz. Mais ce nom seul, profondément euskuarien, prouve qu'il s'agit d'un recul de la langue, phénomène qui s'explique de lui-même par la situation topographique de cette vallée, séparée par la montagne des cantons basques de la Soule et qui n'a de communication possible qu'avec Oloron et ses environs, c'est-à-dire avec le Pays Béarnais. L'exception ne fait donc que confirmer la règle (carte I).

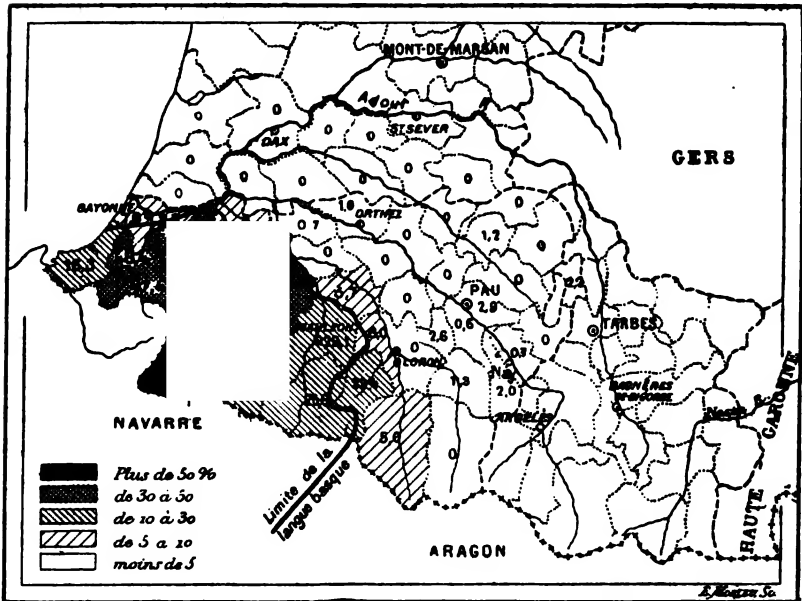
Ajoutons que pour faire contre-épreuve, chaque fois qu'en mesurant les hommes des régiments de la région, régiments où le recrutement régional verse naturellement de nombreux Basques, chaque fois, dis-je, que j'ai remarqué un sujet présentant ce type, je n'ai pas manqué de lui dire : « N'êtes-vous pas Basque ? » et jamais je n'ai reçu de réponse contraire ; tous étaient Basques, ou issus de parents basques. En Espagne, où le type est bien moins net, MM. les officiers qui voulaient bien me faire l'honneur de me guider dans mon examen me disaient, aux premiers sujets que je mesurais : « Ceux-ci n'ont pas le type basque, ce sont des citadins, ou des gens de plaine. » Mais dès qu'un sujet du type que j'ai décrit précédemment vint à se présenter, ils le signalèrent unanimement comme réellement Basque. Or, enfants eux-mêmes des provinces vascongades, ils en connaissaient bien la véritable race, et ce fut pour moi un précieux moyen de contrôle que ce témoignage impartial qu'ils me donnaient.

Toutefois, il est incontestable que ce type, que d'un commun accord nous considérons comme réellement basque, est relativement rare en Espagne.

Le reste de la population, du moins dans le Guipuzcoa (car je n'ai pu observer que bien peu de sujets de Biscaye, d'Alava ou de Haute-Navarre), se compose d'un mélange complexe d'éléments hétérogènes. Ce que j'appellerais volontiers l'Espagnol moyen, c'est-à-dire ce type qui domine dans l'Espagne du centre et dans la vallée de l'Èbre (celui du midi est en effet un pur Berbère), en forme la majeure partie. Son influence se fait sentir sur la taille, qu'il a abaissée, sur le crâne, qu'il a rendu nettement dolichocéphale dans les moyennes, sur l'indice nasal, dont il a, par le rétrécissement de la largeur, accru la leptorrhinie. En outre, quelques sujets rappellent



Carte I. — Le Pays Basque français et les régions environnantes.



Carte II. — Répartition de la race basque dans le département des Basses-Pyrénées.

Clichés communiqués par la revue *l'Anthropologie*.

franchement le type du vieillard de Cro-Magnon, d'autres plus rares des types sporadiques très particuliers, certainement anciens et faiblement représentés des deux côtés des Pyrénées tant en Pays Basque que dans les vallées béarnaises, gasconnes ou languedociennes.

En somme, par un phénomène assez paradoxal, il se trouve que le type ethnique euskarien est infiniment plus rare et moins net en Espagne, dans son pays d'origine, qu'en France. Nous l'expliquerons d'ailleurs facilement dans un instant. Bornons-nous pour le moment à poser ce fait prépondérant, c'est que, s'il n'y avait, dans les provinces vasco-gaïes d'Espagne, une certaine proportion du sang de cette race si particulière que nous avons décrite plus haut, ses populations ne différeraient en rien de celles qui l'avoisinent en ce pays.

En France, tout au contraire, la séparation ethnique est aussi nette et aussi tranchée que la séparation linguistique.

Les populations qui avoisinent l'îlot basque, minutieusement étudiées par nous, ne sauraient d'aucune manière être considérées comme des éléments modificateurs ayant pu donner à celui-ci ses caractères si spéciaux. En effet, voici leur répartition :

Au nord, les environs de Dax sont habités par une population plutôt dolichocéphale (ind. céph. 80 à 81)¹, plus petite de taille, dolichopside, moins hypsicéphale, moins leptorrhiniennne, et qui est sinon autochtone du moins extrêmement ancienne en ce pays. En effet, les crânes néolithiques de Sordes, trouvés dans une caverne du canton de Peyrehorade, situé à la limite même de notre Basse-Navarre, rappellent prodigieusement ceux des habitants actuels de ce canton et des cantons du Dacquois. Il y a là filiation évidente ; nous avons en présence les lointains aïeux et leurs petits-fils. Rien ni chez les uns ni chez les autres ne rappelle même de loin nos Basques. Ce même type de Sordes, atténuation lointaine du type bien connu de Cro-Magnon, se retrouvera vers l'est auprès d'Oloron ainsi que dans les vallées pyrénéennes comprises entre les sources du Gave d'Oloron et celles de la Garonne ; nous le trouverons probablement plus loin encore dans les vallées de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales, lorsqu'elles auront pu être étudiées comme les précédentes.

1. Ne pas oublier que ces chiffres visent une population en bloc, sans en séparer les immigrés et sans réduction pour comparer l'indice à celui du crâne.

Les populations apparentées à cette race (si ancienne dans cette région qu'il n'est pas douteux que ce ne soit elle que visaient César et Strabon en séparant les Aquitains des Gaulois proprement dits [Celtés et Belges] et en les rapprochant des Ibères) bordent de tous côtés l'îlot basque sans le pénétrer. Plus excentriquement, elles sont à leur tour pressées de toutes parts par une ligne continue de cantons peuplés par une race brachycéphale que rien ne nous permet de différencier des Auvergnats, des Savoyards et des autres représentants de ce type que Broca appelait « celtique », parce qu'il prédominait dans l'ancienne Celtique de César et de l'époque romaine. Pas plus qu'à la précédente, nous ne pouvons lui trouver l'ombre d'une analogie avec nos Basques. Ceux-ci ne peuvent, à *aucun titre*, être regardés comme un croisement d'une population semblable à ce que sont les Guipuzcoans et les Biscariens actuels avec n'importe quelle race de France. Il s'ensuit qu'il est plus légitime d'admettre qu'une influence modificatrice a agi sur les Euskuariens d'Espagne, en respectant ceux qui peuplaient le versant nord des Pyrénées, puisqu'aucune race française n'a pu produire la résultante actuelle et qu'au contraire, comme nous l'avons vu, les points par lesquels les Basques diffèrent en Espagne de leurs frères de France sont précisément ceux par lesquels ils se rapprochent des Espagnols pris en masse.

La raison de ce phénomène nous semble assez simple. Il faut d'abord, conformément à l'ensemble des historiens et contrairement à l'opinion de M. Bladé, qui ne peut plus se soutenir en présence de la dualité de race des populations situées au nord et au sud de l'Adour sur un territoire qui, aux temps de Strabon et de Ptolémée, était certainement occupé par *un seul* peuple, les *Tarbelli*, il faut, dis-je, admettre l'arrivée récente en France des Basques ou plutôt des Vascons. Qu'elle se soit produite ou non en 587, peu m'importe, elle est en tout cas *postérieure à la chute de l'Empire romain*. Lorsque celui-ci florissait, divers petits peuples ibères, cantonnés dans les monts Cantabres ou sur le versant sud des Pyrénées, avaient, grâce à une ténacité dont leurs descendants donnent encore l'exemple, conservé dans leurs montagnes une semi-indépendance, attestée par la persistance de l'idiome national : c'étaient les *Vardules*, les *Caristes*, les *Autrigons* et les *Vascons*. Ces derniers occupaient le cours supérieur de l'Èbre, c'est-à-dire sensiblement la Navarre actuelle.

Les invasions barbares mirent à feu et à sang la Gaule, et les

documents de l'époque nous prouvent combien l'Aquitaine avait été particulièrement ravagée et dépeuplée par eux. Les Wisigoths, maîtres des deux versants des Pyrénées pendant un certain temps, se virent peu à peu refoulés par les Francks plus barbares encore qu'eux-mêmes et finalement complètement repoussés de l'ancienne Aquitaine. On peut supposer que vers cette époque ils voulurent expulser les Vascons de leur territoire, notamment des environs de Pampelune, région riche et d'une haute importance stratégique pour eux. Ceux-ci, vaincus à la suite de luttes dont l'histoire ne nous a pas conservé le souvenir, reculèrent vers la montagne et, trouvant devant eux des plaines presque dépeuplées, les occupèrent, très probablement en 587, comme le laisse penser Grégoire de Tours¹.

Plus tard, lorsque les Sarrasins conquièrent l'Espagne, ce fut dans les vallées des Pyrénées et de la chaîne cantabre que se recréèrent les petites unités espagnoles qui devaient plus tard les expulser de la péninsule; en tout cas, il y a eu forcément, nécessairement même, des refoulements dans les montagnes. Des représentants de toutes les nations espagnoles s'y réfugièrent isolément ou par petits groupes, la chose est absolument certaine, parce qu'il est impossible qu'elle n'ait pas été, d'où mélange fatal avec les populations primitives et constitution de groupes humains, mixtes par la race, mais gardant, par le fait même des circonstances, la langue du groupe prédominant au moment des apports de sang exotique. Pendant ce temps, les Vascons émigrés hors d'Espagne en Aquitaine n'étaient, si j'en excepte le passage de l'armée d'Abder-Rhaman, inquiétés en rien par les Sarrasins; nominalement soumis aux Francks, ils conservaient avec leur réelle indépendance la pureté de leur sang, en sorte qu'actuellement leur type physique primitif a pu rester prédominant dans le pays, alors qu'il s'atténuait en Espagne, où de nos jours il n'est plus représenté presque que par ses métis.

Cette hypothèse rendrait compte aussi de la répartition actuelle des Basques en France. Nouveaux venus dans un pays presque désert, ils ont facilement soit absorbé, soit expulsé les rares Gallo-

1. On pourrait également supposer que cette peuplade, fort barbare elle aussi, aurait profité de la mise hors d'état de résister des Aquitains cis-pyrénéens par les invasions du cinquième siècle et de leur quasi-destruction, pour quitter ses stériles montagnes et pour occuper les régions relativement riches et fertiles où nous les retrouvons aujourd'hui.

Romains, ou plutôt Aquitano-Romains qui subsistaient. Leur établissement fut définitif, parce qu'il s'agissait d'une véritable émigration avec femmes et enfants, mais à aucun titre il ne peut être admis, sauf en ce qui concerne le petit canton d'Aramitz, qu'ils aient à aucune époque dépassé les bornes de leur territoire actuel, marqué exactement de nos jours par la frontière linguistique. A aucun degré, il ne peut être acceptable en tout cas qu'ils l'aient occupé ni avant ni pendant la période gallo-romaine. Les Tarbelli allaient jusqu'aux Pyrénées, nous le savons; or, comme nous constatons dans le temps une filiation de race ininterrompue entre les néolithiques qui enterraient leurs morts sur ce territoire, à Sordes, et les habitants actuels de la région de Dax, ancienne capitale des Tarbelli, nous sommes autorisé à conclure que des populations de même race s'étendaient jadis jusqu'à la montagne dans les vallées basques actuelles, comme elles le font encore de nos jours dans celles qui se trouvent à l'est du pays euskarien. L'enclave actuelle est due à une poussée relativement récente et ayant marché du midi au nord, le fait peut être considéré comme acquis.

Nous pouvons aussi nous expliquer de la sorte un fait qui jadis frappait déjà Broca : la plus complète conservation de la langue et des coutumes basques en France qu'en Espagne. Broca ne connaissait en réalité que le type guipuzcoan, car sa série de crânes de Saint-Jean-de-Luz n'est basque que de nom, et, surpris de trouver en France une population différente de celle qu'il avait observée à Zaraus, il était persuadé que celle-ci était la seule exacte représentation de la race euskarienne; aussi s'étonnait-il à juste titre que, tandis que la langue et que les coutumes gardaient sur le versant nord des Pyrénées un caractère de pureté plus grand que sur le versant sud, le type de race y eût au contraire presque disparu. Nos recherches prouvent que Broca, ne jugeant la population basque française que d'après des crânes provenant de la plus déplorable localité qu'il fût possible de choisir à ce point de vue, d'une ville cosmopolite par excellence depuis plusieurs siècles, appliquait à tort l'impression, exacte d'ailleurs, qu'il ressentait au reste du pays, et qu'en réalité, race, langue et coutumes sont plus pures et mieux conservées en France qu'en Espagne, comme le démontrent nos observations, quelle que soit d'ailleurs l'hypothèse qu'on accepte pour les expliquer historiquement.

Quelle était enfin, si nous voulons remonter plus haut dans le

temps, l'origine première de la race basque ? Assurément les Vascons ont été compris par les Romains au nombre des peuples ibères. Mais ce terme était large, aussi large que peuvent, en ce qui concerne la race, être actuellement ceux de Français, d'Espagnols ou d'Allemands. C'étaient *des Ibères*, mais rien ne permet d'affirmer que c'étaient *les Ibères*.

Leur primitive patrie reste donc inconnue. Toutefois, nous pouvons poser au moins un jalon dans cette recherche. Les caractères corporels proprement dits des Basques les rattachent indiscutablement au grand rameau chamitique des races blanches, c'est-à-dire aux anciens Égyptiens et à diverses des races comprises par le grand public sous le terme général de Berbères. Leur brachycéphalie, faible d'ailleurs, ne saurait prévaloir contre l'ensemble des autres caractères qu'ils présentent. Elle est du reste tout artificielle, comme nous l'avons déjà dit, et uniquement liée à une particularité anatomique secondaire. C'est donc de ce côté et non dans la direction des Esthoniens ou des Finnois qu'il faut chercher la souche de cette race paradoxale. Elle est nord-africaine ou européenne, sûrement elle n'est pas asiatique.

II

LES BASQUES ONT-ILS UNE HISTOIRE ?

PAR

M. ADRIEN PLANTÉ

LES BASQUES ONT-ILS UNE HISTOIRE ?

PAR

M. ADRIEN PLANTÉ

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE PAU
ASSOCIÉ CORRESPONDANT NATIONAL DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE
INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE D'HISTOIRE DE MADRID

Mesdames, Messieurs,

PARLER des Basques, en présence des Basques, sans avoir l'honneur d'être Basque soi-même, n'est-ce pas se montrer trois fois audacieux ?

J'ai une excuse : je suis Béarnais. Or, vous savez tous que, depuis l'annexion de la grande France au petit Béarn par notre bon Henri IV et ses vaillants parpaillots, les Béarnais se sont permis bien des audaces.

Aussi bien, sous le bénéfice du vieux dicton latin qui promet aux audacieux tous les sourires de la fortune, représentés ici pour moi par l'aimable indulgence de cette admirable assemblée, me suis-je empressé de répondre à l'invitation qui m'était faite, au nom du Comité d'organisation des Fêtes de la Tradition du Pays Basque, par mon vieil ami, M. le docteur Goyenèche, Maire de Saint-Jean-de-Luz.

S'il n'était pas si près de moi, je vous dirais combien il est

insinuant et aimable : il veut ce qu'il veut, et le veut si bien, qu'il est bien difficile de lui refuser quelque chose.

Je suis venu me mettre à ses ordres et chercher avec lui un sujet digne de vous être offert aujourd'hui.

Quand il m'a soumis le tableau des œuvres promises par tant d'auteurs basques jaloux de faire connaître et de célébrer les mérites du Pays Basque, j'ai senti, je vous l'avoue, défaillir mon courage.

Philosophes, poètes, philologues, paléographes, jurisconsultes, historiens, artistes et savants de tout ordre ont depuis déjà longtemps déposé le titre de leurs travaux : il ne restait que fort peu de choix au pauvre conférencier béarnais ; il semblait que la question basque était épuisée : j'étais venu trop tard.

Je demande à M. le docteur Goyenèche s'il n'y a pas une histoire complète des Basques, dans laquelle je pourrai, avec son aide éclairée, trouver à mon tour un sujet... M. le Maire, en Basque fier et confiant, me répond : « Les Basques sont comme les femmes honnêtes : ils n'ont pas d'histoire ! »

Et bien, Mesdames et Messieurs, nous allons leur en faire une... Il est vrai qu'hier j'entendais dire dans un sermon prononcé dans un superbe langage basque, dont j'admira en l'enviant la sonorité tout à la fois énergique et souple : « Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! »... Je ne veux rien enlever à ce bonheur, mais l'histoire se fera toute seule. Le mot du Maire me servira de texte ou d'épigraphe, et le Comité d'organisation, si éminent dans son intelligence, dans son zèle et dans son érudition, me permettra de vous présenter cette très modeste causerie, comme la préface de l'histoire complète et absolument documentée dont il est en train, par son Exposition et les travaux du Congrès, d'écrire les pages les plus intéressantes et les plus belles.

Donc, si vous le voulez bien, nous étudierons ensemble tout d'abord les problèmes nébuleux de l'origine des Basques et leurs luttes triomphantes pour la vie ; remarquez que je dis : *nous étudierons* ces problèmes ; je me garderais bien de vouloir les résoudre. Puis nous nous demanderons ce qui a fait la force de cette petite nationalité toujours si féconde et si vivace, et nous arriverons à établir — ceci nous reposera un peu, Mesdames, des Grecs et des Romains forcément invoqués par moi dans le cours de ma conférence, — nous arriverons, dis-je, à établir que nos ancêtres ont dû une partie de leur force à l'ascendant que, chez eux, ils ont toujours laissé prendre à la femme.

Enfin, après un rapide coup d'œil sur l'influence des grands faits de l'histoire moderne dans l'existence des Basques, nous admettrons cette conclusion logique, nécessaire : le peuple basque, qui est, qui a toujours été, ne peut pas ne pas être toujours.

I

Tous les auteurs qui se sont occupés des Basques semblent s'être mis d'accord pour déclarer que l'on ne connaissait rien ou pas grand chose sur leur origine, ou sur leur existence primitive, en dehors de quelques hypothèses dont le champ s'ouvrait fort large devant eux.

De là, des fables et des légendes qui ont fait de vos ancêtres des portraits très peu flatteurs, terrifiants même : la reproduction que je vous en donnerai ne devra pas vous froisser — il n'y a que la vérité qui froisse, — mais le bien que les modernes en ont déjà dit et celui que nous sommes, tous, disposés à vous en dire encore vous dédommagera amplement du mal que les anciens ont pu en penser.

Et finalement vous serez amenés à penser avec moi que, pour des gens qui n'ont pas d'histoire, du moins beaucoup d'historiens se sont occupés d'eux.

Et d'abord les légendes ! *Le grand serpent* ou le *grand feu* dort sous le massif immense des Pyrénées : dans son sommeil, agité en de grands soubresauts, il soulève les montagnes. De ses sept gueules béantes s'échappent des volcans... le feu détruit tout, pour purifier d'abord le globe et le vivifier ensuite... Le Pays Basque naît de ces torrents mythiques.

Les monstres peuplent les forêts : les souterrains de Balsola, en Biscaye, restent défendus par une vénération mêlée de crainte. L'homme des bois et la femme sauvage qui y habitent y font des apparitions dont les récits terrifient encore les veillées de nos chaumières ; tandis que, du mont Anhie, arrivent les échos enchanteurs de noces mystérieuses : ce sont les noces de la séduisante Maïthagarri et du beau Luzaïde... ouvrant des horizons poétiques et charmants à l'imagination enflammée de la race du feu...

Oui, Mesdames et Messieurs, voilà vos ancêtres, vos premiers

pères : au dire de la légende, vous êtes les fils et les filles du grand feu initial, c'est-à-dire du soleil.

Oh ! ne rougissez pas de pareille origine : certes, elle est des plus honorables et n'a rien qui nous puisse surprendre ; elle nous explique suffisamment certaines beautés ethniques que notre admiration se plait à relever en vous, certains éclairs lumineux qui animent votre physionomie si attirante, certains élans qui sont la caractéristique de vos cœurs ardents et généreux, en même temps qu'ils témoignent d'un brillant, d'un très glorieux atavisme. Légende, n'est-ce pas ? Légende, soit ! Mais, comme l'a dit Voltaire, il n'y a pas « jusqu'aux légendes qui ne puissent nous apprendre à connaître nos nations ».

Dans tous les cas, il n'y a de légende que lorsqu'il y a un fait mystérieux dont la curiosité populaire demande anxieusement l'explication : or, ici, le fait, c'est l'existence du peuple basque : il est, donc il a été un jour...

Mais de quand date-t-il ?

Mais d'où vient-il donc ?

La légende doit nécessairement, à un moment donné, céder le pas à l'histoire : l'hypothèse ne peut nuire à la thèse et réciproquement...

Il vient d'où sont venues toutes les générations humaines :

Race patriarcale, qui, au moment où, du berceau de l'humanité, l'Asie, les peuples se répandirent sur la terre, s'élança elle aussi de l'Orient vers l'Occident, obéissant à cette loi fatale qui, depuis le commencement des âges, pousse l'homme vers les régions encore insondées où le soleil se couche.

L'Occident, demeure du soleil, séjour des dieux, était pour les peuples primitifs la région bénie de leurs rêves ; car dans le voisinage des dieux et sous leur protection les hommes devaient être les plus justes et les plus heureux de la terre.

Les grandes invasions venaient de l'Orient, suivant toujours la direction de l'Occident.

De nos jours encore, depuis Christophe Colomb jusqu'au dernier paquebot qui part de nos grands ports maritimes, n'est-ce pas toujours vers l'Occident, vers l'Amérique, que l'homme se dirige ?

Jetez un regard attentif vers la civilisation nouvelle qui se constitue incessamment dans les États-Unis d'Amérique ; suivez ces longs convois aux chars bondés de meubles, de provisions et

d'outils, qui se prolongent sur les routes à peine esquissées de ces régions presque vierges encore.

C'est le pionnier qui passe, à la recherche d'un fonds encore inexploité, pour faire, défaire, refaire sa fortune au gré de ses caprices ou des besoins de sa famille sans cesse grandissante.

Il va vers l'Ouest... ses fils iront comme lui vers l'Ouest et, comme eux, leurs descendants iront toujours vers l'Ouest, chercher l'aisance, le bonheur, la vie... loi fatale, je le répète, tendance mystérieuse des migrations humaines.

Et c'est ainsi qu'à une époque dont, après tout, il nous importe peu de connaître la date précise, qu'aucun document ne saurait nous donner, c'est ainsi que dans ce coin de la terre nommé Ibérie par les anciens des temps les plus reculés, parce que ses premiers habitants s'appelèrent Ibères, s'installa une race superbe, étrange... Elle s'y établit, et, toujours jeune, toujours vivace... elle y est encore.

Si, selon l'expression des anciens, le pays d'Occident est le pays où le soleil trouve le repos après les fatigues de sa course diurne, le nord de l'Espagne ou Ibérie réalisa peu, il faut en convenir, pour vos pères, le rêve touchant.

La lutte pour la vie fut la condition première et constante de son existence agitée.

Quels étaient ces hommes ?

On s'est demandé s'ils étaient Phéniciens, Celtes, Gaulois, Carthaginois ? s'ils avaient des affinités de race avec les peuples nombreux qui ont passé sur leur sol, véritable champ de bataille de la mêlée humaine depuis le commencement de l'histoire ?

Les Celtes les englobèrent ; des Phéniciens ils connurent l'or et les pierres précieuses que ces hardis navigateurs portaient le long de nos côtes jusqu'en Bretagne, jusqu'en Norvège, où dans des *tumuli* on rencontre le jade et la turquoise, produits de l'Asie. Ils reçurent les Carthaginois d'Annibal, ils traitèrent avec eux ; ils luttèrent avec les Gaulois. Que vous les nommiez Ibères, Vascons, Basques, Euskariens, Cantabres, c'est toujours le même peuple..., peuple un et *unique en son genre*, pardonnez-moi cette expression triviale, mais bien méritée, car il fut le seul capable de résister aux Romains.

Habitué à vaincre partout, à imposer sa civilisation dissolvante, Rome s'arrêta surprise de la résistance des *Cantabres* ; c'est ainsi

que la première civilisation qui prend contact avec eux les appellera désormais.

Ils refusèrent résolument de se laisser absorber par la puissance universelle : le monde connu est soumis : seul le Cantabre n'obéit pas.

Cette résistance enfante des légendes nouvelles : il n'y avait alors ni télégraphes ni presse quotidienne, et cependant les nouvelles se propageaient avec une incroyable rapidité : le reportage de l'époque était aussi alerte que celui de notre fin de siècle ; je ne dis pas qu'il était plus exact.

On racontait à Rome des choses étranges de la vie de vos ancêtres, et les écrivains grecs et romains ne se font faute de remplir leurs écrits de racontars effrayants.

Horace, malgré son génie poétique, n'avait pas l'esprit militaire, il l'avoue ingénument : destiné à la carrière des armes, dès la première bataille à laquelle il assiste, il prend la fuite, laissant son manteau à une ronce qui lui semble être la main d'un ennemi qui veut le faire prisonnier : il se garde bien de se retourner pour s'en assurer...

Et, tandis que sous les berceaux de Tibur, il savoure la coupe de Falerne ou de Lesbos en l'honneur du divin Auguste, du généreux Mécène ou de l'aimable Tyndaris, sa quiétude est troublée par les nouvelles des Pyrénées. Il est hanté par le spectre du farouche Cantabre, belliqueux, violent, insoumis ; on n'a pas l'idée d'un peuple qui ose se permettre de refuser le joug de Rome... il en parle et s'en indigne à tout instant.

Pendant trois siècles, la lutte continue : Pline, Juvénal, Silius Italicus, Florus, tous les grands organes de Rome en frémissent : il paraît que ces vieux ennemis des Romains vont au combat la tête nue : ils ne craignent ni le froid, ni le chaud, ni la soif, ni la faim... ce sont tous ces auteurs romains qui le racontent... leur rendant ainsi un bel hommage inspiré par la terreur qu'ils provoquent.

Il y a plus : leur arme offensive est redoutable : c'est une épée courte, large, à deux tranchants... Les Romains se hâtent de l'adopter pour leurs troupes d'élite... Vous le voyez, il n'y a rien de nouveau sous le soleil : l'esprit d'imitation est de toutes les époques.

Et Lucain, habitué cependant aux tristesses de la guerre civile, qu'il a minutieusement décrite dans sa *Pharsale*, mais peu préparé,

sans doute, aux belles leçons du véritable patriotisme, déclare emphatiquement que *vos pères sont devenus l'horreur et l'épouvante du genre humain.*

Heureux les peuples, Messieurs, dont l'histoire pourra dire que, dans la défense du sol natal menacé, souillé, violé par l'ennemi, dans la défense de leurs droits nationaux méconnus, ils sont devenus l'horreur et l'épouvante du genre humain !

Cela prouvera simplement qu'ils auront fait leur devoir...

Or, le devoir accompli ne peut épouvanter que ceux qui n'en ont point la notion sainte, ne peut effrayer que les cœurs prêts à toutes les capitulations, à toutes les servitudes, à toutes les hontes !... Oui, les Cantabres sont la terreur des troupes de Scipion ; ils refusent les avances de César, dont le lieutenant Crassus les défait dans les plaines de l'Aquitaine : il déclare avoir écrasé 50.000 hommes, tant Cantabres qu'Aquitains !

La Bourse de Rome se rassure, et les flâneurs du pont Milvius, du Forum ou de la Basilique vont pouvoir à l'aise reprendre leurs galantes causeries...

Mais Rome n'est pas seulement conquérante : elle est encore parfois très diplomate.

Elle comprend qu'elle ne doit pas méconnaître l'incontestable valeur de ce peuple qui défend les passes des Pyrénées : elle se décide à entrer en pourparlers avec lui.

La politique des résultats lui réussit mieux avec les Basques que celle de la conquête.

De leur côté, les Cantabres sentent le prix de leur alliance : leur flair politique leur fait comprendre l'intérêt qu'ils peuvent avoir à s'allier avec Rome : s'allier avec un plus puissant que soi, ce n'est ni s'humilier ni se soumettre.

Aussi les voyons-nous, pendant la guerre civile romaine, prêter ou refuser, tour à tour, le concours de leurs forces à qui le sollicite, et tantôt fournir à César de précieux auxiliaires dont il se félicite d'avoir eu l'assistance, tantôt aider vigoureusement Pompée à Pharsale.

En un mot, véritable jeu de bascule, qui leur permet de jeter, selon les circonstances, dans la balance des combats leur épée redoutable.

Ils deviennent les alliés fidèles de l'Empire ; en retour Vespasien leur confère le droit de Latium ; Caracalla, le droit de bourgeoisie ; plus tard, Justinien les comblera de distinctions et de faveurs.

Ne croyez pas qu'ils se soient laissé prendre à l'appât de toutes ces faveurs... ils ont vu dans cette alliance définitive le moyen d'assurer leur indépendance ; leur esprit essentiellement pratique les a heureusement servis ; grâce à cette alliance, en effet, ils ont pu faire face aux premières grandes invasions, Vandales, Sarmates, Alains..., en attendant les Wisigoths, les Francs et les Sarrazins.

Dès le commencement du cinquième siècle c'est pour eux une lutte incessante : le flot passe... la nationalité basque subsiste toujours !

Pourquoi?... Ainsi que nous le verrons tout à l'heure, c'est parce qu'appuyée sur des traditions aimées, elle a pu se constituer sagement, librement en peuple législateur, *ne connaissant d'autre maître que sa parole*, et ne cherchant pas dans de vagues utopies la réalisation de vaines et chimériques aspirations.

Cependant, vers le septième siècle, elle veut avoir son tour : sa patience a fini par se lasser.

Après Vouillé, Clovis et ses fils occupent l'Aquitaine : les Basques ou Vascons sortent de leurs montagnes et envahissent la Gaule méridionale : l'Aquitaine s'appellera désormais la Vasconfe ou la Gascogne.

Et quand je parle des Basques ou Vascons, il est bien entendu qu'il s'agit toujours de la fédération basquaise, comprenant les peuples vivant sur les deux versants des Pyrénées *jusqu'à la rive gauche de l'Ebre...*

Basques, Vascons, Navarrais, formant un seul peuple, ayant dans une commune origine puisé une constitution une, ayant conservé une langue une, elle aussi, à travers les siècles, qui en ont respecté la mystérieuse harmonie.

Ces peuples, ou mieux tout ce peuple a pris part à l'invasion de l'Aquitaine... on comprend sans peine ce besoin d'extension : trois cents ans d'occupation, de compression wisigothique, c'était une cruelle épreuve pour son tempérament guerrier. Les Francs les ont exaspérés ; les refoulements incessants, qu'après les Mérovingiens les Carlovingiens leur font subir, excitent encore leur haine ; ils attendent une occasion pour montrer la force de leurs bras : les échos du pas de Roland, le cri de douleur du vieil empereur réputé invincible, les coups de la Durandal qui, sans se briser, tranche la brèche historique, vous disent assez que l'occasion a été trouvée.

Mais la revanche fut terrible, la succession de Charlemagne

démembra la vieille Aquitaine : elle donna la Gascogne au descendant des anciens princes aquitains ; la Bigorre fut érigée en comté, le Béarn en vicouaté, et les Basques, définitivement refoulés par Louis le Débonnaire, vont panser leurs blessures pour se jeter, bien vite après, avec les successeurs de Pélage, dans la grande lutte contre les Sarrazins.

Sans les suivre dans ces guerres héroïques, nous devons reconnaître que nous retrouvons là le Basque toujours égal à lui-même.

Avec les rois chrétiens, ils chassent de l'Espagne les Maures qui l'occupent depuis huit cents ans ; de cette guerre de reconquête naît cette noblesse qui en est la récompense légitime : noblesse de terre pour la *Biscaye*, le *Guipuzcoa* et le *Labourd*, noblesse de sang pour l'*Alava* et la *Navarre*, tous se déclarant aussi nobles et parfois plus nobles que les rois.

La Navarre, vers la fin du quinzième siècle, dépendit de la couronne de Béarn, dont les princes prirent enfin le titre longtemps disputé de *rois de Navarre* ; mais quand Ferdinand le Catholique veut étendre encore ses domaines, sur lesquels bientôt le soleil ne se couchera plus, la Navarre est menacée.

Il faut au nouveau roi des Indes, d'un côté, la limite de l'Océan Pacifique, de l'autre, la ligne extrême des Pyrénées. Un prétexte est bien vite trouvé pour envahir la Haute-Navarre et l'enlever, en 1512, au faible Jean d'Albret, qui bientôt après meurt, entendant sa femme Catherine de Béarn-Foix, énergique et fière comme toutes les princesses nées sur la terre franche, déclarer avec une amertume mêlée d'orgueil : « Ah ! si nous fussions nés, vous Catherine, et moi Jean, nous n'aurions pas perdu la Navarre. »

Nous voici au commencement du seizième siècle : la fédération basque a été brisée, l'union de la Castille à l'Aragon achève l'unité espagnole.

Les provinces basques espagnoles ou bien se constituent en Etat libre, comme la Biscaye, dont les souverains d'Espagne, dans les formules de serment qui leur sont imposées, ne prennent que le titre de *seigneur*, et non de *roi*, ou bien se donnent à la Castille, comme le Guipuzcoa, en spécifiant le maintien de leurs immunités nationales.

Le lien qui rattachait les frères des deux versants n'existe plus, si ce n'est à l'état de souvenir, que les compétitions des rois tendent chaque jour à faire disparaître, et nous assistons alors à des luttes fréquentes entre peuples faits pour s'aimer.

Il est vrai que si le sentiment fraternel disparaît, l'amour du sol natal, l'orgueil national lui survit toujours, feu sacré entretenu pieusement dans le cœur de tous par une fidélité qui ne se dément jamais!

C'est avec une fierté bien légitime que depuis, sur les deux versants, on raconte que c'est un pilote basque, Alonzo Sanchez, qui inspira au Génois Christophe Colomb sa merveilleuse découverte ; ce sont des Basques, qui, après avoir vaincu les Maures, ont formé les équipages de la plupart des conquérants du Nouveau Monde...

C'est un Basque, Élcano, qui le premier a fait le tour complet du monde.

Ce sont trois mille Basques espagnols qui à Pavie décidèrent du sort de la bataille, et c'est un Basque, *Jean d'Urbiet*, qui reçoit l'épée de François I^{er}, dont la vaillance sans tache trouve, en la lui remettant, que si tout est perdu, du moins l'honneur est sauf...

Il est vrai que ce fut un Béarnais, Henri II de Navarre, qui aida le roi de France à sortir de captivité, arrachant à Charles-Quint cet hommage flatteur : « Je n'ai connu qu'un homme en France, et c'est le roi de Navarre ! »

Et pendant des siècles encore, les Basques espagnols, jaloux de leurs gloires, luttent, combattent, versent leur sang pour leur indépendance et chantent leurs exploits.

Et c'est pénétré de ces sentiments, enflammé par ces souvenirs, qu'un jour, il n'y a pas bien longtemps de cela, un humble barde de vos montagnes basques part du village de Villareal avec ses deux vieilles compagnes : sa guitare et sa foi. Il va parcourant les grandes capitales, jetant à pleine voix les notes étranges d'un hymne auquel personne en Europe ne comprend rien, mais que personne ne peut entendre sans se sentir profondément ému... *Guernikaco Arbola*, hymne de passion intense, comme le disait il y a sept ans mon ami Ancho Peña y Goni, au pied de la statue d'Yparraguirre, « *hymne de passion intense, mélodie d'admiration, soupir éloquent d'humilité et d'espérance, message de paix et d'union* » ; hymne impérissable qui est devenu, enfants du Pays Basque, votre hymne national, et qui résume si bien les légendes pieuses, les patriotiques fiertés de tout un peuple généreux.

Séparés par les traités, mais unis par des aspirations communes, de par delà les monts, envoyons, Messieurs, une fraternelle poignée de main à ces vaillants champions des libertés traditionnelles.

II

Qu'est-ce qui a fait la force de la nationalité basque ?

Évidemment, ce sont les institutions sociales consacrées dans ces constitutions si connues sous le nom magique de *Fueros*, en Espagne, sous celui de *Fors* en France.

Notre collègue, M. Vinson, qui s'est constitué l'historiographe autorisé de votre langue, a donné dans son beau livre, *Le Pays Basque et les Basques*, un résumé lumineux de ces institutions reposant sur l'indépendance absolue, en *fuit* et en *droit*, des provinces qu'ils avaient pieusement conservées.

Le regretté M. de Soraluece, dont le nom est si dignement représenté à Saint-Sébastien, a écrit d'importants ouvrages sur les *Fueros* de Guipuzcoa, comme l'a fait en Biscaye le populaire Antonio de Trueba.

Le docteur Larrieu, pendant le cours de ce Congrès, les étudiera, avec le talent et la compétence qui l'ont fait classer parmi les plus savants érudits de votre région.

Dans les diverses monographies qui figurent au programme du Congrès, chaque auteur sera nécessairement amené à les invoquer, ces *Fueros* et ces *Fors* vénérables, parce qu'ils sont absolument la véritable raison d'être du Pays Basque.

Les *Fors* ne sont en effet autre chose que la résultante des usages, coutumes, privilèges et immunités de nos sept provinces : privilèges et immunités reconnus par les souverains, en récompense des services rendus à la cause nationale, et d'autant plus précieux que le sang de plusieurs générations en a scellé le contrat ; usages et coutumes consacrés par l'immémorialité de la tradition, et rendus plus sacrés par les souvenirs glorieux qui s'y rattachent.

Ces institutions peuvent varier dans la forme, selon la province à laquelle elles s'appliquent, elles ne varient nullement quant au fond : ce sont des institutions essentiellement démocratiques, dont le principe primordial, absolu, est le respect.

Confucius, dont les doctrines et surtout les exemples amenèrent en Chine un tel bouleversement moral, qu'on l'a pris longtemps pour un législateur, tandis qu'il n'était qu'un admirable missionnaire, Confucius disait : « Ma manière d'enseigner est fort simple :

je cite pour exemple la conduite des anciens, c'est-à-dire le respect des traditions. »

Je ne veux pas assurément faire de vous des Chinois, Messieurs du Pays Basque ; mais il est certain qu'à l'exemple des disciples de Confucius, *vous êtes les adeptes de la tradition* ; vous avez comme base, comme pierre angulaire fondamentale de vos institutions, *le respect*.

Et ce qui le démontre surabondamment, c'est que, sur le versant méridional des Pyrénées, *l'arbre de Guernica* a vu des générations de rois venir jurer le respect des Fueros de la Province ; que, sur le versant septentrional, le premier article de vos Fors de Navarre comme des Fors du Béarn affirme le respect absolu des usages, coutumes et privilèges de la Province, respect qui lie le souverain comme il lie les habitants ; à ces époques-là on ne connaissait ni chez vous ni chez nous le titre de *sujets* ; en voici le texte :

« Je jure que je serai fidèle et bon seigneur pour tous les habitants de la terre, et pour chacun d'eux en particulier ; je les maintiendrai dans leurs Fors, privilèges, coutumes et usages, écrits ou non écrits ; je les défendrai de tout mon pouvoir, je rendrai et ferai rendre justice au pauvre comme au riche. »

Le pays, par le serment de ses barons, « s'engageait à son tour à aider le souverain, à le conseiller, à le défendre ».

Admirable contrat synallagmatique qu'il est bon de rappeler à une époque *de progrès* où nous croyons résoudre naïvement tous les problèmes sociaux, en substituant de prétendus droits à d'incontestables devoirs.

Tandis que nos pères, qui apparaissent encore à certains esprits *fin de siècle* comme des sauvages à peine dégrossis, n'avaient qu'un mot, qu'un principe, droit et devoir tout à la fois... le respect !

Le respect de la loi dans la nation, qui fait la cohésion, la force et par conséquent l'union ; le respect de la loi dans la communauté, qui assure l'ordre par la discipline ; le respect de la loi dans la famille, qui en maintient la fécondité et la perpétuité ; le respect de la loi dans l'unité de la foi restée intacte, depuis que saint Léon, saint Saturnin, saint Firmin et tant d'autres sont venus substituer au Dieu mythique des premiers âges les enseignements consolants du christianisme ; ce respect de la loi, nous le retrouvons encore jusque dans la réglementation des convenances sociales et des plaisirs nationaux... J'avais entre les mains, il y a quelques

jours, un livre écrit en basque, à la fin du dix-septième siècle, contenant les ordonnances et les prescriptions qui réglaient les danses locales et jusqu'au maintien dans la rue.

Cela peut faire au premier abord sourire le Français, qui généralement considère que les règlements de police sont faits pour être violés... mais l'influence de ce respect prescrit et observé en Pays Basque se fait encore sentir de nos jours, hier encore...

Car si vos soirées musicales de la place Louis XIV nous offrent le curieux spectacle d'un peuple qui danse au sommet des Pyrénées, comme le disaient Voltaire et Humboldt, elles nous permettent de constater avec quelle dignité atavique, grave dans sa gaieté, s'amuse votre intelligente, votre charmante population luzienne.

Chose particulière, Messieurs, alors que certains auteurs, frappés de terreur au seul nom de *Cantabres*, de *Vascons*, ou de *Basques*, en font des portraits peu séduisants, ils ne peuvent s'empêcher de conclure au respect de vos pères pour leurs lois...

Écoutez cette page curieuse d'un écrivain français du douzième siècle, *Emeric Picaud*, auteur du *Manuscrit de Compostelle*. Les termes en sont un peu crus : prenez-vous-en à son naïf auteur :

« Le Pays Basque ne produit que des pommiers, du cidre et du lait ; leur principal revenu consistait dans les droits de passage qu'ils imposaient aux voyageurs et dans les déprédations directes ou indirectes qu'ils commettaient vis-à-vis d'eux : féroces, et leur visage inspirant l'effroi... ils sont noirs, méchants, perfides et sans foi... Corrompus, violents, sauvages, adonnés à l'ivrognerie et à la luxure, et tellement ennemis des Français que pour la moindre pièce de monnaie ils en assassinent un volontiers... mais, conclut-il, loyaux dans la guerre et respectueux de leur loi. »

Si ce portrait est exact, et il faut bien le croire, puisque c'est écrit, ainsi que le disent nos braves paysans, je me hâte de reconnaître que le temps a modifié bien des choses : l'hospitalité basquaise avec sa cordialité aimable n'a plus rien de commun avec le rançonnement dont tremblait encore en écrivant le courageux *Emeric Picaud*... Peut-être n'était-il jamais venu en Pays Basque. Cela se voit encore de nos jours : on écrit au coin de son feu un beau livre de voyage... aux Pyrénées notamment, et l'on y confond volontiers le Pays Basque et le Béarn, la Soule avec la Navarre, le Gave de Pau avec celui de Mauléon ; mais on obtient des récompenses académiques et l'on est ainsi satisfait d'avoir instruit le peuple !

Au dix-septième siècle, le conseiller de Lancre est envoyé pour instruire, au nom du Parlement de Bordeaux, un procès de sorcellerie en Labourd... Le bon conseiller, habitué à la société raffinée de la capitale de la Guienne, se trouve fort surpris des habitudes simples et naïves des populations basquaises, et il relève, en se scandalisant..., qu'au Pays Basque, hommes et femmes font un usage immodéré du *pétun* ou nicotine, qui les fait sentir le sauvage... Il va jusqu'à leur reprocher leur danse *turbulente et découplée*... Voilà votre *Muchico*, votre *Aurescu* anathématisés!... Et il ajoute — excusez-moi — que les Basques ne se nourrissent que de pommes, ne boivent que du jus de pomme (du cidre) et veulent — oh! je vais glisser, — malgré la prohibition faite à notre premier père, mordre... indûment à bien d'autres pommes.

Enfin, jusqu'à l'aimable président Faget de Baure, qui, dans ses *Mémoires inédits*, au commencement de notre dix-neuvième siècle, cite ce mot piquant d'un philosophe grincheux évidemment : « Qu'on me donne le corps d'un Basque, je le fais disséquer, et je parie que l'on trouve sa tête autrement faite que celle des autres hommes »; problème dont l'aimable anthropologiste le docteur Collignon nous donnera la solution savamment déduite, vous établissant si le Basque est ou n'est pas brachycéphale ou dolichocéphale!... Quoi qu'il en soit de tous ces griefs plus ou moins justifiés, disons sans fausse modestie que les Basques modernes ne ressemblent plus, heureusement, aux portraits que chacun, aux siècles passés, s'est plu à en faire, et félicitons-nous, avec votre compatriote Chaho, de ce que le Basque, depuis son établissement dans les Pyrénées, n'ait rien conservé d'invariable que sa divine langue et l'amour de la liberté originelle.

Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, d'autres de nos collègues du Congrès vous analyseront vos institutions séculaires : je ne veux en retenir, pour compléter ce rapide tableau, que l'une des formes les plus saisissantes, la plus classique, de ce respect auquel nous venons de rendre hommage : je veux parler *du respect de la femme*, que vos pères élevaient à la hauteur d'un véritable culte.

Le paganisme polythéiste n'était pas connu chez les Cantabres : ils adoraient le Dieu unique, maître et souverain Seigneur, dieu innommé, comme dit Strabon, en l'honneur duquel, pendant les nuits de pleine lune, on les voit, devant la porte de leurs habita-

tions, avec leurs familles, chanter en chœur, exécuter des danses et célébrer des fêtes qui durent jusqu'au jour...

La théogonie païenne fut dédaignée dans vos montagnes, et quand les Romains voulurent leur faire apprécier le culte des idoles et de leurs dieux, il leur fut répondu par ces mots caractéristiques après lesquels il n'y avait plus à insister :

« Nous n'adorons que Dieu dans l'univers et nous n'élèverons point d'autels aux fantaisies poétiques imaginées par vos chanteurs et vos prêtres ; mais pour vous imiter en quelque chose, nous ne demanderons pas mieux que d'admettre des déesses sur la terre et de les adorer. »

Et comme la curiosité des Romains, vivement piquée, demandait quelles étaient ces déesses privilégiées, les Cantabres répondaient simplement, et sans doute une main sur la garde de leur épée, et l'autre sur leur cœur : « Nos femmes, si elles le veulent ! »

Un pareil hommage peut-il être jamais refusé par les femmes, Mesdames ? Je ne le crois pas... Les femmes cantabres — vous le leur reprocheriez s'il en eût été autrement, — les femmes cantabres acceptèrent, et on éleva aux dames, aux dominatrices, car en basque « *andéré* » veut dire femme et domination, des autels de gazon et de fleurs.

J'avoue qu'un pareil culte était plus fait pour séduire que celui de Saturne dévorant ses enfants, de Jupiter avec tous ses vilains défauts, de Junon avec son orgueil, et même de Minerve avec toute sa sagesse, son casque, sa cuirasse et son hibou.

A l'heure actuelle, ce respect de la femme dans la famille s'affirme toujours.

Le Basque ne tutoie jamais sa femme : il est vrai que la femme ne tutoie pas davantage son mari... et, ce qui semble contraire aux traditions de respect envers la femme, telles que nous les constatons il n'y a qu'un instant, la maîtresse de maison, *l'échéco Andéré*, pas plus que la *daïne* béarnaise, ne s'assoit à table avec les hommes de la maison, maîtres, hôtes et valets.

Je demandais il y a peu de jours la raison de cette anomalie à une très respectable mère de famille basquaise : elle me répondit en souriant : « Oh ! c'est que les hommes sont les messieurs, les seigneurs... ils nous gagnent la vie ! »

Touchante réciprocité de service et d'hommages !

Ces sacrifices que l'amour-propre féminin sait faire de nos jours

à l'autorité masculine ne sont évidemment que *le rendu* du culte prêté autrefois à la femme basquaise.

Ce respect prend dans la constitution économique de la famille une forme toute spéciale que mettent en lumière les travaux du savant M. Le Play, dont je m'honore d'avoir été l'élève et dont je ne prononce jamais le nom sans un sentiment de respectueuse vénération : il a constaté dans le Pays Basque *l'existence de la famille souche*, que les Romains avaient eux-mêmes trouvée établie sur votre sol quand ils arrivèrent en Aquitaine.

« L'un des enfants marié près de ses parents vit en communauté avec eux, et perpétue avec leur concours les traditions des ancêtres. Les autres enfants s'établissent au dehors, quand ils ne préférèrent pas garder le célibat au foyer paternel : s'ils s'établissent ailleurs, ils créent de nouveaux foyers qui font souche à leur tour. »

Le savant économiste rend hommage à ce système et ajoute : « *Les Euskas* avaient une langue dite Euskara, qui s'identifiait avec leur race depuis un temps immémorial, et qui différait de toutes les autres langues de la Gaule. Depuis lors, ces peuples ont été envahis dans les plaines et refoulés dans les montagnes, où ils conservent encore leur langue, leurs mœurs et surtout les *coutumes de famille*; et quand toutes les races établies en France sont absorbées par la Révolution, seule la petite nationalité basquaise résiste : *elle ne s'est pas fondue, grâce à sa langue, grâce à l'organisation de la famille, qui développe la fécondité de la race et l'ascendant de la femme.* »

Dans le Pays Basque seul, vous trouvez encore la fille héritière. Quatre filles sont nées dans une maison, un cinquième enfant survient, c'est un garçon : il ira se marier plus tard avec quelque héritière ; mais dans sa maison paternelle il ne sera jamais qu'un quatrième *cadet* : *l'héritière* sera la fille aînée.

Cela s'explique logiquement : aventureux, entreprenants, les hommes partaient en guerre à la recherche d'émotions violentes, s'élançaient sur mer à la poursuite de la baleine ou de la morue ; souvent ils ne revenaient pas, les intérêts familiaux étaient compromis. Que faire ? La fille restait au logis, on la mariait... elle conservait le bien patrimonial, le dirigeait, élevait les enfants issus de son union avec quelque cadet de famille honorable dont elle avait fait choix, prince époux, consort heureux, soumis à l'autorité souveraine de la femme qui l'a enrichi.

Situation particulière bien étrange, je le reconnais, qui justifie

— dans ce que nos habitudes juridiques pourraient nous faire taxer de naïveté — le mot un peu sévère mis à la mode par notre réalisme contemporain : « On ne choisit pas ses fils, on choisit son gendre. »

Le culte des Basques pour la femme n'avait pas échappé à Annibal, lors de son passage dans les Pyrénées. A la suite de discussions violentes entre son armée et les populations basques, fatiguées par le passage incessant de peuples divers, il eut l'idée géniale de soumettre à l'arbitrage des femmes basquaises les différends soulevés entre les soldats et leurs maris.

Ce malin Carthaginois était bien vite devenu — par l'effet du voisinage — un rusé Gascon.

Ce fut un coup de maître.

Ce que les femmes voulurent, les dieux de l'Aquitaine le voulurent aussi : par celles-là, Annibal eut ceux-ci.

Quelques siècles plus tard, Strabon, le philosophe géographe, s'en montre scandalisé : en sa qualité de Grec, il eût dû mieux comprendre ces touchantes habitudes familiales.

Car enfin l'ascendant de la femme dans la civilisation grecque est incontestable.

La femme représentant pour cette nation avide de symboles le beau dans ses plus pures incarnations, les noms d'Aspasie, de Lais et de Phryné se rattachaient — je constate, Messieurs, je ne discute pas — à l'illustration de Phidias, de Praxitèle, d'Apelle, à la gloire même d'Athènes.

Dans les grandes manifestations de l'art qu'elles avaient inspirées, les Athéniens voyaient comme une éblouissante émanation de la patrie.

C'est qu'alors aussi, dans cette société raffinée, la femme s'imposait par l'incontestable supériorité de son esprit et de son patriotisme. Périclès ne rougissait pas d'associer Aspasie à l'exercice du pouvoir; le peuple ne s'en offusquait point : il consacrait des temples à Vénus.

Il fallut les lumières du christianisme pour éteindre le feu des autels de Cnide et de Paphos.

Mais ce que le géographe Strabon doit trouver tout simple en Grèce, il le stigmatise en Cantabrie :

« Le pouvoir, dit-il, dont le sexe jouit chez les Cantabres, la dot que les maris apportent à leurs femmes, le titre et les privilèges d'héritière donnés aux filles qui se chargent d'établir leurs frères, tous ces usages ne sont guère un signe de civilisation... »

Or Strabon écrivait *soixante ans* avant l'ère chrétienne : il y a par conséquent *mille neuf cent cinquante-sept ans* qu'il constatait l'existence, en *Pays Basque*, de la famille souche.

A cette époque, je vous le demande, où en était la civilisation familiale dans notre vieille Europe? où en était notre grande et chère France? où, *sa fidèle alliée* l'Angleterre? l'Allemagne, sa voisine discrète? la Russie, son amie? et même la Turquie, sa pupille? Je ne parle pas de l'Italie : elle se contentait d'être la terre des vieux Romains et des Néo-Grecs : elle n'était pas encore devenue le conservatoire modèle de l'homicide politique ! Strabon, le vieux géographe, était vraiment peu galant, Mesdames ; et quel mauvais parti ne lui ferait-on pas s'il vivait de nos jours ?

Nous l'enverrions se mettre d'accord avec l'école nouvelle des *féministes*, avec ceux qui ne se contentent plus du pouvoir certain et fort heureux exercé par la femme chrétienne sur les hommes de tous les temps et de tous les pays, mais veulent encore, au nom d'une civilisation débordante, leur donner une fort large part dans la direction des États.

Je ne sais vraiment pas si les affaires publiques y gagneraient beaucoup. Commettrai-je un crime à vos yeux en déclarant que je ne le crois pas ?

Si vous y teniez à tout prix, et uniquement pour vous être agréable, je consentirais volontiers à me déclarer satisfait de voir quelques-unes d'entre vous présider un calme Sénat, et même, au souvenir d'Annibal, l'heureuse Justice de Paix de Saint-Jean-de-Luz ou d'Espelette.

Je ne vous vois pas bien vous jetant dans la mêlée de nos batailles électorales ou parlementaires, discutant au barreau parfois très vivement sur les charmes du mur mitoyen et les prérogatives de la femme dotale, avec quelque confrère peu galant ou peu discret...

Je ne dis pas que ce spectacle nouveau ne présenterait pas un côté piquant que la froideur de nos codes refuse trop souvent à nos thèses masculines.

Mais le charme dont le Créateur a fait l'apanage de votre sexe aurait trop à y perdre : les féministes eux-mêmes les plus résolus, bien vite désenchantés, ne tarderaient pas à demander avec nous que vous veniez reprendre, dans le rayonnement de vos grâces traditionnelles, votre place dans la maison un moment abandonnée, autour du berceau où sommeillent nos espérances ; au pied du lit

de souffrance d'êtres chéris, à la table de famille qui sans vous semble vide, en un mot à ce cher foyer domestique dont vous êtes le charme aimé et la providentielle consolation !

III

Il nous reste à voir ce que devient, en présence des événements de l'histoire moderne, la nationalité basque.

Sur le versant septentrional des Pyrénées, la confédération basque brisée, le Labourd, enlevé aux Anglais chassés de Bayonne par Gaston de Foix, se confondit avec le royaume de France, qui lui conserva certaines précieuses immunités, et notamment une vie municipale élargie. La Soule resta, avec sa coutume « gardée et observée de toute ancienneté, terre franche, d'origine libre et franche, de franche condition, sans aucune tache de servitude ». Ce sont les termes de l'article premier de ses Fors : passant de la vicomté de Béarn à la couronne de France, puis rentrant dans les domaines des princes béarnais, domaines qui, avec la Navarre démembrée (Basse-Navarre), vicomté de Béarn, comté de Foix, duché d'Albret et ses puissantes annexes, formèrent le royaume de Navarre, dont les rois de France portèrent le titre et dont ils respectèrent les Fors jusqu'à la veille même de la Révolution : le roi Louis XVI fut le dernier roi qui prêta serment aux Fors de Béarn et Navarre.

Après les tristesses du démembrement, viennent celles, bien cruelles aussi, des guerres de religion : le Pays Basque-Français résiste, se défend, comme il a appris de ses ancêtres à se défendre contre tout ce qui n'est pas sa constitution et sa foi ; mais le calme se fait, la paix se rétablit grâce aux charmes ensorcelants, aux irrésistibles sympathies qui se dégagent du jeune *prince de Navarre*, l'enfant du château de Pau, aimable et bon, à l'esprit alerte, aux fines réparties, dont la philosophie pratique, la générosité sans égale, ouvrent tous les cœurs, comme son épée vaillante, jamais lassée, fait tomber les portes de toutes les forteresses... Et voyez-les alors, vos pères, se lancer à la suite de son panache légendaire, avec leurs frères gascons et béarnais, dans les grandes chevauchées héroïques à travers la France conquise : battant Joyeuse à Contras,

LES BASQUES

Basques et à Ivry, et sous les murs de Paris, surpris par
vous, charmé par leur générosité, scellant de leur sang
la pierre fondamentale de l'édifice magnifique de notre
patrie.

Cette fois, Messieurs, saluons les exploits de nos pères et
de nos ancêtres...

Cette épreuve plus poignante et plus cruelle se montre

car il est venu où la vieille société française, ébranlée
sur ses fondements les plus profonds, doit prendre une
nouvelle

forme. Les grands rameaux de la vie nationale ont sonné : c'est le réveil d'un
peuple.

Le mouvement de la Révolution française commence par un
appel à tous les dévouements, comme à tous les sacrifices. Sur
chaque patrie chacun viendra déposer ses droits, ses privi-
lèges, pour aider à l'organisation définitive de cette
patrie déjà fait couler tant de sang.

Le pays de Navarre, en Soule, en Labourd, en Béarn, est à
ce point qu'il faut que ces vieux pays francs et libres envoient
des députés aux États généraux de Versailles.

La province est invitée, pour ne pas dire sommée, à faire
part de ses *cahiers de griefs* ses aspirations nouvelles.

Les députés de Navarre se demandent s'ils doivent obtempérer à la
volonté du pouvoir central.

Il faut que l'esprit législateur de nos pères s'affirme, super-
saturé par le sentiment de la dignité nationale.

Le pouvoir se charge d'étudier la question de savoir si la
proposition sera soumise.

Messieurs, mes paroles :

Je propose de redevenir ce que vous fûtes autrefois, ce
que vous auriez jamais dû cesser d'être, un peuple libre et indé-
pendant par ses États généraux, ses représentants, la
patrie législative, n'offrant à ses rois que des dons volontaires,
qui-même et ne reconnaissant à aucune autre puissance
le droit d'imposer.

Je propose de faire réparer tous les griefs, toutes les
injustices qui ont été portées à votre constitution et à vos droits
hérités du bon Henri.

Vous avez besoin que de vous-mêmes pour reprendre l'exer-

cice de votre puissance législative. Dressez le cahier le plus complet de vos griefs; c'est à des Navarrais que je parle, à un peuple qui a conservé tous ses titres et qui n'a rien perdu de son énergie.

« Il n'y a pas à craindre qu'on vous accuse de sédition, lorsque vous ne ferez que réclamer l'exécution des Fors : les Fors sont les titres communs des rois et de la nation. »

Et l'auteur du mémoire faisant, dans un rapprochement piquant, le portrait du peuple français, léger, frivole, n'ayant pas depuis mille ans connu, comme les Navarrais, les charmes de la liberté, et trouvant cependant la force nécessaire pour la revendiquer, il ajoute :

« Voilà, Messieurs, le modèle que j'ose vous offrir; vous avez bien moins à faire que la France; vous n'avez jamais perdu de vue votre liberté, car, quoiqu'on l'ait entamée plus d'une fois, on ne l'a jamais contestée.

« L'ancienne constitution de la France valait presque la nôtre; mais vous n'avez pas besoin, comme elle, d'aller la chercher à mille ans de distance, vos titres sont sous la main... *Vous avez le bonheur d'être encore pauvres...*, le luxe ne vous a pas corrompus, vous aimez vos pères, vos mères, vos femmes, vos enfants; vous comptez votre patrie pour quelque chose, vous n'avez rien perdu du courage de vos ancêtres : leurs mœurs et leurs vertus sont les vôtres...

« Que craindriez-vous donc ?

« Le peuple navarrais est courageux; on ne l'attaque jamais impunément dans ses montagnes; il sera toujours prêt à périr pour la défense de ses foyers et de sa liberté... Mais peu nombreux, faible, il est au milieu de deux puissances formidables : il lui faut l'une des deux pour appui : *c'est la vigne se mariant à l'ormeau!*... Le moment où la Navarre cesserait d'appartenir à la France, elle serait envahie par l'Espagne : ce ne serait plus alors un peuple législateur, mais un peuple esclave. »

Et comme le plus beau titre revendiqué par les Basques était celui de *peuple législateur*, l'auteur du mémoire conclut à l'envoi de députés navarrais aux États généraux de Versailles à l'effet d'y défendre les droits de leur petite patrie.

Quatre députés navarrais sont élus. Ce sont, pour le clergé : M^r de La Ville-Vieille, évêque de Bayonne ;

Pour la noblesse : le marquis de Logras ;

Pour le tiers-état : MM. Vivier et Franchistéguy.

La Soule est représentée par M. de La Ville-Outreix, pour le clergé ;

Le marquis d'Uhart, pour la noblesse ;

MM. d'Arraing et Laborde-Escuret, pour le tiers-état.

Le Labourd élit pour commissaires : MM. Haraneder père et fils, vicomte de Macaye, Pierre de Lalande et Pierre Haitze.

Faut-il rappeler que le Béarn, après de longues hésitations, envoya comme députés du tiers-état des hommes dont le souvenir n'est pas encore perdu : Mourot, Noussitou, Pémartin et d'Arnaudat ?

Les abbés Saurine et Jullien représentaient le clergé ; le comte de Gramont et le marquis d'Esquiule, la noblesse.

Nos députés navarrais, arrivés à Versailles, établissent par une lettre très explicite que l'intérêt et le vœu de la Navarre étaient d'être indissolublement liée à la France, *par un lien fédératif* ; et ils insistent pour que le roi convoque à Saint-Palais les États de Navarre, qui étudieront la question de savoir s'il y a lieu de se réunir à la France, au cas où la constitution projetée leur apparaîtrait aussi bonne que la leur.

La convocation ne put être obtenue : les idées nouvelles avançaient à grands pas ; les députés se retirèrent, emportant au fond du cœur une blessure profonde qu'un héroïque patriotisme seul fut capable de cicatriser.

Le sens législatif des Basques s'affirmait dans les cahiers du Labourd, qui, étudiant les pouvoirs à donner à ses commissaires, s'exprimaient ainsi :

« Toute limitation à leurs pouvoirs serait essentiellement contraire à l'objet de leur mission : ils sont envoyés à une assemblée de la nation, non pas pour y imposer des lois à ses autres représentants, mais pour y discuter avec eux les meilleures lois possibles, soit sur la constitution de l'État, soit sur toutes les parties de son administration. Il faut dès lors s'abandonner à leur conscience et à leurs lumières, et que sur les vœux et les réclamations mêmes qu'ils sont chargés d'y présenter, comme sur tous les autres qui s'y proposeront, ils soient libres de se ranger du parti où une discussion *calme et patriotique* leur fera connaître *la vérité, la justice* et le bonheur général de la nation. »

Admirable procédure parlementaire, qui aurait pu servir de modèle et d'exemple à bien d'autres générations ! Superbe hommage rendu à la conscience des mandataires du pays !

Les braves gens qui signaient ces pages ne vous semblent-ils pas plus sages que les inventeurs du mandat impératif et de l'excommunication politique?

Quant à la Soule, son député, le marquis d'Uhart, déclara à la tribune que si l'assemblée adoptait le projet de réunion de la Soule au Béarn, pour en faire le département des Basses-Pyrénées, il y aurait à redouter une explosion prête à éclater.

Le bon sens des populations pyrénéennes, mûri précisément par l'exercice de la liberté, par l'étude respectueuse de leurs législations forales, les préserva des explosions redoutées.

Habituées à réfléchir, à peser leurs décisions, elles ne perdirent pas leur sang-froid... c'est un hommage à leur rendre, aussi bien qu'aux hommes de cœur auxquels le choix de leurs concitoyens avait confié le périlleux honneur de défendre leurs intérêts à Versailles.

Ah! cependant, Messieurs, l'épreuve était cruelle!

Les Fors de Navarre, comme ceux de Béarn, comme la coutume de Soule, avaient fait, pendant la plus longue période de l'humanité connue, le bonheur de nos petites patries...

Et tandis que l'Europe, encore dans les langes d'une civilisation à peine esquissée, était déchirée et par la conquête et par les guerres civiles, nos provinces pyrénéennes vivaient heureuses sous l'abri de leurs institutions nationales.

Témoins vénérables de la sagesse des ancêtres, ces institutions avaient assuré à nos pères la dignité dans le travail, la liberté individuelle dans l'indépendance de la nation; elles avaient éclairé la genèse de peuples aussi législateurs que guerriers, et ceux-ci avaient pu, grâce à elles, se maintenir en cet état unique, exemplaire, sans avoir à recourir à ce que nous désignons aujourd'hui par un euphémisme d'une ironie sanglante... le concert européen!...

Le vent d'égalisation, d'unification, d'absorption qui souffle autour de la constitution naissante menace de tout emporter de ce qui reste de ce passé glorieux.

L'émoi est grand. Le trouble est profond. Et certes, s'il y eut des protestations, il ne faut pas s'en étonner, encore moins les blâmer...

Comme je l'ai déjà dit dans une autre enceinte, pour l'honneur de nos quatre provinces, ces cris de la conscience nationale étaient nécessaires: le sacrifice ne devait être que plus beau...

LES BASQUES

s'il en eût été autrement, il eût semblé que de leurs
glorieux ils s'étaient endormis, confiants dans les des-
pays, nos pères allaient renier nos descendants ;
les législateurs qui avaient si longtemps fondé, élargi,
institutions du pays libre ;
guerriers qui avaient si longtemps contenu et fait reculer
les ennemis de la terre franche...

Il s'inclina !...

Assemblée des commissaires béarnais réunis à Pau le 28 octobre
déclaré que « le salut de la patrie et le bonheur de l'em-
pire peuvent se trouver que dans l'union intime de toutes les
parties de l'État, et qu'il n'existe pas de plus beau titre que celui
de la patrie »...

Les Basques, inspirées par le sage Mourot, eurent un profond
sentiment dans tout l'ancien royaume de Navarre : l'apaise-
ment dans une union, jamais troublée depuis...

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, ce qui a suivi
cette époque mémorable, véritable tournant de l'histoire, qui
nous a conduits au dix-neuvième siècle ?

Quand nous touchons ici à l'histoire contemporaine, dont il est
si grave de remuer, en pareille occasion, les trop jeunes
cœurs.

Je puis dire, ce que je dois dire, ce que vous me repro-
chez de ne pas dire hautement, au risque de me voir taxer de
partialité intéressée, c'est que, le sacrifice consommé, les Fors
éternellement perdus, l'unité nationale proclamée, la France
de meilleurs citoyens, de meilleurs soldats, de fils meil-
les Basques.

Il est à bien établir par leur attitude absolument patriotique
que nos ancêtres n'avaient pas été perdus, et que *l'esprit*
de nos ancêtres, rappelé récemment par l'éminent auteur de
l'Épopée, ne cessait de planer dans l'air autour d'eux.

Les Basques avancées de la France unifiée, comme ils l'avaient été
le Béarn et de la Navarre menacées, ils surent opposer leurs
armées à toutes les agressions ; la frontière pyrénéenne fut
respectée pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire
français par nos ancêtres.

Je ne redira dans le cours de ce Congrès les gestes de vos
ancêtres pendant les grands jours de l'épopée révolutionnaire et
napoléonienne ; mais je ne puis prononcer le mot de frontière en face de

notre imposante chaîne pyrénéenne sans songer à l'héroïque Harispe, qui, en 1793, avec les intrépides chasseurs basques d'abord, ensuite avec sa division d'arrière-garde en 1814, a gravé sur le marbre de nos montagnes d'impérissables souvenirs... Et il ne fut pas le seul héros de sa famille... A Iena, l'empereur passe devant le 4^e léger composé de Basques :

« — Vous avez là un beau régiment, colonel.

— Plus brave que beau, Sire, répond le colonel.

— Nous le verrons tout à l'heure », riposte l'empereur.

Et le soir, après la victoire, le colonel Harispe, fait général sur le champ de bataille, porté blessé devant Napoléon, lui rendait l'hommage de ses trois frères couchés ce même jour au champ d'honneur.

N'avais-je pas raison de vous dire, en commençant cette trop longue causerie, que, pour un peuple qui n'a pas d'histoire, vous trouveriez que beaucoup d'historiens se sont occupés du peuple basque ?

Mais ne vous semble-t-il pas surtout qu'il s'est chargé lui-même d'écrire son histoire, et une belle histoire, en actions ?

Vous avez fait acte de véritable et intelligent patriotisme, Messieurs de la Société nationale d'Ethnographie, en organisant ces congrès, ces expositions, et grâce à eux en recueillant les éléments d'une histoire complète, sincère, digne de tout crédit.

Pour le peuple basque, c'est un hommage bien légitime et bien précieux que vous lui rendez, et dans lequel il doit puiser de beaux enseignements, de salutaires leçons.

Il doit voir dans notre œuvre, comme je l'y vois moi-même, une reprise d'intensité de vie, une affirmation éclatante de vitalité.

La tradition doit les attirer, car la tradition, ce n'est pas la mort, c'est la vie avec son perpétuel rajeunissement.

Comme nous le disait hier dans un fort beau langage notre éminent compatriote M. de Fourcaud, que M. le Ministre de l'Instruction publique a eu l'heureuse pensée — dont nous lui sommes très reconnaissants — de déléguer pour le représenter au milieu de nous, « la tradition, ce n'est pas le séparatisme, c'est la manifestation d'originalité provinciale qui ne saurait nuire à la constitution nationale ».

Permettez-moi donc, pâle écho de son éloquence, de vous redire avec lui :

LES BASQUES

Prenez conscience de vos traditions. Garder les leçons de ses pères, ce n'est pas revenir en arrière ! Plus vous serez Basques, plus vous serez Français. »

Donc, amis du Pays Basque, haut le front, haut les cœurs et en avant !

Il termine en vous proposant de protester avec moi contre l'idée dominante que je trouvais énoncée par un Basque, qui a écrit sur l'origine des Basques :

Les gladiateurs saluaient César avant de tomber égorgés. N'attons pas ce servile, ce dérisoire hommage des Basques qui vont ainsi mourir... C'est à nous de saluer d'un dernier, d'un sympathique adieu, le clan des Euskariens de France et d'Espagne, les Cantabres de la Rome antique... », etc., etc. Je n'achève

certes la défense des Basques d'Espagne est en bonnes mains, mais celles des Guipuzcoans éminents qui sont venus à cette séance pour apporter le témoignage de leur précieuse confraternité.

C'est à vous, Basques français, qu'il appartient de protester vigoureusement contre ces paroles d'un Basque français.

Assurément — et c'est la loi heureuse du progrès, — tout se transforme dans l'humanité : législations, langues, esprits, intelligences, institutions, mœurs, coutumes... Une seule chose doit rester immuable : l'amour de l'homme pour tout ce qui doit être amélioré... Rassurez-les donc, ces pessimistes qui voient le Pays Basque mourant, qui affirment du haut de leur dogmatique erronée que la nationalité basquaise doit fatalement disparaître, et dites-leur hardiment : Cela n'est pas vrai !

Donc, un peuple ne meurt pas quand, ainsi que vous savez le voir, dans toute l'ardeur de votre fière indépendance, il aime les souvenirs de deux mille ans d'une histoire insuffisamment connue mais suffisamment affirmée par des actes irrécusablement glorieux.

Donc, un peuple ne meurt pas qui aime, comme vous, la foi de ses pères, résistant à toutes les épreuves, à toutes les invasions !

Donc, un peuple ne meurt pas qui aime, comme vous, sa langue maternelle, cette langue mystérieuse et troublante qui, du berceau jusqu'à la tombe, exprime tantôt avec une énergie rare, tantôt avec une si séduisante harmonie les sentiments de tant de générations de jours jeunes et toujours inspirées dans leur inaltérable poésie...

Donc, un peuple ne meurt pas qui, comme vous, peut donner,

dans la seule période que nous venons de vivre : aux lettres, un poète comme Elissambouru ; aux sciences, un savant comme Antoine d'Abbadie ; aux beaux-arts, celui que nous aimons à nommer notre grand Bonnat, toujours debout et en avant quand il s'agit d'accroître le patrimoine d'honneur de la nation !

Non, un peuple ne meurt pas qui aime enfin, comme vous le faites, le drapeau national, aussi pieusement chéri dans ses épreuves imméritées que dans ses victoires inoubliées, flottant respecté partout où la civilisation menacée et la conscience humaine confiante réclament le concours de sa force et le prestige de sa gloire !...

Il vivra toujours, ce peuple qui garde au fond du cœur le culte sacré de toutes ces grandes et saintes harmonies, faisceau magnifique que tous ici, dans un sentiment commun d'admiration filiale et d'irréductible amour, nous saluons de ce mot divin : La Patrie !

ADRIEN PLANTÉ.

16 août 1897.

III

BASQUES D'AUTREFOIS

PAGES D'HISTOIRE

PAR

M. ALEXANDRE NICOLAÏ

BASQUES D'AUTREFOIS

PAGES D'HISTOIRE

PAR

M. ALEXANDRE NICOLAI

AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, MEMBRE CORRESPONDANT
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE
DE LA SOCIÉTÉ DES BELLES-LETTRES ET ARTS D'AGEN
DE L'ACADÉMIE DE LÉGISLATION DE TOULOUSE, ETC., ETC.

I. *L'inscription d'Hasparren. — Divinités topiques basques au temps de la domination romaine. — II. Un fragment du CODEX de Compostelle. — Impressions d'un pèlerin picard traversant le Labourd en 1726.*

MOINS inquiet que ce *Ramuntcho*, délicieusement éclos naguère sous la plume de Pierre Loti, infiniment moins sensitif que lui, plus calme, plus recueilli, le peuple basque — n'est-ce point une ironie que de l'appeler encore ainsi? — poursuit sa lente évolution parmi nous.

D'aucuns l'appelleront décadence, puisque la langue va se dénaturant chaque jour de plus en plus, s'encombrant de mots qui veulent rendre les choses ou les idées nouvelles en un charabia ni français, ni euskarien, puisque les mœurs d'antan ont été remplacées par celles d'aujourd'hui partout uniformes, que nos lois ont

depuis longtemps aboli les *Fors*, que la valse et la polka font oublier le saut et le fandango !

Certainement, le flot de France vient battre depuis des siècles au pied de la Rhune et de l'Haya, et il a rongé à la manière du flot de l'Océan qui délite la côte cantabrique ; le Basque a peu à peu perdu de son individualité ; il s'y est même prêté avec une certaine docilité ; contrairement à une opinion généralement reçue en dehors des preuves historiques, il ne sera pas malaisé de démontrer qu'il a été à toute époque d'une assimilation relativement facile. Ne pouvant pénétrer, il a été pénétré sans qu'il ait été par trop dénaturé, et c'est ce dont il y a lieu de se féliciter.

Je ne dirai donc pas si ceci qui a tué cela en partie vaut mieux que cela ; les lois de l'évolution des peuples sont de celles que rien n'enraye, pas même les vaines récriminations, mais ce que je sais bien, c'est que la langue basque n'est pas encore morte, il s'en faut ! c'est que, si francisés que soient la Soule et le Labourd, il y a encore une âme basque malgré qu'elle se possède obscurément ; il y a encore une tradition basque dont on essaie de grouper les plus éclatantes manifestations en des fêtes depuis longtemps déjà constituées, renouvelées avec un soin pieux. On a pu en suivre avec intérêt les divers développements à Durango, à Azpeitia, à Saint-Jean-de-Luz, en maints autres lieux encore. A ces reconstitutions lumineuses de la tradition basque le nom d'Antoine d'Abbadie demeurera à jamais attaché, et si tous les Basques de France et de Navarre lui doivent un souvenir reconnaissant, leur gratitude ira aussi aux municipalités espagnoles et françaises qui se sont intéressées et dévouées à l'œuvre de la Renaissance basque.

Cette âme basque que le psychologue s'efforce de saisir dans les replis cachés où elle se complait — car elle se refuse à se livrer — a tenté le romancier aussi.

Il nous a présenté un enfant tourmenté par les atavismes ; c'est le sang des ancêtres qui bouillonne en lui ; mais sa mère le lui a passé avec toutes les irrésolutions, tous les découragements faciles, toutes les nervosités d'une race fatiguée, et cette tare il la tient d'un père inconnu venu des cités où le cerveau s'épuise, où le corps s'anémie, et retourné aux cités.

Ce serait la caractéristique du pays et du tempérament basques si le mélange des races s'y était partout produit dans les mêmes proportions avec ses conséquences profondes, mais tout le monde sait qu'à part les côtes, où les stations balnéaires attirent les étran-

gers et y retiennent des éléments nombreux qui finissent par fusionner avec les autochtones, la région montagneuse est demeurée à peu près indemne dans la Soule et le Labourd, dans la Navarre et dans la Biscaye, où l'on est plus Basque qu'Espagnol.

Ici et là comme les cœurs vibrent à l'unisson lorsque les voix mâles entonnent le *Guernicaco arbola* d'Yparraguire, tour à tour plein de colères et de défis, de mélancolies et de résignations!

Une préoccupation tenace assiège le monde savant. Que sont les Basques? d'où viennent-ils et quelle langue parlent-ils? — car la plus belle antiquité du peuple euskarien est son idiome même.

A la recherche de ces questions, nous apportons tout notre dilettantisme d'érudits, et il nous amène par surcroît à aimer ce pays incomparable, au point d'en avoir les nostalgies lorsque nous l'avons une fois connu.

Il faut confesser de bonne foi que ces hauts problèmes d'ethnographie ou de philologie laissent absolument indifférente la grande masse du peuple basque, et il n'en saurait aller autrement. Il lui suffit de croire et de proclamer qu'il descend en droite ligne du premier homme créé et que son dialecte est celui qu'Adam a parlé! C'est encore là toutefois la plus naïve mais la plus certaine marque de l'orgueil qui lui vient du sentiment très réel de sa haute antiquité.

Avons-nous au moins apporté une solution?

Une et même plusieurs, ce qui veut dire qu'aucune n'est satisfaisante. Il faudrait avoir des connaissances trop spéciales et même avoir le mérite de quelques observations nouvelles pour se permettre d'aborder une fois de plus ces inconnues qui ne veulent pas se dégager encore. L'ethnographie et la philologie nous ont cependant fourni à cet égard des données et des enseignements dont certains peuvent être considérés comme bien définitivement acquis; les pas de géant que ces deux sciences sont appelées à faire avant que d'avoir atteint leur majorité nous réservent à coup sûr bien des surprises, et les espérances que nous pouvons baser sur elles sont assurément de celles qui se réaliseront dans un avenir plus ou moins lointain.

Nous enregistrons donc les résultats avec joie au fur et à mesure qu'ils se produiront.

Si nous nous dégageons de ces époques à tel point nébuleuses pour nous qu'elles relèvent presque de la préhistoire, il nous faut encore déclarer en toute franchise que la période historique a été

bien peu fouillée et que de ce côté il reste à faire un énorme travail de dépouillement. Tout est à mettre en œuvre ici ; s'il nous était permis de proposer un programme aux travailleurs, nous le composerions d'abord avec une extrême simplicité ; les matériaux abondant, les subdivisions à faire s'indiqueraient rapidement : I. Les Basques sous la domination romaine. — II. Les Basques au moyen âge. — III. Les Basques aux temps modernes¹.

Pour la première partie, le groupement des textes connus et l'étude des inscriptions pouvant être rapportées à la région pyrénéenne occupée par eux fourniraient des renseignements précieux en nous éclairant sur des faits peu ou point connus ; la philologie sera ici d'un grand secours à l'histoire de cette période. Pour la seconde et la troisième série de recherches, le récolement minutieux des textes, l'inventaire des pièces diplomatiques, le dépouillement des archives publiques et privées, les inscriptions des monuments, les relations des voyageurs et des pèlerins qui allaient à Compostelle en particulier, nous fixeraient assurément beaucoup mieux que nous ne le sommes sur la condition des personnes et sur celle des terres, sur les mœurs et sur les coutumes. Il y aurait peut-être aussi une réédition à faire des *Fors et Coutumes du Pays Basque* avec commentaires.

A ces derniers points de vue je signale une mine inexplorée ; c'est aux Archives départementales de la Gironde, le dépôt des archives dites du bailliage d'Ustaritz ou mieux de toutes les affaires de ce bailliage venues en cour de Parlement. Il y a trois cents gros dossiers environ. J'ai eu la curiosité d'en inventorier sommairement un certain nombre déjà ; les sources d'informations de toute sorte que l'on y puise sont à tel point intéressantes que j'espère bien en

1. Il n'y a pas encore une histoire des Basques ; les monographies abondent, mais ce ne sont pas des ouvrages d'une agréable lecture comme les *Lettres labourdines* ou le *Biarritz* de Chaho, pour ne citer que ceux-là au hasard, qui tiendront lieu de l'ouvrage historique général qui reste à faire. La littérature basque a cependant fourni sa manifestation avec le *Recueil de Contes* de M. Webster, dont on attend toujours une traduction française ; l'archéologie basque, quoique très incomplètement abordée, a fourni deux bien intéressants volumes : *La Tombe, La Maison basque*, à M. O'Shea. M. J. Vinson a fait de remarquables travaux de bibliographie ; il nous a donné aussi un petit volume d'abord facile, mais encore intéressant : *Les Basques et le Pays Basque*. M. le chanoine Inchauspé, M. l'abbé Haristoy, M. l'abbé Dubara, cinquante autres ont encore travaillé, et les philologistes sont trop nombreux et leurs ouvrages le sont davantage encore pour que j'entreprenne ici d'en citer un seul. J'en oublierai et des meilleurs.

avoir dressé le catalogue d'ici à quelques années. Si les vœux de tous ceux qui s'intéressent aux choses basques peuvent m'accompagner dans cette entreprise, je reprendrai certainement en eux des forces nouvelles, j'y trouverai le plus réconfortant des appuis et des encouragements.

C'est à ce plan d'ensemble que je rapporterai les trois parties de cette communication en essayant de retrouver quelques-unes des divinités basques *topiques* au temps de la domination romaine. Pour le haut moyen âge, nous analyserons les impressions d'un pèlerin faisant le voyage de Compostelle au douzième siècle; il sera piquant de les rapprocher de celles d'un autre pèlerin qui fit semblable visite au tombeau du grand Santiago en 1726.

I

Connaissez-vous la remarquable inscription romaine que possède Hasparren au mur de son église? Elle a fait couler des flots d'encre, nos épigraphistes français ne s'en sont pas remis pour la discussion qu'elle a ouverte à leurs seules lumières, ils ont consulté Hirschfeld et Mommsen. Il s'est trouvé, comme à l'ordinaire, que, tous les avis réunis, les uns excluaient totalement les autres, certains se complétaient heureusement sur divers points en se rapprochant un peu quant au fond. On me pardonnera de ne pas entrer ici dans le vif d'un sujet qui ne répondrait pas au but restreint de ce court aperçu. Le seul examen des dissertations qui se sont produites entraînerait à de longs développements; je me contenterai de donner en note une bibliographie aussi complète que possible de l'inscription d'Hasparren.

En voici le texte :

FLAMEN, ITEM D(U)M VIR, QUÆSTOR, PAGIQUE MAGISTER,
VERUS, AD AUGUSTUM LEGATO MUNERE FUNCTUS,
PRO NOVEN OPTINUIT POPULIS SE(1)UNGERE GALLOS.
URBE REDUX, GENIO PAGI HANC DEDICAT ARAM².

En d'autres termes :

Flamine et duumvir, questeur MAGISTER du PAGUS, Verus, délégué auprès de l'Empereur, obtint la séparation des Neuf Peuples d'avec les Gaulois. A son retour de Rome, il dédie cet autel au génie du PAGUS.

Cela paraît d'une mince importance au premier abord ; en réalité, ce document épigraphique est l'un des plus intéressants que la Gaule nous ait livrés.

Il se place à une date incertaine, puisqu'à cet égard il n'emporte avec lui aucune précision de fait.

Il n'est toutefois pas impossible d'y suppléer, on a même pu le faire très heureusement et avec toute vraisemblance en le rapportant au règne d'Auguste ; je m'empresse d'indiquer que ce n'est point parce que Verus nous fait connaître qu'il a accompli sa mission auprès d'Auguste, *ad Augustum*, tous les empereurs ayant pris ce titre indifféremment, mais pour une foule d'autres raisons d'un ordre plus sérieux.

Le fait que consigne ce monument épigraphique a une importance toute spéciale si l'on considère qu'il se lie très étroitement à la division administrative de la Gaule et de l'Aquitaine en particulier à un moment donné.

Les Neuf Peuples dont Verus est l'envoyé choisi pour présenter leur requête à l'empereur demandent à être séparés¹ des Gaulois, et Verus, assez heureux pour avoir vu sa mission couronnée d'un plein succès, de retour dans son village d'Hasparren (*pagus*, chef-lieu d'une circonscription rurale), dédie un autel au génie de son *pagus* en signe de reconnaissance.

L'objet de son voyage à Rome était donc d'une portée considérable, mais il y a eu à son regard de nombreuses divergences de vues. La question a été rendue plus complexe par des rapprochements de textes qui ne sont pas contemporains les uns des autres et semblent par suite en contradiction alors qu'ils s'appliquent en réalité à des états successifs de la Gaule. Les divisions de l'Aquitaine ont en effet varié à diverses époques. D'autre part, si l'on accepte l'une des solutions proposées qui a obtenu jusqu'ici le plus de crédit, la contradiction entre les textes n'existerait plus.

Les Neuf Peuples seraient en effet restés unis aux Gaulois — et par ces Gaulois il faut encore entendre les onze peuples qu'Auguste avait adjoints à l'Aquitaine entre la Garonne et la Loire, — mais

1. Selon une lecture, le texte porte SEJVNGERE. Et de nombreux épigraphistes ont donné la leçon : SEJVNGERE, traduisant par : séparer. D'autres au contraire, ayant lu : SE JVNGERE, voient dans l'inscription une demande d'adjonction au lieu d'une séparation. On aperçoit aussitôt la profonde divergence qui existe entre les uns et les autres au sujet de la portée et des conséquences de la mission de Verus.

ils en auraient été détachés, en suite de la mission de Verus, tant au point de vue militaire que de la perception de l'impôt, et c'est dans cette mesure que le flamme des *Tarbelli*, Verus, selon quelques probabilités, aurait obtenu d'Auguste la séparation sollicitée.

On ne peut que renvoyer ici à la discussion à laquelle s'est livrée le savant auteur des *Inscriptions antiques des Pyrénées*, M. Julien Sacaze¹.

Cette opinion très en faveur ces temps derniers encore n'a cependant pas été admise par tout le monde, surtout par ceux qui lisent dans le texte de l'inscription : *se jungere* au lieu de *sejungere*.

Pour M. Eugène Camoreyt, de Lectoure, qui vient de parler le dernier dans la *Ville des Sotiates*, ce serait tomber dans une grande erreur avec M. Hirschfeld que de restreindre à d'aussi platoniques avantages la réclamation des *Neuf Peuples*.

La séparation de l'ancienne Aquitaine d'avec l'Aquitaine Celtique était à ce moment un fait depuis longtemps accompli. L'Aquitaine primitive avait même perdu son nom et, restreinte aux *Neuf Peuples*, elle était officiellement devenue la *Novempopulana* lorsque Verus va à Rome accomplir sa mission.

Divisée en neuf cités trop petites relativement aux autres, elle n'envoyait plus de députés à l'autel de Lyon concurremment avec les autres peuples de la Gaule, mais elle était représentée par un autel particulier élevé à Lectoure. Mommsen avait déjà entrevu cette conclusion. Mais laissons parler M. Camoreyt : « Le culte impérial particulier à la province et établi alors dans sa capitale est indubitable, et c'est pourquoi l'assemblée des *Novempopuli* put légalement envoyer un député légal à l'empereur et ainsi obtenir ce qui fut demandé ou quelque chose d'équivalent, comme le prouve l'inscription d'Hasparren. Ce qui fut obtenu ne fut nullement cette séparation fiscale et militaire de M. Hirschfeld. Il n'y aurait pu avoir d'assemblée légale, aux mêmes droits que l'assemblée de Lyon, ni des *Novempopuli* de nom, ni légat, ni accueil, ni sanction de l'empereur, si cette séparation provinciale n'eût déjà existé avant la délégation de Verus, le flamme des *Tarbelli* sans doute. Ce qui fut obtenu ne put donc être une disjonction qui déjà existait forcément, ni aucune autre disjonction inférieure par conséquent, mais bien une *adjonction de Gaulois*. Aussi n'y a-t-il pas sur le monument SEIVNGERE GALLOS (lecture où il faut

1. *Inscr. ant. des Pyrénées*.

supposer encore que GALLOS a été fautivement écrit pour GALLIS !) mais bien : SE IVNGERE GALLOS..., en trois mots. Cette addition des Gaulois aux NOVEMPOPVLI ne fut autre que celle qui porta à douze les neuf peuples... Les peuples ajoutés furent bien les *Convenæ*, les *Conzoranni* et les *Boates* (groupés ainsi sur la *Noticia Galliarum*), que tout nous montre avoir été des Gaulois étrangers aux Aquitains¹. »

Il faut reconnaître que M. Camoreyt base par ailleurs encore son opinion sur des textes si importants que nous ne ferons pas grande difficulté pour nous y rattacher pleinement. Les savants allemands lui doivent une réponse ; nous l'enregistrerons avec plaisir.

Il y a donc eu à Hasparren, au cœur du Pays Basque, un homme investi d'une très haute fonction, celle de *flamine*, qui a évidemment exercé l'ascendant de ses mérites et de sa valeur personnelle dans les assemblées délibératives des Neuf Peuples pour voir se porter sur sa tête un choix particulièrement flatteur et qui suffirait à honorer un homme, si le succès, qui ne gêne rien, n'était venu, par surcroît, couronner cette haute mission de confiance.

Verus, sous forme d'actions de grâces au génie du *pagus*, nous montre qu'il est à la fois pieux et reconnaissant ; et, chose bien humaine, il a voulu confier au marbre impérissable une étape de son *cursus honorum*, afin que la postérité n'en ignorât, et comme on ne pense pas toujours à tout, il a oublié de nous donner ce qui nous eût intéressés et renseignés le mieux : une date.

Vous en avez déjà conclu que les Basques faisaient partie des Neuf Peuples de la Novempopulanie, qui comprenait une foule de petits peuples innommés chez les géographes anciens, et que, partant, eux aussi, alors qu'ils se considéraient comme de véritables Aquitains, ils avaient subi toutes les influences de cette admirable

1. *La Ville des Sotiates*, par M. Eugène Camoreyt, Auch, Imprimerie nouvelle, Th. Bouquet, rue Bazillac, 1897. — Nous ne saurions assez recommander la lecture de ce savant travail à ceux qui s'occupent des antiquités gallo-romaines et de l'histoire de la domination romaine dans notre Sud-Ouest. Avec beaucoup de science, de hardiesse et de sagacité, M. Camoreyt n'a pas craint de discuter avec succès souvent les opinions de personnalités redoutables par l'autorité qui s'attache à leur nom ; il s'est révélé très érudit épigraphiste et a élevé à la *Ville des Sotiates* un remarquable monument.

Voir p. 120 et s., pour l'inscription d'Hasparren. M. Camoreyt ne pense pas que l'inscription d'Hasparren soit d'une haute époque ; elle n'est pas non plus d'une basse époque ; elle pourrait être du deuxième siècle, seconde moitié, ou du commencement du troisième siècle.

civilisation romaine à laquelle leurs frères d'Espagne, les Ibères, et puis la Gaule plus tard, ont dû plusieurs siècles d'une inouïe prospérité, une fois close l'héroïque lutte que l'on sait pour le maintien de leur indépendance.

Les Romains ne gagnaient pas les peuples par la seule supériorité de leurs armes; ils les séduisaient encore par leurs arts, par le raffinement de leurs mœurs, mais surtout par le respect qu'ils avaient coutume de partout proclamer pour la religion, les mœurs et les usages des vaincus, auxquels ils n'ont demandé en somme que du loyalisme. Les Anglais ne se sont aussi fort attaché, au moyen âge, les provinces françaises et la Guienne en particulier qu'en confirmant leurs privilèges, en leur en concédant de nouveaux au besoin, et Bordeaux — à une époque où le patriotisme et l'idée de patrie n'existaient pas encore, parce que l'œuvre d'unification de notre pays n'était pas suffisamment avancée — ne s'est rendu que bien à regret au roi de France, lorsqu'à son tour il fut devenu le plus fort définitivement.

On élevait donc des autels au *génie* du lieu en plein Pays Basque au temps d'Auguste déjà; les Basques étaient compris et absorbés dans les divisions administratives de l'Aquitaine, les Romains les avaient pénétrés; on dut s'y honorer comme ailleurs du titre de citoyen romain, et c'est ce que je voulais dégager rapidement, en ce très court aperçu, de l'inscription d'Hasparren, dont on s'est peu préoccupé à ce point de vue particulier, parce que le problème soulevé par le monument épigraphique avait une portée d'un ordre général qui a seule absorbé les savants.

Mais ce n'est pas tout. Ce Verus, flamine et duumvir encore que *magister* de son *pagus*, a une allure décidément trop romaine; son nom n'a rien de basque; il est un fonctionnaire romain, un homme officiel, rien donc d'étonnant s'il adore les Césars et les dieux de Rome. J'ai voulu, les *Inscriptions des Pyrénées* en mains, relever tous les noms véritablement *ibères* qu'elles nous donnent, et, dans le nombre, il va s'en trouver dont l'intérêt tout particulier n'échappera à personne puisqu'ils s'appliquent à des *divinités basques topiques*.

Du même coup on va voir de vrais Basques vivre de la vie du monde romain, faire des offrandes, élever des autels, des temples, offrir des sacrifices, dédier des cippes funéraires à leurs amis ou parents défunts sous l'invocation du traditionnel: DEIS MANIBVS, et tout cela dans l'observation du plus pur rite romain. Mais on verra

aussi que si les dieux de la grande Rome sont devenus les leurs comme par toute la Gaule, ils les ont encore accompagnés de qualificatifs basques qui les leur conservent propres. On connaît le Mercure gaulois; il y a le Mars basque, par exemple, et quand on lui élève un autel on le fait invariablement : DEO MARTI LEHERREN, au Mars vainqueur, au Mars qui écrase, un dieu de la guerre farouche, terrible, qui ne dompte pas seulement, mais qui anéantit¹.

Au musée de Toulouse, vingt et un autels, dont treize provenant de la seule commune d'Ardiège, sont dédiés par des particuliers à Mars *Leherren*. Les inscriptions donnent tour à tour *Leherren*², *Leheren*³, *Leherenni*⁴, *Leherenno*⁵, *Lerenno*⁶. Parmi les dédicants, on outre de noms purement romains, nous en trouvons, détail qui n'est pas à négliger, de bien *ibères* : ceux d'*Uriaxe*⁷, fille d'*Hannossus*; *Osson*, fils de Priam⁸; *Ingenus*, fils de *Siriccon*⁹; *Dannonia*, fille d'*Harspus*¹⁰ (*Harspi filia*); on y retrouve, sous la forme indubitablement latinisée, *Harispe*, un nom illustré par un glorieux maréchal de France; *Bombix*, fils de *Sore*¹¹, ce dernier peut-être plus celte que basque, avec quelques autres. Si je citais d'autres exemples nombreux, on verrait que les Basques ont à plaisir échangé leurs noms contre des noms romains, et déjà vous avez aperçu que des fils et des filles portaient des noms basques purs que leurs pères avaient répudiés, sur les inscriptions tout au moins.

1. D'après M. Stempf : « Je ne vois qu'un seul radical basque se rapprochant de ce nom, c'est *leher*, idée d'écrasement, d'où : *lehertu*, écrasé, crevé; *lehertze*, écraser, crever. » *Leheren*, le grand serpent, joue un rôle dans la légende basque relative à la création du monde, si nous ne nous trompons. Chaho, dans son *Biarritz*, a consacré un chapitre à *Leherren*. Nous y renvoyons le lecteur.

2. N° 178. *Inscriptions antiques des Pyrénées*, par Julien Sacaze, Toulouse, Edouard Privat, 1892.

3. *Ibid.*, n° 188, 189, 193.

4. *Ibid.*, n° 191 et 192.

5. *Ibid.*, n° 173, 176, 179, 184, 185, 187, 190.

6. *Ibid.*, n° 186.

7. *Uriaxe* de *uria* : la pluie, la ville, le village, la commune, l'endroit; ici nom de femme; *xe* de *Uriaxe* est évidemment pour *che*, *eche* : maison; nous traduirons donc ce nom éminemment ibère par : maison de l'endroit, maison du village. (Indication philologique de M. Stempf.) — Voir n° 191, p. 250. *Inscr. ant. des Pyr.*

8. *Ibid.*, n° 183, p. 245.

9. *Ibid.*, n° 178, p. 242.

10. *Ibid.*, n° 175, p. 240.

11. *Ibid.*, n° 173, p. 239.

Passons aux dieux. Tout le Panthéon païen de Rome a été accepté par les *Ibères*, mais leurs dieux propres sont assurément ceux qui nous intéresseront le plus.

Un dieu *topique*, n'est-ce pas le dieu ou la *déesse* ERDITSE ?

Il nous est révélé par une inscription lue sur un autel votif relégué au dix-septième siècle dans la cour du Parlement de Toulouse et que Grüter publia pour la première fois dans son *Corpus*¹ d'après Scaliger². Le monument est aujourd'hui perdu ; on n'en a plus que les leçons anciennes, elles étaient évidemment mauvaises, et M. E. Camoreyt, de Lectoure, a eu le premier l'honneur de donner la bonne l'an dernier. Frappé par le caractère ibérique du nom, je m'adressai à mon excellent collègue et ami, M. l'abbé Haristoy, curé de Ciboure, dont la dissertation philologique a été pleinement acceptée par le savant M. Stempf, dont les intéressants travaux sont à signaler ici. En basque, *Erditse* signifie : enfanter, accoucher. *Erdi* veut dire encore, pris isolément : moitié ; *itz* ou *hitz* : mot, verbe. *Erdi-hitz* signifierait : demi-verbe ; et encore *herdi* signifiant : enfanté, accouché, *erdi-hitz* équivaldrait à : verbe enfanté ; couramment, *Erditse* répond de nos jours encore à la première acception donnée.

Ne nous trouvons-nous pas en présence d'un autel dédié par les *Consacrani Borodates* à la déesse de la maternité ?

Tout me porte à le croire. On sait qu'avant et après la conquête, les *déesse-mères*, figurées en des statuettes d'une argile blanche un peu ivoirine, fabriquées à milliers d'exemplaires par les potiers indigènes de l'Allier et du Puy-de-Dôme, ont été particulièrement en honneur dans les laraires gaulois à côté de la Vénus Anadyomène. M. Camoreyt, après les premiers publicateurs de l'inscription, donne, il est vrai, *Erditse Deo*, et non *Erditse Deæ*. Mais le monument est perdu ; il a été lu à une époque où l'on suppléait facilement, comme aujourd'hui du reste, à une lettre grattée, absente ou détériorée. En fait le D seul de *Deo* ou de *Deæ* existait seul réellement, et d'autre part l'image du dieu pouvait être un buste

1. *Corpus* de Grüter, 1602-1616, p. 1074, n° 11.

2. V. Dumège, *Monuments religieux des Volces Tectosages*, 1814, p. 205 ; et *Archéologie pyrénéenne*, 1860, t. II, p. 169, d'après Grüter ; Ed. Barry, *Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse*, 5^e série, t. III, p. 4341 ; Sacaze, *Anciens Dieux des Pyrénées*, 1885, p. 28, n° 299, et *Inscriptions antiques des Pyrénées* ; Lebègue, *Histoire du Languedoc*, p. 424, n° 1486, 1893 ; enfin Camoreyt, *Un Dieu injustement exclu du Panthéon pyrénéen*, Auch, 1896.

de femme mutilé¹. Le témoin manque donc. Et puis les choses ne se passaient pas chez les Basques comme partout ailleurs. Au siècle dernier encore, le Basque, l'*etcheço yauna*, devenu père, se mettait au lit au lieu et place de l'*andrea*. Les amis, les parents, les voisins allaient lui apporter les félicitations que nous réservons à l'accouchée ; c'est la *couvade* d'antique usage ; encore un qui s'en est allé² ! Qu'y aurait-il par suite d'étonnant — en admettant que l'inscription ait été complète ou bien lue au seizième siècle par Scaliger, car lui seul l'a vue — qu'*Erditse* fût un dieu et non une déesse symbolisant la maternité auguste que nous avons si gracieusement, si poétiquement honorée dans une Vierge Immaculée ? Le contraire même surprendrait pour qui connaît la tradition basque, où les femmes n'ont pas de place officielle en dehors du foyer domestique, ne sont pas figurées, où l'homme dans la pastorale s'affuble du cotillon parce que l'accès de la scène est interdit à la femme comme à la jeune fille, où dans les danses les mains ne se touchent pas, où la chaîne ne se fait qu'à l'aide de mouchoirs isolateurs comme dans l'*Aurescu* ?

1. Voici l'inscription telle qu'elle est donnée par M. Sacaze : *Inscr. ant. des Pyr.*, n° 21, p. 66, et déclarée inexactement lue et publiée par lui. On a vu plus haut que M. E. Camoreyt l'a restituée avec beaucoup de bonheur et de sagacité dans son mémoire sur : *Un Dieu injustement exclu du Panthéon pyrénéen*.

ERDIT. SEL
CONS ARCAN
(*Hic est protome viri*)
BORODATES
V. S. L. M.

Vidit Scaliger.

M. Camoreyt l'a restituée ainsi : ERDITSE D[EO] CONSACRANI BORODATES VOTUM SOLVERVNT LIBENTES MERITO. Mais on aperçoit que le DEO demeure arbitraire ; là où il n'y avait qu'un D, on peut aussi bien lire DEAE, et le *protome viri* peut avoir été celui d'une femme.

2. L'existence de cet usage est particulièrement contestée par notre excellent collègue et ami, M. l'abbé Haristoy. Je dois à la vérité de dire que de nombreux savants et archéologues des Basses-Pyrénées considèrent la *couvade* comme de coutume certaine jadis. M. Ducaunès-Duval, notre savant collègue de la Société des Archives historiques de la Gironde, possède à cet égard des renseignements intéressants. Si d'ailleurs nous nous plaçons en dehors du Pays Basque, l'existence de cette pratique dans d'autres contrées ne se discute même pas. On remarquera d'ailleurs que nous ne donnons ici qu'une hypothèse qui n'est même pas nécessaire à notre démonstration si l'on admet qu'il y a aussi bien pu y avoir DEAE que DEO dans notre inscription. Il y a d'ailleurs à remarquer que *Erditse* au datif est peut-être mis pour *Erditsæ*, ce qui en fait encore un nom féminin.

Pour toutes ces raisons, notre proposition se justifierait si nous ne devions aborder ces questions avec l'extrême prudence que commande la méthode rigoureusement scientifique.

Mais *Erditse*, dieu topique, homme ou femme, est bien basque ; il ne sera pas renié par les descendants des ancêtres qui lui firent leurs dévotions.

Vous me permettrez de ne pas m'étendre de même, par la seule crainte d'être fastidieux, sur les dieux *Erge*¹, *Larrasoni*², plusieurs encore sur lesquels j'ai réuni des notes philologiques du plus haut intérêt dont je dois tout le mérite au philologue Stempf, qui s'est mis à ma disposition avec tant de zèle.

Je veux vous dire deux mots sur ces divinités rurales qui furent chères à nos montagnards ibères, séduits par un site, par une admirable nature, selon qu'elle se montrait à eux riante ou farouche, par un arbre même. Leur âme pleine de poésie se livre tout entière en ces naïves manifestations religieuses. Ils chantaient, ils adoraient, ils dansaient sur les cimes, ces primitifs ; Voltaire n'a pensé faire qu'une jolie phrase, peut-être, il a dit vrai aussi. Est-il assez champêtre, ce dieu *Fagus*, qui n'est qu'un *hêtre* ? Sur tous nos versants des Pyrénées, dans toutes nos vallées, il offre ces ombres propices chères aux bergers qui jouent de la flûte, du chalumeau, du *chiroula* ; les bergers amoureux de Virgile ont chanté ses frondaisons, l'improvisateur basque moderne ne l'oublie pas lui ou son chêne s'il veut célébrer les molles oisivetés parmi les charmes des champs ; le gaitero, sur les troncs moussus, se repose et trouve des airs nouveaux sur son flageolet rustique. Huit autels recueillis sur le territoire de la *Civitas Lugdunum Convenarum* nous montrent le hêtre tenu pour dieu et vénéré ; trois sont avec inscriptions : FAGO DEO BONXVS TAVRINI FILIVS. —

1. Pour *Erge*, M. Stempf nous a fourni la notice suivante : « *Erge*, *Erce*. Je ne trouve que *Erguea* (*Irigoyen*, p. 46), brûlure, chaleur extrême, démangeaison violente, fumée, vapeur épaisse ; *Ercha*, violence ; *Arge*, éclipse ; *Herg idiki bat*, un clin d'œil. La syllabe *ge*, en basque, correspond au français « sans. » — L'inscription qui porte *Erge* est la suivante : ERGE DEO GORIS HANNAX (*is*) (*filius*). — *Inscr. ant. des Pyr.*, n° 423, p. 505, et Cénac-Moncaut, *Voyage Comminges*, p. 14. *Erge*, signifie aussi : jeune bœuf.

2. D'après M. Stempf : « *Larrasoni*, de *Larra*, signifie ronces, pâturage ; et *Soña*, épaule, dos. Serait-ce un pâturage situé dans la montagne, à cheval sur deux versants ? » Il y a toute vraisemblance pour qu'il en soit ainsi, surtout si l'on rapproche de cette inscription celle d'*Aherbelste*. (Voir plus bas.) Tous nos noms de villages basques : Bidart, Hasparren, Baïgorry, Ciboure, Ustaritz, etc., ont des significations de même genre.

FAGO DEO JVSTVS V. S. L. M. — FAGO DEO POMPEIA CAII FILIA V. S. L. M¹.

Cinq anépigraphes portent la figuration d'un arbre sculpté en relief², et deux portent une croix sur le socle³, ce qui permettrait presque de supposer qu'ils datent de l'époque chrétienne.

A Mouy, dans la *Civitas Narbo*, un temple superbe, bien doté, est élevé à *Larrason*. Il y a dans les environs de Pampelune, sur la route qui vient à notre Saint-Jean-Pied-de-Port par le col de Roncevaux, un village du nom de *Larrasona*. Nom basque, il se compose de *Larra* : ronces ou pâturage, et *soña* : épaule, dos. Ne s'agirait-il pas simplement d'un pâturage situé dans la montagne sur deux versants? C'est en tout cas ce que signifie *Larrasona*; *Larrason*⁴, *Arbelex*⁵, *Baïgorisc*⁶, de *baï gorri*, lieu rouge, sont encore des dieux topiques basques, et ce n'étaient pas à coup sûr les Romains, si riches en dieux, qui les adoraient en empruntant des divinités nouvelles aux Ibères.

Un autre dieu enfin, le dernier dont je vous parlerai pour clore cette si curieuse série, c'est *Aherbelste*⁷. Bien proche parent

1. *Inscr. ant. des Pyr.*, n° 116, p. 188; 117, p. 189; 118, p. 192.

2. *Ibid.*, p. 189, 190, 191.

3. L'une d'elles est gemmée.

4. *Inscr. ant. des Pyr.*, n° 3, 4, 5, p. 9, 10, 11 et 12.

5. *Ibid.*, n° 226, p. 277. — D'après M. Stempf : « *Harbelex* de *arbela*, la pierre ponce, le tuf; *ex*, *ech*, pour *eche*, maison. »

6. *Ibid.*, n° 214 et 344, p. 267 et 425. — D'après M. Stempf : « *Baïcorriso*. — Peut-être *bai* (*baia*, baie, port abrité) et *gorri*, rouge; *xo*, *cho*, est le suffixe du diminutif. » Il y a encore, vers Saint-Jean-de-Port, le village de *Baïgorry*.

7. *Ibid.*, n° 348, p. 431. — *AHERBELSTE DEO, SENIVS ET HANNA PROCVL[I] FIL[II]*. — Cette inscription est l'une des très rares dans le recueil de M. Sacaze qui ait donné lieu à une dissertation philologique de quelque étendue. On y lit, sous le n° 348 : « Aux yeux de M. Desjardins et de M. Luchaire, les noms divins d'*Aherbelste* et *Alardossis* ou *Alardostus* ont indubitablement une physionomie ibéro-euskarienne. » — « On peut admettre, dit M. Luchaire, l'identité de *belex*, *bels*, *belst* et se prononcer ici, sans témérité, pour l'origine aquitanique. L'adjectif *noir*, qui entre si souvent dans la composition des noms d'hommes et de lieux de tous les pays, s'exprime en euskara par *beltz* (*belch*, *bels*) ou *baltz*, suivant les régions... Quant aux radicaux divers qui précèdent *belex* ou *bels*, il est plus difficile de les reconnaître avec sûreté. Dans *Harbelex*, (*Hjarbels*, nous verrions volontiers un nom géographique semblable au nom propre actuel *Harribelch* (*eta*), « les pierres noires », composé de *Harri*, pierre, en labourdin, et du suffixe local *eta*. *Har*, en effet, se rencontre fréquemment pour *Harri* dans les noms de lieux du Pays Basque actuel. Telle est peut-être aussi, mais ceci à titre de simple supposition, l'origine du nom divin *Aherbelste*, dans lequel *Aher* serait une sorte de redoublement pour *ar*, comme dans le labourdin

n'est-il pas d'un nom de lieu moderne : *Harribelecheta*, les pierres noires, en dialecte labourdin? On peut y voir aussi dans *Aher* un redoublement de *ar*; le bélier s'exprime bien *ahari*, et *belste* équivaut à noir. Dans ce cas, *Aherbelste*, que l'on pourrait peut-être retrouver dans le nom corrompu de la vallée de *Larboust*, aurait pu désigner, comme il arrive pour beaucoup d'autres divinités topiques, une montagne, une vallée, celle des *béliers noirs*.

Plus de cent noms basques nous sont donnés par les *Inscriptions des Pyrénées* pour des particuliers qui élèvent des cippes funèbres aux mânes de leurs défunts : *Edunnis*, *Ilurberrixo*¹, *Senixsonis*, *Senixson*², *Andere*³, *Andosten*, *Andosso*, *Andoston*⁴,

ahari (bélier), pour *ari*. Dans ce cas, le mot *Aherbelste*, qui s'est probablement conservé dans le nom de la vallée de *Larboust*, devrait, comme beaucoup d'autres appellations de divinités topiques, désigner une vallée ou une montagne personnifiée. » Ces conclusions sont donc à rapprocher de celles de M. Stempf et des nôtres pour *Larrasoni*. Pour *Aherbelste*, M. Stempf nous donne d'ailleurs la notice suivante : « *Aherbelste*, tel quel, sera difficilement analysé. En considérant le *h* comme un *k* affaibli et en modifiant quelque peu l'orthographe de *belste* on obtient *akerbellza*, le bouc noir. »

1. D'après M. Stempf : « *Ilurberrixo*, de *il(h)urria*, la source, le commencement, la cause; *berri*, neuf, récent; *xo*, *cho*, suffixe du diminutif : nouvelle petite source. »

2. D'après M. Stempf : « *Senixsonis*, *Senixson*. Il y a dans *Aizquibel*, *senesia*, le zodiaque; on y trouve aussi une forme verbale *ichon*, attends, prends patience. Pourrait-on supposer ces deux mots réunis en *Senixson*? »

3. Les *Inscriptions des Pyrénées* donnent, en outre d'*Andere*, *Andereni*, *Anderesse*, *Andereseni*, *Anderexo*, *Anderella*. Nous réunirons donc sous *Andere* les observations de M. Stempf : « *Andere*, femme, dame, maîtresse, qui a autorité. — *Andereni* pourrait dériver de *anderena* : celui des dames, de *anderen* : des dames, génitif pluriel de la déclinaison définie de *andere*, et *a*, article défini et pronom démonstratif; *anderena* pourrait être aussi un superlatif, la dame ayant le plus d'autorité, de pouvoir, les superlatifs basques se formant au moyen du génitif pluriel. — *Anderesse* doit sans doute être lu : *Andereche*, maison de dames, et *Andereseni* provient de *Anderegena* ou *Anderechena*, celui des maisons de dames, de *andere* (voir plus haut), *eche*, génitif pluriel de la déclinaison définie de *eche*, maison, et *a*, pronom démonstratif. La réunion *andereche* s'opère, à la manière allemande, par simple juxtaposition des substantifs à combiner; comme : *Hausfrau*, maîtresse de maison; *Herrenhaus*, maison de maîtres et aussi maison des seigneurs, chambre des seigneurs. — *Anderexo*, lire : *Anderecho* (voir plus haut). — *Anderella* résiste à l'analyse; *andere* est basque, incontestablement, mais *lla*, *ella* ne se rencontre nulle part dans les dictionnaires. Serait-ce le mot *elhea* corrompu? Nous aurions alors : la parole de dame, le propos de femme. » Il est à noter que tous ces noms sont des noms de personnes figurées dans les inscriptions comme décédées ou comme élevant des monuments funèbres à leurs morts, ou dédiant des autels à des divinités topiques.

4. D'après M. Stempf : « *Andosten* peut être un composé de *andu*, bureau, hièble, et *osten*, de *oste*, derrière, en arrière : derrière le bureau. — *Andosso*,

*Ereseni*¹, *Cundueseni*², *Halscotarris*³, *Hotarri*⁴, *Neureseni*⁵, etc., etc., nous montrent des Ibères répandus sur les territoires montagneux ou dans les plaines de nos départements actuels des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège, de la Haute-Garonne, des Hautes-et des Basses-Pyrénées.

aizkibel a *andoa*, la souche d'arbre; mais je préférerais lire : *andu*, sureau. Dans *so* nous retrouvons, me semble-t-il, *xo* ou *cho*, le signe du diminutif : petit sureau. — *Andoston* doit être une variante de *andosten* (voir plus haut). — Nous n'avons pas besoin d'ajouter que tous ces noms bien ibères, comme tous ceux que j'ai prié M. Stempf de vouloir bien étudier, sont évidemment déformés par le lapicide et latinisés pour répondre aux désirs et aux usages des Basques de l'époque qui tendaient à leur donner le plus possible une allure romaine, sans pour cela les abandonner complètement. Cela est si vrai qu'on rencontre sur les inscriptions : un tel fils d'un tel qui porte un nom romain, alors que son père a un nom basque; l'inverse se rencontre, ce qui est plus curieux.

1. D'après M. Stempf : « *Ereseni*, la première syllabe ne donne pas de sens. Ne serait-il pas permis de voir dans ce mot un raccourci de *andereseni*? » (Voir plus haut.)

2. D'après M. Stempf : *Cunduesseni*, peut-être pour *konduesseni*, pourrait s'expliquer par *kondu*, *kondo*, mal prononcés, signifiant : cire, cierge, hache, coignée, résidu, la fin, l'extrême; *eseni* vient de *echeda* (voir plus haut), celui de la maison du cierge? peut-être aussi : celui de la maison extrême, celui de la dernière maison; mais dans ce dernier cas, on s'attendrait plutôt à *echedondu(a)*.

3. *Halscotarris*. *Halsco*, ou plutôt *haltzco*, est le génitif adjectif singulier de la déclinaison définie de *haltz*, aulne (arbre), et *otarre* ou *otharré*, panier. Ce serait donc panier « tressé de branches ou rameaux » d'aulne; plus exactement : de l'aulne.

4. D'après M. Stempf, *Hotarri*, pour *Otarri*, paraît avoir la même origine : *otarre*, panier. Dans certains dialectes, l'*e* final devant l'article *a* se prononce *i*; cette prononciation aurait-elle été conservée pour le nom, même après la chute de l'*a*? *Otharra*, plants de genêts.

5. Avec le Panthéon romain accepté par les Basques et les divinités topiques qu'ils adoraient sur les Pyrénées ou à leurs pieds, nous voilà loin de ce prétendu dieu unique adoré par les Basques. On n'a pu écrire que les Basques avaient un dieu unique que par une fausse interprétation du texte de Strabon, où il est dit que par les nuits sans lune les Basques faisaient des dévotions et dansaient sur leurs portes en l'honneur d'un dieu innommé ou inconnu : *Deo ignoto*.

Qu'est-ce à dire, si ce n'est que Strabon, qui n'a eu que des renseignements incomplets, souvent erronés et de seconde et troisième main, n'a connu des pratiques religieuses des Basques que les seules que lui a livrées son correspondant? Il ignore tout des Vascons, cela se voit du reste dans son maigre texte, et de ce que les Basques rendaient par les nuits sans lune des honneurs à un dieu innommé, *Deo ignoto*, cela ne saurait jamais équivaloir à un dieu unique. En dehors de cette remarque, il serait intéressant de savoir sur quelle source de renseignements authentiques se sont basés les nombreux auteurs qui ont affirmé le dieu unique.

Je crois avoir fait ici une première démonstration ; je vais en essayer une autre très rapidement.

II

Les Ibères occupaient toute l'Espagne lorsque les Romains firent la conquête de la Péninsule ; près de trois cents ans après, ils débordaient encore sur tout notre versant pyrénéen ; nous les y retrouvons avec les inscriptions, et les noms des villes que les Romains latinisèrent sont ibères. En voulez-vous quelques exemples ? Elne est l'ancienne *Illiberris* ; Lezignan-sur-Jouarre, l'*Usuerva* des itinéraires. C'est entre Capendu (Liviana) et Lezignan (Usuerva) que se trouvait le temple de *Larrason*. Collioure a été *Caucholiberis*, Ceret, *Cerretana*. Je m'arrête, car je pourrais trop multiplier les exemples.

Ce n'est certes pas sous la domination romaine que les Basques ont eu à souffrir ; ils se sont librement développés comme tous les autres peuples de l'Aquitaine pendant les trois siècles de la grande paix, et plus particulièrement sous les règnes bienfaisants et réparateurs des Antonins. Les légions étaient loin, bien loin campées sur le *Limes*, le long du Rhône et du Danube.

Mais le flot des invasions se rue sur la Gaule. Les Huns, les Vandales, les Hérules, les Gétules, les Alains, les Suèves, vingt autres peuples avec eux, passent en un tourbillon furieux. Et quand cette première coulée s'est produite, on aperçoit avec stupeur les ruines fumantes de l'empire romain. La première invasion n'a cependant fait que passer ; on relève les débris ; d'ouvertes les villes deviennent des places fermées, des *oppida*, des *castra*, des *castella*. On perçoit encore dans le loin comme un bruit sourd qui va grandissant ; c'est la galopade des chevaux des barbares. Et les voilà. Mais ceux-ci restent. La Gaule va connaître la domination wisigothique ; ces conquérants se donnent des institutions ; le sol, ils l'ont pris ; le soldat est devenu laboureur. L'Aquitaine est soumise. Les Basques se sont réfugiés dans leurs montagnes et ils y tiennent bon. Cette fois ils ne s'assimilent pas, parce que déjà ils ont été victimes d'un premier refoulement, d'une première compression. Tout le mal leur vient de ces voies, de ces routes, de ces ports des Pyrénées que les

barbares franchissent tour à tour, et ils ne s'arrêtent pas de passer. Ils sont légion, eux ne sont que poignée.

Alors se fait ce groupement du peuple ibère qui occupait l'un et l'autre versant des Pyrénées, il devient un noyau compact et se cantonne dans la région montagneuse la plus inaccessible, la plus impraticable militairement, celle qui se défend avec le moins d'hommes contre un plus grand nombre. Elle est exactement entre deux routes, entre l'ancienne voie romaine qui venait à Roncevaux franchir le *Summum Pyrenæum* pour pénétrer en Espagne, et l'autre voie romaine qui de *Burdigala* par les Landes, par Bayonne, par Irun, entrait encore dans la Péninsule. Et c'est ce qui explique que, tandis que les Ibères de l'Espagne avaient été depuis longtemps absolument refoulés, entraînés et jetés dans la mer, nos Basques pyrénéens étaient restés inviolés dans leurs derniers refuges, où ils redevinrent sauvages et terribles, épiant les *ports* derrière les roches de leur œil de milan.

Les invasions ont valu aux Basques six à sept siècles de barbarie profonde ; barbares, ils le sont encore quand Charlemagne va combattre le Maure avec ses paladins.

Oh ! la dolente aventure que fut ce retour de *Carles li Reis nostre emperere magne*, *Carles à la barbe florie* ! N'entendez-vous pas encore les appels éperdus de l'olifant ? Le preux Roland souffle si fort que le sang vient à ses lèvres et quand, tout troublé, Carles li Reis croit percevoir la plainte lointaine, Monseigneur l'archange Gabriel a déjà reçu le gantelet du paladin.

Je reviendrai peut-être quelque jour sur l'épopée, sur la chanson de geste que pas un petit Français ne devrait ignorer.

Sauvages farouches, les Basques le sont encore quand le moine Eymery Picaud franchit les Pyrénées, conduisant à Compostelle la riche et belle Gerbega, noble dame des Flandres. Il a écrit la relation tout entière de son voyage ; le P. Fita et Julien Vinson l'ont publiée. On vous a donné hier quelques-unes des impressions de Picaud. Sous sa plume, le portrait des Basques n'est guère flatteur ; il est si noir qu'on serait presque tenté de le croire un peu chargé. Ce Picaud devait être un fier poltron ; j'imagine que Gerbega avait du courage pour deux. Dans *Mam'zelle Nitouche*, c'est Cadet qui a peur et Babet qui n'a pas peur. Il s'effraie terriblement rien qu'à voir leurs traits durs et farouches, rien qu'à entendre leur langage baroque, et le cœur lui manque. Et puis ce sont de terribles douaniers, ils s'avancent vers vous qui passez, avec des

javelots dont la pointe est à tout instant inquiétante : décidément Picaud en a la chair de poule ; ils vous fouillent, vous obligent à vous déshabiller sans façon, vous mettent quasi nus comme de petits saint Jean ; il oublie de nous dire s'il y avait des dames visiteuses pour Gerbega. Ces Basques vous font payer des tributs énormes, et cela sans droit aucun, les pèlerins en étant exonérés ; pour un sou de France ils assassinaient dix Français. Et puis il passe aux Navarrais, dont le portrait n'est pas plus flatté. Basques comme les autres, ces gens-là sont sales sur eux, sales dans leurs vêtements, sales quand ils mangent et quand ils boivent. Hommes et femmes, maîtres et domestiques, plongent leurs doigts dans le plat unique et boivent dans le verre unique. Il les compare tout net à des porcs ; il est vrai que le latin permet de tout dire. Parlent-ils : il vous semble entendre des chiens qui aboient. Ils sont cependant chrétiens ; Dieu, ils l'appellent *Urcia* ; la mère de Dieu, *Andrea Maria*. Picaud a recueilli de ci de là quelques mots du vocabulaire basque et nous les fait connaître, ce qui est assurément très intéressant. Enfin, ces malheureux Navarrais sont pleins de méchanceté : ils sont noirs, ils ont l'œil mauvais, ils sont pervers, perfides, traîtres, corrompus, libidineux, ivrognes, mal élevés, d'une impiété sans pareille, enfin rompus à tous les vices. De fait, je ne me permettrai pas d'aller plus avant dans la citation : vous irez au texte si vous tenez à être complètement édifiés.

Le pays est cependant plus beau, plus riche, mieux approvisionné en Navarre que sur le versant français, et Picaud, qui n'est pas insensible à la grandeur et à la beauté des paysages, nous fait des descriptions, celle de Roncevaux entre autres ; tout cela serait plein d'intérêt, mais tout ne peut être traité dans une conférence.

Il y a un dernier détail que je vous livre cependant. Les *Irrinziñas* l'ont frappé ; ces cris de guerre, d'appel ou d'avertissement, ne se sont pas perdus et la nuit dans nos montagnes ils troublent profondément. Voilà donc un document qui nous prouve bien l'ancienneté de l'*irrinziña* ; écoutons Picaud : « Lorsqu'il sort de sa maison ou y rentre, il siffle comme un milan ; et quand il s'est caché ou qu'il se trouve dans des lieux déserts, toujours pour rapiner, s'il veut, tout en restant dissimulé, appeler ses camarades sans révéler sa présence, il chante à la manière du crapaud, ou ulule à la manière du loup. »

Rapprochons ces impressions de celle d'un pèlerin picard qui, se rendant aussi à Compostelle à six siècles de là, en 1726, passe par

Saint-Jean-de-Luz et par Irun, au lieu de suivre la route d'Ostabat et de Roncevaux. Il s'appelle Manier¹.

A Bayonne, il descend au faubourg du Saint-Esprit, chez une M^{me} Belcourt, première maison en arrivant, à droite; l'enseigne au-dessus de la porte est une coquille de Saint-Jacques. C'est là que tous les pèlerins logent à l'aller et au retour. Cette femme, nous dit Manier, comme plein d'enthousiasme, est connue aux quatre coins du monde.

Involontairement vous pensez tous avec moi que le dix-neuvième siècle nous a donné un pendant à M^{me} Belcourt; vous pensez à la belle M^{me} Poulard, du Mont-Saint-Michel; elle est aussi connue aux quatre coins du monde. Beaucoup ont cherché dans son hôtellerie la merveille du Mont, laissant les archéologues accrocher leurs rêves aux dentelles des clochetons et des ogives, aux périls des escaliers qui franchissent l'abîme sur des arcs-boutants aériens et légers comme des plumes d'oiseau!

Manier muse par les rues de Bayonne; il veut voir la reine d'Espagne, qui y est exilée, dans le secret espoir d'avoir quelque aumône; on lâche les laquais après lui, et il risque la bastonnade. Le voilà refroidi. Par étapes il s'achemine sur la frontière; il passe à Bidart, arrive à Saint-Jean-de-Luz.

« *De Bayonne.* — Dans cette ville est un faubourg appelé le faubourg de Saint-Esprit, où nous avons couché chez M^{me} Belcourt, la première maison en entrant sur la droite, où est pour enseigne une coquille de Saint-Jacques attachée au-dessus de la porte. C'est là où tous les pèlerins de Saint-Jacques logent en allant et venant. Cette femme est connue aux quatre coins du monde pour cela.

« A la porte, est une sentinelle pour empêcher les soldats de sortir de la ville. Nous fûmes très bien couchés chez elle.

« Le 5, qui était dimanche, nous avons laissé nos hardes chez elle et nous sommes mis le plus propre qu'il nous fut possible et

1. *Le Voyage d'un Pèlerin picard* a été publié par notre excellent collègue M. de Bonnault d'Houët, à l'ouvrage duquel nous sommes heureux d'avoir fait l'emprunt qui va suivre, avec son aimable autorisation. Ce curieux ouvrage, que M. de Bonnault d'Houët a assorti d'une préface extrêmement intéressante, de notes nombreuses, d'un appendice et d'une carte, mérite de se trouver entre les mains de tous ceux que ce sujet rapporté à notre contrée pourra intéresser. (*Pèlerinage d'un paysan picard à Saint-Jacques de Compostelle, au commencement du dix-huitième siècle.* Montdidier, imprimerie Abel Radenez, 1890.)

avons passé de quatre à cinq fois sans que dans la quantité de plus de trente sentinelles on nous ait rien dit. (J'avais changé un écu de six livres en argent d'Espagne.) Ayant traversé le pont, tel que je le dirai, nous sommes parvenus dans le faubourg du côté d'Espagne, où était un fort beau château où demeurait la reine douairière d'Espagne, veuve de Charles VII¹, qui est une femme haute de six pieds, où elle est gardée par des troupes de France de la garnison de cette ville. Nous nous sommes là rejoints tous quatre, où nous avons resté quelque temps, espérant quelque gratification d'elle; mais au contraire, un valet de chambre vint à paraître, qui nous fit galoper par une sentinelle, nous voulant faire reconduire à la ville, ce qui nous fit prendre la fuite aussitôt.

« Et dans ce temps, Delorme et moi avons résolu de quitter les autres, à cause de leur manière de vivre qui n'était pas du tout traitable; et Delorme me trahissait à merveille, il racontait aux autres nos résolutions entre nous deux. Voyant cela, nous marchâmes tous ensemble jusqu'à Usa (*Ouzac*), et plus loin à L'Anglet, où nous avons couché dans une écurie où j'ai perdu pour un écu d'argent d'Espagne.

« Le 6, je suis parti pour aller à Desvidalle, à Bidard (*Bidart*), à Saint-Jean-de-Luz, dernière ville de France². Cette ville ne passe que pour un bourg, mais il est très gros, bien peuplé, gardé par des troupes de France. La mer arrose les murs de cette ville. Il y a un pont dans le milieu qu'il faut traverser, fort long, devant entrer dans la ville. La mer bat contre un mur qui est entretenu de 10 ou 12 pieds de haut et autant d'épais. L'on le fait à neuf trois ou quatre fois par an, à cause de l'impétuosité avec laquelle les flots viennent frapper contre ce mur. Les flots accourent l'un sur l'autre, aussi fort qu'un cheval de poste; et y étant arrivés, ils s'élèvent en l'air plus de 20 pieds de haut et retombent en arrière sur les autres, et toujours de même. Dans cette ville se faisait un vaisseau neuf.

« Dans cette province, la méthode de se coiffer : pour les hommes, au lieu de chapeaux, ce sont des bonnets d'étoffe de couleur de celle des Savoyards, faits en façon des bonnets que les bedots ou servi-

1. Il est question de la veuve de Charles II, Marie-Anne de Neubourg, fille de l'électeur palatin, reléguée à Bayonne en 1706, à la suite de ses intrigues en faveur de son neveu l'archiduc Charles, morte à Guadalajara, en 1740.

2. Il y a à Saint-Jean-de-Luz un vieil hôpital, sous le vocable de Saint-Jacques, qui a été construit spécialement pour les pèlerins.

teurs d'églises se servent en France. Les femmes ont des mantilles noires sur leur tête ; elles sont d'une humeur très charitable.

« Après cela, fûmes dans un cabaret à cidre à 2 sols le pot : du cidre exquis. Ils ont la méthode de les mettre dans des longues pièces, qu'ils appellent foudres, qui ont dans le milieu 15 ou 16 pieds et bien 30 pieds de long, avec des gros robinets de bois. Dans le jardin de cette maison était un arbre de laurier qui avait environ pied demi de tour dans le bas, haut de bien 30 pieds, droit comme un jonc.

« Ensuite du dîner, fûmes à Orrungne [Urrugne], bourg, à Bidard [Baita ?], au Pas-de-Vieux-Vis [le pas de Béhobie], le dernier village de France, où est une petite rivière qui fait la séparation de la France avec l'Espangne.

« Étant arrivés au bac, le bactier nous refuse le passage. Étant bien embarrassés, pour lors nous avons résolu d'attendre la nuit pour passer sur des fascines de blé de Turquie que nous nous promettions de faire en voyant devant nous, n'eût été un prémontré qui venait d'Espangne, qui, nous voyant embarrassés, pria le bactier pour nous de nous passer, ce qu'il fit pour chacun un sol.

« *Entrée en Espangne par la Haute-Navarre.* — D'abord que nous fûmes passés cette petite rivière, nous sommes arrivés dans une petite ville de la Navarre, nommée Sainte-Marie-de-Hiron (Yrun), par un jour de fête.

« Nous avons d'abord vu une quantité de filles et de femmes revêtues chacune de si grande beauté, qu'il semblait être dans un lieu de délices, avec leurs cheveux en nattes, des corsets bleus ou rouges, faites au tour, des visages mignons au delà de ce qu'on peut imaginer. C'est pourquoi, peux dire que cette ville est partagée d'un aussi beau sexe, comme il s'en peut voir de toutes les villes de l'Europe, et, au contraire, pour la laideur des hommes. Les femmes ont des manches à la marinière comme les hommes.

« Les églises sont superbement ornées. Il n'y a guère de villages en Espangne qu'à l'entrée et au sortir il n'y ait une chapelle bien ornée et entretenue avec de l'huile qui brûle toujours. Quand on sonne l'*Angelus* dans ces pays, en tel endroit que l'on se trouve, faut se mettre à genoux. Ils y font mettre les étrangers, même de force, en cas de résistance.

« Nous fûmes coucher chez le passeur, qui ne dégénérait pas en beauté, non plus que les autres même de toute la Biscaye. Mais notre plus grand embarras, c'est d'avoir perdu tout à coup l'usage

de la langue française et d'entendre pas parler même espagnol, mais biscayen, langue plus difficile que l'alemant. Nous fûmes obligés de demander notre nécessaire par signes, comme des muets. Le cidre à 4 sols l'*asombre*.

« Pour payer, c'était encore pire : fallut passer à leur compte et leur mettre l'argent à la main pour se payer. Il nous a coûté chacun 8 sols, qui font 4 réals de plate d'Espagne et 40 sols d'argent de France.

« Le 7, partant de là, avons vu sur notre droite la ville de Fontarabie, autrefois siège des François. Il s'y voit encore la brèche qu'ils ont faite. Il n'y a que deux portes pour y entrer. La ville est très petite et elle est arrosée de la mer.

« Ensuite nous fûmes à Yron, village superbe comme une ville, fermé de portes; de là, à Yarson (Oyarzun); à Rintaries (Renteria), où il y avait des soldats en garnison : c'est un village très beau. Après cela sommes passés à un quart de lieue de Saint-Sébastien, où nous avons vu la brèche des François. Il n'y a que deux portes, une par terre, une par mer. »

Les temps sont donc bien changés depuis Aymery Picaud, de peureuse mémoire !

Vous allez, les séances du Congrès terminées, vous répandre par ce beau pays, où sur les tertres verts, par-dessus les chevelures des maïs, les pignons des fermes, les toits rouges, les blanches façades avec les colombages de bois jettent ces notes si éclatantes et si vives, baignées dans la lumière et l'azur.

Aux portes des maisons, en musant vous aussi, vous lirez les inscriptions, des devises graves, gaies ou ironiques. Ici, vous le savez, vous l'avez vu au linteau de la porte : l'homme fait ce qu'il peut et la fortune ce qu'elle veut. J'ai fait ce que j'ai pu et ma fortune a été ce qu'elle a voulu.

Au clocher d'Urrugne, le cadran de l'horloge quand vous le consulterez vous dira que toutes les heures blessent, et que la dernière tue. A Sarre, la vaillance des Basques qui écrasèrent un jour ceux de Vera est commémorée en une inscription que voulut Louis XIV. Le long des jeux de paume vous verrez les enfants s'exercer, un autre jour les *pelotaris* s'acharner à la victoire, un dimanche après les vêpres un curé ou un vicaire brandir la chistera, soutane retroussée. Par les champs, sur les jetées, vous pourrez être arrêté par une procession qui s'égrènera; la grande croix d'or, l'envole-

ment des gazes légères, le flottement des bannières, la voix mâle des hommes, le cantique crié à tue-tête par les enfants, vous inspireront un recueillement.

Enfin vous serez saisis, enveloppés par le charme basque qui opère si fort et si vite.

O Basques, que j'aime parce que j'ai d'abord connu au milieu de vous quelques-uns des plus beaux, des plus tendres, des plus intimes jours de ma vie, de ceux que l'on vit à deux dans le rêve, vous que j'aime parce que vous vous trouvez associés à ces souvenirs, oh ! restez, restez toujours les mêmes, bien Français, mais bien Basques.

Filles à vos fandangos, pelotaris à vos murs, femmes aux joies de vos chastes intérieurs, enfants à vos jeux, à vos devinettes, à vos danses, tous à vos traditions, à votre langue, à votre sol ; naissez, aimez, chantez, dansez, vivez, mourez en Basques, dormez enfin dans la paix de ces cimetières si pleins de poésie où la brise fait doucement frissonner les herbes folles, et, le soir, pendant les belles nuits estivales, l'âme de vos ancêtres viendra planer sur vous !

IV

COUTUMES MORALES DU PAYS BASQUE

PAR

M. BERDECO

COUTUMES MORALES DU PAYS BASQUE

PAR

M. BERDECO

MESDAMES, MESSIEURS,

PLUSIEURS causes physiques et morales contribuent à former les nations : le climat, la religion, le gouvernement, les mœurs et l'éducation prise dans son sens le plus étendu.

Jamais climat ne parut plus propre à former un peuple grave dans son enjouement, religieux, brave et laborieux, que celui qui fait sentir sa douce influence depuis le pic d'Anie, à la cime neigeuse, jusqu'au bord du golfe azuré, où, sur un lit de sable d'or, la mer Cantabrique calme ses fureurs et berce ses flots en de molles caresses.

Ici même, en cette belle cité de Saint-Jean-de-Luz, l'Océan et la montagne se donnent la main : celle-ci abaissant ses croupes, comme une belle baigneuse qui veut se livrer tout entière aux flots, celui-là étendant ses bras autour d'une conque incomparable pour célébrer un éternel hymen avec la vierge pyrénéenne.

Nul lieu, n'est-ce pas ? n'eût pu être mieux choisi, pour fêter, en une glorieuse apothéose, la race euskarienne, la plus ancienne certainement de l'Europe.

A quelle époque lointaine nos ancêtres s'établirent-ils dans cette région bénie du ciel ? D'autres, plus autorisés que moi, s'efforceront de soulever le voile d'une mystérieuse origine. Ce qui paraît certain, d'après les plus anciens chroniqueurs, c'est que, dès les temps les plus reculés, les Basques jouirent d'une civilisation relative et d'une absolue indépendance.

En s'éloignant de l'état primitif, ils restèrent toutefois, grâce à leurs mœurs simples et à la législation, loin de cette corruption qu'une longue prospérité engendre parmi les hommes. Les guerres continuelles contre les Romains, les Goths, les Maures, les Francs, firent parvenir les Basques à ce degré de vigueur et de force qui fait germer de toute part la glorieuse moisson de l'héroïsme.

Des besoins simples et peu multipliés, un repos précieux mais incertain, une patrie dont la position géographique était telle qu'il fallait la défendre à chaque instant des insultes des voisins, enfin peu de lois écrites, mais des coutumes qui garantissaient l'indépendance individuelle du citoyen, entretenaient nos ancêtres dans une activité continuelle, qui bientôt ouvrit à nos marins, par exemple, l'entrée de toutes les mers, tandis que les codes modernes, élaborés par des pouvoirs centralisateurs à outrance, endorment les générations actuelles dans une molle inaction.

De religion, les voyageurs et géographes anciens sont unanimes pour certifier qu'ils n'en possédaient aucune dans le sens exact du mot.

Les Basques ne déifièrent pas, comme les Grecs, tous les phénomènes de la nature ; ils n'enchantèrent pas leurs sens par les charmes du merveilleux, mais des allégories morales, des chants aux modulations harmonieuses et graves, offrirent à l'esprit du peuple euskarien une pâture intéressante.

Point de Jupiter assemblant les nuées sur les cimes pyrénéennes, point de Neptune enchaînant et soulevant tour à tour les flots des mers ibériques, mais un seul Dieu : *Yaun-Goicoa*, le Seigneur d'en haut, maître absolu de l'univers.

De lui provient la vérité : *Egia*, c'est-à-dire la lumière de l'âme ; *Ekhia*, le soleil, la lumière terrestre ; il créa l'œil : *Begia*, la lumière du corps.

Egia, *Ekhia*, *Begia*, ces trois choses principales, nécessaires à la vie morale comme à l'existence matérielle, sont exprimées en notre langue par le même mot, légèrement modifié pour la clarté du verbe.

Longtemps l'Euskarien se contenta de son déisme primitif.

En l'an 631 seulement, saint Amand convertit les Souletins ; deux ou trois siècles plus tard, l'évêque saint Léon fit entendre la bonne nouvelle aux Basques du Labourd.

Peut-être le Pays Basque, parvenu après tous les autres peuples au catholicisme doit-il à la jeunesse relative de sa foi la verdure et la vivacité de ses croyances.

Ce serait se tromper cependant que de croire à l'absolue influence du christianisme sur l'existence sociale de l'antique nation. Devenus Romains, les Euskariens ne se transformèrent jamais en Latins. C'est ce qui explique, à l'encontre de toutes les lois historiques, qu'ils purent, longtemps encore, du moins en Navarre, garder leur indépendance.

Leurs coutumes morales demeurèrent conservées pieusement à l'ombre du foyer domestique, comme une religion aussi sainte, aussi sacrée que celle qu'ils venaient d'embrasser.

Ainsi le droit d'héritage concédé à l'aîné des enfants, garçon ou fille, est un usage exclusivement ibérien, car partout ailleurs le premier-né des mâles héritait seul. De là des conséquences nombreuses et inattendues dont la première devait être la fixité de la famille.

Par une fiction géniale, la maison paternelle, cette demeure de pierres et de planches, devint une personnalité vivante, possédant un état civil, imposant son nom à ses habitants, leur créant des obligations souvent rigoureuses, mais en revanche assurant la perennité et la prospérité matérielle et morale à la race abritée sous son toit.

La base sociale ainsi établie, toutes les institutions publiques de la nation euskarienne s'enchaînent dans leur ordre normal, maison commune, état, pour se grouper dans l'harmonieux ensemble qui se nomme la législation forale.

Mais, Mesdames et Messieurs, ce serait trop longtemps vous retenir, si je voulais vous exposer toute l'économie de nos usages successoraux, d'autant mieux qu'un de nos distingués compatriotes, M. Louis Etcheverry, disciple de Le Play, s'est chargé de les faire connaître avec une compétence et un talent incontestables dans sa monographie de la commune de Saint-Jean-le-Vieux.

Mon rôle, j'en suis heureux et pour moi et pour vous, est rendu ainsi plus facile. Puisqu'il s'agit de coutumes morales, je dois de

toute nécessité vous faire pénétrer au sanctuaire domestique, dans l'intérieur de la maison blanche et rouge, aux larges auvents, s'élevant entre de grands chênes sur les flancs du coteau, fière de son isolement, comme l'Etcheco-Yaun qui l'habite est fier de son indépendance.

Nous sommes à l'avant-veille d'un mariage.

Dans la chambre de cérémonie, au lit à colonnes drapé de grands rideaux rouges, Yuana Elhordoy attend, entourée de ses parents en habit de fête.

Elle sait bien de quoi il s'agit.

Depuis six ans, tous les samedis Ganich est venu, au moment où se lève l'étoile du berger, frapper discrètement à sa fenêtre et lui faire la cour.

Le samedi est exclusivement consacré à la Vénus euskarienne ; en Souletin on lui donne le nom caractéristique de *Nesca-eguna*, jour des filles ; en dialecte labourdin, *Lagun-bata*, journée de la réunion ou des rendez-vous. C'est en effet la veille du dimanche que tous les Ganichs du Pays Basque vont visiter leurs Yuanas.

Entrevues morales du reste, qui après un temps plus ou moins long se terminent invariablement par le mariage.

Il en avait été de même des préliminaires de celui de Yuana, mais enfin demandée officiellement, le jour de la cérémonie nuptiale était fixé.

Mais il faut que toutes les formalités du rituel s'accomplissent.

Et c'est pour cela que la brune fiancée attend, le cœur un peu troublé, le dernier message de son bien-aimé.

On frappe à la porte de la chambre. Qu'on entre ! Un couple, fille et garçon, amis de la famille du futur, paraissent : « Nous venons, disent-ils, demander à demoiselle Yuana Elhordoy si elle veut faire l'honneur à Ganich, héritier de la maison Amespil, d'entendre la messe à ses côtés. »

Deux mouchoirs brodés, donnés à chacun des ambassadeurs par l'épouse de demain, sont toute sa réponse.

N'est-ce pas là une coutume morale charmante dans sa naïveté ? La Bible et l'Iliade, ces deux livres marmoréens placés au fronton de l'histoire, n'en contiennent pas de plus poétique.

Mais déjà les présents matrimoniaux offerts par les parents et amis sont dirigés vers la maison nuptiale. Ils sont rustiques : moutons gras, aux cornes dorées et à la toison peinte de couleurs multicolores ; vins des crus réputés du pays, Jrouleguy et Bai-

gorry, Garris, Luxe, Arrast, nectars souvent un peu acides qui échauffent les cerveaux et mettent les gosiers basques au diapason exigé pour *l'irringina*, liqueurs aux formules inconnues, mais aux étiquettes flamboyantes, volailles diverses, pâtisseries montées, et plus particulièrement le pyramidal gâteau à la broche dont les matrones de Méharin ont la spécialité.

J'allais oublier le principal, le cadeau symbolique de l'épouse. Il est composé de quatre grands pains et il signifie naturellement que l'abondance doit régner désormais dans la maison conjugale.

Des jeunes femmes équilibrent sur leurs têtes les paniers enrubannés contenant les offrandes. Elles marchent, légères, les robes retroussées sur leurs jupons rouges, le long du sentier sinueux, cadencant le pas au rythme de la chanson célébrant les vertus des époux et les charmes de l'hyménée, tandis que le jeune « muthil » qui conduit en tête le mouton à la grosse sonnaïlle tire de temps en temps des coups de pistolet répercutés par les échos de la montagne.

On croit rêver quand on voit pareil pèlerinage se déployer dans la solitude et trancher par sa note éclatante sur le paysage un peu triste des taillis de tausins grisâtres et des fougeraies rougies par le vent du Sud.

A la suite de ce cortège, les meubles de la mariée, car elle porte toujours en dot, à défaut d'autre chose, avec ses vertus privées, l'ameublement de la chambre nuptiale.

Sa fierté pudique lui défend d'user d'une couche qui ne soit pas la sienne. Sur le devant du char, dans une pose hiératique, la couturière qui a confectionné le trousseau porte le miroir, puis, au-dessus des meubles, coquettement groupés et enrubannés, une quenouille chargée de lin et ses fuseaux, un dévidoir, un balai, un léger râteau et un sarcloir, instruments symboles des occupations qui attendent la femme dans son nouveau ménage.

Enfin le cortège arrive à la porte du logis, mais là il faut encore parlementer.

La porteuse de pain s'avance vers le seuil et toutes ses compagnes forment demi-cercle.

« Que Dieu vous ait une bonne journée ! » dit-elle.

« Et à vous aussi. Que voulez-vous ? » répond-on.

« Nous venons porter ces présents de la part de demoiselle Yuana Elhordoy. Voulez-vous les accepter ? »

— Cela est très agréable. Entrez ! vous êtes les bienvenus ! *Ongi ethorri !* »

Sans autre transition, comme cela arrive dans la vie pour les joies et pour les douleurs, je m'en vais, Mesdames et Messieurs, vous faire passer de la cérémonie joyeuse du mariage à celle lugubre de l'enterrement.

Du clocher de l'humble église du village tinte le glas de l'agonie. Un pâle moribond se débat sur sa couche de souffrance. Il ne peut pas expirer et les siens sont arrivés à ce moment psychologique où l'on prie à deux genoux, demandant à la mort, que l'on voulait éloigner tout à l'heure, de s'approcher et d'opérer une délivrance.

Le médecin a pris congé définitivement, le prêtre est venu, a prodigué des secours spirituels, est parti à son tour. Et le patient râle en des tortures atroces, criant de l'achever.

Alors un voisin monte sur le toit de la maison, soulève quelques tuiles et fait une étroite ouverture pour que l'âme du mourant, enchaînée dans un corps en détresse, s'envole plus aisément vers le ciel, sa dernière demeure.

Chateaubriand, dans ses *Natchez*, je crois, a raconté quelque chose d'analogue : simple coïncidence sans doute, témoignant des mêmes sentiments et d'identiques croyances chez les nations primitives.

La mort survient enfin.

La cloche sonne toujours, réclamant maintenant des prières pour le repos de l'âme du trépassé.

Voici la scène qui se passe dans la chambre mortuaire. Le voisin ou la voisine, selon le sexe du défunt, soulève le drap mortuaire, penche le cierge béni et lentement et successivement fait tomber sept gouttes de cire sur la chair déjà glacée qui grésille à ce contact brûlant.

Tout à l'heure, en un cas spécial, on disait à la mort : « Venez ! » maintenant on prend des précautions contre les supercheries dont elle est coutumière. Car n'y a-t-il pas là, en dehors même de la coutume religieuse imposant au cadavre la marque indélébile du chrétien, une précaution prise contre les enterrements prématurés ?

Cependant bientôt un modeste cercueil, sortant après tant d'autres de l'antique logis, prend à son tour le chemin du champ du repos.

L'usage général veut que l'on répande à ce moment précis, près du seuil, une légère poignée de paille à laquelle on met le feu.

Cette flamme, cette fumée bleuâtre qui monte vers la voûte azurée, symbolisent l'âme se hâtant vers d'autres destinées, tandis que la mince pincée de cendre noire qui demeure sur le sol est comme un « ci-gît », inscription funéraire applicable à notre dépouille matérielle.

Les obsèques sont toujours imposantes, car les parents, les amis, même les simples connaissances, se font un devoir d'y assister. Tous ont été prévenus du décès, tous jusqu'aux... animaux.

Et ici permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous entretenir d'une coutume charmante dans sa naïveté.

Les abeilles ont quelque chose de l'humanité. Ces petits êtres sont doués d'une intelligence remarquable. Ils vivent en communauté, se donnent des chefs, entreprennent des travaux qui laissent bien loin derrière eux les chefs-d'œuvre de nos plus célèbres architectes. Ils ont été chantés par Homère et Virgile.

Les Basques professent aussi à l'égard de ces industriels travailleurs un respect inattendu. Les propriétaires ont généralement l'habitude de donner les ruches en cheptel, à moitié part, à quelque famille de pauvres gens. Ils se figurent que faisant ainsi œuvre de charité, les abeilles s'uniront à leur intention, donneront plus de cire, distilleront plus de miel. Ce n'est pas tout. Quand un de leurs maîtres meurt, il faut les prévenir. D'urgence, un voisin se dirige aussitôt vers leur petite colonie. « Reine, dit-il, vous êtes en deuil. Celui à qui vous appartenez vient de mourir. » Les abeilles veulent ces égards. A défaut de cette formalité, elles seraient froissées dans leur amour-propre, et, quittant le rucher, ne manqueraient pas de disparaître dans la profondeur des grands bois.

Et maintenant, toutes les cérémonies terminées, le Basque repose contre les murs de sa blanche église, en face de ses montagnes, au milieu d'une luxuriante végétation de fleurs et d'arbustes verts. En cette cité des morts, *hil-herria*, rien n'évoque la tristesse comme dans les ossuaires bretons. Pendant le jour, un riant soleil l'éclaire ; durant les heures nocturnes, la lune, *hil-argia* (mot pour mot : lumière des morts), laisse tomber sur les tertres fleuris sa douce et discrète lueur.

Les dimanches toutefois, l'office terminé, les femmes en cape de deuil, les hommes le béret à la main, prieront pour le défunt,

comme il a su prier lui-même en faveur des âmes de ses descendants.

Les messes ne lui manqueront pas. Les parents des villages les plus éloignés, les amis, les voisins, ont eu soin d'en faire prôner, et voici qu'à la grande joie du bon curé de la paroisse la liste s'allonge encore. Les cadets de la maison-souche, expatriés au delà de l'Atlantique, envoient en effet à leur tour, à l'intention du décédé, un large et presque fastueux contingent de prières.

Coutume morale encore, en dehors même de l'esprit religieux, car cette pieuse manifestation sur une tombe sert comme de trait d'union entre les membres d'une même famille, évoque à l'esprit le souvenir de maintes amitiés affaiblies par l'absence, dissipe les préventions, efface les rancunes, raffermi les liens déjà existants.

Pendant, il faut bien le dire, tous ne disparaissent pas dans le Pays Basque accompagnés de pareils honneurs. L'inégalité sociale se fait sentir jusque dans la mort.

Parmi les prolétaires ruraux, il en est de si pauvres, de si malheureux, qu'après leur décès, leurs enfants restent sans soutien, sans un abri pour reposer leurs têtes.

Ne craignez rien. Ces petits êtres n'iront pas, comme dans les villes, grossir le nombre des déshérités, renforcer l'armée du vice et cette tourbe infernale de l'anarchie, qui, hier encore, s'est signalée dans le noble royaume de Castille par un crime abominable.

Non ! nos orphelins n'auront pas à tendre la main à la bienfaisance officielle, ils ne devront rien au budget de l'Assistance publique. La charité chrétienne est, ici, l'inspiratrice des plus grands exemples de solidarité. Aussi nombreux que soient les délaissés, ils seront adoptés par les voisins qui les élèveront dans la crainte de Dieu et l'amour du travail.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cours de cette rapide étude, le mot *voisin* est souvent revenu sur mes lèvres. C'est que, en Pays Basque, l'institution du « voisinage » a de profondes racines. Le voisin, *aizoa*, fait partie intégrante de la famille. Ce titre dépend de l'orientation ; il est attribué à celui dont la demeure se trouve la plus près de la vôtre, du côté du soleil levant.

Au voisin incombent toutes les missions de confiance ; c'est lui

qui, en cas de deuil, va prévenir les membres de la famille, lui qui porte de l'église au domicile la croix des morts, lui qui creuse la fosse, lui qui préside au repas funéraire, lui dont les messes sont les premières prônées le jour des obsèques. S'il participe à vos peines, il se mêle à vos joies, et c'est justice.

Il est votre commensal le jour du baptême et — cette cérémonie est fréquente dans l'*Eskual-Herria* — l'invité du mariage; il joue en un mot l'office d'un parent, souvent plus que d'un parent, d'un ami dévoué.

Les sinistres ne sont pas rares chez nous : tantôt c'est le feu qui détruit une habitation, d'autant plus facilement qu'elles sont généralement loin de tout secours ; plus souvent encore c'est une meurtrière épidémie vidant une étable.

Le voisin ne s'épargne pas en ces douloureuses circonstances ; il partage avec le propriétaire sinistré le soin de recueillir les secours. Ils sont parfois si abondants qu'ils dépassent les pertes éprouvées.

Ainsi la seule force de la solidarité relève les ruines, fait revenir l'aisance, remplace les parents, agit de telle façon que l'hôpital, cet affreux corollaire de la civilisation moderne, est presque ignoré des Basques.

Cela fait honneur à la race euskarienne et démontre combien nous sommes loin de ces théoriciens qui, sous le couvert d'un faux socialisme, demandent tout à l'État.

Que d'autres coutumes morales n'aurais-je pas à enregistrer ?

Mais j'ai déjà trop abusé de votre patience, lassé votre attention, Mesdames et Messieurs.

Un mot encore cependant, un seul mot. Tous nos anciens nobles et charmants usages sont en train de disparaître, de s'affaiblir tout au moins. Il n'en peut être autrement. Fils d'Aïtor, ne connaissant ni père ni mère, ni frères ni sœurs, isolés dans cette vieille Europe dont les enfants possèdent des ancêtres et un état civil, nous sommes doublement orphelins.

La louve du Capitole n'est pas notre nourrice, nous sommes nés sous les larges frondaisons du chêne de Gernica. L'arbre antique, ébranlé par le vent qui souffle du Nord et du Midi, a déjà perdu quelques-unes de ses branches, il ne peut longtemps résister.

Seuls les hommes de science, voyant dans la disparition d'une langue et d'une race une diminution de l'humanité, regardent avec intérêt les efforts que nous tentons pour résister à la mort. C'est

ainsi que la Société d'Ethnographie, qui compte dans son sein toutes les illustrations françaises, a voulu nous encourager et nous aider à combattre le bon combat. Merci à elle ! Merci mille fois. *Esker anhitx !*

Elle a pu voir qu'en dehors même de notre langue et de la curiosité presque passionnée qu'inspire le mystère de notre origine, nous sommes dignes de quelque intérêt.

Nos coutumes morales, par exemple, sont comme des jalons plantés en avant de la civilisation actuelle. Les peuples peuvent les étudier. Le flambeau de la liberté brûle depuis trois mille ans au sommet des Pyrénées ; il n'est donc pas étonnant qu'elle nous ait révélé des secrets inconnus des autres nations.

La liberté fut toujours notre idole ! O sainte liberté, nous te saluons !

Que de cette cité libre et hospitalière de Saint-Jean-de-Luz, l'antique Lohitzun, tes rayonnements s'étendent d'abord sur l'Eskual-Herria, sur les sept provinces-sœurs, puis sur cette France, dont nous sommes les enfants d'adoption.

Si Henri IV nous donna à elle, nous lui avons donné Henri IV, puis Renaud d'Elicagaray, le vainqueur d'Alger, Oyhénart, les deux frères Garat, le maréchal Harispe, Chaho, dont l'âme patriote doit tressaillir en ce moment, le chirurgien Ségalas, d'Abbadie, Bonnat, et enfin le soldat sans peur et sans reproche qui préside à nos belles fêtes, le général Derrécagaix.

BERDECO.

V

LES

COUTUMES SUCCESSORALES DU PAYS BASQUE

AU XIX^e SIÈCLE

PAR

M. LOUIS ETCHEVERRY

Les Coutumes successorales du Pays Basque

AU XIX^e SIÈCLE

PAR

M. LOUIS ETCHEVERRY

L E Pays Basque est formé de domaines agricoles, grands, moyens ou petits, habités, pour la plupart, par les propriétaires qui les cultivent eux-mêmes.

Chaque domaine, d'ordinaire aggloméré autour de la maison d'habitation, est *assorti*, suivant des proportions variées, de terres labourables, de prairies, de bois, de landes fournissant la litière des bestiaux ; une vigne y est jointe dans certaines régions ; dans certaines régions également, le domaine est agrandi par un droit de dépaissance sur des communaux considérables, indivis entre des groupes de communes.

La moyenne propriété domine avec six à cinquante hectares ; mais comme les terres labourables dépassent rarement une étendue de trois à cinq hectares, même sur les plus vastes domaines, elle se combine avec la petite culture.

Quelle que soit l'étendue du domaine, on considère qu'il forme un *bloc*, dont chaque partie facilite l'exploitation des autres, et une sorte de vénération s'ajoute à cette considération technique pour le rendre immuable et sacré.

La famille qui l'occupe n'a qu'une ambition : celle de s'y perpétuer ; sa considération dans le pays lui semble dépendre de cette perpétuité.

Aussi la maison d'habitation est vaste, à un ou deux étages, et solidement construite, bien différente de ces rez-de-chaussée où habite la majorité des cultivateurs français¹ : on voit de suite que la maison basque n'est pas l'asile éphémère d'une famille instable et fugitive qui transportera sa tente ailleurs à la première occasion, mais qu'elle est la demeure permanente de générations qui veulent s'y succéder à travers les siècles. On l'appelle en basque : *etche-ondo*, ce qui veut dire : *maison-souche* ; la même expression existe en Allemagne (*stammhaus*). Le Play, je crois, ne connaissait ni l'expression basque ni l'expression allemande, quand il a créé le terme si populaire de *famille-souche* ; mais, habitué à chercher des expressions adéquates aux phénomènes sociaux qu'il décrivait, il a retrouvé tout naturellement sous sa plume le terme consacré dans ces deux pays à désigner la maison où se conserve la sève qui produit des rejetons à chaque génération.

Le domaine et la maison basque une fois établis, il s'agit d'assurer leur transmission intégrale pour satisfaire à l'ambition de s'y perpétuer qui caractérise la famille basque.

Tel est le but des *coutumes successorales* ou de l'ensemble des habitudes traditionnelles des Basques relativement au règlement de leurs successions.

Avant la Révolution, ces coutumes s'épanouissaient en pleine liberté : le *droit d'aînesse* pourvoyait au maintien et à la transmission intégrale des domaines parmi les paysans aussi bien que parmi les nobles et les bourgeois. « Le droit d'aînesse », écrit M. de Lagrèze, auteur d'une récente *Histoire de la Navarre*², « qui fut lent à s'établir dans nos régions pyrénéennes, existait chez les Basques indépendant de tout caractère féodal, sans distinction de

1. Dans la commune que j'habite, sur 165 maisons, une seule n'a qu'un rez-de-chaussée, alors que cette catégorie représente 52 maisons sur 100 en France ; 87 maisons sur 100 ont un ou deux étages, alors que la proportion de ces maisons en France n'est que de 43 0/0.

2. Imprimerie Nationale, 2 vol., 1880.

biens nobles ou roturiers, sans distinction de sexe. Aussi Laferrière, dans son *Histoire du Droit français* (t. V, p. 403), n'hésite-t-il pas à reconnaître pour le droit d'aînesse proprement dit, dans le Pays Basque, *une origine antique, profonde, tenant à la race même.* »

Dans une remarquable statistique du département des Basses-Pyrénées parue en l'an X, le général Serviez, qui était alors préfet, a résumé les effets de ce régime au moment où la Révolution venait de l'abolir. « Par un effet naturel de cette disposition », écrit-il, « l'aîné, dès l'adolescence, s'identifiait avec son père, dont il devait soutenir la vieillesse, travaillait avec ardeur à l'amélioration de son bien, pour se préparer les moyens de payer en argent les légitimes de ses sœurs ; elles servaient à les marier convenablement avec des héritiers d'une fortune à peu près égale à celle de leurs frères. Les mâles puînés de leur côté épousaient des héritières auxquelles ils portaient leur légitime, avec le pécule que le père ou le frère aîné leur avait mis en main pour les engager à travailler dans la maison jusqu'à leur établissement. Le secours consistait ordinairement dans une certaine quantité de bestiaux, élevés avec les troupeaux du père ou du frère aîné. Plusieurs des cadets embrassaient le commerce, ou une autre profession, que la plupart allaient exercer en Espagne ou dans les colonies. Ils y faisaient ordinairement des fortunes qu'ils rapportaient dans le pays et qui leur procuraient un sort bien plus brillant que celui de leurs aînés. »

La Révolution, par la loi du 7 mars 1793, prescrivit entre les héritiers une égalité absolue qu'aucune disposition entre vifs ou testamentaire ne pouvait rompre. Ces prescriptions tyranniques rencontrèrent une vive résistance dans le département tout entier et spécialement dans le Pays Basque. Le général Serviez expose, dans la statistique déjà citée, que la plupart des pères continuèrent à assurer aux aînés la propriété exclusive de leurs héritages par des ventes simulées, « et que dans un grand nombre de familles les puînés n'ont pas voulu se prévaloir des avantages que leur donnaient les nouvelles lois. On en a vu surtout de nombreux exemples dans les Pays Basques, où l'on conserve avec une espèce de religion le patrimoine de ses pères dans son intégrité ».

La loi du 4 germinal an VIII adoucit les lois révolutionnaires, en rétablissant une quotité disponible qui ne pouvait dépasser un quart. Cette concession fut considérée comme tout à fait insuffisante, et les anciennes coutumes successorales se maintinrent. J'ai

sous les yeux un acte passé en l'an IX à Saint-Jean-Pied-de-Port : une cadette légitimaire, venant en partage avec sa sœur aînée, ne prend pour sa part qu'un sixième, part que lui conférait l'ancienne coutume.

Le général Serviez était donc l'interprète du Pays Basque quand, dans sa statistique de l'an X, il réclamait une réforme plus complète ; il faisait valoir un argument saisissant, qui était fait pour émouvoir les esprits même les plus prévenus en faveur des théories égalitaires. « On est généralement d'accord dans les Pays Basques », écrivait-il, « sur ce principe, qu'autant la division des grandes propriétés sur un sol fertile peut être favorable à l'agriculture, autant lui est funeste dans cette contrée montueuse et stérile le morcellement et la division d'un héritage très borné. Le principe acquiert l'évidence d'une maxime, si on observe que l'héritage de presque toutes les familles, ne consistant que dans une métairie, ne peut s'exploiter qu'en demeurant assorti de terres labourables, de prairies suffisantes pour nourrir les bestiaux nécessaires à la culture et de touyaas pour l'engrais ; que les enfants copartageants seraient dans l'impossibilité de faire valoir leurs lots, et que la subdivision qui s'opérerait à la seconde génération ferait tomber tous les descendants dans l'indigence. Ce résultat serait inévitable, en effet, puisque, obligés de les vendre aux citadins, ceux-ci avec un peu d'argent s'empareraient insensiblement de toutes les propriétés foncières, et par là les laboureurs qui furent toujours propriétaires et libres deviendraient indubitablement dans la suite les métayers et les valets de quelques hommes pécunieux. »

Le code civil, en l'an XI (1803), élargit la liberté de disposer en proportion inverse du nombre des enfants ; comme la moyenne dépassait et dépasse encore trois par famille, la quotité disponible se trouva, en fait, réduite au quart, et c'est sous le nom du « quart » qu'elle est connue de nos jours.

Peu à peu il fallut se plier au régime légal ; mais on le tempéra par toutes les pratiques que pouvait suggérer une judicieuse prévoyance en faveur du maintien des domaines. Les parents usèrent des ressources que le code civil leur offrait pour maintenir les domaines ; les cohéritiers n'usèrent pas de toutes les ressources plus nombreuses qu'il leur offrait pour les détruire. Ainsi se sont créées les coutumes successorales qui ont régné au dix-neuvième siècle et qu'il est temps de décrire.

Il n'est plus question de droit d'aînesse, mais les père et mère ont le droit de favoriser un de leurs enfants jusqu'à concurrence du quart de leurs biens. Ils usent de ce droit invariablement et ils en usent l'un et l'autre dans toute sa latitude en ce qui concerne leurs biens respectifs. L'enfant favorisé prend le nom d'héritier. C'est lui qui est chargé de conserver le domaine patrimonial, la *maison-souche*, dans son intégrité. Les frères et sœurs sont désintéressés en argent, à moins qu'on ne puisse leur attribuer, dans des cas exceptionnels, des terres détachées ou formant un domaine indépendant.

Quelles sont les règles qui président au choix de l'héritier ? Avant la Révolution, chaque maison avait, pour ainsi dire, sa coutume en matière de droit d'aînesse : elle désignait tantôt l'aîné des fils, tantôt l'aîné des enfants, fils ou fille. Aujourd'hui on prend de préférence l'aîné des fils ou des filles ; ce sont les convenances et les circonstances qui arrêtent le choix entre l'un ou l'autre sexe. La fille aînée est souvent préférée parce qu'elle peut se marier plus jeune que le fils aîné, parce qu'elle rencontre un *Américain* ou Basque retour d'Amérique qui apporte une belle dot permettant de payer les dettes et de relever la maison obérée, parce qu'elle doit faire ménage commun avec sa mère et que son caractère inspire plus de confiance que celui d'une bru qu'on ne connaîtra guère d'avance.

L'héritier choisi, dans quelle nature d'acte l'attribution de la quotité disponible lui est-elle faite ?

Les partages entre vifs d'ascendants sont à peu près inconnus. On recourt au *testament* ou à une *institution contractuelle* lors du contrat de mariage de l'héritier.

Ce dernier acte est le plus fréquent.

J'ai analysé trois contrats de mariage passés dans une famille de moyens propriétaires cultivateurs du canton de Saint-Jean-Pied-de-Port, en Basse-Navarre. Le premier date de 1813, le second de 1855, le troisième de 1883. J'ai retrouvé des dispositions absolument semblables dans les trois actes, plus développées et mieux précisées peut-être dans le dernier que dans les précédents, ce qui dénote, soit chez les parents, soit chez les notaires, l'intention plus arrêtée que jamais de rester fidèles aux vieux usages. Et je suis convaincu qu'à moins de cataclysme, le prochain contrat qui aura lieu entre 1905 et 1920 sera conforme aux contrats antérieurs.

Les clauses du contrat de 1883 sont les suivantes :

1° Les futurs époux se marient sous le régime de la *communauté réduite aux acquêts*. C'est le régime adopté universellement en Labourd et en Basse-Navarre dans toutes les familles qui font des contrats de mariage ; les familles de petits propriétaires évitent le plus souvent les frais de contrat et se trouvent alors soumises au régime de communauté.

2° En considération du mariage, les parents de la future épouse (dans l'espèce, il s'agit d'une *héritière*) lui font *donation entre vifs actuelle et irrévocable, par préciput et hors part, du quart de leur domaine présent* comprenant soit les biens appartenant au père (qui, dans l'espèce, était l'héritier précédent), soit ceux acquis pendant le mariage, et du quart du bétail, des outils et instruments aratoires garnissant la propriété.

3° De plus, ils font *donation éventuelle, au même titre de préciput et hors part du quart de tous les biens meubles et immeubles et valeurs quelconques qu'ils laisseront à leur décès* et qui composeront leurs successions, sans aucune exception ni réserve. C'est une heureuse application de l'article 1082 du code civil. Elle a pour but de lier les mains aux parents et de les empêcher de rien détourner au profit des autres enfants des biens qu'ils pourraient acquérir par la suite.

4° Toutes ces libéralités sont faites à charge pour les futurs époux de supporter dans les impositions la part afférente au quart donné et de remettre aux donateurs la dot pécuniaire apportée par le futur époux, pour en disposer pendant leur vie ainsi qu'ils le jugeront à propos.

5° Constitution de cette dot par le père du futur époux en avancement d'hoirie (8000 francs dans l'espèce) et remise d'un mobilier d'une valeur de 1200 francs.

6° Droit de retour en faveur des donataires, dans le cas où les futurs époux précéderaient sans postérité.

7° Gain de survie de 500 francs en faveur du survivant des époux.

8° *Une communauté d'exploitation et de jouissance est établie entre les futurs époux et les parents de la future épouse* : tous les revenus doivent être partagés, même les intérêts des créances et de la dot du futur époux. Il est stipulé néanmoins qu'il n'y aura pas entre eux de société d'acquêts. Ils doivent faire ménage commun ; mais l'éventualité d'une séparation est prévue dans le cas où ils ne pourraient s'entendre. Tous les biens mobiliers et immobi-

liers seront divisés alors en deux lots égaux, dont chaque ménage jouira séparément; il sera attribué à chacun une demeure distincte dans la maison.

9° Les futurs époux acceptent d'être tenus de la moitié d'une dette de 7000 francs contractée par les parents pour désintéresser leurs cohéritiers, sauf reprise.

10° Pour garantir cette reprise éventuelle et la reprise de la dot du futur époux, les parents donnent hypothèque sur les trois quarts du domaine leur restant.

Telles sont les dispositions d'un contrat de mariage qui peut être considéré comme type, au moins en Basse-Navarre.

Si le père ou la mère se sent mourir avant d'avoir établi un héritier marié à la maison, il *recourt au testament* pour faire la donation du quart de ses biens à l'enfant qui doit être héritier. Le jour où celui-ci se mariera, le survivant des parents lui fera donation à son tour du quart de ses biens dans le contrat de mariage. S'il se sent mourir auparavant, il prendra les mêmes dispositions par testament.

Quel que soit le mode employé, les parents n'hésitent jamais à attribuer le quart à l'enfant fait héritier. Bien plus, si les parents ont été surpris par la mort avant d'avoir eu le temps de prendre leurs dispositions, il n'est pas rare de voir les cohéritiers eux-mêmes reconnaître spontanément à l'héritier, l'aîné d'ordinaire, le quart du domaine patrimonial; c'était la règle universelle autrefois, c'est la règle encore dans les parties les mieux conservées du Pays Basque.

Cette attribution du quart à un enfant ne soulève aucun sentiment de jalousie chez les autres enfants. Ils savent, en effet, qu'elle est faite non par un sentiment de préférence pour celui qui est avantagé, mais dans le but unique d'assurer la conservation du domaine patrimonial auquel est liée la considération de la famille dans le pays. Ils savent que l'héritier a acheté cet avantage par une longue collaboration au travail des parents dans la maison-souche et qu'il accepte, en échange, de lourdes charges et de lourdes responsabilités pour l'avenir. Quand ils se marieront d'ailleurs dans une maison voisine, l'héritier ou l'héritière qu'ils épouseront recevra le quart à son tour, et l'équilibre des situations sera rétabli, grâce à l'universalité de cette coutume. S'ils préféreraient émigrer, les pays étrangers où ils se transporteront leur offriront des chances de fortune bien supérieures à celles que leur aîné

conserve dans le pays natal où il est obligé de rester ; comme le constatait déjà le général Serviez en l'an X, et comme on peut le vérifier encore chaque jour, les émigrants sont appelés, avec un peu de chance, à avoir un sort plus brillant que celui de leur aîné. S'ils renoncent au mariage et à l'émigration, la maison-souche leur garantit un asile contre les incertitudes de l'existence, spécialement contre la maladie et l'isolement : attachés à la maison comme auxiliaires, auxiliaires particulièrement recherchés et honorés, ils auront la satisfaction de contribuer à l'amélioration du bien de famille, à l'éducation des nouvelles générations, au maintien de la famille dans sa considération locale.

Voilà les réflexions qui s'imposent à tous les cadets basques en présence de l'attribution du quart à l'héritier de la maison-souche : cette attribution est, du reste, inattaquable, puisque le code civil l'autorise.

Les parents font-ils à leur héritier, par voie détournée, des avantages supérieurs prohibés par le code ? C'est le secret de chaque famille, secret bien difficile à pénétrer. La vie commune menée par le ménage des *vieux* et celui des *jeunes*, l'exploitation du bien en commun, facilitent évidemment les faveurs secrètes. J'ai entendu dire que les titres au porteur passaient aussi quelquefois de la main à la main ; mais je ne saurais rien affirmer. Jamais rien n'a transpiré au dehors, à ma connaissance, de ces pratiques mystérieuses et n'a donné lieu à un différend rendu public.

Les parents ont pris toutes les mesures que la loi autorise pour faciliter la transmission intégrale de la maison-souche ; ils en ont peut-être même pris d'autres plus larges que leur puissance paternelle justifie entièrement à leurs yeux. Que vont faire les cohéritiers, les enfants non avantageés, les cadets, si ce mot ne vous offusque pas trop ? Le sort du domaine est encore dans leurs mains. Rien n'est assuré tant qu'ils n'auront pas consolidé par leur désintéressement l'œuvre ébauchée par la prévoyance des parents.

Ils pourraient, armés du code, réclamer leur part *en nature*. Ils ne le font jamais. Deux considérations les arrêtent : la composition du domaine qui, ainsi que la statistique de l'an X l'a si bien expliqué, est un obstacle presque insurmontable au morcellement, la vénération attachée à l'intégrité du domaine familial.

Ils pourraient provoquer la *vente* du domaine pour en prendre rigoureusement leur part en argent. Ils n'y songent guère davantage. Il est très rare que cette mesure soit réclamée hors de l'ou-

verture de la succession. On liquide la succession et on a l'habitude de rester dans l'indivision ; l'indivision dure quelquefois si longtemps qu'il n'est pas rare que deux générations aient à faire valoir leurs droits sur le domaine. Et quand il se vend, c'est le plus souvent à la suite d'une longue attente qui a lassé la patience de plusieurs générations de cohéritiers non désintéressés. Tout domaine qui se vend n'est pas, d'ailleurs, fatalement arraché à la famille. Les étrangers, dans les parties les mieux conservées du Pays Basque, s'abstiennent de surenchérir contre l'héritier ou les membres de la famille. Certaines combinaisons permettent même à l'héritier désigné de lutter victorieusement contre les étrangers, et, grâce à ces combinaisons, la vente publique est devenue quelquefois un moyen souverain de régulariser des situations trop compliquées.

Les cohéritiers ne réclament ni le partage ni la vente du domaine familial. Mais, par ailleurs, ils pourraient faire naître des difficultés très sérieuses. Les parents ont donné à l'héritier le quart de leurs biens présents et à venir : quelle est la valeur qui sera attribuée à ces biens ? Tout dépend de ce point : une estimation trop élevée écraserait l'héritier sous le poids des soultes successorales et des dettes.

C'est là le point faible de l'organisation successorale telle que le code civil l'a faite ; c'est par là que sont menacés les domaines échappés à la vente et au partage. Les cohéritiers qui reculent devant une mesure violente sont tentés de grossir l'estimation du bien pour grossir leur part. Cependant, dans les parties les mieux conservées du Pays Basque, l'estimation amiable arrêtée entre héritiers, sous la direction d'un notaire éclairé, est généralement de beaucoup inférieure à l'estimation que donneraient des experts rigoureux et au prix que produirait une vente : on se borne à multiplier le revenu cadastral par 60, ce qui équivaut à multiplier le revenu net réel par 25 ou à capitaliser le revenu sur le taux de 4 o/o.

Une fois la part de chacun fixée, tous les cohéritiers ne la réclament pas à la fois. Ils la réclament successivement, au fur et à mesure qu'un mariage, un établissement quelconque les obligent à la réclamer. Ces délais permettent à l'héritier de reformer ses épargnes ou d'échelonner ses emprunts pour les désintéresser. Et il les désintéressera d'ordinaire *en achetant leurs droits successifs*, procédé commode pour couper court à toute difficulté ultérieure.

Tous les cohéritiers ne réclament pas, d'ailleurs, leur part entière. Ceux qui vieillissent dans la maison, sans se marier, en font abandon partiel ou total. Ceux qui ont émigré et ont réussi se montrent souvent coulants et même généreux envers leur frère ou leur sœur, leur neveu ou leur nièce : c'est une manière de se montrer *oncles d'Amérique*. Ceux qui sont entrés dans les ordres donnent aussi l'exemple du désintéressement; ils soutiennent même leur maison natale de leurs conseils et de leur bourse. Or, sur une famille de quatre ou cinq enfants, il est rare qu'il n'y ait pas un prêtre ou un religieux, un émigrant ou un célibataire. C'est autant de parts de moins à payer en totalité ou en partie. C'est la *souape de sûreté* des maisons.

Les régions où existent de vastes pâturages communaux sont propices également au maintien des maisons. Dans ces pâturages, en effet, s'élèvent et se nourrissent la plus grande partie de l'année les troupeaux, et pendant quatre mois les bêtes à cornes, et ce bétail, élevé ainsi à bon compte, procure la plus grosse part des épargnes qui permettront à l'héritier de payer ses soubtes successorales. Ces communaux sont donc pour lui un supplément de la quotité disponible, supplément inattaquable, sur lequel il n'a à payer ni impôts ni droits de succession. C'est encore une *souape de sûreté* pour la maison-souche.

Telles sont les coutumes successorales en honneur au dix-neuvième siècle dans le Pays Basque. Elles ne sont qu'une image affaiblie de celles qui florissaient jadis, mais telles qu'elles subsistent, elles maintiennent les vestiges d'une magnifique organisation sociale.

Créées pour assurer la stabilité des domaines patrimoniaux et des maisons-souches, elles assurent du même coup le maintien des traditions; mais, par surcroît, elles favorisent le progrès de la civilisation, la colonisation des pays lointains au moyen des émigrants qu'elles suscitent.

Au lieu de se disputer les lambeaux du domaine, les enfants acceptent le sort qui leur est fait par la coutume : un seul conservera le foyer et ses traditions, un ou deux autres se marieront dans le voisinage et y consolideront d'autres foyers; le surplus fournira de précieuses recrues au clergé, à l'armée, aux colonies. De la sorte, la paix règne dans les maisons : les maisons-souches,

suivant la belle expression de Le Play, sont les *demeures de la paix*. Et l'harmonie règne dans tout le corps social, parce que cette organisation pourvoit aux besoins essentiels de la société, spécialement aux besoins de tradition et de progrès qui sont les deux pôles de la civilisation.

Vous comprendrez, Mesdames et Messieurs, comment la famille basque se maintient grâce à ces usages, et, avec elle, tous les trésors qu'elle renferme. C'est la poule aux œufs d'or. Gardons-la soigneusement.

Au moment où les chemins de fer, les écoles et le service militaire mettent nos idées en contact plus étroit avec celles du reste de la France et les soumettent à une épreuve décisive, il est rassurant de constater qu'un changement favorable à nos traditions s'opère dans les hautes régions du pouvoir, de la justice et de l'opinion. Une loi récente facilite la transmission intégrale des maisons ouvrières et une loi est en préparation qui offrira la même faveur aux petits domaines agricoles. Un arrêt de la Cour de cassation vient de reconnaître aux assurances sur la vie la merveilleuse faculté d'élargir la quotité disponible contre les restrictions excessives du code civil. Enfin, comme symptôme des progrès de l'opinion, je lisais, en arrivant à Saint-Jean-de-Luz, sous la plume d'un radical, d'un socialiste même, M. Le Pelletier, ces paroles extraordinaires : « Le salut de la France est dans le rétablissement du droit d'ainesse. La France du vingtième siècle sera la France des cadets. »

Nous ne demandons plus le droit d'ainesse dans le Pays Basque ; nous demandons simplement l'élargissement de la quotité disponible, afin de rendre plus aisée la transmission intégrale des domaines ; nous demandons surtout le maintien des coutumes existantes, des idées régnautes dans les parties les mieux conservées du Pays Basque.

Vous avez vu, Messieurs, à Saint-Jean-de-Luz, des joueurs de paume superbes, des danseurs charmants, de spirituels improvisateurs. Si un de ces joueurs de paume a fait une faute, si un des danseurs a manqué une pirouette, si un de ces improvisateurs a risqué un vers faux ou une expression francisée, admettons que c'est un accident fâcheux, très regrettable pour l'esthétique basque ; mais si un de ces cadets dont je vous ai parlé compromet par des exigences excessives le maintien d'une maison-souche, s'il oblige à la vendre à un citadin riche qui y mettra des métayers, recon-

naissons là un vrai malheur, le malheur irréparable. S'il se généralisait, le Pays Basque serait atteint, en effet, en plein cœur, dans la citadelle jusqu'ici presque intacte de sa proprit  paysanne, sa v ritable et traditionnelle assise.

LOUIS ETCHEVERRY.

VI

L'IDÉE RELIGIEUSE DANS LA FAMILLE BASQUE

PAR

M. CARMELO DE ECHEGARAY

Traduction française de M. Victor Duhart

L'IDÉE RELIGIEUSE DANS LA FAMILLE BASQUE

PAR

M. CARMELO DE ECHEGARAY

TRADUCTION FRANÇAISE DE M. VICTOR DUHART

EXCELLENTISSIME ET ILLUSTRISSIME SEIGNEUR ÉVÊQUE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

DÉSIRANT contribuer, bien que dans une sphère bien modeste, à la réalisation des nobles fins que se proposent les organisateurs des concours et des conférences qui doivent avoir lieu, ce mois d'août, sur diverses matières intéressant le peuple basque, dans la pittoresque ville française de Saint-Jean-de-Luz, je me suis senti poussé par une voix intérieure irrésistible et mystérieuse à traiter de l'idée religieuse dans la famille, parce que, la famille étant, suivant l'heureuse expression de M^{re} Kopp, prince-archevêque de Breslau, la cellule primitive de la société, son état de maladie entraîne le déséquilibre de tout l'organisme.

Un des plus éloquents orateurs de notre siècle, l'illustre Père Lacordaire, avec cette magnificence de parole et cette chaleur

communicative et généreuse qui lui était particulière, exprima une vérité profonde, quand il affirma, dans un discours sur le droit et le devoir de la propriété, que la famille est le cœur même de l'homme.

En effet, la famille, née de l'amour, se perpétue par l'amour et meurt quand cet aliment de l'amour lui manque. Et comme l'âme est la source et l'assise de toutes les grandes amours, et que l'âme, selon l'énergique et inoubliable expression de Tertullien, est naturellement chrétienne, il s'ensuit que la famille, pour être la plus douce communion d'éléments spirituels, éclairée par la flamme paisible et bénie du foyer, doit être soutenue et affermie par des liens religieux, seuls capables d'infuser aux enfants des hommes la force morale qui leur est indispensable pour surmonter les contrariétés dont la vie est pleine et les obstacles qui s'élèvent à chaque instant entre nous et la réalisation de nos désirs les plus ardemment caressés.

Né pour vivre en société, l'homme sent un impérieux besoin de chercher au lien qui l'attache à ses frères une origine et une sanction plus élevées que les caprices éphémères qui s'évanouissent dans le temps et ne répondent qu'à des velléités de l'opinion. Et comme la première des sociétés, base et fondement de toutes les autres, est la société domestique, c'est en elle que se montre avec le plus d'éclat cette nécessité d'infiltration de l'idée religieuse, qui nous fait voir les choses au point de vue de l'éternité.

La religion, qui reçoit le nouveau-né et n'abandonne même pas l'homme après qu'il a franchi le seuil qui sépare la vie de la mort, pénètre, comme une sève régénératrice, dans l'arbre de la famille et lui fait porter des fruits d'une impérissable vigueur. Il ne faut donc pas l'oublier : quand l'homme livre à la terre ses froides dépouilles, séparées déjà de l'âme qui leur donnait la vie, tout ce que cet homme était et représentait ici-bas ne finit pas : l'homme mort se perpétue dans ses enfants et revit dans les générations qui ont reçu de lui, avec le sang, la plus pure essence de son esprit.

Dès les âges les plus reculés, l'homme a vu dans ce caractère de perpétuité inhérent à la société domestique quelque chose qui se relie étroitement à la religion, laquelle s'occupe de nos intérêts éternels et est le lien entre l'homme et Dieu. Le culte aux dieux lares, la vénération avec laquelle les anciens conservaient les cendres des ancêtres dans l'enceinte du foyer domestique, le démon-

trent d'une manière concluante. Fustel de Coulanges, dans son livre *La Cité antique*, un des fruits les plus savoureux et les plus mûrs de l'école historique, a fait voir, avec une admirable sagacité de critique, ce qu'était la famille chez les peuples antérieurs à la Croix, et comment l'autorité familiale s'alliait avec les fonctions sacerdotales que doit exercer quiconque est appelé à conserver le feu sacré et à perpétuer le culte domestique. La propriété elle-même, qui était la plus éloquente manifestation de l'indépendance de la famille, prenait un caractère religieux et apparaissait comme consacrée par les restes vénérables qui allaient se déposant autour du foyer, dans lequel demeuraient, dans la croyance erronée de ces peuples, les âmes des ascendants défunts.

Chez les peuples postérieurs à l'Évangile, la famille, instaurée dans le Christ, comme tout le reste, fut élevée à une dignité extraordinaire et surhumaine. Le mariage devint un sacrement et releva la condition de la femme, qui depuis cessa d'être esclave pour devenir la compagne de l'homme, la lumière et la joie du foyer. Le Verbe fait homme voulut sanctifier par sa présence les noces de Cana, et le christianisme, s'inspirant des enseignements de son divin fondateur, ordonna au mari, par la bouche de l'apôtre des gentils, d'aimer sa femme comme le Christ a aimé son Église. En se répandant dans toutes les contrées de la terre, le bienfait du Christ y répandit la semence qui devait produire tant d'admirables héroïnes de la vertu, et le respect de la femme, prêché et diffusé par le christianisme, qui vénérât en la Vierge Marie le modèle éternel de la jeune fille, de l'épouse et de la mère, assit sur des bases solides et indestructibles le bonheur de la famille, assuré déjà par l'union mystérieuse de la force, représentée par le mari, et de la douceur, dont la femme était le symbole. Et cette alliance de la douceur et de la force a été et est la source de prodiges moraux dont nous ne tenons peut-être pas assez compte, soit que nous y soyons habitués par leur fréquence, soit que nous ne nous arrêtions pas à considérer ce qu'étaient les peuples les plus avancés et les plus cultivés de l'antiquité, quand le divin Platon lui-même, que je ne louerai pas en phrases inutiles, car son nom suffit, ne faisait pas difficulté de détruire la société domestique par sa base, en proclamant dans sa *République* la communauté des femmes comme l'idéal à la réalisation duquel devaient tendre les sociétés vertueuses et prospères.

Le sentiment populaire, avec une profondeur vraiment philoso-

phique, a appelé le mariage *croix*, parce que la famille, au milieu de joies spirituelles ineffables qui fortifient l'âme, engendre beaucoup de peines et d'amertumes, et que pour les supporter il faut la force irrésistible que donnent la religion et les conseils qui viennent d'en haut. Quand deux êtres qui se sentent nés pour s'aimer portent cette croix sur leurs épaules et voient dans l'union mystique du Christ et de son Église le miroir de beautés infinies dont ils doivent s'efforcer de copier les perfections, le poids en devient léger et paraît amoindri par les satisfactions intimes de la conscience et par une force intérieure qui nous fait supérieurs à nous-mêmes et nous infuse la vigueur nécessaire pour parcourir sans défaillance la carrière de notre vie.

Ce n'est qu'avec cette pénétration de la société domestique par l'esprit religieux que la paix du foyer est possible, et là où il n'y a ni paix, ni accord de volonté, ni unité d'aspirations à une même fin, il n'y a pas famille vraie, parce que là où domine la diversité des volontés, là où les aspirations sont en lutte, sans pouvoir s'harmoniser et se fondre, il ne peut y avoir société, et nous avons déjà dit que la famille est la première de toutes les sociétés humaines, sur laquelle reposent toutes les autres, comme sur leur fondement naturel.

Et cela n'en est pas moins vrai pour avoir été redit souvent, que le christianisme, qui semble ne s'être proposé d'autre fin que de procurer à l'homme le bonheur de l'autre vie, ne laisse pas pour cela de le lui donner aussi dans celle-ci. C'est pourquoi les peuples les plus véritablement et profondément chrétiens ont été et sont les plus heureux, et peuvent le plus justement prétendre au titre de peuples civilisés. Et comme le bonheur d'un peuple a sa racine et sa cause dans le bonheur de la famille, les peuples les plus chrétiens sont ceux qui, avec le plus d'efforts et la plus noble ardeur, se sont efforcés d'élever la société domestique, de la rendre respectable et même souveraine dans sa sphère propre et particulière, en renforçant l'autorité paternelle et en protégeant efficacement la femme contre les embûches des méchants et les tentations dangereuses de la misère.

L'illustre Le Play, à qui est due la gloire d'avoir appliqué la méthode d'observation aux sciences morales, a dit dans un livre précieux, *L'Organisation du travail*, où sont condensées dans quelques pages des pensées d'une inestimable valeur, les paroles suivantes, qui dans leur simplicité apparente peuvent fournir

matière à de nombreuses et fructueuses méditations : « Chez les peuples prospères, la famille constitue la véritable unité sociale, parce qu'elle se suffit à elle-même et qu'elle offre tous les éléments essentiels de nationalités plus puissantes : mieux que tout autre groupe social, la famille voit dans le respect de Dieu la source de toute prospérité. »

Cette affirmation de l'illustre auteur de la *Réforme sociale*, démontrée par les enseignements toujours lumineux de l'histoire, c'est-à-dire par l'expérience prolongée à travers les siècles, ne devait pas être démentie par ce qui s'observe dans le Pays Basque, dont la prospérité, reconnue et vantée par Le Play dans plusieurs de ses ouvrages, et spécialement dans celui qu'il a consacré à l'étude de l'organisation du travail et à la distribution géographique du bien et du mal dans l'univers, naît principalement de la solide, forte et pour ainsi dire indestructible constitution de la famille. C'est là le nerf de son admirable organisation sociale ; c'est là la racine et la source d'où dérivent les actions les plus louables et les entreprises les plus fécondes que ce peuple a su réaliser dans le cours des temps. La stabilité de la constitution sociale des Basques, sans exemple en Europe, vient, au jugement de Le Play, que je suis avec d'autant plus de plaisir qu'il est un guide expert et sûr entre tous, de la famille-souche. Et cette famille vit et se développe puissamment par la vigueur que la loi ou la coutume, plus forte que la loi, donne à l'autorité paternelle et par la sévérité avec laquelle la vindicte publique condamne les attaques à l'honneur de la femme ; car, cela est hors de doute, là où on ne reconnaît pas dans toute leur ampleur les droits sacrés et imprescriptibles du père, là où l'on ne respecte pas avec une vénération voisine d'un culte la vertu de la femme, là il est impossible que la société domestique subsiste forte et vigoureuse : l'histoire le prouve par des témoignages irrécusables, et l'expérience de chaque jour le confirme de manière à ne pas laisser place à discussion. Et pour nous restreindre au sujet particulier de nos observations, on ne peut nier que cette paix et cette prospérité qu'on remarque dans la famille rurale des montagnes basques n'aient leur cause principale en ceci, que dans cette famille l'autorité du père est sacrée et qu'y domine cette sage opinion que la femme a plus d'influence qu'ailleurs là où l'on ne l'encense pas de galanteries vulgaires et vaines, mais où on l'estime profondément et où l'on recherche ses heureuses inspirations pour la garde du foyer et le

gouvernement de la maison. Le même caractère occulte et silencieux de cette influence de la femme fait qu'il faut la deviner plutôt que la démontrer par preuves et documents, quand on l'étudie dans le cours de l'histoire; mais en laissant à l'idée tout ce qu'elle peut avoir de saveur fataliste, il nous est permis de soutenir qu'*hier est aujourd'hui*, et de ce que nous voyons aujourd'hui dans la famille basque, vivant dans son *milieu*, sans être modifiée par des accidents étrangers, nous pouvons induire, suivant les règles de la logique, ce qui se passa *hier* dans cette même famille, quand le chef s'élançait sur les mers tempétueuses, affrontant des périls dont la seule pensée fait frémir, pour chercher le pain des siens, que la terre ne pouvait lui fournir. Que de prodiges d'économie, d'honnêteté et d'intelligente administration ne fallait-il pas, dans l'humble demeure où la femme restait seule, retenue par les soins des enfants et la garde du foyer!

J'ai dit ailleurs, et je le répète, que le rôle de la femme dans la société doit être, pour employer une bien belle expression de l'illustre Ozanam, semblable à la mission des anges gardiens : exercer une influence puissante sur la marche de l'humanité, mais rester cachée et invisible aux regards curieux du public indiscret. On ne la voit pas, on ne l'entend pas, on ne la remarque pas; mais dans la paix familiale, dans le bon ordre et la bonne administration de la maison, on respire l'odeur de sa vertu, d'autant plus séduisante qu'elle est plus cachée : c'est la violette odorante qui se dérobe à la vue, mais dont le parfum exquis et suave la trahit. La femme prudente et pure a une grâce supérieure à toute grâce, dit le livre sacré de l'*Ecclésiaste*. Et cette grâce incomparable de la femme ne jouit des honneurs qui lui sont dus que là où l'idée religieuse court, comme la sève de la vie, dans toutes les branches de l'arbre robuste de la famille.

Là où domine la loi de la force, on verra la femme sacrifiée aux caprices de l'homme; mais où règne et triomphe la loi de l'amour, apportée au monde par le Christ, répandue par ses apôtres, constamment prêchée par son Église, la femme sera le trait de l'union, l'axe et le centre de la famille, et elle aspirera à égaler les gloires de la *femme forte* du livre divin des *Proverbes* et de l'épouse aimante du *Cantique des Cantiques*. Le Play, en parlant de la famille du Lavedan, fait remarquer l'importance que la coutume basque a toujours donnée à la femme dans le gouvernement du foyer, et l'influence puissante qu'a eue cette tendance dans la stabilité de

la société domestique, et moi j'ajouterai : jusque dans ce régime très remarquable du colonat basque, qui fait que le colon se perpétue dans la même maison et dans la culture des mêmes terres, comme s'il en était réellement le copropriétaire.

Et pour calculer jusqu'à quel point l'idée religieuse a dû contribuer à établir cette influence puissante et silencieuse de la femme dans la société domestique, il suffit de considérer l'esprit profondément chrétien des lois, coutumes et institutions basques. On a beaucoup discuté sur l'époque plus ou moins éloignée où les Basques embrassèrent la foi du Christ, et j'ai émis ailleurs mon humble opinion sur la matière. Mais quelque opinion qu'on soutienne à cet égard, ce que personne n'osera mettre en doute, c'est que quand le peuple basque écouta la voix des prédicateurs de l'Évangile, il l'écouta sérieusement et fit rejaillir sur toutes ses coutumes et institutions les gouttes de la foi chrétienne. Voyez la croix, unie dans une indissoluble étreinte au chêne immortel de Guernica, qui élève vers le ciel sa cime feuillue à l'abri du sanctuaire de Notre-Dame de l'Antigua; voyez la tradition forale d'Alaba, qui fraternise avec le culte de la Vierge d'Estebaliz; voyez l'artistique église ogivale de Saint-Sauveur de Guetaria, dans le chœur de laquelle se réunirent, le 6 juillet 1397, sous la présidence du célèbre corregidor docteur Gonzalo Moro, les mémorables juntas de Guipuzcoa, qui rédigèrent le fameux cahier des soixante ordonnances, première compilation écrite de la législation particulière de cette province, jusqu'alors régie par la coutume. Pour que l'idée religieuse soit si vigoureuse et si manifeste dans la vie publique, il faut que cette même influence bienfaisante soit absolument dominante dans la société domestique, dans l'asile sacré du foyer; car un peuple n'est que l'agrégation des familles qui le constituent.

Et le peuple basque, composé, en ce qu'il a de plus propre et particulier, d'agriculteurs et de marins, a pour règle de chercher dans la religion la sauvegarde efficace des droits, l'origine et la sanction suprême des devoirs, et c'est pourquoi il a su organiser si admirablement la famille et protéger l'inviolabilité du foyer domestique. Et c'est une chose à méditer que la langue basque n'a pas de mot pour définir le délit qui tend le plus directement à relâcher les liens conjugaux et à détruire la paix domestique; et sans prétendre pour cela que les peuples euskariens aient été indemnes de ce vice qui a rongé les entrailles des civilisations

les plus opposées, on peut affirmer que cette heureuse pauvreté de la langue indique d'une manière bien éloquente et significative que parmi les enfants d'*Aitor* il était relativement rare que les époux manquassent au devoir mutuel de la fidélité conjugale. Que l'esprit chrétien ait contribué à cette purification des sentiments et à ce scrupuleux respect du devoir, c'est chose qui se déduit de soi, pour peu qu'on veuille bien réfléchir.

La famille, forte, respectée et prospère, est la pierre angulaire de l'édifice social, et si le peuple basque, nourri de la foi chrétienne, qui est l'*alma mater* de ses institutions, sait conserver vigoureuse cette *cellule primitive* de la société, il peut espérer, sans secousses ni convulsions, voir venir les temps prédits par les anthropologistes, où disparaîtront les empires caducs et les races décrépites, appauvries par le luxe, ruinées par les raffinements du plaisir, rongées par d'illégitimes et folles ambitions, pour faire place et céder l'empire de la terre à d'autres races plus robustes et moins corrompues. Quand viendront ces temps, les peuples sobres, laborieux et honorables n'auront rien à craindre, ceux qui jamais ne reculèrent devant les exigences souvent bien dures de l'inéluctable loi du travail, ceux qui ne cessèrent jamais de placer la famille au rang très élevé qui lui est nécessaire pour qu'elle soit le stimulant de la vertu et le frein puissant du vice. La vertu est hautement hygiénique, et les individus, comme les collectivités, qui désertent l'observation du Décalogue non seulement ternissent la pureté de leur âme sous les taches du vice, mais encore attentent à leur propre constitution physique, parce que, l'homme étant *un*, il n'y a pas de transgression de la loi morale qui ne porte avec elle la transgression d'une loi physique : *Mens sana in corpore sano*, ont dit les anciens, et a répété à travers l'histoire le peuple basque, montrant avec l'éloquence des faits les merveilles dont est capable qui vit et travaille pour les siens et qui n'hésite pas, pour leur donner le pain et les joies intimes, à transformer en vergers, par un travail courageux, continu et persévérant, les roches les plus escarpées, les versants les plus rudes et les plus ingrats.

CARMELO DE ECHEGARAY.

VII

LA CONTREBANDE AU PAYS BASQUE

PAR

M. CLÉMENT HAPET

La Contrebande au Pays Basque

PAR

M. CLÉMENT HAPET

Membre du Conseil d'arrondissement de Bayonne

L'INDUSTRIE de la contrebande de France en Espagne fut, *autrefois*, très florissante sur notre frontière.

Les Basques s'y sont toujours distingués par leur courage, leur sang-froid et leur habileté. Et les prouesses des Avkaitza, des Emparan, des Artola, et de tant d'autres célèbres contrebandiers, sont demeurées célèbres sur les rives de la Bidassoa.

L'industrie contrebandière s'exerce de trois manières sur notre région : par terre, par eau, au grand jour.

CONTREBANDE PAR TERRE

La contrebande par terre est hérissée de dangers de toutes sortes. Les troupes de contrebandiers se composent ordinairement de dix à douze hommes, tous jeunes gens de 20 à 25 ans, au jarret d'acier et d'une endurance à toute épreuve. Placés en file indienne, et précédés d'éclaireurs connaissant à fond les moindres plis du terrain, ils cheminent silencieusement, à la faveur des nuits obscures, et parcourent de grandes distances, par les sentiers les plus ardues de la montagne, avec un ballot sur les épaules. Au moindre soupçon

de rencontre, les éclaireurs poussent le cri d'alarme. Quelquefois, un rocher, une embuscade quelconque, surplombant le sentier qu'ils parcourent, s'illumine soudain d'une double rangée d'éclairs, et une grêle de projectiles douaniers vient siffler au-dessus des expéditionnaires. C'est un poste inconnu de *carabineros*, placé là à la suite d'une dénonciation.

Les porteurs ne bronchent pas. En un clin d'œil, ils ont disparu dans la montagne avec leurs ballots, pour se retrouver plus loin à un point donné. Quand les *carabineros* songent à poursuivre, il n'y a plus de contrebandiers.

Le contrebandier basque est pacifique. Jamais il n'attaque le douanier. Mais malheur au douanier s'il poursuit le contrebandier et s'il l'atteint ! Un corps à corps terrible s'engage, et souvent le douanier tombe mortellement frappé.

CONTREBANDE PAR EAU

Les expéditions par voie d'eau sont tout aussi périlleuses. En pareil cas, c'est un canot à plats bords qui glisse comme un poisson sur les eaux de la Bidassoa. La nuit est très sombre. C'est à peine si les rameurs silencieux aperçoivent l'extrémité de leurs rames. Le plus souvent, l'embarcation accoste à bon port et débarque sa cargaison en bonnes mains. Quelquefois aussi, elle est accueillie, au moment d'accoster, par une décharge partie de la rive voisine. Ce sont les *carabineros* qui font bonne garde.

Sur la rivière, gardée par des embarcations douanières, on n'est pas davantage à l'abri. Les expéditionnaires y sont quelquefois surpris et forcés de se jeter à la nage, en faisant abandon de leur cargaison. Parfois aussi ce sont les douaniers qui sont refaits. Personne à Hendaye n'a oublié l'amusante histoire des *trente barils d'esprit de vin* saisis sur la Bidassoa, barils qui furent triomphalement conduits au magasin des douanes, et qui, à l'examen, ne laissèrent couler que... de l'eau pure. Le capitaine d'alors ne s'en est jamais consolé.

CONTREBANDE AU GRAND JOUR

Les Basques admettent le paiement d'un droit sur un *article de commerce* qu'ils importent, mais ils ne comprennent pas que l'État

prélève des taxes exorbitantes sur des vêtements et objets de toilette à leur usage personnel. Dans les Provinces Basques, les familles les plus honorables, les plus fortunées, croient devoir venir *revêtir* à la frontière les costumes et confections qui leur sont adressés de Paris. Et c'est un spectacle curieux que de voir fréquemment à Hendaye des groupes d'élégantes dames et de charmantes demoiselles arrivant le matin avec des fleurs dans les cheveux, et repartant le soir coiffées de magnifiques chapeaux. C'est un moyen simple, pratique, sans danger, de tourner la loi douanière. Il n'est, en effet, interdit à personne de revêtir un superbe costume ni de coiffer un chapeau fleuri. .

Il n'y a pas bien longtemps, une grande famille de Saint-Sébastien avait commandé à Paris de très belles toilettes à l'occasion d'un mariage. La note à payer à la douane devait monter à 4000 francs. La fiancée et ses amies intimes n'ont pas hésité. Elles sont venues passer une journée à Hendaye dans un landau à quatre chevaux et sont reparties le soir, revêtues de leurs magnifiques atours. Quand le landau s'est arrêté devant la douane, le vérificateur, ébloui, n'a pu s'empêcher de s'écrier : « Mais tout cela, Mesdames, est absolument neuf ! — Oh ! tout ce qu'il y a de plus neuf ! ont riposté en riant les belles voyageuses ; mais voudriez-vous donc, Monsieur, qu'après avoir trouvé toutes ces belles choses à Hendaye, nous revenions chez nous avec des costumes passés de mode ? — C'est juste, répondit le vérificateur, navré de voir glisser entre ses mains une recette de de 4000 francs ; passez, Mesdames, c'est votre droit ! »

CONTREBANDIERS NOTOIRES

Parmi les contrebandiers de montagne dont on a gardé le souvenir, on peut citer *Gambocha*, qui, poursuivi un jour par un *carabinero* qui lui avait tiré un coup de fusil, sauta sur lui, le terrassa, l'attacha comme un Christ à une croix de pierre qui se trouvait sur les lieux, et le laissa là, sans lui faire, d'ailleurs, aucun mal.

On peut citer encore *Hermoso*, qui, surpris près du pont international avec un sac de sucre qu'il emportait sur ses épaules, passa au pas de course à travers les douaniers qui voulaient lui barrer le passage, et lança son sac dans la rivière comme on lance une balle.

Parmi les contrebandiers marins, il faut citer également *Arkaitza*, tué en pleine rivière par une balle douanière, et le non moins célèbre *Joaquin*. Ce dernier, surpris en rivière avec un chargement de café et gardé à vue sur un bateau par un *carabinero* armé jusqu'aux dents, sauta sur son gardien à l'improviste, le désarma, le terrassa, le jeta à l'eau et sauva sa cargaison, qui valait bien 10.000 francs.

Durant la dernière guerre carliste, un véritable combat eut lieu, près de notre frontière, entre un groupe de contrebandiers navarrais, qui escortaient un convoi de café et de cacao, et un poste de *carabineros* commandés par un sergent. Le sergent avait reçu 20 onces d'or pour laisser passer le convoi. Mais au moment du passage dans un lieu désert, et dans l'espoir d'augmenter sa prime, il ordonna sur le convoi une décharge meurtrière. Les contrebandiers, irrités par cet acte de déloyauté, se jetèrent sur les assaillants à l'arme blanche. Une heure après, on retrouvait sur le cadavre du sergent les 20 onces d'or renfermées dans une bourse en soie verte.

LA CONTREBANDE EST-ELLE UN DÉLIT?

La contrebande n'est qu'un délit de convention, n'impliquant en soi rien d'immoral. Ce sont les lois fiscales seules qui la rendent punissable.

Pour les Basques, la contrebande est une action innocente et naturelle, d'autant plus naturelle que les frontières ne sont généralement que des limites fictives qui séparent un pays d'un autre pays, et que l'établissement de ces limites n'est le plus souvent qu'une application du prétendu droit du plus fort.

Un évêque, consulté par un contrebandier scrupuleux, a répondu que le péché de contrebande n'existe pas. La religion ne réprovoque que le fait de corruption du préposé à la garde de la frontière. Hors du cas de *corruption*, point de péché.

FRATERNITÉ ET SOLIDARITÉ DES BASQUES

Le sentiment du pays natal, de ses montagnes, l'emporte, chez le Basque, sur tout autre sentiment.

Sur les bords de la Bidassoa notamment, les Basques ne forment

qu'une seule et même famille. Leurs souvenirs, leurs coutumes, leurs besoins, leurs intérêts, sont communs.

Dès qu'il s'agit de s'entr'aider, ils n'ont qu'un cœur, qu'une âme, qu'une pensée. Ils sont capables de tous les dévouements, de tous les sacrifices.

Et ce n'est pas aux Basques qu'on fera jamais croire qu'ils ne sont pas dans leur droit en essayant de soustraire des objets de première nécessité au paiement de droits qu'ils considèrent comme injustes.

Ils ne connaissent en un mot que les règles de la morale et les préceptes de la religion. Ce sont ces règles et ces préceptes qu'ils se font un devoir d'observer.

CONCLUSIONS

Je suis libre-échangiste.

Je ne puis admettre qu'après avoir inventé le télégraphe, le téléphone, les voies ferrées, nous en soyons réduits à nous renfermer chez nous comme dans une prison.

Je ne puis admettre davantage qu'après avoir chanté sur tous les tons l'expansion industrielle, la fraternité des peuples, nous en soyons réduits à élever sur nos frontières des barrières douanières plus hautes que des montagnes.

Le progrès, la civilisation, ne consistent pas à s'entourer d'une infranchissable muraille, à séparer par des bureaux de douane des peuples qui s'aiment, qui sont voués aux transactions les plus actives, qui ne forment, comme sur les Pyrénées, qu'une seule et même famille.

CLÉMENT HAPET.

VIII

L'ÉMIGRATION

PAR

M. ANTONIO ARZAC

Traduction par M. MICHEL LIZARITURRY

L'ÉMIGRATION

PAR

M. ANTONIO ARZAC

Traduction par M. MICHEL LIZARITURRY

MONSEIGNEUR,
MESDAMES,
MESSIEURS,

L E jour est à son déclin : la nuit survient.
Dans une maison aux vieilles masures à demi cachée par la frondaison des châtaigniers et des noyers, les parents avec leurs garçons et leurs filles en bas âge sont rentrés pour dormir, ou plutôt pour pleurer tout en se cachant mutuellement leurs larmes, pendant que la grand-mère, serrant fortement les grains de son chapelet, et son petit-neveu, la tête penchée et regardant le sol, se groupent dans un coin de la cuisine. Le chien, sur le seuil de la maison, lance un aboiement plaintif et prolongé ; nulle trace de la lune ni des étoiles au firmament ; la brume entoure les bois et les prairies dans le silence d'un sommeil trompeur ; on dirait que la tristesse s'étend aux alentours. Ah ! c'est que le deuxième des fils est parti pour l'Amérique ; une longue et désastreuse guerre a ruiné la famille, et pour lui venir en aide l'amour filial le conduit

à travers les mers en laissant ici son cœur, tel le vent poussant le navire qui le porte au loin. Les jours se succèdent, et il navigue sur cette plaine sans limites, il ne voit plus les montagnes de sa patrie, il n'entend plus les sons gais des fêtes de son village ni les vieilles chansons basques. Le ciel en haut, l'eau en bas... : tel est le monde.

Après avoir éprouvé de rudes tempêtes, il arrive enfin heureusement en Amérique.

Il se met avec ardeur au travail, et sitôt qu'il complète la première once d'or (inappréciable entre toutes), il s'empresse de l'envoyer à sa mère chérie. Il lui recommande d'acheter et de porter du tabac au vieux père *Pello*, qui habite la maison voisine : manière gracieuse et délicate de prouver qu'il conserve le souvenir de cette maison où l'attend sa fiancée *Katalin*.

Comme preuve de son amour, elle lui donne en partant son scapulaire de la sainte Vierge, qu'il porte nuit et jour sur sa poitrine, tout en conservant l'honnêteté des mœurs apprise au foyer paternel. Après quelques années, il avise la famille de lui envoyer le frère plus jeune pour le remplacer, et il revient apportant avec lui son petit trésor d'argent. Afin de prouver la loyauté de ses sentiments, il voudrait acheter la maison natale, mais son propriétaire s'y oppose, et alors il achète la maison de *Katalin* et se marie avec elle, tout en aidant ses parents et ses frères.

Grand-mère est morte : on lui plante une croix à l'endroit où la terre couvre ses restes ; mort aussi le chien, *Pinto*, qu'il aimait à caresser et qui aboyait si lugubrement le jour de son départ. Les vaches sont remplacées ; seuls restent debout les arbres vénérables qui se dressaient devant la maison et qui avaient couvert les grands-parents de leur ombre.

Le temps passe ; les affaires d'Amérique, confiées au frère cadet, sont en pleine prospérité ; celui-ci le réclame, il accourt et il revient de nouveau enrichi au pays, où il fait preuve de largesses en restaurant le grand autel et le clocher de son village, et en y construisant des écoles, une place de jeu de paume et un hospice pour les pauvres et les malades.

Voilà en peu de mots, et cela se voyait plus autrefois qu'aujourd'hui, l'éloignement et le retour des Basques qui vont en Amérique, je veux dire de ceux qui n'ont jamais oublié les principes appris dans leur enfance. En revanche, il en est d'autres qui les oublient et qui perdent leur bonheur tout en amassant la fortune.

D'où provient, Messieurs, l'origine de cette inégalité? Elle provient de l'amour. Il en est qui, partis pour des contrées lointaines, restent parmi nous dans le pays, tandis que d'autres qui habitent ici en sont éloignés par le cœur. Quoique loin, ils sont près; quoique près, ils sont loin; je veux dire par ces mots que l'amour remplit toute notre vie; si nous vivons sans amour, notre vie n'est qu'une ombre, soit que nous soyons près, soit que nous soyons loin. Si l'amour venait à disparaître, les familles et les peuples seraient inertes, tel le soleil s'éteignant pour toujours.

N'est-ce pas l'amour du pays qui nous réunit dans cette riante ville de Saint-Jean-de-Luz? Ne sommes-nous pas mis au monde par Dieu afin de constituer une famille par la même langue, les mêmes mœurs, les mêmes affections et les mêmes rêves?

Qu'importe que l'homme dise: « Voilà la Bidassoa; c'est la frontière qui nous sépare »? Est-ce bien pour nous une frontière, lorsque Dieu nous a faits frères? C'est parce qu'il en est ainsi que nous déployons la devise de *Sept une*, et chacun nous apporte de son village, de sa province, de sa maison, de sa famille, les objets précieux et les manuscrits qui nous parlent de nos pères et de nos aïeux.

Aimons-nous donc les uns les autres, depuis la naissance jusqu'à la mort, depuis le berceau jusqu'à ce que nous remettons notre âme dans les mains paternelles de Dieu, notre vie n'étant qu'un éloignement des choses périssables de la terre, un exil, et un retour à la vie éternelle. Qui n'a là-bas un être aimé? Qui donc ignore que son retour ici-bas est impossible et que nous irons un jour le rejoindre? Messieurs, j'aime ma terre natale, les montagnes me transportent, la mer m'émerveille..., mais, je l'avoue, je ne puis vivre sans regarder le ciel, ce ciel qui sera ma dernière demeure.

MANUEL LIZARITURRY.

IX

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LES CORSAIRES DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

PAR

M. E. DUCÉRE

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LES CORSAIRES DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

PAR

M. E. DUCÉRÉ

SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE BAYONNE

DE tous les genres d'études historiques, il n'en est guère de plus difficiles et de plus obscurs que ceux qui sont relatifs aux corsaires. Une date, un fait, une action d'éclat, et le marin qui a brillé un instant comme un météore disparaît brusquement, sans qu'on puisse savoir ce qu'il est devenu. Pour beaucoup d'entre eux on ne trouve relatée qu'une seule croisière, et même dans cette croisière qu'une seule action ; et non seulement nous ne savons rien de leur naissance, mais encore leurs campagnes suivantes sont brusquement tombées dans l'oubli. Et pourtant que de courage, que de souffrances, que d'abnégation mise au service de la patrie, et qui bien souvent est dénuée de toute idée de lucre ou de rapacité ! Cette obscurité qui environne ces braves combattants se comprend jusqu'à un certain point, par l'habitude prise par un grand nombre de maisons d'armement de brûler plus tard, ou à leur liquidation, toutes les pièces relatives à des expéditions qui bien souvent les avaient enrichies. C'est ainsi que, en outre des fonds officiels dans lesquels il nous a été donné de puiser plus

largement, nous n'avons pu trouver qu'un nombre assez restreint de pièces privées, mais qui du moins nous ont servi à restituer la vie de quelques-uns de ces intrépides.

De l'ensemble de ces recherches, nous détachons ici ce qui est relatif aux corsaires armés par Saint-Jean-de-Luz et Ciboure, ou qui sont nés dans ces deux villes. Nous ne doutons pas cependant que des recherches ultérieures ne fassent surgir des noms nouveaux ou n'accusent par des détails plus précis les quelques esquisses que nous donnons.

La situation topographique de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure, placés au fond d'une baie immense et à l'embouchure de la Nivelle, en faisait un port d'une grande valeur pour les armements en course, car on pouvait en sortir et y entrer presque par tous les temps, et le blocus en était de la plus grande difficulté.

Le nom de Saint-Jean-de-Luz paraît pour la première fois dans le cartulaire de Bayonne sous le nom de *Sanctus Johannes de Luis*, en 1186, et dans les *Rôles gascons* en 1315. C'est en grande partie la pêche, et surtout celle de la baleine, qui donna aux Basques cet esprit d'aventure qui en fit des marins d'une réputation incontestée.

Pendant toute la période du moyen âge, on ne trouve rien qui soit particulièrement propre à Saint-Jean-de-Luz. Sa population maritime dut être étroitement liée à celle de Bayonne, sinon par ses armements, du moins par ses contingents de matelots. Il était, en effet, impossible que les flottes nombreuses que celle-ci mettait en mer, soit pour le service du roi de Castille, soit pour venir en aide au roi d'Angleterre, n'appelassent dans leurs équipages tous les marins du littoral. Bayonne seule n'y aurait pas suffi. Ces escadres, on les trouve partout, soit à la croisade de Richard Cœur-de-Lion, soit aux sièges de Séville, soit au blocus de La Rochelle (1242), soit à la bataille de Lécuse, mais toujours avec le titre de flottes bayonnaises et sans qu'il soit fait mention des autres ports de la côte¹.

A partir de 1451, c'est-à-dire du moment où la ville de Bayonne et le pays de Labourd deviennent français, on perd toute trace de leur navigation et de leurs armements. Le changement d'embou-

1. Pour plus de renseignements sur cette période, voir l'ouvrage que nous avons publié sous le titre suivant : *Histoire de la marine militaire de Bayonne*. (Bayonne, Lamaignère, 1893, in-8° de 324 p.)

chure de l'Adour, sur lequel on a tant écrit, obligea la plupart des armateurs de Bayonne à se réfugier à Saint-Jean-de-Luz et même à Saint-Sébastien. « C'est à cette époque, dit Antoine de Conflans, qu'on construit à Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz de grosses nefes, et autres petits vaisseaux, « comme caravelles, clinquars, pinaces, balleiniers, gabarres », etc.

C'est encore un sujet très controversé que l'historique des pêches de la morue, et il n'est guère possible de préciser à quelle époque les Basques firent la découverte des bancs de Terre-Neuve et des côtes du Canada. La plupart des auteurs qui assurent que les Basques voyageaient déjà dans ces contrées à la fin du quinzième siècle ne s'appuient sur aucune preuve. A partir de 1520, on trouve dans les registres des délibérations de la ville de Bayonne d'assez nombreuses mentions d'expéditions de navires du pays à la pêche de la morue à les *Terrenabes*, mais c'est en 1528 que nous trouvons un corsaire armé directement par Saint-Jean-de-Luz, et qui, aidé par les galères de Biarritz et de Capbreton, prend sur les Espagnols deux gros et magnifiques navires chargés de froment et autres marchandises.

Il nous faut arriver en 1555 pour trouver des détails plus circonstanciés sur quelques-uns des armements en course de Saint-Jean-de-Luz. C'est à propos d'une enquête faite dans la ville de Saint-Sébastien au nom du roi. Il s'agissait de connaître les faits de guerre des capitaines corsaires du Guipuzcoa pendant les hostilités contre la France. Aussi les renseignements sur Saint-Jean-de-Luz n'y sont-ils fournis que par ses ennemis.

Un capitaine de Saint-Sébastien déclara qu'au retour d'une de ses croisières, il se heurta à une galère de Saint-Jean-de-Luz accompagnée de deux autres corsaires français, et, après un rude combat, il captura un de ces corsaires, et comme ils étaient six navires espagnols faisant voile de conserve, ils réussirent à l'amariner et à le mener dans un port du Guipuzcoa. Vers la même époque, Saint-Jean-de-Luz fit un grand effort, et ayant armé « six puissants vaisseaux », ils poussèrent jusqu'à la baie de Motrico, sur un avis qu'ils avaient reçu. Étant arrivés de nuit et procédant par surprise, ils enlevèrent la caraque de Saint-Jean-de-Sturiza, chargée de marchandises. Le capitaine Martin Cardel fit aussitôt sortir de Saint-Sébastien et de Passages six vaisseaux et zabras, montés par plus de 1200 hommes, et ils atteignirent les corsaires à l'entrée du port de Saint-Jean-de-Luz. Il paraît qu'ils leur reprirent la

caraque après un sanglant combat, mais le capitaine Cardel fut blessé à la tête d'un coup d'arquebuse.

Selon les documents espagnols, qui seuls parlent de ces faits de guerre, toutes ces actions d'éclat semèrent une telle épouvante chez les Français, que le gouverneur de Bayonne avait fait armer à Saint-Jean-de-Luz six grands vaisseaux qui furent montés par les meilleurs marins du pays, afin de reprendre les navires chargés de morue qui avaient été capturés par les corsaires espagnols. Ils rencontrèrent en pleine mer les navires de Saint-Sébastien et les combattirent toute une journée. Il y eut beaucoup de tués et de blessés de part et d'autre, mais les corsaires espagnols réussirent à conserver leurs prises et à les conduire à Saint-Sébastien. Miguel de Iturain dit avoir capturé la *Grande-Galère* de Saint-Jean-de-Luz, qui allait en course.

Les courses ne se font pas seulement sur les côtes du golfe Cantabrique, mais encore dans les parages de Terre-Neuve, car les Espagnols paraissent avoir eu pour but la destruction des pêcheries de morue françaises. Mais Saint-Jean-de-Luz ne restait pas en arrière, et le mal que firent ses corsaires fut si affreux, que l'Espagne prépara, à deux reprises différentes, des armements pour arriver à détruire le nid de l'aigle. Déjà, en 1542, une armée provinciale, commandée par Sanche de Leiva, traversa la Bidassoa, renversa les milices de Labourd, qui avaient été se placer à *Teillatua*, brûla la maison d'Urtubie, et se porta sur Saint-Jean-de-Luz. Cependant tout porte à croire qu'il n'y eut qu'un petit nombre de maisons de Ciboure pillées et incendiées¹.

Une nouvelle expédition fut mieux concertée, car une armée espagnole envahit la frontière à la fois par le Guipuzcoa et par la Navarre, et surprit Saint-Jean-de-Luz sans coup férir. La flamme dévora la ville, les marchandises furent pillées et les navires qui étaient dans le port détruits. Ce ne fut bientôt qu'un vaste bûcher. Ce désastre arriva le 31 juillet 1558 : Bertrand de La Pueva, duc d'Albuquerque, vice-roi de Navarre, présidait à l'exécution, et le célèbre Esteban de Paribay, auteur d'une histoire d'Espagne fort estimé, servait alors comme enseigne dans la compagnie de Mon-dragon.

1. Lopez Martinez de Isasti, dans son *Compendio historial de la provincia de Guipuzcoa*, 1625, imprimé en 1850, assure que la ville entière fut prise et incendiée.

Avant de continuer l'histoire des hauts faits des corsaires de Saint-Jean-de-Luz, nous devons dire quelques mots sur les armements faits par les gens du pays pour cette pêche de la morue à Terre-Neuve, qui jetait tant d'ombrage et suscitait tant de jalousie que les corsaires biscayens et guipuzcoans se livraient aux plus aventureuses expéditions pour les détruire.

A la fin du règne de François I^{er}, un très grand nombre de navires de Saint-Jean-de-Luz allaient chercher à Bordeaux ou à La Rochelle les armateurs et les fonds destinés à faciliter leur commerce. En 1552, nous voyons le navire *le Saint-Esprit*, de Saint-Jean-de-Luz, capitaine du Halde, emprunter à des négociants de Bordeaux une somme assez forte à la grosse aventure. Le navire est de 120 tonneaux, avec 40 hommes armés chacun d'une arbalète ou arquebuse, 20 pièces de canon avec la poudre et les boulets, deux douzaines de grandes piques, deux douzaines et demie de demi-piques ; en outre 6 chaloupes et 1 bateau, 1 tonneau de poudre, 20 tonneaux de vin, 120 quintaux de biscuit, 10 quintaux de lard, 2 quintaux et demi d'huile d'olive, 22 barils de vinaigre, 120 livres de chandelle, 1 barrique de fèves, 2 barriques de pescaux et autres menues victuailles, pour faire le voyage. A la même époque, nous pouvons citer d'autres navires de Saint-Jean-de-Luz : c'est le *Baptiste*, pour la pêche de la baleine, la *Marée*, la *Madeleine*, le *Saint-Jean-Baptiste* et la *Françoise*, ce dernier appartenant à Daguereu. On voit, d'après l'armement de ces navires et leurs forts équipages, avec quelle facilité ils se changeaient eux-mêmes en corsaires et rendaient à l'ennemi coup pour coup.

Relevons rapidement, d'après M. P. Musset, quelques expéditions des navires de Saint-Jean-de-Luz à Terre-Neuve, expéditions faites avec l'aide des armateurs rochelais. En 1537, nous trouvons la *Marie*, maître et bourgeois Martin de Soubmyan, le *Baptiste*, maître Étienne Darrissagne, dit Chartier, et la *Marie*, d'Ascain, maître Martin Dechasse. En 1538, la *Catherine*, de Saint-Jean-de-Luz. En 1541, la *Trinité*, maître et bourgeois Mactissans Dastinques, la *Marie*, maître et bourgeois Michel de Rebillacque, et la *Madeleine*, maître et bourgeois Pernotton de Sommyan. En 1542, le *Baptiste*, maître Samson de Soumyen. En 1544, la *Madeleine*, maître sire Martin de Subregavay. En 1547, la *Catherine*, maître Cousin du Halde. En 1548, la *Sainte-Anne*, de Saint-Vincent, du bout du pont de Saint-Jean-de-Luz, maître et bourgeois Pierre

Daresteguy. Le *Baptiste*, de Saint-Jean-de-Luz, jauge 120 tonneaux, la *Marie*, d'Ascain, et le *Baptiste*, 90 tonneaux, et la *Mairie*, de Saint-Jean-de-Luz, 70 tonneaux.

Comme tous ces navires étaient armés en guerre, leurs équipages sont très nombreux ; en outre du maître et du contre-maître, il y avait un maître charpentier et souvent un maître chirurgien, quelquefois un dépensier ou un commis chargé de la conservation de la pêche. Un navire de 70 à 80 tonneaux avait de 18 à 25 hommes d'équipage.

De 1535 à 1585, un long cri de désolation s'éleva sur tous les rivages de l'Amérique espagnole, pillés par les corsaires ; mais si partout on trouve des mentions de leurs hauts faits, leurs noms ne sont jamais cités. C'est à peine si nous pouvons désigner les noms des capitaines de Haritsague, de Somian et d'Amogarlo, de Saint-Jean-de-Luz, qui enlevèrent plusieurs vaisseaux et plusieurs marchandises du côté des Indes. En 1572, les armements en course se renouvellent dans tous les ports de France. Bayonne y est compté pour deux vaisseaux et Saint-Jean-de-Luz pour six galions. Toutefois, nos corsaires n'ont pas toujours le dessus, car une lettre datée de Fontarabie, en 1573, mentionne un navire de Passages, commandé par le capitaine don Luis de Cavavaral, qui prend dans une croisière deux corsaires de Saint-Jean-de-Luz.

Cependant, il semble que toutes ces croisières, que tous ces armements nombreux enrichissaient la ville rapidement, car elle commence à mêler son nom à l'histoire, et déjà, au commencement du siècle, des galères équipées par ses habitants concoururent à l'expédition de Charles VIII en Italie, et un certain nombre de ses volontaires grossit l'armée conquérante. Paul Jovo, historien italien, témoin de l'entrée des Français à Rome, signale dans leur multitude, si diverse de race et d'armes, les Basques aux longs cheveux, aux costumes éclatants, défilant à leur tour sur les pas du roi.

En 1621, Saint-Jean-de-Luz sollicita et obtint du pouvoir royal l'autorisation de réprimer les violences des Rochelais. Quelques-uns de ses navires s'armèrent et s'équipèrent en guerre, et deux barques rochelaises, enlevées de haute lutte, furent, la même année, ramenées victorieusement dans le port. En 1625, des lettres patentes de Louis XIII « donnent mandement au bayle et aux habitants de Saint-Jean-de-Luz de construire et équiper quatre

vaisseaux pour la protection de leur commerce à Terre-Neuve » et la sûreté des côtes. Ces quatre bâtiments, d'une jauge officielle de 500 tonneaux, mais d'une grandeur et d'une masse bien autrement considérables, furent construits rapidement sur les chantiers de la Nivelle. Ils représentaient, pour l'époque, des vaisseaux de second rang et pouvaient servir à faire juger combien les facultés spéciales de la ville et les conditions de son port étaient différentes de la situation actuelle. François de Lohobiague, Jean d'Avetche, Martin de Hirigoyen, Joaquin de Haristégury furent leurs capitaines commandants, élus par les habitants, confirmés et commissionnés par le roi. Munis d'une forte artillerie, montés par une jeunesse ardente et énergique, deux des vaisseaux de Saint-Jean-de-Luz prirent le large en 1627, en faisant flotter au vent, à côté du pavillon blanc fleurdelisé, le pavillon rouge et noir aux armes de la ville, déjà bien connu et redouté sur l'Océan. Ils accomplirent leur mission de surveillance et de protection et, après la conclusion du siège de La Rochelle, ils furent, ainsi que les deux derniers, acquis et retenus pour le service royal, car nous les voyons figurer dans un inventaire de la flotte dressé par le sieur d'Infreville en 1629-31¹.

On sait quelle grande part prirent à ce même siège les escadrilles de pinasses fournies par Bayonne et par le Pays Basque. Saint-Jean-de-Luz, principalement, se distingua d'une manière toute particulière. Les habitants avaient répondu avec empressement à l'appel qui leur avait été fait. Ils armèrent quinze pinasses et chargèrent de vivres et de munitions vingt-six flûtes, organisant ainsi une flottille imposante. Un seul de ses négociants, Joannot de Haraneder, fit spontanément don au roi de deux navires munis d'artillerie et dignes de figurer dans son armée navale. L'escadrille de Saint-Jean-de-Luz, commandée par le sieur d'Ibaignette, joignit celle de Bayonne, dirigée par le capitaine Vallin, et elles opérèrent le ravitaillement de l'île de Ré. Les pinasses de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz assistèrent au siège de La Rochelle, car on les voit dans les estampes qui furent gravées par Callot.

Parmi les marins célèbres qui illustrèrent ce siècle, nous ne devons pas oublier de mentionner le flibustier Michel le Basque, qui, à ce que l'on croit, était natif de Saint-Jean-de-Luz. Les événements qui marquèrent la vie de cet aventurier sont trop connus

1. Documents sur l'Histoire de France. — *Correspondance de H. de Sourdis.*

pour que nous les reproduisions ici. Il en est de même de Sopite, à qui les pêcheurs de baleines doivent l'invention de faire fondre en mer le lara et le convertir en huile, ce qui produisit une grande économie de temps et leur permit de faire des chargements complets. Mais nous allons quitter tous ces faits isolés pour en arriver maintenant à l'histoire de la course sous l'ancien régime et voir enfin quelle fut la part que prit Saint-Jean-de-Luz dans ces longues guerres navales.

LA COURSE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Parmi les ports maritimes du Sud-Ouest, Bayonne et Saint-Jean-de-Luz se firent remarquer par une activité prodigieuse et un entrain sans pareil. Dans la seule année de 1690, plus de quarante bâtiments de commerce furent capturés. Les capitaines basques ne firent pas les plus mauvaises prises, et nous pouvons signaler la *Notre-Dame-du-Rosaire*, prise par le capitaine Chibau; le *Jésus-Maria-Joseph*, par le capitaine Duconte; le *San-José*, par le capitaine d'Itchepave; la *Maria*, par le capitaine Hiriart; la *Sainte-Croix* et le *Neptune*, par le capitaine Dasseche; l'*Amiral-Tromp*, par le capitaine Hiribarrero; le *Saint-Joseph* et la *Marthe*, par le capitaine Descabide; l'*Écluse*, par le capitaine Darralde; le *Succès* et la *Victoire*, par le capitaine Harismendy.

De janvier à septembre 1692, 52 pièces furent amarinées et conduites dans les ports de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz; le 10 octobre, un corsaire labourdin y faisait entrer un vaisseau hollandais de 24 canons et 3 reprises. Le 25 novembre, la *Gazette de France* annonçait à ses lecteurs que les armateurs de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz venaient de s'emparer de six navires anglais: quatre chargés de morue pour les ports de Biscaye, un de blé et un autre de tabac. Le 13 décembre, la même feuille publiait que deux autres armateurs de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz avaient fait entrer dans ce dernier port un vaisseau anglais percé de 50 pièces de canon et chargé de 5000 quintaux de morue, et un second portant 1500 quintaux de la même marchandise.

Cette époque est le point culminant de la prospérité de Saint-Jean-de-Luz. Dans cette même année 1692, les corsaires avaient pris 125 navires, et au moment où le duc de Gramont écrivait ces

détails au roi Louis XIV, il ajoutait qu'il y avait un si grand nombre de navires capturés à Saint-Jean-de-Luz, « que l'on passait, de la maison où logeait Sa Majesté, à Ciboure, sur un pont de vaisseaux attachés les uns aux autres ». L'effroi et le tumulte sont dans les provinces espagnoles, où tout le monde crie misère.

Les corsaires de cette région ne se bornèrent pas à des courses sur les côtes cantabriques, et ils allèrent porter le trouble et le ravage dans les mers du Groenland. Les documents que nous avons pu recueillir sur cette glorieuse expédition sont en très petit nombre et manquent de ces détails précis que nous trouvons plus abondamment pour les corsaires des autres règnes. Nous ne doutons pas que ces pièces qui nous font défaut n'existent quelque part et qu'on ne parvienne à les mettre au jour pour la plus grande gloire de ces obscurs héros.

L'expédition se composait de quatre frégates légères, sous la direction d'un certain M. de La Varenne. Coursic et Harismendy commandaient les frégates *l'Aigle* et *le Favori*; le quatrième capitaine s'appelait du Gougas. Louis de Harismendy, qui devint capitaine de vaisseau, était né à Bidart en 1645, et épousa, à Bayonne, le 27 septembre 1693, demoiselle Marie de Lafourcade. Brave marin dans toute l'acception du mot, nous n'avons pu trouver sur cette curieuse personnalité autre chose que son expédition dans les mers glaciales, où il se couvrit de gloire à côté de son matelot Coursic.

Mais laissons la parole au duc de Gramont, gouverneur de Bayonne, qui instruit le ministre de la marine des hauts faits de nos deux corsaires :

A Monsieur de Pontchartrain.

Bayonne, le 29 septembre 1692.

Vous m'avez fait part, Monsieur, des nouvelles que vous aviez eu de Rotterdam au sujet de l'entreprise faite par nos quatre frégates au Groenland. Il est juste que je réponde à cette attention de votre part pour vous faire le paroli de votre nouvelle en vous détaillant avec armes parlantes comme les choses s'y sont passées. Voici, mot pour mot, ce qu'un Basque, nommé Haguette, parent de celui qui est à Monsieur, et que le Roy connoit bien, me rapporta hier de l'île de Ferro, sur une des douze flutes que convoyait le capitaine Harismendy :

Les quatre frégates du Roy entrèrent le 4 d'aoust dans la baye du

Jund, où ils aprirent que 55 vaisseaux holandois, ayant fait leur pesche, étoient mouillés sur une mesme ligne dans la dite baye. Nonobstant le grand nombre, M. de la Varenne ne laissa pas de les faire attaquer par Coursic et Harismendy, lesquels commencèrent le branle et livrèrent un assés rude combat. Les Holandais s'atant deffendus comme des diables, quoyque faibles en canons et en équipages, nos deux frégates leur ont tiré 2500 coups de canon et tué une très grande quantité de matelots qui, après avoir disputé leur terrain tout autant qu'ils ont peu, se jettèrent dans des chaloupes et abandonnèrent le corps de leurs bâtimens, dont Coursic et Harismendy se rendirent maîtres. De ces 55 vaisseaux, il s'en est trouvé 20 sous pavillon danois qui, n'ayant fait nul acte d'hostilité et reconnu danois après un examen très exact, ont été renvoyés chés eux, conformément à l'instruction du Roy, avec force compliments. Quant aux Holandois, voici quel a été leur sort.

On a chargé onze de leurs plus grandes flutes de tout le canon et de tout ce qu'il y avoit de meilleur sur le total. Le reste a esté brûlé. Cette expédition faite, les onze flutes ont été données à convoyer au capitaine Harismendy, qui commande le *Favory*, pour les mener en droiture icy. Ledit Haguette, dont j'ay parlé cy dessus, en montoit une du port de 900 barriques; il est venu avec l'escadre jusqu'à l'isle de Ferro, où une brume l'ayant séparé des autres vaisseaux, il a continué sa route avec un équipage de 15 hommes et est arrivé, le vingt-unième jour de son départ de l'endroit où l'expédition s'est faite, à la rade de Saint-Jean-de-Luz sans poudre, sans canons, sans armes, et pendant sa longue route sans avoir rencontré aucun bâtiment qui put lui donner un moment d'inquiétude, ayant toujours le vent du monde le plus favorable, de sorte qu'il m'a assuré, et il y a beaucoup d'apparence, que Harismendy doit arriver à toute heure. Voilà, Monsieur, précisément, et mot à mot, ce qui s'y est passé.

LE DUC DE GRAMONT.

L'expédition avait réussi d'une manière complète, mais on eut à déplorer la mort du capitaine Larréguy, qui fut emporté d'un coup de canon. M. de Pontchartrain envoya à Coursic un témoignage flatteur de sa belle conduite; quant à Harismendy, il avait reçu déjà depuis quelque temps le brevet de commandant de la frégate *le Favory*, que l'on avait armée à Bayonne.

M. de Saint-Clair, capitaine d'une frégate du roi, *l'Adroite*, obtint du duc de Gramont d'aller faire une croisière de quelques jours entre Bilbao et le cap Machichaco.

Le 1^{er} août, il aperçut sous le vent un navire qui paraissait assez grand, auquel il donna la chasse et qu'il atteignit vers neuf heures du matin. C'était un vaisseau hollandais de 54 pièces de canon, percé pour 64 et monté par 200 hommes d'équipage. Le capitaine,

très brave et très hardi, mit en panne pour attendre l'*Adroite* et lui tira toute sa volée quand ils furent vergue à vergue. Ils se battirent ainsi pendant deux heures presque bord à bord avec une vigueur extraordinaire. Cependant, sous une dernière décharge de la frégate française, le feu se déclara sur le vaisseau hollandais. Il fut entièrement consumé et on n'en put sauver que 68 hommes, y compris le capitaine et le lieutenant, qui étaient blessés et furent menés à Saint-Jean-de-Luz. La frégate de M. de Saint-Clair n'avait que 40 canons. Parmi ceux qui se distinguèrent à bord de l'*Adroite* on cita un capitaine de corsaire basque, nommé Valmana, qui avait été embarqué à Saint-Jean-de-Luz, et dont le capitaine de frégate exalta fort le courage.

Parmi les capitaines de corsaires qui se distinguèrent le plus au cours de ces longues guerres maritimes, « on trouve, dit M. Goyetche, dans les papiers de Haraneder, l'état des prises faites en 1691 par la frégate le *Saint-François*, capitaine Duconte ; elles s'élèvent au nombre de onze pour une seule sortie et produisirent une somme de 113.000 livres. Nous devons engistrer aussi les captures faites par la frégate le *Saint-Vincent*, commandée par un second Duconte, digne émule de son frère aîné. On assure que Louis XIV voulut honorer la bravoure de Cépé, le redoutable corsaire de Saint-Jean-de-Luz, et qu'il le manda à la cour de Versailles pour lui être présenté. »

Nous trouvons encore le capitaine Jean de Sopite. Puis l'*Aventurière*, capitaine Étienne Harambour, de Ciboure, armée par Jean Luze, de Bayonne. Le *Cantabre*, de Saint-Jean-de-Luz, monté par le capitaine Pierre Dolabarade, qui fit, en 1706-1707, quatre prises au Groenland et captura, en revenant, le *Semeur de Grains*, de Hambourg, chargé de cent pipes de lard. La *Catherine*, de Saint-Jean-de-Luz, armée par Jean Dalday et sous le commandement de Louis Fouquier, fit, en 1706, une prise portugaise chargée de cacao et de sucre. Un jour, sans doute, la lumière se fera sur ces braves marins, qui firent respecter notre pavillon sur les mers les plus éloignées.

En 1744, la première déclaration de guerre trouva les Basques prêts à commencer la course. Déjà Saint-Jean-de-Luz fait construire deux vaisseaux de 16 à 18 canons. Les armements se multipliaient. La *Basquaise*, capitaine Sanson Dufourg, prit, le 12 février 1748, le *London-Factor*, de Londres, de 230 tonneaux, armé de 14 canons et de 6 pierriers. La capture en fut facile, car il lui suffit

de trois ou quatre coups de canon pour l'obliger à amener pavillon. Le 9 juin de la même année, le corsaire capturait la *Leta Marguerite Galley*, de Flessingue, de 120 tonneaux, avec 6 canons et 4 pierriers, chargée de bois rouge, cire et dents d'éléphants.

Le corsaire *le Cantabre*, capitaine Bârnetché, captura un galion du Pérou de 350 tonneaux, très richement chargé. Ce navire, armé de 14 canons et de 6 pierriers, ne fit pas de résistance, car le mauvais temps l'avait obligé à jeter huit de ses pièces d'artillerie à la mer. Le *Neptune*, commandé par Larréguy, s'empare successivement du *True Britain*, du *George Sara*, du *Hannolt*, de Cork, et de la *Prise*, de Dublin. Le *Prince-d'Orange*, capitaine Joanis Dargainarats, prend la *Barbade*. La *Basquaise*, de Saint-Jean-de-Luz, était commandée par le capitaine Sopite, descendant direct du fameux pêcheur de baleines. Il brava toutes les croisières de l'escadre anglaise qui bloquait étroitement nos ports, la traversa et parcourut les mers. Il soutint plusieurs combats glorieux, mais dans une première croisière il ne fit aucune prise ; la seconde fut plus heureuse, car il s'empara d'un vaisseau de la Compagnie des Indes Occidentales, richement chargé ; sa cargaison consistait en soieries, draperies, mousselines et autres objets précieux.

La guerre de Sept ans ne prenait pas nos marins au dépourvu. Au commencement de cette longue guerre, Saint-Jean-de-Luz a déjà armé ou prêts à partir les navires suivants : *la Française*, armateur Cazauvanc, capitaine Gouthier, 2 pierriers, 24 hommes, désarmée ; *l'Hyrondelle*, armateur Jean Pagez, capitaine Hinair, 1 canon et 4 pierriers, 42 hommes, pris par les Anglais ; *l'Entrepreneante*, armateur Jean Pagez, capitaine Dihoro, 1 canon et 4 pierriers, 40 hommes, pris par les Anglais ; *la Marie*, armateur Bertrana Bereau, capitaine Jean Seppé, 2 pierriers, 24 hommes, en croisière ; *le Saint-Jean-Baptiste*, armateur Berindoague, capitaine Pierre Barade, 2 pierriers, 21 hommes, en croisière ; *l'Amitié*, armateur Bidigaray, capitaine Saubat Canony, 2 pierriers, 20 hommes, en croisière ; *le Saint-Jean-Baptiste*, armateur Jean Dibarart, capitaine Miquelena, 1 pierrier, 14 hommes, en croisière ; *la Rose*, armateur Moracin, capitaine Jean Sopitte, 20 canons de 6, 210 hommes, rentré ; *l'Aimable Dauphin*, armateur Monsigur, capitaine Barade l'ainé, 8 canons de 4, 98 hommes, en croisière ; *le Saint-Antoine*, armateur B. Bereau, capitaine Daputéguy, 4 canons de 4, 60 hommes, en croisière ; *la Gentille*, armateur Moracin, capitaine Larreguy, 14 canons de 4, 180 hom-

mes, en armement; la *Basquaise*, armateur Danard, capitaine Havraneder, 20 canons de 6, 230 hommes, en armement; l'*Aimable-Françoise*, armateur Cazauranc, capitaine Danglade, 18 canons de 6, 220 hommes, en armement; le *Maes*, armateur de Lissalde, capitaine Harismendy, 15 canons de 6, 200 hommes, sur le chantier.

A cette même époque, les deux ports réunis de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz offraient un total de 45 corsaires, armés de 552 pièces de canon et montés par 7103 hommes.

Malheureusement sur la plupart de ces corsaires règne le silence le plus complet, c'est à peine si nous trouvons quelques mentions de captures faites par quelques-uns d'entre eux.

La *Basquaise*, de Saint-Jean-de-Luz, armateur Dernard, capitaine Havraneder, armée de 20 canons de 6 et montée par 230 hommes d'équipage, et qui avait fait une brillante croisière avec Sophie pendant la guerre précédente, débuta bien dans celle-ci. En 1757, elle prend le *Falmouth*, de Glasgow; l'*Antilope*, chargée de viandes salées; le *Dauphin*, allant à Terre-Neuve avec 150 hommes, en rançonne un autre pour la somme de 290 livres sterling, et conduit à Bayonne la *Lady Strange*, de Liverpool, chargée de balloterie. Puis la *Basquaise* disparaît tout à coup de la liste de nos corsaires, sans que nous puissions savoir si elle a été capturée ou simplement désarmée.

L'*Aimable-Françoise*, de Saint-Jean-de-Luz, armateur Cazauranc, capitaine Danglade, armée de 18 canons de 6 et de 220 hommes, prit le *Kingfisher*, en juin 1757, et fut chargée de sel et de provisions. L'*Amiral*, armé par Pecarriere, capitaine Larreguy, armé de 10 canons de 4 et monté par 11 hommes, fit une prise; en août 1757, il passa sous le commandement du capitaine Apertegny, mais il fut plus heureux en 1760, avec Etienne Larrieu, car il s'empara de cinq navires et en prit encore deux en 1761, avec le capitaine Guilbot. Le *Bas de Penhierre*, de Saint-Jean-de-Luz, s'empara, en 1762, du navire le *Plus Fort Rocher*. La *Gentille*, armateur Morand et capitaine Larreguy, 14 canons de 4 et 160 hommes armés, en décembre 1757, la *Marthe*, de la Jamaïque, chargée de sucre, café, coton, gingembre, tafia et bois de campêche. Mais comme toute médaille a son revers, les corsaires le *Saint-Louis*, l'*Hirondelle* et l'*Entreprenant*, armés par Saint-Jean-de-Luz, furent capturés par les Anglais au commencement de la guerre.

Terminons cette froide et sèche nomenclature en citant rapidement quelques-uns de ces hardis marins. C'est le *Saint-Jean-Baptiste*, armé par Berindoague, capitaine Pierre Barade, avec 1 canon, 2 pierriers et 21 hommes, qui, à l'aide de ce faible armement, s'empare du *Saint-Anne*, chargé de sel. L'*Aimable-Dauphin*, monté, l'année suivante, par le même capitaine; la *Rose de Saint-Jean-de-Luz*, capitaine Harismendy; l'*Amiral*, par Pierre Larréguy; la *Colette*, par Dorcolabal; le *Machault*, par Piquesary; le *Hasard*, par Diparaguire; la *Gentille*, par Larréguy; la *Comtesse de Caradoin*, par Diratce; le *Grognard*, par Jean Sepé; et tant d'autres que nous sommes obligés de passer sous silence ou qui ont trop peu d'importance pour que nous nous en occupions ici.

Au moment de la guerre navale que Louis XVI fit aux Anglais, on dressa la liste accompagnée des états de service des officiers marchands susceptibles de prendre du service. Sans les citer tous, nous signalerons, pour Saint-Jean-de-Luz, Dominique Naguille, Jean Hiviart, Patrice Sallaberry; le total s'élève, pour cette dernière ville, à 43 officiers.

Il y eut à cette époque quelques armements en course, mais presque tous les grands corsaires sont remplacés par de faibles chaloupes. Ainsi nous trouvons, en 1778, le *Hasard*, double chaloupe de 10 tonneaux, commandée par Maisans-Sarrouble; la goélette, de 38 tonneaux, l'*Espérance*, capitaine Lauvair-Larrétéguy; l'*Embuscade*, chaloupe de 10 tonneaux, capitaine Detcheparse, et par exception, la *Minerve*, de 50 tonneaux et 4 canons, capitaine Harismendy et armée à Saint-Jean-de-Luz.

A la fin du dix-huitième siècle, Saint-Jean-de-Luz possédait encore un bon nombre d'excellents capitaines. Ainsi les pièces officielles signalent : Antoine Havrostéguy, Martin Hiriart de Ciboure, Pierre Dufourcq de Ciboure, commandant un corsaire de Bayonne; Jean Larralde, Jean Darmagnac, Sébastien Malros, Joachim Realou, embarqués sur un corsaire, etc. Comme on le voit, quelques noms, quelques faits d'armes, quelques prises, mais pas une biographie, pas un journal de bord, pas un rapport officiel, tout est rentré dans l'ombre et semble n'en devoir plus sortir.

LA COURSE SOUS LA RÉPUBLIQUE ET L'EMPIRE

Avec cette nouvelle période de guerre nous allons trouver de nombreuses mentions d'armements, plusieurs faits isolés et aussi quelques faits d'armes. Au début de la campagne, la ville de Bordeaux arma trois corsaires par souscription. C'étaient le *Sans-Culotte*, la *Liberté* et le *Général-Dumouriez*. Ce dernier devait devenir célèbre dans l'histoire de la course et mérite que nous lui accordions quelque attention.

Le *Général-Dumouriez* portait 22 canons de 6 et avait un équipage presque exclusivement composé de Basques et de Bayonnais. M. Dihir, de Bordeaux, mais originaire de Saint-Jean-de-Luz, en était capitaine, et Dufourcq, de Ciboure, second. Le navire mit à la voile le 15 février 1793, et débuta par capturer une lettre de marque anglaise de 12 canons.

Cependant le *Général-Dumouriez* avait obtenu des avis certains de l'arrivée prochaine d'un galion qu'on attendait en Espagne. C'était le *Santiago-du-Chili*, expédié par le gouvernement du Pérou pour la métropole, et qui portait des richesses immenses. Il s'agissait, en effet, de 24 millions dont la cour de Madrid avait le plus pressant besoin. Le corsaire abandonna aussitôt les côtes d'Espagne et vola vers les Açores, où nos hardis marins croisèrent sans relâche à l'ouest de ces îles.

Enfin, le 13 avril, au point du jour, le *Santiago-du-Chili* parut à l'horizon; c'était un beau vaisseau armé de 40 pièces de canon et monté par un fort équipage. L'Espagnol ne devait pas se rendre sans combat, mais après les premières volées le corsaire accrocha sa proie et Pellot, son premier lieutenant, conduisit les sections d'abordage. En combattant, il fut grièvement blessé, mais les Basques et les Bayonnais couvrirent le pont ennemi de cadavres. La résistance finit et le galion amena son pavillon.

Que l'on juge de la joie des corsaires; ils commencèrent par transporter sur leur bord une partie de ces richesses et mirent à voile pour la France avec leur précieuse capture, mais l'aurore du lendemain leur ménageait un triste réveil. Le 14 avril, par 41° 43' latitude nord et 25° longitude ouest, ils aperçurent une petite escadre qui forçait de voiles pour les atteindre. Ces vaisseaux, sous le commandement du contre-amiral John Gell, étaient le

Saint-Georges, de 92 canons, capitaine Thomas Foley, le *Gange*, l'*Edgar* et l'*Egmout*, tous trois de 74, et la frégate le *Phaéton*, de 38.

Il fallait fuir. Les vaisseaux ennemis s'avançaient avec une rapidité merveilleuse; la frégate surtout paraissait voler sur les lames. La résistance était impossible. Les corsaires utilisèrent le temps de la chasse en défonçant des barils de poudre d'or. Les uns en remplirent leurs bottes et leurs bas, d'autres imaginèrent d'en laisser glisser dans la doublure de leurs vêtements. Pendant ce temps, le *Phaéton*, laissant le vaisseau le *Gange*, s'emparer du *Santiago*, continua la chasse du corsaire. Au bout de deux heures, le *Général-Dumouriez* fut capturé à son tour. Les hommes de son équipage furent rigoureusement fouillés et obligés de restituer l'or dont ils s'étaient munis. Quelques coups de garçette leur apprirent même que le meilleur parti était de s'exécuter de bonne grâce. Les Anglais trouvèrent que l'équipage du *Général-Dumouriez* avait transporté sur son bord une somme de 5 millions en 680 caisses. Les deux prises arrivèrent à Portsmouth à la fin du mois.

D'après une convention conclue entre les gouvernements d'Angleterre et d'Espagne, les reprises faites à l'ennemi commun devaient être restituées réciproquement. Ce fut en vain que le commandant espagnol invoqua la loi des traités. Rendre, par scrupule, 24 millions, c'était une folie dont les Anglais ne voulaient pas se rendre coupables. Le prince de la Paix, premier ministre de Sa Majesté Catholique, réclama l'exécution de la convention, « et, dit-il, le cabinet anglais ne voulut pas s'y conformer, préférant au soin de son honneur la misérable conservation d'un navire chargé d'or ». Quelque temps après, lorsque l'Espagne déclara la guerre à l'Angleterre, le vol des richesses du *Santiago* figura dans le manifeste de Charles IV comme l'un des principaux griefs de la nation espagnole.

Le capitaine Destebetcho était né à Saint-Jean-de-Luz. Cependant, nous devons ajouter que nous n'avons trouvé que bien peu de renseignements susceptibles de faire ressortir une physionomie essentiellement originale. C'est, d'ailleurs, le propre de la plupart de ces vaillants marins, de n'avoir laissé que de faibles traces de leur passage. Un jour viendra, sans doute, où des docu-

1. Mémoires de Godoi.

ments nouveaux, sortant tout à coup de la poussière des archives, permettront à d'heureux chercheurs de retracer leur vie avec des détails plus circonstanciés.

Destebetcho et, ainsi que le nomme Ribadien dans son *Histoire maritime de Bordeaux*, Destibetcho, doit avoir eu, pendant cette longue période de croisières et de combats, une grande réputation de bravoure, car il est dit que : « Si Destibetcho fut le Duguay-Trouin de la marine bordelaise, on peut dire que le capitaine Limousin en a été le Jean-Bart. »

« Destibetcho semblait avoir été créé uniquement pour les combats nautiques et pour la vie d'aventures. Comme l'immortel corsaire de Saint-Malo auquel Louis XIV et Louis XV confièrent le commandement de leurs escadres, il ne se trouvait à son aise que sur le pont d'un navire au moment de l'abordage.

« Sec et maigre, il n'avait pas sur le corps un emplacement qui ne portât la trace d'une cicatrice. Dans une rencontre sanglante, un jour qu'il était aux prises avec une grosse frégate anglaise, il avait eu les parties charnues du haut des cuisses enlevées par un boulet. Cette particularité était connue de tout Bordeaux : de là lui vint un surnom, plus glorieux dans le fond que poétique dans la forme, et qui, depuis cette époque, lui est toujours resté. »

C'est avec le corsaire *la Bellone*, de Bordeaux, armateur J. Comte, que Destebetcho accomplit ses plus belles captures. Le 16 frimaire an VIII, par les 50° 25' de latitude nord et 17° de latitude ouest, il s'empara, après un vif combat, du *Westmoreland*, de Falmouth, armé de 6 canons et de 27 hommes. Ce navire venait de la Jamaïque, portant en Angleterre des dépêches qu'il jeta à la mer lors de sa capture. Cette prise entra le 28 frimaire à Saint-Jean-de-Luz.

Un peu plus tard, il faisait entrer dans le port de Bordeaux le *Williamson*, bâtiment anglais d'environ 450 tonneaux, venant de la Jamaïque, chargé de 424 barriques, 34 tierçons et 2 quarts de sucre et autres marchandises de valeur, le tout estimé 60.000 francs.

En 1798, Destebetcho monte un navire de Bayonne, le *Huron*, de 300 tonneaux, armé par Comte en guerre et en marchandises, avec 20 canons et 123 hommes. Dans une croisière faite avec ce navire, il prend et fait entrer dans la rivière de Bordeaux un brick portugais allant d'Islande à Lisbonne, chargé de beurre et estimé 150.000 francs.

Le même corsaire capturait aussi le *Jans*, expédié de Dartmouth pour Saint-Jean-de-Terre-Neuve, avec une cargaison de sel et de marchandises riches. En outre, il avait pris, dans le cours de la même croisière, le *Britannia*, de 600 tonneaux, richement chargé, que deux frégates anglaises l'obligèrent à abandonner après lui avoir donné la remorque pendant plus de huit jours. Puis Deste-betcho disparaît, ou du moins nous n'entendons plus parler de lui.

A peine si de temps à autre on trouve dans les écrits du temps quelques mentions fugitives sur les hauts faits des corsaires basques. Pour la plupart d'entre eux les renseignements manquent, et ils sont bien rares ceux sur lesquels on peut obtenir des détails suffisants pour restituer leur vie. Cependant, il y a des actions qui méritent d'être citées, et nous allons ici faire une brève récapitulation de quelques-uns de ces hardis marins.

Dans le mois de mars 1793, la *Calcedonia*, de Blyth, capitaine William Naxon, montée de 12 hommes d'équipage, fut prise par l'enseigne de vaisseau Martial Sarrouble, qui, avec quelques marins de Ciboure, monta sur une pinasse et alla enlever, en pleine mer, le navire anglais, qu'il fit entrer à Saint-Jean-de-Luz. A la même époque, les pinasses de Saint-Jean-de-Luz firent entrer à Bayonne trois navires espagnols qu'elles étaient allées capturer au large.

En 1796, un tour de corsaire fut joué par des marins de Saint-Jean-de-Luz à l'équipage d'un navire de guerre anglais.

L'*Entreprise* était un petit chasse-marée de 30 tonneaux, portant 2 canons et commandé par le capitaine Valence; il avait été armé par Dufourg. Son équipage était composé de 7 officiers, 3 officiers mariniens, 2 officiers non mariniens, 38 matelots, 2 novices, 2 mousses et 15 supplémentaires, au total 69 hommes. Le 29 juin 1796, le corsaire naviguait le long de la côte d'Espagne, en vue de la Corogne, « lorsque, dit une lettre du consul de la République française dans cette ville, au mépris de la cédula du roi d'Espagne, du 3 janvier dernier, portant que tout bâtiment de guerre s'abstiendra de sortir d'un port pour attaquer les embarcations qui se trouveraient à la vue, une des deux corvettes anglaises, que je vous avais annoncé être mouillée ici, mit à la voile et donna chasse au corsaire; celui-ci, trop inférieur en force et près d'être atteint par l'ennemi, se jeta à la côte, où son équipage eut le bonheur de se sauver; les Anglais, après s'être approchés à la portée

du pistolet du corsaire échoué, et lui avoir tiré plus de soixante coups de canon à boulets et à mitraille, dont partie a porté sur le hameau espagnol de Lema, les féroces Anglais, dis-je, expédièrent leur chaloupe avec 14 hommes pour s'emparer de l'*Entreprise*. Là les attendait le premier châtiment de leurs forfaits : quelques moments après l'entrée des 14 hommes dans le corsaire, une explosion occasionnée par une mèche placée avec artifice par les Français fit sauter 10 à 12 hommes ; tous eurent les jambes et les bras emportés : c'est aujourd'hui à nos braves marins et à l'Espagne à achever notre vengeance commune. J'écris en conséquence au commandant des armes pour demander satisfaction au nom de la République française. »

Presque dans le même mois, le corsaire *le Goujon*, de Saint-Jean-de-Luz, capitaine Cortala, conduisait au port de Vigo un bâtiment portugais à trois mâts, armé de 4 canons et 2 pierriers, qu'il enleva après une vive canonnade. Cette prise était chargée de 500 barriques de sel. Il prit aussi un navire anglais devant la barre de Corniulia, en Portugal.

Au mois d'avril 1797, nous pouvons mentionner une prise faite par le corsaire *le Vengeur*, de Saint-Jean-de-Luz, capitaine Hiriart. Le combat dura deux heures, et au bout de ce temps il se trouva que c'était le navire portugais *le Liéri*, de 280 tonneaux et de 6 canons, venant de Rio de Janeiro, chargé de 826 caisses de sucre, 860 sacs de riz, 27 balles de coton, 36 sacs de café, 924 cuirs secs en poil, 1000 cuirs tannés, 12.000 cornes de bœufs. La prise fut envoyée dans le port de Vigo et fut d'autant plus appréciée, que le corsaire était un des plus petits échantillons connus, car, armé par Recur, il ne jaugeait que 30 tonneaux, était armé de 4 pierriers et avait un équipage de 28 hommes.

La *Reprise*, de Saint-Jean-de-Luz, armée aussi par Recur, paraît avoir fait mieux encore : n'ayant que 2 canons, 8 pierriers et 23 hommes, à la suite de trois tentatives pour parvenir à l'abordage, et d'un engagement qui dura cinq heures, elle prit le navire portugais *la Caroline*, de 400 tonneaux, armé de 6 canons de 12, 8 et 6, doublé en cuivre, et se rendant de Fernambouc à Porto, avec 6000 quintaux de sucre, 242 ballots de coton, 2135 cuirs de vache, 421 billes de bois pour meubles et 1900 cornes de bœufs. Ce riche bâtiment fut conduit à Vigo ; le capitaine du corsaire était le brave Larague, vieillard de quatre-vingts ans, qui s'était offert en remplacement de son fils, retenu à terre pour maladie. Le

ministre de la marine écrivit une lettre de félicitations au capitaine Larague de la part du Directoire, mais peu de temps après ce navire était signalé comme perdu en mer.

L'*Hyène* était un des plus grands corsaires, comme la *Reprise* et le *Vengeur* étaient des plus petits. Il appartenait au port de Bordeaux, mais armé à Bayonne, par Balguerie, il eut pour capitaine un des plus braves marins de Saint-Jean-de-Luz, Michel Larreguy. Durant sa première croisière, il s'empara du navire anglais la *Britannia*, dont la vente produisit 37.430 francs, de l'américain la *Conception*, 157.828 francs, la *Providencia Diligencia*, 844.328 francs, la *Flor de Finival*, 725.533 francs, *Santa Rosa*, 472.446 francs, la *Carlota*, 575.106 francs, ces derniers portugais. La liquidation de ces prises fut faite en l'an VI de la République.

L'*Hyène* jaugeait 400 tonneaux, était armée de 22 canons et montée par 217 hommes. Eu 1798, ce corsaire passa à l'armateur Labrousche, de Saint-Jean-de-Luz, et, sous le commandement du capitaine Mathieu Berrade, fut pris par les Anglais.

Saint-Jean-de-Luz paraît avoir eu surtout la spécialité des petits corsaires qui se réunissent entre eux pour s'emparer d'un grand navire. C'est le fait du *Hazara*, du *Légu*, de la *Gageure* et de la *Réussite*, qui conduisirent à Santander un navire américain nommé le *Poggy*, riche prise de 250 tonneaux, chargé de cacao, cire et horlogerie.

Ce ne sont pas toujours les plus gros corsaires qui font les plus belles captures. On en a pour preuve les croisières de l'*Indépendant*, lougre de 39 tonneaux, 2 canons et 2 pierriers; armé par Pagis, sous le commandement du capitaine Etchebaster, de Saint-Jean-de-Luz, et avec 21 hommes d'équipage, il prend en l'an VII, et fait entrer à La Corogne, un navire portugais nommé la *Farna*, richement chargé, puis aidé par l'*Entreprenant*, corsaire de Bordeaux, il s'empare d'un bâtiment anglais chargé de comestibles.

Le 15 prairial an VIII, le corsaire lougre la *Légère*, de Saint-Jean-de-Luz, de 4 canons de 4, prit à l'abordage et fit entrer au port de Vigo, en Espagne, un navire portugais d'environ 200 tonneaux, portant 8 canons de 8, et dont la cargaison était estimée à 150.000 francs.

Il arrivait fréquemment que lorsqu'un port possédait un corsaire qui s'était distingué, soit par des croisières fructueuses, soit par des combats glorieux, d'autres ports lui imitaient, aussi des corsaires qui prenaient le même surnom; c'est ainsi que Bayonne eut son

à tour la *Dorado*, le *Poisson volant*, et autres titres fameux. Il en fut de même pour le *Tilsitt*, qui en une seule croisière s'empara de sept navires tous richement chargés. Aussitôt un armateur de Bayonne, alléché par ce résultat, arma un navire qui prit le nom de *Tilsitt n° 2*, et se distingua pendant un voyage fait pendant les années 1809 et 1810.

Il avait été expédié de Bayonne, en lettre de marque, le 24 juillet 1809, armé de 15 canons, commandé par Dumolan, mais pour second le Basque Garat, dont nous n'avons pu retrouver le lieu de naissance. Il arriva heureusement aux États-Unis, d'où son capitaine M. Dumolan le réexpédia sous le commandement de M. Garat. Il entra à Passages, et, après s'y être ravitaillé, il sortit le 27 avril 1810, pour continuer sa croisière.

Pendant seize jours que dura cette croisière, huit furent employés à louvoyer dans le golfe de Biscaye. La mer était tellement couverte de vaisseaux ennemis, que dans ce court espace il fut chassé successivement par cinq frégates anglaises différentes. Deux d'entre elles le poursuivirent vivement juste au moment où son mât de hune venait de casser. Il parvint cependant à réparer cette avarie, et réussit à leur échapper.

Il essuya cinq combats, le dernier contre deux bricks anglais de 12 à 14 canons chacun et portant quelques troupes sur leur bord. La fermeté du capitaine Garat et la bravoure de son équipage suppléèrent à l'inégalité des forces. Les deux bricks anglais furent tellement maltraités, que l'un d'eux amenait son pavillon, lorsqu'un gros bâtiment de guerre venant à toutes voiles à son secours, et annonçant son arrivée à coups de canon, força le capitaine Garat à se retirer, abandonnant les deux bricks et les prises faites qu'il avait conservées à portée. Il n'avait que 55 hommes; un de ses officiers était blessé et la poudre était sur le point de lui manquer; il avait en outre à garder 54 prisonniers, provenant de ses prises.

Ces derniers étaient : le brick américain *Spanish Ladey*, chargé de farine, destiné pour Jersey; le brick anglais *Retrouvé*, de 150 tonneaux, chargé de rhum, café, et bois de campêche, armé de 14 canons; le navire *la Jeanne*, de 350 tonneaux, armé en guerre et en marchandises, avec une riche cargaison. Ce bâtiment tout neuf, doublé en cuivre, était armé de 12 pièces de canon, dont 6 de 12 et 6 de 6.

Le combat avec ce bâtiment commença vers les trois heures après midi, et continua jusqu'à la nuit : le capitaine Garat employa

l'intervalle jusqu'au lendemain à réparer ses avaries, conservant toujours le bâtiment à portée de canon, et le lendemain il recommença le feu; à sept heures, fatigué de la résistance de l'ennemi, il manœuvra pour l'aborder et le fit amener vers les onze heures du matin. Il avait ses voiles, ses manœuvres criblées, son mât d'artimon à moitié coupé, sa dune en morceaux, et deux boulets dans sa cale; il était dans un tel état que le capitaine Garat fut obligé d'envoyer une vingtaine d'hommes pour réparer les plus fortes avaries; lui-même avait le pivot de sa grande pièce cassé et amarré à poste fixe. Ce fut en cet état qu'il arriva à Passages, ignorant le sort de ses prises.

A mesure que la guerre s'éternise, il semble que les armements sont, non pas moins importants, mais que les navires qui y sont employés deviennent plus petits. Les armateurs enlèvent ainsi à leur capitaine et à leurs équipages les moyens de combattre en ne leur donnant que des barques avec lesquelles il n'était pas possible d'affronter la haute mer. Ils étaient ainsi obligés de se réfugier dans les petits ports de la côte, pour y attendre patiemment leur proie. Ces faibles navires se retrouvent à toutes les époques de la guerre, mais surtout à la fin de l'Empire, où ils deviennent de véritables coquilles de noix. Nous terminerons cette étude rapide en signalant ceux de ces corsaires qui grâce à l'audace de leur capitaine firent le plus parler d'eux.

En 1798, nous voyons l'*Aventure*, de 10 tonneaux et sans canon, prendre la mer, armée par Barterèche et ayant pour capitaine Doyanibihèse, et montée par 15 hommes. Puis vient le *Clairvoyant*, capitaine Lichigaray, dit Lissabo, armateur Laussue, jaugeant 12 tonneaux, 1 canon, 2 pierriers et 20 hommes. En 1799, le *Courageux*, de 18 tonneaux et 1 canon, armateur Lanoulet, capitaine Dominique Doussinague, de Bidart. En 1800, le *Courageux*, de 50 tonneaux et 4 canons, armateur Bihurza, et capitaine Hiribarren, avec 70 hommes. En 1793, l'*Épervier*, de 60 tonneaux, capitaine Lavague, armateur Levit, armé de 4 canons de 3, 2 de 2, 9 pierriers, 7 espingoles, 50 fusils, 50 pistolets, 50 sabres, 50 haches d'armes et un équipage de 79 hommes. En 1798, la *Bagarre*, de 12 tonneaux et 4 pierriers, armée par Péclu, capitaine J. Hinact, qui sur un équipage de 12 hommes compte un capitaine d'armes. En 1797, la *Trincadoure*, de 8 tonneaux; le *Havay*, avec 4 pierriers et 1 espingole, armé par Sauvirut, capitaine Sarrouble, et monté par 17 hommes.

Un de ces pygmées des eaux fait cependant de belles captures. C'est l'*Indépendant*, de Saint-Jean-de-Luz, de 39 tonneaux, 2 canons et 2 pierriers, armé par Pagès, capitaine Etchebaster et monté par 21 hommes. En 1798, il prend et fait entrer à La Corogne un navire portugais, la *Fama*; le 1^{er} pluviôse de la même année, il s'empare du brigantin anglais la *Cérés*, et le 13 prairial, de concert avec le corsaire l'*Entreprenant*, de Bordeaux, il prend encore un bâtiment anglais chargé de comestibles. L'année suivante, le lougre l'*Indépendant* change de capitaine, et est commandé par Dulbaralde.

Nous sommes arrivés au terme de ces études. Mais quelques recherches que nous ayons pu faire, nous nous apercevons déjà qu'elles sont bien vagues et bien incomplètes. Quoi qu'il en soit, elles pourront peut-être servir de jalon à des chercheurs plus heureux, et les documents qui surgiront un jour ou l'autre serviront à rendre enfin un glorieux témoignage de ceux qui combattirent pour leur pays, et leurs noms, qui sont déjà presque effacés de toutes les mémoires, répandront alors un lustre nouveau ¹.

Bayonne, le 13 août 1897.

E. DUCÉRÉ.

1. Pour d'autres renseignements sur les corsaires bayonnais, voir : E. Ducéré, *Histoire maritime de Bayonne, Les corsaires sous l'Ancien Régime*; Bayonne, Hourquet, gr. in-8° de 400 p.; — Sous presse : E. Ducéré, *Les Corsaires basques et bayonnais sous la République et l'Empire*; Bayonne, Lamaignère, in-8° de plus de 400 p.

X

Les Pastorales basques

PAR

M. WENTWORTH WEBSTER

Les Pastorales basques

PAR

M. WENTWORTH WEBSTER

MESDAMES, MESSIEURS,

JE dois vous parler un moment sur les pastorales basques, desquelles on va jouer tout à l'heure quelques scènes devant vous.

Les pastorales basques ne sont pas du tout une espèce de drame particulière aux Basques. Il ne faut y chercher aucun jet de lumière sur l'origine des Basques. On ne trouve dans les manuscrits aucun langage différent de celui qui est parlé par les Basques d'aujourd'hui, ou tout au plus par les Basques du siècle dernier. Nos manuscrits les plus anciens des pastorales ne s'étendent pas au delà du milieu du dix-huitième siècle. Mais si nous ne pouvons pas leur donner tout le charme d'une haute antiquité, elles ne sont pas à cause de cela dépourvues d'un grand intérêt et de traits qui méritent votre attention.

Les pastorales basques, comme on les joue encore aujourd'hui dans les villages de la Soule¹, sont presque les seuls restes du

1. C'est depuis un temps comparativement récent que les pastorales ne sont jouées que dans la Soule. Autrefois, et même au dix-huitième siècle, on les jouait dans les autres parties du Pays Basque français. Nous avons

grand drame populaire du moyen âge. Elles sont les descendantes directes des mystères, des moralités, des miracles, qui faisaient les délices de nos pères et qu'on jouait partout en France et en Espagne, en Provence et en Gascogne, et dans l'Europe entière. Elles sont les survivantes non seulement des drames religieux, de ces représentations dramatiques qui furent données dans les églises, dans les couvents et sur la place publique les jours des grandes fêtes chrétiennes; elles ont aussi conservé la mémoire et la tradition toute populaire des grandes légendes et romances, des chansons de geste, des romans de chevalerie, des poèmes épiques du moyen âge, figurés par des jongleurs devant grandes dames, seigneurs et chevaliers dans les salles des châteaux féodaux et sur les foires et marchés du peuple. C'est une littérature qui fut tout à fait négligée et méprisée, presque oubliée par les écrivains et par les savants du dix-huitième siècle, mais qui se conservait encore parmi le peuple, qui en appréciait toujours le charme et dont elle faisait l'instruction. Mais nos ancêtres du moyen âge ne furent pas seulement un peuple religieux, chevaleresque; il avait aussi son côté gaulois, il aimait le gros rire, la malice, la farce et les bouffonneries. Nous possédons aussi des exemples de ce genre, quoique relativement peu nombreux, dans les pastorales.

Si nous mettons en ordre les pastorales dont les titres ou les

recueilli quelques fragments d'une farce rabelaisienne jouée à Sare il y a environ soixante-dix ans. Une autre pièce, beaucoup plus gracieuse, fut jouée à Louhowoa, il y a trente ans, pour souhaiter la bienvenue à des jeunes gens de retour de l'Amérique du Sud. Dans les écoles des Sœurs, les fillettes jouent quelquefois des petites pièces en basque. Nous avons assisté à une, à Sare, *L'Œuf cassé*, qu'on disait avoir été écrite par M. l'aumônier du couvent à Uztaritz, auteur très estimé pour ce genre de composition. Nous avons vu aussi au refuge d'Anglet une très jolie pastorale, *Joseph*, représentée par les pensionnaires, sous la présidence de M^{re} Lacroix. M. E. Baret, dans son *Espagne et Provence*, appendice I, page 352 (Paris 1857), nous parle d'une pastorale, *Les douze Pairs de France*, jouée en Béarnais, à Castels, dans la vallée d'Ossau, en 1833. On nous a parlé d'une *Sainte Geneviève* en gascon, représentée près de Pau au commencement du siècle. M. Vignancour a imprimé, avec traduction française, à la fin du tome II de ses *Poésies béarnaises*, *La Pastorale dici Paysaa*, par Moussu Foundeville, de Lescar, page 261 (Pau, 1860). De l'autre côté des Pyrénées, j'ai devant moi : *Naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou Crèche pastorale*, en quatre actes et sept tableaux, en vers français et provençaux, par Pierre Bellot, Marseille, 1851. M. Petit de Julleville, *Les Mystères*, page 79, nous parle d'autres pastorales du centre et du nord de la France, jusqu'en 1834, 1841. Tout ceci démontre que les pastorales basques de la Soule ne sont que les derniers restes, mais très bien conservés, d'un théâtre qui se jouait autrefois partout.

sujets nous sont connus (il doit y en avoir beaucoup plus que nous ignorons), nous en trouvons onze dont les sujets sont tirés de l'histoire de l'Écriture sainte ; seize de l'hagiographie ou des vies des saints ; quatre de la littérature classique, grecque et romaine ; vingt-cinq des romans de la chevalerie, des chansons de geste ou des contes du folk-lore ; quatre sont des farces grossières rabelaisiennes ; une est une trilogie moderne intitulée *Napoléon* : 1° *Le Consulat*, 2° *l'Empire*, 3° *la Sainte-Hélène*.

Vous vous demanderez peut-être comment toute cette érudition s'est conservée parmi les paysans basques de ce coin de la France. Le même phénomène se constate chez les Bretons, cette autre population de la France qui ne parle ni le français ni aucun de ses patois. Les sujets des mystères bretons et des pastorales basques sont tout à fait semblables, la liste en est presque identique. Comment alors, nous demandons-nous, est-ce que ces paysans illettrés, qui parlent une langue à part, qui ne savent ni lire ni écrire, comment ont-ils pu apprendre toute cette science ? Il n'y a pas longtemps (1832-1837) que les manuscrits de la Chanson de Roland et du roman de Roncevaux, la plus belle de toutes les chansons de geste, furent découverts par M. Monin, à Paris, et par M. Francisque Michel, en Angleterre ; les romans de la chevalerie ne furent connus que par des gens instruits, par les Bénédictins, par les professeurs et par les savants, jusqu'à ce que MM. Paul et Gaston Paris les eurent révélés aux lecteurs de nos jours.

Nous nous demandons alors comment est-ce que toute cette littérature du moyen âge est arrivée jusqu'aux Basques et aux Bretons. Cette littérature fut écrite en latin, en français, en provençal, en italien, en espagnol, mais jamais en basque ou en breton. Elle leur est venue par ces petits livres de quatre ou dix sous qu'on débite dans les villes et à la campagne les jours de foire ou de marché. M. Charles Nisard a fait un livre excellent : *Histoire des livres populaires ou de la littérature du colportage* (2 vol., Paris, 1854), où il rend compte de cette littérature populaire et donne l'analyse de beaucoup de ces petits livres. Nous avons été assez heureux pour faire la connaissance, à Tardetz, dans la Soule, du sieur Pierre Irigarez, de Laguinge, auteur de la pastorale : *Histoire des quatre fils Aymon*, laquelle fut jouée le 15 juin 1875, et dont quelques morceaux furent reproduits ici même, à Saint-Jean-de-Luz, dans nos dernières fêtes basques. L'auteur avait composé sa pastorale d'après un petit livre intitulé : *Histoire des quatre*

Fils Aymon (nouvelle édition, ornée de huit gravures, à Épinal, chez Pellerin, imprimeur-libraire, s. d., petit in-4° doubles colonnes, de 96 pages). Les éditions et réimpressions des livres de cette espèce sont innombrables. En voici une autre de : *Les quatre Fils d'Aymon*, imprimée à Limoges. Il y a toute une bibliothèque des vies des saints et des saintes et des récits bibliques imprimée et éditée de la même façon.

Mais si on trouve assez facilement les sources et la matière fondrière des pastorales basques actuelles, c'est tout une autre affaire d'écrire une pastorale basque et de la mettre sur les planches. Les petits livres dont nous avons parlé ne nous donnent pas tout. Ils ne nous en offrent que la matière brute, dont l'artiste se sert pour composer son œuvre. Il y a toute une série de rôles et de personnages à y ajouter. Quel que soit le sujet d'une pastorale, et quelle que soit l'époque de l'histoire et de la mythologie à laquelle elle se rapporte, il faut qu'il s'y trouve toujours des Satans et des Turcs.

Qu'est-ce que ces satans ? Qu'est-ce que les Turcs ont à faire dans cette galère ? Ici nous touchons à la partie la plus essentielle des pastorales. Quoique les sources écrites, la trame de ces pièces soient modernes et empruntées, la tradition des rôles accessoires et incorporés, la mise en scène, appartiennent à une antiquité bien plus reculée. Dans son beau livre : *Histoire du théâtre en France, Les Mystères*, M. Petit de Julleville remarque, tome I, page 12 : « Il est curieux d'observer que le théâtre au moyen âge, quoiqu'il ait péri sous les coups des disciples et des adorateurs de l'antiquité, ressemblait bien plus au théâtre des Grecs que le théâtre classique (français), qui l'a dépossédé et détruit au nom des Grecs. Le mystère ressemble au drame grec au moins en ce point, qu'il célèbre lui aussi l'histoire des dieux et des demi-dieux, j'entends de la divinité, des saints, des martyrs, qu'adoraient ou honoraient le peuple et le temps où il a fleuri. » Comme au fond de chaque tragédie grecque nous voyons la figure à moitié cachée du Destin, de la Fatalité, et de cette loi suprême à laquelle les Dieux, aussi bien que les mortels, sont obligés de se soumettre ; ainsi, par l'introduction des satans et des Turcs, toute pastorale devient, quel qu'en soit le sujet accidentel, un épisode de la lutte éternelle du bien contre le mal, de la guerre entre Satan et le bon Dieu, où la victoire reste toujours à celui-ci, mais où l'autre, quoique toujours vaincu, ne se rend jamais.

Outre cette ressemblance morale, la pastorale a des rapports

encore plus rapprochés avec le théâtre grec. De toutes les représentations dramatiques qu'on peut voir aujourd'hui, je crois qu'une pastorale basque, comme elle se joue dans les villages éloignés et par les villageois, ressemble le plus à ce qu'était le théâtre primitif grec.

Les conditions matérielles sont à peu près les mêmes. D'abord, les deux drames ont lieu en plein air, devant un auditoire très nombreux. Ce fait amène avec lui la nécessité de se faire entendre au loin ; c'est pourquoi le débit ne peut pas être celui de la parole ordinaire ; pour que la voix porte au loin en plein air, il faut le débit monotone, la parole chantée. La pastorale est toujours ainsi récitée. Les drames grecs sont tous écrits en vers, de même sont les pastorales. Mais la poésie fut une des trois sœurs, et pendant longtemps beaucoup trop modeste pour se montrer seule devant le grand public. Ses deux sœurs, l'accompagnaient toujours sur la scène. La musique, la danse, la poésie, furent inséparables alors. On ne comprenait guère l'une sans les autres. Les mots techniques dont nous faisons encore usage aujourd'hui peuvent nous rappeler combien l'union des trois fut étroite. Le mètre, la mesure, les pas ou pieds, les pauses, en poésie ou en musique, ne sont que les pas cadencés, la marche, la danse des acteurs sur la scène. Le vers (*versus*) n'est que le tour fait par l'acteur quand il arrive à la limite de la scène ; la *strophe* et l'*antistrophe* des Grecs sont les figures tournantes des danses qui se répètent. Tout ceci se voit conservé par tradition avec la plus complète exactitude dans une pastorale basque. Chaque action a son rythme et son mouvement propres. Les caractères bons débitent leur rôle plus gravement, et leur démarche est beaucoup plus lente et sérieuse que celle des mauvais. L'air pour les bons est indiqué dans les manuscrits : *Sonnez champs* ; celui pour les mauvais : *Sonnez infidel*. Les batailles ont pour elles un air qu'on trouve dans la *Clé du caveau*. Les satans dansent à l'air : *Bon voyage, cher Dumolet*, et les Turcs font leur entrée au son de l'air : *Marie, trempe ton pain*, joué avec prestesse, *allegro vivo*¹. Voilà la musique qui a remplacé les vieilles mélodies grecques.

Mais il y a d'autres particularités communes aux pastorales et au théâtre grec. Un des traits qui distinguent le théâtre grec du théâtre

1. *Le Folk-Lore du Pays Basque*, par Julien Vinson (Maisonneuve, Paris, 1893, p. 38).

latin et du théâtre moderne est le *choros*, le chœur, et son rôle dans le drame. Le poète latin Horace, dans son *Epistola ad Pisones, De Arte poetica*, nous a bien décrit ce que c'était le chœur grec et son action dans la tragédie :

« Le chœur est là pour prendre le parti des gens de bien, pour être leur ami, leur conseil; qu'il tempère les âmes qu'échauffe la colère; qu'il se plaise avec ceux qu'effraie la pensée du crime; qu'il vante les délices d'une table frugale, et la justice tutélaire, et les lois, et la paix, l'aimable gardienne de nos demeures; qu'il sache tenir un secret, qu'il invoque et fléchisse les dieux, afin que la fortune se ravise pour les malheureux, qu'elle s'éloigne des superbes¹. »
(Traduction de Nisard.)

Le rôle des satans dans les pastorales basques est identique avec cette description du chœur grec fait par Horace; seulement — avec une différence — le rôle est interverti. Au lieu d'aider et de favoriser les bons, les satans font tous leurs efforts pour vaincre les bons et pour favoriser et aider les méchants. Tout à fait au contraire de ce que dit Horace du chœur grec : « *Chorus turpiter obtineat, sublato jure nocendi*. Le chœur, auquel elle ôta le droit de nuire, se tut honteusement », les satans chantent tout haut leurs méchancetés et se réjouissent de faire le mal. Ils sont toujours les alliés des Turcs et des infidèles. Mais le rôle, quoique ainsi interverti, est le même au fond dans les deux théâtres.

Quiconque a lu une tragédie grecque doit avoir été frappé de la beauté des vers chantés par les chœurs. Cette poésie lyrique est bien plus élaborée, bien plus complexe dans son rythme et dans ses mesures que les vers du dialogue. Sa musique et ses danses sont bien plus compliquées aussi². Les vers débités dans le chœur des satans ne diffèrent pas, il est vrai, de ceux du dialogue, mais

1. Actoris partes chorus officiumque virile
Defendat : neu quid medios intercinat actus
Quod non proposito conducat, et hæreat apte.
Ille bonis faveatque et consilietur amicis,
Et regat iratos, et amet pacare tumentes.
Ille dapes laudet mensæ brevis; ille salubrem
Justitiam, legesque, et apertis otia portis;
Ille tegat commissâ, Deos precetur et oret
Ut redeat miseris, abeatque Fortuna superbis.

(HORACE, *De Arte poetica*, 193-201.)

2. « Les danses qui les (c'est-à-dire les chœurs) accompagnaient furent des plus prestes et des plus vigoureuses dans la tragédie aussi bien que dans la comédie. » (*The Attic Theatre*, par M. Haigh, p. 223 et note, Oxford, 1889.)

la musique, la danse, le chant et le débit sont beaucoup plus étudiés. Le rôle des satans est le plus difficile à remplir et le plus important dans les pastorales. Il exige plus des acteurs qu'aucun autre. Les satans sont presque toujours en scène et ils n'y sont jamais tranquilles; toujours en action bruyante, ils dansent, chantent et font leurs diableries tout à la fois. Mais, en revanche, leur costume traditionnel est le plus joli, leur danse est la plus vive et la plus gracieuse, et leur chant le plus entraînant.

Nous avons presque omis un de leurs accessoires. Les satans portent toujours une petite baguette entortillée de rubans, terminée par des crochets de fer, avec laquelle ils font toutes leurs diableries et tous leurs miracles. Le moindre coup de cette baguette magique donne la mort, ou ressuscite, ou métamorphose les personnes. C'est la caducée de Hermès ou de Mercure. Parfois cette baguette est remplacée par un petit fouet d'enfant. C'est alors Mercure le héraut, le messager, le courrier des dieux.

Encore un autre trait par lequel les drames grecs et les pastorales se rapprochent. Les sexes n'y sont jamais mêlés. Les beaux drames grecs furent représentés par le sexe masculin seul. *Clytemnestre*, *Antigone*, *Alceste*, furent représentées par des garçons ou des jeunes gens. C'est la même chose dans les pastorales : on admet par exception, et par une exception tout à fait charmante, qu'une pastorale puisse se jouer par des femmes et des filles seules. Seulement on ne permet pas aux jeunes gens et aux jeunes filles de paraître ensemble sur la scène; il y a seulement quelquefois des acteurs d'âge mûr qui peuvent jouer le rôle fatigant des satans dans les pastorales féminines; autrement les personnages sur la scène sont tous ou des hommes, ou des femmes et des filles. Dans les pastorales ordinaires, les rôles féminins sont figurés par des jeunes garçons habillés en femmes. Nous savons que l'apparition des actrices sur la scène est d'une date comparativement récente. Les rôles des femmes furent tous représentés autrefois par des garçons et des jeunes gens. Les acteurs basques s'acquittent admirablement de leur emploi féminin. Il y mettent une espèce de coquetterie des plus curieuses. Pour les habillements, les autres acteurs suivent plus ou moins un costume traditionnel, sans égard pour les modes actuelles; mais les garçons-demoiselles se parent des dernières modes du jour. Ainsi nous avons vu les héroïnes du temps de Clovis portant les crinolines du second Empire, et presque toutes les modes qui se sont succédé depuis.

Ce rôle de garçons-demoiselles est souvent un des mieux réussis de toute la pièce. La voix claire et pénétrante d'un jeune garçon se fait entendre beaucoup mieux en plein air que la voix plus douce, mais moins vibrante, d'une jeune fille ou d'une femme. Des personnes qui ont assisté au grand drame de la Passion (*le Passionspid*) à Oberammergau, dans la Bavière, nous ont dit que la voix des femmes qui y jouent les rôles de Marie et de Madeleine s'entend rarement aussi bien que celle des hommes. Les jeunes garçons basques imitent très bien le rôle des gentilles amoureuses; s'il leur manque un peu de tendresse, il y a plus de piquant et d'inattendu dans leur jeu. Outre les femmes, le rôle des anges y est souvent réservé pour les enfants ou les jeunes gens. Enfin, le dernier trait de ressemblance des pastorales avec les drames grecs est que dans tous les deux, l'excellence, la vraie beauté de la scène ne dépend pas tant du mérite de l'acteur individuel que de l'action et de la disposition du groupement du tableau général. Les acteurs grecs portaient toujours des masques. C'était donc impossible de voir le jeu des traits de la physionomie. C'était la beauté des groupes et de la démarche qui attirait l'admiration des spectateurs, beautés qui ont été si merveilleusement reproduites dans les chefs-d'œuvre de la sculpture grecque¹. Ainsi dans les pastorales il ne faut pas regarder autant l'action des individus isolés que la marche et la danse d'ensemble, les tableaux qui se forment au milieu de la scène, la naïveté des scènes de bataille, la lente démarche des caractères bons, l'agitation et la turbulence des méchants et des satans. Lorsque nous parlons de ces rapports entre le théâtre grec et la pastorale basque, il ne faut nullement s'imaginer que les paysans basques aient la moindre connaissance du drame classique. Ils n'en ont même jamais entendu parler. Jusqu'à ces dernières années, la plupart des acteurs des pastorales ne savaient ni lire ni écrire. Ils ne connaissaient que la tradition qui leur est arrivée. Ils ne jouaient que comme leurs pères et leurs aïeux avaient fait avant eux.

Rien de plus joli ni de plus simple que la mise en scène d'une

1. « Sur la scène longue et étroite, les acteurs se tenaient en groupes pittoresques et saisissants, et les actes qui se succédaient dans le drame furent présentés aux spectateurs comme une série de tableaux artistiques. Les représentations de personnages et scènes tragiques, consignées dans les œuvres d'art, sont caractérisées par un repos et une dignité qui rappellent les chefs-d'œuvre de la sculpture grecque. » (*The Attic Theatre*, p. 251.)

pastorale dans un des villages éloignés du beau Pays Basque. Comme Horace dit d'Eschyle : « Il dressa la scène sur de petits tréteaux¹ », ainsi est construit le théâtre basque. Sur la grande place du village ou du bourg, on construit trois rangées de barriques renversées, on attache des solives, là-dessus on cloue le plancher; on l'adosse généralement contre le mur de quelque maison, de sorte qu'on peut descendre sur la scène ou sur les coulisses par les fenêtres du premier étage. Mais devant la maison, à une distance d'environ un ou deux mètres, s'étendent de grands draps de lit ornés de fleurs et de rubans, qui dépendent des tréteaux. Le passage fait entre la maison et ces draps sert de coulisses pour les acteurs. A droite et à gauche sont les deux entrées, l'une affectée aux bons, l'autre aux mauvais personnages. Au-dessus de l'entrée des méchants se tient un pantin, ou poupée en bois, remué par des cordes, qu'on appelle l'idole de Mahomet², que les méchants, les satans, les Turcs et les infidèles doivent saluer, auquel ils promettent leur obéissance et adressent leurs prières à chaque sortie de la scène. Outre les acteurs, il y a toujours un orchestre, qui se tient quelquefois à une des fenêtres de la maison, quelquefois sur le plancher même; il consiste ordinairement en un tambourin basque, espèce de guitare dont les cordes sont frappées avec une baguette, ou *plectrum*, pendant que l'artiste joue du *chirola* ou flûte, du violon et d'autres instruments.

Aux quatre coins ou angles du plancher se tiennent debout quatre gardes armés de fusils, costumés ordinairement de jolies blouses, ceintures de cuir et sandales. Leur office est de conserver un peu d'ordre parmi l'assistance, quelquefois assez bruyante, de crier à haute voix : « cho! » chut, silence, et surtout de tirer leurs pièces lorsqu'un héros tombe et meurt. Alors vous entendez, parmi l'assistance, des jeunes filles effrayées par la détonation et émues du sort lamentable du héros pousser un long cri, tout à fait comme dans les tragédies grecques : Ay, ay, ay, ay, ay, ay, ay³.

Il reste encore un personnage très important, le souffleur ou

1. *Æschylus et modicis instravit pulpita tignis*, c. 284.

2. « Quelle que soit l'absurdité de ces récits, ils sont moins extravagants que l'opinion généralement répandue au moyen âge, au moins parmi le vulgaire, d'après laquelle « Mahom » était, avec Apollin, Jupiter et l'énigmatique Fervagant, une des idoles qu'adoraient les Sarrasins. » *La Littérature Française au moyen âge*, par Gaston Paris. (Hachette et C^e, 1888, p. 220.)

3. Cf. les *Supplices* d'Eschyle, le *Philoctète* de Sophocle, et *passim*.

régisseur, qui, sans fausse honte, se met, manuscrit en main, en évidence sur la scène, donne le mot aux acteurs, mène et dirige le tout.

Pendant les longues soirées de l'hiver, l'instituteur et les meilleures plumes du village se sont occupés à copier, du grand manuscrit de la pastorale, les morceaux propres à chaque acteur. Ceux qui savent lire emportent ces morceaux chez eux et les apprennent par cœur. A ceux qui ne peuvent les lire, ils sont récités mot par mot, ligne par ligne, par des personnes qui les savent par cœur. « Comment est-ce que vous avez appris à si bien jouer votre rôle? » avons-nous demandé à un très gentil garçon-demoiselle : « C'est mon père et ma mère qui me l'ont appris les soirs pendant l'hiver », nous répondit-il.

Enfin, tous les rôles sont appris par cœur, toutes les répétitions ont été faites, le beau jour du printemps ou de l'été est venu pour la représentation de la pastorale. Je dis « le beau jour », car il est impossible de jouer une pastorale avec le mauvais temps. Nous en avons vu des essais, les acteurs tâchant de s'abriter sous des parapluies; mais toujours la pluie et les orages ont fini par avoir le dessus. Mais enfin le temps est beau. De très bonne heure, le matin, les acteurs commencent à se costumer. La première visite est chez le barbier; on sort de chez lui rose et bien rasé. Charlemagne, Abraham ou Alexandre endossent l'habit de gendarme ou de sous-préfet; les Turcs, Nabuchodonosor et les satans mettent leurs jolis habits rouges. Les quelques couturières du village sont très affairées. Elles surveillent et donnent les dernières retouches aux robes et aux atours de sainte Hélène, de Clotilde ou de la princesse Gamathie. Des mères ou des sœurs attachent le clinquant ou ajustent les morceaux de miroir qui brillent comme des diamants et des bijoux sur les fronts des héros, des rois, des empereurs et des saints; on fait de jolis nœuds pour les cravates, on attache les ceintures et les épées; on prend les cannes qui servent pour des sceptres, et tous, sauf les satans, mettent des gants blancs.

Enfin, tout est prêt pour le défilé, lequel est de rigueur à cheval. On fait d'abord une promenade à travers le village, on fait une visite à M. le maire, à M. le curé, à M. le juge de paix, s'il y en a, et à tous les autres notables. En tête, vient le drapeau français, les gardes, l'orchestre, précédant tous les bons personnages, les bleus, chacun sur son cheval ou mulet. Ils se campent fièrement,

ou font semblant, sur leurs coursiers de bataille; viennent alors les héroïnes, les reines et les princesses-garçons; mais comme elles ne sont pas habituées à monter en amazone, on mène très prudemment leurs mulets par la bride. Enfin, s'il y en a dans la pastorale, vient, le dernier, M^r l'évêque, sur son mulet, souvent accompagné d'un ange, qui s'assied en croupe, se cramponnant des deux bras à la taille de Sa Grandeur. Quand tous les bons ont passé, viennent les méchants et les rouges, le roi des Turcs, les infidèles, les Anglais et, pour terminer la procession, les satans. Les bons ont marché en ordre, sérieusement, comme des gens qui se respectent, sur des montures paisibles; mais les rouges, et surtout les satans, ont choisi pour eux les animaux les plus fougueux que possède la commune; ils s'y démènent à leur aise, font des caracoles, des bonds, et montrent à tous leur science de cavalier. On arrive devant le théâtre, et chacun met successivement pied à terre dans l'ordre de la marche. Pour accéder à la scène, il y a une petite échelle ou escalier de bois tout au milieu. Les bons montent facilement, les garçons-demoiselles sont très courtoisement aidés, afin que leurs belles robes ne s'accrochent et ne se déchirent; mais quand vient le tour des mauvais, il y a grand tracas. Ils voudraient d'abord monter à cheval, c'est entreprendre l'impossible; ils descendent, mais une force invisible résiste à leurs efforts; ils font des appels à Mahomet, l'idole, et enfin, avec des sauts et force gestes, ils sautent sur la scène. Tous les acteurs se retirent alors, chaque groupe par son entrée spéciale, dans les coulisses, sauf un qui est désigné pour faire *lehen pheredikia* (le premier sermon). Il débute par le compliment réglementaire à l'assistance, lequel est à peu près identique dans les mystères bretons et dans les pastorales basques. « Peuple admirable, que Dieu vous donne la patience de nous écouter avec attention. » Il expose le sujet de la pastorale, y ajoute quelques réflexions morales et va chercher ses camarades. Tout ceci se récite sur un chant monotone; le récitant commençant au milieu de la scène, en face de l'échelle, dit une strophe ou stance de quatre lignes (toute la pastorale est écrite en vers basques); alors il se dirige à l'angle droit de la scène, y débite un autre verset, retourne au milieu, ensuite à l'angle gauche, retourne au milieu, et ainsi jusqu'à ce que son sermon soit fini. Pendant tout ce temps il est accompagné d'un autre acteur qui agite avec grâce le drapeau national au-dessus de sa tête.

Comme nous l'avons dit plus haut, il ne faut pas attendre d'une

pastorale plus qu'elle ne peut vous donner. Plus elle se conforme à la tradition exacte, plus elle est simple, naïve et inconsciente, plus elle est admirable. Il ne faut pas y chercher des effets propres au théâtre moderne ni de grands artistes parmi les acteurs. Tout y appartient à un autre siècle et à d'autres mœurs. Mais vous remarquerez bientôt la différence entre les bons et les méchants : comme les bons sont graves, majestueux, toujours calmes ; comme les mauvais s'agitent toujours, toujours, et font des fanfaronnades énormes pour cacher leur couardise. Vous serez étonné de voir comment un rude garçon des champs ou un enfant de l'école primaire peut se conduire bien comme princesse ou comme ange. Les combats vous rappelleront les danses martiales des guerriers de l'antiquité, telles que vous les avez vues représentées sur les œuvres d'art ; et lorsqu'un héros vient à succomber, vous tressaillez en entendant les coups de feu des gardes, vous serez charmé de voir le sérieux avec lequel les demoiselles avancent sur la scène et étendent sur le plancher un grand drap blanc pour recevoir le corps, afin que ses beaux habits ne soient pas dégradés par la poussière. L'assistance, c'est-à-dire tous ceux qui comprennent la langue basque, suit avec attention le dialogue, et surtout l'action de la pièce. Les acteurs jouent avec conviction. Les satans déploient toute leur grâce et leur activité dans leur rôle pénible. Les garçons-demoiselles font force minauderies. Les saints, les évêques, les anges, prennent leur rôle au grand sérieux, et tout le monde tâche de faire de leur pastorale une des meilleures qui aient jamais été jouées.

Il ne faut pas néanmoins supposer que, parce que le fond d'une pastorale est grave et sérieux, il ne s'y trouve aucune plaisanterie. Il y a souvent un intermède intercalé, même dans les pastorales bibliques. M. J. Vinson en a imprimé un, beaucoup trop libre, dans la pastorale *Le Fils Prodigue*¹. Les Basques de la Soule aiment beaucoup à taquiner leurs voisins les Béarnais. Il y a une scène très amusante dans la pastorale *Abraham*, où les bergers de Loth sont représentés comme des bergers béarnais, tricotant des bas. Dans *Richard, duc de Normandie*, le héros, le champion du christianisme guerroye contre les Turcs et les satans et les bat toujours. Satan, à bout de ressources, commande au démon Brindamour de se transformer en une demoiselle si merveilleusement

1. *Le Folk-Lore du Pays Basque*, p. 335.

belle que Richard ne peut que l'épouser. Sa femme le tourmente de mille façons outrageantes, va mourir pour le jeter dans le désespoir, et le transit d'horreur en revenant comme démon. Mais avec l'aide de M^r l'évêque et de l'ange, Richard triomphe de tout, même de sa femme.

La pastorale terminée, il y a *asken pheredikia*, le dernier sermon, récité comme le premier, mais avec tous les acteurs sur le plancher. C'est une action de grâces envers l'assistance; les acteurs espèrent que leurs efforts à plaire ont été agréés; on ajoute généralement quelques compliments improvisés, souvent assez bien tournés, à l'adresse des notabilités présentes et de ceux qui ont été les plus généreux en dons d'argent pour couvrir les dépenses. (Une collecte est faite pour ceci, parmi la foule, pendant la représentation, par des gracieuses jeunes filles vous invitant à boire un verre de vin.) On souhaite à tout le monde bonne santé, bon appétit au souper du soir et bon repos.

L'assistance est prête à partir, mais il reste un procédé très singulier : l'enchère. La faculté de danser le premier saut basque sur la scène vide est mise aux enchères par le chef des acteurs. Les concurrents sont les jeunes gens rivaux des villages voisins. Ils renchérissent les uns sur les autres : dix, vingt, cinquante, jusqu'à soixante-dix francs se payent pour le privilège inestimable de faire valoir la science et la grâce de sa danse devant un tel auditoire.

Nous n'avons rien dit des pastorales des filles. Elles sont charmantes; les actrices sont costumées ordinairement en blanc, avec des bérets ou toques, avec écharpes et ceintures bleues ou rouges, selon qu'elles ont de bons ou de méchants rôles. Les héroïnes ont des robes de longueur ordinaire, les héros-filles portent des jupes plus courtes, avec des continuations qui singent le pantalon du sexe laid. Il n'y a rien de décolleté, tout est modeste et bienséant. Les guerrières manient leurs armes avec une gaucherie et des gestes adorables, et elles prennent leurs rôles au grand sérieux.

Il n'y a que deux choses qui diminuent l'attrait d'une pastorale. Un étranger ne comprend mot du basque : une pastorale contient souvent de quatre à six mille vers et au delà; elle comprend une quarantaine de rôles; elle demande six, huit, dix heures sans relâche aucune, pour être jouée entière. C'est pour quoi nous ne pouvons vous la représenter, Mesdames et Messieurs, que par morceaux et par extraits.

Quant aux auteurs des pastorales ou tragédies, elles furent généralement écrites par des instituteurs ou par des artisans de village. Augustin Chaho¹ nous a conservé les noms de quelques-uns des plus célèbres : J.-B. Lafforès, de Tardetz; Goyhéneix, d'Alçay; Laxague, de Lichans, auxquels nous pouvons ajouter Bissiger, professeur de tragédie, à Esquiule; Arhex, Salvador Baratchegaray; Gratien Changard, de Saint-Palais; Etchebarne, de Charitte; Pierre Fourcade, fils aîné, dit Holloton; Jacques Oihart; Larronde, de Uhart-Mixe; Oihénart (1770); Jacques Oihénart (1827); Mécot, fils aîné, régent d'Ainharp et d'Ordriarp; Larché, de Sauguis; Bernard, de Larrau, Irigaray de Laguingue.

De Saffores, nous avons vu à Tardetz quelques pièces en manuscrit. A la suite de sa tragédie d'Astiage, roi de Perse, il a fixé ce joli signalement :

14 Mars 1837. Ap. à J.-B. Saffores.
 Le cayer vient à perdre
 le quelqu'un trouver. Il aura
 la bonté de rendre au sieur
 J.-B. Saffores, cordonnier de Tardetz,
 qui est un brave homme reconnu
 par tout son pays. Et un homme
 comme il faut pour manger
 quelque tranche de jambon et
 des œufs frigit dans la poêle
 pendant tout le temps de l'année
 a la place de chardines.

Mais Bissiger, d'Esquiule, prend son métier bien plus au solennel. Il écrit en tête de *La destruction de Jérusalem par Vespasien* :

« La belle représentation prise sur la destruction de la ville de Jérusalem par Vespasien, empereur romain, l'année de notre salut 70, contenant d'autres mystères, savoir : le sujet principal est le prophète Jésus, fils d'Anonas. »

Avant le second prologue, nous lisons :

« L'auteur de cette pièce a cru utile de donner au public un exemple pour renouveler la mémoire sur la destruction et ruine entière de la ville de Jérusalem, qui fut détruite par Vespasien et Titus, empereurs romains, l'an de notre salut 70, suivant quelques

1. AUGUSTIN CHAHO, *Biarritz entre les Pyrénées et l'Océan*. (Bayonne, 2 vol. in-12, vol. II, p. 125.)

auteurs. Les spectateurs verront ici comment Dieu punit les hommes obstinés dans les crimes de péché. Le 17 avril, par moy, Bissiger, professeur de tragédie, à Esquiule. »

Un auteur inconnu, à la fin de sa pastorale de *Nabuchodonosor*, fait briller son érudition dans ce couplet de pseudo-latin :

Finis coronus topus
Rex, sol et justitie.

« Toutes les fois », dit M. Émile Picot dans sa *Notice sur Jehan Chaponneau*, « qu'il s'agissait de jouer un mystère ancien, les acteurs chargeaient un poète expérimenté d'en revoir le texte, d'y introduire la division par actes et par scènes, et d'y faire, s'il y avait lieu, les changements nécessités par les différences des temps et de la langue¹. »

Voici la preuve sur le titre d'un mystère dans une édition de 1490.

« Cy commence le mistère de la Passion de nostre Sauveur Jehus Crist, avecques les additions et corrections faites par très éloquent et scientifique Docteur maistre Jehan Michel. Lequel mistère fut joué à Angiers moult triomphamment et sumptueusement en l'an mil quatre cens quatre vingtz et six, en la fin d'aoust¹. »

Les pastorales ont été souvent traitées de cette manière. Nous les trouvons retouchées, allongées, raccourcies de mille façons, selon le nombre des acteurs, le temps à leur disposition, la fantaisie du jour. Nous connaissons deux versions d'*Abraham* bien distinctes ; l'une a quarante-trois rôles et l'autre n'en a que trente ; il existe quatre versions de *sainte Hélène*, deux de *Charlemagne*, une par Saffores, l'autre par Bissiger ; deux de *sainte Geneviève* et ainsi avec d'autres sujets favoris. Dans les pastorales, comme au théâtre grec, « chaque acteur devait jouer plusieurs rôles successivement, et paraître tantôt en homme, tantôt en femme² ».

Le plus ancien manuscrit que nous avons vu est celui de *Richard de Normandie*, de la date du 4 août 1769, par Larché de Sauguis.

1. *Notice sur Jehan Chaponneau*, par Émile Picot, p. 2. (D. Morgaud, Paris, 1879.)

2. *Jehan Michel de Pierrevie... et le Mystère de la Passion*, par Achille Chereau, p. 5. (J. Techener, Paris, 1864.)

3. *The Attic Theatre*, p. 245.

Le *Prodiga* fut « ereprésantée par Le juenese de Vense Le jour Le 20 auvoust 1770, plus ceste pièce a été ereprésantée par le juenese Darrast Le jour le 19 Juin 1796. » Il y'avait eu bien des changements entre ces deux époques. En 1770, pour conclure, les acteurs disaient :

Dugan te deon kanta
Oroc algarrequi!

(Chantons le *Te Deum*
Tous avec joie!)

En 1796, les mots *te deon* furent biffés; on a écrit au-dessus d'abord *nacionaren fabori*; mais cela même ne fut pas jugé suffisant, et on l'a rayé pour écrire en sa place : *kaminola* (*chantons la carmagnole!*). *Saint Claudius et sainte Marsimisse*, proyenance de Montory, est écrit sur du papier avec des comptes en assignats. De sorte que même les pastorales, les compositions les plus anti-historiques qui furent jamais écrites, peuvent nous enseigner quelque chose sur l'histoire de la grande nation de la France.

WENTWORTH WEBSTER.

APPENDICE

Liste de quelques pastorales basques et mystères bretons

Les noms des mystères sont tirés d'un *Catalogue des manuscrits celtiques et basques de la Bibliothèque nationale*, par M. H. Omont, et de *Les derniers Bretons*, par Émile Souvestre.

Pastorales basques

Mystères bretons

SUJETS BIBLIQUES

Abraham, avec Sara et Agar,
Josué et Moïse,
David,
Nabuchodonosor,
Judith et Holopherne,
Prodiga,
Samson,
Saint Jean-Baptiste,
Saint Pierre,
Saint Jacques,
Saint Étienne.

La Création du monde,
Jacob et ses fils,
Joseph,
Pharaon,
Moïse,
La Naissance de Jésus,
La Passion de Jésus,
La Résurrection de Jésus-Christ,
L'Enfant prodigue,
Saint Jean-Baptiste,
Saint Pierre et saint Paul,
Du jugement dernier.

SUJETS HAGIOGRAPHIQUES

Saint Alexis,
Sainte Agnès,
Sainte Catherine,
Saint Claudicus et sainte Marsimissa,
Destruction de Jérusalem,
Sainte Engrace,
Saint Eustache et sainte Euphémie,
Sainte Geneviève,
Sainte Hélène ou Elaine,
Saint Julien d'Antioche,
Saint Louis,
Saint Martin,
Sainte Marguerite,
Sainte Philippine,
La vie de saint Paul,

Sainte Anne de sainte Emeransienne, sa mère,
Saint Antoine,
Sainte Barbe,
Saint Cognomerus ou Comorre,
Saints Crépin et Crépinien,
Destruction de Jérusalem,
Saint Eulogius, patron des maçons,
Saint Garand, saint Denis, saint Clément,
Saint Guennolé,
Saint Guillaume, comte de Poitiers,
Saint Guiner,
Sainte Hélène,
Saint Laurent,

Pastorales basques

Les trois martyrs, temps de Dioclétien.

Mystères bretons

Saint Louis,
Saint Martin,
Sainte Nonne,
Le purgatoire de saint Patrice,
Sainte Trifine.

SUJETS CLASSIQUES, GRECS OU LATINS

Œdipe,
Alexandre,
Astiage, roi de Perse,
Bacchus.

CHANSONS DE GESTE, ROMANS DE CHEVALERIE, CONTES DE FOLK-LORE

Antoine de Constantinople,
Bajazet,
Célestine de Savoie,
Charlemagne,
Clovis,
Charles VI,
Les douze pairs de France,
Geneviève de Brabant,
Godefroi de Bouillon et la délivrance
de Jérusalem,
Jeanne d'Arc,
Jean Callabit,
Jean de Calais,
Jean de Paris,
Marie de Navarre,
Mustapha, le grand Turc,
La princesse Cachemire,
La princesse de Cazmira,
La princesse de Gamathie,
Les quatre fils Aymon,
Richard, duc de Normandie,
Robert le Diable,
Roland,
Thamar Koulé-Kan,
Thibaut,
Warwick.

La conquête de Charlemagne,
Charlemagne et des douze pairs,
Chedoni et Helena Rosalba,
Les douze pairs de France,
Geneviève de Brabant,
Godefroy de Bouillon et la délivrance
de Jérusalem,
Huon de Bordeaux,
Orson de Valentin,
Pierre de Provence et la belle
Maguelonne,
Le prince Fadlala,
Les quatre fils Aymon,
Robert le Diable.

FARCES RABELAISIENNES

L'homme battu par la femme,
Pançart.

Arlequin et Flavia,
Amours d'un vieillard,
La fille aux cinq amoureux,
Résurrection d'Arlequin.

MODERNES

Napoléon : 1° Le Consulat,
2° L'Empire,
3° La Sainte-Hélène.

Dans le mystère breton *Sainte Trifine*, les démons Bérit et Astarok paraissent sur la scène, mais n'y jouent pas le même rôle que les satans basques.

Pour faire voir ce qu'un classique grec devient comme pastorale, je donne la liste des *dramatis personæ* d'*Œdipa*. M. J. Vinson a donné une analyse de cette pièce dans *Le Folk-Lore du Pays Basque*, pages 339-341. Elle contient 3712 vers et 19 rôles, une des plus courtes des pastorales.

Œdipa fait à la le
1792, l'an 4^e de la Liberté. Mecot fils.
Œdipa Erreguia,
Iocasta Erreguina,
Laija, Laiyaren Semia,
Eteocla Ediparen Lehen Semia,
Polonice bigueren Semia,
Larreïn arçainna,
Gulleïn arçainna,
Socrasta prophettaa,
Ardaa,
Jollicœur,
Atalla,

1763, fait a Garindein Le 26 May

Alexandre parrein,
Olimpia andere aureenna,
Creon Ereguia,
Hemon ere onen Semia,
Antigonna Princessa,
Teresia itxie ororaxi,
Soldadua,
Giganta, le sphinx,
Mithilcoua guida.

XI

LES MASCARADES SOULETINES

PAR

M. J.-D.-J. SALLABERRY

LES
MASCARADES SOULETINES

PAR

M. J.-D.-J. SALLABERRY

Le Pays Basque français est divisé en trois petites provinces, qui, toutes, font partie du département des Basses-Pyrénées : la Soule, la Basse-Navarre et le Labourd.

La Soule comprend la totalité des cantons de Mauléon et de Tardets, et quelques communes du canton de Saint-Palais.

De ces trois provinces, la plus rapprochée des hautes montagnes est la Soule. Trop peu connue encore des touristes, elle mériterait d'être visitée plus souvent qu'elle ne l'est. Nous n'en voulons pour preuve que l'appréciation aussi juste que flatteuse qu'a faite de cette mignonne vallée quelqu'un qui la connaissait bien, un savant ecclésiastique doublé d'un poète.

Voici le tableau pittoresque et fort ressemblant que M. l'abbé Menjoulet, d'Oloron, ancien vicaire général du diocèse de Bayonne, a tracé de la Soule dans sa *Chronique du Diocèse et du Pays d'Oloron (Béarn méridional et Soule)* ¹.

« Voici, suivant nous, dit-il, sous le double aspect des sites et de l'histoire, la reine des vallées pyrénéennes. La Soule descend

1. Voir t. I, p. 39.

du sud au nord, et elle est plus en dehors qu'au milieu des montagnes. A part le quartier de *Bassa-Buria* (tête sauvage) — c'est le quartier de la Haute-Soule, comprenant le canton de Tardets, qui est tout à fait montueux et où se trouvent les villages de Larrau, Licq et Sainte-Engrace, — la plaine arrosée par le Gave, appelé *Uhaitz-Handia* (rivière-grande) ou Saison, n'est encadrée que par des tertres d'une médiocre hauteur. Une culture facile rend ces coteaux parfaitement habitables ; on y trouve, en effet, quelques beaux villages, qui, réunis à ceux de la plaine, font du pays de Soule, malgré d'incessantes émigrations, la plus peuplée de nos vallées.

« C'est aussi la plus riante. Si le quartier de Bassa-Buria justifie son nom quelque peu terrible, si le Saison, torrent impétueux, ravage ses bords au sortir des montagnes, il n'en est pas moins vrai que, de Tardets à Sauveterre, où elle se confond avec la plaine du Gave, la vallée de la Soule offre une suite admirable de ravissants panoramas. A chaque instant, les ondulations capricieuses de ses collines changent le tableau ; mais c'est toujours pour offrir au regard enchanté le spectacle mobile de frais bocages avec de verdoyantes prairies, de champs merveilleusement fertiles au-dessous de collines que les plus riches pâturages couvrent de leur manteau. Il n'y a pas jusqu'aux modestes villages, entourant des clochers plus modestes encore ou groupés autour d'un vieux castel, qui n'ajoutent singulièrement à la belle et gracieuse harmonie de l'ensemble. »

Les Souletins sont un peuple essentiellement pasteur. Leurs bergeries, où ils élèvent, tous les étés, de nombreux troupeaux, sont situées sur les hautes montagnes, dans les environs du mont Orhi et du pic d'Anie (Ahuñe-Mendi).

Est-ce à la proximité de ces montagnes, à l'entraînement naturel occasionné par la nécessité de gravir des hauteurs escarpées, qu'est due l'agilité remarquable des habitants de la Soule ? Nous ne saurions l'affirmer, bien que cela soit fort probable. Mais un fait bien certain, c'est que, dans le Pays Basque français, c'est, sans contredit, aux Souletins que l'on accorde la palme de la souplesse et de l'agilité, et c'est en Soule qu'il faut chercher les meilleurs sauteurs et les meilleurs danseurs basques. Par voie de conséquence, c'est en Soule que florissent les danses typiques des Basques français, et tout spécialement les mascarades, qui font l'objet de la présente étude.

Les mascarades souletines ont eu jusqu'à présent peu d'historiens. Celui qui s'en est le plus occupé, c'est le Souletin Augustin Chaho, de Tardets, qui se laissa malheureusement absorber par les décevantes illusions de la politique, au lieu de se contenter de rester, pour la gloire du Pays Basque, un savant linguiste, un brillant écrivain.

En dehors des descriptions que Chaho nous a données de ces mascarades, nous n'en trouvons que des mentions sommaires dans *Le Pays Basque*, de Francisque Michel, et dans d'autres auteurs qui ont bien voulu s'occuper de choses euskariennes.

Mais, même dans les récits imagés de Chaho, la musique sur laquelle se dansent les mascarades est restée lettre morte pour tous ceux qui ne les ont pas vu danser. Jusqu'à présent, du moins à notre connaissance, les airs de ces danses sont restés presque tous inédits, et nous sommes heureux de les mettre au grand jour, seule manière de les sauver définitivement de l'oubli, comme nous avons eu le plaisir de le faire, en 1870, pour cinquante chants populaires du Pays Basque.

Pendant que, pour notre agrément personnel, nous recueillions ces chants, nous nous disions plus d'une fois, avec regret, qu'Oihenart, le Souletin Oihenart, de Mauléon, le savant auteur de la *Notitia utriusque Vasconiae*, lorsqu'il se mit en tête de faire et de publier son recueil si précieux de proverbes basques, aurait bien fait de colliger aussi les paroles et la musique des chansons populaires basques existant de son temps ; et persuadé qu'il s'est perdu, faute d'un pareil recueil, de nombreux chants confiés exclusivement à la mémoire fugitive des populations, nous résolûmes d'imiter Oihenart, dans la faible mesure de nos moyens ; de faire, pour les mélodies euskariennes, ce qu'il avait fait pour les proverbes basques ; et c'est à cette pensée patriotique qu'est due notre publication, d'ailleurs incomplète, de chants populaires du Pays Basque¹.

Mais revenons à nos mascarades.

Dans toutes les communes du pays de Soule, on danse tous les dimanches du carnaval. Chaque année, dans quelques-unes d'entre elles, des jeunes gens se groupent pour faire des mascarades.

1. *Chants populaires du Pays Basque*, paroles et musique originales, recueillies et publiées avec traduction française, par J.-D.-J. Sallaberry (de Mauléon), avocat. — 1 vol. grand in-8°, 1870.

Voici comment ce genre d'amusement a été décrit, en quelques phrases pittoresques, par Chaho, qui se souvenait d'y avoir pris part dans sa jeunesse :

« Je n'ai pas oublié vos mascarades du Carnaval, fait-il dire par un des personnages de son *Voyage en Navarre* (p. 335) ; le *Cherrero* ouvre la danse avec son balai de crin, sa ceinture de clochettes, ses bas, dont l'un est blanc, l'autre rouge, sa toque emplumée et sa veste de mille couleurs ; le *Berger*, armé d'une grande hache, conduit ses agneaux, derrière lesquels trotte l'*Ours* ; les *Kukulleros* gambadent à la suite, vêtus de soie, bariolés de rubans, agitant le léger caducée qu'ils portent à la main, guidés par le *Zamalzain*, danseur incomparable qui fait caracoler son cheval postiche avec tant d'agilité, de grâce et d'aplomb ; le *Jaon*, l'épée au côté, donne le bras à sa dame ; le *Laboraria* marche sur la même ligne, accompagné de son *Etchekandere* ; il tient son aiguillon d'une main, et de l'autre une flottante bannière ; après eux tourbillonnent hommes et femmes, les *Bohémiens* tapageurs, portant le havresac et brandissant leurs sabres de bois, rayés de noir ; viennent enfin, par groupes dansants, les différents corps de métiers ; les chaudronniers auvergnats, dont l'équipement, la mine et le jargon sont si comiques ; puis l'évêque, monté sur un âne ; deux vieux mendiants ferment la marche. La mascarade, arrivée sur la place publique, exécute, avec les habitants du village, une *farandole* joyeuse ; les spectateurs forment ensuite un grand cercle et les masques font admirer leurs danses respectives suivies d'un ballet général, avec accompagnement de tambours ; la fête se termine par des festins et par un bal qui dure jusqu'à la nuit. »

Cette description ne rend qu'en partie la physionomie de ces mascarades, telles qu'elles se dansent à présent. Depuis 1836, époque où Chaho publiait son *Voyage en Navarre*, quelques-uns des éléments des mascarades anciennes ont disparu ; d'autres éléments nouveaux y ont été introduits. Nous signalerons, au fur et à mesure de notre description, ces modifications, dont quelques-unes ne nous paraissent pas très heureuses.

Nous voici donc dans un village de la Soule, voire même de la Haute-Soule ou *Basaburia*. Le carnaval bat son plein. Nous avons été avertis par la renommée aux cent bouches que, dans le village voisin, de magnifiques mascarades ont été organisées. On dit le plus grand bien de la grâce et de l'agilité du premier sujet, du

Zamalzaïn. Le *Cherrero* est renommé pour la fougue de son entrain diabolique.

Les organisateurs de ces amusements ont annoncé à la jeunesse de notre village qu'ils vont lui faire l'honneur d'une visite aujourd'hui même, et nos jeunes gens s'apprêtent consciencieusement à leur faire la réception la plus cordiale, la plus accueillante possible, bien entendu à charge de revanche dans l'avenir, peut-être au carnaval prochain.

Des enfants, envoyés en estafette, accourent, à perdre haleine, annoncer que les mascarades arrivent, qu'elles sont là, jetant un dernier coup d'œil à leur toilette et se groupant en un cortège régulier, près de la première maison du village.

Les laissera-t-on entrer ainsi tout bonnement, sans la moindre difficulté? Non! Cela ne se fait pas; cela ne se doit pas; cela est contraire aux antiques traditions! Bien qu'on ait affaire à des amis, ce n'en est pas moins une invasion à subir. Il faut s'y opposer, tout au moins pour la forme.

Et alors nos jeunes gens, déjà tout habillés pour la réception de la mascarade, se hâtent vers l'entrée du village et là, avec de grands bâtons et de longs manches à balais, s'adjoignant les femmes et les enfants, accourus en grand nombre, ils forment une barricade, une espèce de digue vivante et mouvante destinée à arrêter le flot des envahisseurs.

Mais cette barricade ne saurait les retenir longtemps. *Cherrero* en tête, après quelques bruyants coups de fusil tirés par le *Bohame-Jaon*, la chaîne qui la formait est rompue et tout le cortège s'élançe dans le village, au son d'une musique entraînante, jouée par le *tchurula* national, flûte à trois trous, accompagnée du tambourin à quatre cordes et d'un tambour.

Ainsi donc s'avancent en cadence les divers acteurs de la mascarade.

Et d'abord le *Cherrero*, espèce de courrier, chargé de faire place nette, afin de permettre aux danseurs de donner à leurs évolutions chorégraphiques tout le développement, toute l'ampleur nécessaires. Le costume que porte actuellement le *Cherrero* n'est plus celui que Chaho nous a décrit. Il se rapproche beaucoup, pour la veste, les culottes, les bas et la chaussure, du costume du *Zamalzaïn*; il a conservé la ceinture de grelots et clochettes qui dénonce de loin son arrivée, ceinture dont les sons bruyants font une musique parfois discordante avec les trilles aigus du *tchurula*.

Après le *Cherrero*, on ne voit plus dans nos mascarades ours, agneau ni berger, mais bien une cantinière agile qui, tout en dansant, présente la provende au *Zamalzain-Centaure* ; et un danseur, *Gathia*, le chat, dont le costume blanc a l'air d'être illustré de *confetti* de toutes couleurs, et qui s'amuse, tout le temps de la mascarade, à jouer toutes sortes de tours à tout le monde, acteurs ou spectateurs. Jadis, il n'y avait pas de cantinière dans les mascarades ; son rôle actuel était rempli par une forte Bohémienne qui, toujours à côté du *Zamalzain*, dansait avec lui et lui offrait la provende dans son tablier.

Ensuite s'avance le majestueux *Zamalzain*, le cavalier, avec son hippogriffe ailé.

Pour vous les dépeindre, nous ne saurions mieux faire que d'emprunter la description qu'en donne Chaho dans son *Itinéraire pittoresque : Biarritz entre les Pyrénées et l'Océan* (2^e partie, p. 97) :

« Puis voltige, bondit, pirouette en mesure, l'écuyer-danseur, le *Zamalzain*. Toque indescriptible, coiffure de zéphyr, couronnée de perles et de strass imitant le diamant, ornée de rubans qui retombent sur les épaules et le long du dos à ce joli garçon, un danseur incomparable ; brodequins basques, chaussure élégante et légère, bas blancs à jarrettières rouges, culottes blanches et veste rouge ; tout ceci n'est que le menu d'un costume traditionnel dans lequel le pantalon blanc n'est admis que par abus ; la pièce importante est le cheval qui porte le danseur.

« Ce cheval d'osier a un poitrail et une coupe arrondie que recouvre une housse rouge de soie à franges ; c'est un bidet aérien portant un grelot d'argent, avec sa petite tête noire et sa crinière arquée ; il n'a point de jambes, mais des ailes. Les rênes que le danseur tient de la main gauche et le fouet qu'il fait claquer de la main droite lui servent à faire caracoler la bête avec lui ; il danse, il tourbillonne, et toute la largeur du chemin n'est pas de trop pour les évolutions qu'on lui voit exécuter. La housse de soie va à la hauteur des genoux ; on ne voit que les pieds du danseur, on les voit à peine ; ils semblent ne pas toucher terre ; le *Zamalzain* est toujours en l'air. »

Voilà encore aujourd'hui, sauf quelques variantes dans son costume, la physionomie du *Zamalzain*.

Après lui et faisant cortège arrivent les *Kukuilleros*, qui forment en quelque sorte sa suite. Habillés à peu près de la même manière,

ils dansent, ils gambadent derrière lui, deux à deux, au nombre de dix ou douze, brandissant un léger caducée enrubanné.

Ensuite viennent les maréchaux-ferrants, *Manichalak*, ordinairement au nombre de trois, le patron et deux ouvriers ; leur rôle sera de ferrer le cheval du *Zamalzain*, dont les sabots sont censés rapidement usés par sa danse échevelée et les sauts et bonds formidables qu'il fait tout le long de la représentation. Veste rouge, pantalon blanc, grand tablier de cuir jaune, longue calotte rouge retombant sur l'oreille, tenailles et marteaux, tel est le costume, tels sont les attributs du maréchal-ferrant.

Puis arrivent le monsieur, *Jaona*, et la dame, *Anderia* ; le monsieur, l'épée au côté, la canne à pomme d'or à la main droite, vêtu d'un habit ou d'une redingote, coiffé d'un chapeau à haute forme, grave, majestueux, donnant le bras à sa dame ; puis le paysan, *Laboraria*, et la paysanne, *Laborarisà* ; le paysan, tenant d'une main le *makhila*, bâton de néflier que le vrai Basque ne quitte jamais, et de l'autre un étendard multicolore qu'il agite en cadence.

Dans les mascarades actuelles, il n'existe pas de rôle d'évêque. Chaho avoue qu'il n'a vu qu'une seule fois ce rôle dans la mascarade souletine. Quant à nous, nous ne l'avons jamais vu et nous n'avons trouvé personne qui l'ait vu non plus parmi les nombreux compatriotes, vieux et jeunes, que nous avons consultés à ce sujet.

Après le paysan et la paysanne, nous voyons s'avancer deux hongreurs, *Kherestouak*, en veste et culotte courte de velours, avec des bottes montant jusqu'aux genoux et une cravate aux vives couleurs, laissée lâche autour du cou et négligemment nouée sur la poitrine. Ce rôle n'a pas été mentionné par Chaho, bien qu'il existât déjà dès son époque.

Puis apparaissent deux remouleurs ou gagne-petit, *Chorrotchak*, le maître et le domestique, avec leurs grands tabliers de cuir, leurs chapeaux de feutre mou et les attributs de leur profession. Ce sont les bardes de la compagnie, qui vous assassinent de compliments en vers improvisés, qu'ils chantent tout en dansant sur un air qui, nous devons l'avouer à regret, mais en toute sincérité, n'est autre que l'air : *Au clair de la lune*, à peine modifié ; ils vous rendent aussi le service de vous aiguïser tout ce que vous voudrez : bâton, canne, chapeau, jusqu'au pan de votre veston ou de votre robe, le tout pour un minime salaire.

Arrive ensuite le *Bouhame-Jaon*, le seigneur bohémien, avec

sa tribu ; son costume et surtout son béret sont bariolés de diverses couleurs ; il porte un fusil, un havresac et un sabre de bois rayé de noir, comme s'il devait tout pourfendre, tout piller. Mais, malgré son air tapageur, c'est un brave garçon qui accepte volontiers de petits cadeaux. Les Bohémiennes, *Bouhamesàk*, pas toujours bien rasées (car dans les mascarades souletines, pas plus que dans les pastorales, le mélange des sexes n'est jamais admis parmi les acteurs), les Bohémiennes sont armées d'une brosse avec laquelle elles vous brossent consciencieusement, en vous persuadant, d'un air caressant, que vous devez avoir sali vos habits ; du reste, elles ne sont pas exigeantes sur le salaire et s'en rapportent à votre générosité.

Enfin viennent, toujours dansant, gambadant, les chaudronniers, *Kaouterak*, avec leur pauvre bourriquet, chargé de vieux chaudrons tout troués, tout bosselés ; puis le médecin, l'apothicaire, qui vous offrent, dans les prix doux, leurs utiles offices ; le barbier, qui vous rasera avec un immense rasoir de bois, et des mendiants loqueteux, minables, qui font appel à vos sentiments de charité.

Tous ces derniers acteurs, cette séquelle, forment le cortège du *Zamalzaïn* noir, dont le principal rôle consiste à se montrer en tout, autant que possible, la parodie, la caricature du *Zamalzaïn* rouge.

Le cortège ainsi composé danse, tout le long des rues, sur un air à la fois majestueux et sautillant (voir Appendice, n° 1), jusqu'au moment où il s'arrête devant les demeures des autorités et des principaux personnages de la commune. Pendant ce temps d'arrêt, l'air change d'allure et chacun danse sur place, en faisant vis-à-vis à son voisin d'en face. (Voir Appendice, n° 2.)

Après avoir reçu des personnages visités un accueil gracieux qui se traduit ordinairement en argent ou en verres de vin versés à la ronde, chacun reprend sa place dans le cortège, et tous, dansant sur le premier air, se rendent sur la place publique, où déjà la foule des habitants s'est amassée.

C'est le moment de la farandole, *Bralia*, où tout le monde est invité à se joindre aux acteurs de la mascarade.

Le *Zamalzaïn* rouge, le *Jaon*, le *Laborari*, invitent des jeunes filles appartenant aux meilleures familles du village, qui ne font aucune difficulté d'accepter cette invitation ; chacun des autres acteurs fait aussi son choix, et les danseurs des deux sexes, se

tenant tous par la main, serpentent en cadence, en tous sens, dans la place, au son d'un air gai et grave tout à la fois.

C'est après la farandole que commence le vrai ballet, toujours sur la place publique.

Le *Cherrero*, bondissant et écartant la foule, trace, avec son balai de crins, un large cercle; au milieu, les danseurs s'exerceront et feront admirer leur souplesse, leur élégance, leur agilité.

Alors, dans l'espace ainsi réservé, le *Zamalzaïn* rouge apparaît. A tout seigneur tout honneur! Aucune trace de fatigue ne marque, sur son visage ni dans son allure, la carrière déjà longue qu'il vient de fournir, toujours dansant, toujours pirouettant, depuis le départ de son village.

Sur un air spécial très entraînant (voir Appendice n° 3), il recommence à danser, à pirouetter; bientôt il est en butte aux attaques des maréchaux qui veulent à toute force le ferrer, comme c'est leur devoir. Malgré sa résistance acharnée, ils réussissent dans leur entreprise, et le *Zamalzaïn* semble y puiser de nouvelles forces, une agilité plus grande encore. C'est le moment solennel! Le *Zamalzaïn* va exécuter la *danse du verre, gobalet dantzà*. Voici en quoi consiste cette danse :

Un verre plein de vin est posé au milieu de l'espace maintenu libre par les soins du *Cherrero*. Il s'agit, pour le *Zamalzaïn*, de danser autour de ce verre des pas réglés par une tradition constante. Puis, pour finir, il doit se planter sur le verre, droit sur son pied gauche, et, après avoir tracé en l'air, du pied droit, un signe de croix, bondir le plus haut possible et retomber à terre, après un dernier entrechat. Malheur à lui s'il est assez maladroit pour renverser le verre! Il sera disqualifié, déshonoré pour jamais!

Après la danse du *Zamalzaïn* ont lieu, dans l'ordre suivant, les danses des autres acteurs de la mascarade.

D'abord, le *Jaon* et l'*Andere* dansent une contredanse avec le *Laborari* et la *Laborarisà*.

Puis c'est le tour des *Kherestouak*, ensuite des *Chorrotch*, du *Bouhame-Jaon* et de sa tribu, des *Kaouter*, etc.

Tous ces acteurs dansent sur des airs spéciaux, conservés par la tradition. Puis, l'on en revient à l'air initial, à celui de la marche du cortège.

Enfin le ballet, la fête finit par les sauts basques, *mouchikouak*, dansés en rond par toute la mascarade, et chaque habitant emmène chez lui un ou plusieurs danseurs et s'efforce de leur faire oublier

les fatigues de ces violents exercices, autour d'une table bien fournie en mets et en bons vins des crus : *Arrast*, *Irouleguy*, *Baïgorry*, auxquels il est fait honneur avec un entrain qui ne décèle aucune lassitude.

Que représentent les divers acteurs des mascarades souletines ? De quelle époque datent-elles ? Voilà des questions que l'on se posera sans doute en nous lisant.

L'origine de ces mascarades remonte-t-elle au seizième siècle ou même au delà, et figurent-elles, comme cela est prétendu dans *Le Pays Basque* de Francisque Michel (p. 62), les diverses classes de la société féodale ?

Dans cette hypothèse, le *Jaon* et l'*Anderia* représenteraient le châtelain et la châtelaine. Ils auraient convoqué, dans la cour de leur manoir seigneurial, les habitants de leur village, en un jour de fête, et tous se réuniraient pour se rendre sur la place publique, afin de consacrer la soirée à des danses particulières et variées, suivant la condition de ceux qui les exécutent.

Cette hypothèse a contre elle ce fait acquis : c'est que la féodalité n'a jamais existé dans le Pays Basque, surtout en Soule, pays de franc-alleu, dont les antiques *fors et coutumes* portent, dans leur premier article, que « tous les naturels (*natus*) et habitants de ce pays sont, de toute ancienneté, francs et de franche condition, sans tache de servitude¹ ».

Cette hypothèse est encore contredite par la musique sur laquelle s'exécute la contredanse donnée par le *Jaon* et l'*Anderia*, en face des *Laborari* et *Laborarisà* : cette contredanse se danse, en effet, sur un air qui rappelle infiniment l'air révolutionnaire du *Ça ira*, qui date de 1789.

Chaho présente une autre hypothèse. Pour lui, le *Zamalzaïn* représente la chevalerie navarraise, le *Jaon*, le chef militaire et le juge-né du pays, l'homme de qualité, le gentilhomme du premier ordre souletin. Quant au *Laborari*, c'est le gentilhomme du second ordre souletin.

Pour ce qui nous concerne, nous avouons humblement qu'il nous a été impossible de nous faire une opinion précise sur ce

1. « Per la costume de toute ancienetat observade et goardade, tous los natus et habitans en la terre son francs et de franque condition, sens tache de servitut. » (Art. 1^{er} du 1^{er} chapitre de *Les Coustumes générales du Pays et Vicomté de Sole*, à Pau, chez Jérôme Dupoux, imprimeur et libraire, proche l'horloge. M. DC. XCII.)

sujet. L'origine, le sens intime des mascarades souletines, restent toujours mystérieux pour nous. Mais comment nous étonnerions-nous d'un mystère de plus, quand il s'agit d'un peuple où tout ce qui a trait à ses origines, aux premiers temps de son histoire, reste couvert d'un mystère que les plus grands savants n'ont pas encore pu pénétrer ?

Aussi nous contenterons-nous d'admirer l'agilité, la bonne grâce des danseurs de la mascarade, tout en remarquant que, parmi leurs airs de danses, il y en a quelques-uns qui sont réellement, incontestablement originaux, tandis que d'autres semblent empruntés à la vieille musique française, à moins qu'ils n'aient été pris anciennement à la musique basque et importés en France par des cadets souletins partis à l'aventure pour tenter fortune.

Quoi qu'il en soit, voici comment nous classons les airs des danses des mascarades :

Ceux qui nous paraissent originaux et remontant à une époque reculée sont :

- 1° L'air de danse du cortège en marche (appendice, n° 1) ;
- 2° L'air de danse du cortège arrêté (ibid., n° 2) ;
- 3° L'air de danse du *Zamalzain* (ibid., n° 3) ;
- 4° L'air de la farandole ;
- 5° L'air de danse des Bohémiens (ibid., n° 7).

Quant aux autres airs, les suivants ont une grande ressemblance avec des airs français connus. Ainsi :

1° L'air des hongreurs, *Kherestouak*. Il se compose de deux parties distinctes, dont la première rappelle étonnamment un air que nous trouvons dans la *Clef du Caveau*, 4^e édition, n° 22 (voir Appendice n° 4). La principale différence existant entre ces deux airs, c'est que le dernier est sur le mode *mineur*, tandis que l'air dansé dans la mascarade est *majeur*. La seconde partie, dans une de ses reprises, est textuellement un morceau de la contredanse française : *La Fricassée*, n° 683 de la *Clef du Caveau* (ibid.).

2° L'air de danse des *Jaon* et *Anderia* avec les *Laborari* et *Laborarisà* semble copié, dans sa première reprise, sur le fameux chant révolutionnaire : *Ah! ça ira*, n° 947 de la *Clef du Caveau* (ibid., n° 5).

3° L'air des *Chorrotch*, c'est tout simplement, comme nous l'avons déjà dit, sans une légère variante, l'air du : *Au clair de la lune*, attribué à Lulli (ibid., n° 6).

Enfin, quant à l'air des *Kaouter*, il nous paraît original, avec

ses trois reprises aux vitesses différentes, dont la première doit être jouée *lento*, la seconde *allegro* et la troisième *vivace* (ibid., n° 8).

APPENDICE

Musique des Mascarades souletines

N° 1. — Marche du cortège

Allegro maestoso

Musical score for N° 1. — Marche du cortège. The score is written in treble clef with a key signature of one sharp (F#) and a 6/8 time signature. It consists of four staves of music. The first staff begins with a treble clef, a key signature of one sharp, and a 6/8 time signature. The music is marked *Allegro maestoso*. The score includes various rhythmic patterns and rests. The final measure of the fourth staff is followed by the instruction "D.C. se répète nombre de fois, puis Fin."

N° 2. — Arrêt du cortège

Allegro vivo

Musical score for N° 2. — Arrêt du cortège. The score is written in treble clef with a key signature of one sharp (F#) and a 2/4 time signature. It consists of three staves of music. The first staff begins with a treble clef, a key signature of one sharp, and a 2/4 time signature. The music is marked *Allegro vivo*. The score includes various rhythmic patterns and rests. The second and third staves contain first and second endings, indicated by "1^a" and "2^a". The final measure of the third staff is followed by the instruction "D.C. se répète plusieurs fois, puis Fin."

N° 3. — Danse du Zamalzain ou danse du Verre

Allegro vivo

Musical score for N° 3. — Danse du Zamalzain ou danse du Verre. The score is written in treble clef with a key signature of one sharp (F#) and a 2/4 time signature. It consists of three staves of music. The first staff begins with a treble clef, a key signature of one sharp, and a 2/4 time signature. The music is marked *Allegro vivo*. The score includes various rhythmic patterns and rests.



D.C. se répète nombre de fois,
puis pour finir :



N° 4. — Danse des Kherestouak

Allegro

D.C. à %, se répète nombre de fois.

Comparer avec la première partie du n° 4 ci-dessus :

La Clef du Caveau, 4^e édition, par P. CAPELLE.

N° 22

Allegretto

Comparer avec la deuxième partie du n° 4 ci-dessus :

Ibidem, n° 683

Fin.

D.C. à %

N° 5. — Danse des Jaoun-Andere et Laborari-Laborarisa

Allegro

D.C.

Comparer avec la première reprise du n° 5 ci-dessus :

N° 947 de « La Clef du Caveau »

Fin.

D.C.

N° 6. — Danse et chant des Chorrotch

Moderato

Comparer avec l'air : *Au clair de la lune.*

N° 7. — Danse et chant du Bouhame-Jaona

Allegro



Sur cet air se chante le couplet suivant :

Thotchaz amoros nintzarian,
Haltzez nian ezpata ;
Ain̄harbari haoutse neron
Zazpi kolpuz espalda.

TRADUCTION

De Thotcha quand j'étais amoureux,
De aulne j'avais l'épée ;
A l'araignée je cassai
Par sept coups (de cette épée) l'épaule.

N° 8. — Danse des Kaouterak

Moderato *Plus vite*

De plus en plus vite *jusqu'à la fin*

D.C. se danse plusieurs fois.

J.-D.-J. SALLABERRY.

XII

ESKUALDUN ZUHUR-HITZAK

(PROVERBES, SENTENCES ET DICTONS BASQUES)

SUIVI D'UNE RECTIFICATION

SUR LA COUVADE DU PAYS BASQUE

PAR

M. L'ABBÉ HARISTOY

Curé de Ciboure

ESKUALDUN ZUHUR-HITZAK

(PROVERBES, SENTENCES ET DICTONS BASQUES)

SUIVI D'UNE RECTIFICATION

SUR LA COUVADE DU PAYS BASQUE

PAR

M. L'ABBÉ HARISTOY

Curé de Ciboure

I

UN proverbe est une courte maxime devenue commune et vulgaire. C'est le résultat de l'observation des peuples. Il répond toujours à un côté spécial, à un point de vue pittoresque, à une manière d'être qui n'est pas ordinaire. Dans leur formule concise, les proverbes sont le résumé de la sagesse pratique d'un peuple.

Si l'on a pu dire que celui-ci met dans sa langue sa vie tout entière¹, à plus forte raison peut-on affirmer que son bon sens pratique se reflète dans ses proverbes. A les lire et à les méditer, on connaît tout d'abord l'esprit, le caractère, la manière de vivre

1. *Talis hominibus oratio qualis vita.* (Sénèque, *ep.* cxiv.)

de tout un peuple. On peut même en tirer des applications morales et des enseignements précieux pour sa conduite personnelle.

Familiers au peuple, les proverbes servent encore à l'homme de lettres, à l'érudit. Ils ornent un discours et parent de quelque grâce une dissertation aride. Chaque nation a ses proverbes. L'histoire n'a pas dédaigné de nous conserver les noms des philosophes et des savants qui en ont fait des recueils et des répertoires. Je ne vous citerai ni Aristote, ni Théophraste, ni Scaliger, ni, avant eux et au-dessus d'eux, la Bible, qui nous a donné le livre des Proverbes et la Sagesse de Salomon. Mais vous trouverez, Mesdames et Messieurs, que je remonte bien haut, presque jusqu'au déluge, et j'ai hâte d'arriver à des temps moins éloignés et à des auteurs plus récents.

Tout près de nous, un homme dont les Lettres béarnaises pleurent encore la perte, le savant M. Lespy, a publié en 1875 et 1892 deux éditions d'un livre charmant intitulé : *Les dictons et proverbes du Pays de Béarn*. Il a recueilli bon nombre de « ces mots qui sont de tout temps dans la bouche du peuple », comme parle Montaigne. Il a surtout, et c'est là que se trouve l'originalité de son livre, réuni, comme en une gerbe fort pittoresque, les sobriquets dont on gratifie les habitants de certains villages du Béarn : *toys d'Aas, sabatès d'Abère, Maquignous de Morlaas*, c'est-à-dire, têtes dures d'Aas, savetiers d'Abère, maquignons de Morlaas ; sans en citer d'autres d'une convenance parfois douteuse, injurieux, louangeux ou comiques, qualificatifs, tels que les âges les ont faits et, souvent, d'une précision et d'une vérité reconnues. On pourrait établir une division logique des proverbes, non plus rangés par ordre alphabétique, comme l'a fait M. Lespy, mais classés, dans un certain ordre d'idées, en proverbes religieux, moraux, historiques, philosophiques, etc... On pourrait ensuite les comparer à ceux de divers pays, et l'on arriverait souvent à cette conclusion extrêmement curieuse que les mêmes proverbes sont répandus un peu partout, à des points de vue différents, avec des formes diverses, mais sous un fond inaltérable qui prouve que l'homme est toujours le même et que le sens commun ne varie pas. Vous me pardonneriez si je rappelle, à ce propos, l'ouvrage très original que M. Leroux de Lincy a publié sur les proverbes français¹. Il

1. *Le Livre des Proverbes français*; Paris, Delahaye, 1859, 2 vol. — Nous pourrions encore citer « les *Illustres Proverbes* nouveaux et historiques,

les prend pour ainsi dire à leur berceau, dans nos trouvères et chez nos troubadours. Il en fait l'historique avec un grand luxe de détails et un commentaire des plus riches. Il invoque le témoignage des autres langues mortes ou encore vivantes, et il en tire vraiment des comparaisons, des résultats qui montrent bien que l'humanité a toujours ri, pleuré et souffert de la même manière.

Malheureusement, et pour cause, il n'a guère pu comparer ses proverbes avec les nôtres.

Le peuple basque, en effet, peuple primitif et ayant toujours vécu de la tradition nationale, ne pouvait manquer d'avoir ses proverbes, ses maximes, ses dictons, en un mot, ses paroles sages, *zuhur-hitzak*, et dès à présent je me hâte de dire que si chez d'autres peuples on trouve des proverbes exprimant les sentiments bons et *mauvais* de l'homme, nous n'en connaissons pas en basque qui soient au service des mauvais instincts.

Les proverbes basques mériteraient une étude profonde comme celle de MM. Leroux et Lespy. A cette besogne, il est vrai, un seul homme ne suffirait pas. Il faudrait être multitude, c'est-à-dire se grouper pour recueillir dans chaque village, en France et en Espagne, dans le Labourd, la Soule, la Navarre et le Guipuzcoa, ces expressions communes et vulgaires, ces traits d'esprit et de mœurs, ces locutions rapides, parfois exclusivement locales; en un mot, toutes ces maximes qui sont le résultat spontané ou étudié de la sagesse et peut-être aussi, il faut le dire, de la causticité de nos ancêtres.

Il est certain que les rivalités de villages ont ici ou là, comme en Béarn, affublé de gracieuses épithètes (gracieuses, il faut s'entendre cependant), ont affublé, dis-je, de ces épithètes des voisins jaloués, je n'ose dire méprisés.

Parfois aussi, un fait passager, un événement remarquable, a-t-il donné lieu à des qualificatifs bien différents et dont quelques-uns ont tout l'air d'être une satire ou des sobriquets.

expliquez par diverses questions curieuses et morales, en forme de dialogue qui peuvent servir à toutes sortes de personnes pour se divertir dans les compagnies, divisez en deux tomes..., 1663. » Le recueil, fort curieux, est très rare. On y remarque une grande planche in-4°, du temps, ayant pour titre : *les Illustres Proverbes*, gravée à l'eau forte par de La Fosse, qui représente les principaux proverbes en images. Cette planche ne se trouve que dans quelques exemplaires. Elle porte au bas cette inscription : *A Paris, chez Pierre David, au Palais, avec privilège du Roy pour neuf ans.*

Connaissez-vous en Soule :

Les Huguenots de Sauguis? (*Zalgiztarrak, Hugnotarrak?*)

Les processifs de Trois-Villes? (*Iruritarrak, proseskariak?*)

Les contrebandiers de Sainte-Engrâce? (*Santa-Graziarrak, kontrabondista, salbayak?*)

Les Gramontais orgueilleux de Haux? (*Hauzetarrak, Agaramontes urguilhutsuak?*)

Les ventres rouges (haineux et vindicatifs) de Barcus? (*Bar-kochtarrak, zorro gorriak?*)

Connaissez-vous en Basse-Navarre :

Les saints austères et durs de Hélette? (*Heletarrak, saindu mokhorrak?*)

Les robustes cœurs de chêne de Saint-Martin d'Arberoue? (*Dona Marthiritarrak, haitzak?*)

Les mauvais capuchons de Baïgorry? (*Baïgorritarrak, kaputcha tcharrak?*)

Ne connaissez-vous pas au Labourd :

Les mangeurs de corbeaux de Haltsou? (*Haltzuarrak, bele raleak?*)

Les mangeurs de chipes de Larressore? (*Larresorotarrak, chipa-chorroak?*)

Les gros et amples genoux de saint Pée? (*Semperetarrak, belhaun buru handiak?*)

Les gens de Sare qui ne sont jamais pressés? (*Sarà, astia?*)

Enfin, ne connaissez-vous pas ce que je ne puis dire délicatement en français, mais qui passera bien en basque :

Les cordonniers de Hasparren assis sur leurs larges faces? (*Hazpandarrak, iph... handiak?*)

Après ces dictons qualificatifs des localités, nous en donnerons quelques-uns relatifs.

1° Au temps :

Alba gorri, hegoa edo uri. (Aube rouge, vent du Sud ou pluie.)

Goiz gorriak, urt; arrats gorriak, egunaldi. (Le matin rouge apporte de la pluie; le soir rouge, du beau temps.)

Goiz hortzadar, arrats ithurri. (Arc-en-ciel du matin, fontaine du soir.)

2° Aux saisons :

Bichintcho hotz, neguaren bihotz; Bichintcho bero, negua gero. (Froid à la saint Vincent (22 janvier), cœur de l'hiver; chaud à la saint Vincent, l'hiver après.)

Ganderailuz bero, negua Bazkoz gero. (Chandeleur chaude, l'hiver après Pâques.)

San Mark, arthorik baduk lurrari emak; ez baduk bilha zak.
(A saint Marc (25 avril), si tu as du maïs, mets-le en terre; si tu n'en as pas, cherches-en.)

Santa Luzia eguna, argia deneko ilhuna. (Le jour de sainte Luce (13 décembre), dès qu'il fait jour, il fait nuit.)

3° Aux mois :

Abendoan, elhurra burdinez;

Urtharrilan, elhurra altzairuz;

Otsailean, elhurra zurez;

Marchoan, elhurra urez. (La neige en Avent (décembre) est de fer; en janvier, d'acier; en février, de bois; en mars, d'eau.) (Effets de la température.)

Marcho lore, urde lore; aphilil lore, urhearen pare; mayatz lore, gabe baino hobe. (Fleur de mars, fleur de cochon; fleur d'avril, pareille à l'or; fleur de mai, mieux que sans fleur.)

Mayatzean, ttipi baniz edo handi baniz, burutu behar naiz.
(En mai, si je suis petit ou si je suis grand, il faut que je porte l'épi.)

Mayatz hotz, urthea botz. (Mai froid, année gaie.)

II

Pour être complet, il faudrait citer quelques proverbes généraux, mais le temps nous presse; il nous suffira de donner la bibliographie des travaux parus sur ce sujet.

L'ouvrage le plus remarquable est celui d'Arnaud d'Oihenart, de Mauléon, avocat au Parlement de Navarre, à Saint-Palais, et notre plus grand historien. Si nous n'étions au Pays Basque, je dirais qu'au jugement des plus autorisés, il dispute la palme au célèbre Marca. En 1657, il fit paraître une collection de 537 *Proverbes ou adages* basques recueillis par lui et publiés sous le titre de *Atsotizac eta Refravac*. Plus tard, il donna un supplément de 169 vers intitulé : *Atsotizen urrhenuina*, dont il ne reste qu'un exemplaire unique à la bibliothèque nationale. Le premier ouvrage d'Oihenart a été réimprimé à Bordeaux en 1847, par

Francisque Michel, qui y a ajouté : 1° un recueil des 164 proverbes du savant espagnol don Benito Maestro, sous le titre de *Algunos refranes de la lengua bascongada*; 2° un recueil de 100 proverbes, en dialecte labourdin, de Voltaire, philosophe distingué des premières années du dix-septième siècle; 3° enfin, 14 proverbes qui lui furent fournis par M. Archu d'Aussurucq, inspecteur primaire à La Réole.

Il y aurait beaucoup à critiquer dans l'édition de Francisque Michel; il s'est permis des corrections inacceptables. Le savant M. Duvoisin a fait, à ce sujet, un travail que nous possédons et qui servirait à une édition définitive d'Oihenart.

Augustin Chaho a publié dans le *Messenger de Bayonne* le supplément dont nous avons parlé plus haut. En 1892, nous avons publié une dernière édition, dans l'*Eskualduna*¹.

On trouve encore un certain nombre de proverbes dans le dictionnaire trilingue de Larramendi, dans l'*Arte de aprender a hablar la lengua castellana* d'Urtiaga, dans le *Compendio historial de Guipuzcoa* d'Isarti².

Citons encore Ernest Garay, qui a publié en Belgique, en 1852, des sentences et maximes basques parues par fragments dans le journal des *Artistes*, à Paris, et en Hollande, dans le journal de *Maestricht*; Jean-Baptiste Dasconaguerre, de Saint-Jean-de-Luz, dans les *Échos du Pas de Roland*; l'abbé Dartayet (Jean-Pierre) de Hasparren, mort curé de Macaye, dans son *Guide ou Manuel de la conversation française-basque*; Julien Vinson, dans son *Folk-Lore du Pays Basque*; enfin M. le docteur Larrieu, de Mauléon, qui prépare sur ce même sujet un nouveau travail.

A notre tour, nous espérons publier une collection de proverbes due aux recherches de M. Duvoisin, de M. l'abbé Larre, ancien curé de Lecumberry, et à nos recherches personnelles.

On le voit, nous avons recueilli soigneusement, en Pays Basque, ses proverbes, dictons et adages. On a déjà fait beaucoup. La collection est-elle complète? Évidemment non. Si les prêtres, les instituteurs, les lettrés, les amateurs, ceux que passionne notre beau et cher Pays Basque voulaient se donner la peine de recueil-

1. Cette publication, avec un tirage à part de 200 exemplaires, précédée d'une courte notice sur d'Oihenart et ses immenses travaux, a été faite sur une copie prise pour nous, par un basophile bien connu, M. E. S. Dogson, sur l'unique exemplaire de Paris.

2. Manuscrit de 1621, imprimé à Saint-Sébastien, grand in-8°, p. 171-175.

lir autour d'eux les proverbes et les dictons, ils seraient étonnés des formes pittoresques et variées qu'a su revêtir le parler basque dans ses maximes populaires. Nous n'émettons ici qu'une idée; mise en pratique, elle serait féconde en résultats heureux. Que ce soit là un des vœux formés à l'occasion de ces belles fêtes basques dont nous félicitons, dont nous remercions la Société d'Ethnographie nationale, qui en a eu l'initiative, et la municipalité de Saint-Jean-de-Luz, qui en réalise, chaque jour, le programme avec une ampleur, une perfection dignes de tout éloge.

Ciboure, ce 17 août 1897.

RECTIFICATION

SUR LA COUVADE DU PAYS BASQUE

On appelle couvade une coutume en vertu de laquelle, quand une femme est accouchée, le mari se met au lit, prend l'enfant et reçoit les compliments des voisins.

Un des brillants conférenciers des belles fêtes basques de Saint-Jean-de-Luz (an. 1897), M. Nicolai, avocat à la cour d'appel de Bordeaux, a affirmé dans sa savante conférence que cet usage existait dans le Pays Basque. L'intéressant auteur n'a pas inventé le fait. Il le tenait — il nous l'a déclaré — du révérend Wentworth Webster, de Sare; celui-ci, il nous l'a dit aussi, l'avait emprunté au *Bulletin de la Société des sciences, arts, etc., de Pau*.

C'est ainsi que des prétendus faits historiques, racontés par divers auteurs, s'accréditent quelquefois auprès d'un public ignorant, voire même auprès des savants.

M. Webster, homme érudit et sérieux, informé de l'inexactitude du fait enregistré dans le *Bulletin des Sciences de Pau*, n'a point hésité à reconnaître sa propre erreur et à la corriger dans ses écrits. Consulté par le docteur Marray, savant auteur du grand dictionnaire de la langue anglaise publié par livraisons, il lui répondit que la couvade de la famille L..., d'Ayherre (cité par ledit *Bulletin de la Société de Pau*), était une fausseté (liv. du 17 décembre 1872). Nous ne doutons pas que M. Nicolai, non moins érudit ni moins ami de la vérité, ne veuille aussi corriger son erreur.

Voici donc l'histoire de la prétendue couvade d'Ayherre.

M. Piche, avocat, traitant un jour la question de la couvade

dans le *Bulletin de la Société des sciences, etc., de Pau* (an. 1874-75, p. 133), écrit : « A la naissance de l'enfant, c'est le père qui se met au lit et qu'on soigne; c'est ce qui s'appelle, en Béarn, faire la couvade. » A la page suivante, il interroge en ces termes : « La coutume désignée par les auteurs sous le nom de la couvade a-t-elle existé dans le Béarn ou le Pays Basque ? »

M. Lochard, percepteur à La Bastide-Clairence (Basses-Pyrénées), lui répondit affirmativement (ibid., an. 1877-78, p. 74-77) et déclara avoir appris de M. Etchecopar, instituteur à Ayherre, que « dans une famille des plus aisées de cette commune, chaque fois que la femme accouchait, le *mari se mettait immédiatement au lit* (ce n'est point nous qui soulignons ces mots), faisait le malade et recevait les soins que comportait la situation de la femme ». On nous épargnera tout commentaire. Disons seulement : 1° que le héros de la couvade est bien désigné. Il est « né à Ayherre..., il est marchand de laine brute..., mort il y a cinq ou six ans. Sa veuve réside à Ayherre »; 2° que M. Lochard ne doute pas du fait : « Il le tient comme historique, les sources étant des meilleures. »

Les membres de la Société des sciences, etc., de Pau, ayant sans doute quelque scrupule sur les allégations de l'instituteur Etchecopar, se refusèrent à insérer dans leur bulletin la lettre de M. Lochard qui les contenait. Cela ne faisait pas, paraît-il, l'affaire de ce dernier. Il tenait à sa découverte. Le 29 juin 1877 il adressa à ce sujet une lettre à M. Raymond. M. Piche lui répondit en demandant « une enquête circonstanciée ». Elle eut lieu et elle fut écrite, s'il vous plaît, « sur papier timbré ». Dès lors, on le voit, la lumière était faite et le fait prouvé « comme bien historique ». L'enquête fut attestée et signée par M. le maire et M. l'instituteur de La Bastide-Clairence et par M. Londaits, maire d'Ayherre. Les deux premiers, en hommes prudents, se contentent d'affirmer avoir entendu raconter le fait à l'instituteur Etchecopar. Le troisième, maire *obligé* de son secrétaire, déclare « avoir entendu dire plusieurs fois que le mari de la dame L... se mettait au lit chaque fois que sa femme accouchait, et qu'il recevait les félicitations de ses amis ». (Ibid., p. 77.)

Voici une nouvelle déclaration que, sur nos représentations et reproches de fausseté, le même maire nous a délivrée.

« Je soussigné, Jean-Pierre Londaits, propriétaire et ancien maire de la commune d'Ayherre, déclare que jamais je n'ai entendu

dire qu'aucun père de famille de cette commune, après l'accouchement de sa femme, ait pris sa place après la naissance de l'enfant, et que l'histoire de la couvade, dont mon ancien secrétaire Etchecopar a parlé pour rire dans quelques réunions d'amis, est de pure farce.

« Fait à Ayherre, le 26 avril 1893.

« P. LONDAITS. »

Enfant d'Ayherre, nous avons connu et fréquenté pendant plus de cinquante ans ledit Etchecopar, instituteur de notre village natal. Nul ne nous condamnera en disant que — malgré ses qualités — c'était un farceur et un adulateur, toujours à son profit. Nous avons également connu et fréquenté « le marchand de laine brute ». M. L... (lisez Larralde), homme de tenue, absolument incapable du rôle honteux qu'on veut lui faire jouer. Nous avons connu sa dame, femme forte sachant s'acquitter de tous ses devoirs de mère. Enfin nous connaissons leurs nombreux enfants. Et voici la protestation indignée d'un de ceux-là, grand négociant à Hasparren.

FABIEN LARRALDE

HASPARREN
(BASSES-PYRÉNÉES)

Hasparren, le 28 octobre 1897.

« Je soussigné Larralde Fabien, négociant à Hasparren, fils de Martin Larralde, marchand de laines à Ayherre, informé de l'usage étrange et inconnu dans le Pays Basque de la couvade attribué faussement à ma famille dans le *Bulletin de la Société des sciences et arts de Pau* (année 1877-78, p. 74-75), je déclare, au nom de toute ma famille et de toute la commune d'Ayherre, que la couvade n'a jamais été pratiquée dans ma famille, et que les déclarations qu'on prétendait avoir de M. Etchecopar sont fausses, contre lesquelles je proteste avec énergie.

« Hasparren, le 28 août 1897.

« FABIEN LARRALDE. »

L'histoire de la couvade d'Ayherre et toutes celles bâties sur elle, comme Péliou sur Ossa, sont fausses. Et, nous le dirons en passant, ce n'est point la seule erreur qui court sur les Basques. Les uns les font, dans l'ancien temps, polythéistes, les autres, dans

les temps modernes, superstitieux, sauvages, lâches, etc., etc.¹, et l'on peut dire que leur histoire est encore à faire. Mais revenons à la couvade.

Il y en a qui veulent trouver je ne sais quel symbolisme dans cette coutume absurde. Il est naturel, ajoutent d'autres, que la femme accouchée, pour se soustraire à l'émotion, à la fatigue des visites, cède sa couche et son enfant au mari.

Comprend-on nos vigoureuses Basquaises, qui, jusqu'au dernier jour de la gestation, vaquent aux travaux des champs, et dont les sept dixièmes, dans la huitaine de leur délivrance, se livrent aux soins de leur ménage, s'esquivant à la fatigue de quelques *rare*s visites?

Comprend-on nos anciens Cantabres, nos fiers Basques, au lit de leurs femmes, avec leurs bébés au bras, recevant les visites du voisinage²? Mais ces maris, s'il en existait, seraient ridiculisés, chansonnés et auraient leur *Asto-laster*³, comme les maris qui se laissent battre par leurs femmes.

Non, la couvade n'a pas été pratiquée dans le Pays Basque. Aucun auteur ancien ou moderne n'en parle, et nous n'en avons constaté aucun vestige dans aucune de nos villes ou localités. Le mot couvade, qui nous paraît d'origine béarnaise, n'y est point connu, et notre belle langue ne possède aucun mot pour exprimer ou rappeler cette coutume bizarre, pour ne pas dire autre chose; ce qui n'a pas empêché un auteur de nos jours d'écrire en 1877: « Du Pays Basque, dans les Pyrénées espagnoles, cette absurde coutume semble s'être propagée jusqu'en France, où elle a reçu le nom de « faire la couvade » (Suppl. au *Dict. de la langue française*, par E. Littré, mot *couvade*). C'est ainsi qu'on écrit l'histoire.

L'abbé HARISTOY,
curé de Ciboure (Basses-Pyrénées).

1. Il y a même des auteurs qui confondent les Basques avec les Béarnais, alors que ces deux peuples diffèrent essentiellement par leurs origine, langue, mœurs, etc. Le dictionnaire de Bouillet ne nous dit-il pas: « *Les Basques, habitants du Béarn, ont conservé leur costumes* », etc. (art. Béarn)!

2. Mais faut-il parler des *lits*, des *cayolars*, des *hattes de bardeaux*, habitations primitives de nos ancêtres?

3. Espèce de tragédie jouée sur la place publique soit pour ridiculiser le mari battu par sa femme, soit pour châtier l'époux infidèle.

XIII

LA MUSIQUE POPULAIRE DES BASQUES

PAR

M. CHARLES BORDES

Musie - 1431
§ Basque

LA MUSIQUE POPULAIRE DES BASQUES

PAR

M. CHARLES BORDES

Directeur des Chanteurs de Saint-Gervais

C'EST surtout de l'art populaire, art d'intuition et d'ingénuité, qu'on a pu dire qu'il exprime fidèlement le caractère de la race, qu'il reflète avec clarté et profondeur les traits essentiels du pays où cette race a fixé sa vie. Cette loi, maintes fois vérifiée, s'applique d'une manière frappante à la musique basque. Rien ne fait mieux connaître un Basque que sa chanson. Elle traduit, dans sa langue naïve et charmante, les vives sensations et les fiers sentiments qui composent cet être admirable. Nous y saisissons toute son humeur et toute son âme, ses qualités primesautières et traditionnelles, son ardeur, sa gaieté, son amour de liberté, sa joie de vivre et son mépris de la mort, et surtout sa foi robuste, plus morale que mystique, qui donne au Labourdin tant de noblesse et de sérénité.

C'est le sentiment religieux et moral, qui a inspiré toutes ces chansons édifiantes sur le devoir du chrétien, les vertus de la famille, l'amour de la maison, toutes ces poésies intimes et bucoliques, qu'un poète contemporain, Ellissambure, a merveilleusement résumées. Quant à son amour, le Basque l'a chanté libre-

ment, franchement, sans langueur et sans mièvrerie, avec tendresse et enjouement. Enfin, l'esprit du Basque, surtout en Soule, est moqueur, ironique, jamais grossier même dans une extrême liberté : de là ces « tchikitos » alternés et ces chansons satiriques, dont la musique alerte et curieusement rythmée accompagne exactement les traits acérés et la grâce effrontée.

J'oserais aller plus loin. Cette musique n'exprime pas seulement les sentiments et les sensations du Basque, elle a encore une mystérieuse correspondance avec sa vie physique, son travail, son jeu ou sa danse. Le rythme musical reproduit le rythme plastique. Et le poète ira plus loin encore : il ne pourra entendre quelques-uns de ces thèmes, sans voir le Pays Basque lui-même, l'enivrante nature de ce coin de terre que Loti a su si bien peindre dans son roman de *Ramuntcho*.

Sans plus tarder, donnons quelques exemples de cet accord entre la musique et la vie morale et physique du Basque.

Le port gracieux et ferme de ces hommes à la démarche décidée, ne le retrouverez-vous pas dans le rythme de cette chanson tout débordant de jeunesse ?

CHORIETAN BURUZAGI

Joyeux.

Cho- ri- e- tan bu-ru-za- gi Erre- siñoula khan-ta- ri :

Khan-tatzen di-zu ederki, Goizan ar- gi hasti- a- ri ; Oi ! haren aire

e- derrak Cho-ra-turik nai e- zari.

Erresiñoula khantari,
Chori ororen buruzagi.
Hanitchetan behatu niz
Haren botz eztiari,
Jeikirik ene oheti,
Khanberako leihoti.

Gazte niz et'alagera
Bai et'erria goihera ;
Kountent, irous, alagera,
Deusek ez egiten phena ;
Ororekil' adichkide
Estekamenturik gabe.

Traduction. — 1. Parmi les oiseaux est supérieur — Le rossignol (comme) chanteur : — Il chante bellement, — Le matin au point du jour. — Oh ! sa belle voix — Me plonge dans le charme.

2. Le rossignol chanteur — Est supérieur à tous les oiseaux. — Bien des fois j'ai écouté — Sa voix douce, — M'étant levé du lit, — De la fenêtre de ma chambre.

3. Je suis jeune et joyeux — Et j'ai le rire éclatant ; — Content, heureux, gai, — Sans la moindre peine, — Ami avec tous, — Sans aucun engagement.

L'exquise humilité de ces femmes basques, toujours mélanco-

liques et réservées, même dans leurs fêtes, ne la retrouvez-vous pas dans la chanson si touchante de *L'oiseau dans la cage*?

CHORINOAK KAIOLAN

Lent.

Chori-ño-ak kaio- lan Triste- rik du khantatzen : Di-a-la-rik
han zer han, zer e- dan, zer e- dan, Kanpo- a de- si-rat- zen
Kanpo-a de- sirat-zen Ze- ren, ze- ren, ze- ren, Li- ber-ta-ti-
a zouñen e-der den!

Kanpoko choria
So'giok kaiolari :
Ahal balin bahedi,
Hartarik begir'adi
Zeren, zeren,
Libertatia zouñen ederden!

Barda amets egin dit
Maitia ikhousirik :
Ikhous eta ezin mintza,
Ezta phena handia?
Ala ezina!
Desiratzen nuke hiltzia...

Traduction. — L'oiseau, dans la cage, — Chante tout attristé : — Tandis qu'il y a de quoi manger, de quoi boire, — Il désire le dehors, — Parce que, parce que — La liberté est si belle.

Oiseau du dehors, — Jette un regard à la cage : — Si cela t'est possible, — Garde-t'en bien, — Parce que, parce que, — La liberté est si belle.

Hier au soir j'ai rêvé — Avoir vu ma bien-aimée, — La voir et ne pouvoir lui parler — N'est-ce pas bien grand'peine ? — Ah ! désespérer ! — Je désirerais bien mourir.

Cette foi robuste, qui fait vibrer l'église sous le chant des tribunes, ne la retrouvez-vous pas tout entière dans ce très ancien cantique ?

GOURE JAONA

Lento.

Gou-re Jao-na, os-ti- a saintu hontan Gorde-rik gi- zon
gu-zien hou-netan, Bi-hots umil ba- tez de zagun a- do-ra E-
ta e- gi-az-ki, maitha hou-ra be- ra, mai- tha hou- ra be- ra.

Jesus houna, amorioz bethia,
Zu zirade ororen hazkurria.
Ah! betha gitzatzu beneditzioenez,
Eta bethi lagunt zoure houn guziez.

Ziek orok, ainguru gloriousak,
Gourekechi ematzie eskerrak,
Orai eta bethi, Trinitatiari,
Hainbeste ukhen dugulakoz fabori.

Traduction. — Notre-Seigneur, dans cette sainte hostie — Caché pour le bien de tous les hommes, — Adorons avec un cœur humble, — Et aimons véritablement lui seul.

Bon Jésus, plein d'amour, — Vous êtes l'allment de tous. — Ah! comblez-nous de bénédictions, — Et nous aidez toujours de vos bienfaits.

Vous tous, Anges glorieux, — Remerciez pour nous, — Maintenant et toujours, la Trinité, — De ce que nous avons reçu tant de faveurs.

Enfin si vous voulez sentir la douce résignation de tout Basque devant la mort, qu'il subit avec son instinct de fataliste et sa foi de chrétien, écoutez ce doux cantique, où semble concentrée toute la poésie du cimetière basque, semé de petites croix et de tombes rondes, plein d'iris et de roses trémières, tout bourdonnant d'abeilles :

GIZONA NOUN DUK ZUHURTZIA?

Moderato.

Gi-zo-na noun duk zu-hurt-zi-a? Zer! ez-ta-kik Hu-gunt e-
Ez-te-la deus-e-re bi-zi-a Khe-bat bai-zik!
zak mundu er-ho-a O-rai da-nik; Ah! ez-tuk hu-r-run he-ri-
o-a Hi-re ga-nik.

Munduko plazer erhoetan
Habilana,
Jinko Jaona hire gogoan
Eztiana,
Ohart emak hil behardela
Eta bertan;
Oren bat segurrik eztela
Mundu hontan.

Aberatsa, hi dihariak
Hai utsutzen,
Mundu hontak' utchur' izunak
Enganatzen,
Laster hire plazer maitiak
Tuk galduren,
Jinkoari hire khountiak
Tuk emanen.

Gaztia, eztuk zeren ari
Khorphitz horren
Manier jarraikitzen bethi,
Bai edertzen.
Herioa gaztetarzunaz
Duk trufatzen,
Gazteriari jatartziaz
Duk gozatzen.

Tratulant irabaz gosia,
Deusek ere
Mundu hontan ezin asia
Behinere,
Sarri hobia duk ukhenen
Ostatutzat,
Diharu guziak eitziren
Besterentzat.

Laboraria, aoherretan
Hiz nekatzen :
Herioa ouste gabian
Zaik hullantzen;
Ereitzetan egiteko lanak
Tuk hiretzat,
Eta haien frutu ederrak
Primientzat.

Bat etzaio herioari
Ezkapiren,
Zorrozki zaio bakhoitzari
Jarraikiren :
Bilhaturen tu eregiak
Alkhietan,
Hala noula jente chehiak
Etcholetan.

Traduction. — Homme, où donc est la sagesse? — Quoi! ne sais-tu pas — Que la vie n'est rien — Qu'une fumée? — Hais les folles du monde — Dès maintenant; — Ah! la mort n'est pas loin — De toi.

Dans les fols plaisirs du monde — Toi qui vas, — Du Seigneur, qui, dans ton cœur, aucun compte — Ne tiens, — Souviens-toi qu'il faut mourir, — Et bientôt; — Que tu n'as pas une seule heure assurée — En ce monde.

Riche, toi les richesses — T'aveuglent, — Les faux charmes de ce monde — Te trompent; — Bientôt tes chers plaisirs — Tu perdras, — A Dieu tes comptes — Tu rendras.

Jeune homme, tu te mets en vain — De ce corps — A suivre les ordres — Et à l'embellir; — La mort de la jeunesse — Se moque, — A s'attaquer à elle, se plaît.

Négociant affamé de gain, — Que rien — En ce monde n'assouvira — Jamais, — Tantôt tu auras une tombe — Pour demeure; — Tous tes biens tu laisseras — A d'autres.

Laboureur, en vain — Tu fais des efforts; — La mort sans y penser — S'approche; — La peine de semer — A été pour toi, — Et les belles récoltes (seront) — Pour tes héritiers.

Pas un à la mort — N'échappera; — A chacun acharnée — Elle s'attachera; — Elle ira trouver les rois — Sur leurs trônes, — Aussi bien que les petites gens — Dans leurs chaumières.

Mais on demande à un musicien, traitant ce sujet, autre chose que des impressions et des rêveries, on exige de lui des notions précises et techniques. Dans une rapide esquisse nous tenterons donc de marquer les particularités de la musique basque, décidé d'ailleurs à réduire le plus possible le commentaire pour faire place aux exemples, grouper et comparer des types, rien ne valant le document dans un recueil de tradition.

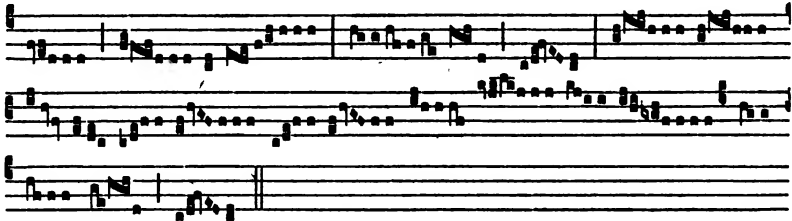
I

Si nous étudions d'abord la chanson basque dans son évolution générale, dans sa formation successive, nous découvrirons plusieurs périodes, plusieurs couches, analogues à celles que présente l'histoire commune de la musique.

*
* *

La première période a sa base dans le plain-chant, dont elle tire non seulement ses modes, mais aussi ses rythmes, ou pourrait dire ses neumes. Deux genres de thèmes populaires sont issus du plain-chant, les uns de rythme libre, les autres asservis à une mesure isochrone, ces derniers plus modernes, mais tous ayant gardé très pure leur modalité grégorienne.

Comme modèle des premiers, je citerai cette longue mélodie sans paroles que chantent les bergers de la Haute-Soule et où ils prétendent reconnaître le vol de la buse, *Belatsa*. Cette version m'a été chantée par un garçon de vingt ans, solide gaillard, nommé Jauréguy, dit Lako, un jour pluvieux de 14 juillet, en 1889, au coin de l'âtre de l'auberge de Larrau.



Lent ♩ : 92 (battez à la croche librement).



Pour tout plain-chantiste, l'analyse de ce fragment révèle un graduel avec ses retours habituels et son verset élevé. Nous sommes sans doute en présence d'un type ancien, emprunté au lutrin du village, appartenant à quelque liturgie disparue. Ce thème, né sous un cloître peut-être, je l'entendis encore le lendemain de la bouche d'un berger, en plein air cette fois, sur les hauts plateaux qui regardent le pic d'Orhy. Le soleil avait chassé la pluie de la veille, les nuages se résolvaient dans les vallées, et le mont d'Anie tout argenté étincelait dans l'azur transparent. En entendant ce thème librement chanté, je pressentis l'art admirable qu'était le vrai plain-chant. Depuis, en l'étudiant à Solesmes, je pus constater que la naïve méthode du petit berger chantant *Belatsa* reposait sur les principes mêmes qui constituent la savante méthode bénédictine. Cette version agrandie, magnifiée de la liturgie, dont les


échos répétaient les *thésis* du chant aux *strophici* incommensurables, jamais je ne l'oublierai. Elle a été pour moi la confirmation inattendue et originale des préceptes logiques et naturels de l'exécution du chant grégorien et la condamnation radicale de toutes les utopies mensuralistes.

Il y a d'autres exemples de mélodies sorties de la mélopée libre du plain-chant; j'en donne un extrêmement beau, la chanson *Aranoa*. Le premier vers de la poésie paraît seul contemporain du thème, le reste doit être tout moderne. Comme pour la mélopée de *Belatsa*, la notation du plain-chant m'a paru rendre la mélodie plus exactement qu'aucune autre.

ARRANOAK BORTIETAN



Arrano- ak borti- e- tan goradabil-tza hegale- tan; Ni ere le- hen an-
de-re-ki ebiltan khan-bere-tan; o-rai aldiz, ardura ardu- ra ni-
garra di- zut be-gi- e- tan.

Pas lent (balle: à la croche, librement) 112 = 

Arrano- ak bor-ti-e- tan goradabil- tza he- ga- le-
tan; Ni e-re le- hen an-dere- ki ebiltan khan bere- tan;
O- rai al-diz, ardura ar-du- ra ni-garra di- zut be-
gi- e- tan.

Hartzen dit hartzen oñzioa Iratiat ulhañ benoa;
Noula beitut bizioa oihanetan khantatzekoa,
Abis hounik emaitetz eta egia erraitetz banoa.

Ahaire hao zahar umen da; duda gabe, ene adin beita,
Hountan nahi dit khantatu eia zouin den gazte perfeita,
Gezur guti erraile beita, umil, eta serious feita.

Arrosatzia eizer lilia : zuhain berak du ilhorria;
Amorio traidoriak berarekila azotia.

Hala dio borogatiak, begira tronpa, ene aorhidiak!

Aitak diozu alhabari : « Noun abila, laidogarri? »
 Alhabak bertan aitari gezur zounbait, abis hounen sari,
 Orai bera dolugarri martir beitateke sarri.

Orai bera doluturik dago, bai bena berantu zaio;
 Herritik joan nahiago, egoitia laido beitzao;
 Ril baledi aldiz orano hobian sarthu nahichago.

Hanbat duzu aflijiturik, libertatia galdurik,
 Phena dolorez kargaturik, osagarriz gabeturik,
 Horik oro berak erazirik, amorioak traditurik.

Lao ourthetako haor gachoa, leial duk hire amorioa :
 Hitan dezagun har etsenplu houna, maïha protsimoa,
 Izunkeriak eitzl, eta zerbutcha zeluko Jinkoa.

Khantore hoi en egitian ulhañ nintzan ni bortietan;
 Phasatzen peko oihanian abis hounik emaiten benian,
 Deusen ere ezin sinhets eraziz, bankarot egin aiherrian.

Hartz handidat oihan hartan nihaori so jarri zeitan;
 Hortzak chouri, lephoa lodi, begiak gorri beitzutian,
 Khantoren egitia eitzirik, arra bankarot egin nian.

Traduction. — Les aigles, dans les montagnes, s'élèvent bien haut sur leurs ailes. — Moi aussi, jadis, j'allais en chambre avec les demoiselles; — Maintenant au contraire souvent j'ai les larmes aux yeux.

Je prends, oui, un métier en allant pâtre à Iraty. — Puisque j'ai la manie de chanter dans les bois, — Je vais donnant de bons conseils et disant des vérités.

Cet air est vieux dit-on; comme il est sans doute de mon âge, — Je veux sur lui chanter quel est le jeune (homme ou jeune personne) parfait, — Qui est disant peu de mensonges, modeste, et sérieux de caractère.

Le rosier a une jolie fleur : le même arbuste porte des épines; — L'amour traîtreusement (porte son) châtement avec lui. — Ainsi parle celui qui en a fait l'expérience; gare vous tromper, mes frères!

Le père dit à la fille : « Où vas-tu, honteuse? » — La fille aussitôt au père (répond) quelques mensonges pour prix de ses bons conseils; — Maintenant elle est bien à plaindre, car elle sera bientôt martyre.

A présent la voilà repentante, oui, mais il est trop tard. — Elle préférerait quitter le pays, car de rester elle a honte; — Elle préférerait mourir et descendre dans la tombe.

Elle est tellement affligée, ayant perdu la liberté, — Chargée de maux et de peines, la santé perdue, — Tout cela par sa propre faute, l'amour l'ayant trompée.

Pauvre enfant de quatre ans, ton amour est bien sincère : — Prenons exemple sur toi, aimons le prochain, — Laissons l'hypocrisie, et servons le Dieu du ciel.

Lorsque je composais ces chansons, j'étais pâtre dans la montagne; — Comme passant par la forêt d'en bas, donnant de bons conseils, — Désespérant de me faire écouter, j'avais envie de tout abandonner.

Un grand ours, dans cette forêt, se mit à me regarder; — Il avait les dents blanches, le cou épais, les yeux rouges; — Je laissai là de faire des chansons, et abandonnai tout cette fois.

Encore une autre chanson, dont la mélodie présente des affinités étroites avec le chant grégorien, tant par le modalité que par le rythme :

ARGIZAGI EDERRA

(Dialecte labourdïn)

NOTE. — Cette chanson est écrite dans le premier mode grégorien.

Lent, 72 = ♩

Argi za-gi e-der-ra, ar-gi e-gi-da-zu : O-rai-no
 bi-de lu-ze-an joan behar-ra nu-zu; Gauhontan na-hi
 nu-ke mai-te-a kausi-tu. Haren bortha-rai-no argi e-
 gi-da-zu.

Lotara ziradea, lozale pollita?
 Lotara ez bazira so'gin dazu leihora,
 Eta egiaz mintza, oi! izar ederra,
 Zur' ama othe denez oraino lotara.

Etcheak eder du, bai, saihetsean labe;
 Zer ala zu ez zauzke goardiarik gabe?
 Maitea, ni ez nauke egia erran gabe,
 Noiztanka holakoak tronpatzen dirare.

Kanpotik sarthu, eta barnera ondoan,
 Maitearekin nindagon, oi! gustu onean;
 Amak, hautemanikan, oi, uste gabean
 Gainetik jautsi zaukun kolera handitan.

Zu zinela ez nuen gogoan phasatzen,
 Niri heben berean afrontu egiten;
 Jenden erranez ez niz ez orai estonatzen,
 Etsenplu dudanean nihaurek ikhusten.

Orai banohako, adios erranik;
 Berriz jiteko ere ez esparantzarik.
 Kitatzen ez banuzu arras bihotzetik
 Zure ganako bidea hautseko dut nik.

Jendek erraiten dute hal' ezdena frango,
 Izar charmagarria, zur' et' enetako,
 Gu ez girela gisan elgarrekilako :
 Bi hok akort bagire, nori zer dohako?

Traduction. — 1. Belle lune, éclairez-moi; — J'ai encore un long chemin à parcourir. — Je voudrais cette nuit trouver ma belle. — Éclairez-moi jusqu'à sa porte.

2. Dormez-vous, jolie dormeuse? — Si vous ne dormez pas, regardez-moi à la fenêtre, — Et dites-moi vraiment, ô belle étoile, — Si votre mère dort encore.

3. La maison est embellie, oui, par un four placé à côté: — Quoi donc! ne pouvez-vous rester sans gardien? — Bien-aimée, moi je ne puis pas dire la vérité, — Parfois les pareils (gardiens) se trompent.

4. Étant rentré de dehors, — J'étais avec ma bien-aimée, oh! bien content; — La mère nous ayant entendus, par surprise, — Descendit d'en haut en grande colère.

5. Je n'aurais pas cru que ce fût vous — Qui ici vous trouviez pour ma honte; — Des dires du monde je ne m'étonne plus, — Maintenant que je vois la chose moi-même.

6. Maintenant je m'en vais disant adieu; — Plus d'espoir de revenir! — Si vous ne m'effacez tout à fait de votre cœur, — Je trouverai bien le moyen d'aller vers vous.

7. Les gens en disent beaucoup, comme cela n'est pas, — Charmeuse étoile, de vous et moi; — Que nous ne sommes pas faits l'un pour l'autre. — Si tous deux nous sommes d'accord, à qui (cela) importe-t-il?

*
**

Nous arrivons à une seconde période où la mélodie prend la carrure métrique et devient franchement majeure ou mineure. Nous y trouvons une série de thèmes profondément originaux, dégagés de toute influence étrangère. Nous ne voyons pas à quels types de la musique artistique pourraient être rattachées ces pièces si spontanées, si viriles et si tendres à la fois. Le modèle le plus parfait est certainement la chanson *Gastetasunak bainerabila*.

GASTETASUNAK BAINERABILA

Gas- te- ta- sunak bainera- bi-la ai-re-an ainhara be-za-
la, Gauak pa-satzen ditut ar-du-ra e-gunak bali-re be-za-la, Oi!
ardu-ra nabi-la maitia ga-na.

2. Maite nauzula zuk erraitiaz, ni ez naiz alegeratzen;
Baizikan ere neure biholza arras duzu tristetzen,
Oi! zeren ez nauzun kitatzen.

3. Amodiorik badudala ez zerauzia bada iduri?
Itsasoa pasa nezake, zure galikan igeri.
Oi! zeren zaren hain charmagarri.

4. Charmagarri banaiz ere eznaiteke izan zure,
Nitaz agrada direnik bertzerik munduan beiti-re;
Oi! ni ganik urrun zaite.

5. Khantu haukien ontzaliak etzuien eskripularik;
Kaderan dago jarririk, eta segur alegerarik,
Oi! penarik gabe, bat galdurik.

Traduction. — 1. La jeunesse me transporte comme dans les airs l'hirondelle; — Je passe souvent les nuits comme si c'étaient des jours; — Oh! je vais souvent vers ma bien-aimée.

2. Je ne me réjouis pas de ce vous me dites que vous m'aimez; — Au contraire, mon cœur s'attriste profondément, — Oh! de ce que vous ne me quittez point.

3. Ne vous semble-t-il donc pas que je sois capable de vous aimer? — Je franchirais pour vous l'océan à la nage, — Oh! tant vous êtes pleine de charmes.

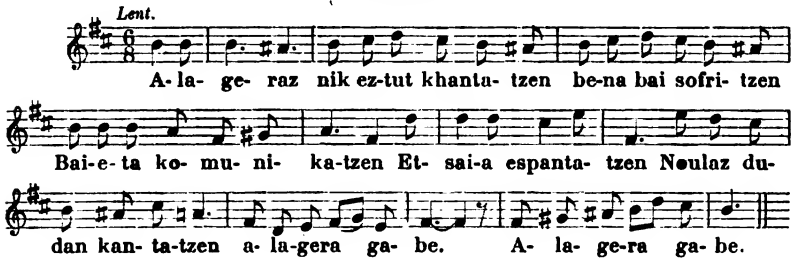
4. Fussé-je charmante, je ne pourrais l'être pour vous; — Il en est d'autres de par le monde à qui j'ai plu; — Oh! éloignez-vous de moi.

5. L'auteur de cette chanson n'avait pas de souci; — Il se tient assis sur sa chaise, très heureux assurément, — Et sans peine d'en avoir perdu une.

Voici dans le même genre quelques mélodies de caractère mélancolique, parentes du *Chorinoak Kaiolan* cité plus haut, et probablement contemporain. Tout d'abord, cette belle complainte de la Soule dite *Alageraz*, qui semble avoir conservé un fragment informe de sa poésie primitive.

ALAGERAZ

Lent.



A-la-ge-raz nik ez-tut khanta-tzen be-na bai sofri-tzen
 Bai-e-ta ko-mu-ni-ka-tzen Et-sai-a espanta-tzen Noulaz du-
 dan kan-ta-tzen a-la-gera ga-be. A-la-gera ga-be.

Gai añhera abilou'etcherat
 Eitz nezak lotarat
 Gaiaren igaraitera
 Hire plazer handia
 Ene iratzartzia
 Gaiaren minian.


Traduction. — Je ne chante pas avec joie — Mais je souffre — Et je le montre. — Mon ennemi s'étonne — Comment je chante — Sans allégresse.

Chauve-souris, va-t'en chez toi; — Laisse-moi dans le sommeil — Passer la nuit. — Ton grand plaisir — Est de me réveiller — Au milieu de la nuit!

Et puis un autre thème du Labourd cette fois, lui aussi, n'a gardé qu'un seul couplet de sa poésie ancienne. Il me fut chanté par M. Dorbe, adjoint d'Urrugne, un vieillard aimable, qui représentait noblement le vieux Labourdin religieux et moral.

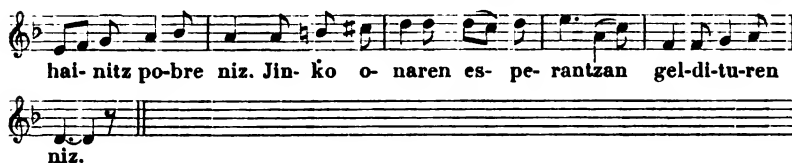
TRISTE NIZ BIHOTZETIK

Lentement.



Triste niz bi-hotz-e-tik, Badakit zer ga-tik: Neure fal-tarik
 ba-lin ba-liz, Ez nu-ke phe-na-rik: Bainan ber-tzen fal-taz

1. La version de Sallaberry porte: *Hire plazer handia — Lukek iratzarsia — Lo dagueñ ihizta*: Ton grand plaisir — Serait de réveiller — Le gibier qui dort.



hai-nitz po-bre niz. Jin-ko o-naren es-pe-rantzan gel-di-tu-ren
niz.

Traduction. — Je suis triste de cœur, — Et je sais pourquoi : — Si c'eût été de ma faute, — Je n'en aurais nulle peine; — Mais c'est par la faute des autres que je suis très malheureux; — Je resterai dans l'espoir du bon Dieu.

Il est impossible de fixer les dates à ces chansons. Dans d'autres pays où les légendes chantées abondent, où des faits historiques ont été mis en complainte, la chronologie est relativement facile. Au Pays Basque, la chanson légendaire ou héroïque, la complainte historique est tellement exceptionnelle qu'on peut dire qu'elle ne compte pas. On lira dans ce même livre le travail si attachant de M. de Jaurgain, qui a reconstitué l'état civil de plusieurs chansons. Nous en allons citer une, qu'il a étudiée et dont par lui nous savons l'origine. La légende ne remonte pas au delà du dix-septième siècle et, au premier examen, la musique ne paraît pas antérieure à la légende. La carrure métrique s'y précise, la modalité mineure moderne est caractérisée. Avec elle nous atteignons une période nouvelle de la chanson.

GOIZIAN GOIZIK JAIKI NINDUZUN

Lent.



Goizian goi-zik jai-ki nin-duzun esposa nintzan goi-zi-an,
Bai e-ta e-re zetaz bez-ti-tu iguzkia a-the-rat-zi-an,
Etehek'an-dere handi nin-du-zun e-gu-er-di gaini-an, Alhargun
gaz-te gelditu nintzen iguz-kia sarthu ze-ni-an.

Musde Hirigaray, ene jauna, altcha dautazu buria :
Ala dolutu othe zuzu enekin esposatzia ?
— Ez, ez, etzi zautazu dolutu zurekin esposatzia,
Ez eta ere doluturen, bizi nizen munduian.

Nik banizun maitenobat grazia ederrez betherik,
Mundu ooren ichilik, eta Jinko jaonari jakinik;
Buket ederbat igorri zautan, lili arraroz eginik,
Lili arraroz eginik, eta barnean phozoaturik.

Zazpi urthez atehiki dizut, senharra hila etchian,
Egunaz arrosa pian, eta gauaz bi besoen artian
Zitroin urez berekatuz astian egun batian,
Astian egun batian eta ortzirale goizian.

Traduction. — Le matin de bonne heure je me levai, le jour de mon mariage — Et j'étais habillée de soie au lever du soleil. — Je devins grande dame sur le midi, — Et demeurai jeune veuve lorsque le soleil se coucha.

Monsieur Hirigaray, mon seigneur, relevez la tête vers moi : — Vous repentiriez-vous de m'avoir épousée ? — Non, je n'ai aucun regret de vous avoir épousée, — Et n'en aurai jamais, tant que je vivrai.

Moi j'avais une bien-aimée, pleine de belles grâces, — En cachette de tous et au su du Seigneur Dieu ; — Elle m'a envoyé un beau bouquet de fleurs rares, le dedans empoisonné.

Durant sept ans j'ai tenu à la maison mon mari mort, — Le jour sous le rosier, le soir entre mes bras ; — En le frottant d'eau de citron une fois par semaine, — Une fois par semaine, le vendredi matin.

Au point de vue de sa forme, ce thème représente une sorte de petit « air » avec le retour du premier motif après un motif intermédiaire. Coupe très commune surtout dans les chansons basnavarraises, notamment ce magnifique *Argizagi ederra* recueilli à Val Carlos, déjà cité, mais ayant conservé, lui, sa modalité ancienne.

*
**

A vrai dire, ces derniers exemples semblent appartenir à peu près à la même époque, placée entre la fin du seizième siècle et le milieu du dix-septième siècle. Mais la décadence n'est plus loin : les thèmes extérieurs, fades, pompeux et conventionnels du dix-huitième siècle vont apparaître même sur la terre basque. Sous la forme de chansons martiales naissent de nombreuses réminiscences de nos marches de gardes françaises ou des sonneries de cors de chasse, d'où sont sortis tant de cantiques. En voici un exemple.

ALA BAITA DOLU EGINGARRI

Ala baita dolu e-gin-garri Amo-di-o-tan de-na,
Bethi phenan baitera-matza Gaua e-ta e-gu-na. Ez de-ia ba-
da pe-na e-ne bi-ho-ze-an de-na? Ni-hork e-zin de-zake
a-di e-ne hats be-re pe-na Mai-tebat e-zin kon-ber-ti
tuz nik sofri-tzen du-da-na.

Charmagarri zu ere
sanjakorra zare;
Ene pena eta dolorez
ongi trufatzen zare.
Norbaitek deraizkitzu
beharriak ongi bethe,
Eta, dudarikan gabe, zu
heien erranen sinhesle.
Gaizki mintzatu nahi dena
nork enpachta lezake?

Izar charmagarria,
zu bazine neuria,
Zu zintazke bakharrik
neure kontsolagarria.
Zure begi ezlia
bihotzean dut sarthua
Eta amodiozko sokez
han ongi amarratua.
Ez zinukeia bada izanen
nitaz pietatia.

Gizon gazte floria,
erraten dautzut egia,
Eztudala hartu nahi
pietatezko bizia
Ez eta ere eman
elizako fedia,
Zeren zuk eman duzun
bertze norbeiti zuria.
Sinhets nezazu, ezin daiteke
biez baizik egin paria.

Traduction. — Qu'il est donc à plaindre, l'amoureux! — Car il passe dans la douleur la nuit et le jour. — N'est-ce pas grand peine que celle qui est en mon cœur? — Personne ne peut comprendre quelle est la cause de mes soupirs, — Ni ce que je souffre ne pouvant gagner une que j'aime.

Enchanteresse (amie), vous aussi vous êtes inconstante. — De mes peines et douleurs vous vous moquez bien. — Quelqu'un vous a bien comblé les oreilles, — Et, sans doute, vous l'avez cru. — Qui peut empêcher quelqu'un de dire du mal?

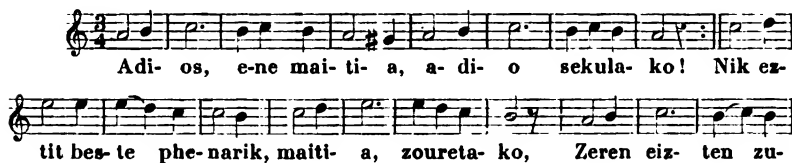
Étoile charmante, si vous étiez à moi, — Vous seriez, vous seule, ma consolation. — Votre doux regard a transpercé mon cœur, — Et l'a solidement noué des liens de l'amour. — N'aurez-vous donc pas pitié de moi?

Beau jeune homme, je vous dis en vérité — Que je ne veux point prendre une vie de piété. — Ni vous donner non plus une promesse sacrée, — Car vous avez donné votre foi à une autre. — Croyez-m'en, il n'est possible de faire la paire qu'à deux.

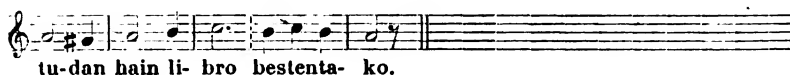
Le temps de la fière chanson est révolu. Voici, se substituant aux antiques mélopées, des thèmes doucereux, certainement pris à quelques cahiers de romances à la mode. Ne rencontrerons-nous pas, sous des paroles basques, la romance de *Martha* et celle de *Si j'étais roi*?

Voici comme type de ces chansons du dix-huitième siècle la romance *Adios ene maitia*, empruntée au recueil précieux de M. Sallaberry.

ADIOS ENE MAITIA



Adi- os, e-ne mai- ti- a, a- di- o sekula- ko! Nik ez-
tit bes- te phe- narik, maiti- a, zoureta- ko, Zeren eiz- ten zu-



tu-dan hain li- bro bestenta- ko.

Zertako erraiten duzu, adio sekulako?
Ouste duzia eztudala amorio zouretako?
Zuk nahi banaizu enukezu bestentako.

Traduction. — 1. Adieu, ma bien-aimée, adieu pour toujours! — Je n'ai d'autre regret, amic, pour vous, — Que de vous laisser ainsi libre pour les autres.
2. Pourquoi dites-vous adieu pour toujours? — Croyez-vous que je n'aie point d'amour pour vous? — Si vous voulez de moi, je ne serai pas pour d'autres.

Ne nous attardons pas à cette période de déclin, et, quittant le point de vue historique, citons, en les groupant d'après leur genre, les plus beaux thèmes basques, ceux qui sont restés dans la mémoire des vieux, mais qui, hélas! meurent tous les jours avec eux, remplacés par la chanson de café-concert et les danses banales de la fanfare.

II

On peut classer les chansons populaires basques en cinq catégories : 1° les cantiques; 2° les noëls; 3° les chansons légendaires morales et religieuses; 4° les chansons d'amour; 5° les chansons satiriques.

*
* *

Les cantiques sont d'époques différentes : quelques-uns sont anciens, sans que leur origine soit très lointaine. C'est que l'usage de chanter en langue vulgaire à l'église est presque moderne. Je ne parle pas, bien entendu, de ces lais champêtres et complaintes, que cite Bernard d'Angers et que l'on chantait dans les pèlerinages et les fêtes patronales dès les onzième et douzième siècles. Je ne parle que du cantique admis dans les cérémonies de l'Église pour l'édification des fidèles. Le cantique suivant donnera une idée exacte de ces petites pièces religieuses.

IRATZAR HADI BEKHATORIA





Orai heltu duk Gorochuma,
Egin ezak penitentzia;
Kobesa gogotik
Bekhatiak osoki,
Eta gero erresoli
Ez utzulzera jagoiti.

Arartekari ezagut ezak
Andere Dona Maria,
Aithortzen diala
Min handirekila,
Hanitchetan Jinko Jaona
Hik ofentsatu diala.

Igain hadi mendingaña
Kalvario saintiala :
Ikhousiren duk han
Jesus khurutchian,
Odoletan sountsiturik,
Goure salbatzia gatik.

Traduction. — Réveille-toi, pécheur; — Voici le temps venu; — Prends garde, malheureux, — Le ciel est contre toi; — Maintenant que tu le peux, — Fais avec lui la paix.

Nous voici au Carême; — Fais pénitence; — Confesse de cœur — Et entièrement tes péchés; — Et puis fais le propos — De n'y retomber jamais plus.

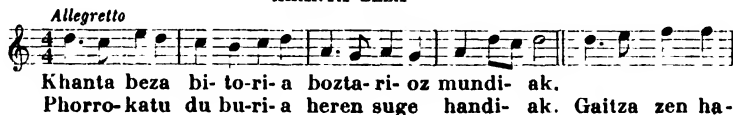
Prends pour avocate — Dame sainte Marie; — Que tu avoues, — Avec grande douleur, — Que souvent le Seigneur Dieu — Tu as offensé.

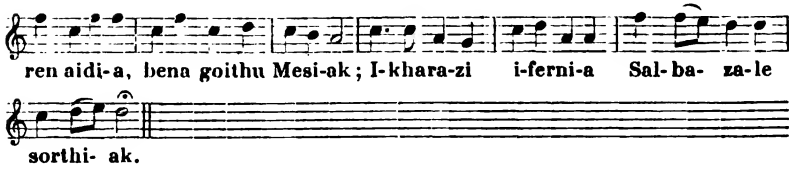
Va sur la montagne — Du saint Calvaire : — Là tu verras — Jésus sur la Croix, — Couvert de sang — Pour notre salut.

Quant aux Noël, si nombreux et si charmants dans d'autres régions de la France, Bretagne, Limousin, Provence, ils ne présentent pas un grand intérêt au Pays Basque. Beaucoup ne sont que des adaptations ou transformations de thèmes connus et ceux qui ont la marque basque ne sont pas très anciens. Nous avons la preuve de l'importance de la plupart de ces Noël dans l'emploi du refrain, forme absolument inconnue dans la littérature populaire basque. Toutes les poésies basques, anciennes ou dues à des improvisateurs modernes, sont en strophes sans refrain. Quelquefois, dans le désir de faire participer tous les fidèles au chant des cantiques, de bons curés ont ajouté des refrains à des mélodies anciennes, mais le procédé est sans malice et il est toujours facile de rétablir le texte primitif.

Voici deux Noël basques :

KHANTA BEZA





Ulhunpeko zekuriak;
goza goza argia;
Hitzemanik zen Mesiak
ekharri du bakia;
Asmeziak bethé dira,
agertu da egia:
Gaiaz ekhiak argitu
Betlemen barrukia.

Bazakian Jinko Jaonak
goure behar handia,
Noula gu ezkintakian
gour' indarrez balia:
Halaz, arren, bethi danik
haitatu du Semia,
Sorthuren zena lurrian,
bekhathoren bermia.

Adam goure lehen aita
Satanek inganatu:
Egin zian bekhatia
berak ezin bardintu.
Laor mil'ourthez etzen ihour
pharadusian sarthu:
Azkenekoz Jesus haorrak
hanko borthiak zabaltu.

Haor handibat da jaiotu,
alagera gitian.
Har'k eztu bere bardinik
zelian ez lurrian.
Agertu balitzeiku
Jinkoren urhatsian
Noul' etzaikeion eginen
batzarre houn lurrian.

Elaz! goure Jinko Jaona.
establia batetan
Behar zinena jaiotu,
animalen artian?
Guk merechi guniana
hola khuputs zentian?
Ala gizona betzaizu
hanitch khosta lurrian.

Mundian zen jaoregirik
haituz ederrenian
Zinatialarik sorthu,
printze kalitatian;
Borda tcharbat irekirik
haitatu'zu lurrian,
Kargaturik goure zorrez,
sorthu aberen artian.

Zelian zunialarik
hanitch khorte egile,
Aingururik ederrenak
dira berak jakile,
Guk merechi gabetarik
gison egin zirade;
Ginelarik bekhathore
hartu zoure aorhide.

Gour' arima pheretchatu
duzu gaiza bekhana:
Gora zian prezioa
hala noula erostuna.
Hao da hao amorioa,
nour eleite estona,
Jinkoa du haor' erazi
salba lezan gizona.

Zelietan ainguriak
urgulliak utsutu
Zeren nahi izan diren
Jinkoa uduritu;
Mundu hountan dabilana
nahi bad a salbatu
Haien hutsari soginik
behar d'umiliatu.

Photeria da Aitari
bethireko bizian;
Semiari zuhurtzia
heben eta zelian;
Ezpiritia biekin
bat da Trinitatian;
Phitz dezala bere suia
guzien bihotzian.

Traduction. — Qu'il chante victoire avec allégresse, le monde: — Le grand Serpent à triple tête s'est brisé la tête: — Sa fureur était grande, mais le Messie l'a vaincu. — L'enfer a tremblé à la naissance du Sauveur.

Siècles de ténèbres, goûtez maintenant la lumière; — Le Messie promis a porté la

paix ; — Les prophéties se sont accomplies, la vérité a paru ; — La source de lumière a éclairé l'étable de Bethléem.

Le Seigneur Dieu connaissait notre grande misère, — Et comment de nous-mêmes nous étions impuissants : — Aussi avait-il choisi de toute éternité le Fils, — Qui, sur terre, devait naître pour sauver les pécheurs.

Adam notre premier père par Satan fut trompé ; — Il ne put réparer la faute qu'il avait commise. — Durant quatre mille ans, personne n'était entré en Paradis : — Enfin, l'Enfant Jésus en ouvrit la porte.

Un grand Enfant nous est né, réjouissons-nous : — Il n'a pas son pareil au ciel ni sur la terre. — S'il fût venu avec la majesté d'un roi, — Qui ne lui eût fait bon accueil sur terre ?

Ah ! Notre-Seigneur Dieu ! dans une étable — Deviez-vous naître, au milieu des animaux ? — Méritions-nous que vous vous fîssiez si humble ? — C'est que l'homme vous est bien cher en ce monde !

Dans le palais le plus beau du monde, — Vous eussiez pu naître, étant roi ; — Vous avez choisi une misérable étable sur cette terre, — Et, vous chargeant de nos dettes, êtes né au milieu d'animaux.

Tandis qu'au ciel vous aviez très belle suite, — Les plus beaux anges pour vous faire cour, — Sans que nous eussions aucun mérite, vous vous êtes fait homme, — Et, bien que nous fussions pécheurs, vous avez fait de nous des frères.

Vous avez estimé notre âme chose rare ; — Elle avait un grand prix, et bien grand était l'acquéreur. — Quel est donc cet amour (qui n'en serait surpris ?) — Qui a fait de Dieu un enfant pour qu'il pût sauver l'homme ?

Dans le ciel, l'orgueil aveugla les anges, — Qui voulurent s'égalier à Dieu ; — Celui qui va de par le monde, s'il veut se sauver, — Voyant leur faute, doit s'humilier.

Gloire au Père, l'éternité ; — Sagesse au Fils, au ciel et sur la terre ; — Que le Saint-Esprit, un avec eux dans la Trinité, — Embrase de ses feux les cœurs de tous.

JAON HANDIAK

Lento.

Jaon han-di-ak ikhousa- zi- e Jin- kobat e-gun ni-ga- rrez; E-
ta i- zi-turik hor-rez, A! i-kha- ra zi-ti- e, A! i-khara zi- ti-
e.

Ororen buruzagi dugu :
Ainguriak, erregiak
Bai eta diren guziak
Beraren peko dutu. (*berr*)

Debriaren pian beikinen,
Karitatiak goithurik,
Jin da, khupusten zelarik,
Libratzera guzien. (*berr*)

Gibeltzen deiku ifernia.
Minak gutu destorbatzen;
Halaber gutu sendotzen
Den senthagallu hounak. (*berr*)

Salbazale haor goure minaz
Nahi izan da kargatu?
Hountarzunga da gerthatu
Garhaitzen justiziaz. (*berr*)

Nokugabe, gaichtoentako
Guzia sakrifikatzen;
Eta barrukian sortzen,
Gizounen salbatzeko. (*berr*)

Barrukian da hedaturik :
Jinkoak zer khuña dian!
Gu umil izan hitian
Haor hola ikhousirik. (*berr*)

Traduction. — Grands seigneurs, voyez — Un Dieu en pleurs, — Et, effrayés de cela, — Tremblez. (*bis*)
Il est le maître de tous : — Anges, rois, — Et tout ce qui existe, — Lui sont soumis.

rik : Am'an-de-ri-a ba-ra-tu zi-o-zu Et-chi-an a-
la-ge-ra-rik.

« Errege Jan, kontsola zite,
Korajereki sar zite :
Zur'emaztiak errege tchipibat
Barda sorthu ukhen dizu. »

— « Ez ene emaztia gatik,
Ez errege tchipibat gatik,
Ni enaiteke kontsola :
Haiek biek jakin gabe,
Ama, hiltzeko ohebat. »

— « Am'anderia, zer die mithil hoiek,
Hainbeste nigar marrasketan? »

— « Ene alhaba, ezin begira,
Galdu diñe zaldi gris bat. »

— « Am'anderia zer die neskato hoiek,
Hainbeste nigar marrasketan? »

— « Ene alhaba, ezin begira,
Haotse diñe urh' ountzibat. »

— « Ez zaldi gris baten gatik,
Ez urh' ountzi baten gatik,
Ez othoi egin nigarrik :
Errege Janek ekharriko dizu
Urhe eta zilhar armadetarik. »

— « Ene ama, othoi, errazu,
Khantu hoiek zer diren hain gora. »

— « Ene alhaba, deuserik ez,
Prosesionia dun joaiten. »

— « Am'anderia, zer zaia behar dut jaontsi,
Ohe hontarik jalkhiteko? »

— « Ene alhaba, chouria, gorria,
Ederrena duken beltza. »

— « Am'anderia, zer du lur saintu hounek,
Hain gora dagoenian? »

— « Ene alhaba, ezin begira,
Errege Jan dun ehortzirik! »

— « Am'anderia, oritzu giltz hoiek,
Urhe eta zilharren hoiek,
Eta errege tchipilto hori
Artha handieki eraik. »

— « Lur saintia, erdir'adi,
Ni barnen sar ahal nadin!...
Lur saintia erdiratu,
Eta nik errege Jan besarkatu!

« Lur saintia, zerr'adi,
Ni barnen bara ahal nadin!...
Lur saintia da zerratu,
Ni errege Janeki baratu. »

Traduction. — Le roi Jean, blessé, — Est revenu des armées; — Dame (sa) mère lui est restée — A la maison, joyeuse.

Roi Jean, consolez-vous, — Rentrez avec courage; — Votre femme d'un petit roi — Hier au soir est accouchée.

Ni pour ma femme, — Ni pour un petit roi, — Moi je ne saurais me consoler. — Sans que ces deux le sachent, — Mère, (donnez-moi) un lit pour mourir.

Dame (ma) mère, qu'ont ces domestiques, — Avec tant de pleurs et de gémissements? — Ma fille, impossible (de le) dissimuler, — Ils ont perdu un cheval gris.

Dame (ma) mère, qu'ont ces servantes, — Avec tant de pleurs et de gémissements? — Ma fille, impossible (de le) dissimuler, — Elles ont brisé un plat d'argent.

Ni pour un cheval gris, — Ni pour un plat d'argent, — De grâce, ne pleurez pas : — Le roi Jean apportera — Des armées de l'or et de l'argent.

Ma mère, dites-(moi) — Ce que sont ces chants si élevée. — Ma fille, rien du tout : — C'est la procession qui défile.

Dame (ma) mère, quelle robe dois-je mettre — Pour sortir de ce lit? — Ma fille, blanche, rouge, — La plus belle sera la noire.

Dame (ma) mère, qu'a cette terre sainte — Pour être si élevés? — Ma fille, impossible (de le) dissimuler, — C'est le roi Jean qui (y) est enseveli.

Dame (ma) mère, prenez ces clefs, — Celles de l'or et de l'argent, — Et ce petit roi — Avec grand soin élevée.

Terre sainte, entr'ouvre-toi, — Afin que je puisse entrer dans tes profondeurs. — La terre sainte s'est ouverte, — Et moi j'ai embrassé le roi Jean!

Terre sainte, referme-toi, — Que je puisse demeurer dans tes profondeurs. — La terre sainte s'est refermée, — Moi je suis restée avec le roi Jean!

ATHARRATZE JAOREGIAN

At-ha - rra-tze jao-re-gi-an, bi zi-trou do-ra-tu : Hon-gri-
a-ko er-re-gek ba-tto du gal-tha-tu. A-rra-pos-tu ukhen-du esti-
re-la houn-tu. Houn-tu di-re-nian ba-tto ukhe-nen-du.

Atharratzen den hiria, hiri ordoki :
Hour handibat badizu alde bateti,
Erregeren bidia erd' erditi,
Maria Maidalena beste aldeti.

— « Aita saldu naizu idibat bezala;
Ama bizi ukhen banu zu bezala,
Ez nunduzun ez, joanen Ongrian behera
Bena bai ezkonturen Atharratze Salala.

« Ahizpa, joan zite portialiala,
Ingoiti horra duzu Ongriako erregia ;
Erran ezozu, othoi, ni eri nizala,
Zazpi ourthe hontan ohtan nizala. »

— « Ahizpa; ez nukezu, ez, sinhetsia,
Zazpi ourthe hontan ohian zirela,
Ez eta ere hañ eri gaitz zirela.
Bera nahi dukezu jin zu ziren lekhila.
« Ahizpa, jaonts ezazu arropa berdía,
Nik ere jaontsiren dit ene chouria.
Ingoiti horra duzu Ongriako erregia :
Bolzik kita ezazu zoure aitaren etchia. »

— « Aita, zu izan zira ene saltzale;
Anaie gehiena dihariren harzale,
Anaie artekoa zamariz igaraile
Anaie tchipiena ene laguntzale.
« Aita, joanen gira oro algarreki;
Hounat jinen zira bihotzmin handireki.
Bihotza kargaturik, begiak boustirik,
Eta zour' alhaba hobian ehortzirik.
« Ahizpa, zoaz'orai salako leihora,
Ipharra ala hegoa denez jakitera :
Ipharra balinbada goraintzi Salari,
Ene khorpitzaren bilha jin dadila sarri. »
Atharratzeko zeñiak berak arrapikatzen;
Hanko jente gazteriak belzez bestitzen.
Andere santa Klara hantik phartzizen.
Haren zaldia urhez da zelatzen.

Traduction. — Dans le château de Tardets, il est deux citrons dorés : — Le roi de Hongrie en a demandé un : — Il a reçu réponse qu'ils n'étaient pas mûrs; — Quand ils le seront il en aura un.

La ville de Tardets est en plaine; — Elle a une grande eau d'un côté, — La route royale au beau milieu, — (La colline de) la Madeleine, de l'autre côté.

Père, vous m'avez vendue comme un bœuf; — Si ma mère eût été en vie, comme vous, — Je n'aurais point été au fond de la Hongrie; — Mais je me serais mariée (avec) La Salle de Tardets.

Ma sœur, allez au portail; — Sans doute le roi de Hongrie arrive déjà. — Dites-lui, je vous prie, que je suis malade. — Au lit depuis voilà sept ans.

Ma sœur, on ne croira pas — Que depuis sept ans vous êtes alitée, — Et que vous êtes si malade. — Lui-même voudra venir à l'endroit où vous êtes.

Ma sœur, revêtez-vous de votre robe verte; — Moi aussi je revêtirai ma blanche. — Sans doute le roi de Hongrie arrive déjà. — Quittez heureuse la maison de votre père.

Père, c'est vous qui m'avez vendue : — Mon frère aîné a pris l'argent; — Le cadet m'a aidée à monter à cheval, — Et le plus jeune m'a accompagnée.

Père, nous irons ensemble; — Vous reviendrez ici avec grande douleur, — Le cœur accablé, les yeux en larmes, — Et votre fille sera mise au tombeau.

Sœur, allez maintenant à la fenêtre du salon, — Voyez si le vent du Nord souffle ou celui du Sud. — Si c'est le vent du Nord, faites savoir à La Salle — Qu'il vienne tantôt chercher mon corps.

Les cloches de Tardets sonnent toutes seules : — La jeunesse de l'endroit s'habille de noir, — Parce que demoiselle sainte Claire s'en va; — Le cheval qu'elle monte a une selle d'or.

ANDERIA GORARIK



da-go Frantzi- an Hura handik jin daite- ken arti- an, Es-ku- ta-ri
ni har ne- za-zu et-chi- an.

Ene senharra behera deia Frantzian?
Hura hantik jin daiteken artian,
Beskotari nihaur aski niz etchian,
Hauzoak hurbil utzi derauzkitan juaitian.

Izan niz Espanian eta Frantzian,
Bai eta ere Anglaterra orotan ;
Andere ederrik ikhusi dizit heietan ;
Zure parerik ez zen ene begietan.

Muthil gaztia, ederki zira mintzatu,
Zure ganako ostatu gure etchian baduzu ;
Ohia churi, ganbarak garbi diaudetzu ;
Ni ere aldian hurbil izanen nuzu.

Zure senharra ni baino gizon hobia ;
Zazpi urthez harek eman deraut ogia ;
Zortzi garrenian Frantziarako bidia,
Eta harekin bere peko zaldia.

Uri haizia, ura duenian uherlo
Andretto hok girare guziak parlero ;
Hitzño hori juan zerautazu lachero.
Ene senharra zutan truka ezniro.

Anderia hirain zautzu denbora
Eskeintu tuzu ohia eta ganbara
Eta haiekin zure gorkhutz propia.
Ezteia bada, errazu, hori egia?

Beskotari bilho urdin falsuia,
Hi othe hiz ene lehen semia ?
Altchazadak eskerreko begia,
Ene semiak han dik sor seinalia.

Traduction. — 1. Madame, qui êtes haut placée à la fenêtre, — Votre mari est au fond de France. — En attendant son retour, — Prenez-moi chez vous comme serviteur.

2. Mon mari est-il au fond de la France? — En attendant qu'il en revienne, — Je me suffis chez moi; — Il me laissa en partant de proches voisins.

3. J'ai couru la France et l'Espagne, — Et aussi toute l'Angleterre; — J'y ai vu de belles dames, — Mais pas une qui pût vous être comparée.

4. C'est bien parlé, mon ami; — Il y a pour vous bon gîte céans; — Un lit blanc, une chambre propre, — Et je ne serai pas loin de là.

5. Votre mari est meilleur homme que moi. — Pendant sept ans il m'a donné du pain, — La huitième, il m'a facilité le chemin de France, — Et donné le cheval qu'il montait.

6. Quand l'eau ondule sous le vent, c'est signe de pluie. — Nous femmes nous sommes toutes quelque peu bavardes; — Je vous ai fait un aveu un peu à la légère. — Je n'échangerais certes pas mon mari pour vous.

7. Madame, le temps vous paraît long: — Vous m'avez offert bon gîte, bon lit, — Et avec cela votre propre corps. — N'est-ce pas vrai, dites-moi?

8. Écuyer à la chevelure fauve, — N'es-tu point mon premier-né? — Lève-moi ton œil gauche; — C'est là que mon fils a son signe de naissance.

Cette dernière légende se chante également sur un autre air ; nous l'avons entendue sous cette nouvelle forme à Saint-Esteben près de Hasparren, pendant une veillée où l'on écosait le maïs. Un Basque me l'a chantée en égrenant ses épis sur une vieille épée rouillée. Cette version est incontestablement plus belle que celle citée plus haut, mais elle paraît avoir été adaptée après coup à la chanson.

Ande-ri- a go- ra- rik zau-de lei-ho- an; zu- re
 sen-ha-rra be-he-ra da-go Frantzi- an : Hu- ra handik jin daite-
 ken ar-ti- an, Es-ku- ta-ri ni har ne- za-zu et-chi- an.

Quant aux chansons religieuses et morales, elles seront représentées par deux exemples intéressants : une chanson sur les commandements de Dieu, recueillie à Urrugne (la poésie en est moderne), et une chanson morale recueillie à Hasparren, et dont les paroles ont été certainement adaptées à un thème parent des marches de régiment des dix-septième et dix-huitième siècles :

HUNA BERTSU BERRIAK

Hu-na bertsu be- rri - ak nik o-rai para - tu, Ha-mar
 manamenduak nola goarda- tu : Lehen e-ta bizi- ko-a Jinko-a maitha-
 tu, Lagun protsi-moa' re bethi es-tima- tu.

Bigarren mandamendua juramendu guti,
 Mihiari nahi duena ez erratera utzi.
 Egiteko hortan ezda liferentzia ttipi :
 Zerurat igaran edo ifernurat jautsi.

Mezabat osoa entzun igande egunean
 Obligatuak gerare hirugarrenean ;
 Obra hon hainitz dezagun egin azkenean,
 Loria goza dezagun eternitatean.

Laugerren mandamendua bere burhasoak
Egin ahalaz laguntzen ez dutien gachoak.
Handiak izan dira hekien trabajuak
Halarik ere ezbaitira ongi pagatuak.

Bortzgarren manamendua nihor ez hilzea
Baita gauza lazgarria den heriotzea.
Aski da Jesus Jaunari arrapatzea
Gure gatik hartu duen harek gurutzea.

Garbitarizona goardatu sei garren hortan,
Obraz, phentsamenduz eta solaz lizunetan.
Zer khondu garratzak mandamendu horrek derauzkan!
Tentazione gaichto frango bada mundu huntan.

Zazpigarrenak dakharke, deusik ez ebatsi
Nor berearekin eden, bai bertzena utzi.
Debruak erakasten du egiteko gaizki :
Hatzemaiteko sareak hedaturik dauzki.

Zortzi garren manuan hau egin behar dugu :
Jakilegoa izunik nihori ez alchatu.
Jakilegoa izunetan goratzen badugu,
Egun batez khondu garratza beharko dugu.

Bederatzigarrenean ezdago bertzerik
Ezdezagun nahi bertzen senhar emazterik.
Sekulan ez har hekien odolean pharterik
Arima gaichoak izan ezdezan kalterik.

Gure Jinkoak emanik hamar manamendu,
Horien begiratzeaz har dezagun khondu ;
Obra hon egiteaz ez beldurrik hartu ;
Maria sailduak gu lagunturen gaitu.

Mila zortzi ehun eta berrogoita hameka
Jesus Kristoren urtheak nonbeit hor dabilta,
Manamendu horietan chuchen badabilta
Salbaturen ginela eman zuen hitza.

Esteban dut izena, deitura Llanda.
Khantu horik eman ditut gogoan eta
Salbamenduaren ontzeko segida horida.
Ezdakitenik balinbada jakitea honda.

Traduction. — 1. Voici de nouveaux vers que j'ai composés, — Comment il faut garder les dix commandements ; — Le premier et plus important de tous, aimer Dieu, — Et estimer toujours le prochain.

2. Le deuxième commande de jurer peu, — De ne point laisser dire à la langue ce qu'elle veut. — Cette affaire n'est pas de minime importance : — Monter au ciel ou descendre en enfer.

3. Une messe entière entendre le jour du dimanche — Nous est commandé par le troisième. — En un mot faisons de bonnes œuvres, — Pour jouir de la gloire dans l'éternité.

4. Le quatrième commande nos parents — Secourir de tout notre pouvoir dans leurs besoins. — Leurs traverses ont été grandes, — Et malgré cela ils n'en seront pas bien payés.

5. Le cinquième est de ne tuer personne. — Car c'est une terrible chose que la mort. — Il suffit de regarder le Seigneur Jésus — Qui porte pour nous la croix.

6. Le sixième de garder la chasteté. — (D'éviter) les œuvres, pensées et discours déshonnêtes. — Quelle sanction sévère renferme ce commandement ! — Il y a beaucoup de mauvaises tentations en ce monde.

7. Le septième ordonne de ne rien voler. — De se contenter du sien, de laisser le bien d'autrui. — Le diable nous inspire les mauvaises affaires — Et nous tend des pièges pour nous prendre.

8. Le huitième nous défend. — De rendre faux témoignage pour qui que ce soit. — Si nous témoignons fausement, — Un jour nous devons en rendre un compte sévère.

9. Le neuvième ne dit autre — Que ne point désirer mari ou femme d'autrui. — Jamais n'ayons part dans leur chair. — Pour que notre âme n'éprouve point de dommage.

10. Notre Dieu nous ayant donné ses dix commandements, — Attachons-nous à les observer. — Ne craignons point de faire de bonnes œuvres ; — La très sainte Vierge nous aidera.

11. Les mil-huit-cent cinquante et une — Années du Christ sont accomplies, ou à peu près. — Depuis qu'il promit de nous sauver, — Si nous marchions droit suivant ses commandements.

12. Mon prénom est Étienne, Llande mon nom ; — Voilà les vers que m'a dictés mon inspiration. — Telle est la règle de bien vivre. — S'il en est qui ne la sache pas, il lui sera bon de l'apprendre.

ASKO JENDEK EZ DUTE USTR

Martial.



Asko jen-dek ez dute us-te Ze-ru-an ba-de-la loria-rik : Jaun Jin-koaz orhoitu ga-be Be-thi be-khatu-an bi-zi. Bethi be-kha-tu-an bi-zi. Ha-le-re gal-de de-zo-gun miseri-kordi-a be-thi mise-ri-kor-di-a be-thi Hil c-ta juan git-zan bere-kin.

Azken jujamenduan,
 Jauna jiten denean,
 Ethorriko da aire ezti batean
 Hedoi baten gainean : *(bis)*
 Daunatuen urrikia
 Zoinen handi den orduan !
 Bere faltaz ifernuan !

Traduction. — Bien des personnes ne croient pas — Que dans le ciel il y a de la gloire : — Sans se soucier du Seigneur Dieu — Elles vivent toujours dans le péché. — Pour nous demandons-lui — Toujours miséricorde, — Afin qu'après la mort, il nous mène avec lui.

Au dernier jugement, — Quand Dieu viendra, — Il arrivera avec un air doux, — (Porté) sur un nuage : — Ah! que la douleur des damnés — Sera grande alors! — Par leur faute (ils seront) en enfer.



Dans l'abondant recueil des chansons d'amour, nous choisirons trois pièces d'un grand caractère.

La première : *Salbatore gora da*, est fort ancienne et très musicale.

SALBATORE GORA DA

Modéré.

Sal-ba-to-re go-ra da Ga-ra-zi al-di-an : Ni-
e-re han nun-du-zun i-ga-ran as-ti-an, De-bo-zi-o-ne
gabe sen-tho-ra-li-an, E-ne gazte la-gu-nak han bei-tzira-di-
an.

Bortietan artzain, eta ez jaisten ardirik,
Ountsa jan, edan, eta egin lo zabalik,
Mundian ez ahalda ni bezañ irousaik.
Enuke segur nahi bizitze hoberik.

Izarbat jeikiten da goizerri aldeti,
Argi eder batetan, leñhuru bateki,
Erien sendotzeko photeriareki;
Hounki jin egin diat nik hari segurki.

Izar houra jiten da boztarioreki,
Zelialat eroanen naiala bereki;
Hitzaman diriozut nik hari segurki,
Haren zerbutchari nizatila bethi.

Amorio zaharra behar hait kitatu,
Hanitch phena dereitak hik eni kaosatu.
Maite berribat zitak ezpiritian sarthu
Hari behar deroat bihotza libratu.

— Amorio zaharrak zutia jenatzen,
Berribaten jitiak hanitch agradatzen?
Zu ere gaztetorik hasi zinen maithatzen
Hoberik duzunian orai naizu kitatzen.

Zounbat aldiz nik eztut egin nigarrez uthurri,
Zu zinadiala kaosa amak eraginik,
Arrazou ere baziala sobera badakit,
Zeren sutzaz benintzan charmaturik bethi.

Kitatzeko sujeta othe zer ahalden
Ahal bezain etsatoki ari nuzu phentsatzen.
Ene buria deusetzaz ere eztit akusatzen
Inozent nuzu; eta joan zite arren.

Traduction. — Saint-Sauveur est bien élevé du côté de Cize; — Moi aussi j'étais là-bas la semaine passée, — En pèlerinage sans dévotion — Parce que mes camarades s'y trouvaient.

Je suis berger sur les montagnes, et je ne trais point de brebis; — Bien manger et boire, faire de bons sommes: — Il n'est sans doute pas au monde d'aussi heureux que moi, — Je ne souhaiterais certes pas d'autre existence.

Une étoile se lève du côté de l'Orient — Avec une clarté et un brillant, — Et le pouvoir de guérir les malades; — Je lui ai certainement souhaité la bienvenue.

Cette étoile vient avec joie; — Sans doute elle m'emportera avec elle au ciel. — Je lui ai fermement promis, — Que je serai toujours son serviteur.

Amour d'antan, je dois te quitter: — Tu m'as causé bien des peines. — Une nouvelle amie est entrée dans mon esprit; — Je dois lui livrer mon cœur.

— Ah! votre amour première vous pèse, — Et vous êtes charmé de la venue d'une nouvelle? — Vous aussi bien jeune avez commencé à aimer, — Et quand vous avez mieux vous me quittez.

Que de fois n'ai-je pas versé des flots de larmes, — Que me provoquait ma mère, à cause de vous! — Je ne sais que trop qu'elle avait raison, — Car de vous j'étais toujours charmé.

Ce que peut bien être votre sujet de me quitter, — Je cherche aussi soigneusement que possible. — Je ne vois rien dont je puisse m'accuser: — Je suis innocente. Eh bien! partez donc, puisque vous ne voulez plus de moi.

La seconde, *Kalla Kantuz*, est encore populaire. On rencontre ce thème avec les poésies les plus diverses. J'en donne deux versions: l'une très connue, l'autre qui m'a été chantée avec une version poétique différente par une Basquaise ayant quitté le pays depuis plus de vingt ans; le second thème paraît avoir gardé plus complètement son accent primitif.

KALLA KANTUZ

Modéré.



Kalla kan- tuz o- gi pe- tik uzta- ril' a- go- rri le-
tan; Maite- a ganik et- chera- ko- an ent- zun i- zandut hortzetan
Amodi- o- ak bai- ne- ra- bil- kan haren a- the lei ho- e- tan.

Amodioa, amodio nahi duenak har diro.
Nik batenzat hartu dut eta sekula ez utziko
Ez sekula, tonbaren barnen sarthu artino.

Kukuiak umeak chilho ttipian haritz ganean;
Ama, ni ere nahi niz ezkondu adinak ditudanian;
Ene lagunak eginak dire juan den aspaldi handian.

Primaderan zoinen eder brioletaren loria!
Aspaldian nit ezdut ikhusi, neure maitiaren begia;
Balinba gaichoak eztu ahantze ntri eman fedia.

— Orhoitzen nuzu orhoitzen, ez zautazu ahantzten;
Madalena batek bezanhat munduian dut sofritzen.
Jaten dudan ogia ere nigarrez dut trenpatzen.

Gaua ilhun, bidia luze, ezdea phena handia?
Zure ikhoustera jiten gira, izar charmagarria;
Bortha irek'aguzu, zuk, tendreziaz bethia.

Gaua luze izanagatik, argi mentsik ez dugu
Izar charmagarri hura leihoan omen dagozu:
Gu etchian sarthu artino, harek argituren derauku.

Traduction. — 1. La caille chante sous les blés en juillet et août; — Je l'ai entendue maintes fois en revenant de chez ma mie; — Car l'amour souvent me menait à sa porte ou à sa fenêtre.

De l'amour peut prendre celui qui en veut. — Moi j'en ai pour une et jamais je ne la laisserai, — Non jamais jusqu'à la mort.

Le coucou met ses petits dans un petit trou sur la cime d'un chêne; — Mère, moi je voudrais me marier lorsque je serai en âge: — Il y a déjà longtemps que mes compagnes le sont.

Que la fleur de la violette est belle au printemps! — Il y a longtemps que je n'ai vu l'œil de ma mie; — Peut-être la pauvrete se souvient-elle de la foi qu'elle m'a jurée.

Je m'en souviens, je m'en souviens, je ne l'ai point oubliée; — Je souffre dans ce monde autant qu'une Madeleine; — Et j'arrose de mes larmes le pain que je mange.

La nuit est sombre, longue la route, n'est-ce pas une grande peine? — Nous venons vous voir, étoile enchantresse; — Ouvrez-nous la porte, vous qui êtes pleine de tendresse.

Quoiqu'il fasse nuit noire, nous ne manquons point de lumière; — Cette étoile charmante se tient à la fenêtre: — Elle nous éclairera durant le temps que nous rentrerons à la maison.

Bazte-rre-tik baz-te-re-rat Oi! mundu-a-ren zaba-la,
Ez-taki-enak e-ran li-rozu ni a-la-ge-ra niza-la Hor-tze-tan
di-zut e-rril-a e-ta bi be-gi-e-tan ni-gar-ra.

Notre troisième chanson d'amour est prise, à quelques variantes près, au recueil de M. Salaberry, qui contient sans aucun doute la version musicale la plus parfaite de ce beau thème; comme tant d'autres, il a servi de timbre à une foule de chansons. Je l'ai recueilli à Barcus sous la forme de chanson à boire!

EGUNTTOBATEZ NINDAGOELARIK

Andante.

E-guntto-ba- tez nin-da-goe-la-rik mai-te-na-ren leiho-
 an, Er-ran u-khen ni-ri-o-zun houra nia-la go-go-an,
 E-ne phe-na e-ta do-lo-rez pi-e-ta-te har-le-zan.
 pi-e-ta-te harle-zan.

Zoure phena eta dolorez pietate nik badit
 Ene khorpitz tristiaz eztiot egin plazerik
 Zeren promes egin beitat zeluko Jaonari.

Or'amorio, oro eijer zira zu, ene maitia.
 Zoure eskutik nahi nikezu bizi nizano ogia
 Eta ni izanen nuzu zoure zerbutcharia.

Enuzu ez ni hañ eijerra noula zuk beitiözu.
 Mundu hountako eijerrena berthutia lukezu,
 Hari ogenik egin gabe maithatu nahi banaizu.

— Baratzian zouñen eijer julufreia loratu!
 Aspaldian nahi niana orai dizut gozatu :
 Houra gozatu ez tudano gaiik eztiot mankatu.

— Baratzian eijer deia julufreia loratu?
 Aspaldi nahi zuniana orai duzu gozatu?
 Houra gozatu duzunian berriak eman itzatzu.

Ene maite bihotz gogor, ezpiritu zorrotza
 Orai ikousten dizut etzitzakedala goga.
 Amorioa eitziz eta indarrez dezagun boroga.

Jaona othoi, pharka izazu, haor gaztebat ninuzu.
 Zouri arrapostu emaitzez debeiatunik nuzu ;
 Errandelako indartito hori bestetan baliezazu.

Traduction. — Un jour que j'étais à la fenêtre de celle que j'aimais, — Je lui fis l'aveu de mes pensées, — Et (la pria) d'avoir pitié de ma peine et de ma douleur.

De votre peine et de vos douleurs j'ai grand pitié; — Mais je ne puis disposer de mon pauvre corps — Qu'au Seigneur du ciel j'ai promis.

Vous êtes tout aimable et toute belle, ma mie; — De votre main je voudrais recevoir le pain toute ma vie; — Et moi je serais votre fidèle serviteur.

Je ne suis point aussi jolie que vous le dites; — La plus belle chose au monde c'est la vertu, — Si sans la blesser vous voulez m'aimer.

Combien est jolie, dans un jardin, la giroflée fleurie! — J'ai gagné le cœur de celle que je désirais depuis longtemps; — Je n'ai pas failli une seule nuit pour y arriver.

Elle est donc belle la giroflée fleurie, dans un jardin? — Vous tenez donc maintenant celle que vous désiriez posséder? — Dès que vous l'aurez ne manquez pas de le faire savoir.

Ma mie, au cœur dur, à l'esprit mordant, — Je vois maintenant que je ne puis vous avoir; — Laissons la persuasion, et essayons par la force.

Pardon, Monsieur, je vous prie; je ne suis qu'une jeune enfant; — Je suis lasse de vous répondre; — Allez ailleurs essayer cette force dont vous parlez.

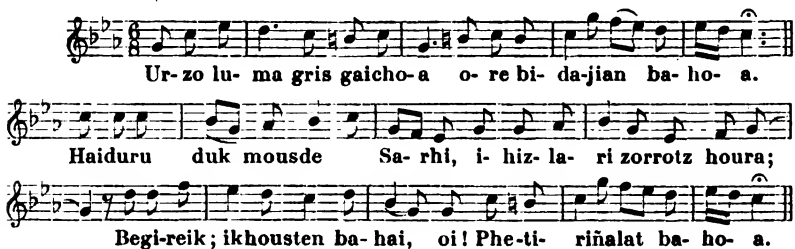


Quand nous aurons cité les chansons satiriques, nous aurons présenté tous les types essentiels du chant basque. Les chansons satiriques sont innombrables et presque toutes modernes, même récentes. Un improvisateur, digne du nom de poète, assez mauvais sujet, en a composé des centaines. J'ai nommé Topet-Etchehun, de Barcus, célèbre dans toutes les auberges du Pays Basque et même au tribunal de Saint-Palais. La verve satirique est la seule qui inspire encore les nombreux improvisateurs qui chantent aux fêtes de village et aux concours institués par M. d'Abbadie et quelques municipalités intelligentes. Grâce à ces efforts, la vieille coutume n'est pas encore perdue. Mais on engage vainement ces poètes de grand route à composer des chansons lyriques, expressives, intimes, morales, comme celles du temps passé.

Avec Éliassambure, qui était d'ailleurs un lettré, la vraie poésie populaire a disparu.

Des trois chansons que nous donnons, la première est certainement ancienne. Nous empruntons cette musique vive et spirituelle au livre de M. Sallaberry. Nous avons recueilli la seconde à Esquiule. La troisième, très populaire sous la Restauration, paraît importée de la Navarre espagnole.

URZO LUMA GRIS GAICHO



Ur-zo lu- ma gris gaicho-a o-re bi-da-jian ba-ho-a.

Haiduru duk mousde Sa-rhi, i-hiz-la-ri zorrotz houra;

Begi-reik; ikhoustonen ba-hai, oi! Phe-ti-riñalat ba-ho-a.

Urzo gaichoak umilki
Erraiten mousde Sarriri :
Nahibada utsian den haren saretan erori
Eitz dezan igaraitera bere usatu bideti.

— Aohar duk, aohar, urzoa;
 Juratu diat fedia
 Aorthen behin jin behar hiz eneki Phetiriñala.
 Han nik emanen dereiat arthoz eta ziz asia.

— Bai houn lukezu asia,
 Denian libertatia.
 Orhiko ezkurra zitazut janharibat hobia :
 Angleser ihes joaiteko, eizten dut eizten Frantzia.

— Urzoa, ago ichilik,
 Frantzian eztuk Anglesik.
 Agaramountek Baiounan jinak oro hilen tik :
 Eztuk Phetiriñalako zaragolla luze hetarik.

— Fida niz zoure erraner
 Fidago ene hegaler :
 Goraintzi erran behar ziezu, jiten badira, Angleser,
 Halaber nik ere erranen diet Españoul papogorrier.

Mezuler naika ni eizten,
 Ene sariak hol'esten ?
 Ountsa diat ora ikhousten nitzaz hizala trufatzen ;
 Ez enaik beste ourthe batez bortian hotzeraziren.

Urzoederra, airian
 Arhin baha bortian
 Jaon larru chouriak hiri mintzo tuk aoherrian ;
 Hire adin heñeko gutik lumak garbi hen kaiolan.

Traduction. — 1. Palombe pauvrete au gris plumage, — Tu vas ton voyage ; — M. Sarhi, ce chasseur adroit, t'attend ; — Prends garde ! S'il te voit tu iras à Beyrie.

2. La palombe pauvrete, humblement — Dit à M. Sarhi : — Quoiqu'elle soit tombée à l'aveuglette sur ses filets, — Qu'il la laisse passer son chemin accoutumé.

3. C'est en vain, palombe ; — Je l'ai juré ma foi, — Que cette année tu dois une fois venir à Beyrie ; — Là tu auras à foison du maïs et du gland.

4. Ce serait vraiment bon d'avoir l'abondance, — Mais avec la liberté. — La faine d'Orhi me paraît une nourriture meilleure. — Pour fuir les Anglais, je quitte la France.

5. Palombe, tais-toi, — Il n'est point d'Anglais en France. — S'il en vient Gramont à Bayonne tuera tous ceux qui viendront, — Il ne viendra pas à Beyrie de ces hommes aux longues chausses.

6. Je crois ce que vous dites, — Mais j'ai plus de confiance dans mes ailes. — Mes compliments, s'ils viennent, aux Anglais ; — Je les ferai de même aux Espagnols à la gorge rouge.

7. Me laisses-tu ainsi, messenger, — Et c'est le cas que tu fais de mes filets ? — Je vois bien maintenant que tu te moques de moi. — Tu ne me feras certes pas une autre année prendre froid sur la montagne.

8. Belle palombe, en l'air — Tu vas par la montagne ; — Les messieurs à la peau blanche te parlent en vain. — Il en est pourtant peu de ton âge qui soient purs dans leurs cages.

AMIKUZEEKO GILLEN



tik khendu di- tu be-re langi-le- ak, Se-hi mai-te- ak Ze-ren
 gal- du di-tu- en bere i- rabaz bi-de- ak.

Ez dezake nihon sal khilo ardatzak
 Nausitu baitzaio galtzerdi orratzak,
 Moko zorrotzak;
 Ez dira nekatu nahi oraiko neskatchak.

Elhe bilha dabiltza, galchoina eskuan;
 Laneko gogorikan ez dute buruan,
 Alfer moduan,
 Oihal guti emanikan khutcharen chokhuan.

Gazte irule gutida Euskal Herrian
 Nihor er'ezdug'ikhusten khiloa gerrian
 Athe hegian;
 Oi! zer prendak horiek saltzeko feiretan!

Oraino zonbeit bada, zaharño horietan,
 Iruten ari denik berant arretsetan,
 Bihotzminetan,
 Ilobek ez lagunduz behar orduetan.

Askotan altchatzen da amasoren botza :
 Bainan alabak ez du nahi hartu ontsa,
 Lanerat lotsa,
 Arrantze gabe nahi beiluke arrosa.

Amak goizean oihu : « Jeiki hadi, haurra ;
 Ezdea aski luze hiretako gaua?
 Harzan haitzurra,
 Itzuli beharra beita baratzeko lurra. »

Alhabak arrapostu ohetik gustura :
 « Bego bihar artino baratzeko lurra,
 Arte laburra,
 Zeren joan behar beiniz egun merkhatura. »

Zuri galde egiten dut izeba tanta Maria,
 Hea lakhet lekhu den gaztentzat hiria!
 Hain da egia
 Hara joaiteko badut hainitz gutizia.

Ez dira izertu nahi oraiko neskatchak :
 Lur lanetako dira sobera beratzak,
 O alfer hotchak!
 Akabo eginen du laster laborantzak.

Neskatcha gazte direno, itchurak maithagarri;
 Esposatu berrian senharrentzat umil,
 Ondoan zarphil,
 Galzetako zilhoak erdirat ezin bil.

Traduction. — Guillaume de Mixe, le fabriquant de quenouilles, — De la maison a renvoyé les ouvriers, — Car il a perdu — des sources de revenu.

En aucune façon il ne peut vendre quenouilles ni fuseaux, — Parce que lui ont pris le dessus les aiguilles à tricoter — Aux becs effilés; — Les fillettes d'aujourd'hui ne veulent pas se donner de mal.

Elles s'en vont les bas à la main recueillir les cancons; — Elles n'ont point en tête d'idée de travail, — (Vivent) dans la paresse, — Amassant peu de linge dans l'intérieur de la maison.

De jeune fileuse dans les villages basques, — Nous ne voyons personne la quenouille à la ceinture — Sur le seuil de la porte. — Oh! quelles pièces celles-là à vendre dans les foires!

Il en est encore, parmi ces vieillottes, — Qui sont à filer tard dans la soirée, — Le regret au cœur, — De ce que les nièces n'aident point dans les moments de besoin.

Souvent s'élève la voix de la mère; — La fille ne veut pas bien prendre cela, — Craignant la besogne, — Car sans mérite elle voudrait être dotée.

La mère, le matin, crie: « Enfant, lève-toi. — La nuit n'est-elle pas assez longue pour toi? — Prends la bêche, — Car la terre du jardin a besoin d'être retournée. »

La fille de répondre du lit avec désinvolture: — « Laissez jusqu'à demain la terre du jardin, — Court espace de temps, — Car aujourd'hui je dois aller au marché. »

Elles ne veulent pas sucr, les fillettes d'aujourd'hui, — Pour les travaux de la terre elles sont trop délicates, — O froides paresseuses! — C'en sera bientôt fait de l'agriculture.

A vous je demande, ma tante Marie, — Si c'est lieu de plaisance pour les jeunes que la ville, — Tant il est vrai — Que j'ai grand désir d'y aller là-bas.

Tant qu'elles sont jeunes filles, leur physionomie est aimable; — Nouvelles mariées, (elles sont) humbles à l'égard de leurs maris, — Négligées dans la suite, — Ne pouvant raccommoder les trous de leurs robes.

HAUCHE DA IKHAZKETAKO ¹

Hau-che da i-khazke-ta-ko mandoa-ren tra- za Bu-ru-
 a handi du e-ta itchura gait-za, I-li-a lat-za; Bas-ta pe-gu-
 zi-ti-kan zau-ri-a bal-sa; Hauche da sal-sa! Kristaurik ez di-
 teke al-de-tik pha-sa, Kristaurik ez-di-teke alde-tik pha-sa.

Lephoa mehe eta burua ez ttipi,
 Mathel hezurak seko, begiak ori,
 Oro beharri
 Bi sudur zilhoetarik mukua dari,
 Ezpainak larri:
 Hortzik izan badu ere ez dik ageri. (bis)

1. La poésie de cette chanson a été certainement adaptée après coup au thème et a déformé les mesures 8, 9 et 10, dont la version originale était celle-ci :

Hauche da mandoaren urhats aphurra ;
 Lau zangoak tremel ete anka makhurra,
 Juntetan ura ;
 Ezpata bezain zorrotz bizkar hezurra,
 Ezduk gezurra ;
 Noiz larraturen zautan ni naiz beldurra. (*bis*)

ur les autres couplets voir Sallaberry.

duction. — Voici le portrait du mulet du charbonnier : — Tête grande, aspect che, — Poil rude ; — Sous tout le bât, large plaie : — Oh ! quelle sauce ! — Un len ne saurait passer auprès de lui.

le cou mince, la tête pas petite, — Les maxillaires décharnés, les yeux chas ; — De grandes oreilles, — Les naseaux noyés de morve, — Les lèvres épaissées ; jamais il eut des dents, ça ne se voit point.

is la démarche menue du mulet : — Il a les membres tremblants, la hanche de rs, — Les jointures enflées, — L'épine dorsale aussi aiguë qu'une épée ; — Sans ir, — Je m'attends à la voir traverser la peau.

*
 **

n terminant cette brève revue des chants basques, nous devons aler l'absence de certaines formes très répandues dans les es provinces, la chanson dansée, la chanson alternée, les ron- etc. Dans notre étude de la musique de danse basque nous staterons que la musique instrumentale n'a aucun rapport avec usique vocale. Au Pays Basque français, la musique instru- tale est presque nulle : elle n'a pris son réel développement u Pays Basque espagnol. En France, je ne connais qu'un seul ne de danse chantée ; encore est-il souletin, échappé de quelque arcade ou charivari. Les paroles sont beaucoup trop libres r que je puisse les écrire et la musique est déformée à plaisir :



'est à croire que la facture d'un instrument rudimentaire a é au musicien populaire cette étrange modulation.

e n'ai rencontré aussi qu'une seule chanson alternée, et n'a aucun caractère basque. M. Sallaberry a recueilli une ason singulière, unique au Pays Basque : la chanson de la *face*, qu'il faut rapprocher du *Recteur volé*, publié par M. Paul illot dans ses *Contes populaires de la Haute-Bretagne* (Char- tier, 1880). Un curé volé a juré à son voleur de ne parler du qu'à Dieu seul. Pendant la préface de la messe, s'adressant à u, il raconte à haute voix le vol, et toute la paroisse l'apprend ce détour ingénieux. Voici la poésie de cette légende, qui se ite sur le ton de la préface :

Aldibates joaiten nintzalarik
 Bidebatetan gainti
 Olandabera jeiki zeitan
 Oihan baten erditi.
 Ehun diru beinutian,
 Hourak xiztadan idoki,
 Horik beno maitiagorik orano
 Nian mandobat haieki.
 Arbol'ostobat zeitadan
 Kontsekra erazi,
 Mando phicha chortabat
 Hartan edan erazi,
 Bai eta hitzeman erazi
 Eznial' erranen ihouri,
 Zeluko Jinko Jaona,
 Zouri zihaori baizik.
 Eztit, ez erraiten ihouri,
 Zouri zihaori baizik,
 Olandabera dezazun
 Hatzaman erazi.

Traduction. — Une fois que j'allais — Par un chemin, — Olandabera vint vers moi, — Du milieu d'un bois. — Comme j'avais cent écus, — Il me les enleva, — Et encore quelque chose que j'aimais plus que cela, — Un mulet que j'avais en même temps. — Une feuille d'arbre il me fit — Consacrer, — Puis un peu d'urine de mulet — Il me fit boire dans cette feuille ; — Il me fit aussi promettre — De ne rien dire à personne, — Seigneur Dieu du ciel, — Qu'à vous seul. — Je ne le dis, non, à personne, — Qu'à vous seul, — Pour qu'Olandabera vous — Fassez prendre.

Après avoir exposé les types principaux de la chanson basque, essayons d'en dégager les traits distinctifs et les particularités musicales.

III

La musique basque est essentiellement rythmique. C'est son rythme décidé, très mâle et pourtant souple et plastique, pour ainsi dire, qui constitue sa plus forte originalité.

Deux éléments composent le rythme d'une chanson, le rythme pur, c'est-à-dire le jeu des accents, qui est comme l'organisme du thème, et le mètre, qui en est l'ordonnance. Un thème peut parfaitement se passer de mesure au sens étroit du mot, être purement rythmique : mais la mesure seule n'a jamais pu donner la vie à une chanson. Il y a donc deux sortes d'accents, les accents rythmiques et les accents métriques, qui pourront parfois se réunir,

qui d'autres fois s'opposent, créant ainsi de précieux moyens d'expression.

Les accents rythmiques sont ceux qui naissent des élans et des repos de la mélodie, appelés scientifiquement *arsis* et *thésis*. Les accents métriques sont les temps forts et faibles de la mesure. Les accents rythmiques sont libres dans leur mouvement, ne sont pas soumis à une durée rigoureuse dans leurs rapports réciproques, enfin ils sont divers dans leur dynamique, c'est-à-dire dans leur force ou leur intensité. Les accents métriques, au contraire, sont isochrones, périodiques, réguliers, égaux dans leur force, asservis au temps.

Ces principes une fois admis, quel est leur rôle dans la formation de la mélodie basque ? Dans les anciennes mélodies, que nous avons fait venir du plain-chant, nous ne trouvons que l'accent rythmique, qui leur donne le caractère de mélopée, si saisissant quand elles sont entendues dans leur cadre de forêts et de montagnes. Ainsi le thème *Arranoak bortietan* perd toute originalité si nous le faisons entrer de force dans une mesure régulière, si nous le disposons entre des temps forts égaux. Nous allons en juger :

VERSION RYTHMIQUE



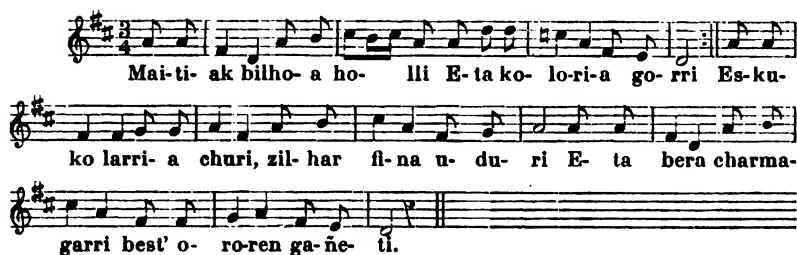
VERSION MÉTRIQUE



Pour les gens nombreux dont le goût musical est pleinement satisfait par les beautés du pas redoublé, la seconde version est la plus logique, la plus fidèle à nos conventions musicales actuelles. Mais combien l'artiste préfère la première, plus souple, plus vivante, plus plastique ! On ne saurait écouter avec trop de soin et de scrupule le chanteur populaire, avant de noter sa chanson, pour transcrire fidèlement son rythme et son mode.

Qu'on me permette à ce propos un souvenir personnel. En septembre 1890, à la fête de La Chapelle, petit quartier de Barcus, par une nuit de pluie diluvienne, dans une auberge enfumée, je recueillis ce thème admirable de la bouche d'un grand garçon mélancolique nommé Notary :

MATTIAK BILHOA HOLLI



Mai-ti- ak bilho- a ho- lli E- ta ko- lo-ri- a go- rri Es-ku-
 ko larri- a churi, zil- har fi- na u- du- ri E- ta bera charma-
 garri best' o- ro- ren ga- ñe- ti.

Etchettobat badizut nik
 Jaoregi baten parerik
 Hartan barnen egonen zira, zilhar kalderan jarririk
 Ihourk ezpeiteizu erranen nahi estuzun elherik.

Nik badutut mila ardi,
 Bortian artzañeki;
 Katalouñan ehun mando bere zilhar kargeki :
 Hourak oro badutuketzu, jiten bazira eneki.

Baduzia mila ardi
 Bortian artzañeki ?
 Katalouñan ehun mando, zilhar diharureki ?
 Hourak oro ukhenik ere, eniz jinen zureki.

Maitenaren etchekoak
 Khechu umen ziradeie :
 Alhaba ene emaztetako sobera umen zaizie.
 Ez emazte, bai amore : sofritu behar duke.

Senhartako emozie
 Frantziako errege;
 Frantzian ezpada ere, Espanakoa bedere :
 Bada errege, enperadore, phuntsela ja ez tuke.

Traduction. — Ma mie a la chevelure blonde, — Et de bonnes couleurs, — La peau des mains blanche, comme de l'argent fin; — Elle-même est pleine de charmes plus qu'aucune autre.

J'ai une maison, moi, — qui est l'égalé d'un château; — Vous y demeurerez, assise sur un siège d'argent; — Personne ne vous dira ce que ne voulez point entendre.

J'ai mille brebis — En montagne avec leurs bergers, — En Catalogne cent mulets chargés d'argent : — Tout cela vous aurez si vous venez avec moi.

Ah ! vous avez mille brebis — En montagne avec leurs bergers ? — En Catalogne cent mulets chargés de monnaie d'argent ? — Pour avoir tout cela, je n'irai point avec vous.

Vous les parents de ma mie, — Vous êtes, paraît-il, fort mécontents : — Votre fille vous paraît trop haute pour devenir ma femme; — Non, femme, de l'amour — Il lui faudra souffrir.

Donnez-lui pour mari — Un roi de France; — Et s'il n'en est point en France, celui d'Espagne tout au moins : — Qu'il soit roi ou empereur, il ne l'aura certainement pas pucelle.

Rentré à Mauléon, très fier de ma trouvaille, je chantais à tout

ant cette délicieuse chanson d'amour, insistant avec joie sur le \sharp qui me ravissait par sa saveur. Mais à la ville j'eus peu de succès. « Vous chantez faux, me disait-on, ou la version que l'on m'a donnée est dénaturée. » Pour les uns, c'était ce timbre-ci :



entable de mensuration rigoureuse.

our d'autres, cette chanson :



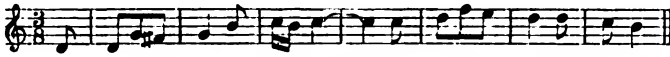
nos contradicteurs se disputaient entre eux, mais tous étaient d'accord pour me plaisanter sur mon timbre. En Soule, on dit les choses en face et nettement. Je me sentais déjà menacé de quelque couplet satirique ! Quelques jours après, au marché de Mauléon, je rencontre mon Notary, menant au champ de foire un jeune veau docile. En un tour de main j'attachai le veau à un poteau et j'emmenai mon Basque tout surpris chez mon ami et collaborateur le docteur Larrieu. J'appelai quelques-uns de mes collègues qui se promenaient sur la place, je mis mon Notary sur la table devant un bon verre de vin blanc et je lui demandai sa version. Je tremblais d'émotion. Le terrible *do* \sharp , cause de la querelle, surgira-t-il au bon moment ? Le brave chanteur répéta, avec une exactitude de phonographe, la version que j'avais notée. Le *do* \sharp incriminé sortit triomphant. J'étais hors d'affaire. Alors les invectives se déplacèrent, et ce fut Notary qui fut accusé de chanter faux et tout de travers. Mais notre Souletin, son verre de vin avalé, dans une saillie pleine de finesse, ramassa de la belle laine nos quatre *chapeldun*¹, retourna son béret sur sa tête, saisit sa makila et alla délivrer son veau, fredonnant sa chanson, la même, celle qu'il tenait de ses parents ou d'un camarade d'auberge. N'oublions pas, ô chapelduns du Pays Basque, pour les tradi-

En français : « porte-chapeaux ».

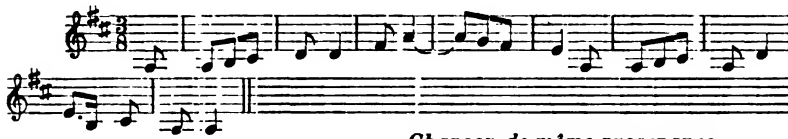
tions populaires, c'est Gros-Jean qui doit en remonter à son curé ou à son instituteur.

Mais revenons au rythme. Son intervention dans la mélodie franchement métrique amènera des contre-temps, très caractéristiques de la musique basque, que les mensuralistes appelleront des déplacements de temps.

En voici deux exemples :



Chant de quête recueilli au château d'Abbadia (Hendaye).

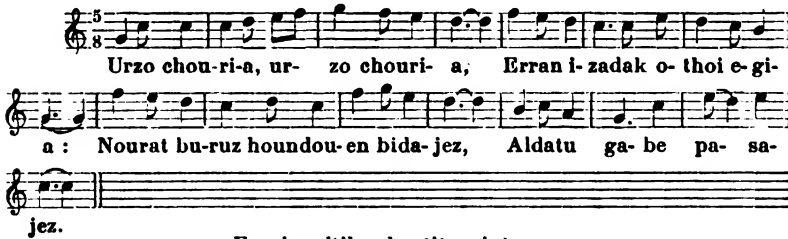


Chanson de même provenance.

Ces rythmes nous conduisent à parler d'une des plus curieuses particularités de la musique basque, l'usage de la mesure à *cinq temps*, répandue surtout en Espagne et dans la musique de danse.

Je citerai un des rares chansons basques-françaises conçues dans ce mètre :

URZO CHOURIA, URZO CHOURIA



Ene herritik, phartitu nintzan
 Españlako deseñian;
 Heltu nunduzan Ahansusera
 Ene plazeren han galzera.

Traduction. — 1. Blanche palombe, blanche palombe, — Dis-moi, de grâce, la vérité :
 Où allais-tu en voyage, — Sans changer de route ?

2. De mon pays j'étais partie — Avec le dessein d'aller en Espagne; — J'arrivai à
 Arhansus, — Pour y perdre mes plaisirs.

On rencontre quelquefois des chansons satiriques à changements de mesure, où le *cinq temps* est employé avec un singulier à-propos :

URZOBAT JIN IZANDA



Ur-zo-bat jin i-zanda Ka-ta-lou-ña al-de-tik Pha-ra-
Be-re lu-ma gris e-ta Zan-khoho-lli - e-kin;
go-lan phao-sa-tu da Be-re lin-ja-re-kin. Tra-la-la-la
la la la la la la Be-re lin-ja-re-kin.

Urzoa nourat houa,
Hegalez aidian,
Aita ama zaharrak
Eitzirik habian?
Lumasutu nuk eta
Acholik ezliat.
Tra la la, etc.

Janak triste niz eta
Enaite kotsola;
Bi maite ukhen, eta
Otsoek jan bata :
Ezpenian gogatzen
Holako malurra.
Tra la la la, etc.

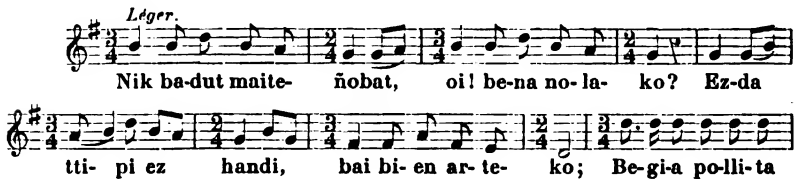
Traduction. — 1. Une palombe est venue, — Du côté de la Catalogne, — Avec son plumage gris, — Et ses pieds jaunes. — Elle s'est arrêtée à Phagolle — Avec ses effets, — Tra la la la la, — Avec ses effets.

2. Palombe, où vas-tu, — En l'air sur tes ailes, — Père et mère âgés, — Laisant au nid? — Je suis couverte de plumes — Et n'ai aucune crainte. — Tra la la, etc.

3. Ah! je suis triste — Et ne puis me consoler; — En avoir aimé deux, — Et le loup a dévoré l'un. — Je ne m'attendais point — A un tel malheur. — Tra la la la la, etc.

Voici une chanson à mesure mobile : je ne l'ai entendue qu'une seule fois; comme toute chose rare, elle est restée dans peu de mémoires :

NIK BADUT MAITROBAT



Leger.
Nik ba-dut maite-ñobat, oi! be-na no-la-ko? Ez-da
tti-pi ez handi, bai bi-en ar-te-ko; Be-gi-a-po-lli-ta

du, dena a-mo-ri-o : Bihot-zi-an sarthu zaut, ezbaizaut
jalgi-ko.

Zuri nuzu hersatzen, arrosa ederra,
Phena gaitz hoietarik, nezazun athera;
Balin badut hortarik hiltzeko malurra,
Bazindukea bada bihotzian phena?

Amodioaren phena, oi! phena khiratsa!
Orai dut ezagutzen harek daukan phena.
Amodioa ezpaliz den bezain krudela,
Ez nezakezu erran maite zaitudala.

Munduan zenbat urhats oi! ezdut egiten!
Ez ahal dira oro alferrák izaneren.
Jendek errana gatik guretako elhe,
Orotaz trufa neinte, zu bazindut neure.

Zeruan zenbat izar, maitea, ahal da?
Zure parerik ene begietan ezda.
Neke da pharitzia, maitia, enetzat :
Adio nik derautzut, denbora batentzat.

Zuri erranik ere, maitia, adio,
Ez nezazula, othoi, ni ukhan-bastio :
Bainan bai bihotzetik izan amodio,
Etzaitut kitaturen thonban sar artio.

Traduction. — 1. Moi j'ai une amie, oh! mais comment est-elle? — Elle n'est ni petite, ni grande, entre deux; — Elle a l'œil joli, tout amour. — Elle est entrée dans mon cœur pour n'en plus sortir.

2. Je m'adresse à vous, belle rose, — Pour que vous me sortiez de cette peine cruelle; — Si j'ai le malheur d'en mourir, — En auriez-vous de la peine au cœur?

3. Le mal d'amour, ah! quel mal amer! — Je vois maintenant toutes les peines qu'il me donne; — S'il n'était pas aussi cruel qu'il est, — je ne dirais pas que je vous aime.

4. Que d'allées et venues ne fais-je pas? — Elles ne seront sans doute pas en vain. — Qu'importe ce qu'on dira de nous? — Je me moquerais bien de tous, si vous étiez à moi.

5. Combien peut-il y avoir, ma mie, d'étoiles au ciel? — A mes yeux, il n'en est point qui vous égale. — O ma bien-aimée! il en coûte de partir; — Je vous dis adieu pour quelque temps.

6. Quand même je vous ai dit adieu, ma mie, — N'ayez aucun ressentiment contre moi; — Mais gardez-moi votre amour dans le cœur, — Je ne vous quitterai point que quand je serai au tombeau.

La formule finale est certainement dénaturée. Voici le plan rythmique de cette chanson : rythmes de quatre et cinq mesures alternées :

	3/4	2/4	3/4	2/4
2/4	3/4	2/4	3/4	2/4
	3/4	2/4	3/4	2/4
2/4	3/4	2/4	3/4	

LA MUSIQUE POPULAIRE DES BASQUES

Des chansons de ce genre se rencontrent encore au Pays Basque; j'en transcris une autre qui mérite d'être analysée; elle se chante couramment sur le timbre suivant. M. Sallaberry l'a notée à la page 377 de son recueil. Il l'a noté en 6/8, en dilatant le rythme, qui, je crois, est identique à celui de la chanson que j'ai vue vieillie, mélodiquement différente; il s'agit d'un rythme à huit temps coupé ainsi :

3/8 2/8 3/8

noté symétriquement pendant toute la durée de la chanson. Voici la version de M. Sallaberry à 6/8 :

Chori e-rre-si-ñu-la, hots, e-mak e-ne-ki, Mai-tena-
ren borthala bi-ak alkharre-ki; Botz ez-ti batez i-zok
de klara se-gret-ki Haren adizkide bat ba-de-la hi-re-
ki.

Voici maintenant notre version proposée en 8/8 :

Cho-ri e-rre-si-ñoula, hots, e-mak e-ne-kin; Mai-ti-a-
ren bor-thala, bi-ak al-ga-rre-kin : De-klara i-zok ge-ro
botz ez-ti ba-te-kin, Ha-ren a-dichki- debat ba-de-la hire-kin.

Voici enfin la version unique que j'ai recueillie d'un sandalier Mauléon :

CHORI ERRESINOULA

Cho-ri e-rre-si-ñoula, hots, emak e-ne-ki; mai-ti-a-
ren bor-tha-la bi-ak al-garre-kin : De-klara i-zok ge-ro botz

ZOURÉ HOUNTARZUNAZ HOUNKIRIK



Aux amateurs de la carrure à outrance nous donnerons encore à méditer les exemples de coupes rythmiques suivants : 1^o le type du cantique sur *la Mort* cité plus haut, qui est entièrement conçu sur le rythme de trois mesures :



2^o celui des *Commandements* :



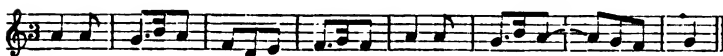
De pareils exemples sont innombrables.

Quant aux particularités mélodiques, elles résident dans le choix des modalités anciennes pour la plupart et dans l'emploi presque exclusif du mode mineur, ce qui n'empêche pas la musique basque d'être souvent pleine d'allégresse, en général peu mélancolique, et jamais monotone. Ce qu'il importe de remarquer, c'est la force de tradition encore vivace dans la constitution des degrés de la mélodie et le respect des anciennes formes.

Ainsi le *do* ♯, qui gênait tant nos « chapeldun », dans la mélodie de Notary, est absolument logique et d'accord avec la tradition. Si nous transposons la mélodie d'un degré, on s'en convaincra facilement ; il s'agit du triton, évité du reste avec une grande habileté, le *fa* étant sous-entendu, en montant le *si* est naturel, en descendant il est *bémol* ; rien de plus juste selon l'attraction des notes et le respect des lois de la musique médiévale :



Il se présente pourtant des cas où le *triton* n'est pas adouci ; cette version d'une de nos chansons en est la preuve :



Il est juste de dire que je ne l'ai entendu chanter ainsi qu'exceptionnellement, comme je le disais, d'une Basquaise émigrée, *qui avait appris à chanter faux à Paris*, dirait un « chapeldun ». La version avec le *bémol* est très commune.

L'analyse mélodique de la chanson basque pourrait être poussée bien plus loin ; des rapports des intervalles entre eux on tirerait des déductions singulièrement intéressantes. Pour les airs de danse, notamment, la conformation des instruments populaires a dû certainement influencer sur le choix des intervalles.

Enfin, il serait très curieux d'étudier à fond la transformation des timbres. Nous n'avons voulu signaler ici que les traits essentiels, insistant surtout sur le rythme, qui donne à la musique basque sa réelle originalité. L'examen, trop superficiel malheureusement, de la musique de danse nous en donnera une nouvelle preuve.

IV

Nous ne nous proposons pas de décrire, ni même de compter, toutes les danses populaires du Pays Basque, du Pays Basque espagnol surtout, où presque chaque ville a eu sa marche de fête et sa danse propre. Nous nous bornerons à indiquer les plus caractéristiques et à en noter la musique, sans représenter leurs nombreuses figures.

La danse populaire la plus célèbre du Pays Basque français est le *saut basque*. Il y a en tout vingt et une manières de le danser. Pour le profane, ces vingt et une figures aux attitudes et « piqués » variés, avec leur air approprié, se confondent facilement. Mais l'amateur de danse basque ne s'y trompe pas. Rien n'est beau, d'une beauté vraiment antique, comme ce grand cercle de jeunes gens, vêtus de la petite veste flottante de la Soule, dansant sur la prairie, dans ces petites fêtes de quartier qui ne connaissent pas encore le feu d'artifice, les chevaux de bois, les lampions et la fanfare. C'est là vraiment qu'il faut voir le *saut basque*, la danse noble, virile et gracieuse par excellence. Voici le thème initial d'un saut basque, le plus connu, le *mutchikoak* :

MUTCHIKOAK

Allegro vivo

Et cela continue ainsi très longtemps, la musique se transformant indéfiniment; et toutes ces combinaisons avec les trois trous d'une flûte de buis!

Au Pays Basque espagnol, la danse nationale est l'*aurescu*. Les femmes y prennent part, mais séparées des hommes par des mouchoirs tenus bout à bout, pudique coutume que je crois assez récente. L'*aurescu* est un véritable ballet avec ses figures. Les hommes dansent d'abord seuls, à tour de rôle; un chef de file se détache du cordon des danseurs et vient sauter devant la jeune

filles qu'il a choisies dans la foule et qu'il finit par amener à la danse. Le ruban déployé est interminable, grâce aux mouchoirs qui l'allongent encore. Quand le dernier danseur a conquis sa danseuse, le cordon se dénoue, et l'aurescu se termine par un fandango endiablé, les doigts claquent dans l'air joyeusement. Voici les motifs de quelques-unes des figures de l'aurescu, empruntées à l'édition qu'en a donnée M. Santesteban, de Saint-Sébastien :

AURRESCU

Dantzaren asieraco soñua

2 Flûtes
Tambour
Tambourin

Asieraco zortzicoa

Mod^{lo} gracioso

*en élargissant.*

Eseu aldatzeco soñua

All^o mod^{to}

Andre en deico soñua

Moderato.

Un ouvrage très précieux du commencement du siècle, dû à Iztueta, traite très en détail des danses du Pays Basque espagnol. Ce vieux manuel est suivi d'un recueil des airs de danse, malheureusement d'une notation très incorrecte. La tradition aidant, on a pu reconstituer plusieurs de ces danses. Et maintenant, aux fêtes patronales, on peut voir cette fière jeunesse danser les danses ancestrales aux gestes guerriers et héroïques. Certaines municipalités, qu'on ne saurait trop louer pour leur initiative et leur goût de la tradition, ont créé l'emploi de *maitre à danser* de la ville,

chargé d'instruire les enfants des écoles et de former parmi eux un quadrille de danseurs modèles. Grâce à elles, nous avons pu voir, aux fêtes de Saint-Jean-de-Luz, les charmants danseurs d'Andoain et de Beasain, puis ces nobles jeunes gens de Beris, admirables de fierté, de grâce, de fougue guerrière. Voici quelques timbres de ces danses, entre autres celui de la célèbre danse des épées, *ezpata dantza* :

EZPATA DANTZA

The musical score for 'Ezpata Dantza' is presented in nine staves. It begins with a treble clef and a 3/8 time signature. The melody is characterized by rhythmic patterns of eighth and sixteenth notes, often with rests. The score includes several repeat signs and a double bar line. The fifth staff features two endings, labeled '1ª' and '2ª'. The key signature is one flat (B-flat).

JORRAI DANTZA

Modéré.

f

ff

rall.

rall.

rall. molto.

rall. molto.

Beaucoup de ces danses composaient des cortèges précédant les municipalités ou les officiants dans les processions religieuses. C'est dans ce cadre qu'il faut les voir, dans ces petites ruelles des bourgs de la Navarre ou du Guipuzcoa, à l'ombre des maisons seigneuriales aux larges toits sculptés, traversées de loin en loin par un ardent rayon de soleil. Là, sur les larges dalles, tandis que la procession se déroule, sous les bannières armoriées, au feu des mousqueteries, les jeunes gens, aux tailles bien prises dans leur ceinture de soie, dansent leur pas sacré avec leurs bâtons ou leurs

épées. A Tolosa, le jour de la saint Jean, j'ai vu ainsi la danse traditionnelle du *pordon dantza*, la danse du bâton, et c'est un des plus charmants souvenirs de ma vie de musicien voyageur. Voici la musique exquise de cette danse :

PORDON DANTZA

Ces quelques lignes, consacrées à la musique de danse, suffiront pour donner une idée de sa variété et de son caractère.

Pour terminer, nous citerons une des plus amusantes marches locales, celle de Fontarabie, dite *marche de Condé*, en mémoire du siège de 1638, levé par ce général et appelée vulgairement *titibiliti*.

MARCHE DE FONTARABIE

The image shows a musical score for a march. It consists of seven staves of music written in a single system. The music is in a 2/4 time signature and a key signature of one flat (B-flat). The melody is characterized by a steady eighth-note rhythm with occasional sixteenth-note patterns. The first staff begins with a treble clef, a key signature of one flat, and a 2/4 time signature. The music continues across seven staves, ending with a double bar line.

etc.

La version d'Iztueta est incomplète et quelquefois différente de celle-ci.

*
**

Ici se place naturellement la description des instruments qui servent à faire danser tous les Basques aux jarrets d'acier. C'est d'abord la flûte à trois trous, ordinairement en bois léger au Pays Basque français, en érable au Pays Basque espagnol. L'instrument de percussion est de deux sortes : en France, dans la Soule, il est représenté par cet étrange instrument à cordes, nommé tambourin de Gascogne, sur lequel frappe obstinément le

ménétrier avec sa baguette sculptée, ne tirant de cette pauvre viole qu'un son confus et sourd. En Espagne, c'est le vrai tambourin de nos tambourinaires de Provence, moins haut pourtant, au son clair se mariant très bien aux notes aiguës de la flûte. Il est aussi très répandu au Labourd. Au Pays Basque français, le musicien est ordinairement seul, jouant à la fois de sa flûte et de son tambourin. En Espagne, il est généralement accompagné de deux acolytes, un second musicien jouant comme lui de la flûte et du tambour et faisant une seconde partie, puis un tambourinaire tapant sur une caisse claire de régiment ou un tambour vulgaire, pour accuser les temps forts du rythme, avec deux baguettes. Enfin je dois nommer la *gaita* ou flageolet en cuivre, aux sons aigres et stridents. Ceux qui ont assisté aux fêtes de la Tradition basque à Saint-Jean-de-Luz, en 1892, n'ont pas oublié cette criante musique qui les réveillait chaque matin. La *gaita* remplace la flûte dans les mains et aux lèvres des tambourinaires, surtout en Navarre. N'oublions pas le *manjureta*, sorte de corne à bouquins, dont les sons prolongés, le soir, dans les hauts pâturages, ont une si poétique mélancolie. Et puisque nous parlons des pasteurs, mentionnons les *cloches de bétail*, aux sons graves ou argentins, dont quelques-unes sont superbes de forme et d'ornementation. Le violon du ménétrier est à peu près inconnu au Pays Basque. Je n'en ai rencontré qu'un seul à La Madeleine, près de Saint-Jean-le-Vieux. Quant à l'accordéon, si commun dans les pays de musique populaire, comme la Norwège et le Tyrol, il est très peu adopté au Pays Basque. Mais le piston nous menace !

De tous ces instruments, de ces éléments originaux, en complétant les familles (basses de clarinettes, par exemple), on composerait un petit orchestre très pittoresque, se prêtant à merveille à l'exécution de la musique de danse basque. Dans les fêtes de village, cette petite bande arrêterait peut-être l'invasion de la fanfare funeste, corruptrice du goût populaire. Nous connaissons, au Pays Basque français, en Labourd, certaine troupe pistonnante, engagée dans toutes les fêtes de la région, dont les pas redoublés et les « défilés » viennent gâter les plus belles parties de pelote. Cette horrible musique de cirque, fausse d'ailleurs à miracle, accompagnant ce noble jeu, cette lutte antique, quelle dérision ! Puisque la musique y est traditionnelle, ramenez-nous le vieux tambourinaire d'antan ou un chœur de *gaitas*, adouci de flûtes, jouant les danses, les airs, les marches du pays !



C'est à dessein que nous avons omis de parler de la chanson basque espagnole. Dans sa forme ancienne, elle est très rare, nous le croyons du moins, ayant peu fouillé le Pays Vascongado en comparaison de nos provinces françaises. Nous l'avons assez étudiée pourtant pour nous convaincre que toute une littérature sentimentale est venue, depuis un siècle, l'étouffer. Beaucoup de ces romances sont dues au célèbre chansonnier Iparraguire, auquel on élève une statue de marbre dans son village de Zumarraga.

Un de ses chants restera à jamais fameux, c'est l'hymne *fuériste* « *Guernikako arbola* », dont la musique a été attribuée à un organiste de Lequetio. Elle est moderne comme la poésie elle-même. L'une et l'autre sont animées d'un souffle superbe. On peut y relever quelques fautes de goût, des cadences banales et à effet, mais, dans une œuvre de ce genre, le sentiment emporte tout. L'histoire du *Guernikako arbola* est déjà vénérable : il a soutenu des luttes héroïques, vibré sur les champs de bataille, et reçu le baptême du sang. En France comme en Espagne, les Basques se lèvent et se découvrent quand il éclate dans les fêtes. Il fait passer des éclairs dans tous les yeux. Saluons donc avec respect et avec amour la fougueuse chanson, bien qu'elle sente un peu la poudre, puisqu'elle a été choisie par les Basques pour représenter l'esprit même de leur race, cet esprit d'indépendance farouche, de fierté, de courage, de toujours jeune ardeur. Pour nous, elle représente avant tout le culte des traditions séculaires, toute la foi, toute la vertu et tout l'art des sept provinces : *Zazpiak Bat*, sonne donc le *Guernikako arbola* !

GUERNIKAKO ARBOLA

Guer- nikako ar- bola da bedeïn-katu- ba, Euskal- dunen ar-
te- an guztiz maita- tu- ba. Guer- ba; Eman ta za-bal- za- zu

munduban fru- tu- ba ba, Adoratzen zai- tu- gu ar- bo- la santu-
 ba, Adoratzen zai- tu- gu ar- bo- la santu- ba.

- | | |
|--|--|
| <p>2. Mila urthe inguruda
 Ezaten dutela
 Jainkoak jarri zubela
 Gernikako arbola :
 Zaude bada zutikan
 Orain da denbora
 Eroritzen bazera
 Arras galdu gera.</p> <p>3. Etzera eroriko
 Arbola maitia
 Baldin portatzen bada
 Bizkaiko juntuba
 Haurok artuko degu
 Zurekin partia
 Pakian bizi dedin
 Euskaldun jendia.</p> <p>4. Betiko bizi dedin
 Jaunari eskatzeko
 Jarri gaitezen danak
 Laster belauniko :
 Eta bihotzetikan
 Eskatuez gero,
 Arbola biziko da
 Orain eta gero.</p> <p>5. Arbola botatzia
 Dutela pentsatu
 Euskal herri guztian
 Denak badakigu :
 Ea bada jendia
 Denbora orain degu
 Hori gabetanik
 Iruki biazu.</p> <p>6. Beti egongo zera
 Uda berrikua
 Lore aintziñetako
 Mancha gabekoa :
 Erruzaitz bada
 Bihotz gurekoa,
 Denbora galdu gabe
 Emanik frutuba.</p> | <p>7. Arbolak erantzun du
 Kontuz bizitzeko,
 Eta bihotzetikan
 Jaunari eskatzeko :
 Gerlarik nai ezdegu,
 Pakia betiko,
 Gure lege zuzenak
 Emaen maitatzeko.</p> <p>8. Erregutu diogun
 Jaungoiko jaunari
 Pakia emateko
 Orain eta beti :
 Bai eta indarrare
 Zedorren lurrari
 Eta bendizioa
 Euskal-Erriari.</p> <p>9. Orain kanta ditzagun
 Laubat bertso berri
 Gure probintziaren
 Alabantzagarri :
 Alabak esatendu,
 Su garrez beterik,
 Nere biotzekua
 Eutziko diat nik.</p> <p>10. Gipuzkoa urrena
 Arras sentiturik
 Asi da deadarrez
 Ama gernikari :
 Etorri etzeiten
 Arrimatu neri
 Zure sendogarria
 Emen nukazu ni.</p> <p>11. Ostoa berdia eta
 Zaiñak ere fresko
 Nere seme maiteak
 Enaiz eroriko :
 Beartzen banaiz ere
 Egon beti pronto
 Niganikan etsaiak
 Itzurrerez teko.</p> |
|--|--|

12. Gutiz maitagarria,
Eta oestargiña,
Begiratu gaitzatu,
Zeruko Erregiña,
Gerlarik gabetanik
Bizi albagiña
Oraindño izandegu
Guretzako diña.

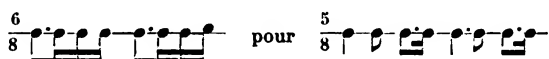
CHARLES BORDES.

BIBLIOGRAPHIE MUSICALE BASQUE

DON JUAN IGNACIO DE IZTUETA. — *Guipuzcoaco dantza gogoan-garrien condaira edo historia beren sonu zar, eta itz neurtu edo versoquin. Baite berac ongui dantzazeco ira caste edo instruccioac ere, etc...* Berraren equillea D. Juan Ignacio de Iztueta. Guipuzcoaco erri leial Zaldivian jaioa, etc. Donostian, Ignacio Ramon Barojaren Moldizteguiian, 1824, Garren urtean eguina. (Notice ou histoire des danses les plus mémorables du Guipuzcoa, avec les airs anciens et les paroles en vers qui les concernent, et aussi avec des instructions pour les bien danser, etc.)

Une première édition parut sans paroles, la censure s'opposa à leur impression; plus tard une nouvelle édition suivit, avec musique gravée et paroles, sous le titre suivant : *Euscaldun ancina ancinaco ta are lendabico etorquien Dantza on critei pozcarri gaitzic. Gahecoru sonu gogoan garriac beren itz neurtu edo versoquin.* Donostian, Ign. Ramon Barojaren Moldizteguiian, 1826, Garren urtean eguina. (Les danses, les amusements innocents des anciens Basques et de ceux d'aujourd'hui, avec la musique et les paroles mesurées ou vers.) In-folio de 35 pages, plus 3 feuillets de titres et préliminaires.

Il est regrettable que les airs à *cinq temps* aient été tous notés en 6/8, chaque mesure à 6/8 formant deux mesures à 5/8. Ainsi :



Le principe une fois admis, on s'y reconnaît facilement. Nous souhaitons qu'il soit fait une édition moderne de cet intéressant ouvrage, peut-être unique dans la bibliographie du Folk-Lore. Certaines danses avec paroles sont d'une grande beauté. Le recueil ne contient pas

moins de *cinquante et une* danses différentes, dont *trente* avec paroles. *Les Archives de la Tradition basque* en projettent une réédition.

FRANCISQUE MICHEL. — *Le Pays Basque, sa population, sa langue, ses mœurs, sa littérature et sa musique*. — Paris, Firmin Didot, 56, rue Jacob, MDCCCLVII.

L'ouvrage de Fr. Michel contient, outre un chapitre malheureusement très succinct sur la musique basque, quelques feuilles de musique à la fin du volume, contenant un saut basque (le *mutchikoac*), le *pordon Dantza* et le *cuarrentaco erreguela*, empruntés à l'ouvrage de Iztueta, et la chanson *Choria Caiolan*, en tout 4 pages.

M^{me} DE LA VILLEHELIO. — *Douze Chants des Pyrénées*. — Publiés à Paris, avec accompagnement de piano.

PASCAL LAMAZOU. — *Cinquante Chants Pyrénéens*. — Paris, chez Pascal Lamazou, 14, rue Taitbout; en dépôt chez S. Richault, 4, boulevard des Italiens.

Ce recueil, publié avec accompagnement de piano, contient divers chants des Pyrénées, dont *douze airs* basques seulement.

J. D. J. SALLABERRY (de Mauléon). — *Chants populaires du Pays Basque*. — Bayonne, imprimerie de veuve Lamaiguère, rue Chegaran, 39 (1870).

Le recueil le plus important publié jusqu'à ce jour, contenant cinquante chansons avec la traduction française, certaines avec accompagnement de piano.

J. A. SANTESTEBAN. — *Coleccion de Aires Vascongados para canto y piano*. — San Sebastian, almacén de musica.

Collection importante d'airs basques espagnols publiés séparément, puis réunis après coup. Beaucoup de ces chansons sont modernes, notamment d'Iparraguire.

MÊME AUTEUR. — *Cantos y Bailes tradicionales Vascongados, arreglados para piano por J. A. Santesteban*. — San Sebastian, Santesteban, editor, avenida de la Libertad, 32.

Sous ce titre, M. Santesteban a en cours de publication une grande quantité de thèmes basques espagnols. Il est assez difficile de se reconnaître dans cette collection, qui semble divisée en deux catégories : 1^o *Cantos*, 2^o *Bailes*, les premiers sans paroles et dans un format in-8^o.

MÊME AUTEUR. — *Coleccion de Marchas, Bailes, Cantos Vascongados para piano*. — Une collection similaire qui semble faire double emploi avec la précédente.

JULIEN VINSON. — *Le Folk-Lore du Pays Basque*. — Paris, Maisonneuve et C^o, éditeurs, 25, quai Voltaire, 1883.

Un chapitre de l'intéressant livre de M. Vinson est consacré aux chansons, qu'il publie avec les airs, un premier couplet basque et la traduction française complète. Le volume contient en tout *vingt-quatre* chansons, divisées en chansons politiques, chansons amoureuses, chansons satiriques et humoristiques, berceuses.

ARCHIVES DE LA TRADITION BASQUE. — *Religion, histoire, langue, poésie, contes, pastorales, proverbes, musique, chansons, danses populaires, coutumes, jeux*. Publication de documents entreprise par un groupe d'écrivains et d'artistes, pour servir à l'histoire de la tradition. — Paris, aux bureaux des Archives de la Tradition Basque, 15, rue Stanislas. Éd. in-4^o paraissant par livraisons. Prix des livraisons, 1 fr; pour les souscripteurs, 50 cent.

LIVRAISONS PARUES

CHARLES BORDES. — *Dix Cantiques populaires basques en dialecte souletin, recueillis et notés au cours de sa mission par Charles Bordes, chargé de mission du Ministère de l'Instruction publique, Directeur des Chanteurs de Saint-Gervais*. Textes basques révisés et traduits par le D^r J.-F. Larrieu.

— *Douze Noël's populaires basques en dialecte souletin, recueillis et notés par Ch. Bordes*. Textes basques révisés et traduits par le D^r J.-F. Larrieu.

— *Dix Chansons légendaires et morales du Pays Basque, recueillies et notées par Ch. Bordes*. Textes basques révisés et traduits par le D^r J.-F. Larrieu.

— *Douze Chansons d'amour du Pays Basque, recueillies et notées par Ch. Bordes*. Textes basques révisés et traduits par le D^r J.-F. Larrieu.

POUR PARAÎTRE ULTÉRIEUREMENT

— *Douze nouvelles Chansons d'amour*.

— *Douze Chansons satiriques*.

— *Chansons diverses, politiques, berceuses, chants de quête et de noces, etc., en deux livraisons*.

Le tout pour former un volume d'environ cent chansons.

MÊME AUTEUR. — *Choix des plus excellentes danses du Pays Basque espagnol*. Zortzicos, danses caractéristiques, bailes, marches et parades, publiés par Ch. Bordès.

J. D. J. SALLABERRY. — *La Musique dans les pastorales et les mascarades au Pays Basque*, publié par J. D. J. Sallaberry.

MÊME AUTEUR. — *Les vingt et un Sauts basques du pays de Soule*, par J. D. J. Sallaberry.

CHARLES BORDÈS. — LE CHANT POPULAIRE A L'ÉGLISE ET DANS LES CONFRÉRIES ET PATRONAGES, collection publiée par la *Schola Cantorum*, société de musique religieuse, à Paris, 15, rue Stanislas.

— *Kantika espiritualak*, choix de cantiques populaires basques.

— *Euskal Noelak*, choix de 12 Noël basques, précédés d'un *Angelus* populaire.

Édition sans accompagnement : chant seul et texte complet, 0 fr. 50;
Édition avec accompagnement : chant avec accompagnement, avec un seul couplet de texte, 2 francs.

Ces pièces, à peu de variantes près, sont la reproduction des chants publiés dans les *Archives de la Tradition Basque*, sans traduction française et avec accompagnement de piano.

XIV

QUELQUES LÉGENDES POÉTIQUES

DU PAYS DE SOULE

PAR

M. JEAN DE JAURGAIN

QUELQUES LÉGENDES POÉTIQUES

DU PAYS DE SOULE

PAR

M. JEAN DE JAURGAIN

I

URRUTIAKO ANDERIA

*Ahetzeko anderia
Urrütian khorpütsez ;
Hor dizü bere büria,
Kampoan da bihotzez.*
— *Nur dü bere maitia ?
Nahi nüke egia.
Jinkoak nahi badü,
Hiltzia ükhenen dü.*
— *Gure jaon Urrütia,
Khechian bethi zira ;*

LA DAME DE RUTHIE

La demoiselle d'Ahetze
Est de corps au château de Ruthie ;
Elle a la tête là,
De cœur, elle est dehors.
— Quel est son bien-aimé ?
Je voudrais la vérité.
Si Dieu le veut,
Il aura la mort.
— Ruthie, notre seigneur,
Vous êtes toujours en colère :

*Erradazüt zertako,
Ni enüzü kampoko.*

— *Hürrunt zite ni ganik
Eztit zure beharrik ;
Bazoaza kampora
Eni adar biltzera.*

— *Jaona, holako gaizak,
Ahetzeko anderiak
Eztitizü ikhasi ;
Hen doazü ihesi.*

*Elhe hoiek ahotik
Jalkhitzen zielarik,
Urrütiak bilhoti
Therresta dü ebili.*

— *Jinkoa, zer bizia,
Oi ! jaon Urrütia,
Ni Ahetzeko etchian
Nündüzün bai bakian.
Hunat jin behar nizün,
Ene zorthia züzün,*

Dites-moi pourquoi,
Je ne suis pas une étrangère.

— Éloignez-vous de moi,
Je n'ai pas besoin de vous ;
Vous allez au dehors
Me cueillir des cornes.

— Seigneur, de pareilles choses,
La demoiselle d'Ahetze
Ne les a pas apprises ;
Elle va en les fuyant.

Au moment où ces paroles,
Sortent de sa bouche,
Ruthie la saisit par les cheveux
Et la traîne à terre.

— Dieu ! quelle existence !
O seigneur de Ruthie,
Moi, dans la maison d'Ahetze
J'étais, oui, en paix.

Il fallait que je vinsse ici,
C'était ma destinée,

*Bihotz min ükheiteko,
Züre khecharazteko,
Ogen gabe zü, bethi
Mintzo zitzaist gogorki;
Othoi, zure begiak
Utz ditzala khechiak.*

*
**

*Goizian goizik jeikirik,
Ogi ophilak eginik,
Ahetzeko anderia,
Lehia dün handia.*

*Zareta bat bürrian
Kamporat jalkhitzian,
Mus d'Urrütiaik zian
Baratü bai bidian.*

— *Nun zabiltza hain goizik,
Jauregia hüstürik?
Galthatzen do Urrütik,
Begiak oldartürik.*

Pour avoir des maux de cœur,
Pour vous faire mettre en colère.
Sans que j'aie aucun tort, toujours
Vous me parlez avec dureté.
Que vos yeux, je vous en prie,
Abandonnent leurs colères.

..

Levée de grand matin,
Et après avoir fait des petits pains,
Demoiselle d'Ahetze,
Grand est ton empressement.

Une corbeillée sur la tête,
Au moment où elle sortait,
Monsieur de Ruthie l'avait
Arrêtée, oui, sur le chemin.

— Où allez-vous si matin,
Abandonnant le château ?
Lui demande Ruthie,
Les yeux en fureur.

— *Jaona, ikhusiren düzü,*
Nahi balin badüzü,
Nurat orai nabilan,
Zareta hau bürían.

Jente eskeliari
Emaiteko sokhorri,
Madama Urrütiak
Hartü zütian bidiak.

Ophilez zaria beitzen
Betherik jente prauben,
Urrütiak zarian
Eskia ezari zian.

Ophilak, ordü hartan,
Jin ziren haillikotan,
Urrütiak berhala
Uste trumpatü zela.

— *Ehüliaren etchera*
Zoaza bilberaztera ?
 — *Jaona, ikhusten düzü...*
Orai, zük badakizü...

— *Seigneur, vous verrez,*
Si vous le voulez,
Où je vais maintenant,
Avec cette corbeillée sur la tête.

Aux gens nécessiteux
Pour donner secours,
Madame de Ruthie
Avait pris les chemins.

Parce que de petits pains la corbeille
Était pleine pour les pauvres gens,
Ruthie dans la corbeille
Mit la main.

Les petits pains, au même moment,
Se changèrent en pelotons de fil.
Ruthie aussitôt
Crut qu'il s'était trompé.

— *A la maison du tisserand,*
Vous allez les faire tramer.
 — *Seigneur, vous voyez...*
Maintenant, vous, vous savez...

— *Pharka izadazüt arren,*
Bekhaitz enüzü izanen :
Emazte hun zirela
Orai badit nik proba ¹.

— Pardonnez-moi donc,
 Je ne serai plus jaloux :
 Que vous êtes bonne femme
 Maintenant j'ai, moi, la preuve.

Le texte de cette très ancienne et curieuse légende, dont le souvenir est à peu près perdu dans les villages de la Soule, nous a été fort heureusement conservé par M. Francisque-Michel, qui le recueillit et le publia en 1857. Je n'y apporte que de légères modifications d'orthographe ; mais je corrige le nom de famille de la châtelaine de Ruthie, car, d'après les documents que je vais citer, la tradition orale a évidemment fini par transformer *Ahetzeko anderia* — la demoiselle d'Ahetze — en *Hauzeko anderia* — la demoiselle de Haux.

Au cours de mes longues investigations historiques dans les dépôts d'archives de Paris, de la Gascogne et des pays euskariens, j'ai eu la bonne fortune de relever des renseignements assez complets sur les trois maisons souletines de Haux, de Ruthie et d'Ahetze sans trouver aucune trace d'alliance entre les deux premières.

Les seigneurs de Haux me sont connus depuis Raymond-Arnaud, qui vivait en 1315 et dont la postérité s'éteignit dans la maison de Gramont, vers la fin du quatorzième siècle, par le mariage de Gracianne, héritière des châteaux et seigneuries de Haux et d'Olhaiby, avec Bernard dit Berdot de Gramont, chevalier, comme le constate une charte du 28 avril 1407².

Pour les dames de Ruthie d'Aussurucq, j'en ai la suite ininterrompue à partir de Marie, héritière de cette maison, qui épousa vers l'an 1400 noble André de Suhare, seigneur de la Salle et gentillesse de Casenave de Suhare. Leur fils aîné, Menauton, seigneur de Ruthie d'Aussurucq, figure comme gentilhomme juge-jugeant

1. Voy. FRANCISQUE-MICHEL, *Le Pays Basque*, Paris, 1857, in-8°, p. 399.

2. Papiers de Jaurgain, *Inventaire des Archives de Bidache*, du seizième siècle. — Bibl. Nat., mss., *Collection Duchesne* (Papiers d'Orthenart), vol. 114, f° 209.

de la terre de Soule dans un grand nombre d'actes de 1453 à 1464 ; un document postérieur nous apprend qu'au moment de sa mort, arrivée peu de temps après, il fonda une prébende dans l'église de Saint-Jean de Berraute-lez-Mauléon.

Ce Menauton de Ruthie, qui est, très vraisemblablement, le héros de notre ballade, avait à peine vingt ans quand son père le maria, vers 1422, avec Domenge d'Ahetze, damoiselle, sœur de monseigneur Arnauton d'Ahetze, chevalier, seigneur d'Ahetze de Peyriède — depuis, Ordiarp — et d'Erbis de Musculdy.

Plusieurs enfants naquirent de cette union, entre autres : Arnauton, seigneur de Ruthie ; Menaud de Ruthie, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Berraute et d'Irisary de 1455 à 1472 ; Guilhem de Ruthie, marié, puis prêtre et recteur de Laruns, en Soule, en 1482 ; Jean de Ruthie, prébendier en 1469, recteur d'Aussurucq et vicaire de Suhare de 1483 à 1488 ; Gracianne de Ruthie, femme de noble Menautoxe de Jaureguibery de Libarrenx ; et Marie d'Aussurucq-Ruthie, dite aussi de Suhare, alliée : 1^o vers 1444 à Bertrand de Behasque, donzel, seigneur de la Salle de Behasque ; 2^o par contrat du 28 juin 1456 à Peyrot d'Anguelu d'Oneix, qui testa le 27 août 1459 ; enfin, 3^o par contrat du 5 août 1460 à Jean de La Mothe, seigneur adventice de la Salle de Saint-Palais¹.

Par un acte du mois d'octobre 1463, où l'on voit intervenir quatre générations de sa famille, Arnauton, seigneur jeune de Ruthie d'Assurucq, déclare qu'au temps passé, étant alors âgé d'un peu plus de vingt ans, il avait, avec l'autorisation d'André, seigneur de Casenave de Suhare, et de Menauton, fils de celui-ci, seigneur propriétaire de Ruthie, et père de lui, Arnautou, fait transport, vente et donation à Gracianne, sa sœur germaine, femme de Menautoxe de Jaureguiberry de Libarrenx, et à ses héritiers descendants de loyal mariage, de tous ses droits sur les maison,

1. Arch. des Basses-Pyrénées, *Minutes de notaires de Soule*, non classées. Arch. du séminaire d'Auch, *Minutes de notaires de Saint-Palais*. — Le contrat du 5 août 1460 est remarquable en ce qu'il contient les clauses de trois mariages : celui de Marie de Ruthie ; celui d'Arnauton, seigneur de la Salle de Behasque, son fils mineur du premier lit, avec Jeanne de la Salle de Saint-Palais, fille d'un premier mariage de Jean de La Mothe, et celui de Jean, seigneur de la Salle de Saint-Palais, fils du même Jean de La Mothe et de l'héritière de la Salle de Saint-Palais, sa première femme, avec Marguerite de Behasque, fille de Marie de Ruthie. Chacune des deux jeunes fiancées eut une dot de 300 florins.

place, devoirs, fiefs, moulin, dîmes, herbages, eaux, cayolars et autres appartenances de Casenave de Suhare. Maintenant, étant âgé de quarante ans, un peu plus ou moins, Arnauton se présente devant un notaire, accompagné de Pierre-Arnaud, son fils aîné et héritier. Tous deux assistés et autorisés d'André de Suhare et de Menauton de Ruthie, leurs père, aïeul et bisaïeul, confirment par un nouveau contrat la donation et vente précédemment faite à Gracianne de Ruthie ¹.

Devenu, par sa femme, seigneur de Casenave de Suhare, Menautoxe de Jaureguiberry se reconnut débiteur d'une somme de 45 florins envers Arnauton, seigneur jeune de Ruthie d'Aussurucq, le 26 janvier 1464 (n. st.), et, le même jour, en présence d'Arnauton, seigneur d'Ahetze de Peyriède, et de Johannot, fils d'Arbide de Juxue et de la Salle de Gotein, les deux beaux-frères firent serment d'assurer sous peu le mariage de Pierre-Arnaud, fils de Menautoxe et héritier de Casenave de Suhare, avec Domenge de Ruthie, sa cousine germaine, fille d'Arnauton ².

La maison de Ruthie, encore représentée de nos jours, hors du pays, compte parmi ses rejetons un grand nombre d'hommes d'armes et d'archers des ordonnances, plusieurs prélats et officiers distingués.

Peyrot de Ruthie, chevalier, seigneur de Ruthie en Soule et de Cheverny, au diocèse de Blois, fils de Pierre-Arnaud et de Marguerite de Navailles, mort le 6 octobre 1542, était l'arrière-petit-fils de Domenge d'Ahetze. Admis en 1507 dans la bande des cent gentilshommes de l'hôtel du roi, et pourvu en 1527 des charges de capitaine du château neuf de Bayonne et de châtelain du Mauléon, gouverneur de la vicomté de Soule, il fut aussi premier écuyer de la petite écurie du roi, lieutenant de la vénerie et capitaine de Saint-Germain-en-Laye ³. Le 14 avril 1533, François I^{er} lui fit don d'une somme de 20.000 livres pour le récompenser de ses services et l'aider à trouver un parti convenable ⁴. C'est à lui que l'on doit la reconstruction de la partie la plus ancienne du

1. Arch. des Basses-Pyrénées, *Minutes de notaires de Soule*. Le feuillet portant la date manque, mais l'acte qui vient immédiatement après est du 30 octobre 1463.

2. Archives des Basses-Pyrénées, *Minutes de notaires de Soule*.

3. Voy. JAURGAIN, *Les Capitaines châtelains de Mauléon* (Revue de Béarn, Navarre et Lannes, 1884, p. 254).

4. Arch. nat., *Acq. sur l'épargne*, J. 960^r, f^o 49.

château de Ruthie qui, actuellement, sert de presbytère au curé d'Aussurucq.

Bernard de Ruthie, neveu de Peyrot, entra dans les ordres et devint aumônier de François I^{er}, en 1542. Le 4 mai 1550, il était conseiller du roi et son premier aumônier, abbé de Pontlevoy et commandeur d'Ordiarp. Nommé grand aumônier de France le 1^{er} juillet 1552, il fut sacré évêque de la cour par le Pape Jules III, à la demande du roi Henri II, et mourut le 31 mai 1556.

Jean de Tardets, chevalier, seigneur de Ruthie d'Aussurucq, de Cheverny et d'Arangois de Luxe, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, succéda en 1542 à Peyrot de Ruthie, son oncle maternel, dans la charge de capitaine châtelain de Mauléon, et aux biens de la maison de Ruthie, à la condition d'en prendre le nom et les armes.

Pierre de Ruthie, docteur en théologie, abbé de Sainte-Engrâce en 1677 et grand archidiacre de Comminges en 1680, fut sacré évêque de Rieux en 1705 ; il mourut en 1709.

Enfin, — et j'en passe, — Charles-François de Ruthie, qui mourut en 1741, était lieutenant-colonel du régiment de Cambrésis.

II

BERETERETCHEN KHANTORIA

*Haltzak eztü bihotzik,
Ez gaztamberak ezürrik :
Enian uste erraiten ziela aitunen semek gezürrik¹.*

LA CHANSON DE BERTERÈCHE

L'aulne n'a pas de moelle,
Ni le fromage d'os :
Je ne croyais pas que les gentilshommes disaient des mensonges.

1. On retrouve presque le même couplet, en dialecte bas-navarrais, dans une plainte moderne, *Hil kechua*, publiée par M. Francisque-Michel, *Le Pays Basque*, p. 401 :

Halzak eztu ekharten ezkurrik
Ez gaztamberak ezurrik
Eznien uste bazela
Jinko semetan gezurrik.

*Andozeko ibarra,
Ala ibar lüzia!*

Hiruretan ebaki zaitan armarik gabe bihotza.

*Bereteretchek oheti
Neskatuari ezteki :*

« *Abil, eta so'ginezan ageri denez gizonik. »*

*Neskatuak berhala,
Ikhusi zian bezala,*

Hirur dozena bazabilzala leiho batetik bestera.

*Bereteretchek leihoti
Jaon kuntiari goraintzi;*

Ehün behi bazereitzola bere zezena ondoti.

*Jaon kuntiak berhala,
Traidore batek bezala :*

« *Bereteretch, aigü borthala, ützüüren hiz berhala. »*

— « *Ama, indazüt athorra,
Mentüraz sekülakua!*

Bizi denak orhit ükhenen dü Bazko biharamena ».

La vallée d'Andoce,
Oh! la longue vallée!

Trois fois elle m'a fauché le cœur, sans arme.

Berterèche du lit
A la servante avec douceur :

« Va, et regarde s'il parait des hommes. »

De suite la servante,
Comme elle l'avait vu,

Que trois douzaines vont et viennent d'une fenêtre à l'autre.

Berterèche de la fenêtre
Complimente le seigneur comte;

Il lui offre cent vaches avec leur taureau à la suite.

Le seigneur comte, aussitôt,
Comme un traître :

« Berterèche, viens à la porte, tu retourneras de suite.

— « Mère, donnez-moi la chemise,
Peut-être celle pour jamais!

Qui vivra se souviendra du lendemain de Pâques. »

Marisantzen lasterra
Bostmendietan behera!
Lakharri Būztanobian sarthū da bi belhaiñak herresta.

— « *Būztanobi gaztia,*
Ene anaie maitia,
Hitzaz hunik ezpalimbada, ene semia juan da! »

— « *Arreba, ago ichilik,*
Ez, othoi, egin nigarrrik;
Hire semia bizi balimbada, mentūraz Mauliala da. »

Marisantzen lasterra
Jaon kuntiaren borthala!
 « *Ai! ei! eta, Jaona, nun dūzie ene seme galanta?* »

— « *Hik bahiena semerik*
Bereteretchez besterik?
Ezpeldoi altian dūn hilik; abil, eraikan bizirik! »

Ezpeldoiko jentia,
Ala sendimentū gabiak,
Hila haiñ hūllan ūkhen eta, deūsera etzakienak!

Oh! la course de Marie-Santz
 A la descente de Bostmendieta! [les deux genoux.
 Elle est entrée dans la maison de Bustanoby de Lacarry, en se traînant sur

— « *Jeune Bustanoby,*
Mon frère bien-aimé,
S'il n'y a secours de toi, mon fils est perdu!

— « *Sœur, tais-toi*
Je t'en prie, ne verse pas de larmes.
Ton fils, s'il vit encore, est peut-être arrivé à Mauléon.

Oh! la course de Marie-Santz
 A la porte du seigneur comte!
 « *Aïe, aïe, seigneur, où avez-vous mon galant fils?* »

— « *Avais-tu, toi, de fils*
Autre que Berterèche?
Il est aux environs d'Espeldoy, mort; va, relève-le vivant. »

Les gens d'Espeldoy,
 Oh! les gens dénués de sentiment,
 Qui avaient un mort si près, et qui n'en savaient rien!

Ezpeldoiko alhaba
Margarita deitzen da;
Bereteretchen odoletik ahürkaz biltzen ari da.

Ezpeldoiko bukhata
Ala bukhata ederra!
Bereteretchen athorretarik hirur dozena ümen da¹.

La fille d'Espeldoy
 Se nomme Marguerite,
 Elle ramasse le sang de Berterèche à pleines mains.

La lessive d'Epeldoy,
 Oh! la belle lessive!
 Il s'y trouve, dit-on, trois douzaines de chemises de Berterèche.

Il faut avoir entendu cette magnifique complainte, chantée à pleine voix, la nuit, dans nos montagnes, pour en apprécier toute la beauté, l'indéfinissable expression de mélancolie et d'étrangeté que la notation musicale est impuissante à bien rendre.

C'est assurément l'un des types nationaux les plus complets de nos vieilles légendes euskariennes. Mon excellent ami Jules Sallaberry pensait, lorsqu'il publia son recueil, que le meurtrier de Berterèche était probablement un comte de Troisvilles, lieutenant du roi en son château de Mauléon²; mais le comté de Troisvilles date de 1643, et le premier capitaine châtelain de Mauléon de cette famille, Armand-Jean de Peyré, comte de Troisvilles et abbé commendataire de Montier-en-Der, exerça la charge de gouverneur de Soule de 1676 à 1681³.

Notre complainte dénote une facture beaucoup plus ancienne, et la tragique aventure dont elle nous a conservé le souvenir est évidemment antérieure au dix-septième siècle. J'en vois la preuve certaine dans le prénom de la mère de Berterèche, *Marisantz* de Bustanoby, très fréquent en Soule au quinzième siècle, encore usité

1. Recueillie et publiée par J. SALLABERRY, *Chants populaires du Pays Basque*, Bayonne, 1870, p. 209.

La musique recueillie et notée par Ch. Bordes diffère légèrement de celle donnée par Sallaberry.

2. *Chants populaires du Pays Basque*, p. 406.

3. Voy. pour les comtes de Troisvilles, le comte de Candale et le comte de Lerin, *Les Capitaines châtelains de Mauléon* (*Revue de Béarn, Navarre et Lannes*, 1884-1885).

dans la première moitié du seizième, et que l'on n'y rencontre plus quelque temps après.

Or, avant 1646, je ne vois dans la série des capitaines châtelains de Mauléon que deux personnages auxquels puisse s'appliquer le qualificatif de *jaon kuntia* : Jean de Foix, comte de Candale, et Louis de Beaumont, comte de Lerin, baron de Guiche et de Curton, connétable de Navarre; mais le premier doit être écarté, car il ne trouva pas le loisir de venir prendre possession de sa charge; d'ailleurs, le comte de Lerin commandait à Mauléon depuis 1434, comme lieutenant du duc de Gloucester, prédécesseur de Jean de Foix, et il refusait de rendre la place. Beaumont était le beau-frère de Jean d'Aragon, roi de Navarre, et Henri VI, roi d'Angleterre, qui avait quelque intérêt à le ménager, lui laissa, par lettres du 16 mai 1447, la jouissance du château de Mauléon jusqu'à ce qu'il fût payé des frais de construction d'une tour qu'il avait fait élever pour la défense de la forteresse et d'autres réparations, le tout évalué à une somme de mille livres sterling. Le 8 août 1448, noble Guillaume, bâtard de Beaumont, s'intitulait « cappitaine et garde deu castet de Mauleon per lo tres honorable et potent senhor mossenhor Loys de Beaumont, condestable de Navarre, senhor et ministre deu castet et castelanie de Mauleon et de la vicomtat de Sole per nostre tres souveran senhor lo rey d'Angleterre et de France¹ ».

Depuis, Henri VI ne porta pas longtemps ce titre de roi de France, car les Français commencèrent la conquête de la Guyenne précisément par le château de Mauléon, qui tomba en leur pouvoir au mois de septembre 1449. « En ce dict mois, — raconte Jean Chartier, auteur contemporain², — les comtes de Foix et d'Estrac, les vicomtes de Loumagne et de Lautrec et plusieurs aultres barons, chevaliers et escuyers des pays de Foix, de Comminges, d'Estrac, de Bigorre et de Bearn, jusques au nombre de six à sept cent lances et dix mil arbalestriers se partirent des pays de Bearn et entrèrent au pays de Basque où a ville et chastel nommée Mauleon de Sole, laquelle ledict comte de Foix fist assieger de tous costez. Et quand ceux deladicte ville se virent enfermez, doubtant estre prins d'assault, se rendirent par composition et mirent ledict comte de Foix dedens. Les Anglois tindrent ledict chastel dont estoit garde le connestable de Navarre. Ils le pouvoient bien tenir, car c'est le

1. Arch. de M^{me} la comtesse de Brancion, aujourd'hui à M. Paul Labrouche, *Papiers d'Othenart*.

2. *Histoire de Charles VII, roy de France*, p. 192.

plus fort chastel de Guyenne, assis sur un moult hault rocq. Ledict comte fut accertené par ceux deladicte ville qu'il y avoit pou vivres dedens. Si y mist le siege de toutes parts. » Le comte de Lerin, ayant eu la certitude qu'il ne recevrait aucun secours du roi de Navarre, rendit le château, en obtenant la vie sauve pour la garnison, et se retira à Pampelune.

C'est donc de la première moitié du quinzième siècle, entre 1434 et 1449, que date la ballade de Berterèche, car le meurtre du fils de *Marisantz* de Bustanoby fut certainement commis ou ordonné par le comte de Lerin, — qui était Navarrais et parlait le basque, — pendant qu'il commandait au château de Mauléon.

La Soule était alors le théâtre d'une sanglante querelle des factions rivales de Luxe et de Gramont, qui, depuis plus d'un siècle, partageait tout le Pays Basque cispyrénéen en deux camps ennemis; Louis de Beaumont favorisait le parti du seigneur de Luxe, son proche parent, et la mort de Berterèche fut un des mille incidents de cette guerre civile.

Par lettres patentes signées au château de Pau le 13 novembre 1427, Jean, comte de Foix et de Bigorre, vicomte de Béarn, donne commission à Guillaume-Arnauton de Méritein d'arrêter et conduire aux châteaux d'Orthez, de Sauveterre, de Bellocq, de Pau et de Montaner, un certain nombre d'individus qui ont contrevenu à la paix de dix ans par lui faite, avec pleins pouvoirs des parties, entre Jean, seigneur de Gramont, et Gracian de Gramont, seigneur de Haux et d'Olhaiby, d'un côté, Arnaud-Loup, seigneur de Luxe, et le seigneur de Domezain de l'autre. Il ordonne de les arrêter n'importe où, excepté en lieux sacrés et religieux, et s'il doit, pour cela, démolir ou brûler des maisons, s'il s'ensuit plaies ou mort, le comte l'en relève¹.

Les deux partis avaient des adhérents non seulement en Béarn, mais encore en Navarre, en Guipuzcoa et en Guyenne. Le 26 février 1431, à Bordeaux, François, seigneur de Gramont, et Gracian de Gramont, seigneur de Haux, signent avec Bertrand, seigneur de Montferrand et Langoiran, et François de Montferrand, seigneur d'Uza et Belin, une ligue par laquelle ceux-ci promettent d'aider les deux premiers dans leurs propres guerres contre tous, sauf le roi d'Angleterre, le comte de Foix et Longueville, et le captal de Buch, de fournir vingt-cinq hommes d'armes, bien montés et habillés, et

1. Archives de M^{me} de Brancion, *Papiers d'Oihenart*.

de les mener à leurs propres dépens aux lieux où les seigneurs de Gramont et de Haux auront la guerre, cinq semaines après qu'ils en seront requis. Et si ces derniers ont besoin de plus de gens, Bertrand et François de Montferrand promettent de les aider de tout leur pouvoir, de leurs corps et de leurs biens. Par un autre traité fait entre le seigneur d'Uza et Gracian de Gramont, le premier promet au seigneur de Haux vingt-cinq hommes d'armes et deux cents arbalétriers, un mois après qu'il en sera requis, et s'il faut davantage, il fera son possible¹.

François de Gramont obtint aussi le concours du comte de Foix, vicomte de Béarn, qui, par lettres de 1434 et 1436, promit de l'aider et secourir envers et contre tous, hormis les rois d'Angleterre et de Navarre, chaque fois qu'il en serait requis².

Quelque temps après, Bertrand, seigneur de Montferrand et de Langoiran, se dégagait de son alliance avec le lignage de Gramont et épousa Jeanne de Luxe, fille de Jean I^{er}, baron de Luxe, Ostabat, Lantabat, Tardets, Ahaxe et autres seigneuries, ricombre de Navarre et chambellan de la princesse de Viana, et de Marie de Peralta. Le contrat de mariage fut passé devant Jean de Bergara, notaire du pays de Labourd, le 6 avril 1446, et Jean de Luxe donna pour cautions de la dot promise deux gentilshommes de son lignage, Arnauton, seigneur de Belsunce, et Arnauton, seigneur d'Armendarits³.

Le seigneur de Luxe avait lui-même assez de partisans et d'alliés pour tenir tête aux nombreux et puissants adhérents de son adversaire, car on le voit donner entre les mains du sénéchal de Béarn, par lettres datées de Menditte, le 22 septembre 1448, sûreté à François, seigneur de Gramont, et à ceux de son lignage, qu'il ne leur sera fait aucun mal pendant quinze jours⁴.

Deux ans plus tard, quand la guerre éclata entre l'infant Don Carlos, prince de Viana, et Jean d'Aragon, son père, qui détenait la couronne de Navarre depuis la mort de la reine Blanche, les lignages de Luxe et de Beaumont se rangèrent du côté de Don Carlos, tandis que les Gramont et les Navarre-Cortez se déclaraient

1. Arch. de M^{ss} de Brancion, *Papiers d'Oihenart*.

2. Ibid. — Arch. des Basses-Pyrénées, *Série E*, cartons 437 et 438.

3. Arch. du séminaire d'Auch, *Papiers d'Oihenart*, *Noblesse de Gascogne et Navarre*, f^o 67.

4. *Inventaire des titres de la maison de Gramont*, manuscrit du seizième siècle, f^o 180.

pour le roi. Les hostilités commencèrent au mois de septembre 1450, et Jean de Luxe s'empara aussitôt de Saint-Jean-Pied-de-Port, qui était la principale place forte de la Basse-Navarre¹.

La querelle des Luxetins et des Gramontais prend alors de telles proportions en Basse-Navarre, que les chefs des deux partis, le très noble En François, seigneur de Gramont, et En Arnaud-Guillaume, seigneur de Domezain, l'un des tuteurs de En Johan II, seigneur de Luxe, pupille, se réunissent avec d'autres gentilshommes et bonnes gens de l'un et l'autre lignage, le lundi 2 juillet 1453, dans une prairie dite de Sorhabil, et désignent six commissaires, trois de chaque côté, pour rédiger les articles d'une *hermandad* au pays de Mixe, afin de mettre fin aux meurtres, pilleries et autres excès qui se commettent journellement, en public et en secret, entre les lignages de Gramont et de Luxe, et que la justice ne peut réprimer à cause de la division qui règne entre les princes, leurs souverains seigneurs.

Ces commissaires se réunissent dans l'église Saint-Jean-Baptiste d'Amendeux le lundi 30 du même mois et arrêtent les clauses suivantes :

La paix est renouvelée entre les deux lignages. Les malfaiteurs devront être appréhendés et livrés à la justice royale par le premier venu de ceux qui sont engagés dans cette *hermandad*, au besoin *ab crit et biaffore et orde sonade, repic de campane*, c'est-à-dire avec cris, appel au secours, tocsin et sonnerie de cloches à coups précipités, sous peine d'une amende de 6 florins du bon coin d'Aragon, applicable au soutien des charges de la *hermandad*.

On arrête ensuite des mesures répressives contre quantité de gens du pays ou étrangers qui vivent de vols, sous prétexte qu'ils sont du parti du roi ou de celui du prince.

Si quelque personne généreuse, c'est-à-dire noble et puissante, ou autre qui n'adhérerait pas à l'union desdits seigneurs, défile, meurt, menace ou injurie aucun de ceux qui ont charge d'exécuter ces prescriptions, le procureur de l'un desdits seigneurs devra la poursuivre devant toute juridiction royale ou seigneuriale, aux frais des deux partis, jusqu'à entière satisfaction du plaignant.

Si quelqu'un commet quelque crime ou vol et se réfugie sur le territoire des baronnies de Luxe ou de Gramont, on pourra les y

1. Arch. de Pampelune, caisses 155, n° 49, et 156, n° 18.

poursuivre sans violer les prééminences, franchises et libertés de ces baronnies, et, une fois pris, on les présentera au capitaine châtelain, bayle ou clavier de la baronnie, en requérant de lui complément de justice, et s'il refuse, le baron ou son tuteur sera tenu de punir le malfaiteur suivant le cas, au criminel, s'il est question d'action criminelle, et de l'obliger à dédommager au double le plaignant, s'il s'agit d'action civile.

La durée de ces dispositions est laissée à la discrétion des deux seigneurs. S'il arrivait que le roi ou le prince ordonnât chose due ou indue, les deux seigneurs, vu tel mandement, tiendraient conseil entre eux et feraient réponse.

M^{sr} de Gramont pour lui et son parti, et le seigneur de Domezain pour lui, plus Gracian de Luxe, seigneur de Saint-Pée en Labourd, et le même seigneur de Domezain, comme tuteurs du noble En Johan, seigneur de Luxe, et comme procureurs du Révérend Père en Dieu M^{sr} Péés de Peralta, évêque de Pampelune, aussi tuteur dudit pupille, du côté de la mère, devront fournir caution et jurer ces articles, sous peine de perdre l'honneur et de payer une amende de 2000 livres de Morlàas¹.

Mais l'histoire de ces factions n'entraînerait trop loin et je vais seulement citer quelques documents qui prouvent combien les attentats du genre de celui dont Berterèche fut la victime étaient fréquents en Soule, au quinzième siècle.

Un fragment d'enquête du 14 avril 1478 nous apprend qu'un gentilhomme d'Alçay, Menauton d'Athaguy, fut attaqué et blessé par Guilhemto, fils de la maison noble d'Irigaray d'Alçay, et Menautoxe, fils du chapelain de Gorritepé, ayant en leur compagnie plusieurs de leurs parents, *los totz abilhatz d'armes, comme son valestes, lances, spades et broques*. Ces individus se retirèrent ensuite dans l'église d'Alçabehety, où ils demeurèrent en force et qu'ils refusèrent d'ouvrir, lorsque, par mandement du châtelain de Mauléon, le bayle de Soule-Souverain se présenta pour les capturer. Guirauton de Sainte-Colome, lieutenant du gouverneur, fut obligé d'y aller lui-même, avec des archers, et ils se rendirent alors; mais quelques parents intervinrent et le lieutenant laissa en liberté Guilhemto d'Irigaray et Menautoxe de Gorritepé, sous la caution de Pierre-Arnaud, seigneur d'Irigaray d'Alçay, et du sieur de Berterèche de Cihigue, se contentant de les

1. Arch. de M^{sr} de Brancion, *Papiers d'Oihenart*.

assigner à la cour de Licharre pour le 2 mai suivant; mais il leur imposa la condition de rester hors du pays jusque-là, sous peine d'une amende de 25 marcs d'argent. A la prière de monseigneur de Luxe, le lieutenant prorogea le délai de comparution jusqu'au 1^{er} juin¹.

Le 22 décembre 1447, Roger, seigneur de Gramont, écrit de Bidache à M^{me} Jeanne de Beaumont, fille du connétable et de Jeanne de Navarre, veuve de Jean II, seigneur de Luxe, pour se plaindre que malgré la paix finale conclue entre les deux lignages par le défunt roi Phébus, les compagnons de Domezain ont assassiné Bernard de Rospide² et commis, depuis, bien d'autres méfaits. « Vous avez aussi ouï dire, je pense, ajoute-t-il, que lesdits de Domezain, avec quelques-uns de leurs compagnons du lignage de Luxe, habitants du pays de Mixe, se sont mis dans un bois, près de Sussaute, qui est de mon lignage, et, de là, en tirant leurs traits, ils ont tué un fils d'Alsarrec d'Arbouet, mon compagnon. Et ils en auraient fait davantage sans l'aide de Dieu et les bons effets que l'on fit. On n'a pas entendu dire que vous ni votre lignage ayez pensé à punir ces méfaits, et bien que j'aie sursis et et n'aie pas permis qu'on en tirât vengeance, je ne sais plus que répondre quand on vient se plaindre. Je vous prie donc et vous requiers au besoin de punir les coupables. J'attends votre bonne réponse³. »

Au mois de mars 1486, M^{me} Catherine de Castetpugon, veuve de Gracian de Gramont, chevalier et ricombre de Navarre, seigneur de Haux, Olhaiby, Montory, Abense près Mauléon, la Salle de Cheraute, etc., écrivit de Haux ou de Montory à Roger, seigneur de Gramont, son fils, une lettre dont voici la substance :

« Les gentilshommes du lignage de Tardets suppliaient M^{me} de Gramont de vouloir bien envoyer un messenger à son fils pour qu'il lui plût faire la paix et mettre fin aux méfaits qui avaient suivi et pouvaient encore suivre les meurtres et autres excès commis par quelques fils d'iniquité de leur lignage, en Soule et ailleurs.

« A leur prière M^{me} de Luxe s'était transportée en Soule et avait assemblé, le 25 mars, les gentilshommes et communautés du lignage de Tardets, et leur avait fait jurer la paix.

« Ils se seraient adressés à monseigneur de Luxe, s'ils ne lui

1. Arch. des Basses-Pyrénées, *Minutes de notaires de Soule non classées*.

2. Gentilhomme du village d'Aroue, près de Domezain.

3. Arch. de M^{me} de Brancion, *Papiers d'Oihenart*.

eussent été déplaisants, à cause de quelques dommages faits par leur parti aux lignages de Haux et d'Olhaïby. Et, à cause de cette crainte, ils ont recours à M^{me} de Gramont comme à la meilleure médiatrice. »

Roger de Gramont répondit à sa mère :

« Madone, Tant humilementz cum pusc me recomandi a votre bone grace, et vos plassi saver que ey recebudes las lettres que per lo rector de Montori present portador vos ha plagut me scrivre et trametre, la una de vos a mi et l'autre deus gentiushomis et companhoos deu linadge de Tardetz a vos dirigide, laquoau dite lettre portabe credence, et, segont lodit rector en vertut dequere credense me ha diit et espicat, semble que los dessus dits ayen deliberat dessi en abant de voler vivre en patz ; et me desplazt que totz temps davant daquestes hores ne han agut tal prepaus et deliberacion, car si adagossen lors cors, las animas et las bees de edz et de nos ne valeren betcop mes que non fen.

« Madone, vos sabetz que ayssi cum la mayson de Lucxe a tres linadges so es assaber Lucxe, Ahatze et Tardetz, que parellementz jo ey Gramont, Aus et Olhaïby en losquaous ha Dieu mercer betcop de gentiushomis et d'autres gens de bee, ab losquoaus suy deliberat de comunicar so qui a vos a plagut me scrivre et mandar, car nia plusors que an recebut dampnage et no sere pas ben feyt a mi de estar tan presumptuos que de mi medix responossi adaqueste materi que es de tan gran importantsa. Per laquoau cause, Madone, et per complir votre mandament suy deliberat congregar et assembler mons dits linatges et los far venir a Gramont. Et per so que bonement, lo linatge d'Aus schetz grand fatigue no y poyre venir, me semblere fosse bon que donassen scharge et podera dus gentiuhomis et a dus deu comun per venir part dessa a la assemblée, au jorn que per mi lor sera feyt assabut, et me semblere (sauban votre meilleur aupinio) que los gentiushomis per lo linatge d'Aus fossen Beleterrech ¹ et Monguillot d'Arhansette, et pareillement que ni vieyra autant deu linatge d'Olhavy, ausquoals je farey sabidors.

« Et ab tant, Madone, pregui Diu que vos doni so que votre cor desire.

« De Bârdos lo darrer jorn deu mes de martz ¹. »

1. Ramonet, seigneur de Berterèche de Menditte.

2. Arch. de M^{me} de Brancion, *Papiers d'Oihenart*.

Le 21 décembre 1486, à Bidache, Roger, seigneur de Gramont, Haux, Olhaïby, Hastings, etc., conseiller et chambellan du roi de France, maire et capitaine général de la ville de Bayonne, donne pouvoir à mossen Guixarnaud d'Arhancette, recteur de Haux et de Montory, M^e Menaud de Barbène, bachelier ès arts, demeurant à Mauléon, nobles Ramonet, seigneur de Berterèche de Menditte, Jean, seigneur de Charritte, et Johannot, seigneur d'Audaux, de se présenter, en son nom, devant noble Jean, seigneur de Miglos, commissaire député par la reine de Navarre, pour établir en Soule, entre les seigneurs de Gramont et de Luxe, et leurs lignages, une trêve dont la durée sera fixée par ces seigneurs eux-mêmes, pour édicter des peines contre les violateurs de cette trêve, et les faire ratifier, pour faire jurer la trêve par les deux seigneurs, et enfin pour faire réparer, à dire d'experts convenus, les dommages déjà commis entre les deux partis de Luxe et de Gramont¹.

Dans un mémoire que Roger de Gramont fournit, quelques années plus tard, sur les meurtres et pilleries commis par les Luxetins sur ceux du lignage de Haux, les deux gentilshommes les plus chargés sont Pétrissantz, seigneur de Rutigoïty de Lichans et de Gorritepé d'Alçabehety, et Arnauton, abbé laïque de Barcus. On nomme aussi, parmi les Luxetins, le potestat du Domec de Sibas, Pierre-Arnaud de Suhare, seigneur de Casenave de Suhare, les bâtards d'Espès, Casenave de Restoue, Pierre-Arnaud, seigneur de Laphitz de Suhare, etc.

« L'an 1493 — y est-il dit, — les serviteurs de monseigneur de Luxe et les compagnons du lignage de Tardets allèrent, la nuit, à Licq et entrèrent dans la maison de Jean de Licq, feignant de vouloir y manger et boire. Là, s'introduisant par force dans la chambre dudit Jean, ils le tuèrent dans son lit, sans qu'il eût jamais rien fait et sans lui donner lieu de se confesser.

« Depuis s'élevèrent, c'est-à-dire prirent les armes, Jean de La Salle, *staganer* (administrateur, gardien, locataire) de la maison de Tardets, et ledit Pettrissantz, seigneur de Rutigoïty, avec d'autres gentilshommes et compagnons du lignage de Tardets, et coururent à Atherey pour piller et tuer. Ceux de Licq et de Haux étant venus au secours d'Atherey, un homme de Licq, nommé Etchegoren, fut tué.

1. Arch. de M^{ss} de Brancion, *Papiers d'Oihenart*.

« Ensuite, ledit Rutigoïty et d'autres ses compagnons revinrent à Atherey et mirent à mort un idiot de Licq qui fauchait de la fougère.

« Puis ledit Jean de La Salle et Rutigoïty, avec leurs compagnons, coururent à la campagne de Licq et atteignirent un homme de ce village nommé Péés Torne ; ils le tuèrent, demandant la confession de quoi le *chrestiaa* (cagot) de Tardets *ly fe las gorges*.

« Puis vint le seigneur de Luxe avec ses gentilshommes et ses compagnons audit lieu, et là, ils tuèrent Pierre, sieur d'Arhauspe de Haux, demandant la confession.

« Puis lesdits Rutigoïty et abbé de Barcus, Guilhemto de Troisvilles, Guilhem-Arnaud, potestat du Domec d'Ossas, et le potestat de Casenave de Suhare, avec à peu près 300 compagnons du lignage de Tardets, coururent à *treyt pensat* jusqu'à Laguinge et y tuèrent Guilhem-Arnaud, seigneur de Laxague, sans nul merci et sans qu'il eût fait déplaisir ou dommage à homme du monde.

« Un de ces jours-là, Sancho d'Arhancette, voyant tous ces excès des Luxetins à Licq, alla vers l'abbé de Barcus et le seigneur de Rutigoïty pour leur demander s'il ne se pouvait pas établir paix entre les deux partis de Luxe et de Gramont, et, pendant qu'il parlait, il fut tué en présence desdits Barcus et Rutigoïty, et à leur réquisition.

« Peu de jours après, le même abbé de Barcus vint à Laguinge avec ses compagnons et y tua de sa main un nommé Guixarnaud d'Insagorspe, d'Urdaix (Sainte-Engrâce). »

Le mémoire relate ensuite tout au long les vols de bétail et de meubles, et raconte enfin que, le 7 août 1492, les bâtards d'Espès et leurs compagnons avaient tué à Montory Jean de Barréna, qui venait du moulin, et Johannot d'Arospide, qui gardait son maître¹.

On voit par un acte de Guicharnaud d'Ohix, notaire, du 2 octobre 1494, que certains meurtres, excès et voies de fait ayant été commis peu de temps auparavant et s'étant continués de jour en jour, le lieutenant du sénéchal des Lannes vint au pays de Soule pour y rétablir l'ordre et la police ; il fit arrêter les honorables Johan, seigneur d'Espès, et Tristan, seigneur de l'Abbadie de Sauguis, et les livra à l'honorable Pierris Gros, lieutenant de Mau-

1. Arch. de M^{me} de Brancion, *Papiers d'Oihenart*.

l'éon, pour les faire enfermer dans les prisons du château, lui recommandant de les tenir en fidèle garde. Mais Pierris Gros ayant délibéré d'aller au pays de Rouergue vers monseigneur d'Arpajon, son maître, ne voulut pas retenir plus longtemps lesdits seigneurs d'Espès et de Sauguis. Considérant que ledit lieutenant du sénéchal était retourné à Dax sans lui donner d'autres instructions et voulant complaire auxdits Johan, seigneur d'Espès, et Tristan, seigneur de l'Abbadie de Sauguis, attendu qu'ils étaient gentilshommes, il les mit en liberté sous caution. Les honorables Arnaud de Tardets, seigneur d'Ahetze de Peyriède, Guilhem-Arnaud, seigneur d'Arbide de Juxue et de la Salle de Gotein, Guilhemto, seigneur du Domec de Lacarry, et Roger, seigneur de Lichos et de Casenave de Charritte, gentilshommes du parti de Luxe, jurèrent de rendre les corps et personnes desdits seigneurs d'Espès et de Sauguis au château de Mauléon, trois jours après qu'ils en seraient requis, sous peine d'une amende de 100 marcs de bon argent fin au profit du roi, obligeant pour cela leurs corps et leurs biens¹.

Par un autre acte du même jour, l'honorable Ramonet, seigneur de Berterèche de Menditte, gentilhomme du parti de Gramont, fut mis en liberté aux mêmes conditions, en donnant pour garants un cordonnier et un barbier de Mauléon².

Une requête présentée par ce Ramonet de Berterèche au châtelain de Mauléon raconte comment son fils fut tué par les Luxetins : « A vos Moss^{or} lo cappitaine et governador de Solle, Ex-pause et humilment remustre noble homme Ramonet, senhor de Berretereche de la parropie de Menditte, subget deu Rey nostre senhor, que pot aver ung an et miey o environ ung aperat Arnauton, abat de Barcuxs, lo senhor de Salaverri de Mendi, Chicot, filh deu tisner de Tardetz, Maititoa, sabeter deu loc de Tardetz, Johan de La Salle, lo maestrot de Pagolle..., et autres lors complicitz et aliatz, no savem per quenh spirit sollicitatz, aben lor maubade intention en lors coradges, se transportan armatz et inbastonatz de lances, espades, balistes, broques et autres invassibles armes en la parropie de Menditte, a gueyt apens, et aqui rencontran ung aperat Pierres, filh deu medixs Ramonet, distan deung treyt de baliste de la maison deudit Ramonet, auquoal, sens luy aber cometut cause per que mes volen lor maubade intention meter a execution,

1. Arch. des Basses-Pyrénées, *Minutes de notaires de Soule*.

2. *Ibidem*.

qui aixi fin, lo donan plussors cops de treyt de baliste, lance et espade audit Pierres, desquoaus cops lodit Pierres es anat de vie a trespas, et so non obstant non estantz contentz deusdits cops audit Pierres, lo pilhan rauban et bajulan sa baliste, sint... aur et argent et autres causes que portabe suus ; de laquoale mort, pilhatories et raubatories deudit Pierres, son filh, sa enrer, luy dit Ramonet s'en thiese grebat, injuriat, et totalement dampnadiat recor... dabant vostre senhorie densquoaus susdits murtris, pilhadors et raubadors, lodit Ramonet done per clamor et rencune criminosse tant force que pot, cum au cas se apparthiey, requerent vos placi far la justice au cas susdit pertinente¹... »

La suite et la date manquent, mais le meurtre de Pierre de Berterèche est postérieur au 26 juin 1492, car, à cette date, il servait à Dax, comme archer, avec Johannot de Charritte, homme d'armes, et Pierre-Arnaud de Ruthie, également archer, dans la compagnie du seigneur de Gramont¹.

Un gentilhomme luxetin assez peu fortuné, puisqu'il labourait lui-même son champ, va nous fournir le pendant de la requête du seigneur de Berterèche de Menditte.

« Le 4 août 1495, Arnautoxe, seigneur de la maison noble de Carrère d'Abense, se rend devant la porte de la borde du château de Mauléon, en la présence du très noble et puissant seigneur monseigneur Guy, sire d'Arpajon, capitaine et gouverneur des pays et vicomté de Soule, et lui expose qu'il y a cinq ou six mois passés, un peu plus un peu moins, Bernard, fils de Reteguy d'Etcharry, Gaxernaud, son frère, Arnautoxe de Bortiry, dudit lieu d'Etcharry, Guilhem-Ramon, fils d'Ascon de Charritte, Gracian, fils de Garagar (Gargatain?) de Viodos, Petiry, appelé Villorohandy, dudit Viodos, Gracian, fils d'Irigoyen de Licharre, le batarde de Bohoxantz de Menditte et un autre homme appelé le Vacher de Montory, se transportèrent à sa borde, où lui et son fils Guilhem-Arnaud labouraient au champ, avec des bœufs. Ils y vinrent insidieusement et malicieusement, instigués et poussés par le malin esprit, tuèrent son fils Guilhem-Arnaud et lui volèrent son arbalète et ses habillements, sans que jamais, de fait ou de parole, il les eût offensés. Pourquoi, ledit Arnautoxe fait clameur et requiert justice desdits meurtre et vol, en demandant l'adjonction

1. Arch. des Basses-Pyrénées, *Notaires de Soule*.

2. Bibl. Nat., mss., *Fonds français*, vol. 21, 502.

au capitaine châtelain de M^e Guillaume de Chele, procureur du roi, en présence de l'honorable Guilhem-Arnaud, seigneur de Jau-reguiberry de Libarrenx et de Menaud de Recalt, d'Abense'. »

En plus de la maison noble de Berterèche de Menditte, il y avait en Soule des maisons rurales du même nom — qui s'est écrit *Bere-tereche* et *Berretereche* jusqu'au dix-huitième siècle — à Larrau, à Lichans, à Cihigue, à Alçabehety, à Viodos, etc., mais, d'après la tradition, c'est de celle de Larrau qu'était la victime du comte de Lerin, ce qui s'accorde d'ailleurs avec les indications géographiques de notre ballade.

En effet, la montagne de Bostmendieta sépare Larrau du village de Lacarry, où se trouve la maison de Bustanoby, et la vallée d'Andoce conduit de Larrau à Licq. Enfin, la maison d'Espeldoy est située dans la campagne d'Etchebar, non loin d'Atherey. On y voit encore aujourd'hui, enclavée dans la basse-cour, une croix de pierre érigée à l'endroit même où fut tué le malheureux Bertereche.

III

ATHARRATZE JAUREGIKO ANDERIA

*Ozaze Jaurgainian bi zitroñ doratü,
Atharratzeko jaonak bata dü galthatü
Ukhen dü arrapostü estirela huntü.
Huntürük direnian batto ükhenen dü.*

— *Portaliata juan zite, ahispa maitia,
Ingoiti horra düzü Atharratzeko jaona ;*

LA DAME DU CHATEAU DE TARDETS

Au manoir de Jaurgain d'Ossas sont deux citrons dorés,
Le seigneur de Tardets a demandé l'un.
Il a eu réponse qu'ils ne sont pas mûrs ;
Lorsqu'ils auront mûri, il en aura un.

— Allez au portail, ma sœur bien-aimée,
Sans doute, le seigneur de Tardets arrive déjà ;

1. Arch. des Basses-Pyrénées, *Notaires de Soule*.

*Othoi, erran izozü ni eri nizala,
Zazpi egün hoietan ohian nizala.*

— *Bai, bena enükezü hortan sinhetsia
Hari erraiten badot zü eri zirela,
Zazpi egün hoietan ohian zirela,
Bera nahi dükezü jin zü ziren lekhila.*

*Ahizpa, jaunts ezazü arrauba churia,
Nik ere jauntsiren dit ene zaia berdia,
Ingoiti horra düzü zure senhar geia;
Botzik kita ezazü zure sor etchia.*

— *Klara, zuaza orai salako leihora,
Ipharr' ala hegua denez jakitera,
Ipharra balinbada, goraintzi Salari,
Ene khorpitzaren cherkha jin dadila sarri.*

*Ama, juanen gira oro alkharreki.
Etcherat jinen zira changri handireki,
Bihotza kargatürrik, begiak bustirik,
Eta zure alhaba thumban ehortsirik.*

*Ozazeko zeñiak dü arrapikatzen,
Jaurgainek' anderia herritik phartitzen.*

Je vous en prie, dites-lui que je suis malade,
Que depuis sept jours je suis au lit.

— Oui, mais je ne serai pas crue en cela,
Si je lui dis que vous êtes malade,
Que depuis sept jours vous êtes au lit.
Il voudra venir lui-même à l'endroit où vous vous trouvez.

Sœur, revêtez votre robe blanche,
Moi aussi je mettrai ma robe verte,
Sans doute, arrive déjà votre futur époux.
Quittez, joyeuse, votre maison natale.

— Claire, allez maintenant à la fenêtre de la salle,
Savoir si c'est le vent du Nord ou celui du Sud qui souffle.
Si c'est le vent du Nord, mes compliments à La Salle.
Qu'il vienne tout à l'heure chercher mon corps.

Ma mère, nous nous en irons tous ensemble,
Vous reviendrez à la maison avec un grand chagrin,
Le cœur gros, les yeux mouillés.
Et vous aurez descendu votre fille dans la tombe.

La cloche d'Ossas carillonne,
La demoiselle de Jaurgain part du village;

*Haren peko zaldia ürhez da zelatzen,
Hanko tchipi handiak beltzez dira beztizen.*

*Atharratzeko hiria hiri ordoki,
Hur handi bat badizü alde bateti ;
Errege bidia erdi erditi,
Maria-Maidalena beste aldeti.*

— *Ama, saldü naizü biga bat bezala,
Bai eta desterratü, oi ! Españiala.
Aita bizi ükhen banü, ama, zü bezala,
Enündüzün ezkuntüren Atharratze salala¹.*

Le cheval qui la porte est sellé d'or
Et là, petits et grands s'habillent de noir.

La ville de Tardets est en plaine,
Elle a une rivière d'un côté,
Le chemin royal [la traverse] par le milieu.
[La chapelle de] Marie-Madeleine est de l'autre côté.

— Mère, vous m'avez vendue comme une génisse,
Oui, et exilée, hélas ! en Espagne.
Si j'avais eu mon père vivant, mère, comme vous,
Je ne me serais pas mariée au château des Tardets.

La belle légende de la châtelaine de Tardets, très populaire encore aujourd'hui dans les trois provinces basques cispyréennes, peut marcher de pair avec la complainte de Berterèche, et comme poésie et comme musique ; mais la version primitive en a été singulièrement altérée par une tradition orale trois fois séculaire.

Dans ces transmissions successives et par suite de confusions inévitables dans un texte qui ne paraît pas avoir été jamais fixé par la plume, on a fini par chanter *Atharratz jauregian* au lieu de *Ozaze Jaurgaiñian*, par donner à la fiancée du seigneur de Tardets, devenue — selon l'expression de Chaho¹ — sainte par désespoir d'amour, le nom de *Santa Klara*, qui était celui de sa sœur, *andre Klara*, et enfin par faire de l'époux de notre héroïne un

1. Voy. FRANCISQUE-MICHEL, *Le Pays Basque*, p. 265 ; SALLABERRY, *Chants populaires du Pays Basque*, p. 284 ; PAUL FERRET, *Le Pays Basque*, grand in-8°, p. 484.

2. *Biarrits*, 1^{re} partie, p. 128.

roi de Hongrie ¹, ou un certain Ongriagaray qui l'aurait emmenée en Espagne ².

Il y a bien vingt-sept ans que cette naïve et touchante ballade m'intéressa pour la première fois, et je cherchai à l'expliquer dans un article sur les *Chants populaires* de mon ami Jules Sallaberry, envoyé au *Courrier de Bayonne*, en 1870, au moment où j'allais perdre pour quelque temps le loisir de m'occuper de poésies et de traditions euskariennes.

Depuis, j'ai pu, non sans d'assez longs tâtonnements, en reconstituer le texte, tel qu'on vient de le lire. Est-il rigoureusement exact? On va pouvoir en juger par les données et les documents qui servent de base à ma leçon.

La persistance des deux vers : *Bai eta desterratü, oi! Española* — Oui, et exilée, hélas! en Espagne, — et *Enündüzzen ezkuntüren Atharratze salala* — Je ne me serais pas mariée au château de Tardets ³, — dans toutes les versions que j'ai recueillies moi-même en Soule et en Basse-Navarre, comme dans celle publiée par M. Francisque-Michel, prouve jusqu'à l'évidence qu'il s'agit d'une jeune fille mariée contre son gré au seigneur de Tardets, puis exilée en Espagne.

Or, — on va le voir, — Marie de Jaurgain avait dix-sept ans au plus quand elle épousa Charles, baron de Luxe et de Tardets, âgé lui-même d'une cinquantaine d'années, ce qui permet de supposer qu'elle eût préféré un mari plus jeune, sans doute le *La Salle* ou *Salha* ⁴, dont parle la romance :

Ipharra balinbada, goraintzi Salari
Ene khopitzaren cherkha jin dadila sarri

1. FRANCISQUE-MICHEL, *Le Pays Basque*, p. 265.

2. SALLABERRY, *Chants populaires du Pays Basque*, p. 284.

3. Dans nos contrées, on donnait le nom de *Sala*, la Salle, à la plupart des maisons nobles ou châteaux, et il en était ainsi pour le manoir de Tardets : le 9 février 1573, à Alos, devant la porte de la maison de Salaberry, fivatière de la *Salle de Tardets*, où, de toute ancienneté, il a été accoutumé de tenir la cour seigneuriale de *faymidret de ladite Salle de Tardets*, honorable homme Georgito Aguerreberry, d'Alos, *bayle du seigneur directe de la Salle de Tardets*, tient cour avec nobles Pierre-Arnaud du Domec, potestat de Sibas, et Jean de Muret, seigneur de la Salle de Sibas, juges jugeants en la cour de Licharre et au pays de Soule; et là comparait Jean de Behety, sieur de Castarrain de Mauléon, receveur général dudit *seigneur de la Salle de Tardets*, qui fait saisir la maison d'Etcheberry d'Alos, faute de paiement, pendant trois ans, d'un fief annuel de cinq conques de froment.

4. Plusieurs familles de Soule avaient fini par prendre pour nom le quali-

Et elle suivit son mari, lorsque, deux ans plus tard, il fut obligé de s'enfuir en Espagne, dans des circonstances assez tragiques.

La baronnie de Tardets, qui englobait huit paroisses de la Haute-Soule, était possédée dès la première moitié du treizième siècle par une branche cadette de la maison vicomtale de Marsan, qui en prit le nom, tout en retenant ses armes d'origine : *losangé d'or et de gueules*, et, en 1377, monseigneur Arnaud-Sanche, seigneur de Tardets et d'Ahaxe, chevalier et ricombre de Navarre, entra en possession des biens de la maison de Luxe, par suite de son mariage contracté vers 1370 avec Doña Saora ou Saurine de Luxe, seconde fille du très noble et très puissant seigneur Arnaud-Loup II, seigneur et baron de Luxe, d'Ostabat et de Lantabat, chevalier et ricombre de Navarre, conseiller et chambellan de Charles le Mauvais. Sa postérité releva le nom et les armes de Luxe.

Fils aîné de Jean IV, baron de Luxe, et d'Isabeau de Gramont, Charles de Luxe naquit au château de Tardets le 8 novembre 1535 et succéda à son père le 26 juillet 1559. Il se mit à la tête des Bas-Navarrais et des Souletins révoltés en 1567, quand Jeanne d'Albret publia l'édit par lequel elle proscrivait la religion catholique de ses États, et il dépensa la majeure partie de sa fortune à soutenir une longue guerre contre les huguenots.

Cette fortune était pourtant considérable. Dans un dénombrement de ses biens, Charles de Luxe énumère six ou sept baronnies et plusieurs grandes seigneuries, avec justice haute, moyenne et basse. Il déclare qu'il est le chef des trois lignages de Luxe, de Tardets et d'Ahaxe « de là où le susdit seigneur, pour une nécessité et pour garder son honneur et celui de sa Maison, il leveroit cent gentilshommes, tous aliés de lad. Maison, et de cinq à six mille hommes de pied, tous affectionnés de jamais en ça, qui est une belle autorité. De sorte que la Maison de Luxe, avec ses appartenances, vaut au moins quarante mille livres de rente — ce qui ferait environ quatre cent mille francs de rente, en monnaie actuelle, — sans comprendre les loix de sang et autres droits qui sont en grand nombre ¹. »

licatif de leurs maisons, tels les La Salle de Sibas, les La Salle d'Abense, les La Salle de Rivareyte. Salha était le nom d'une maison noble d'Aicirits, en Basse-Navarre, alors alliée aux Jaurgain, par les Armendarits-Saint-Pée.

1. Papiers de Jaurgain, portefeuille de Luxe, copie du dix-septième siècle. L'original de ce dénombrement se trouve aux archives du séminaire d'Auch,

Les actes qualifient Charles de Luxe haut et puissant seigneur, baron, souverain¹ et comte de Luxe, baron d'Ostabat, Lantabat, Sainte-Livrade, Tardets, Ahaxe, Esquiule et autres places et seigneuries, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, colonel des capitaines entretenus en la frontière du royaume de Navarre et mestre de camp d'un régiment d'infanterie, capitaine châtelain de Mauléon et lieutenant général du roi au gouvernement de Soule. Il avait épousé en premières noces, par contrat passé au château de Bourg, sénéchaussée de Guyenne, le 1^{er} septembre 1564, damoiselle Claude de Saint-Gelais-Lezignem, fille de haut et puissant seigneur messire Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, de Samyn, de Cornefou et du Vernon, chevalier de l'ordre, conseiller au conseil privé, chambellan ordinaire du roi ayant charge de la personne de S. M., capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, depuis, chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis et surintendant de sa maison, ambassadeur à Rome, capitaine des cent gentilshommes de l'hôtel du roi et chevalier du Saint-Esprit, et de feu Jeanne de La Roche-Andry, sa première femme.

La dot de Claude de Saint-Gelais fut de 32.500 livres tournois, et Charles de Luxe affecta à la sûreté de cette somme « la maison, terre et seigneurie de Tardets, en la vicomté de Soule, avec ses appartenances et dépendances qui sont huit paroisses et villages... avec toute juridiction moyenne, juspatronats, cens, fiefs, lods et ventes, etc. »

Tardets était, depuis près d'un demi-siècle, la principale résidence des barons de Luxe². Dans une lettre, non datée, à Jeanne

portef. 1085, liasse 215, n° 12374. A moins d'indications contraires, tous les actes cités dans cette notice sont en originaux parmi les papiers de l'auteur.

1. Les Luxe prétendaient être souverains dans la grande baronnie de leur nom, tout comme les Gramont à Bidache, et, par le fait, ils y exerçaient la haute justice, sans appel, de même que d'autres droits quasi régaliens. A une séance des États généraux de Navarre tenue à Saint-Palais le 12 mai 1593, Charles de Luxe se plaint que dans la nuit du 9 mai les gens de la chancellerie ont enlevé un nommé Vizcay de sa maison située dans la baronnie de Luxe et l'ont mis en prison. Il demande réparation de cet abus de pouvoir et les États appuient la requête qu'il remet au président, M. de Bénac, conseiller et chambellan du roi, pour obtenir justice. (Arch. de M^{ss} de Brancion, *Papiers d'Oihenart*.)

2. Le château de Tardets couronnait le sommet du mont *Gastelugain* qui domine le village de Sorholus et le bourg de Tardets, nommé Villeneuve-lez-Tardets jusque vers le milieu du dix-septième siècle. Entièrement reconstruit par Charles de Luxe, ce château disparut vers la fin du siècle dernier.

d'Albret, Charles de Luxe expose que, durant la guerre contre Charles-Quint, il plut au roi Henri II de Navarre de faire démolir le château de Luxe, situé près de la ville et du château de Garris, à condition de réparer le dommage. Le roi désigna le seigneur de Miossens, sénéchal de Foix, et Bernard d'Abbadie, chancelier de Navarre, pour fixer arbitralement la réparation due au seigneur de Luxe, et les deux arbitres se transportèrent sur les lieux, cinquante ans environ avant cette lettre, Jean IV, père de Charles, étant seigneur de Luxe ; mais on ne retrouve pas leur procès-verbal. Charles demande donc qu'il plaise à la reine faire évaluer par des experts le dommage souffert par les seigneurs de Luxe pour la perte des bâtiments et de beaucoup de beaux meubles, et lui assigner sur les revenus les plus clairs du royaume de quoi bâtir une habitation convenable à son rang ¹.

Cinq filles naquirent du premier mariage de Charles de Luxe : Charlotte-Catherine ; Valentine, alliée après le 18 juillet 1604 à messire Corboran de Morell d'Aubigny ; Claude, qui épousa par contrat du 15 décembre 1590 Don Diego de Frias et Salazar, seigneur de Robres en Castille ; Espérance, femme de Philippe de Sus, chevalier, seigneur et baron de Sus et de Saint-Germain ; et Lucette de Luxe, abbesse de Sainte-Ausanie d'Angoulême.

L'aînée, Charlotte-Catherine, comtesse souveraine de Luxe et héritière des biens de sa maison, — la loi navarraise, comme celle de Soule, préférant pour continuer la famille une fille du premier lit au fils d'un second mariage, — était demoiselle d'honneur de la reine Catherine de Médicis en 1579 ². Elle fut mariée par contrat du 4 octobre 1593 à Louis de Montmorency, seigneur et vicomte de Bouteville, Blaincourt, et autres lieux, chevalier de l'ordre, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, gouverneur de Senlis et vice-amiral de France, dont l'apport dotal devait servir à payer

Il y a une trentaine d'années on en voyait encore quelques ruines, presque au ras du sol.

1. Ce fut en vertu d'un ordre de Jean III, baron de Luxe, daté de Pau le 5 novembre 1515, que noble Jean, seigneur de Saint-Jayme d'Ibarre, remit les clefs et fit livraison du château, dont il était capitaine, à Jean de Tardets, seigneur d'Arangois, écuyer du roi de Navarre, le 10 du même mois, par acte passé devant Tristan de Beyrie, notaire du pays de Mixe. « Il y a — ajoute Oihenart — un inventaire curieux de tout ce que l'écuyer du roi de Navarre prend en garde, des munitions et meubles du château de Luxe. » (Arch. de M^{re} de Brancion, *Papiers d'Oihenart*.)

2. Bibl. Nat., mss. *Collection Clairambault*, vol. 836, f^o 3190.

les dettes de la maison de Luxe. Mais, sur ce point, les espérances de Charles de Luxe furent déçues, ainsi qu'il l'atteste dans son testament : « Je dis et declare que lors du mariage de mad. fille Charlotte Caterine avec led. sieur de Montmorency Bouteville on me dit et assura que led. Bouteville. m'aporteroit une somme notable pour liquider et desengager une partie de mes biens, qu'à l'occasion des troubles et affliction à moy survenus j'ay este contraint allienier et par ce moyen aussi subvenir à mes autres necessités et conduite de mes enfans, ce que toutefois n'a este effectué. Et partant je veulx et ordonne que mon heritiere cy bas nommée effectue entierement les legatz par moy faicts en faveur de mesd. enfans du premier et second mariage sans qu'elle puisse recevoir et recueillir l'heredité que soubz ceste condition. »

Le baron de Luxe était veuf depuis quelques années et, comme je l'ai dit, il avait quarante-neuf ans révolus, quand il s'éprit de la jeune Marie de Jurgain. Il demanda sa main, l'obtint, et le mariage fut célébré en 1584.

Peu de temps après, à la suite d'événements politiques que j'ai racontés ailleurs¹, Jean de Belsunce, vicomte de Macaye, qui était marié avec une sœur de Charles de Luxe, et le mestre de camp Jean de La Lanne d'Ispeure vinrent, à la tête de quelques compagnies d'arquebusiers et de gens de pied du roi de Navarre, assiéger le château de Mauléon, où habitait le nouveau ménage. Luxe n'avait que peu d'hommes à leur opposer ; jugeant que toute résistance serait impossible, il réussit à quitter la place le 2 février 1587, et, serré de près par les huguenots, il dirigea sa retraite vers Tardets, d'où il passa aussitôt en Espagne.

Charles s'installa à Ochagavia avec sa femme et quelques-uns de ses partisans. On l'y voit signer des actes qui le qualifient « el illustrisimo Señor Don Carlos de Lussa, señor y baron de Lussa y de Tardetz y de otros muchos lugares, tierras y señorias », le 3 mai 1587 et le 9 décembre 1591, en présence de Guillaume d'Etchebarne, de Garris, son secrétaire et intendant de sa maison. Il était de retour à Luxe le 28 mars 1593, et le 19 avril 1594 au château de Tardets, où sa fille aînée, qui résidait habituellement à Paris et au château de Précy-sur-Oise, vint le voir à ce moment-là.

Pour parer à de pressants besoins d'argent, le 23 avril 1594,

1. *Les capitaines châtelains de Mauléon*, dans la *Revue de Béarn, Navarre et Lannes*, 1884 et 1885.

« dans le chasteau de Tardetz, au pays et viscompté de Soule, après midy... hault et puissant seigneur messire Charles de Luxe, sieur et baron dudit lieu et de plusieurs autres terres et seignories, chevalier de l'ordre du Roy et lieutenant général de Sa Mayesté audit pays et viscompté de Soule », donna procuration à haute et puissante dame Charlotte-Catherine de Luxe, sa fille aînée, dame de Bouteville, « illec estant presente », pour affecter et hypothéquer leurs biens en faveur de messire François de Méritein, capitaine, seigneur dudit lieu et d'autres terres et seigneuries, jusqu'à concurrence de 5000 écus sol d'or, étant témoins « M^e Arnaud de Beha, licencyé ez droitz, natif et voisin de la ville de Garris, au pays de la Basse-Navarre, noble homme Nicolas Le Clerc, secretaire de la feu Royne mere du Roy, Jacques Garnaud, demeurant avec ladite dame de Luxe et de Boudeville, et Gracian du Tisner, voysin et habitant dudit lieu de Tardetz ». Mais cette procuration fut inutile, car noble François de Méritein, seigneur de Nabas et de Bisquey¹, se rendit lui-même à Tardets ; il prêta au baron de Luxe 306 écus sol d'or, comptant 12 réaux par écu et 5 sols tournois par réal, et reçut en garantie la terre et seigneurie d'Ahaxe, au pays de Cize, avec toutes ses appartenances.

Charles de Luxe paie aussitôt 1000 francs à noble Philippe de Sus, son gendre, à valoir sur la dot d'Espérance de Luxe, et déclare vouloir employer le restant de la somme empruntée, soit 56 écus sol, à acheter des étoffes et des provisions pour recevoir madame Lucette de Luxe, sa fille, abbesse de Sainte-Ausanie d'Angoulême, qui doit arriver d'un jour à l'autre au château de Tardets. L'acte est passé en présence de noble Dom Tristan de Luxe, abbé de Sauvelade et de Sainte-Engrâce, prieur d'Ainharp, frère germain du baron, et de nobles Jean de Muret, seigneur de la Salle de Sibas, Pierre d'Etchebarne d'Alçabehety et Pierre de Barrèche, seigneur d'Onismendy.

D'ailleurs la comtesse de Bouteville s'intéressait fort peu aux affaires de son père, si l'on en juge par la curieuse lettre que celui-ci lui écrivit deux ans après sa visite à Tardets :

1. François, seigneur de Méritein, Bérenx, Nabas, Bisquey, Montgaston de Charre et Othegain de Moncayolle, se prétendait souverain de Nabas et Bisquey en 1617. Il fut accusé du crime de lèse-majesté et tué d'un coup de pistolet, en 1617, près du village de Lohitzun, en Soule, par un garde du maréchal de La Force. Voy. *Mémoires du duc de La Force*, t. I et II. MENJOULET, *Chronique d'Oloron*, t. II, p. 207.

« Ma fille, Na pas quinze jours que je vous ay escript par un de mes gens quj me gardera de vous faire la presente plus longue et seulement ce que je vous diray c'est qu'afaute de nestre assisté de vous en ma necessité je patis autant qu'autre miserable pourroit faire. Je vous ay assez de fois adverty comme vostre nom sen aloit perdu avecque moy si tost vous ny donnies ordre. Jeuserois encore volontiers derrechef de priere si je pensois quelle peut avoir quelque lieu en vous, mais je suis quasy au desespoir voyant que je ne me suis encores peu prevaloir de vos grans biens et encore moins de vostre credit, si ne scaurois je croire qu'il nait esté en monsieur de Boudeville et vous de remettre ceste maison en son premier estat ou bien a faute de ce faire de mè moyenner du Roy le gouvernement et domayne de ce pays par le moyen de Monsieur le Conestable. J'attendray le retour de mes gens pour prendre plus grande assurance de vostre affection vers moy, au reste vous scaves que mon frere a fait de debtes en ce dernier voyage qu'il a fait en court pour moy. Je vous prie les vouloir payer et sur tous le cappitayne Echaux ¹, car il est plus raisonnable que vous payes les debtes quj ont esté faicts en mon occasion que non point luy. Je desirerois aussi que vous moptinsies de sa mayesté levesché d'Oleron vacant par la mort de feu Claude Regin dernier evesque, et c'est au nom de mondit frere vostre oncle ², ensemble l'abaye de Sabalade ³ et faudra que les proessions soient obtenues du Conseil de Navarre. Je si peu de moyen quil na este en moy de bailler à ce pourteur asses dargent pour faire son voyage de part della, je vous prie lu bailler pour son retourner comme aussi a celuy que je envoyé au paravant luy. Et esperant que vous feres mieux que

1. Martin d'Echautz, seigneur de Masparraute et de Gabat, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et capitaine des gardes du duc de Montmorency. Il était fils bâtard d'Antoine d'Echautz, vicomte de Baigorry, chambellan de Henri III, roi de Navarre, et frère naturel de Bertrand d'Echautz, archevêque de Tours, premier aumônier de Louis XIII et prélat commandeur du Saint-Esprit. Henri IV lui donna des lettres de légitimation le 14 mars 1599.

2. Claude Regin eut pour successeur, en 1598, Arnaud I^{er} de Maytie, qui déclare dans deux actes du 1^{er} mai 1602 avoir obtenu l'évêché par le secours de Charles, baron de Luxe. Par reconnaissance, il lui fait donation de douze conques de froment de fiefs nobles dépendants de la maison noble de Jaurgain et du quart du moulin de Jaurgain, qu'il tenait en engagement.

3. C'est-à-dire que Tristan de Luxe conserverait cette abbaye. Il était archidiaacre de Lavedan et docteur en théologie, lorsqu'il en fut pourvu, en 1572.

vous naves fait le passé, je vous diray que je suis et seré tous-jours,

« Ma fille,

« Vostre bon pere,

« CHARLES DE LUSSE.

« A Tardetz ce dernier de juillet 1596. »

Suscription : « A ma fille Madame de Boudeville à Pressy. » — *Cachet aux armes de Luxe* : « écartelé, au I trois chevrons ; au II trois fascés ondées ; au III un lion couronné ; au IV tiercé en pal, au 1 losangé, au 2 trois fascés, et au 3 trois coquilles en pal » ; l'écu entouré du collier de l'ordre de Saint Michel¹.

Ce fut évidemment pendant le séjour de Charles de Luxe et de Marie de Jaurgain à Ochagavia, où naquirent au moins deux de leurs enfants, Don Juan et Arnalde, qu'un barde souletin chanta pour la première fois la touchante infortune de cette toute jeune et charmante femme qui, mariée contre son gré à un grand seigneur de trente ans plus âgé qu'elle, fut contrainte presque aussitôt de s'exiler avec lui dans une bourgade perdue de la vallée de Salazar.

Au reste, le baron de Luxe n'eut qu'à se louer de l'affection et du dévouement de sa nouvelle compagne, et il lui en témoigne une vive reconnaissance dans le testament qu'il fit au château de Tardets, le 10 juin 1604 : « En oultre, dit-il, je déclaire aussi que, cômme est notoire a un chacun, ma maison de Tardetz estoit ruynée et dissipée de bastiment lors que je fus marié avecq mad. premiere femme, et, qu'après la mort d'icelle, j'aurois fait led. bastiment et construction avec grands fraiz et despens, lesquels fraiz j'aurois prins non du fonds de mes maisons, mais du revenu du domaine que Sa Majesté m'auroit donné en ce pays de Soule et des commanderies d'Ordarp et de Misericorde que j'avois par le moyen de ceux de Roncesvaux et Sainte-Christine. A ceste cause desirant recognoistre les bons, longs et agreables services que dame Marie de Jaurgain, ma femme en secondes nopces, m'a faits, tant en mes grandes afflictions en la retraicte contrainte en Espagne que du despuis en mes gi iefves et longues maladies et vieil eage

1. Papiers de Jaurgain, original. — La lettre est écrite par le secrétaire du baron ; il n'y a de la main de celui-ci que les mots : *Vostre bon père* et la signature.

auquel je suis, je veulx et ordonne qu'elle ait la demeure en lad. maison de Tardetz, sa vie durant, en telles des chambres du second estaige qu'elle choisira, et, outre ce, luy ordonne et lègue la somme de quatre mil cinq cens livres tournois... en recompense de sesd. services et remuneration d'iceulx... » Il fait d'autres avantages à sa femme et lui laisse la moitié de sa vaisselle d'argent. Il lègue 3000 écus à chacun de ses six enfants du second lit, et, de plus, à Valentin, son fils aîné, les armes qui sont au château de Tardets. « Et finalement, ajoute-t-il, parce qu'en mes afflictions et cage, j'aurois receu beaucoup de services de damoiselles Marguerite et Claire de Jaugain, et desirant leur recognoistre leursd. services, je donne et legue à chacune d'icelles la somme de trois cens livres... Et parce que institution hereditaire est le fondement de tout bon et valide testament, je nomme, crée et institue pour mon heritiere universelle de tous et chacun mes biens Charlotte Catherine, ma fille aînée, mariée avec le sieur de Montmorency Bouteville, sous la charge toutesfois d'accomplir entierement mon present testament, la priant et en l'autorité de pere commandant de ne rejeter mesd. femme et enfans du second lit, ains les tenir pour recommandés et aymer comme ses mere freres et sœurs, et que si je ne luy laisse mes terres et possessions si liquides que je desirerois c'est a mon tres grand regret et qu'elle a veu avec tous les autres les grandes afflictions et persecutions que j'ay eu pendant ces troubles, aussi le peu de secours, subvention et soulagement que j'ay eu d'elle et de son mariage. »

Le même jour, Charles de Luxe remit ce testament, clos et scellé en présence d'un notaire et de sept témoins, à Marie de Jaugain, « pour le tenir et garder en toute fidélité jusques après son décès ». Il fut ouvert et publié en la cour de Licharre, le 18 juillet 1604.

Passons maintenant à la famille des deux citrons dorés de la ballade, qui devaient être Marie et Marguerite de Jaugain, puisque leur sœur Claire, mariée en 1597, n'avait guère plus de dix ans en 1584.

Noble Pierre-Arnaud de Rutigoity, seigneur des maisons nobles et gentillesses de Rutigoity de Lichans et de Gorritepé d'Alçabehety, se maria par contrat du 10 février 1521¹ (n. st.) à noble Margue-

1. Arch. du séminaire d'Auch, portef. 7, liasse 13, n° 802, original sur parchemin. — Cette famille de Rutigoity était une branche de la maison de Jaugain. Noble Pierre-Arnaud de Jaugain, seigneur de Gorritepé d'Alçabehety, épousa vers 1470 Marie, fille et héritière de noble Jean, seigneur de

rite d'Armendarits, damoiselle de l'Abbadie de Sauguis, et en eut : Pierre, Martin, trois autres fils tués à la guerre, et plusieurs filles.

Pierre, qui succéda aux biens de sa maison, se distingua dans les guerres d'Italie et d'Allemagne, et fournit une carrière militaire des plus brillantes. Admis parmi les pages de la vénerie de François I^{er}, en 1540, sous les auspices de Peyrot de Ruthie, son parent, il fut successivement archer de la garde du roi en 1552, gentilhomme de la vénerie et enseigne de la compagnie de gens d'armes du seigneur de Cypière en 1554, lieutenant de la compagnie de 200 cheveu-légers du même seigneur en 1556, capitaine de 100 cheveu-légers le 3 novembre 1557, gentilhomme de la chambre et maître de la garde-robe du duc de Lorraine en 1559, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri II et chevalier de l'ordre en cette même année, et enfin grand chambellan de Lorraine¹. Il mourut en 1563.

Quant à Martin, il prit du service comme archer des ordonnances sous la charge de François de Vendôme, vidame de Chartres, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine d'une compagnie de 40 lances, et fut promu homme d'armes le 28 janvier 1553, d'après le rôle d'une revue passée à Fontenay-le-Comte le 26 avril suivant¹. Il épousa, avant le 26 juin de la même année, Jeanne de Jaurgain, sa cousine, à peine âgée de quatorze ans, fille et héritière de feu noble Johannot de Ruthie, homme d'armes des ordonnances du roi, et de Jeanne de Jaurgain, damoiselle, dame de la noble maison et gentillesse de Jaurgain d'Ossas.

De cette union naquirent : Jacques, vers 1560 ; Marie, vers 1567, baronne de Luxe et de Tardets ; Marguerite, vers 1570, et Claire, vers 1574. Celle-ci, mariée par contrat du 8 mars 1597 au capitaine Tristan d'Arabehère, vivait encore le 9 août 1647.

Jacques de Rutigoity, seigneur de Jaurgain, fut appelé en Lorraine par son cousin germain, Chrestien-Charles de Rutigoity, baron de Courgivaulx, seigneur de Rutigoity, Gorritepé, Ys en Bas-

Rutigoity de Lichans, et de Louise de Luxe, et en eut : Petrissautz, seigneur de Rutigoity et de Gorritepé, fiancé à l'âge de douze ans, par contrat du 7 juin 1483, avec Miramonde du Domec, dite de La Salle d'Abense, d'où : Pierre-Arnaud, époux de Marguerite d'Armendarits-Sauguis.

1. Bibl. Nat., mss., *Cabinet des titres*, vol. 947 et vol. 1045, f^o 102. — CAU-MARTIN, *Recherche de la noblesse de Champagne*, art. ARTIGOTLY.

2. Bibl. Nat., mss., *Fonds français*, vol. 21521, n^o 1537.

signy, Haulcourt et Malencourt, chevalier de l'ordre, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, conseiller d'État du duc de Lorraine, gouverneur de Marsal et mestre de camp d'un régiment d'infanterie, qui, peu après le 2 mai 1576, le fit admettre comme archer des ordonnances sous la charge de Charles de Lorraine, duc d'Aumale, pair et grand veneur de France¹. Il assista à une revue des 60 lances de sa compagnie passée à Paris le 4 janvier 1579² et fut porté comme absent à une autre montre faite à Bellenlise, près de Saint-Quentin, le 28 août 1581 ; mais le maréchal de Matignon, auprès duquel il servait alors, avait ordonné, dès le 13 du même mois, de lui allouer ses gages³. Jacques de Rutigoity mourut au service quelque temps après, et sa sœur Marie devint alors héritière de la maison de Jourgain. Le 15 novembre 1586, Jeanne de Jourgain, damoiselle, dame propriétaire de Jourgain d'Ossas, vend une pièce de terre à M. M^e Gracian de La Salle, prêtre, recteur d'Ossas, à pacte de rachat perpétuel, pour 126 francs bordelais, et confesse que le défunt Martin de Rutigoity, écuyer, seigneur de Jourgain, son mari, devait 40 francs à l'acquéreur, et elle-même le reste, qu'elle avait employé tant « à l'entretienement deu deffunct son filz aux escolles que en sas aultres necessitas urgentas d'evitar plus grand damnaige ».

La veuve de Martin de Rutigoity était assez mauvaise ménagère, et ses nécessités urgentes, fréquemment renouvelées, eurent pour conséquence des emprunts nombreux et la vente de plusieurs terres de la maison de Jourgain. Sa fille aînée, qui lui avait aussi prêté de l'argent, voulut y mettre ordre et sauvegarder son héritage : on voit, par une procédure engagée en la cour de Licharre le 31 août 1599, que « Marie de Rutigoity, dite de Jourgain, damoiselle », fit « saisir et criéer lad. maison noble de Jourgain avec toutes ses appartenances et dependances » au préjudice de « Jehanne de Jourgain, aussi damoiselle, dame propriétaire et fonctionnaire de lad. maison et appartenances, à faulte de paiement de certaine somme de deniers ».

Par un acte passé en la maison noble de Jourgain, le 27 janvier 1618, dame Marie de Jourgain, veuve relicte de feu messire Charles de Luxe, seigneur et baron dudit lieu, chevalier de l'ordre du

1. Ibid., *Collection Clairambault*, vol. 129, n° 1337.

2. Ibid., vol. 277, n° 5073.

3. Ibid., *Fonds français*, vol. 21.538, n° 2274.

Roi', déclare qu'à l'occasion des reproches qu'elle reçut de Charlotte-Catherine de Luxe et de Bouteville, héritière universelle dudit seigneur de Luxe, elle fut contrainte, tôt après le décès de celui-ci, de quitter le château de Tardets et de se retirer, avec et en compagnie de tous ses enfants légitimes d'entre ledit seigneur de Luxe et elle, au nombre de six — Valentin, Jean, Arnalde, Valentine, Espérance et Marguerite, — en sa maison maternelle de Jourgain, au lieu d'Ossas, « et illec nourrir et entretenir tous ses ditz enfans à ses despens particuliers et de sa dite maison maternelle sans avoir esté en part nest quart, assistée de lad. dame de Luxe », et qu'elle se trouve « destituée de tous moyens et facultés pour avoir tout mesme employé lesd. biens de sa dite mayson maternelle de Jourgainh à la nourriture et entretenement desdits six enfans d'entre ledit feu seigneur de Luxe et d'elle, ainsi qu'est notoire a un chacun ».

L'aîné de ces enfants, Valentin de Luxe et de Jourgain, fut nommé par sa mère, le 20 août 1608, à la cure d'Ossas, dont la maison de Jourgain était patronne alternative avec l'abbaye de Sainte-Engrâce ; mais il n'avait pas encore reçu les ordres sacrés et il ne put en prendre possession que le 4 novembre 1609. Puis il changea d'idée, quitta la soutane et voulut suivre la carrière des armes. Le 30 novembre 1610, « dame Marie de Jourgain, dame de la maison noble de Jourgain, et Valentin de Luxe, escuyer, son fils aîné, seigneur d'icelle », engagent des fiefs et rentes nobles et foncières pour 210 livres tournois, dont partie sera employée « a faire le voyage que lesditz sieur Valentin de Luxe et Jehan de Luxe, son frère, escuyer, font pour aller au service du roy en France ». Valentin était de retour en Soule, un an plus tard : le 2 décembre 1611, par un acte dans lequel il se qualifie « noble Valentin de Luxe, seigneur de Jourgain, il engage encore des rentes foncières avec sa mère pour une somme de 150 livres, « déclarant avoir icelle, pour subvenir à ung certain voyage que lad. dame a delibéré faire par devotion et pellerinage à Notre-Dame de Monsarat ».

Le 28 juillet 1621, Charlotte-Catherine de Luxe, dame dudit lieu et de Bouteville et autres places et seigneuries, expose à la cour de

1. Dans des actes des 11 juin 1627, 10 juillet 1627, etc., Marie de Jourgain est dite veuve de « feu messire Charles de Lusse, vivant *seigneur souverain* dudit lieu et autres places ».

Licharre qu'à cause de la résidence qu'elle fait en France, près de la cour du roi, elle avait commis pour l'administration du château et de la terre de Tardets Arnaud de Casenave, chanoine de Sainte-Marie d'Oloron, et que « sans aucun droict ny raison, Valentin et Jehan de Jaurgain, prebtre et escuyer, s'introduirent dans led. chasteau clandestinement et d'autorité privée, et s'en emparèrent ensemble desd. rentes et revenus d'icellui, il y a quelques années, tellement que de leurs attemptatz et façon de faire le Roy en auroict été adverty ». Sur l'ordre de Louis XIII, le duc de Mayenne, lieutenant général en Guyenne, envoya un de ses gendarmes en Soule pour demander main-forte au gouverneur, afin de faire rendre cette baronnie à la comtesse de Luxe, et le 30 juillet 1621, Ligny, sergent royal, assisté de deux mortes-payes du château de Mauléon, alla saisir les fiefs, cens, rentes, dimes, fruits et revenus du château de Tardets, à Tardets et à Abense-de-Haut, où il trouva Valentin et Don Juan de Luxe et de Jaurgain, écuyer, Espérance et Marguerite de Luxe et de Jaurgain, damoiselles, frères et sœurs. Il leur signifia la saisie. Valentin protesta « contre les mots offensifs à son honneur » dont le procureur de la dame de Luxe avait fait usage dans sa requête, et déclara ne faire aucun empêchement aux commissaires. Quant à Don Juan et à ses deux sœurs, ils s'opposèrent à la saisie, « comme fils et filles légitimes de la maison noble de Luxe », et protestèrent de tous dépens, dommages et intérêts contre qui il appartiendrait, offrant de dire leurs causes d'opposition en temps et lieu.

En 1622, Valentin avait repris la cure d'Ossas, qu'il permuta contre celle de Camou, et en 1623 il eut un différend avec Pierre de Conget, bailli royal de Barcus et de Villeneuve-lez-Tardets, homme d'affaires de la comtesse de Luxe, à propos de la dime d'Ossas, et, quoique prêtre, il voulut lui faire mettre l'épée à la main et vider la querelle par un combat. « Le sixiesme juillet 1623, raconte le bailli dans son compte de gestion, après plusieurs contestations que j'eus avec monsieur de Jaurgaing, jusques à me donner le duel, à cause des proclamatz que je fis faire à Ossas et ailleurs, et parce que luy et madamoiselle sa mere vouloient avoir la disme, je l'affermay pour deux ans à Tristan d'Arabehere, capitaine, à raison de cent cinq livres par an ». En cette même année 1623 et avant le 21 décembre, Charlotte-Catherine de Luxe pourvut son frère Valentin de la cure de Tardets et Abense, dont il était encore titulaire le 8 décembre 1628. Le 13 octobre 1640, Valentin était de

nouveau curé d'Ossas et chanoine de Sainte-Engrâce. Il vécut au moins jusqu'au 13 mai 1671. Dans une enquête de cette date, il est dit âgé de quatre-vingt-six ans.

Jean de Luxe et de Jaurgain, écuyer et capitaine, en faveur duquel Valentin renonça à son droit d'aînesse, par contrat du 12 août 1643, servit le roi pendant quatorze ans et se maria en 1624 avec Saurine d'Ozenx, damoiselle, fille et héritière de noble Antoine d'Ozenx, écuyer, seigneur d'Eyheresquy de Camou, et de Catherine d'Eyheresquy, damoiselle. Il a continué la famille de Jaurgain.

Arnalde de Luxe et de Jaurgain était religieux de l'ordre de Saint-Augustin, à Saint-Étienne-du-Plessis, en 1620, et Valentine novice, sous le nom de Sœur Saint-Hierosme, en 1624, au couvent des Carmélites de Caen, qui venait d'être fondé en 1622 par sa sœur Valentine et Corboran de Morell d'Aubigny, mari de celle-ci. Arnalde et la novice firent donation de leurs droits sur la succession paternelle à la comtesse de Luxe, leur sœur aînée, par actes du 20 août 1620 et du 30 mai 1624, qui furent insinués en la cour de Licharre le 30 août suivant ; mais, en Basse-Navarre, l'insinuation souffrit quelques difficultés et finalement ne put être faite en la chancellerie, à cause du titre de *souveraine de Luxe* que prenait Charlotte-Catherine. Voici comment Pierre de Conget raconte ces incidents, assez curieux au point de vue de la prétendue souveraineté de Luxe.

« Madame de Gramont¹ m'ayant fait savoir qu'elle avoit quelques papiers a Vidache et que j'envoiasse les querir, j'y envoiay un homme expres et païé pour la despanse et peyne d'iceluy quarante huit sols.

« Ledict homme me porta avecq une lettre de Madame² les donations que Arnalde de Jaurgaing, religieux de Saint Estienne du Plessis, ordre de Saint Augustin, et Sœur Valentine de Saint Hierosme, novice au couvent des religieuses carmelites de Caen, luy feirent pour les faire insignuer au siège de Lixarre, ce que je fis faire le 30 d'aoust 1624, et païé tant au juge, greffier que a l'advo-

1. Claude de Montmorency, fille de Charlotte-Catherine de Luxe et seconde femme d'Antoine II, comte de Gramont et de Guiche, souverain de Bidache, depuis duc de Gramont.

2. C'est toujours ainsi que Conget désigne la comtesse de Bouteville et de Luxe.

cat et procureur desd. donations, comprins le clerc de greffe, onze livres quatre sols.

« Aussy tost je m'en allay a Saint Palais en Basse Navarre et remonstré a messieurs de Lespade et Armena, advocatz, le desseing que j'avois de faire lesd. insignuations, suivant l'advis desquels aiant fait dresser une requeste audict sieur Lespade nous y travaillames, mais ne peusmes rien faire a cause de l'incistance que monsieur le procureur general forma sur le subject des mots de *souverain de Lusse* contenus ausd. donations et païé aud. de Lespade pour sa peyne trois livres quatre sols...

« Ayant receu nouvelles de monsieur de Compigny et aussy ascertainé de deça que monsieur de Gramond et M^{rs} de la Chancellerie de Navarre s'estoient reconciliés depuis l'affaire qui se passa concernant quelque rebellion d'aucuns de la ville de Saint Jean, je m'acheminay devers Monsieur et Madame de Gramont pour retirer d'eux lettres de faveur adressantes ausd. sieurs de la Chancellerie pour faire passer lesd. insignuations et enregistrement desd. donations encores bien que le mot de *souverain* y fust, lesquels je trouvay à leur ferrerie qui me remirent au landemain à Vidache. Là aiant parlé et conféré au sieur de Romatet l'avocat qui dict que puisque led. seigneur de Gramont estoit le chef des officiers de Sa Majesté en Navarre ¹, il ne pouvoit escrire telles lettres, mais qu'il falloit tascher a faire passer cela par dextérité. Sur ce j'alay à Saint Palais, où Monsieur d'Esquille le Vischancelier me donna esperance. Mais nonobstant cela et ce que Pedesert et moy sceumes faire, Monsieur de Vidard le procureur general se roidit, de telle sorte qu'il n'y heult moien de rien operer. De maniere que pour ne faire plus de bruiet sur ce *et ne renouveler les affaires passées entre Madame et ladicte Chancellerie*, je me retiray en ma maison aiant séjourné quatre jours et despandu 8 livres...

« Apres avoir receu amples nouvelles de Madame, suivant sa volonté le 6 septembre 1625, je fus au pais de Size en Basse Navarre et fis insigner en la cour de Size les donations faictes par les fils et fille de Jaurgaing et païé pour l'enregistrement, insignuation et grosse, tant à l'alcalde greffier que à d'Arosteguy, procureur desd. sieur et damoiselle de Jaurgaing deux escus sol.

« En octobre 1626, je fis faire semblable insignuation devant les baillif roial et juratz de Saint Palais où le mot de *souverain de*

1. Comme gouverneur du royaume de Navarre.

Lusse passa, et païé à tous pour l'expédition six livres huit sols.

« Le mesme mois d'octobre 1626, je fis faire mesme insignuation en la cour de Mixe, au lieu de Garris, et païé pour l'enregistrement, insignuation et grosse, comprins le droict de l'avocat et procureur desd. de Jaurgaing six livres huit sols.

« Comme aussy je fis enregistrer et insignuer lesd. donations en la forme que dessus *en la souveraineté de Lusse*, ensemble en la baronnie d'Ostabat, baronnie de Lantabat, et en la baronnie d'Ahatze, et païé aux greffiers pour les enregistremans, copies et grosses, ensemble à ceux qui servirent d'avocat et procureur desd. de Jaurgaing douze livres seze sols. »

Espérance de Luxe et de Jaurgain épousa noble Arnaud de Berterèche de Menditte et resta veuve sans enfant en 1629, son mari « estant mort vers Paris à son retour de la suite de la cour ». En 1635, elle plaidait encore au sujet de sa légitime contre son petit-neveu François-Henry de Montmorency, comte souverain de Luxe, baron de Tardets, etc., depuis duc de Piney-Luxembourg et de Beaufort-Montmorency, pair et maréchal de France.

Enfin, Marguerite ne parait pas s'être mariée.

Quant à l'héroïne de la ballade, Marie de Jaurgain, elle était encore vivante le 21 décembre 1631, et défunte le 3 juillet suivant. Elle avait donc environ soixante-quatre ans lorsqu'elle mourut, à peu près ruinée par son mariage avec un homme de qualité beaucoup plus riche qu'elle.

IV

EGUN BEREKO ALHARGUN TSA

*Goizian goizik jeiki nündüzün, ezkuntü nintzan goizian;
Bai eta ere zetax beztitü ekhia jelkhi zenian.
Etxek' andere zabal nündüzün egüerdi erditan,
Bai eta ere alhargüntsa gazte ekhia sarthü zenian.*

LA VEUVE DU JOUR MÊME

Je me levai le matin de bonne heure, le matin où je me mariaï;
Oui, et aussi je m'habillai de soie lorsque le soleil fut levé.
J'étais maîtresse de maison parfaite à midi,
Oui, et aussi jeune veuve quand le soleil fut couché.

*Mus de Irigaray, ene jaona, altcha izadazüt buria,
Ala dolützen othe zaizü enekila exkuntzia?*

— *Ez, ez, etzitadazü dolützen zure espusatzia,
Ez eta ere dolütüren bizi nizano, maitia.*

*Nik banizün maitetto bat mündü ororen ichilik,
Mündü ororen ichilik eta Jinko jaonari ageririk;
Buket bat igorri ditadazüt lili arraroz eginik.
Lili arraroz eginik eta erdia phozuatürük.*

— *Zazpi urthex etheki dizüt gizon hila khamberan ;
Egünaz lür hotzian eta gaiaz bi besuen artian,
Zitru hurez ükhützen nizün astian egün batian,
Astian egün batian, eta ostirale goizian ¹.*

Monsieur d'Irigaray, mon seigneur, relevez la tête,
Ou bien regrettez-vous de vous être marié avec moi ?
— Non, non, je n'ai pas de regret de vous avoir épousée,
Et je ne le regretterai pas tant que je vivrai, ma bien-aimée.

J'avais une bien-aimée, en secret de tout le monde,
En secret de tout le monde et à Dieu seul avouée ;
Elle m'a envoyé un bouquet fait de fleurs rares,
Fait de fleurs rares, et dont le milieu était empoisonné.

— Pendant sept ans j'ai gardé un homme mort dans ma chambre ;
Le jour dans la terre froide et la nuit entre mes deux bras.
Je le lavais avec de l'eau de citron un jour par semaine,
Un jour par semaine, et c'était le vendredi au matin.

L'héroïne de ce précoce et tragique veuvage fut, à n'en pas douter, l'une des filles de noble Bernard de Loïtegy, seigneur des Salles de Çaro, d'Aincille, d'Ipharce et de Sainte-Marie de Larceveau, conseiller maître des requêtes du roi en sa Maison et Couronne de Navarre, avocat au parlement, et de Gracianne de Logras : Gabrielle de Loïtegy, damoiselle de Çaro, qui avait déjà atteint la trentaine quand elle épousa, le 8 juillet 1633, noble Pierre d'Irigaray, écuyer, seigneur d'Irigaray d'Alçay et de Casenave de Menditte.

La preuve certaine nous en est fournie par un acte du 9 juin 1635. Bernard de Loïtegy de Çaro y déclare qu'il doit prendre des

1. Recueillie et publiée par J. SALLABERRY, *Chants populaires*, p. 190. — Voyez aussi *Souvenirs des Pyrénées*, douze airs basques choisis et notés par M^{me} DE LA VILLÉHÉLIO, pp. 12 et 13.

seigneur et dame de Casenave de Menditte et d'Irigaray d'Alçay, en Soule, une somme de 1875 livres tournois qu'il avait payée pour partie de la dot de Gabrielle de Loïteguy, sa fille, le 8 juillet 1633, jour où furent signés les pactes du mariage de celle-ci, et que les intérêts lui en sont dus à compter de la même date¹.

Il ressort donc des conditions de ce retour de dot que Pierre d'Irigaray mourut le jour même où il avait épousé Gabrielle. Ses deux frères se nommaient Pierre, comme lui. L'aîné lui succéda ; il se maria à Saurine d'Oliberon et continua la famille. Luce d'Irigaray, son arrière-petite-fille, dame d'Irigaray d'Alçay et de Casenave de Menditte, épousa, le 13 septembre 1763, noble Jean-Pierre d'Uhalt, seigneur de Rospide d'Aroue.

Par un testament olographe du 18 mai 1627, Bernard de Loïteguy de Çaro avait fixé à 3000 francs bordelais, et 50 écus sol pour l'habillement, la dot de chacune de ses filles non encore mariées, Gabrielle, Gracianne et Paule¹.

Gabrielle resta fidèle à la mémoire de son mari pendant une quinzaine d'années ; puis, à l'approche de la cinquantaine, son cœur se laissa attendrir par les galanteries d'un gentilhomme souletin un peu plus âgé qu'elle, Henry d'Ahetze, écuyer, seigneur des maisons nobles d'Ahetze d'Ordriarp et d'Erbis de Musculdy, qu'elle épousa en 1648.

Second fils de noble Bernard d'Echaz, seigneur d'Ahetze et d'Erbis, et de Françoise de Sauguis, Henry d'Ahetze servait, avec Jean d'Irumberry, le 20 octobre 1618, dans une compagnie de 109 hommes de guerre à pied des gardes du roi, sous la charge du capitaine Léon d'Albert de Luynes, seigneur de Brantes, d'après le rôle d'une revue passée à Paris, devant la porte du château du Louvre¹. Il succéda à Laurent, seigneur d'Ahetze, son frère aîné, mort le 18 janvier 1633, sans postérité de son mariage avec Anne de Béarn-Bonasse⁴.

Au moment de son convol, la veuve de l'infortuné seigneur d'Irigaray avait quarante-six ans sonnés, ce qui ne l'empêcha pas de donner trois enfants à son nouvel époux : Jean, en 1649 ; Martine, en 1651, et Catherine, en 1652. Elle était veuve,

1. Arch. de M. de Çaro, au Château d'Athaguy, à Alçay.

2. Ibid.

3. Bibl. Nat., mss., *Fonds français*, vol. 25.844, n° 230.

4. Papiers de Jaurgain, *Minutes d'Irigaray*, notaire.

pour la seconde fois, et tutrice de ses enfants le 19 juin 1664¹.

Jean d'Ahetze alla faire ses études à Bordeaux. Il y tomba malade en novembre 1666, et fut ramené au château d'Ahetze, où il mourut peu de temps après, ce qui est narré dans un acte du 17 octobre 1686².

Martine, devenue héritière d'Ahetze et d'Erbis à la mort de son frère, était déjà pourvue, en 1675, d'un mari de dix-huit ans plus âgé qu'elle, M^e Arnaud de Berterèche, écuyer et avocat en la cour de Licharre, rejeton de la maison noble de Berterèche de Menditte et héritier, par sa mère, des maisons rurales d'Etcheberrittoua, d'Elissagaray et d'Oilhoborro, à Musculdy. Il mourut le 21 janvier 1688, à l'âge de cinquante-cinq ans, sans laisser de postérité³.

Catherine épousa, le 13 février 1680, à vingt-huit ans, Raymond de Bordegaray, marchand, du village de Pagolle⁴. Elle en eut au moins un fils, Thomas, qui hérita des biens d'Ahetze, et, suivant la coutume du pays, en prit le nom et les armes.

Quant à Gabrielle de Loïteguy, elle mourut au château d'Ahetze le 27 avril 1688, à l'âge respectable de quatre-vingt-six ans⁵.

V

MUS DE SARRI

Urzo lüma gris gachua,

Ore bidajin bahua ;

Gerthatzen bazaik mus de Sarri, jaon apetitü hun hura,

Begiz ikhusten balin bahai, Phetiriñalat bahua.

MONSIEUR DE SARRY

Pauvre palombe à plumes grises,

Tu pars donc en voyage ;

Si tu rencontres Monsieur de Sarry, ce seigneur à l'excellent appétit,

S'il te voit de l'œil, tu iras à Beyrie.

1. Papiers d'Elissagaray, d'Ossas, *Minutes de notaire*.

2. Ibid.

3. Arch. de la mairie d'Ordriarp, *État civil*.

4. Ibid.

5. Ibid.

Urzo gachuak ümilki

Diozū mus de Sarriri

Egündano estereiola ogenik egin jaon hari,

Utzi dezan igaraitera üsatü dian bideti.

— *Auher dük, auher, ürzua!*

Jüratü diat fedia

Aurthen, aurthen, jin behardiala eneki Phetiriñala,

Han nik emanen dereiat arthoz eta ziz asia.

— *Arthoz asia hun düzü,*

Libertatia bagünü;

Orhiko bago ezkürtto hurak guri hobeché zizkützü,

Anglesa Frantzian sartzen bada, Españolalet baguatzü.

— *Ürzua, ago ichilik,*

Frantzian extük Anglesik;

Baiunara jiten badira Agramuntek hilen tik,

Phetiriñalat extük heltüren zaragolla lüze hetarik.

— *Fida niz zure erraner,*

Fidago ene hegaler;

Goraintzi erran behar derezü jiten badira Angleser,

Nik ere ber gisan erranen diet Español papo gorrier.

Humblement, la pauvre palombe

Dit à Monsieur de Sarry

Qu'elle n'a jamais fait de tort à ce seigneur,

Qu'il la laisse passer par son chemin accoutumé.

— C'est en vain, en vain, palombe !

J'ai juré sur ma foi

Que cette année, cette année, il te faut venir avec moi à Beyrie,

Je t'y donnerai du maïs et des glands à satiété.

— Du maïs à satiété c'est bon,

Si nous avons la liberté;

Les faïnes des hêtres d'Orhi nous sont un peu meilleurs;

Si l'Anglais entre en France, nous allons en Espagne.

— Tais-toi, palombe,

Il n'y a pas d'Anglais en France;

S'ils viennent à Bayonne, Grammont les tuera,

Il n'arrivera pas à Beyrie de ces longues chausses.

— J'ai confiance dans vos paroles,

Plus de confiance encore dans mes ailes;

Il vous faut dire un compliment aux Anglais, s'ils viennent,

Moi aussi, de même, j'en dirai aux Espagnols à poitrines rouges.

Go'aintzi erraile Angleser

Ni naik' ezarten mezüler?

Orai diat, orai, ikhusten nitzas hizala trüfatzen;

Bena enaik, beste urthe batez, bortian hotzeraziren.

— *Jaona, zuaza etcherat,*

Mauletik Phetiriñalat,

Chori eta bilhagarro gizen zumbaiten jatera,

Urzo hegal azkartto hoiek extira zure bianda¹.

— Pour faire compliment aux Anglais

Est-ce moi que tu mets messenger?

Maintenant je vois, maintenant, que tu te moques de moi;

Mais, une autre année, tu ne me feras pas refroidir dans la montagne.

— Seigneur, allez à la maison,

De Mauléon à Beyrie,

Manger quelques oiseaux et grives grasses.

Ces ailes de palombe, un peu fortes, ne sont pas votre viande.

L'abbé de Sarry, docteur en théologie et curé de Beyrie, *jaon apetitü hun hura*, dont cette chanson raconte la mésaventure galante, était un bâtard de la maison de Mont-Réal-Troisvilles.

En 1711, la marquise de Moneins, Françoise-Madeleine de Gassion, se trouvait, en compagnie, dans le grand salon du château de Troisvilles, lorsque son fils, alors âgé de dix-huit à dix-neuf ans et mousquetaire de la garde du roi, entra et lui dit : « Madame, il vient de me naître un fils. Quel nom vous plait-il que nous lui donnions? — *Sarri* (tout à l'heure) », répondit la marquise, en basque¹.

Sarry était précisément une maison noble que les Mont-Réal avaient à Juxue, en Basse-Navarre. Le jeune mousquetaire ne comprit pas la réponse de sa mère, ou y vit peut-être une indication : il fit baptiser son bâtard sous le nom de Jean-Pierre de Sarry.

Armand-Jean de Mont-Réal, dit de Moneins, II^e du nom, né le 12 octobre 1692 et présenté au baptême, à Mauléon, le 18 du même mois, était le fils unique de haut et puissant seigneur

1. FRANCISQUE-MICHEL, *Le Pays Basque*, p. 293. — SALLABERRY, *Chants populaires*, p. 204.

2. Cette anecdote s'est conservée dans la famille d'Andurain; elle me fut racontée, il y a bientôt trente ans, à Amendeux, par mon excellent et regretté ami, M. Franck d'Andurain.

Armand-Jean de Mont-Réal, dit de Moneins, 1^{er} du nom, chevalier, marquis de Moneins¹, comte de Troisvilles, vicomte de Tardets, baron de Montory, de Gayrosse et de Domezain, seigneur de Barcus, Amendeuix, Masparraute et autres lieux, capitaine châtelain de Mauléon, gouverneur du pays de Soule, grand sénéchal de Navarre, et de Françoise-Madeleine de Gassion. Entré au service dans la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi, il y fut promu cornette le 1^{er} juin 1717 et sous-lieutenant le 25 janvier 1726².

Armand-Jean II de Mont-Réal hérita des biens de sa maison en 1720, ainsi que des charges de capitaine châtelain de Mauléon, gouverneur du pays de Soule, dont il avait obtenu la survivance le 11 août 1718³, et de grand sénéchal de Navarre. Pour ses relations mondaines, il préféra au titre de marquis de Moneins, porté par son père, celui de comte de Troisvilles qu'avait illustré son grand-oncle, Armand-Jean de Peyré, comte de Troisvilles, capitaine-lieutenant des mousquetaires de la garde du roi, lieutenant général de ses armées et gouverneur de la province de Foix⁴.

Le comte de Troisvilles pourvut largement à l'entretien et à l'éducation de Jean-Pierre de Sarry. Il lui fit embrasser l'état ecclésiastique et le nomma à la cure de Troisvilles, en Soule, puis, le 7 janvier 1742, à celle de Beyrie — en basque souletin, *Phetiriña*, — au pays de Mixe.

Noble Jean-Pierre de Sarry était encore titulaire de la cure de Beyrie le 4 novembre 1749. Il y fut remplacé, avant le 1^{er} janvier 1753, par noble Armand-Jean d'Irigaray-Jaureguizar, prêtre, de Menditte.

On le trouve ensuite qualifié messire Jean-Pierre de Sarry, de Mauléon, bâtard de Troisvilles, le 20 juillet 1764, et messire Jean-Pierre, abbé de Sarry, le 16 septembre 1768. Il mourut à Mauléon et fut enterré sous le porche de l'église de Barcus, où l'on voit encore son épitaphe :

ICI REPOSE MESSIRE JEAN PIERRE DE SARRY DE TROISVILLES,
PRÊTRE, DOCTEUR EN THÉOLOGIE, PRÉBENDÉ DE BARCUS, BEYRIE ET

1. On écrit aujourd'hui Monein.

2. Bibl. Nat., mss., *Collection Chérin*, dossier de MONT-RÉAL.

3. Ibid.

4. Voy. JAURGAIN, *Troisvilles, d'Artagnan et les Trois Mousquetaires*, in-8°, tirage à part de la *Revue de Béarn, Navarre et Lannes*.

MONEIN, MEMBRE DES ETATS GÉNÉRAUX DU PAYS DE SOULE, DÉCÉDÉ
A MAULÉON LE 25 OCTOBRE 1777, AGÉ DE 66 ANS. PRIEZ POUR LUI.

L'*Agramunt* dont parle l'abbé de Sarry, était Louis de Gramont, souverain de Bidache, duc de Gramont, pair de France, chevalier des ordres du roi et lieutenant général de ses armées, vice-roi de Navarre, maire et capitaine général de Bayonne, tué à la bataille de Fontenoy le 11 mai 1745, ou Antoine-Antonin de Gramont, son fils, qui lui succéda comme vice-roi de Navarre et capitaine général de Bayonne.

VI .

ARBOTIKO PRIMA EIJERRA

*Jaon baruak aspaldin
Chederak hedatü zütin,
Chori eijer bat hatzaman dizü Paubeko seroren komentin;
Orai harekin biziren düzü, aspaldian gogun betzin.*

*Jaon barua, orai, zü,
Felizitatzen zütügü,
Zeren beitüzü Mus de la Plazaren prima eijerra esposatü;
Andere hori hirus düzü : zuri exteizügü dolü.*

*Chedera balix halako
Merkhatietan saltzeko,*

LA JOLIE HÉRITIÈRE D'ARBOUET

Depuis longtemps, monsieur le baron
Avait tendu des lacets,
Il a pris un joli oiseau, au couvent des Sœurs de Pau ;
Maintenant, il vivra avec lui, comme il en avait l'idée depuis longtemps.

Maintenant, monsieur le baron, vous,
Nous vous félicitons,
Parce que vous avez épousé la jolie héritière de M. de La Place ;
Cette demoiselle est heureuse : vous, nous ne vous plaignons pas.

S'il y avait de pareils lacets
A vendre dans les marchés,

*Ziberuko aitunen semek eros litzazkie oro,
Halako chori eijertto zumbaiten hatzamaiteko ' !*

Les gentilshommes de la Soule les achèteraient tous,
Pour attraper quelques-uns de ces jolis oiseaux !

Cet épithalame, encore très répandu de nos jours tant en Soule que dans la Basse-Navarre, date du milieu du dix-huitième siècle. Il fut improvisé, par quelque convive souletin, aux noces du chevalier Armand-Jean d'Uhart et de Marie de La Place d'Arbouet, fille aînée et héritière de messire Salvat de La Place, baron d'Arbouet, en Basse-Navarre, seigneur de Tabaille et abbé laïque d'Espaute, en Béarn, conseiller au parlement de Navarre, et de Jeanne-Justine de Nays-Candau.

Armand-Jean d'Uhart, mousquetaire de la garde du roi en 1750, puis major du régiment de Royal-Cantabre et chevalier de Saint-Louis, qui prit lors de son mariage le titre de baron d'Arbouet, était le second fils de Gabriel d'Uhart, chevalier, baron d'Uhart, et de Sorhapuru, en Basse-Navarre, grand bailli du pays d'Ostabat, lieutenant-colonel du régiment des milices de Soule, et de Madeleine de Sauguis, héritière des maisons nobles de l'Abbadie de Sauguis, du Domec de Libarrenx et du Domec de Cihigue, en Soule. Il fut admis aux États de Béarn, comme seigneur de Tabaille, le 24 mars 1757, et aux États de Navarre, comme seigneur d'Arbouet, le 3 mars 1758.

Marie de La Place d'Arbouet ne lui donna qu'un fils, Jean-Alexandre-Nérée d'Uhart, baron d'Arbouet, baptisé le 12 mai 1761, et pourvu, avec dispense d'âge, le 14 mai 1783, d'une charge de conseiller au parlement de Navarre, qu'il exerça jusqu'à la Révolution. Il mourut sans laisser de postérité, après avoir institué pour héritier le baron d'Arripe de Lannecaube, directeur de la Monnaie de Bayonne, et les biens de sa succession furent adjugés le 15 février 1806 : Arbouet, à M. Jean-Pierre Daguénet, chef de bataillon du génie, et Espaute à M. Laurent d'Abbadie d'Ithorots, baron de Saint-Loup.

JEAN DE JAURGAIN.

1. Recueillie à Mauléon en août 1895, chantée par M^{me} Mathilde SARTHOU, de Saint-Palais. — Voy. les variantes incomplètes publiées par M. FRANCISQUE-MICHEL (*Le Pays Basque*, p. 325), et par M. J. SALLABERRY (*Revue des Basses-Pyrénées et des Landes*, t. I, 1883-1884, p. 7).

XV

LA LANGUE BASQUE

MÉMOIRE DE

M. ARTURO CAMPION

ex-député de Pampelune aux Cortès

TRADUCTION DE M. VICTOR DUHART

Lang. - Basque.

LA LANGUE BASQUE

MÉMOIRE DE

M. ARTURO CAMPION

EX-DÉPUTÉ DE PAMPELUNE AUX CORTÈS

TRADUCTION DE M. VICTOR DUHART

ENTRE la rigoureuse sentence du Père Mariana : « Seuls les Cantabres (lisez les Basques) conservent encore leur langage grossier et barbare, sans aucune élégance », en passant par l'opinion populaire que l'Académie royale d'Espagne accueille dans les éditions successives de son Dictionnaire : « La langue basque, si confuse et si obscure qu'on ne peut la comprendre », et ce témoignage que la vérité arrache à la plume de M. Vinson, contradicteur des bascophiles qui proclament à l'envi cette langue la plus admirable et la plus parfaite du monde : « En comparant le basque au latin, au grec, au français et aux autres langues analogues, l'écrivain reste frappé d'admiration, et il lui semble contempler un géant superbe à côté d'un nain difforme » ; entre ces injures, ces préjugés et cet aveu, la linguistique moderne tient le milieu, tout en laissant pencher la balance du côté cher au légitime orgueil des Basques.

On a pu leur contester, à tort ou à raison, avec des arguments plus ou moins grossiers ou subtils, l'originalité de leur organisation sociale, la légitimité de leur constitution politique, leurs exploits, les services rendus aux rois et aux peuples auxquels ils s'allièrent, au cours de leur histoire; la seule chose que tous proclament à l'unisson, sauf les ignorants et les sots, c'est l'antiquité, la beauté et l'originalité de leur langue.

Elle s'élève, solitaire et isolée, du milieu des autres, dans un coin de l'Europe, avec le prestige de la vieillesse, la majesté des ruines, la poésie du mystère. Le temps l'a rongée et minée vainement, sans pouvoir détruire sa structure géante. Aujourd'hui, c'est une langue bien humble, le parler familial de quelques milliers de paysans et de pêcheurs. Que lui importe? Couronnée de violettes et de coquelicots champêtres, elle est reine. Oui, reine, et elle peut faire aux nouvelles venues vaniteuses qui l'enserrent et lui disputent l'air, la réponse du Basque au Montmorency orgueilleux de sa noblesse dix fois séculaire : « Moi, je n'ai pas de date. » Elle peut plus encore : montrer sur ses bras sans marque de servitude les lignes pures d'une liberté native jamais perdue et dire aux dédaigneux : « Ne regardez pas ma pauvreté par-dessus l'épaule ; je possède un joyau que vous ne pourriez acheter au prix de tous vos trésors : je n'ai jamais gémi, je ne me suis jamais courbée, ni sur la glèbe germaine, ni dans le harem du Sarrasin, ni dans les prisons de Rome. »

Il est donc naturel, à raison de la valeur inestimable de cette archéologie vivante, de cette merveille parlée, que l'illustre Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire et la digne municipalité de Saint-Jean-de-Luz aient inscrit, dans le programme des conférences et mémoires des fêtes de la Tradition, un travail sur la langue basque. Le zélé maire de cette ville, M. Goyeneche, a eu la bonté, dans des termes élogieux qu'il n'est permis ni d'oublier ni de dédaigner, de me confier l'honneur de traiter ce sujet.

Deux méthodes s'offraient à moi. L'une, brillante, mais dangereuse : considérer la langue basque en termes généraux et la comparer à un type idéal d'organisation linguistique et à d'autres langues, mortes et vivantes, pour en faire ressortir les perfections.

L'autre, aride, mais sûre : analyser l'organisme de la langue, avec ses organes et ses fonctions.

J'ai choisi la seconde, sacrifiant sans doute à l'esprit de l'époque, plus curieuse de faits que de dissertations philosophiques.

Je crains d'avoir dépassé de beaucoup les limites ordinaires de ce genre de travaux, mais il m'a été impossible d'être plus bref, sans mutiler cruellement le sujet. J'aurais voulu dire deux fois plus que je ne dis, et la langue basque mérite encore beaucoup plus.

NOM ET CARACTÈRE DE LA LANGUE

La langue des Basques s'appelle elle-même suivant les dialectes, *heskuara*, *eskuara*, *heuskara*, *euskara*, *euskera*, *eskoara*, *uskara*, *üskara*, d'où procède le nom national du peuple qui la parle : *Heskualdun*, *Euskaldun*, etc., c'est-à-dire *eskuaradun* — qui a l'*euskara*; — manière de s'appeler observée aussi chez les Finnois, qui ne se servent jamais de ce nom, employé par Tacite et Ptolémée, mais de celui de *Suonabailen*, dans lequel entre, comme composante, le mot *Suoni*, nom indigène de l'idiome finnois.

Au Moyen-Age, on appela la langue basque *basconia lingua*, langue basconne (*Cartulaire de Seyre* douzième siècle); *basquenz* (*Fuero général de Navarre*), et *lingua Navarrorum* (*Le roi D. Sanche le Sage*, dans le Livre rond de la cathédrale de Pampe-lune).

L'*euskara* est une langue agglutinative avec tendance au polysynthétisme; elle a sa place entre les ouralo-altaïques et les américaines. Son caractère éminemment agglutinatif n'exclut pas d'une manière absolue le procédé flexif, qui apparaît évident dans le verbe.

TERRITOIRE ET DIALECTES

La langue basque est parlée par les habitants d'une bande septentrionale de l'Alava, ceux des trois quarts, à peu près, de la Biscaye, tout le Guipuzcoa et presque la moitié de la Navarre, au nord, au nord-ouest et au nord-est de la Péninsule.

En France, c'est la langue de l'arrondissement de Bayonne presque entier et de celui de Mauléon, soit des anciens pays de Soule, de Basse-Navarre et de Labourd.

En Espagne, les groupements basques conservent au moins le nom et les lignes générales de leur personnalité historique; en France, l'Assemblée Constituante les engloba dans le département des Basses-Pyrénées, en les émiettant dans les arrondissements de Bayonne, d'Oloron et de Mauléon, pour les assujettir aux Béarnais

dans le Conseil général. Cet attentat se perpétra, il faut le supposer, contre la volonté des Basques, à l'heure où l'on proclamait cependant le plus haut le respect de la souveraineté du peuple : digne besogne des hommes qui, portant au cœur la haine sacrilège de la tradition, et reniant le passé, voulurent changer la France de Clovis, de Jeanne d'Arc et de Henri IV en une sorte d'enfant trouvé, au milieu des nations européennes.

Les limites linguistiques de la langue basque se conservent invariables en France depuis des siècles ; il n'en est pas de même en Espagne ; elle s'éteindra bientôt en Alava ; la Biscaye est pénétrée par le langage étranger ; la Navarre a vu honteusement, pendant ce siècle, passer plus de deux cents localités, y compris sa capitale, sous le joug absolu du patois latin. Aimer la tradition politique, c'est bien ; mais aimer la tradition sociale, aimer sa langue, ce qui est aimer sa mère, c'est mieux.

La langue basque compte huit dialectes qui se nuancent en une foule de variétés : quatre en Espagne, le biscayen, le guipuzcoan, le haut-navarrais du Nord et du Midi ; quatre en France, le souletin, le labourdin, le bas-navarrais oriental et occidental.

Les deux premiers de chaque côté sont les dialectes littéraires.

Le guipuzcoan brille par une plus grande richesse de vocabulaire et la régularité de son verbe, de même que par le nombre et l'importance des ouvrages imprimés ; mais le biscayen et le souletin lui sont supérieurs par la conservation des éléments purement grammaticaux. Le souletin l'emporte sur tous les autres en originalité et en abondance phonique, tandis que la palme de l'importance scientifique appartient au labourdin ancien, tel qu'il apparaît dans la traduction protestante du Nouveau Testament, faite par Juan Lizarraga, et imprimée à La Rochelle en 1571. Ceux qui diffèrent le plus entre eux sont les plus distants : le biscayen et le souletin. A ce dernier il convient de grouper les deux dialectes bas-navarrais, et au guipuzcoan les deux haut-navarrais et le labourdin.

Aucun ne correspond exactement au territoire qui lui donne son nom : le biscayen sort de la Biscaye et pénètre en Guipuzcoa par Bergara et Salinas ; le guipuzcoan s'étend en Navarre, dans la vallée de la Burunda, Echarrri-Aranar ; le labourdin entre en Espagne par Urdax et Zugarramurdi ; le haut-navarrais septentrional occupe en Guipuzcoa le territoire des Baskons, confirmant la géographie des classiques (Oiarso, Olarso, Oiasso), ville et promon-

toire : Fontarabie, Irun, Lezo, Oyarzun; le souletin, le bas-navarrais oriental et occidental franchissent les cols, proclamant à leur manière qu'entre les Basques il n'y a pas de Pyrénées, dans les vallées de Roncal, Aezkoa, Salazar et Valcarlos (*Erronkari, Ayezkoa, Saraitzu et Luzaide*).

PHONOLOGIE

L'échelle phonique se compose de cinquante-trois sons. Les plus en usage, outre les voyelles, et entre celles-ci, *a*, sont les sifflants, les nasaux, les gutturaux et les palataux. Il y a six voyelles : *a*, *e*, *i*, *o*, *u* et *ü* souletin, *u* français, lesquelles se prononcent en certains endroits nasalisées; il y a aussi deux voyelles intermédiaires ou mixtes : *æ* et *u*.

Les consonnes forment quatre groupes : muettes, aspirées, vibrantes et fricatives. Quand elles sont actives, elles ont les deux nuances forte et douce.

Les muettes sont *k*, *t*, *p*, *g*, *d*, *b*.

Il y a deux *t*, l'un dental et l'autre demi-dental mouillé; deux *p*, l'un explosif et l'autre continu; deux *g*, guttural et palatal; deux *d*, dental et demi-lingual; trois *b*, explosif, continu et sourd.

Le groupe des aspirées se compose de *i* (espagnol *iamas*) et de *h* (français de *honte*, mais plus dur); l'*h* existe sur le territoire français; il ne passe pas la frontière avec le dialecte. Entre les deux sons il en existe un intermédiaire, un *i* demi-aspiré.

Aux vibrantes appartiennent *l*, *ll*, *m*, *n*, *ñ* et *r*. Cette dernière lettre se dédouble en forte et douce (*carro*, *caro*).

Les fricatives se subdivisent en chuintantes et semi-voyelles.

Il y a trois chuintantes sifflantes; trois, *ch*, *s* et *ts* qui se prononcent avec l'aide du palais, et trois autres, *z*, *tz* et *j* qui demandent celle des dents. *Ch* sonne fort (espagnol *chato*), et doux (français *chat*); *ts* et *tz* sont très caractéristiques du basque, et bien qu'ils s'écrivent grossièrement, au moyen de plusieurs lettres, ils sont simples.

J est une modification du *d* ou son dental, doux et sifflant.

Il y a trois chuintantes sourdes : *j*, *s* et *z*; ce *j* est mouillé. Les sons *s* et *z* qui figurent parmi les sifflantes et les sourdes ont trois nuances distinctes, selon leur plus ou moins de stridence ou de douceur.

Le sous-groupe des semi-voyelles est représenté par *y*, dont le son est triple, selon qu'il est nasal et palatal, doux ou fort.

Tous les dialectes n'ont pas ces cinquante-trois sons ; plusieurs sont sporadiques, d'autres exclusifs. Comme exemple de ces derniers, je citerai le *j* sourd et mouillé, appartenant au souletin, et le *j* dental mouillé et sifflant, caractéristique du biscayen. L'aspiration *j* gutturale et forte et continue ne s'entend pas dans les dialectes français, mais seulement dans le guipuzcoan et quelques variétés du biscayen et du haut-navarrais septentrional et méridional.

L'*h* se combine avec *l*, *k*, *l*, *n*, *ñ*, *p*, *r* et *t*, pour former de nouveaux sons qui ne se distinguent de leurs sons simples que par l'aspiration.

ORTHOGRAPHE

Pour écrire les sons de la langue basque, on a recours à l'orthographe française et espagnole comme base, en la modifiant au goût de l'inspiration personnelle plus ou moins éclairée. Aujourd'hui, la plupart des écrivains des deux versants emploient un système uniforme ou quasi uniforme, dont les principes sont :

Le même signe graphique ne représente pas deux sons différents (*caro*, *ciento*, cavité, ciel).

Les signes graphiques différents ne peuvent exprimer le même son (*bebo*, *vivo*, *castor*, *querella*).

Et comme conséquence de ce qui précède, les mots s'écrivent comme ils se prononcent et se prononcent comme ils s'écrivent.

La langue basque, n'ayant de liens de filiation ni de famille avec d'autres, trouve dans cette situation des facilités exceptionnelles pour adopter une orthographe phonétique. Dans la période de transition entre l'orthographe romaine et l'orthographe basque, un peu d'éclectisme était inévitable ; l'emploi des signes *ch* dont le son fort se représente en français par *tch*, *ll*, *rr*, *tz*, *ts*, est une dérogation au principe phonétique. La cause de ce dernier triomphe et le seul danger à craindre, c'est son exagération qui entraîne avec elle l'excessive multiplicité des signes graphiques.

Voici un texte de Detchepare, auteur du premier livre imprimé en basque en 1545 :

*Berac baçu dirade ni are nago viciric
Hongui égum uste vaytut ohorezqui ralguiric
Gayça nola hona ere rauguinenda vertaric
Gayz eqhussi estuyenac hona cerden estaqui.*

Comparez cette orthographe avec l'orthographe moderne :

*Berak bazu dirade ni are nago bisirik
Hongi egum uste baitat ohorezki yalgirik
Gactza nola ona ere yauginen da bertarik
Gaitz ekusi estayenak hona cer den estaki.*

LOIS ET PHÉNOMÈNES PHONÉTIQUES

Le basque offre à l'étude de nombreux et curieux faits phonétiques : changement et élision de voyelles et consonnes ; incorporation de sons définis aux vocables, c'est-à-dire intercalation de lettres de liaison (voyelles), épenthétiques (voyelles et consonnes), et euphoniques (consonnes). Pour les changements, on ne peut le plus souvent que constater purement et simplement le fait, l'établissement des séries étant arbitraire ; par exemple : *edoi*, *odei* (nuée), *nagusi*, *nabasi* (maître), changent l'*e* en *o* et le *g* en *b* ou vice versa.

Pour formuler des lois d'une valeur réelle, il manque la base solide de la comparaison avec des langues congénères et avec les formes conservées par une littérature ancienne. Le basque, bien qu'il soit une langue très antique, n'a qu'une littérature des plus récentes et des plus pauvres. A cette pauvreté et à la difficulté résultant de l'isolement de la langue on ne peut suppléer, jusqu'à un certain point, qu'en formant la statistique des sons que chaque dialecte préfère, en étudiant la forme que revêtent les mots étrangers et en appliquant, mais avec beaucoup de prudence, les principes de la linguistique générale, laquelle, jusqu'à présent, n'est guère plus qu'une systématisation des phénomènes phonétiques qui se produisent dans la famille aryenne.

Le basque varie et combine les voyelles de ses mots d'après le principe générateur de l'*antagonisme*, en vertu duquel les dures (*a*, *e*, *o*) sympathisent avec les douces (*i*, *u*, *ü*). Il y a des changements de voyelle déterminés par la présence d'une autre qui suit immédiatement : *alaba* (fille) au lieu de *alabea* (la fille) fait *alabea* ou *alabia* ; *seme* (fils), *semia* (le fils) ; *beor* (jument), *bior* ; *arto* (maïs), *artua* (le maïs) ; *ollo* (poule), *ollua* (la poule) ; *buru* (tête), et *büru*, *büria*. D'autres sont produits par l'influence de la voyelle qui précède, soit immédiatement, soit dans la syllabe antérieure du même mot, ou même dans le dernier mot ; exemple : *begia*,

begie (l'œil); *zerua*, *zerue* (le ciel); *argi bat*, *argi bet* (une lumière); enfin, les deux causes de changement peuvent se réunir : *alabie*, *semie*, etc. Tous les dialectes n'observent pas cette harmonie des voyelles, et elle est plus fréquente dans le langage populaire que dans la littérature.

D'autres faits phonétiques peuvent, par leur constance, s'élever à la hauteur de lois générales, bien que non obligatoires ni toutes ni toujours : répugnance à l'*r* initial, qui exige la précession de *a* ou de *e* dans les mots étrangers : *arrazoi* (raison), *erreye* (roi), etc.; aversion des groupes de consonnes qui formeraient syllabe, quand elles proviennent de l'agglutination du suffixe au nom : *batek* (un), et non *batk*; *lanek* (travail), et non *lank*, et du contact des deux muettes fortes *k* et *t* : *bakide* (compagnon), de *bat-kide*; élision de la consonne forte finale heurtant une autre consonne douce, ou absorption de celle-ci : *onakera*, *onagera* (nous sommes bons), de *onak gera*; durcissement du *g* suivant par influence d'un *z* précédent : *janez kero* (après dîner), au lieu de *janez gero* et de *z* renforcée en *tz* pour la même cause : *etzuen* (je ne l'avais pas), au lieu de *ez zuen*; changement de *tz* en *t* pour éviter le choc avec les sifflantes *z*, *s*, *ts* : *aztea* (nourrir), de *azi*, et non *aztea*; *ikustea* (voir), de *ikusi*, et non *ikustzea*; *onestea* (paraître bien), et non *onestzea*; suppression fréquente de *n* devant *r* et *l* : *nora* (où), au lieu de *nonra*; *zuela* (qui l'avait), au lieu de *zueula*; antipathie pour le groupe *kn* provenant d'agglutination : *dekan* (que tu l'as), au lieu de *dekn*; durcissement de *d*, *g* et *z* initiaux dans les formes verbales causatives par suggestion de l'affirmatif *bai*, *bei* préfixé : de *dire* (ils sont), *baitire*; de *gütü* (il n'a pas), *beikütü*; de *zen* (il était), *baitzen*, phénomènes analogues à ceux qui découlent de la présence de *ez* dans les formes négatives : de *balu* (s'il l'avait), *expalu*; de *dute* (ils l'ont), *extute*; de *gütü* (il n'a pas), *ezkütü*; de *zera* (tu es), *etsera*; opposition à répéter le même son, bien que la correction grammaticale en souffre, *emakumeakin* (avec les femmes), au lieu de *emakumeakkin*; répulsion à l'hiatus, excepté pour le dialecte biscayen, provenant presque toujours de la suppression d'une consonne, spécialement de *h* et de *r* : *zar*, *zahar* (vieux); *ikaatu*, *ikaratu* (trembler); hiatus qui se résout par l'élision de la voyelle ou l'interposition d'une lettre euphonique : *aita* (le père), et non *aitaa*; *gizonaren* (de l'homme), et non *gizonaen*.

Le basque a une propension marquée à assourdir la gutturale forte, à l'adoucir par toutes les notes de son échelle phonique,

jusqu'à l'éliminer : *kau* : à Salazar et Roncal *kaur*, *gau* à Aezkoa, *hau* en Labourd, *au* en Guypuscoa (celui-ci). Les mots composés reprennent souvent le *k* perdu : *arkume* (agneau), de *ari* (mouton), et *ume* (petit).

Le langage vulgaire obéit sans entraves au principe du moindre effort montrant d'innombrables contractions organiques et grammaticales : *ze biezu* (de quoi avez-vous besoin), au lieu de *zer bear dezu*; *erteizu* (vous le dites), au lieu de *erraten dezu*; *echejaun* (maître de la maison), au lieu de *echeko jaun*; *geo* (plus), au lieu de *geyago*.

Les voyelles et les consonnes permutent entre elles avec la liberté dont jouissent les phénomènes phonétiques lorsque la culture littéraire ne leur met pas un frein. Les changements de consonnes sont presque sans nombre; celles que l'on peut considérer comme normales sont : *g* en *b*; *r* en *l*; *r* en *l*, *s*, *g*; *d* en *r*, *z*, *tz*, *g*, *t*; *b* en *m*; *n* et *ñ* en *r*; *p* en *b*, *m*, *l*, *t*; *l* en *h*, *n*; *z* et *tz* en *ch*; *n* en *ñ*; *k* en *y*. Il en est d'autres anormales et répandues au hasard.

Les changements de voyelles forment les séries suivantes : *a* en *i*, *o*, *u*; *e* en *o*; *i* en *e*, *o*, *û*; *u* en *e*, *i*, *o*; *u* en *ü*.

On peut appeler ces changements organiques, parce que c'est le corps du mot qui les supporte et qu'ils se produisent spontanément.

D'autres sont provoqués par une relation grammaticale, par exemple : les formes conjonctives du labourdin et du souletin imposent les changements de *a* en *e* : *dela* (qu'il est), *de da*, et celles du biscayen la transformation de *e* en *i* et de *o* en *u* quand le *k* final s'élide : *daikiala* (que tu le pourras), de *daikiek*; *duala* (que tu l'as), de *dok*, et autres semblables.

Les consonnes éprouvent aussi des changements d'origine grammaticale. Les formes négatives souletines, quand les flexions absolues commencent par une voyelle, changent le *z* de la négation en *h* : *ihitzait* (tu ne m'es pas), au lieu de *ez itzait*; le biscayen, souvent, montre le *j* où les autres dialectes emploient *z* : *zayo*, *jako* (il l'est). Le labourdin et le guipuzcoan résolvent les groupes *kd*, *kb* en *t* ou *p*, quand ils proviennent du contact d'un nom et d'une flexion verbale : *onatira* (ils sont bons), au lieu de *onak dira*; *onapalira* (s'ils étaient bons), au lieu de *onak balira*.

Les voyelles le plus souvent élidées sont, par ordre : *i*, *e*, *a*, *u*; la plus résistante est *o*. Dans les consonnes, la suppression de *n*, *r*, *g*, *k* et *h* est plus fréquente que celle de *d*, *g*, *b*, *l*, *t*, *p*, *z* et *s*.

Je présente ces séries comme provisoires et réformables.

Le basque évite le contact de sons réfractaires au moyen des voyelles de liaison *a* et *e* : *batek* (un), et non *batk* ; *edozeñek* (qui-conque), et non *edozeñk* ; *Parisen* (dans Paris), et non *Parisn* ; *zurezko* (de bois), et non *zurzko* ; *datorrela*, *datorrala* (celui qui vient), et non *datorla*, etc. Il y a des exceptions : *nork*, *nok* (qui).

Les lettres *épenthétiques* sont celles qui paraissent non organiques, par exemple : l'*e* du locatif dans les mots terminés par une consonne : *lurrean* (dans la terre), et non *lurran* ; l'*i* avant l'*n*, dans les mots d'origine latine : *aingeru*, de *angelus*. Quelquefois cela représente une nasalisation primitive : *añgeru*.

Les langues, comme les femmes, sont coquettes ; elles aiment à s'ornier. Les lettres euphoniques et de liaison sont comme les fleurs, les rubans et les bijoux féminins, des riens qui embellissent ; l'*y*, le *j* de Biscaye, le *b* (et quelquefois l'*m* et l'*r*), sont les lettres choisies pour éviter l'hiatus.

Les mots terminés en *i* prennent *j* : de *mendi* (montagne), *mendiyan*, *mendijan* (dans la montagne) ; de *andi* (grand), *andiyetan*, *andijetan* (dans les grands).

Les flexions interrogatives du souletin introduisent *y* entre *a* interrogatif et la voyelle finale, qu'elles changent en *e* si elle est *a* ; de *gira* (nous sommes), *gireya* ? (sommes-nous ?) Les flexions conjonctives biscayennes mettent en contact *i*, *u* et *a* de liaison qu'exige le suffixe conjonctif par suite de la suppression de *k* final et réclament l'interposition de *j* dans le premier cas et de *b* dans le second : de *daik* (tu le peux), *daijala* ; de *jakuk* (il n'est pas), *jakubala*.

L'*o* et l'*u* finals veulent *b* euphonique quand ils se heurtent à l'article ou à la première voyelle du suffixe : de *buru* (tête), *burua* et *buruba* (la tête) ; de *ollo* (poule), *olloa* et *olloba* (la poule) ; de *leku* (lieu), *leketan* et *lekubetan* (dans les lieux). L'euphonisme avec l'article est plus fréquent qu'avec le suffixe. Une variante biscayenne préfère *m* à *b* ; *arto* (maïs), *artoma*. Les Bas-Navarrais dissolvent le groupe *na* en *y* : de *ordu* (moment, temps), *orduya* ; de *su* (feu), *suya*.

L'*r*, en s'interposant, évite le choc de voyelles dans la suffixation du nombre singulier et dans le mode indéfini : de *seme* (fils), *semęren* (de fils) ; *alabarentzat* (pour la fille), pour *alabaentzat*.

Cet *r* est arrivé à acquérir une valeur grammaticale, comme

signe du singulier : *gizonaren* (de l'homme), *gizonen* (des hommes). La variante de la vallée de Salazar se distingue par une particularité curieuse : les mots terminés en *a*, en pressant l'article, loin de l'absorber ou de le changer, introduisent un *r* euphonique et le conservent : *alabara* (la fille), au lieu de *alaba*, *alabea* ou *alabia*.

INALTÉRABILITÉ DES MOTS

Le dynamisme accentué des sons basques pourrait faire soupçonner que le basque se trouve dans un état d'incohésion analogue à celui des langues *polynésiennes*, dont la matière est si variable que, comme l'affirment certains auteurs, les idiomes évoluent et divergent jusqu'au point de constituer de nouveaux exemplaires au bout de quelques années et que les tribus voisines cessent de s'entendre. Le basque varie beaucoup dans l'espace et peu dans le temps, comme s'il était doué d'une vertu antiseptique particulière. Je veux dire que les mots prennent des formes variées, mais que les formes se perpétuent. Cette vérité (paradoxique) résulte de l'étude des mots accidentellement conservés dans les documents du Moyen-Age.

Le *Codex Compostillanus* (douzième siècle), *Liber de Miraculis S. Jacobi* (Livre des Miracles de saint Jacques), nous a conservé dix-huit mots : *urcia* (Dieu); *Andrea-Maria* (la dame Marie); *orgui* (pain), *ogi*; *ardum* (vin), *ardo*; *aragi* (viande); *araign* (poisson), *arrañ*, *arrai*; *echea* (la maison), *ianoa* (le seigneur), *yauna*, *jauna*; *andrea* (la dame); *elicera* (l'église), comme à Salazar; *belatera* (prêtre), *bereterra* en roncalais; *gari* (froment); *urik* (eau), (*ur* + le suffixe *ik*); *eregia* (le roi), *erregia*; *aucona* (dard); *lavarca* (chaussure de cuir de bœuf non tanné, faite primitivement de tiges, comme l'indique son nom *abarka*); *saia* (cape, aujourd'hui *saya* en espagnol). Ces mots, excepté *aucona* et *urcia* (Dieu), *ortz* (nuage) en bas-navarrais; *ihortziri*, *ihurtziri* (tonnerre) en labourdin, sont aujourd'hui usuels dans le Pays Basque, et leurs altérations fort légères doivent être imputées à ceux qui les ont écrits.

Les cartulaires, privilèges, actes, etc., du Moyen-Age, examinés à cette fin, fournissent une abondante moisson de mots, base, je ne dirai pas d'un dictionnaire, mais au moins d'un vocabulaire de la langue basque. Le plus souvent, c'est clair, il faut supposer

l'inaltérabilité de la signification, mais il y a aussi pour la prouver la traduction latine ou romane, et si le terme est géographique, l'application au terrain donne la clé, si elle est satisfaisante.

COMPOSITION DES MOTS

Le basque forme les mots par les procédés ordinaires de la composition et de la dérivation.

Y La liberté de créer des mots par composition est absolue. Cependant il existe un certain nombre de composants *ad hoc* : voici les principaux :

Alde (région, côté, proximité). Il indique la position de cause : *iturralde* (voisinage de la fontaine), de *iturri* (fontaine).

Aldi (fois, espace de temps, conjoncture, occasion). Il indique l'opportunité ou l'événement même de l'action : *itzaldi* (discours), de *itz* (parole).

Ar ou *tar* (mâle). Il indique nature ou habitation : *Paristar* (Parisien).

Asi, kari (occupation ou état habituel du sujet) : *arrantzari* (pêcheur), de *arrantz* (pêche).

Aro (temps, station) : *azaro* (novembre), de *azi* (semence).

Ano, kano (portion, région, lieu) : *galdiano* (pays de beaucoup de froment), de *gari* (froment + *di*, abondance, pluralité).

Antzo, antz (apparence, ressemblance) : *urreetz* (aspect d'or), de *urre* (or).

Be, pe (position basse de la chose ; au sens figuré : subordination, sujétion) : *leorpe* (cabane), de *leor* (sec) ; *menpeko* (esclave), de *men* (obéissance + *ko*).

Bide (chemin, facilité ou possibilité d'action) : *ikasbide* (doctrine), de *ikasi* (apprendre).

Dun, forme relative du transitif, signifie « qui a » : *zaldun* (cavalier), de *zaldi* (cheval).

Egile, egille (faiseur) : *ehaile* (tisserand), de *ehaitu* (tisser) ; *ongille* (bienfaiteur), de *on* (bien, bon).

Ekin, egin (faire exécuter, entreprendre) : *okiñ* (boulangier), de *ogi* (pain).

Gai, gei, kai (apte, capable, affaire, matière) : *ezkongai* (célibataire), de *ezkondu* (se marier) ; *sinisgai* (témoignage), de *sinistu* (croire).

Gaitz (mauvais, difficile, maladie) : *sinisgaitz* (incroyable) ; *ameskaitz* (cauchemar), de *amets* (songe).

Gain, gañ (au-dessus) : *bidegain* (au-dessus du chemin).

Gari (haut, supérieur, élevé) : *echegarai* (maison haute).

Keri, heri, eri (maladie, indique qualité vicieuse, répréhensible) : *astakeri* (stupidité), de *asto* (âne).

Men (puissance, pouvoir, juridiction, obéissance, capacité, creux, au sens propre et figuré) : *ahomen* (bouchée), de *aho* (bouche).

Oste, ozte (multitude, abondance) : *ardioste* (troupeau), de *ardi* (brebis).

Tegi, toki (lieu, place) : *lantegi* (atelier), de *lan* (travail) ; *irazoki* (lande), de *iratze* (fougère) ; *sagardoi* (verger), de *sagar* (pomme).

Une, kune (moment, conjoncture, place) : *utsune* (défaut), de *uts* (vide) ; *urmeune* (gué), de *ur* (eau + *me*, mince, en petite quantité).

Uts, ots (vide, dénudé, pur) : *oñutz* (déchaussé), de *oñ* (pied).

Zain, zai (garde) : *aurzai* (bonne d'enfant), de *aur* (enfant) ; *oyarzain* (garde forestier), de *oyan* (bois, forêt).

Zale, tzale (aimant, affectueux) : *euskarazale* (bascophile).

Etsi est un nom verbal qui signifie juger, apprécier, et s'unit aux noms indiquant une impression morale. Il crée des noms verbaux : *onetsi* (estimer une chose bonne), de *on* (bon) ; *baitetsi* (approuver), de *bai* (oui).

Le basque forme des noms par répétition en changeant la consonne initiale en *m*, ou *b*, ou en préfixant *m* si le mot répété commence par une voyelle : *erran, merran* (parole grossière, murmure), de *erran* (dire) ; *jira, bira* (chute), de *jiratu* (tourner) ; *zaldiko, maldiko* (petit cheval, bidet).

La dérivation s'effectue par le moyen de suffixes ou terminaisons qui, isolées, ne signifient rien aujourd'hui. Je citerai les principales :

Aga, dénote abondance : *zumarraga*, ormoie, de *zumar* (orme).

Di, ti (abondance), s'applique non seulement aux choses matérielles, comme *aga*, mais aux choses spirituelles : *arizti* (lieu planté de chênes), de *aritz* (chêne) ; *ondi* (grand nombre de bons).

Dura, tura, forme des substantifs indiquant quelquefois la tendance ou le mouvement de la chose à être ce qu'elle signifie : *exti-dura* (adoucissement), de *exti* (miel).

Eta, eto, keta (abondance) : *legarreta* (lieu où il y a beaucoup de gravier), de *legar* (gravier).

Gaillu, kaillu (aptitude) : *logaillu* (bande), de *lotu* (attacher).

Garri (incliné, provocateur, capable, auteur) : *irrigarri* (risible), de *irri* (rire) ; *maitagarri* (aimé, aimable), de *maite* (aimer).

Gi (lieu convenable à la chose ou action), c'est le résidu de *tegi* : *gordagi* (caché), de *gorde* (garder).

Giro (lieu ou saison des choses) : *belhargiro* (époque des foins), de *belhar* (herbe, foin).

Ki donne l'idée de fragment, portion : *oihalki* (morceau de toile), de *oikal* (toile).

Kizun forme des substantifs dérivés des adjectifs verbaux : *etorkizun* (avenir), de *etorri* (venir).

Koi forme des adjectifs qui marquent tendance ou inclination : *iragankoi* (transitoire), de *iragan* (passer) ; *berekoi* (égoïste), de *bere* (sien).

Kor a la même signification et usage : *ibilkor* (coureur), de *ibilli* (marcher).

Kunde, kunte, uni aux noms verbaux, forme des substantifs qui indiquent impulsion, tendance : *ohikunde* (coutume), de *ohi* (accoutumer).

Le exprime le caractère et agent, c'est le résidu de *egille* : *erakusle* (maître), de *erakutsi* (enseigner).

Pen forme des substantifs dérivés du nom verbal : *erospen* (achat), de *erosi* (acheter).

Tasun, targun, qualité inhérente au sujet ou à la chose : *nausitasun* (domaine), de *nausi* (maître) ; *garbitasun* (pureté), de *garbi* (propre).

Te (abondance, persistance) : *agorte* (sécheresse), de *agor* (sec) ; *elurte* (chute de neige), de *elur* (neige).

Teli (amas, entassement) : *egurteli* (amas de bois), de *egur* (bois).

Tiar, liar (affection, dévotion) : *berantiar* (retardataire), de *berandu* (tard).

Tzu, tza (abondance) : *dirutsu* (qui a de l'argent), de *diru* (argent monnayé) ; *egurtza* (pile de bois).

Tze forme des substantifs : *udaritze* (lieu planté de poiriers), de *udari* (poire).

Za, ze, zi, zu, che, chi, pluralité : *zabalza* (largeur), de *zabal* (large) ; *otazu* (plantation de tilleuls), de *ote* (tilleul).

Le nombre de suffixes indiquant abondance et pluralité appelle l'attention. Il est hors de doute qu'ils portent une note particulière,

mais pour ceux qui sont purement toponymiques, nous restons réduits aux conjectures.

L'ARTICLE ET LE NOM

Il y a un article singulier, *a*, et un autre pluriel, *ak*, avec forme intensive, *ok* : *gizona* (l'homme), *gizonak* (les hommes), *gizonok joango gera* (nous autres les hommes irons).

La différence entre le mode indéfini et le mode défini (singulier et pluriel) dépend de la présence ou de l'absence de l'article : *begiri* (à œil), *begiari* (à l'œil), *begiai* (aux yeux). Primitivement, la forme plurielle s'obtenait en agglutinant les suffixes à l'article pluriel, comme encore aujourd'hui le font Irun et Fontarabie : *begiaki* (aux yeux); mais l'ordinaire, surtout dans le langage familier, est la chute de *k*, les deux nombres se différenciant par l'*r* euphonique ou un suffixe pluralisateur.

Mendiren (de la montagne); *mendien* (des montagnes); *mendian* (dans la montagne); *mendietan* (dans les montagnes).

LE GENRE

Les noms basques manquent de genre grammatical. Le sexe naturel s'exprime par un nom différent, ou s'indique par la composition. Exemple : *idi* (bœuf); *bey* (vache); *zaldi* (cheval); *beor* (jument); *ollar* (coq), de *ollo* (poule) et *or* (mâle); *katueme* (chatte), de *katu* (chat) et *eme* (femelle).

LES DEGRÉS DE COMPARAISON

Quand la comparaison est relative, intervient le suffixe *go*, qui s'agglutine au positif défini, et après le comparé se place la conjonction *baño*, *beño*, *biño*, etc.

Eder (beau), *ederragu* (plus beau), *ederragoa* (le plus beau), *ederragoak* (les plus beaux); *gaba baño beltzago* (plus noir que la nuit).

La comparaison absolue, ou superlatif, demande le suffixe de possession *en* et l'article : de *itsusi* (sale), *itsusiena* (le plus sale). Si la comparaison s'entend d'une manière abstraite, le nom se répète ou se qualifie par un adverbe de quantité : *andi-andi* (très grand), *chit andi* (très grand), *hanitz* (beaucoup), *gustiz* (du tout), etc., etc.

L'idée d'augmentatif est exprimée par les suffixes *to*, *ko*, *tzar* ; celle de diminutif par *cho*, *chu*, *ño*, *ñi* ; celle d'excès par *egi* : *zalditzar* (gros cheval), *maiteni* (petit ami), *aberatsegui* (trop riche).

NOM DE NOMBRE

Le système de la numération basque est vigésimal ; les noms de nombre dans les quatre dialectes littéraires sont :

1 *bat*, 2 *bi*, *bya*, 3 *hiru*, *hirur*, 4 *lau*, *laur*, 5 *bost*, *bortz*, 6 *sei*, 7 *zazpi*, 8 *zortzi*, 9 *bederatz*, *bederatzu*, 10 *amar*, *hamar*, 11 *amaika*, *ameka*, *hamaka*, *hameka*, 12 *amabi*, *hamabi*, etc. ; 18 *emezortzi*, *amazoirtzi*, *hemezortzi*, *hamazortzi*, 19 *emeretzi*, *hemeretzi*, *hemeretzu*, 20 *ogei*, *hogoi*, *hoge*, 21 *ogeitabar*, *hogoitabat*, *hogeitabat*, etc. ; 30 *ogeitamar*, *hogoitamar*, *hogeitamar*, 31 *ogeitamaika*, *hogoitamaka*, *hogeitameka*, etc.

40 *berrogei*, *berrogoi*, 50 *berrogoi eta hamar*, *berrogei eta amar*, 60 *irurogei*, *irurhogoi*, *hirurhogei*, 80 *larogei*, *laurhogoi*, *laurhogei*, 100 *eun*, *ehun*, 1000 *milla*, *milia*, *mila*, 1.000.000 *milloi*, *miliu*.

Des cardinaux dérivent les ordinaux, au moyen du suffixe *garren* : *bigarren* (second), *irugarren* (troisième), etc.

Premier a un terme spécial, composé avec l'adverbe *en* (avant) : *lenbizi*, *lenbiko*, *lendabizi*, *lendabiziko*, *lenengo*, *lehenbizi*, etc.

LES PRONOMS

Le basque possède des pronoms personnels, possessifs, démonstratifs, relatifs et indéfinis.

Les pronoms personnels sont : *ni*, *neu* (je ou moi) ; — *gu*, *gü*, *geu* (nous) ; — *i*, *hi*, *eu* (tu familier) ; — *zu*, *zū*, *zeu* (tu courtois) ; — *zuek*, *ziek* (vous pluriel).

De ceux-ci dérivent les possessifs, au moyen du suffixe de possession : *nere*, *neure*, *ene*, *nüre* (mien) ; — *gure*, *güre*, *geure* (nôtre) ; — *ire*, *hire*, *eure* (tien familier) ; — *zure*, *züre*, *zere*, *zeure* (tien courtois, vôtre singulier) ; — *zuen*, *zien* (vôtre pluriel) ; — *bere* (sien) ; *beren* (leur).

Les pronoms démonstratifs sont : *au*, *hau* (celui-ci) ; — *oyek*, *oek*, *onek*, *haukiek*, *hauk* (ceux-ci) ; — *ori*, *hori* (celui-là) ; — *oriek*, *hoikiek*, *horiek*, *hoik*, *horik* (ceux-là) ; — *ura*, *a* (pronom bis-

cayen qui sert d'article dans tous les dialectes); *hura* (celui-là); — *ayek, aek, hekiek, hek* (ceux-là).

Les pronoms relatifs sont : *nor* (qui); — *nortzuk* (biscayen) (lesquels); — *zeñ, zein, zoin, züñ* (quel); — *zeñkuk* (biscayen) (quels); — *zer* (quoi); *zerkuk* (biscayen, quelles choses).

Les pronoms indéfinis sont : *bat*, qui pour ce cas ajoute le suffixe de possession au nom qu'il détermine : *gizonen bat* (littéralement, des hommes un); — *batzuek, batzu, batzü* (quelques-uns); — *elibat* (souletin, quelques-uns); — *bakoitz, bakoch* (chacun); *batbedera* (labourdin, souletin) (un chacun); — *beste, bertze* (autre); — *inor, iñor, nihor, nehor, nihur, ihur* (personne); — *norbait, nurbait* (quelqu'un); — *zerbait* (quelque chose); — *zenbat, zunbat* (combien); — *zenbait, zunbait* (combien, pluriel); — *norbera, norbere* (chacun); — *ezer* (rien); — *edozein, edozein, edozüñ* (quiconque, quelconque). — *Bana* est un distributif : *Emango dizutet eun sagar bana*, Je vous donnerai à chacun cent pommes; — *banaka* (un à un).

En outre des pronoms personnels ci-dessus, il en existe d'autres de la même nature, mais intensifs : *nirau, neroni, nihaur* (moi-même); — *gerok, geroni, gihaur* (nous-mêmes); — *erori, heroni, hihaur* (toi-même, familier); — *zerori, zeroni, zihaur* (toi-même, courtois, ou vous-même); — *zerok, ziaurek* (vous-mêmes); — *bera, berbera* (lui-même); — *berok, eurok, berak* (eux-mêmes).

Le biscayen et le guipuzcoan possèdent des démonstratifs intensifs : *berau* (celui-ci même); *berori* (celui-là même). Les communs acquièrent force redémonstrative ou doublement intensive en agglutinant la particule *che* : *auche, oyekche* (ceux-ci mêmes), etc.

Le substantif *buru* (tête) exerce les fonctions de pronom réflexif dirigeant sur lui l'action du verbe : *beri burua ill du* (il s'est tué; littéralement : il a tué sa tête). Cette périphrase donne lieu à des locutions fort curieuses : *bularretik sartu zion bere buruari gani-beta* (il se plongea le couteau dans le cœur; littéralement : il plongea le couteau dans sa tête du cœur).

ADVERBES

Le basque a les adverbes de position, de lieu, de temps, de manière, de comparaison, de quantité, d'affirmation, de négation et de doute.

Plusieurs d'entre eux sont des noms pourvus souvent des suffixes

correspondant à la relation qu'ils expriment. J'omets leur longue liste et ne parlerai que de ceux qui se forment par dérivation.

Les particules *ki*, *zki*, *to*, *do*, jouent le même rôle que *mens*, *mente*, *ment*, dans les idiomes néo-latins : de *eder* (beau), *ederki*, *ederto* (bellement), de *egia* (vérité), *egiazki* (véritablement), de *on* (bon), *ondo* (bien).

Le suffixe *ka*, *kal* indique la forme ou la manière dont se fait l'action : de *oju* (cri), *ojiuka* (à cris, en criant); de *zaldi* (cheval), *zaldika* (à cheval, chevauchant).

Ko sert pour les locutions de temps : *Noizko egingo dute?* — *Biarko*. (Pour quand le feront-ils? — Pour demain.) Il se joint au suffixe *ra* pour indiquer un temps futur ou qui commence à courir de ce moment : *datorren urterako* (pour l'an qui vient).

Aucune particularité propre ne donne lieu à parler des conjonctions copulatives, conditionnelles, disjonctives, etc., ni des interjections.

LES SUFFIXES

Le basque n'exprime pas les relations grammaticales des noms et des pronoms par le moyen de cas, comme dans les langues classiques, ni par l'emploi de prépositions, comme les idiomes romans. Il se sert d'un riche appareil de suffixes qui s'agglutinent au nom pur, appelé alors thème, ou au nom défini. Le nom reste presque toujours invariable, et les modifications de forme que le phonétisme exige tombent sur les suffixes. Ceux-ci peuvent s'unir aussi à certaines formes du verbe.

La suffixation pronominale est plus compliquée et moins régulière que celle des noms : à cela contribuent l'observance de nombreuses minuties phonétiques, l'existence de doubles formes, actives et passives, et la croissante promiscuité entre les suffixes personnels et matériels, déjà commencée dans la suffixation des noms ; de toute sorte, les difficultés de l'une et de l'autre sont principalement d'ordre phonétique, et celui qui a la clef du phonétisme basque les résout toutes sans peine.

Les suffixes, sauf *eta*, qui est pluriel, sont indéfinis quant au nombre : l'indication de celui-ci est confiée à l'article, comme cela a été déjà dit, bien que la rigueur primitive soit allée en s'affaiblissant et qu'elle se compense en beaucoup de cas par l'emploi de *eta* ou le possessif *en* sans *r* euphonique.

Voyons quels sont les suffixes.

K indique l'agent ; il est obligatoire pour tout sujet de verbe transitif : *gizonak jateu du* (l'homme le mange), *gizona dabil* (l'homme marche).

Les pronoms démonstratifs simples, intensifs et redémonstratifs possèdent des formes actives spéciales, c'est-à-dire des formes qui ne résultent pas de l'agglutination du suffixe actif au thème, comme il arrive, par exemple, dans les pronoms personnels : *nik, gu-guk*.

Ces formes actives sont : *onek, hunek* (celui-ci) ; *orrek, horrek* (celui-là) ; *ark, ark, arek* (celui-là) ; *beronek* (celui-ci même) ; *berorrek* (celui-là même) ; *onechek* (celui-ci même) ; *orrechek* (celui-là même) ; *archek* (celui-là même). Les démonstratifs biscayens *au, a* et les redémonstratifs *anche, ache*, obéissent aux principes de la formation de l'actif : *auk, ak, auchek, achek*.

Les formes actives influent sur l'agglutination des suffixes, parce qu'en règle générale elles sont préférées aux passives. Par exemple : on dit *oni*, à celui-ci, employant l'actif *onek* et non *auri*, comme l'indique la théorie. Il est curieux que le pronom biscayen correspondant, bien qu'il manque de forme active, suive les règles du guipuzcoan et dise comme lui *onen, oni, onegau, etc.*

Le suffixe *bage* s'agglutine à la forme passive dans tous les dialectes : *aubage*.

Ek, agent pluriel, appartient aux dialectes basquo-français, à l'alto-navarrais méridional et le sous-dialecte du Baztan septentrional : *gizonak darame* (les hommes le portent), *gizonak dabitza*.

Les dialectes de France ont quelques pronoms à forme active plurielle : *hauek* (Labourd), *hauek* (souletin, ceux-ci) ; *hoiek* (Soule, ceux-ci) ; *hoiek* (Soule, ceux-ci) ; *hetik* (Labourd) ; *heiek* (Soule, ceux-là).

I, recevant : *gizonari* (à l'homme) ; *arriari* (à la pierre) ; *gizonai* (aux hommes) ; *arriai* (aux pierres) ; *gizonaki, arriaki* primitif et à Fontarabie et Irun.

En, possession : *mendiaren* (de la montagne) ; *mendien* (des montagnes ; primitif : *mendiaken*).

Kin, ki, unitif, accompagnatif : *gizonarekin* (avec l'homme) ; *gizonakin, gizonakkin, gizonekin, gizonenkin* (avec les hommes). Le biscayen emploie *gaz* : *arraugaz* (avec l'enfant) ; *aurrakaz, aurrakgaz* (avec les enfants).

Tzat, zat, destinatif : *gizonarentzat* (pour l'homme); *gizonentzat, gizonakentzat* (pour les hommes).

Le biscayen emploie le suffixe composé *tzako*.

N, locatif matériel : *mendian* (dans la montagne); *mendietan* (dans les montagnes).

Malgré son caractère matériel marqué, les êtres animés le reçoivent : *gizonetan*.

Gan, locatif personnel. Le biscayen et le guipuzcoan l'emploient à l'exclusion de tout autre avec les noms de personnes et d'êtres raisonnables : *Mariagan* ou *Mariarengan* (en Marie); *gizonagan* ou *gizonarengan* (dans l'homme); *gizonakgau*, forme littéraire; forme vulgaire : *gizonakau* ou *gizonengau* (dans les hommes).

Les dialectes de France forment le locatif personnel à l'aide du substantif *baitha, beitha* : *Martinen baithau* (en Martin); *gizonaren baithau* (dans l'homme); *gizonen baithau* (dans les hommes). Les mêmes procédés sont employés dans les dialectes espagnols congénères des dialectes français, le haut-navarrais et le sous-dialecte du Baztan.

Rai, lai, ra, la, direction matérielle, mouvement vers un point ou une chose : *banoa echera* (je vais à la maison); *oyhanerat* (au bois); *echetara* (aux maisons); *oyhanetarat* (aux bois).

Les formes avec *t* et *e* sont basques-françaises.

Le substantif *baitha, beitha*, s'unit à ce suffixe pour produire des formes personnelles : *semearen baitharat, semeen baitharat* (au fils, aux fils).

Ganat, gana, directif personnel : *gizonagana, gizonarengana* (à l'homme); *gizonagana, gizonakgana, gizonengana* (aux hommes).

No, ño, ino, iño, limitatif de direction; s'unit obligatoirement au directif matériel : *mendirano* (jusqu'à la montagne); *mendieta-rano* (jusqu'aux montagnes).

Les adverbes le reçoivent directement : *onano* (jusqu'ici). Suffixé à la flexion intransitive *da* (il est), il forme des locutions de temps : *aurten dano* (jusqu'à cette année).

Il s'unit, en Biscaye et en Guipuzcoa, au substantif *arte* (espace), qui peut aussi s'employer pourvu du locatif : *ill arterano, ill artean, ill arte* (jusqu'à mourir). Ce sont des formes contractées : *arteño, arteo, artio*.

Rontz, runtz, directif indéfini, appartenant au biscayen et au

guipuzcoan : *echerontz* (vers la maison), *bosterretarontz* (vers les maisons).

Avec les noms d'êtres rationnels, il s'unit au locatif personnel : *aitaganontz*, *aitaganrontz*, *gironenganontz* (vers les hommes).

Garti, *gatik*, causalité : *gizonagatik*, *gizonarengatik* (pour l'homme); *gizonagatik*, *gizonakgatik*, *gizonengatik* (pour les hommes). En souletin, quand il s'ajoute à la forme définie, il acquiert une signification adversative : *gizonagatik* (malgré l'homme).

Tik, *dik*, *ti*, *di*, provenance matérielle. Il s'ajoute au thème pur, excepté au pluriel : *zerutik* (du ciel), *zeruetarik* (des cieux).

Gandik, *ganik*, provenance personnelle. S'ajoute au nombre défini : *Espiritu santua sortzen da Aita eta Semeaganetik* (l'Esprit-Saint procède du Père et du Fils).

Les dialectes de France veulent l'intercalation du possessif : *etzaiarenganik* (de l'ennemi); *etzayenganik* (des ennemis).

Ik, interrogatif négatif, s'emploie pour exprimer des quantités indéterminées, pour parler hypothétiquement et conditionnellement, et ce pour se rapporter à un superlatif : *Badezu ogirik?* — *Estet ogirik* (Avez-vous du pain? — Je n'ai pas de pain); *eskerrik asko* (beaucoup de remerciements); *bildotsik oberenak* (les meilleurs agneaux).

Gabe, *bage*, *baga*, *bago*, *bako*, substantif suffixable qui signifie faute, manque : *gizonagabe* (sans l'homme); et de fait sans les hommes (*gizonakgabe*, forme littéraire).

Pour le mode indéfini, on y joint le suffixe *ik* : *arririkgabe*.

Gabe se combine avec le locatif pluralisé et l'interrogatif négatif, qui ne répugnent pas à recevoir le locatif, et il en résulte une forme hypertrophique : *bildugabetanik bildugabetanikan* (sans se réunir). Je n'ai vu toute cette agglomération de suffixes que pour le guipuzcoan.

Ko, *go*, dérivatif, s'unit au thème, marque l'extraction, l'origine, l'indigénat : *euskalerrico neskatchak* (les filles du Pays Basque).

Jamais il n'indique possession : *echeko jaun* est chose très différente de *echearen jaun*; la première locution s'appliquera au chef de la famille, bien qu'il demeure dans une maison qui n'est pas la sienne; la seconde, au propriétaire de celle-ci.

Avec l'article, il forme des adjectifs possessifs : *lurrekoa* (de la terre), de *lur* (terre). Ce suffixe admet diverses combinaisons avec d'autres.

Z, modal, instrumental : *bai egiaz* (oui, vraiment), chien attaché avec une chaîne; *izerdiz bustia* (mouillé de sueur); *urtearen zer demborax?* (en quel temps de l'année?)

Il se pluralise avec *eta*. Il indique mouvement dans certaines phrases adverbiales : *kalez-kale* (de rue en rue), et manière en d'autres : *bioiruz* (de mémoire), *oñez* (à pied).

Zko, matière, composition d'une chose : *zillarrezko eskua* (main d'argent).

Joint à l'article, il forme des adjectifs : *pekatu aragizkoak* (péchés charnels).

La preuve qu'ils sont adjectifs, c'est qu'ils se placent après le substantif, suivant la règle générale.

Les exemples donnés, si on les étudie attentivement, rendent compte des principaux phénomènes phonétiques de la suffixation, de même que de la manière dont s'expriment l'indéfini, le singulier et le pluriel. Ils indiquent aussi quels sont les suffixes qui peuvent s'unir au thème pur, à la forme articulée et à d'autres suffixes.

La suffixation pronominale imite celle des noms; que cette formule suffise, sans descendre aux cas particuliers.

Parlons maintenant du verbe, création merveilleuse de la langue basque, qui peut légitimement se vanter de posséder une conjugaison supérieure, par la richesse de ses formes logiques, le nombre de ses temps et la variété des relations qu'elle exprime, non seulement aux langues parlées en Europe, mais aussi à celles qui appartiennent à la famille aryenne et à la famille sémitique. Je m'efforcerai d'en donner une idée succincte, car si je devais traiter convenablement le sujet, le volume entier de la *Tradition basque* y serait insuffisant.

LA CONJUGAISON

Le verbe basque considère l'action sous ses deux modes essentiels de se produire : transitif et intransitif. Parce que le nom verbal *izan* signifie *être* et *avoir*, beaucoup de grammairiens ont supposé, et particulièrement ceux du pays, que le verbe était unique et que les conjugaisons transitive et intransitive n'étaient que ses deux voix.

Outre qu'elle est transitive et intransitive, la conjugaison est simple : *nabil* (je vais), et composée ou périphrasique : *jaten det* (je le mange, littéralement : en manger je l'ai). La conjugaison

périphrasique exige la combinaison d'un nom verbal qui exprime la chose signifiée : *jan* (manger), et d'un auxiliaire transitif : *det* (je l'ai, etc.), ou intransitif *nai* (je suis, etc.), à qui il incombe de dérouler les accidents de la conjugaison, personne, nombre, régime, traitement. Les quelques noms verbaux qui possèdent conjugaison simple peuvent se conjuguer aussi périphrasiquement, mais *ibiltzen nai* n'équivaut pas par réciproque à *nabil*. L'usage est juge de cette promiscuité, qui théoriquement est constante.

Les formes des auxiliaires ont été appelées de différents noms : articles, désinences, terminatifs, etc. Je les appelle flexions, de même que celles de la conjugaison simple.

Les flexions verbales expriment : *a*) le sujet et le nombre ; *det* (je l'ai), *degu* (nous l'avons) ; *nabil* (je vais) ; *gabiltza* (nous allons) ; — *b*) le régime indirect : *da* (il est) ; *zago* (il l'est) ; — *c*) le régime, singulier et pluriel : *nau* (il m'a) ; *du* (il l'a) ; *ditu* (il les a) ; — *d*) le régime direct et indirect à la fois : *dit* (il me l'a) ; *dizkit* (il me les a) ; — *e*) le traitement : indéterminé ou de *zu*, que beaucoup appellent courtois, familier, ou de *ik*, qui est masculin en parlant à un homme et féminin en parlant à une femme, et respectueux, propre au souletin. Exemples : je l'ai, je les ai se disent : *det-ditut* (*mo*), *diat-zetikas* (familier masc.), *diñatzetiñat* (fam. fém.), *dizut-ditizût* (resp.). Le masculin est caractérisé par *k* et le féminin par *n* ou *ñ*. Il y eut certainement des pronoms masculins et féminins : *i-ik*, en dehors de la flexion verbale, sert aujourd'hui pour les deux genres. Le bas-navarrais oriental possède un traitement enfantin ou diminutif qui n'a pas d'importance grammaticale, car il est constitué par des flexions respectueuses prononcées d'une manière efféminée.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FLEXIONS

Sont donc éléments constitutifs des flexions, les pronoms faisant fonctions de sujet et de régime, soit sous leur forme intégrale ou altérée, soit sous celle de lettres pronominales qui peuvent être considérées comme leurs résidus. Il faut ajouter à ces éléments ceux qui sont caractéristiques de manière et de temps et les euphoniques, qui servent de liaison et de fusion des uns avec les autres, selon les exigences esthétiques de la langue. La flexion basque les chose complexe, et ce n'est pas toujours une tâche facile d'en isoler ses éléments, par suite des déformations reconnues.

La flexion est-elle un élément verbal? La réponse est unanime pour un grand nombre. Pour moi, je suis d'accord avec ceux qui l'étendent à toutes, même à celles qui constituent les modes indicatif, conditionnel, suppositif et optatif du conditionnel de la conjugaison transitive où, il faut l'avouer, l'élément verbal se montre si dénaturé que, isolément, il n'a ni sens ni forme verbales.

Que l'idée verbale, exprimée par un élément obscur ou apparent, se cache dans toutes les flexions, cela, à mon avis, résulte de la comparaison entre les formes suivantes, prises, les unes aux formes verbales de la conjugaison simple, et les autres aux formes auxiliaires de la conjugaison périphrasique.

d-akar-t, je le porte; — *d-akar-zu*, tu le portes; — *d-akar*, il le porte; — *d-akar-gu*, nous le portons; — *d-akar-zute*, vous le portez; — *d-akarte*, ils le portent;

d-e-t, je l'ai; — *d-e-zu*, tu l'as; — *d-u*, il l'a; — *d-e-gu*, nous l'avons; — *d-e-zute*, vous l'avez; — *d-u-te*, ils l'ont;

n-abil, je vais; — *x-abil-tza*, tu vas; — *d-abil*, il va; — *g-abil-tza*, nous allons; — *x-abil-tza-te*, vous allez; — *d-abil-tza*, ils vont;

na-iz, je suis; — *x-era*, tu es; — *d-a*, il est; — *g-era*, nous sommes; — *x-erate*, vous êtes; — *d-via*, ils sont.

Si *akar* et *abil*, représentants des verbaux *ekarri* et *ibilli*, montrent l'idée verbale particularisée par les éléments pronominaux, et si on concède qu'il en est de même pour les flexions très obscures du verbal *izan* (être), dont le radical ne se montre qu'à la première personne du singulier, je ne vois pas de raison d'adopter un critérium différent pour les flexions *det*, *dezu*, etc., pour bien que *e* et *u* et toute la série ultérieure de leurs transformations (*a*, *i*, *o*, *á*, *ai*, *ei*, *eu*, *aa*, *ao*, *re*, *ü*, *oo*, *iü*, *üü*) soulèvent le difficile problème de leur origine, qu'il n'y a pas lieu d'examiner ici.

CLASSIFICATION DES FLEXIONS

Il faut grouper et sérier les flexions sur la base des relations qu'elles expriment. Le régime direct entre toujours dans les flexions transitives. On ne peut pas dire en basque : « Je vois », mais : « Je le vois. » Le régime direct de la troisième personne est singulier et pluriel; il s'ensuit que ses flexions sont doubles : *jaten det ogia* (je mange le pain); *jaten ditut ogigak* (je mange les pains).

Abandonnant, pour plus de commodité de la locution, la termi-

nologie de régime direct, indirect et double, je dirai que le transitif a douze flexions *objectives*, c'est-à-dire flexions dont l'action retombe sur un objet extérieur au sujet; seize flexions pronominales, dont l'action retombe sur un pronom personnel distinct de celui qui figure comme sujet, et cinquante-six objectifo-pronominales qui marquent conjointement les deux relations précédentes; prenons pour exemple la troisième personne singulière du présent indicatif transitif: *du-ditu* (il l'a, il les a); *dit-diskit* (il me l'a, il me les a); *dizu-dizkiru* (il te l'a, il te les a); *dio-dizkio* (il le lui a, il les lui a); *digu-dizkigu* (il nous l'a, il nous les a); *dizute-dizkizute* (il vous l'a, il vous les a); *die-dizkie* (il le leur a, il les leur a); *nau* (il m'a); *zaitu* (il t'a); *gaitu* (il nous a); *zaituzte* (il vous a). Total, y compris toutes les personnes, 84 relations, auxquelles il faut ajouter 144 autres familières et 36 respectueuses, ce qui fait 264 pour chaque temps capable de les avoir et les ayant de fait, suivant les dialectes. Et je dis capables de les avoir, parce que l'impératif ne peut avoir les premières personnes du singulier et du pluriel.

La conjugaison intransitive, par sa nature propre, n'a que 6 flexions *directes*, c'est-à-dire dont l'action retombe sur le sujet lui-même, et 16 *pronominales*, dont l'action, reçue par le sujet, est transmise à un pronom de première, deuxième ou troisième personne. Exemple: *da* (il est); *zat* (il m'est); *zatzu* (il t'est); *zaro* (il lui est); *zagu* (il nous est); *zatzute* (il vous est); *zaye* (il leur est). Total, 22; et en comprenant les 50 du traitement familier et les 16 du traitement respectueux, 88.

Qu'il soit bien entendu, dans la statistique des flexions transitives comme des intransitives, que le mot *flexion* ne s'emploie pas comme synonyme de *forme*, car quelques rares fois deux relations différentes s'expriment par les mêmes éléments matériels; par exemple, *zaituzte* (ils t'ont) et *zaituzte* (il vous a).

Il semblerait que cette merveilleuse fécondité dût dénoter un parfait état de conservation du verbe basque: rien n'est moins certain. La conjugaison a perdu à peu près le tiers de ses flexions. Il manque, parmi les pronominales transitives, celles qui devaient avoir comme régime direct le pronom de troisième personne: à lui. Celles de régime double présentent seulement le régime direct avec la troisième personne, tandis que le régime indirect peut se rapporter à la première personne, à la seconde et à la troisième.

Le *Nouveau Testament* de La Rochelle démontre que ces lacunes n'ont pas toujours existé.

TYPES DE L'ORGANISATION DE LA FLEXION

L'étude d'ensemble des flexions montre qu'elles se rapportent à deux types organiques distincts. Le premier préfixe le sujet : *naiz* (je suis); le second le suffixe : *det* (je l'ai). Au premier type correspondent toutes les flexions intransitives et les transitives de régime direct de troisième personne, employées au passé de l'indicatif et à son similaire le passé du subjonctif, avec leurs dérivés. Au second les autres. Les flexions objectives et objectivo-pronominales du second type commencent par *d*.

LA CONJUGAISON SIMPLE

Les noms verbaux qui peuvent se conjuguer par eux-mêmes sont fort peu nombreux. Voici les principaux : *iduki*, *eduki*, *euki* (avoir); *egin* (faire); *ekarri* (apporter); *eraman* (emporter); *erabilli*, *erabil* (remuer, mouvoir, faire aller); *ikusi* (voir); *jakin* (savoir); *esan*, *erran* (dire); *egon* (être); *joan*, *gan* (aller); *ibilli*, *ebili*, *ebil* (marcher); *etorri* (venir); *jarritu*, *jarraïke*, *yarraiki* (suivre); *etzan*, *etzin* (être couché).

Ces verbaux sont défectifs; les moins incomplets possèdent le présent et le passé de l'indicatif et l'impératif; par exception *egin* manque maintenant des deux premiers temps, mais conjugue le passé et le présent du subjonctif. Très peu ont le nombre complet des flexions de chaque temps; quelques-uns, comme *etzan*, sont réduits aux flexions *directes*.

En règle générale, mais non absolue, ces verbaux dans leur conjugaison accentuent la différence entre le présent et le passé en altérant le thème et en donnant la préférence aux formes avec *a* pour le premier et *e* pour le second : *dakust* (je le vois), *nekusan* (je le voyais); *daki* (il le sait), *zekien* (il le savait); *daude* (ils sont); *zenden* (ils étaient).

Les flexions transitives *det*, *dezu*, etc.; *nuen*, *zenduen*, etc.; *duket*, *dukezu* (lab.), *düket*, *dükezü* (soul.), etc.; et les intransitives *naiz*, *zera*, etc.; *nintzan*, *ziñan*, etc.; *naïteke*, *zaïteke*, (lab.); *nizate*, *zirate* (soul.), etc., auxiliaires de la conjugaison périphrasique, dans le mode indicatif, constituent le présent, le passé et le futur (lab., soul.) de *avoir* et *être*, quand ils se conjuguent isolément. Mais les autres temps et modes de ces verbes ne s'obtiennent

qu'au moyen de la conjugaison périphrasique, c'est-à-dire en combinant les verbaux *izan* (*être et avoir*), et *ükhen* (*avoir*), avec les flexions auxiliaires correspondantes. De sorte que les idées pures d'être et avoir conjuguées s'expriment en partie par conjugaison simple et en plus grande partie par conjugaison composée.

Le fait que lesdites flexions isolées n'ont pas besoin de *izan* pour signifier *je l'ai, tu l'as, etc., je l'avais, tu l'avais, etc., je l'aurai, tu l'auras, etc., je suis, tu es, etc., j'étais, tu étais, etc., je serai, tu seras, etc.*, est une nouvelle preuve que dans ces flexions est incorporée l'idée verbale de *avoir et être*.

FLEXIONS ABSOLUES ET ALTÉRÉES

La forme des flexions s'altère quand, en outre de leur idée propre absolue, elles doivent exprimer une autre idée accidentelle.

Les flexions altérées sont de sept classes :

a) conjonctives ; elles servent à coordonner deux verbes du même discours. On les obtient en suffixant la particule *la* : *darama* (il le porte), *daramala* (qu'il le porte); *det* (je l'ai), *dedala* (que je l'ai); *nago* (je suis), *nagoela, naiz* (je suis), *nai-zela* (que je suis).

b) relatives ; on suffixe *n*; elles se rapportent au sujet ou au régime direct du verbe : *daki* (il sait), *daizen* (qu'il sait); *naiz, naizan*. Cette forme se substantive avec l'article et se place en position de recevoir les suffixes : *nago* (je suis), *nagoen, nagoena, nagoenari, nagoenaren, etc.*

c) affirmatives ; à la flexion absolue on préfixe la particule affirmative *ba*, contraction de l'adverbe *bai* : *du* (il a), *badu ogia* (il a le pain); elle ne va pas avec la conjugaison périphrasique.

d) dubitatives ; même procédé ; mais l'accent tonique passe à la flexion : *jaten badu ogia* (il le mange le pain).

e) négatives ; on préfixe la négation *ez* ; pour obtenir forme négative il faut que l'adverbe ou la flexion éprouvent une altération ; autrement il n'y a que phrase négative simplement : *dezu* (tu l'as); *extezu, haigü* (nous l'avons), *echiagü*.

l) causatives ; on préfixe *bai* (lab.), *bei* (soul.), *niz* (je suis), *beniz*. Elle renforce le sens positif de la flexion par une relation de causalité tirée d'elle-même, comme dans les phrases — parce qu'il l'a, parce qu'il est. Le biscayen et le guipuzcoan suppléent à la forme causative qui leur manque par la forme relative.

g) interrogatives; on suffixe *a*, *eya* ou *ya* à la flexion (soul.) *niz* (je suis); *niza?* (suis-je?); *dira* (ils sont); *direya?* (sont-ils?); *dezake* (il le peut); *dezakeia?* (le peut-il?).

Ces formes altérées sont simples : il y en a d'autres composées :

- a*) affirmatives-conjonctives : *baduela*;
- b*) dubitatives-relatives : *baduen*;
- c*) négatives-conjonctives : *extuela*;
- d*) négatives-relatives : *extuen*;
- e*) négatives-dubitatives : *expadu*;
- f*) affirmatives-dubitatives (lab., soul.) : *baduen*;
- g*) négatives-causatives (lab., soul.) : *expaitu*;
- h*) affirmatives-interrogatives (soul.) : *badia?*
- i*) négatives-interrogatives (soul.) : *extia?*

J'ai dit que les flexions relatives peuvent prendre les suffixes ; mais la qualification de verbales ne convient pas aux formes qui en résultent ; au contraire elle convient aux flexions relatives et conjonctives, qui, en prenant certains suffixes, acquièrent un sens spécial :

- a*) conjonctive-dérivative-locative : *duelakoan* (supposant que);
- b*) relative-dérivative : *dueneko* (pour quand il l'a);
- c*) relative-locative : *duenean* (quand il l'a);
- d*) relative instrumentale : *duenez* (selon qu'il l'a);
- e*) relative-disjonctive (bisc., lab., soul.) : *debenez* (il l'a ou non);
- f*) conjonctive-dérivative (bisc., guip.) : *duelako* (parce qu'il l'a);
- g*) conjonctive-infinitive (lab., soul.) : *duelarik* (tandis qu'il l'a);
- h*) relative-limitative (lab., soul.) : *dueno* (en tant qu'il l'a);
- i*) conjonctive-dérivative-définitive (bisc.) : *dabelakua* (en supposant qu'il l'a);
- j*) conjonctive-dérivative-instrumentale (soul.) : *dielakoz* (parce qu'il l'a);
- k*) conjonctive-dérivative-destinative (soul.) : *dialakotzat* (en supposant qu'il l'a).

Ces onze formes conjonctives et relatives de signification spéciale, combinées avec les formes composées énumérées plus haut, engendrent dix-sept autres formes recomposées qui se divisent en trois groupes : affirmatives, dubitatives et négatives. Je vais donner un exemple pour chaque groupe : *baduelakoan* (en suppo-

sant qu'il l'a); — *badabenez* (s'il l'a ou non); — *estuelakoan* (en supposant qu'il ne l'a pas).

LE NOM VERBAL

Étant connu le premier élément nécessaire de la conjugaison périphrasique, qui est la flexion, étudions maintenant le second, qui est le nom verbal.

Le nom verbal est le mot qui désigne l'action exprimée par un verbe, ou bien le propre nom de celui-ci : *eman* (donner), *joan* (aller). Il se traduit couramment par l'infinitif des autres langues, mais sa signification exacte est celle d'un participe passé. Son thème ou radical est la partie du mot qui demeure invariable, quand on y ajoute les suffixes.

Il est substantif et adjectif; l'adjectif est le nom verbal pur, c'est-à-dire sans article ni suffixe; le substantif verbal se forme en y ajoutant le suffixe *te* ou *tze* : *ematze*, *joate*.

Les noms verbaux sont propres et dénominatifs ou dérivés. Les substantifs et adjectifs communs, les pronoms et les adverbes peuvent être convertis en verbes en y suffixant la particule verbalisante *tu*, *duz* : de *aur* (enfant), *aurtu* (devenir enfant); de *aberats* (riche), *aberastu* (s'enrichir); de *gure* (nôtre), *guretu* (s'approprier quelque chose); de *bezala* (comme, comparatif), *bezalatu* (se rendre semblable). Les noms et adverbes même modifiés par un suffixe se transforment en verbes : de *echema* (à la maison), *echeratu* (aller à la maison); de *dirugabe* (sans argent), *dirugabetu* (s'appauvrir); de *nora* (où, avec mouvement), *noratu* (se diriger vers un endroit). La vivacité, l'énergie, la concision, le coloris et la facilité d'expression des plus délicates nuances de la pensée que cette admirable propriété communique à la phrase dépassent toute mesure.

FORMES DU NOM VERBAL

Les substantifs et les adjectifs verbaux sont traités comme les substantifs et les adjectifs ordinaires. On appelle formes du nom verbal celles qui proviennent de l'agglutination des suffixes, quand ils entrent obligatoirement dans la conjugaison périphrasique, ou qui ne s'emploient pas avec les noms communs, ou qui sont dotés d'une signification spéciale, ou qui sont employées très fréquemment pour exprimer l'idée verbale.

Formes du substantif verbal, en prenant pour exemples *erori* (tomber), *ikusi* (voir), dont les radicaux sont *eror*, *ikust*.

(a)	substantif verbal indéfini	<i>erortze</i> ,	<i>ikuste</i>
(b)	— — défini	<i>erortzea</i> ,	<i>ikustea</i>
(c)	— — locatif	<i>erortzen</i> ,	<i>ikusten</i>
(d)	— — intensif	<i>erortzen</i> ,	<i>ikusten</i>
(e)	— — destinatif	<i>erortzeko</i> ,	<i>ikusteko</i>
(f)	— — directif	<i>erortzera</i> ,	<i>ikustera</i>
(g)	— — instrumental défini	<i>erortzeaz</i> ,	<i>ikustez</i>
(h)	— — — indéfini	<i>erortzez</i> ,	<i>ikustez</i>

FORMES DE L'ADJECTIF VERBAL

(a)	adjectif verbal indéfini	<i>erori</i> ,	<i>ikusi</i>
(b)	— — défini	<i>eroria</i> ,	<i>ikusia</i>
(c)	— — positif	<i>eroriren</i> ,	<i>ikusiren</i>
(d)	— — dérivatif	<i>eroriko</i> ,	<i>ikusiko</i>
(e)	— instrumental défini	<i>eroriaz</i> ,	<i>ikusiaz</i>
(f)	— — indéfini	<i>eroriz</i> ,	<i>ikusiz</i>
(g)	— infinitif	<i>eroririk</i> ,	<i>ikusirick</i>
(h)	— indéterminé	<i>erorita</i> ,	<i>ikusita</i>

De ces seize formes, six seulement font partie de la conjugaison périphrasique : le substantif verbal locatif, les adjectifs verbaux indéfini, dérivatif, possessif et le radical.

MODES ET TEMPS DE LA CONJUGAISON PÉRIPHRASIQUE

Les verbaux *izan* et *ikhen* se combinent avec les précédents pour former les temps composés. Ceux-ci se prêtent à un grand développement à cause de la multitude des combinaisons possibles. Et comme il y entre aussi d'autres verbaux modificatifs, tels que *oi* (avoir coutume), *al* (pouvoir), il en résulte que les auteurs ne sont d'accord ni sur le nombre et le nom des modes, ni sur ceux des temps. Par exemple, Lardizabal compte 5 modes et 15 temps, et le prince Bonaparte 11 modes et 91 temps (tous en usage). Je crois remplir les indications de la théorie et de la pratique en admettant 9 modes et 35 temps. Voir le tableau suivant :

I. INDICATIF.

- 1 présent, *ikusten du* (il le voit, cela);
- 2 prétérit imparfait, *ikusten zuen* (il le voyait);
- 3 passé proche, *ikusi du* (il l'a vu);
- 4 passé éloigné, *ikusi zuen* (il le vit);
- 5 plus-que-parfait proche, *ikusi izandu* (il l'avait vu);
- 6 plus-que-parfait éloigné, *ikusi izanzuen* (il l'eut vu);
- 7 futur présent (lab., soul.), *ikusten dute* (lab.) (il le verra);
- 8 futur catégorique, *ikusikodu* (il le verra);
- 9 futur conjectural proche, *ikusikozuen* (il devra le voir);
- 10 futur conjectural éloigné (bisc., guip., lab.), *ikusiczangodu* (il devra l'avoir vu).

II. POTENTIEL.

- 11 présent (bisc.), *ikusi dai* (il peut le voir, cela);
- 12 futur présent, *ikusi derake* (il peut ou il pourra le voir);
- 13 futur conjectural (bisc.), *ikusi lei* (il pourrait le voir);
- 14 passé proche, *ikusi lezake* (il pouvait le voir);
- 15 passé éloigné, *ikusi zezakean* (il put le voir).

III. SUPPOSITIF DU POTENTIEL,

- 16 présent, *ikusi albadeza* (s'il peut le voir);
- 17 futur conjectural, *ikusi albaleza* (s'il pouvait le voir);

IV. CONDITIONNEL.

- 18 présent (soul.), *ikusten lüke* (il le verrait);
- 19 passé proche (bisc. et soul.), *iküsi lüka* (soul.), il l'aurait vu;
- 20 passé éloigné (bisc., lab., soul.), *ikusi leikian* (bisc.), il l'aurait vu);
- 21 futur proche (bisc., guip., lab.), *ikusiko luke* (il le verrait);
- 22 futur éloigné (bisc., guip., lab.), *ikusiko sukean* (il l'aurait vu).

V. SUPPOSITIF DU CONDITIONNEL.

- 23 présent, *ikusten balu* (s'il le voyait);
- 24 passé proche, *ikusi balu* (s'il l'avait vu);
- 25 passé éloigné, *ikusii zan balu* (s'il l'avait eu vu);
- 26 futur (guip., lab., soul.), *ikusiko balu* (s'il le verrait).

VI. OPTATIF DU CONDITIONNEL (S).

- 27 présent, *ailu ikhusten* (plaise à Dieu qu'il le voie);
- 28 passé, *ailü ikhusi* (plût à Dieu qu'il l'eût vu);

29 futur, *aileza itkus* (plaise à Dieu qu'il le voie ; mot à mot : qu'il le verrait).

VII. CONSUÉTUDINAIRE (b).

30 présent, *ikusi daroa* (il a coutume de le voir) ;

31 passé, *ikusi eroian* (il avait coutume de le voir).

VIII. IMPÉRATIF.

32 présent, *ikusi beza* (qu'il le voie, cela) ;

33 futur (bisc.), *ikusi begike* (il le verra).

IX. SUBJONCTIF.

34 présent, *ikusi dezan* (qu'il le voie) ;

35 passé, *ikuzi zizan* (qu'il le vit).

Ce tableau demande quelques explications. Les exemples, en général, sont pris dans le guipuzcoan ; quand il n'y a pas d'indication spéciale, les modes et les temps sont communs aux quatre dialectes littéraires ; dans le cas contraire, j'avertis entre parenthèse et j'indique aussi l'origine dialectique de l'exemple, chaque fois qu'il n'est pas guipuzcoan.

Le souletin, pour les futurs de l'indicatif, préfère le possessif *ikusiren* au dérivatif *ikusiko*, et le labourdin l'imite, quand dans la composition du temps entre *izan*, auquel le souletin substitue toujours *ükhen* dans la conjugaison transitive. Le radical *ikhus* sert à composer les temps du potentiel, du suppositif du potentiel, de l'impératif et du subjonctif, dans les dialectes labourdin et souletin, et le futur de l'optatif du conditionnel. Le guipuzcoan seul forme le suppositif du potentiel avec *al* (pouvoir). Dans les temps et modes contenus dans mon tableau, l'adjectif verbal défini *ikusia* ne fonctionne pas.

La composition, les modes et temps de la conjugaison intransitive sont les mêmes.

EXPLICATION MORPHOLOGIQUE DES FLEXIONS PAR RAPPORT AUX TEMPS

Eu égard à leur dérivation *formelle*, nous pouvons dire qu'il y a des flexions *mères* et *dérivées*.

Sont flexions mères :

a) celles du passé de l'indicatif, *nuen*, etc. ; — pour celles du

conditionnel, *nuke*, etc. ; — de l'optatif du conditionnel, *ainü*, et du suppositif du conditionnel *banu*, lesquelles s'obtiennent en extrayant la syllabe finale des mères, en leur ajoutant *ke* et leur préfixant *ai* et *ba*, suivant les cas.

b) celles du présent du subjonctif *dézadan* (que je l'aie), par rapport à celles du présent du potentiel *dezaket*, etc., et du présent du suppositif du potentiel *badezat*, etc.

c) celles du passé du subjonctif *nezan* (que je l'eusse), par rapport à celles des passés du potentiel *nezake*, etc., *nezakean*, etc., et à celles du futur du suppositif du potentiel *baneza*, etc.

d) celles du présent *dut* (lab.), *düt* (soul.), etc., *niz* (soul.), etc., par rapport à celles du futur *duket* (lab.), *düket* (soul.), (je l'aurai), etc., *nizate* (soul.), (je serai).

Le labourdin emploie pour son futur intransitif les mêmes flexions que pour le futur proche du potentiel, *naiteke*, etc.

Le développement morphologique des flexions intransitives est taillé sur le même patron que les flexions transitives, excepté pour le présent et le passé du potentiel, qui introduisent un radical distinct de celui qui figure dans les flexions mères. C'est à cette cause qu'il faut attribuer aussi les différences de la conjugaison biscayenne.

Le suffixe verbal *re* est très digne d'attention : il sert pour caractériser le conditionnel, le possible et le futur ; c'est que, entre ces trois idées, il y a une liaison très étroite.

LES AUXILIAIRES DE LA CONJUGAISON PÉRIPHRASIQUE

Oihenart, avec une remarquable perspicacité, remarqua la présence de divers auxiliaires dans la conjugaison (*Not. Utr. Vasconicæ*, l. I, c. XIV), mais il a fallu longtemps pour faire accepter cette vérité. Il n'est pas facile de les indiquer tous ; plusieurs ont perdu leur vie indépendante ou bien leurs formes ont beaucoup souffert. Le transitif possède *izan* pour le subjonctif, le potentiel, le suppositif du potentiel et l'impératif, sauf le biscayen qui forme ces temps (sans excepter peut-être le potentiel lui-même, dont le radical est *ai*) avec *egin* (faire), *eroan* (porter), pour le consuetudinaire et probablement *iduki* ou *ukan*, *üken* pour l'indicatif et ses dérivés. L'intransitif renferme des éléments plus nombreux et plus énigmatiques ; en outre de *izan*, je citerai *itzaki* (*atzaki*, *atzai*, *itzai*), *tza*, *eki*, *era*, *adi*, etc., etc.

LES VERBAUX MODIFICATIFS

Ces verbaux ajoutent à l'idée absolue exprimée par la forme périphrasique une autre idée accidentelle et complémentaire.

Les verbaux modificatifs sont : *al, ahal* (pouvoir); *ikusi izan aldu* (il l'avait pu voir); *ari, hari* (être faisant quelque chose), lequel régit toujours une flexion intransitive : *ikusten ari du* (il est occupé à le voir); *oi, ohi* (accoutumer) : *ikusten oidu* (il a coutume de le voir); *ezin* (ne pas pouvoir) : *ikuzi ezingo du* (il ne pourra pas le voir); *bear, behar* (besoin) : *ikusi bear* ou *bearko luke* (il devrait le voir); *nai, nahi, gura* (vouloir, désirer); *ikasi naidu* (il a voulu le voir). Quelques-uns de ces modificatifs ont servi à augmenter le nombre des modes.

Le modificatif *arazo, erazo, erazi* suffixé au radical verbal ou à l'adjectif verbal indéfini, suivant les dialectes, produit une conjugaison factrice ou causative complète : *ikusi erazoten du* (il l'a obligé à le voir); il peut s'unir aux noms communs : de *bero* (chaleur), *beroerazi* (faire chauffer). Contracté en *era* préfixé ou infixé, il forme de nouveaux verbaux dont la signification diffère quelquefois de la signification primitive. De *ikasi* (apprendre), *irakatsi* (faire apprendre, enseigner); de *entzun* (entendre), *erantzsan* (faire entendre, répondre); de *eman* (donner), *eraman* (porter); de *ikusi* (voir), *erakusi* (faire voir, enseigner, montrer), sans que pour cela ces verbaux soient privés de la faculté de prendre de nouveau le facteur *erazo*, et de dire *eraman erazi, eratkusi-erazo*, etc., etc.

QUALITÉS DE LA LANGUE BASQUE

Ici finit mon aride dissection de la langue basque. Je voudrait maintenant la montrer vivante; dire le logique enchaînement syntaxique de ses termes, la liberté de construction de ses phrases, l'élégance de ses périodes, la profonde poésie de ses expressions; je voudrais étaler ses trésors de suavité, de flexibilité, de précision, de concision, d'énergie, d'éloquence..... mais j'ai rempli et au delà la place dont je pouvais disposer.

La merveilleuse quoique incomplète somme de formes grammaticales que je viens d'énumérer paraîtra, à première vue, une complication excessive, une richesse embarrassante qui fatigue

l'esprit : création originale et belle, oui, mais qu'il est impossible d'apprendre et de s'assimiler, en somme.

Erreur. La langue basque a été avec raison comparée à l'algèbre, dont les éléments sont simples et les combinaisons innombrables.

L'unité brille dans toute la grammaire. Chaque relation grammaticale s'exprime par un élément propre et sert toujours au même but. L'article est un ; les mêmes suffixes servent aux noms, pronoms, adverbes et noms verbaux. La complexité du verbe provient de l'abondance des relations, mais est compensée par l'absence de verbes irréguliers, l'analogie entre le système verbal périphrasique et simple et la réduction de toutes les conjugaisons à deux, qui, en fait, ne sont que la voix transitive et la voix intransitive d'une conjugaison unique : les règles grammaticales sont absolues ; il n'y a que de très rares exceptions et les formes pratiques correspondraient toujours aux formes théoriques, sans les exigences de la phonétique.

Comparons-la à la langue latine, mère des illustres *patois* latins qui l'entourent et envahissent son domaine : rappelons-nous les cinq types de la déclinaison des substantifs, avec leurs irréguliers ; les deux types de déclinaison des adjectifs, la déclinaison du pronom, différente et différant aussi dans ses propres types ; la distinction arbitraire et compliquée des genres ; le verbe auxiliaire ; les quatre conjugaisons régulières, les verbes irréguliers, déponents et semi-déponents, la formation embrouillée des supins et des prétérits, avec leurs quatorze règles, leurs cinquante et quelques exceptions générales et autant de particulières ; le régime varié des substantifs, adjectifs, verbes, prépositions, adverbes, les concordances, etc., etc. — Et disons, après cela, de quel côté sont la clarté, la simplicité, l'ordre, la logique, la lumière !

Et comme on ne découvre dans le latin aucune trace de supériorité intrinsèque sur le basque, quand le matérialisme pseudo-scientifique vient nous parler de prétendues lois *naturelles* qui condamnent notre langue à mourir, ne reprochons sa disparition qu'à notre incurie, à notre défaut de patriotisme, à notre stupide politique qui nous entraîne à *lâcher la proie pour l'ombre*, au lieu de réagir virilement, dans la souveraineté de nos âmes libres, contre les facteurs *historiques* et *sociaux* qui nous tuent et nous anéantissent.

*
* *LA RACE ET LA LANGUE BASQUES ¹

L'existence, au pied des Pyrénées occidentales, d'un peuple qui parle une langue agglutinante, sorte d'îlot linguistique au milieu des idiomes aryens qui l'environnent de toutes parts, est un fait aussi intéressant que mystérieux.

Le problème du Sphynx euskarien a été abordé à l'envi par les anthropologistes et les linguistes : la spécialité de la race correspond-elle à celle de la langue ? Jusqu'à présent, la réponse est négative : les Basques ne paraissent pas être les représentants d'une cinquième race, distincte des quatre grandes races néolithiques qui forment la base de la population de l'Europe occidentale.

Le peuple euskarien, d'après ce qui ressort des travaux d'anthropologie les plus récents, se révèle à nous comme le produit du croisement très éloigné d'un élément ibère (*Homo Mediterraneus*, brun, petit, dolichocéphale) et d'un autre appelé improprement ligure ou celte (*Homo Alpinus*, petit, brachycéphale), avec infiltration postérieure de sang kymris (*Homo Europæus*), rouge, élevé, dolichocéphale) et avec cette note caractéristique que le type brachycéphale prédomine parmi les Basques français, et le type dolichocéphale parmi les Basques espagnols et que les premiers sont l'anneau anthropologique qui rattache les seconds aux Auvergnats.

Comme la langue basque devait nécessairement appartenir à un seul des composés ethniques, et qu'il faut écarter le kymrique, il en résulte, pour le moment, que l'anthropologie réduit le problème de l'origine de la langue basque à ce dilemme : ou elle est celte, ou elle est ibère.

Les linguistes, laissant de côté l'anthropologie, ont tenté à leur tour de déchiffrer l'énigme : compulsant des vocabulaires dans le cercle de leur spécialité ou de leurs préférences, ils y ont cherché à la loupe des affinités, des ressemblances et jusqu'à une parenté réelle entre le basque et l'hébreu, l'arabe, le sanscrit, le persan, le

1. J'examine ce problème avec tout le développement que j'ai pu y apporter dans mon ouvrage : *Les Origines du peuple basque*, Celtes, Ibères et Basques ; études d'anthropologie, histoire et linguistique, en cours de publication dans la *Revue Euskal-Erri*. Il sera traduit en français.

chaldéen, le grec ; entre le basque et les langues ouralo-altaïques (turc, samoyède, vogoul, maggiar), caucasiques, esquimales, américaines ; et cela, avec la rigueur scientifique, qui se traduit par ce résultat monstrueux, s'il était vrai, que le basque serait une sorte de *langue franque*, non plus des Côtes du Levant, mais du monde entier. Le désir immodéré de trouver des parents au basque et de diminuer la richesse indigène de son vocabulaire a conduit aux plus atroces excès de linguistique. On est allé jusqu'à couper arbitrairement les mots et à attribuer la paternité des morceaux aux langues les plus disparates entre elles.

C'est ainsi que j'ai vu expliquer *alor* (héritage, champ de labour) par *al*, article arabe, et *hortus*, substantif latin ; *aker* (bouc), par le sanscrit *āga* (chèvre), et *er*, altération supposée du basque *ar* (mâle).

Beaucoup des analogies entre le basque et d'autres idiomes, quand elles se bornent au lexique, ce qui est le cas le plus ordinaire, doivent être regardées, presque toujours, comme des coïncidences fortuites ; et quand elles s'élèvent jusqu'à l'organisme grammatical, ce sont des analogies générales et vagues, propres au type linguistique (l'agglutinant) auquel appartiennent les langues comparées. Mais il est encore à écrire, le livre où la concordance lexicale et grammaticale prouve clairement la parenté du basque avec une quelconque des langues connues.

Laissant de côté les analogies de la première classe, je dirai quelques mots seulement des secondes, qui méritent plus d'attention et d'étude.

LE BASQUE ET L'ACCADIEN

La langue basque étant comprise dans la famille très étendue des idiomes appelés touraniens, dont faisait partie, à titre d'ancêtre vénérable, ou du moins de modèle très ancien, l'accadien ou soméranien, idiome pré-sémitique de la Chaldée, une illustre personnalité scientifique, M. Sayce (*Principles of philology*), a indiqué la parenté du basque et de la langue primitive de la Chaldée.

L'idée a appelé mon attention et j'ai voulu l'examiner. Voici quelques analogies ou ressemblances auxquelles ont pu arriver mes faibles moyens d'informations.

L'accadien n'a pas de déclinaison : les relations grammaticales se forment au moyen de suffixes appelés casuels, quand ils font office de cas, qui s'unissent au radical ou thème invariable. Trois

de ces suffixes ressemblent aux suffixes basques : celui du datif *ra* : *addara* (au père), dont le radical *ra* (se diriger sur), et dont, en effet, le sens originaire et la forme correspondent à ceux du directif basque : *eche-ra* (à la maison) ; le comitatif *kit* (avec), *addakit* (avec le père). *Kite* est apocope de *kita*, qui signifie littéralement : « lieu dans », c'est-à-dire que c'est un locatif, relation qui figure aussi par hasard dans l'unitif basque *ki-n* (*aitarekin*). Le suffixe qualificatif ou adverbial accadien est *as*, *es* ; le basque marque la relation instrumentale au moyen de la sifflante *z*. *Taku* est une postposition qui signifie « depuis » et ne diffère pas beaucoup du séparatif basque *tik*, *dik*.

L'accadien forme l'immense majorité des dérivés par le moyen de suffixes. Le dérivé est considéré comme radical pouvant recevoir d'autres suffixes. Le suffixe le plus usité du pluriel, *mes*, se place après le radical, et le suffixe casuel le suit : *addames* (les pères), *addamesra*. C'est le même procédé primitif dans le basque : *gizonak-en*, *gizonak-ai*. Parmi les pronoms, celui de la seconde personne *zu*, *zae*, et celui de la troisième *an* : le premier est identique au pronom basque et le second rappelle le démonstratif biscayen *a*.

La seconde série pronominale possède un pronom de la première personne *dab* ; les flexions objectifo-pronominales basques représentent le régime indirect par une dentale, résidu, indubitablement, d'une forme inconnue et mystérieuse : *dît* (il me l'a), *didate* (ils me l'ont). Il y a en accadien un cas formé par la suffixation du pronom de la troisième personne *bi*, dont le thème est *b*, et en basque, les troisièmes personnes de l'impératif montrent un *b* préfixé, que l'on croit le résidu d'un pronom perdu : *beza* (qu'il l'ait), *bedi* (qu'il soit). Ce pronom accadien remplace l'article, comme, en basque, le démonstratif.

L'accadien indique quelquefois les cas par simple position syntaxique ; le basque l'imite, quand il supprime le suffixe de possession : *eche-andre* (dame de la maison), au lieu de *echearen andre*. Il peut des adverbes dériver des substantifs, pour exprimer une qualité ou modalité appréciée subjectivement, en recourant au suffixe *bi* : de *gal* (grand), *galbi* (grandement).

Le basque, de *andi* (grand), tire *andiki* (grandement).

Il manque de genre grammatical. Le substantif précède l'adjectif, et celui-ci reçoit les désinences du pluriel et les suffixes des cas : autant l'accadien que le basque impriment au dernier mot la

relation grammaticale qui est commune à plusieurs : *eche zuri andietan* (mot à mot : maison blanche grande les en). Il connaît une certaine harmonie thématique de voyelles.

L'accadien possède la conjugaison périphrasique, dont l'auxiliaire est *men* (être).

Sa conjugaison, au point de vue morphologique, peut se diviser en prépositive et postpositive : la première est la plus habituelle, avec formes simples qui incorporent au radical les pronoms sujets, et avec formes objectives qui incorporent le pronom régime. La conjugaison postpositive manque de formes objectives et consiste simplement dans la suffixation au thème ou radical, sous sa forme de passé ou présent, des pronoms sujets. Tout cela, en partie, reproduit les deux types organiques des flexions basques, les unes préfixées, les autres suffixées au sujet : *naiz, det*.

L'accadien emploie le nombre duel pour dénommer les objets qui par eux-mêmes sont doubles, en suffixant au substantif le numéral *kas* (deux) : *sikas* (les deux yeux), *pikas* (les deux oreilles).

Cette formation présente, à mon avis, une analogie surprenante avec celle de certains noms basques d'objets naturellement doubles, où semble palpiter le numéral *bi* préfixé : *begi* (œil), *beso* (bras), *belarre* (oreille), *birika* (poumon), *beloun* (genou), *bular* (sein, mamelle).

Le lexique accadien, que je connais fort peu, m'a fourni une trentaine de mots extrêmement ressemblants à d'autres mots basques ; plusieurs appartiennent à cet ordre élémentaire de connaissances que forme, pour ainsi dire, la première couche du langage.

Les maîtres de la science linguistique décideront, en dernier ressort, s'il y a lieu ou non de suivre cette voie de comparaison. Moi, je ne sais pas si les ressemblances sont dues seulement à ce que les deux langues sont agglutinantes, et je n'ose pas non plus décider « si, supposé le large intervalle ouvert par le temps, l'espace et le défaut de relations sociales » dont parle Sayce, ces analogies acquièrent un caractère de plus grande évidence ou la perdent complètement.

LE BASQUE ET LES LANGUES OURALO-ALTAÏQUES

M. A.-Th. d'Abbadie, dans ses *Prolégomènes aux Études grammaticales sur la langue euskarienne*, de Chaho, a signalé la res-

semblance entre la syntaxe basque et celle de « ce groupe d'idiomes dont les principales branches sont le hongrois, le finnois et le lapon ». Il a indiqué plusieurs analogies : le nombre des cas de la prétendue déclinaison et même la similitude syllabique de quelques-uns, le défaut de genre, la présence du régime dans le verbe, la liberté absolue de créer des verbes dénommatifs, la position et la forme des désinences *ats, ke*, etc.

Tout cela était le résultat d'un coup d'œil plus ou moins génial, mais très sommaire, et les choses ne sortirent pas du domaine des généralités jusqu'au jour où, vingt-six ans après, le distingué prince Bonaparte publia son mémoire : *Langue basque et langues finnoises*.

Le prince disait que ces langues, dont le génie est postpositif, présentent d'étonnantes analogies dans leur grammaire ; ce qui n'est pas peu dire, quand il s'agit du basque, si différent des autres langues.

Les affinités que le prince met en lumière sont : *k* pluriel en lapon, finmark, hongrois et basque ; les fonctions de l'article remplies par le démonstratif en mordwin et en basque ; l'existence d'une conjugaison objectifo-pronominale en mordwin, vogul, hongrois et basque ; l'harmonie des voyelles, sous la formule de l'*antagonisme* en basque (les fortes avec les douces et vice versa) et du *dualisme* dans les idiomes finnois (les fortes avec les fortes et les douces avec les douces).

La question des affinités basco-finnoises n'a pas fait un pas depuis le prince Bonaparte. Les linguistes ont jugé sans doute que dans cette voie il n'y avait pas à attendre des résultats positifs. Le professeur hongrois Ribary, auteur d'un estimable *Essai sur la langue basque*, n'a même pas songé à renouveler la tentative. Loin de là, il a déclaré que si tant est qu'il y ait dans la grammaire basque, en outre de certains radicaux analogues, des formes qui rappellent l'altaïen, les différences sont si grandes dans les choses plus essentielles que le basque continue à être *sui generis*.

Certainement, le chapitre du prince Bonaparte sur les affinités n'est pas inutile, surtout si l'on étend la comparaison, non seulement aux langues du groupe finnois, mais encore à d'autres de la famille ouralo-altaïque.

Le mordwin montre un recours analogue à celui du basque pour suppléer au défaut de pronom réfléchi, en additionnant les suffixes possessifs au substantif : *pr'a* (tête), *pr'ank* (ma tête ou moi-même),

pr'at (ta tête ou toi-même). L'*f* est particulier au hongrois ; les autres idiomes du groupe finnois le remplacent par *p* ; le lapon partage cette répugnance et emploie *b* ; ce n'est pas non plus un son originairement basque. Le mordwin possède une négative *ez* qui se préfixe au verbe et perd souvent la consonne finale, phénomène qui se retrouve dans les flexions négatives souletines.

Les idiomes ugro-finnois et turco-tartares en général placent le relatif avant le substantif dont il dépend ; le basque observe le même ordre avec les flexions relatives.

Le suffixe *t*, dérivé de celui du pluriel, qui dans le reste des langues ugro-finnoises a le sens de l'indéfini, a pris la signification de l'accusatif dans l'ostiak et le hongrois. Les flexions transitives basques renferment un élément pluralisateur objectif, *it*, *ditut* (je les ai), *ditugu* (nous les avons), etc.

Les langues du groupe turc, comme celles du groupe ugro-finnois, comme le lapon, expriment le génitif par la nasale *n*, pure ou accompagnée d'une voyelle : *ün* (votiak), *niu* (turc oriental), *nen* (koibal), *in* (zyrian), *na* (ostiak), *iana* (yakoute), etc. ; *n* (finnois, vepse, lapon, mordwin), etc. ; le locatif ou inhésif du lapon est *n*, *in* ; de l'ostiak et du yakoute *na*.

En est le suffixe possessif basque et *n* le locatif.

Les numéraux se prêtent de même à une légère approximation ; ils commencent par la labiale, comme le basque *bat* (un), le yakoute et l'osmanli *bir*, le tchuvache *per*, et comme le basque *bost* (cinq), l'ingour *bis*, le tchuvache *pil-ik*, l'osmanli *bes*.

Ils ont des sifflantes comme le basque *zaxpi* (sept), le finnois *seiceman*, l'esthonien *seice*.

La comparaison du lexique fait voir d'abondantes et curieuses correspondances ; mais ni celles-ci ni les affinités grammaticales signalées n'autorisent à comprendre le basque dans la famille ouralo-altaïque : les quelques ressemblances sont noyées dans la masse des différences.

LE BASQUE ET LES LANGUES AMÉRICAINES

La thèse de la parenté du basque avec les langues américaines date d'assez loin, elle remonte au moins à Mann. Humbold, tout en avouant que la comparaison de ces idiomes produit certainement des résultats étonnants, rejeta cependant toute affinité et soutint énergiquement que le basque est une langue « purement euro-

juenne ». M. A.-Th. d'Abbadie, influencé par sa préoccupation de chercher des analogies entre les mille formes de la parole éparées sur la terre, « parce que les lois de l'humanité sont partout les mêmes », nota certaines similitudes que lui offraient le mexicain et le quichua. Ces idées furent reprises plus tard par M. Pruner-Bey et M. de Charencey.

Suivant ce dernier auteur, la famille américaine qui a le plus d'affinité avec le basque est la famille algique (langues du Canada). Il énumère comme caractères communs le manque de *f*, l'emploi de postpositions, la manière de former les noms composés, l'usage de suffixes personnels et matériels (équivalent de ce que les américanistes appellent genre noble et genre innoble ou inanimé), la copieuse distinction des degrés de parenté, la conjugaison des noms, le système vigésimal de la numération, la quasi-identité des pronoms personnels iroquois (*ni* = *ni*, *n'*, *nin*; *hi* = *ki*, *k'*, *kin*; *hau* (mais celui-ci est démonstratif) = *o* : *guki*; l'incorporation du pronom au verbe, la distinction très marquée entre la conjugaison transitive et intransitive, et d'autres similitudes grammaticales et lexiques qu'on peut lire dans la brochure : *Des affinités de la langue basque avec les idiomes du Nouveau Monde*.

La brochure de M. de Charencey, dans laquelle il ne manque pas d'erreurs palpables relatives au basque, n'a pas non plus ouvert de nouveaux horizons à la science, et la majorité des linguistes ont observé une prudente réserve et approuvé l'opinion de Humboldt, que de telles ressemblances dénotent « le degré de formation des langues ». Pour le moment, on ne peut rien ajouter à ces judicieuses paroles de mon docte ami particulier, M. Vinson : « Nous croyons avoir démontré que les affinités entre ces deux groupes, signalées avec tant de complaisance, ne sont pas exclusives, qu'elles s'étendent plus ou moins à d'autres idiomes européens et asiatiques; qu'elles sont purement extérieures et s'expliquent parfaitement par l'égalité de développement ou de décadence. »

La plus grande ressemblance entre le basque et les idiomes américains se tire de la conjugaison et de la composition des mots; mais les phénomènes d'*incorporation* n'arrivent jamais, en basque, jusqu'à noyer le nom comme régime du verbe, ni ceux de *polysynthétisme* jusqu'à la confusion extrême de conglomerer beaucoup de paroles en une seule, au moyen de syncopes et d'ellipses les plus violentes.

LE BASQUE ET LA LANGUE IBÉRIQUE

L'idée que la langue basque est celle des habitants primitifs de l'Espagne se présente à l'esprit si naturellement à priori, qu'il ne faut pas s'étonner qu'elle soit venue à beaucoup d'écrivains enfants ou non du pays ; mais celui qui lança véritablement cette thèse dans la circulation scientifique fut Guillaume de Humbold, plus encore par l'autorité de son nom que par les preuves de la célèbre *Prüfung*, etc.

La théorie ibéro-euskarienne régna quelque temps sans contradiction sérieuse, mais depuis il s'éleva une croisade qui la combattit avec une âpreté que les questions scientifiques ne revêtent pas d'ordinaire et qui pourrait en partie s'expliquer par des antagonismes provinciaux et des antipathies contre la signification religieuse et politique des Basques.

La naïve supposition que l'ibère est identique au basque *moderne* est demeurée réduite en cendres ; mais la réaction est allée trop loin : il en est qui pour combattre Humbold sont allés jusqu'à nier que le basque connaisse le changement de *r* en *l*, alors que le nom même national *Euskaldun* le renferme.

Malgré tout, la formule du grand linguiste Pott est celle qui reste la plus probable : « Je ne me cache pas d'attribuer à l'antique langue ibérique le titre d'ascendant du basque actuel, supposées, bien entendu, les très nombreuses modifications que celui-ci a dû éprouver dans le cours des siècles. »

Qu'on ne pense pas que je me laisse entraîner à aborder maintenant ce problème embrouillé, par une analyse sommaire et une comparaison plus sommaire encore de l'ibérien, de cette langue, comme le dit plaisamment Hübner, « que tout le monde lit et que personne ne comprend ».

Cet illustre épigraphiste a réuni tous les renseignements désirables dans ses *Monumenta linguæ ibericæ*, et il n'y a qu'à les étudier avec méthode, patience et sagacité.

Une nouvelle tendance s'est fait jour, celle de considérer l'ibérique comme langue hamitique : mais cette hypothèse ne ferme pas encore la porte à la parenté ibéro-basque, car des savants accourant à l'appât, tels que le professeur Claudio Giacomino, découvrent des relations entre le basque et l'antique égyptien. Ce que j'ai dit suffit pour se convaincre que le problème est très complexe

et que le basque n'a pas encore perdu définitivement son caractère de langue solitaire.

LA LANGUE BASQUE ET LA CULTURE INTELLECTUELLE
DU PEUPLE BASQUE

Les linguistes qui cherchaient à tort et à travers des affinités entre le basque et tous autres idiomes connus, et les plus modérés, comme MM. Hovelacque et Vinson, qui abordaient l'étude du lexique basque sans cet *amour* qui est une lumière ajoutée à l'intelligence, et réduisaient l'emprunt étranger à ce qu'a pu fournir l'élément latin et roman, ont contribué à répandre ces idées inexactes et incomplètes que le vocabulaire basque est très pauvre et que par suite grande est l'infériorité intellectuelle des Basques et notoire l'inutilité du basque comme instrument de culture.

Mais les critiques de l'un et de l'autre parti n'ont raison que partiellement. Le basque est le langage habituel du *peuple*, c'est-à-dire des laboureurs, des pasteurs et des pêcheurs. Par conséquent, demander que son vocabulaire excède ses besoins, c'est demander un miracle. Est-ce que par hasard les villageois du centre de la France possèdent le lexique des poètes Racine et Victor Hugo, des philosophes Cousin et Taine, des savants Cuvier et Pasteur?

Prendre à un autre peuple un mot pour donner un nom à un objet, cela ne signifie pas toujours, comme beaucoup d'historiens et de linguistes se sont trop hâtés de le conclure, que c'est recevoir de ce peuple l'objet ou la notion de l'objet. De ce que les Basques modernes disent *gorputz* et *ferde*, il n'y a pas lieu de déduire l'absurde supposition que jusqu'à la venue des Romains avec leur *corpus* et leur *viridis*, les Basques ne s'étaient pas aperçus qu'ils avaient un corps de chair et d'os, ni que les monts et les arbres qui les entouraient de toutes parts étaient verts.

L'acquisition de mots étrangers ne suppose, à bien penser, que la cohabitation, le contact ou les relations de deux peuples. Les autres conséquences, d'ordinaire déduites, ne sont que des présomptions qui demandent un complément de preuves. J'ai assisté, pour ainsi dire, à la disparition, dans un village de Navarre, du mot *osaba* (oncle), et à son remplacement par le castillan *tio*. Il a suffi que ce mot fût en usage dans une famille qui allait passer l'été ailleurs et parlait un basque très espagnolisé, phénomène d'imitation indéfiniment répété.

Beaucoup d'objets ont deux noms : l'un basque, l'autre latin ou roman. Celui-ci, peu à peu, supprime l'autre. En voici un exemple : *denbora* a été tiré du latin, probablement par le clergé, pour signifier l'idée métaphysique du temps. Comme, en espagnol et en français, *tiempo*, temps, signifie en outre un état atmosphérique ou météorologique, il est déjà très fréquent d'entendre de la bouche des Basques cet affreux barbarisme : *denbora ona*, *denbora charra* (le temps bon, le temps mauvais), au lieu de l'expression pure et encore employée : *eguraldi ona*, *eguraldi charra*.

La même chose est arrivée pour *ferde*, qui doit se dire *eze*.

Avant d'affirmer que le basque actuel manque d'un mot, il faut scruter les composés, dans lesquels se conservent les simples, quoique inusités. Pour exprimer l'idée catholique de *ciel*, on eut recours au latin et on lui prit *zeru*. Aujourd'hui, l'idée physique s'énonce de la même manière, avec le même mot. Cependant, le mot indigène existe : *orz*, *oz*, visible dans *ozadar* (arc-en-ciel ; littéralement : rameau au ciel), dans *ozgarbi* (ciel serein ; littéralement : ciel propre), etc. Peut-être fut-il le nom d'une divinité et figure-t-il dans *ozzegun* (jeudi ; littéralement : jour du ciel), et *ortzirral* (vendredi), plus difficile à expliquer.

La pauvreté actuelle de termes indigènes pour énoncer des idées religieuses, morales et psychologiques, s'explique par l'influence du catholicisme, dont la langue liturgique est le latin.

En résumé, les insuffisances du vocabulaire ont été fort exagérées et la langue possède des ressources propres pour les remplir, comme l'a démontré Axular en traduisant habilement des passages de Platon, d'Aristote, des saints Pères et des théologiens scolastiques qui émaillent les pages de son beau *Geroko gero*. Le basque est plus riche d'éléments naturels d'expression que le castillan, le français et les autres langues parlées par ces dédaigneux, qui ne pourraient émettre une idée élevée si on leur fermait le dépôt du latin et du grec. Le fameux Père Moret, protestant contre les épithètes « grossière et barbare » que le Père Mariana appliqua à la langue basque, répliqua : « S'il disait « peu étendue et « peu cultivée », nous accepterions sa censure ; mais champ fertile n'est pas condamné comme mauvais parce qu'il est peu cultivé ; ce qui est condamnable, c'est le peu d'industrie des hommes. »

L'étude analytique qui forme la substance de ce mémoire démontre, à elle seule, qu'attribuer l'infériorité supposée du peuple

basque à sa langue est une proposition fautive, erronée et trompeuse qui ne mérite même pas les honneurs de la réfutation.

LE BASQUE ET LA PERSONNALITÉ MORALE ET HISTORIQUE
DES BASQUES

Louis Lande, dans la *Revue des Deux-Mondes*, disait en parlant des Basques : « *On peut, peut-être, quand on les connaît, ne pas éprouver un profond sentiment d'estime et de respect, ni rendre hommage à leur caractère.* » Moi, je pourrais tresser une couronne d'or avec des phrases louangeuses prononcées en leur faveur par des hommes illustres d'Espagne, de France, d'Allemagne et d'Angleterre, et la poser sur le front de mon peuple.

Je pourrais célébrer la noblesse de son cœur, la loyauté de ses sentiments, la constance de ses desseins, l'honorabilité de ses mœurs ; je pourrais montrer les moissons et les fruits abandonnés dans les champs « sans autre garde que le septième commandement de la loi de Dieu » ; exalter la solidité de la famille, l'amour de la religion, le respect de la hiérarchie naturelle, la difficile alliance de la tradition et du progrès, la démocratie chrétienne, antithèse vivante de la démocratie politique, de celle que Proudhon a marquée de cette phrase au fer rouge : « La démocratie, c'est l'envie. »

Je préfère céder la parole à l'Anglais Bowles : « En parcourant ces pays, il me semblait être transporté au siècle et aux coutumes que décrit Homère ; et celui qui cherche la simplicité, la vigueur et la véritable gaieté, les trouvera dans ces montagnes et comprendra que si leurs habitants, en général, ne sont pas les plus opulents, ils sont essentiellement les plus heureux, les plus amoureux de leur pays et ceux qui vivent les moins soumis aux puissants. »

Toutes ces qualités heureuses sont comme enchaînées à la langue : l'expérience est faite en Espagne d'une manière définitive et solennelle : le type social qui remplace le basque est inférieur ; le cordon sanitaire a été rompu en même temps que la langue a disparu, et tout autour de lui campent toutes les infections.

Ce n'est pas moi, c'est un Français, Ramond, qui avertit les Basques du danger : « C'est fait de vous si vous cessez de vous estimer plus que tout ce qui vous environne. » Physiquement, les enfants de ceux qui parlaient basque et ne le parlent plus appar-

tiennent à la même race ; mais cependant quelque chose leur manque ! presque rien : ils ont changé d'âme !

Ils ont perdu le nom de Basque ; ils ont renié leur race, leur souche, leur lignage. Malheureux ! ils ont répudié leur mère !

Pampelune, 31 octobre 1897.

ARTURO CAMPION.

SUPPLÉMENT A LA DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE

BIOGRAPHIE — HAGIOGRAPHIE

I

MAULÉON ET LE PAYS DE SOULE

PENDANT LA RÉVOLUTION

PAR

M. LE DOCTEUR LARRIEU

MAULÉON ET LE PAYS DE SOULE

PENDANT LA RÉVOLUTION

PAR

LE DOCTEUR LARRIEU

Le 5 mai 1789, s'ouvrirent à Versailles, sous la présidence de Louis XVI, les États généraux du royaume. La presque totalité de la France y était représentée : seuls la Bretagne, le Béarn et la Soule n'avaient pas envoyé de députés à l'Assemblée. La Bretagne, par attachement pour ses antiques droits, refusa même de choisir une députation. En Béarn, où un sentiment semblable avait longtemps dominé, les États *ordinaires* du pays émirent la prétention de nommer eux-mêmes les députés aux États généraux, tout en soulevant des difficultés d'un autre genre. Le pays de Soule s'était retranché derrière la misère publique, et, pour ne pas augmenter les charges considérables qui pesaient sur lui, hésitait à nommer des représentants qu'il faudrait défrayer des dépenses du voyage et du séjour à Versailles. Au fond, la même considération qui avait arrêté les Bretons et les Béarnais était, bien plus que la situation financière du pays, la cause de ce désistement. La Soule, en effet, n'avait jamais été représentée dans les États généraux tenus précédemment, bien que dès avant le règne de Louis XI elle fit partie du royaume de France.

Enfin pourtant, le jour même de l'ouverture des États généraux, Clément Méharon de Maytie, conseiller du Roi et lieutenant civil et criminel en la châtellenie de Licharre, convoquait pour le

18 mai suivant une assemblée extraordinaire des États du pays, à l'effet d'élire des députés. Disons un mot de ces assemblées et des coutumes du pays.

La Soule était essentiellement un pays de franchises *personnelles*. La Coutume, rédigée en 1520, portait que tous « les Souletains sont francs, de franche condition et sans aucune tache de servitude; qu'ils peuvent porter les armes en tout temps pour leur défense et pour celle du pays; qu'on ne peut exiger aucun droit sur leurs personnes, ni s'en faire suivre, soit dans la province, soit hors de ses limites, si ce n'est en temps de guerre...; que tous ses habitants, en se mariant, peuvent ordonner clercs, c'est-à-dire faire des institutions héréditaires, ce qui en France ne peut avoir lieu qu'entre nobles; que, chez eux, les coupables de crimes graves, ou de trahison envers le Roi, auront la tête tranchée, ce qui n'appartient qu'à la noblesse; que tous ont le droit de chasser et de pêcher dans l'étendue du pays, sans être inquiétés ni troublés dans ces deux privilèges... Enfin, suivant le Censier du pays, il ne doit rien au Roi, quoiqu'il ne reconnaisse point d'autre seigneur que lui¹ ». — « Il est à remarquer, dit l'intendant de Bezons, que la Cour des Aydes ny le Bureau des finances n'ont aucune juridiction dans la Soule; il ne s'y lève point d'impositions extraordinaires pour le Roy. »

Le pays s'administrait lui-même par ses États, qui, à l'origine, se tenaient au bourg de Licharre, le premier dimanche après la fête de saint Pierre. Ils étaient convoqués en conséquence des lettres adressées par le gouverneur ou son lieutenant aux trois ordres du pays, par l'intermédiaire des messagers. Ceux-ci remettaient des lettres d'appel individuelles aux gentilshommes et aux dégans, ou représentants des districts. Les dégans, à leur tour, convoquaient les fermances vézialères ou messagers ruraux, qui mandaient eux-mêmes les habitants de leurs paroisses respectives.

L'assemblée durait ordinairement un jour, pendant lequel le grand corps (clergé et noblesse) prenait ses délibérations. Le résultat en était transmis aux représentants du tiers réunis au nombre de treize, sept dégans et six députés des bourgs. Ceux-ci retournaient ensuite vers leurs commettants pour rendre compte des affaires sur lesquelles il fallait délibérer, et environ quinze jours après, ils rapportaient chacun l'avis de leurs quartiers et

1. SANADON, *Essai sur la noblesse des Basques*, p. 243.

bourgs respectifs à l'assemblée du *Silviet*, et discutaient les affaires du pays en présence de tous ceux des habitants qui voulaient s'y trouver. Le seul objet des États était le règlement des impositions et l'administration intérieure du pays ; en matière financière, comme cela avait lieu en Navarre, le tiers-état l'emportait, du moins en principe, sur les deux corps réunis de la noblesse et du clergé.

Une modification sensible fut apportée à la tenue des États en 1730. Des lettres patentes du Roi supprimèrent le *Silviet* et ordonnèrent aux députés des bourgs et aux déguans de délibérer concurremment avec le grand corps, sans avoir à demander avis aux habitants du pays.

Le grand corps comprenait la noblesse et le clergé. L'introduction du clergé dans les États ne paraît avoir eu lieu qu'à une date relativement récente, et en fait il n'y assistait jamais, quoique les comptes rendus du XVIII^e siècle, les seuls qui nous soient parvenus, observent, chaque année, qu'il a été convoqué¹.

La noblesse en Soule était *réelle*, et n'avait que deux degrés : la potestaterie et la noblesse proprement dite. Elle était chargée, sous la présidence du châtelain de Mauléon, de la connaissance de toutes matières et actions civiles ou criminelles, avec le droit d'administrer la justice haute, moyenne et basse, dans toute l'étendue du pays. Le châtelain ou gouverneur était premier juge et président de cette assemblée de la noblesse ou *Cour de Licharre*. Les *potestats*, au nombre de dix, suppléaient le président, en cas d'absence, en leur qualité de potestats, c'est-à-dire de principaux juges. Ils portaient l'épée au côté et avaient la faculté de s'asseoir

1. La Coutume de Soule, dans la rubrique qui traite de la *Cour d'Orde* (ou ordre) ou réunion des trois États, est muette sur le rôle du clergé, et ce nom n'y est même pas écrit. Dans la première phrase de l'art. 1, il est dit que les messagers « *deben mandar los tres Estats à la Cort d'Orde* », et l'on indique par après le mode de convocation des potestats, gentilshommes et sages hommes du pays. Pas la moindre mention du clergé.

Les mots « *tres Estats* » ont dû être insérés par le rédacteur de la Coutume par imitation de ce qui se passait en France. On est d'autant plus fondé à le penser que jamais *en fait* le clergé n'a pris part à la tenue des États. D'ailleurs dans tous les Pays Basques le rôle du clergé dans les affaires civiles et politiques était nul ou à peu près. Et même dans certains d'entre eux, non seulement il était interdit au curé d'avoir voix délibératrice dans les affaires communales, mais encore il ne pouvait être ni électeur ni éligible à aucune charge municipale. Un accord intervint, en 1786, entre l'Évêque et la noblesse pour l'assistance du clergé aux États, mais ce dernier corps n'y assista pas plus qu'il ne l'avait fait auparavant.

en jugement. La Soule, dit Béla, commentateur de la Coutume de ce pays, a vu ce tribunal d'autant plus respectable qu'il était composé de dix potestats réputés présidents-nés de cette Cour, et de plus de quarante autres gentilshommes considérés comme en étant conseillers. Exemple unique en France.

La noblesse avait, en Soule, seulement charge de justice, et elle ne jouissait d'autre privilège que de l'exemption des impositions ordinaires du pays ; les potestats avaient en outre, en raison de leur titre, la franchise en tout temps de certains troupeaux de bestiaux étrangers dans les terres vagues du pays.

La noblesse était réelle, c'est-à-dire inhérente à certaines maisons du pays ; seuls les propriétaires de ces maisons pouvaient se qualifier nobles, quelle que fût d'ailleurs leur origine, et seuls ils pouvaient faire partie, comme tels, de la Cour de Licharre, et assister, dans la tenue des États, aux délibérations du grand corps. La Coutume les appelle gentilshommes terre-tenants. Les cadets et fils de maisons nobles ne pouvaient assister aux séances de la Cour ni des États, s'ils n'avaient, par mariage ou autrement, acquis maison qualifiée noble¹.

Telle était l'organisation de la Soule de par la Coutume rédigée en 1520. L'institution d'un lieutenant de robe longue à la Cour de Licharre, en 1550, officier qui n'était pas choisi parmi les gentilshommes terre-tenants, fut la première atteinte portée à cette Coutume dans l'ordre judiciaire ; plus tard, vinrent les inféodations

1. La noblesse de Soule est d'origine judiciaire très probablement. Elle représentait le degré supérieur de la judicature dont les *fermanes vésialères* étaient le premier. Cette dernière charge, comme la noblesse, était réelle, c'est-à-dire inhérente à certaines maisons, qui existaient au nombre de une à quatre, et même plus, par paroisse, suivant l'importance de la population. Elle ne donnait droit d'entrée ni aux États ni à la Cour de Licharre. C'est au xv^e siècle seulement que l'on voit pour la première fois l'autorité royale soustraire une paroisse à sa juridiction naturelle, la Cour de Licharre. Le fait se produisit plus fréquemment depuis, non sans protestation de la part de la noblesse. La résistance qu'elle opposa fut même si vive à la suite de l'inféodation du 20 mars 1614, que le sieur de Hégoburu, lieutenant de robe longue, ne put arriver à la vaincre momentanément qu'en faisant détruire en 1625 la maison où se tenaient les audiences de la Cour de Licharre. Il semble qu'il y ait eu, à la fin du xviii^e siècle, un retour à la coutume primitive. Du moins, voyons-nous le Roi, par lettres patentes du 29 septembre 1778, « anoblir et affranchir la maison et enclos de Maytie, sis à Licharre, en accordant à ses possesseurs le droit d'entrée aux États, et ensemble tous autres droits, avantages et privilèges dont jouissent et doivent jouir les autres possesseurs de biens et terres nobles ».

avec création de justices seigneuriales. Les intendants, à partir de la seconde moitié du xvii^e siècle, furent les agents de la centralisation administrative, et la Soule, pas plus que les autres provinces, n'échappa à leur influence néfaste. Ils furent singulièrement secondés dans ce pays par les lieutenants de robe longue, véritables despotes pour la plupart, et qui mécontentèrent aussi bien la noblesse que le tiers. Les lettres patentes de 1730, en modifiant la tenue et la composition des États, facilitèrent singulièrement l'action du pouvoir central, et, au moment où éclata la Révolution, les articles de la Coutume qui assuraient les franchises personnelles des Souletins étaient lettre morte ou à peu de chose près.

Les États extraordinaires convoqués pour le 18 mai ne terminèrent leur session que le 3 juillet. Les députés furent : pour le clergé, M^{sr} de Villoutreix de Faye ; pour la noblesse, le marquis d'Uhart, bien qu'il n'eût pas l'âge requis ; et pour le tiers-état, d'Arraing, maire de Mauléon, et d'Escuret-Laborde, notaire royal.

Le cahier du tiers-état est une longue protestation contre les impôts sans nombre dont, au mépris de la Coutume, le pays avait été chargé depuis le commencement du xviii^e siècle. Quant aux motions d'un ordre général, elles sont en petit nombre et imbues pour la plupart de l'esprit philosophique du temps. Les Souletins y demandent également la confirmation de leurs anciens privilèges presque anéantis par la centralisation administrative.

On connaît la marche des événements à la suite de la réunion des États généraux. A l'Assemblée Législative succéda l'Assemblée Constituante, et les transformations et suppressions que celle-ci décréta ne soulevèrent pas de bien grandes protestations en Soule. Il faut dire, avant d'entrer dans le vif de notre sujet, que le mouvement révolutionnaire y fut dirigé par des personnes d'un naturel très doux et pacifique qui devaient tourner tous leurs efforts à ne pas trop molester les réfractaires, sans paraître violer les lois et décrets du gouvernement.

PÉRIODE ANTÉRIEURE A LA TERREUR

La Constituante avait voté la suppression des couvents le 15 février 1790, et interdit les vœux monastiques. Il n'existait en Soule qu'un seul monastère, celui des Capucins, fondé à Mauléon, vers 1668, par les soins de M^{sr} de Maytie, Évêque d'Oloron. La

municipalité ne prit une décision à l'égard de ces religieux que le 26 mai suivant, et délibéra qu'il serait procédé à l'inventaire des meubles et effets du couvent en présence de tous les religieux, tout en leur en laissant la charge et la garde ; qu'on dresserait un état des religieux profès qui devraient déclarer leur intention de sortir des maisons de leur Ordre ou d'y rester. Plus tard, lorsque fut dressé le relevé des biens nationaux, la municipalité ne décida d'acquérir le couvent des Capucins « qu'autant que l'Assemblée Nationale jugerait nécessaire d'en ordonner la suppression, le vœu unanime des habitants de la ville et du pays étant que cette maison fût conservée pour la retraite des religieux qui ne voudraient point rentrer en liberté ». (Séance du 4 septembre 1790.)

La Constitution civile du clergé avait été décrétée le 12 juillet 1790, mais ne devait être approuvée par le Roi que le 26 décembre suivant. Ce fut la mesure la plus audacieuse de l'Assemblée réformatrice, aggravée encore par le décret du 27 novembre, qui ordonnait à tous ecclésiastiques de prêter serment à la Constitution. Entre temps Mauléon était devenu, lors de la nouvelle division territoriale de la France, le chef-lieu d'un district comprenant exactement l'ancien pays et vicomté de Soule. Devant la tournure que prenaient les événements, le marquis d'Uhart et d'Escuret-Laborde avaient quitté l'Assemblée Nationale. En vain la municipalité de Mauléon conjura-t-elle ce dernier d'aller rejoindre son poste auprès de son collègue d'Arraing, en le chargeant de demander à l'Assemblée le maintien du collège de Mauléon, fondé par M. de Béla-Lassalle, et de démontrer que le partage égal dans les successions serait une loi destructive en Soule, où le morcellement des domaines apporterait le plus grand de tous les malheurs et aucune utilité, etc. Sur le refus de Laborde, le curé de Mauléon, M. d'Etcheberry, fut nommé député, délégué extraordinairement, pour soutenir les intérêts du pays et de la ville. Mais il ne partit pas¹.

Le 6 novembre 1790, eut lieu un changement notable dans la composition du corps de ville, où s'introduisirent des officiers plus imbus des idées nouvelles. Ces derniers devaient être dans les années suivantes les terroristes du pays. Mais comme nous le ver-

1. Il dut cependant faire un voyage à Paris pour prendre les ordres de son Evêque, député à l'Assemblée. Et s'il faut en croire le registre du Comité de surveillance, c'est lui qui aurait apporté, de ce voyage, de nombreux exemplaires des bulles du Pape condamnant la Constitution civile du clergé.

rons plus loin, les éléments modérés déjoueront tous leurs efforts.

En France, la prestation du serment avait été fixée au 4 janvier 1791. Grâce au bon vouloir des membres du directoire du district, ce fut bien après cette date que les curés de Soule furent appelés à prêter le serment. Les défections ne devaient pas être nombreuses dans la Soule septentrionale ; elles le furent davantage dans la Soule méridionale. Néanmoins c'est à peine si l'on compte une dizaine de curés qui aient prêté le serment pur et simple. Tous les autres, le curé de Mauléon en tête, le prêtèrent en réservant formellement tout ce qui dépend de l'autorité spirituelle¹. La conduite des Capucins fut tout autre : à l'unanimité ils prêtèrent purement et simplement le serment civique, et perdirent par là l'estime du peuple, resté foncièrement attaché à l'orthodoxie. Ils furent même à plusieurs reprises l'objet de railleries et d'injures publiques. Le registre des délibérations municipales a conservé le souvenir d'une de ces scènes :

« Il a été dit par un membre que les Capucins de cette ville donnent en toutes les occasions des preuves de patriotisme et d'amour pour la nouvelle Constitution. Une fille a injurié scandaleusement le Père Yves, vicaire des Capucins ; elle lui a dit qu'il était un higanaut cochon, qu'on le ferait courir sur l'âne ; qu'il aspirait à la cure de Mauléon, mais que s'il mettait les pieds à l'église paroissiale on le tuerait. Cette fille est Marie, cadette de Tomieu, couturière. » La municipalité, émue de tant d'audace, le fait ayant d'ailleurs été confirmé par deux témoins, cita la coupable à comparaître à sa barre. Elle dédaigna de se présenter devant le corps municipal, qui la condamna à cinq jours de prison, avec ordre au valet de ville de l'arrêter partout où il la trouverait.

Lors de la nouvelle division territoriale, les trois pays basques de France avaient été réunis au Béarn pour former le département des Basses-Pyrénées. L'administration supérieure se composait de 43 membres élus par canton. Un président et dix des administrateurs formèrent le directoire du département, tandis que les autres restaient attachés à leurs districts respectifs où, au nombre

1. « Le sieur d'Etcheverry, après avoir célébré la messe, est monté en chaire, où étant il a expliqué son opinion sur le serment en question, et a prêté le serment de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui lui sont confiés, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi, exceptant formellement les objets qui regardent le spirituel et qui peuvent intéresser la religion... » (*Doc. part.*)

de cinq, avec l'un deux pour président, ils formèrent les directeurs de ces districts.

Partout s'organisèrent les nouvelles municipalités, et même on forma dans les villes de quelque importance des bataillons de garde nationale pour le maintien du repos public. C'était à l'élection populaire à pourvoir à toutes les fonctions administratives ou civiles, et, il faut le reconnaître, le choix des électeurs se porta presque partout en Soule sur les personnes les plus respectables par leur situation antérieure et les honnêtes gens. Ainsi nous voyons la municipalité de Mauléon maintenir son curé, bien qu'il eût prêté serment avec restriction des droits de l'autorité spirituelle, et nommer, comme juge de paix du canton, l'abbé D'Arhets, également non conformiste, aumônier de l'hôpital. Mais cette situation ne devait pas durer bien longtemps.

L'élection *constitutionnelle* de l'Évêque du département avait eu lieu à Pau, dans l'église des Cordeliers, le 1^{er} mai 1791. 176 voix de *délégués-électeurs* s'étaient portées au deuxième tour de scrutin sur la tête de Sanadon, principal du collège de Pau, et 96 seulement sur l'abbé de Guirail. Le premier fut élu, et alla prendre possession de son siège (Oloron), le samedi 21 mai. Le véritable Évêque d'Oloron, député à Paris, ne revint pas dans son diocèse et alla finir ses jours en Angleterre. Malgré le manque de ses conseils et de ses encouragements, les curés de Soule refusèrent, en grande majorité, de lire dans leurs églises le mandement et la lettre de l'Évêque intrus. Ils purent néanmoins se maintenir dans leurs paroisses respectives, l'organisation nouvelle n'ayant pas encore été effectuée. Sanadon se concerta avec les assemblées administratives au sujet de la circonscription des futures paroisses et prépara les élections qui devaient les pourvoir de leurs titulaires. Ces élections eurent lieu pour le district de Mauléon les 9 octobre 1791 et jours suivants, dans l'église de Berraute, paroissiale de la ville. Les *délégués-électeurs* du district, au nombre de 34, sous la présidence de Jauréguiberry, de Libarrenx, procédèrent donc à la nomination de « curés conformistes », et, le 11 octobre, « au moment que l'assemblée, le peuple et le clergé étaient disposés à entendre la messe, le président a proclamé à haute et intelligible voix, en leur présence : MM. Carricaburu¹, curé de Mauléon ; Elissondo,

1. Carricaburu, curé, fut quelque temps après, le 13 novembre, nommé membre du conseil de ville, à titre de notable.

curé d'Ordriarp ; Bisquey, curé de Tardets ; Agie, curé d'Ossas ; Loge, curé de Barcus ; Erbin, curé de Larraun ; Castillon, curé de Musculdy ; Harissabalet, curé de Licq ; Inchauspe, curé de Montory ; Jauréguiberry, curé de Chéraute ; Phordoy, curé d'Ainharp ; Arcabisquey, curé d'Abense ; et Habiague, curé d'Aroue. Après quoi la messe a été célébrée par le sieur d'Etchandy, en présence du corps municipal de Mauléon qui y a assisté, revêtu de leur écharpe¹. »

Telle est la liste des curés régulièrement nommés par l'assemblée des délégués-électeurs, qui comprenait plusieurs prêtres et curés : l'abbé D'Arhetz, aumônier de l'hôpital, précédemment nommé juge de paix ; Carricaburu, curé d'Ordriarp, qui se fit nommer à la cure de Mauléon ; Duro, curé de Lacarry ; Etchandy, curé de Trois-Villes(?). Ces deux derniers, probablement *non conformistes*, ne se firent pas adjuer de cure ; mais ils restèrent, comme les autres non conformistes, dans leurs paroisses respectives ou leurs paroisses d'origine jusqu'au jour où la persécution les obligea, vers le commencement de l'année 1793, de fuir en Espagne. Quelques-uns, tels que Béhiateguy, Aguerremendi, ce dernier ancien vicaire de Sainte-Engrâce, puis curé constitutionnel d'Arast, qui avaient prêté le serment pur et simple, ou reconnu l'autorité de Sanadon, s'adjugèrent de leur propre autorité, et sous la protection de l'administration du district, quelques cures à leur convenance. Parmi les prêtres jureurs, quelques-uns, entre autres de Tartas, curé de Barcus, ayant reconnu leur erreur, se rétractèrent et continuèrent le plus longtemps qu'il leur fut possible à évangéliser le pays.

L'installation des curés conformistes ne se fit pas partout sans protestations ; à Mauléon, pour ne citer que cette localité, quelques *citoyens* adressèrent au maire d'Arraing une pétition tendant à provoquer une assemblée générale de la municipalité au sujet de l'élection du curé constitutionnel ; l'élection, prétendaient-ils, était vicieuse puisque la municipalité n'avait pas été consultée. Au fond l'on tenait à conserver le curé « non conformiste », d'Etcheberry, originaire du lieu et très estimé de toute la population. Mais les décrets étaient là, et le corps de ville rejeta la pétition. Les voisins de l'église de Berraute, paroissiale de Mauléon, et distante de la ville d'environ un quart de lieue, se refusèrent à tout

1. Extrait des registres des délibérations du directoire du district de Mauléon.

service de l'église (sonnerie des cloches, etc.) et ne voulurent jamais fournir le feu pour les offices au nouveau curé. Devant leur ténacité, la municipalité prit des mesures rigoureuses à l'égard des trois personnes qui habitaient la petite maisonnette, ancien hôpital attenant à l'église, devenue bien national. Elles furent expulsées et remplacées par un sonneur aux gages de la ville. (*Délibération du 4 avril 1792.*)

PÉRIODE DE LA CONVENTION ET DE LA TERREUR

Dès le mois de mai 1792, le corps des officiers municipaux de Mauléon s'était ému des attaques auxquelles étaient en butte les curés constitutionnels, les institutions nouvelles et leurs partisans. Et même un curé non conformiste, coupable sans doute d'avoir manifesté publiquement des idées « rétrogrades », était gardé à vue¹. Le corps municipal de Mauléon, d'où sortiront, en majeure partie, les dénonciateurs des partisans du régime déchu ou des gens coupables seulement de ne pas être assez enthousiastes de la Constitution, ce corps, qui s'adjugera le droit de nommer un comité de surveillance, fit afficher aux « lieux accoutumés » le discours prononcé au sein de son assemblée par le procureur communal :

« Messieurs, on se plaint de toutes parts que certains individus mal intentionnés ne cessent d'avilir la nouvelle constitution par des propos enhardis, et mépriser les personnes qui la révèrent, particulièrement les prêtres conformistes, qui, sous l'apparence d'un Bref du Pape, sont traités de hérétiques et schismatiques. Il me paraît donc de toute urgence de surveiller ces captieux qui ne voient dans les calamités publiques qu'une occasion favorable à leur caprice. En conséquence, je vous requiers, Messieurs, de prendre les mesures suivantes :

1. Belapeyre, procureur de la commune de Mauléon, se plaignait (séance du 13 octobre 1792) de s'être « aperçu que les habitants de la campagne, imbus du fanatisme que certains prêtres avaient semé dans leurs familles, couraient en foule à la messe que l'abbé D'Arthez, ci-devant chanoine, célébrait dans l'oratoire de la ville ; et aussi que plusieurs d'entre eux affectaient de dédaigner la messe et les autres cérémonies des ecclésiastiques conformistes ». Dans le même oratoire officiait quotidiennement le citoyen Urruty, ancien Capucin ayant prêté le serment pur et simple. Mais sa messe ne devait guère être suivie. Cet état de choses ne pouvait durer, et l'assemblée communale interdit à l'abbé D'Arthez de célébrer la messe à l'oratoire de la ville, et le renvoya, si bon lui semblait, la dire à Berraute, en se concertant au préalable avec le citoyen Carricaburu, curé (constitutionnel).

« 1^o De prohiber qu'on avilisse la Constitution et les personnes qui la révérent, sous quelque prétexte que ce soit ;

« 2^o De prier par la voie de la publication (*sic*) tous les bons citoyens de vous dénoncer tous individus qui contreviendront à votre ordonnance...¹ » Signé : *Belapeyre*, procureur de la commune.

Les délibérations du corps municipal ne mentionnent aucune mesure prise dans la suite contre les contrevenants; il eut seulement à sévir contre un citoyen de la ville qui, le 25 juin, avait « proféré des paroles indécentes... en traitant de f... arpaillans (parpaillots) tous les membres ». Peut-être les membres du conseil de ville, présidés par un maire aristocrate, chevalier de Saint-Louis, voulaient-ils seulement se donner l'air de faire du zèle.

Le 2 septembre, eurent lieu à Oloron les élections des députés à la Convention. Un des électeurs de Mauléon, Neveu, avocat en Parlement, fut nommé comme représentant du district, mais il n'avait de « pouvoirs suffisants et illimités, que pour juger la déchéance du Roy seulement² ».

Jusque-là, les Capucins avaient vécu en paix dans leur monastère, et les Sœurs qui étaient chargées de l'hôpital général continuaient à soigner les malades et à instruire les enfants de la ville. Les Capucins avaient donné des gages suffisants à la Constitution nouvelle, ayant tous prêté le serment civique pur et simple, et on les voyait circuler librement dans la ville. Le procureur de la ville, qui plus haut encourageait les dénonciations, prit ombrage de l'habit monastique des uns et des autres, « costume qui répugne au droit que la nature concède à l'homme » et qui inspire « dans le général des idées inconstitutionnelles », bien qu'au particulier on fût convaincu du dévouement à la chose publique de ceux qui le portaient. La municipalité se rangea à l'avis du procureur.

A quelque temps de là, l'église de Berraute était convertie en magasin à fourrage, le siège de la paroisse ayant été transféré dans la chapelle des Capucins; ce à quoi avait consenti le curé

1. *Arch. mun. de Mauléon*, Reg. BB. 4, p. 292.

2. Etienne Neveu, natif de Mauléon, licencié ès droits civil et canonique de l'Université de Pau, fut inscrit comme avocat au Parlement de Navarre, le 2 juillet 1777. (*Arch. des B.-P.*: B, 4767, f^o 15.) Il ne vota point, de même que ses collègues des Basses-Pyrénées, la mort de Louis XVI. On ne cite qu'un autre département, celui des Hautes-Alpes, dont la députation tout entière ait eu une conduite semblable.

constitutionnel. Au mois de décembre eut lieu un remaniement du corps de ville. Quelques-uns des éléments modérés disparurent ; Bélapeyre ne fut plus, il est vrai, procureur de la commune, mais il devait être remplacé par un de ses concitoyens, non moins ardent que lui, de qui les registres municipaux nous ont conservé les extravagants discours. C'était d'ailleurs un partisan zélé des idées nouvelles. Il provoqua au mois de février la plantation d'un arbre de la liberté, ce signe « qui doit nous caractériser dans les principes de la régénération... » et qui « étend ses racines depuis le rempart de Nice jusqu'aux frontières des tyrans ». Une autre fois, au mois d'octobre, demandant l'application de décrets relatifs à la cherté des grains, il ne put s'empêcher d'attirer sur un point spécial l'attention de ses collègues du corps municipal : « Ce n'est pas tout, citoyens ; nous pouvons par un effet de notre surveillance ajouter au grand bien qui doit résulter de cette loi. Tout le monde convient, en connaissance de cause, que les biscuits absorbent une quantité considérable de farine et des œufs, sans qu'ils servent du tout à la sustentation, et de plus qu'il est très facile de frauder la loi dans la vente de ces sortes de friandises, qui doivent leur naissance à la sensualité des castes oubliées, et sont, par cela même, autant d'orties pour les bouches des républicains. Je demande donc que vous interdisiez la vente de ces vilenies. Il est encore un autre objet qui doit tomber sous votre patriotisme, les fruits ; ces productions délicieuses de la nature sont particulièrement destinées pour les républicains. Nous devons par conséquent lever tous les obstacles qui les rendent inaccessibles aux facultés évidemment bornées des républicains. La manie de la revente en est un, les deux mains, l'une plus ambitieuse que l'autre, se réunissant toujours pour donner un prix énorme à toutes sortes de fruits. Je demande donc que vous interdisiez l'achat des fruits pour les revendre. En travaillant ainsi, vous ferez glapir une demi-douzaine de personnes intéressées, mais vous ouvrirez mille bouches qui vous combleront de bénédictions¹. »

La permanence avait été établie dans la maison municipale de Mauléon vers le 16 juin 1793 ; mais cet exemple ne semble pas avoir été suivi en fait par beaucoup de municipalités du district. Trois mois et demi après, le conseil de ville convoqua les citoyens actifs de la commune, pour procéder, en exécution du décret du 21 mars

1. *Arch. mun. de Mauléon*, Reg. BB. 4, p. 415.

précédent, à la formation d'un comité de surveillance. Le directoire du district, composé essentiellement d'éléments modérés, avait jugé inutile de provoquer une telle mesure. Mais certains Mauléonnais, révolutionnaires ardents, aspiraient à terroriser le pays ; c'est à eux que l'on dut la nomination d'un comité de surveillance, où fort malheureusement ils se trouvèrent assez longtemps en majorité pour provoquer et effectuer la presque totalité des arrestations qui eurent lieu. Nous en parlons plus loin avec détails.

Le 3 ventôse an II, sur un arrêté du directoire du district, la municipalité est contrainte de faire enlever les meubles et ornements de l'église des ci-devant Capucins, qui sera transformée en hôpital pour les malades de l'armée des Pyrénées occidentales. — Le 21 ventôse, ou environ, un membre propose la suppression du culte : « Aujourd'hui que la Révolution marche à grands pas à une fin heureuse, nous ne devons pas avoir qu'une et même opinion, ni d'autre culte public que celui de la raison ; ainsi il demande que les églises de la commune soient sur-le-champ fermées et que l'argenterie qui se trouvera dans les églises soit envoyée à la Nation par le ministère de l'administration du district, et qu'enfin les ministres du culte catholique soient invités de cesser de faire aucune fonction de prêtrise ¹. » Mais la municipalité n'ose prendre de sa propre autorité une telle mesure ; elle décide qu'une commission de quatre membres du conseil général de la commune ira demander avis là-dessus au directoire du district.

Dans plusieurs communes éloignées du centre du district, le culte, du moins privé, ne paraît pas avoir été suspendu, même aux jours les plus sombres de la Terreur. Si dans la plupart il cessa par la force même des événements, du moins n'y substitua-t-on pas le culte de la Raison, et les municipalités se contentèrent des fêtes décadaires autour des arbres de la liberté. Une municipalité cependant fait exception, celle d'Aroue, où l'agent national de la commune, Sunhary fils, était, à l'instar de celui de Mauléon, un admirateur convaincu des êtres sanguinaires qui désolaient la France. Il entraîna le conseil de sa commune à voter toutes les mesures antireligieuses et antiroyalistes : défendre de sonner les cloches ; faire enlever de l'église la bannière aux fleurs de lis, et les marques de la royauté de tous les lieux ; anéantir

1. *Arch. mun. de Mauléon*, Reg. BB. 4, p. 449.

toutes les croix des endroits publics ; mettre à la disposition de l'administration les grilles du cimetière et la croix du clocher : démolir le clocher de l'église, envoyer au district les cloches, l'argenterie, le linge de l'église, et consacrer l'église au culte de la Raison¹. L'on vit ce même Sunhary organiser des bals dans l'église d'Aroue, transformée en temple de la Raison.

La *Société populaire*² de Mauléon s'était contentée de planter un nouvel arbre de la liberté, et d'établir un autel de la Patrie au portail de la maison nationale, sur la place publique. Presque toutes les églises furent entièrement dépouillées de leurs objets les plus précieux et des cloches, qui furent adressés d'abord au siège du district, pour être de là dirigés sur Pau.

Comité de surveillance ; les suspects.

La ville de Mauléon, nous venons de le voir, s'était adjugé le droit de nommer un comité de surveillance composé de douze membres, trois de plus que celui du Salut public. L'assemblée plénière des citoyens actifs de la commune, réunis dans l'oratoire de la haute ville, fait choix des citoyens J.-Philippe Belapeyre, juge du tribunal du district, précédemment procureur de la commune ; Bayonnès aîné, officier municipal, Laborde Trébucq, Félix Andreau, Lagarde, Belçaguy, directeur des postes, J.-P. Tomieu fils, Croharé, Darthez, président du tribunal³, Michau fils, Aguer et Cadet Arnis.

Le comité entre en séance dès le 4 novembre et choisit pour président le citoyen Belapeyre et pour secrétaire Andreau. Les citoyens Laborde-Trébucq et Pierregni Croharé sont nommés commissaires délégués pour se rendre de suite auprès des représentants du

1. *Arch. munic. d'Aroue*, Reg. jaune, pp. 133, 135, 139, 163, 166, 174.

2. Il n'y eut pas dans le district de Mauléon d'autre *Société populaire* que celle du chef-lieu. Suivant des notes manuscrites de l'agent national du district rédigées peu avant la chute de Robespierre, elle s'était épurée à plusieurs reprises, et sa composition avait fini par être *très bonne* : c'étaient « de bons sans-culottes, prêts à mourir pour le maintien de la République et la défense de la Convention nationale, et dont la principale ambition était de voir l'anéantissement de tous les tyrans ». — Les jours de décadi, disent ces mêmes notes, il y avait toujours quelques membres qui donnaient des instructions au peuple au pied de l'arbre de la liberté, où les citoyens et les citoyennes se rendaient au bruit du tambour et des instruments. (*Doc. part.*)

3. *Arch. munic. de Mauléon*, BB. 4, Séances des 31 oct. et 2 nov. 1793 ; tout ce qui suit est extrait du registre IV L 2f 2, conservé aux archives des Basses-Pyrénées, et des séries AF II (133^e carton), et III (255^e carton), des Archives Nationales.

peuple. L'un de ces derniers, Féraud, se trouvant à Mauléon pour la surveillance des recrues demandées pour l'armée des Pyrénées occidentales, accorde la surveillance provisoire dans l'étendue du district au comité du lieu, qui, dès lors, fait choix d'une salle de délibérations et demande à la municipalité « une maison pour la réclusion des personnes que le comité jugera nécessaire d'y faire enfermer ».

Il faudra à tout prix trouver des suspects, et « pour donner, dit l'un des membres, une preuve des principes républicains dont nous sommes pénétrés, nous devons commencer par sévir contre les personnes qui appartiennent par les liens du sang à quelqu'un des membres du comité ». La liste est longue des personnes arrêtées pendant près de deux années qu'un comité de surveillance a siégé à Mauléon, et les motifs d'arrestation sont parfois des plus futiles et des plus inattendus. Nous en reproduirons seulement une partie, en faisant choix des plus curieux.

Élisabeth Tomieu : servante de la veuve Béla-Charritte, émigrée en Espagne ; y a suivi sa maîtresse, en est revenue ; y est allée rejoindre sa maîtresse, est revenue de nouveau ; a été émissaire de sa maîtresse, et n'a cessé de donner des preuves inciviques de sa conduite. — Mandat d'amener¹.

Marie Tomieu : propos inciviques contre un curé assermenté (voir plus haut).

Le citoyen Casamajor : ci-devant baron de Chéraute, et conseiller au ci-devant parlement de Pau ; a manifesté qu'il n'avait pas de confiance dans les prêtres constitutionnels, ni dans les décrets ; n'a pu obtenir dans sa commune de certificat de civisme ; a tenu des assemblées secrètes dans sa maison appelée de Chéraute.

La femme et les deux filles dudit Casamajor, comme étant *cessées* avoir les mêmes principes que lui.

Lancel : suspect d'incivisme comme étant ci-devant noble et procureur du Roi, ayant aussi manifesté des sentiments inciviques et eu des entrevues fréquentes avec des personnes jugées suspects.

Mercatbide, meunier du moulin de Chéraute : accapareur de grains ; a participé à discréditer les assignats, en ne vendant son grain que contre des espèces métalliques.

1. C'est un mandat d'amener que l'on voit décerner à chaque dénonciation.

Ducoudrai, musicien : n'a donné aucune marque de civisme ; a enlevé un arrêté du département au moment où il venait d'être affiché.

Etcheberry, marchand (de Mauléon), a manifesté avec persévérance son attachement pour l'ancien régime et pour les prêtres insermentés, et fréquenté des personnes reconnues suspectes.

La cadette de Herrero (de Gotein), gouvernante du ci-devant curé réfractaire dudit lieu ; actes inciviques ; a fait plusieurs voyages en Espagne.

La citoyenne Basterrèche (d'Alos) : a eu des relations et des correspondances avec des prêtres déportés, et donné des preuves signalées d'incivisme. — Deux religieuses demeurant chez ladite Basterrèche, suspectes pour « avoir germé » le fanatisme dans la paroisse d'Alos en éloignant les paroissiens de la confiance qu'ils avaient dans le curé constitutionnel, et avoir eu des entrevues fréquentes avec des personnes suspectes.

Marianne Lateulade : a dédaigné les prêtres constitutionnels, fait une risée de leurs cérémonies ; a eu enfin des relations avec des personnes reconnues et jugées suspectes.

Vignave dit Arroquain (de Garindein) : a éloigné le peuple des principes décrétés ; a convoqué des assemblées communes les jours de fête au moment que le curé constitutionnel célébrait les offices divins, pour empêcher le peuple d'y assister, et faire germer par là le fanatisme ; a publié de prétendues bulles du pape (*sic*) portant que les prêtres constitutionnels étaient des hérétiques et schismatiques ; a fait des affronts au curé constitutionnel ; est enfin ci-devant noble.

Carrère dit Bedat (d'Abense) : pour avoir tenu des propos anticiviques et dit que les patriotes sont des *pecs*, pour avoir dit encore qu'il serait plus avantageux pour nous de laisser entrer l'Espagnol en France, et que si nous nous levions en masse, eux, c'est-à-dire lui avec les autres ci-devant nobles, nous attaqueront par derrière.

Sunhary, notaire d'Aroue : pour avoir manifesté des propos anticiviques, avoir dit aussi que le curé constitutionnel était un « cochon » et que sa messe ne valait rien ; pour avoir dit qu'aucun général n'avait trahi la France ; enfin pour avoir été en relation avec les prêtres déportés.

Landuix et sa mère (d'Aroue) : pour avoir désapprouvé publiquement la Constitution républicaine et dit qu'elle ne serait pas de

longue durée; pour avoir dit aux personnes qui revenaient de la messe, si elles venaient de la comédie; pour avoir eu des relations épistolaires avec les prêtres déportés; enfin pour avoir fréquenté constamment des personnes suspectes.

Phordoy, curé constitutionnel d'Aroue, qui lui-même avait dénoncé, peu auparavant, les trois personnes ci-dessus : 1° pour avoir dit, de l'église Saint-Blaise de l'Hôpital, dans le temps du serment des prêtres exigé par la loi, que pour lui, il ne le prêterait pas, qu'il laisserait plutôt répandre son sang de toutes ses veines; 2° pour avoir dit, quelque temps après la mort de Louis Capet, qu'il le regrettait infiniment, et qu'il voudrait l'ancien régime de toute son âme; 3° pour avoir prêché un jour, de l'autel de l'église d'Aroue, qu'il y avait des personnes, ou pour mieux dire, des charlatans qui faisaient répandre des fausses nouvelles et causaient des troubles, en disant que les prêtres se marieront, mais que tout cela était faux et qu'il n'en fallait rien croire; 4° pour avoir voulu... exiger du froment... pour la bénédiction de l'air; 5° pour avoir voulu exiger un sol ou deux liards de chaque personne qui s'est confessée à lui au temps pascal, etc., etc.; pour avoir dit (en présence de l'accusateur) que, pour être bien et heureux, nous avons besoin d'une religion dominante, et que ce propos a été tenu depuis le gouvernement républicain.

Galland, Chaho et Monségu (de Tardets) : pour n'avoir pas, étant sergents publics, fait viser leurs certificats de civisme par le comité, ni donné de marques de civisme, et pour être regardés comme suspects par le public.

Laberrondo (de Barcus) : comme ayant un frère ex-capucin, un autre prêtre, aussi déporté;... ayant eu des relations suivies avec des personnes suspectes.

Abbadie (d'Arrast), notaire public : pour n'avoir pas fait viser son certificat de civisme par le comité; comme ci-devant abbé-lai; pour n'avoir jamais donné des marques de civisme; enfin pour avoir eu des relations avec des personnes suspectes.

D'autres personnes furent également arrêtées ou gardées à vue pour des motifs variés : les d'Arthez, oncle et neveu, chanoines; d'Arthez-Lassalle; Philippe d'Abense et sa fille ci-devant religieuse; d'Onismendy, la citoyenne Iratchet, Harrieldgui; Marie Cupereix; Tartas (d'Etcharry) et sa mère; Sallenave père (d'Arroue) et son fils, ex-abbé; Etchecopar-Choco (de Licharre); J.-P. Vigneau (de Barcus); Montauban; Vignerte (de Larrory); Belçunçuburu et

Alcat (de Barcus); Berterrèche de Menditte; Sunhary père et Casenave fils (de Licharre); Landestoy, ancien juge; Lassalle (de Saint-Étienne); Sagarciague et Jauréguiberry et ses sœurs (de Mendibieu), etc.

Mais toutes ces arrestations ne sont pas maintenues : Ambroise d'Arthez est mis en liberté sur une demande des jeunes gens de Mauléon. Et, si le comité s'était ingénié à trouver des motifs d'arrestation, il ne sera pas embarrassé pour en trouver qui justifieront la mise en liberté de certains suspects, ou bien il alléguera de l'insuffisance des premiers : Marie Tomieu était en état d'ivresse lorsqu'elle prononça les paroles rapportées plus haut, et puis il y a deux ans de cela; la femme du citoyen Casamajor de Chéraute et sa fille aînée sont mises en liberté purement et simplement, la cadette provisoirement, comme moins réservée dans la conduite que l'aînée. Sont également mis en liberté : Lancel; Mercatbide, meunier; d'Arthez, prêtre; Berterrèche de Mendite; Sunhary et Casenave (de Licharre); Ph. d'Abense, Vignave (de Garindcin); les citoyennes d'Andurain-Camou, de Carsusan-Béhic. (Séances des 5, 8 et 11 frimaire an II.) Les principaux dénonciateurs avaient été : certains membres du comité que les comptes rendus ne désignent pas par leurs noms; Etchebest (de Mendibieu); Arcabisquay, curé constitutionnel d'Abense; Phordoy, curé constitutionnel d'Aroue; Arcénéguay, commissaire du canton de Domezain, et Sunhary fils, agent national d'Aroue.

Un arrêté de Féraud, le représentant du peuple à l'armée des Pyrénées, et qui était loin d'être aussi sanguinaire que son collègue Monestier, suspendit, le 10 frimaire, le comité de ses fonctions et chargea le directoire du district d'en nommer un nouveau, qui eut à sa tête d'Escuret-Laborde, ancien député à l'Assemblée Nationale, et Marmisolle pour secrétaire; les autres membres élus furent : D'Elissegaray, déjà président de l'administration du district; Appalaspé, d'Arraing, fils de l'ancien député, procureur syndic du directoire; Hagou, Haget-Lambert, Capagorry, Croharé, Pourtauborde, Habiague, Chuhand-Poeydevant.

Le premier soin du nouveau comité est d'empêcher les derniers élargissements consentis par l'ancien, sauf à examiner à son tour les motifs de réclusion; en attendant sont faites deux ou trois nouvelles arrestations. Une demande adressée au président de l'ancien comité, au sujet de renseignements à fournir sur certains détenus, se termine par ces paroles étonnantes de modération et

d'équité, pour une époque si troublée : « Tels sont, citoyen, les éclaircissements qui sont demandés à votre comité, qui nous sont absolument nécessaires pour régler nos opérations. Le simple soupçon suffit dans ce temps de révolution pour ordonner des incarcérations, mais après cette opération nécessitée par les mesures de sûreté générale, il faut scruter avec scrupule la conduite des détenus pour les faire juger s'ils sont coupables et les renvoyer en liberté s'ils ne le sont pas. Salut et fraternité. » Signé : d'Escuret-Laborde et Marmissolle.

Après examen des dossiers fournis et des informations nouvellement recueillies, le comité ordonne l'élargissement des citoyens et citoyennes pour lesquels les motifs de réclusion lui ont paru insuffisants : Élisabeth Tomieu, Lassalle (de Saint-Étienne), les deux religieuses d'Alos, Marianne Lateulade (les relations intimes que cette dernière avait eues avec des gens suspects n'ayant été que des relations galantes), Casamajor (de Chéraute), Abbadie (d'Arrast), Sunhary père (d'Aroue)¹.

Avis est demandé sur ces élargissements au citoyen Féraud, qui les approuve pleinement. Plusieurs autres détenus vont être encore remis en liberté, ce sont les citoyens et citoyennes : Arthez-Lassalle (bien qu'il ait voulu arracher la cocarde nationale au citoyen Capagorry, mais ce n'a été qu'en badinant); la cadette de Herrero (de Gotein); Sallenave, père (d'Etcharri); la citoyenne Landuix, Justine, Philippe et Marianne Carrère; la citoyenne Iratchet, Marie Cupereix et la citoyenne Tartas.

Des mandats d'arrêt sont décernés contre vingt-cinq habitants de Gestas (4 nivôse an II), coupables d'avoir organisé une émeute, méconnu la loi, et méprisé le pouvoir municipal, en bafouant le citoyen Etchebarne, maire, et en le promenant revêtu de son écharpe sur un âne, avec menace de le pendre.

Quelques autres détenus sont encore élargis : Jauréguiberry, Touyaret, Etcheberry, marchand, Landuix, Tartas, Sallenave, cadet, Carrère-Bedat, Dubarbier-Ellissague, Landestoy.

Avant de se dissoudre pour des raisons d'incompatibilité de fonctions, plusieurs de ses membres faisant partie de l'administration du district, le comité ordonne la réclusion de Laberrondo, notaire de Barcus, dénoncé par le comité de surveillance de sa commune, et fixe à 19 livres 3 sols la somme que chacun des

1. Séances du 23 au 26 frimaire.

détenus mis en liberté aura à payer pour frais d'arrestation.

C'était, on le voit, se tirer à bon compte d'une situation qui eût été bien périlleuse presque partout ailleurs.

Le 13 pluviôse an II, un comité fut formé pour la troisième fois, qui se composait des citoyens Chuhando, Escuret-Laborde, Capagorri, déjà membres du précédent ; Éloi Landetchepare, Lagarde, Vidart, Goulette, Rospide, Lanalette, Michelot, Grison, président, et Tomieu, secrétaire.

Parmi ses actes intéressants, nous nous contenterons de mentionner une instruction au sujet de la dénonciation portée contre le curé et le maire de Gestas, faite à la requête du comité d'Orthez ; la mise en surveillance, sur l'ordre du représentant du peuple, de Lancel et Cazenave déjà élargis, de Durruty, ex-capucin, « qui se permet de reprendre et d'instruire le peuple dans des idées fanatiques ». Un arrêté du même Féraud révoque de ses fonctions de juge au directoire du district « le sieur Darthez, ancien syndic des États de Soule, membre du précédent comité de surveillance, parce qu'il n'a jamais eu dans ce pays la réputation d'un patriote ; qu'au contraire, il reste constant qu'il a entretenu chez lui son frère Ambroise Arthez, ex-chanoine, qui a rétracté son serment, et qui a été arrêté par nos ordres, dans sa propre maison, et traduit au tribunal du département des Basses-Pyrénées¹ ».

1. Ambroise d'Arthez, chanoine, quoique simple clerc tonsuré, par suite de la résiliation faite en sa faveur par son oncle, prêtre, du canonical dont il était pourvu à l'église cathédrale de Sainte-Marie, avait déjà été arrêté, comme on a pu le voir plus haut, de même que cet oncle, pour explication par eux donnée du serment qu'ils avaient prêté en exécution du décret du 14 août 1792. (Ce serment n'était déjà plus celui imposé par la Constitution civile du clergé : il consistait à jurer de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant.) Remis en liberté, l'un d'eux, l'ancien doyen du chapitre d'Oloron, ne fut plus inquiété ; mais son neveu, j'ai en vain cherché pour quels motifs, fut l'objet des rigueurs de Féraud. Il avait été délivré sur le vu d'une pétition signée de tous les jeunes gens de Mauléon qui avaient été « aussi surpris que consternés de l'arrestation du citoyen Ambroise d'Arthez, leur frère d'armes ». La pétition ajoutait qu'il n'avait cessé de donner des preuves d'un civisme pur et décidé, avait exactement rempli le service de la garde nationale, avait été l'un des plus empressés toutes les fois que les pétitionnaires avaient dû prendre les armes pour la défense de la frontière ; qu'il avait toujours paru au-devant d'eux et s'était le plus exposé au feu de l'ennemi ; qu'enfin, depuis le moment où ils avaient été mis en réquisition, ils avaient formé le vœu unanime de l'avoir pour un de leurs officiers. — Abusa-t-il de cette situation pour rendre la jeunesse hos-

Le comité dut encore s'occuper de rétablir l'ordre dans la maison de réclusion, dont les gardes s'étaient relâchés, depuis la précédente administration, au point que cette maison « ne respirait que la jubilation ». Un règlement en dix articles assura la police intérieure des reclus.

Quelques remaniements eurent lieu dans la composition de ce comité. Grison, président, et Tomieu, secrétaire, sont remplacés, le 1^{er} ventôse, par les citoyens Lagarde et Vidart ; le 18 ventôse, d'Escuret-Laborde redevient président, avec Goulette pour secrétaire ; et, conformément à la loi, ces changements se font de quinzaine en quinzaine.

Les arrestations ne sont plus bien nombreuses. L'émeute qui avait révolutionné la paroisse de Gestas fait les frais de bien des séances, et treize des coupables sont transférés à Pau pour comparaître devant le tribunal criminel du département. Les enquêtes continuent sur les détenus. Elles nous révèlent que deux d'entre eux, Belçunçaburu et Alcat, de Barcus, étaient coupables : le premier, d'avoir troublé, le 2 décembre 1792, l'assemblée primaire réunie pour l'élection d'un juge de paix ; il avait, en outre, le 27 avril 1793, à l'occasion d'une fausse alerte (irruption des Espagnols), fait « marcher par la force et violence la municipalité, la menaçant de la percer avec une broche, si elle ne marchait pas ». Le second l'avait appuyé dans ses violences, et même mis « son fusil en joue contre un garde national ».

Jusque-là la Terreur avait été fort douce en somme dans le district : c'est que, nous l'avons donné à entendre plus haut, des hommes modérés se trouvaient à la tête des diverses administrations ; et s'ils se laissèrent aller parfois à des arrestations en apparence bien arbitraires, ils surent remédier aux actes injustes que la timidité, souvent mauvaise conseillère, ou la crainte de plus grands maux les avait portés à commettre. Ils ne furent pas toujours eux-mêmes à l'abri des délations. Mauléon ne manquait pas de *sans-culottes*, qui étaient vexés de ne pas voir les directeurs du district ou les membres du nouveau comité se plier à toutes leurs injonctions. L'un d'eux dénonça un jour au citoyen Féraud,

tile à la Convention ? Je ne saurais le dire. Quoi qu'il en soit, il fut condamné à mort ; et, s'il faut en croire Berriat Saint-Prix, dans ses *Études sur la justice révolutionnaire à Paris et dans les départements*, ce fut la seule condamnation à mort, prononcée révolutionnairement, qui eut lieu à Pau. Au moment où il allait être exécuté, on le trouva mort dans sa prison.

représentant du peuple, un personnage notable de la ville, Toumalin, ancien notaire apostolique et qui, sans se mettre beaucoup en évidence, avait été pendant ces temps troublés l'âme de la conciliation ; on l'accusait d'aristocratie, parce qu'il n'allait point à la messe (des curés constitutionnels bien entendu) et paraissait n'avoir point de confiance dans les prêtres, et d'être l'émissaire d'émigrés. Il n'eut pas de peine pourtant à se justifier, dans un mémoire qu'il adressa sans retard à Féraud. Ce dernier le déchargea de l'accusation portée contre lui dans une note adressée au comité de surveillance, qui dès l'abord, avait rejeté la demande des dénonciateurs : « Vu que ce genre d'aristocratie est commun à tous ceux que la raison et la philosophie éclairent, qu'il n'est aucun patriote éclairé qui soit plus longtemps le jouet du charlatanisme des prêtres, qu'eux-mêmes ont été forcés d'avouer et que la confiance ne se commande pas ; vu qu'il est muni d'un certificat de civisme délivré par le conseil général de la commune ;... d'un second certificat... visé et approuvé par le district de Mauléon et par l'administration épurée du département..., nous déclarons que le citoyen Toumalin ne pourra être recherché pour les faits relatifs à la liberté de ses opinions, ni pour les autres faits mentionnés dans l'accusation... » (6 pluviôse an II.)

A la suite d'une lettre du Comité du Salut public, en date du 18 germinal, aux comités pour recommander une plus grande vigilance relativement aux détenus, lettre signée de Lindet, Carnot, Saint-Just, C. A. Prieur, B. Barrère, Collot d'Herbois et Robespierre, les membres du comité de surveillance se soumettent aux prescriptions qu'elle renferme, mais avec une sage lenteur. Les tableaux relatifs aux reclus et destinés au Comité du Salut public sont cependant achevés pour le 19 floréal ; mais ils seront au préalable adressés aux maires des communes respectives des reclus pour être affichés trois jours durant, et recevoir les modifications qu'ils comportent.

Rien de bien saillant ne se passe avant la réaction thermidorienne ; le comité ne fait que deux ou trois nouvelles arrestations, et continue à mettre en liberté des détenus coupables de futilités grossières à plaisir. Il ne reste plus au 8 thermidor dans la maison de réclusion que les citoyens Darthez aîné, ancien juge ; d'Arthez-Lassalle, Casamajor, baron de Chéraute, tous deux reclus pour la seconde fois ; Laberrondo, notaire ; Cambot, curé de Gestas ; Alcat ; Belçunçaburu ; Harriलगuy, et les citoyennes Basterrèche,

Bartibas, Guichené, Fourcade, Carricondo, ex-religieuses ; Bartibas et Satçoury, ex-Sœurs converses.

Les comptes rendus des séances à partir du 23 thermidor mentionnent la plupart que les membres du comité ont siégé jusqu'à sept heures sans qu'il se soit présenté personne. Peu à peu les reclus restants sont remis en liberté¹. C'est ainsi que finit, en Soule, ce régime de la Terreur, qui avait semé la désolation et la mort dans tant de régions.

La réaction thermidorienne marqua la fin des horreurs qui avaient ensanglanté la France, et un décret en date du 12 prairial an III autorisa, moyennant conditions, la réouverture des églises et l'exercice privé du culte catholique. Quelques prêtres non conformistes sortirent de leurs retraites et regagnèrent leurs paroisses ; ils ne devaient cependant pas être reconnus encore officiellement par les autorités locales, et l'on voit les prêtres *conformistes* se remettre à la tête des paroisses dont ils avaient été investis par l'élection ou qu'ils s'étaient d'eux-mêmes attribuées.

Dès le 29 prairial, une vingtaine de citoyens de Mauléon demandent par voie de pétition à la municipalité l'usage de la chapelle du quartier d'en haut pour l'exercice de leur culte. Ce qui leur est accordé, à charge par eux « d'entretenir la chapelle et de la réparer ainsi qu'ils verront », et le corps de ville arrête « que le culte s'exercera avec la plus grande tranquillité, paix et union, aux dix heures du matin, sans qu'il soit permis auxdits citoyens de s'assembler au son des cloches ». Le même jour, le citoyen Fabian Durruty, prêtre *catholique, apostolique et romain*¹, ex-capucin, se présente à la maison commune de Mauléon pour déclarer se soumettre aux lois de la République et dire qu'« il se propose d'exercer le ministère de son culte, connu sous la dénomination de culte catholique, dans l'étendue de la commune ». A quelque temps de là, le « citoyen Carricaburu, ex-curé » (constitutionnel), fait une déclaration identique (1^{er} messidor). — A la suite des menées royalistes qui avaient éclaté sur divers points du territoire, la formule du serment change, et Carricaburu et Durruty prêtent le serment

1. Lorsque se fit, le 20 frimaire an III, le renouvellement des autorités constituées du district, nous voyons nommer comme fonctionnaires plusieurs anciens reclus : d'Arthez-Lassalle, adjoint au directoire ; Lancel, président du tribunal ; Sunhary père, suppléant au même tribunal ; Detcheverry, Laxague et Lassalle de Saint-Etienne, membres du comité de surveillance.

2. Ces quatre mots sont en surcharge, de la main même de Durruty.

« de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III », et choisissent pour l'exercice de leur culte, le premier l'église de Berraute, ancienne paroissiale de Mauléon, et le second, « la ci-devant église des Capucins ». L'abbé d'Arthez qui, pendant la Terreur, s'était soustrait aux poursuites exercées contre lui au titre de suspect et n'avait prêté le serment que conditionnellement, déclare simplement faire choix pour l'exercice du culte de la chapelle de l'hospice civil, dont il était l'aumônier¹.

Dans les communes voisines se passent des faits identiques : Phordoy, ancien curé constitutionnel, qui, le 20 ventôse an III, avait été choisi pour secrétaire greffier de la commune d'Aroue, déclare vouloir profiter de la nouvelle loi qui autorise le culte au sein des églises, en disant qu'il a vécu en bon citoyen et qu'il ne troublera point l'ordre public ; de même Aguerremendy à Arrast, etc., etc., et successivement les serments de reconnaissance de l'universalité des citoyens pour le souverain et de haine à la royauté et à l'anarchie sont exigés d'eux.

Nous nous arrêtons ici : la Soule, qui restera quelque temps encore district indépendant, a perdu tout espoir de recouvrer ses libertés perdues, pour ne devenir qu'une portion d'un département et d'un diocèse nouveaux.

D^r LARRIEU.

1. *Arch. mun. de Mauléon*, Reg. du 23 prairial à l'an 9 (BB., 57). L'abbé d'Arthez, comme tous ses confrères non conformistes déportés, s'était réfugié en Espagne, d'où il pouvait assez facilement entretenir des relations avec la Soule. Détail à noter, c'est que, à notre connaissance, aucun prêtre conformiste ne se maria.

II

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DU LABOURD

Éléonore d'Autriche et la rançon de François I^{er}

PAR

M. FRANCISQUE HABASQUE

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DU LABOURD

Éléonore d'Autriche et la rançon de François I^{er}

PAR

M. FRANCISQUE HABASQUE

*Conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.*

LE 24 février 1525, après avoir combattu sous Pavie comme un héros d'Homère, le roi François I^{er}, perdant son sang par deux blessures, était demeuré prisonnier des capitaines de Charles-Quint. Bientôt transféré d'Italie en Espagne, il y avait subi la plus dure captivité. Enfermé dans l'Alcazar de Madrid, déçu dans son espoir d'une paix prompte et honorable, ulcéré par les implacables exigences de l'Empereur, il avait contracté une maladie des plus graves qui l'avait conduit aux portes du tombeau. Entré en convalescence et convaincu que rien ne ferait fléchir les prétentions de son ennemi, il s'était décidé à feindre d'y céder. Arguant de ce que, d'après les lois de la chevalerie, un prisonnier surveillé n'est pas tenu de garder la foi que la contrainte lui a arrachée, il avait, par avance, dressé un acte de protestation contre ce qu'il allait faire, puis il avait signé le traité de Madrid.

L'article fondamental de ce traité, celui dont le refus avait si longtemps empêché tout accord, était la rétrocession à Charles-Quint du duché de Bourgogne et de ses dépendances, domaines de son bisaïeul Charles le Téméraire, repris, en vertu du droit

salique, à sa grand-mère, Marie de Bourgogne, par la couronne de France.

Pour aller faire sanctionner par les États et les parlements du royaume cette restitution de la Bourgogne, François I^{er} obtenait immédiatement sa liberté. Mais il envoyait à sa place, en otages, les deux fils aînés qu'il avait eus de la feuë reine Claude, le dauphin, âgé de huit ans et demi, qui ne régna pas, et le duc d'Orléans, âgé de sept ans, qui fut depuis Henri II. Messieurs les Enfants, comme on disait, devaient être rendus après la ratification et l'exécution du traité. Alors aussi, François devait épouser Éléonore d'Autriche, reine douairière de Portugal, sœur de Charles-Quint. Comme gage de l'accomplissement de ce mariage, d'étranges fiançailles avaient eu lieu. Un matin le Roi, alité et souffrant de la fièvre, avait vu entrer, dans sa chambre de l'Alcazar de Madrid, le vice-roi de Naples Lannoy, housé et éperonné, qui, muni de la procuration de la reine de Portugal, venait la fiancer avec son futur époux. Les paroles consacrées furent échangées entre les deux hommes, et, de ce jour, l'Empereur dit que François I^{er} devait appeler Éléonore sa femme. Il conduisit son nouveau beau-frère faire à celle-ci deux ou trois courtes visites d'apparat. Il la fit même danser en sa présence, ce qu'elle faisait avec beaucoup de grâce, et ce fut tout. Le Roi partit et, de très loin, la Reine le suivit à petites journées.

On sait ce qui advint. François I^{er}, de retour dans ses États, en mars 1526, refusa d'exécuter le traité ; ses fils, séparés de leurs serviteurs, demeurèrent captifs, et sa royale fiancée fut retenue en Espagne. Bientôt une ligue formidable se formait contre Charles-Quint, dont l'énorme puissance faisait redouter l'accession à la monarchie universelle, et de toutes parts la guerre recommençait.

Elle eut de nombreuses péripéties et fut féconde en étranges incidents, pour ne parler que du sac de Rome par le connétable de Bourbon et des provocations en combat singulier que s'adressèrent le Roi et l'Empereur. Enfin elle fut terminée, le 3 août 1529, par le traité fameux que signèrent à Cambrai, pour les deux monarques, la reine-mère Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche, régente des Pays-Bas, tante de Charles-Quint.

De ce traité, qui visait presque toutes les contrées de l'Europe occidentale, nous n'avons à retenir ici que deux clauses, les principales à la vérité, celles qui étaient en quelque sorte le pivot de la paix. Aux termes de l'une, l'Empereur renonçait à cette rétro-

cession de la Bourgogne, pierre d'achoppement du traité de Madrid, et, à la place, il recevait 2.000.000 d'écus d'or formant « l'honnête rançon » dont François I^{er} s'était toujours reconnu redevable envers lui et moyennant le paiement de laquelle il s'engageait à rendre les jeunes princes ses otages. Aux termes de l'autre, le mariage d'Éléonore d'Autriche avec François I^{er}, à demi célébré en 1526 et demeuré depuis en suspens, devait recevoir sa consécration définitive.

L'exécution de ces deux clauses allait ajouter une nouvelle page à l'histoire si riche du Labourd. Sa situation formant trait-d'union entre la France et l'Espagne, le désignait en effet, comme il arriva si souvent par ailleurs, pour être le théâtre de ces deux actes d'importance : l'échange de la rançon contre les princes et l'entrée de la Reine dans son nouveau royaume.

Actuellement, avec les banques, le télégraphe, le téléphone et les chemins de fer, en quelques jours tout eût été terminé, et un beau matin, les Labourdins eussent appris par leur journal que la rançon était payée et que la Reine et les enfants royaux étaient dans la capitale, installés dans leur palais.

Mais, naguère, il n'en allait pas de même ; les conditions de temps et de lieu étaient singulièrement différentes et les habitants du pays frontière leur durent alors d'avoir sous les yeux, pendant six mois, d'intéressants et parfois de mémorables spectacles.

Le traité de Cambrai avait été signé en août 1529 ; le 20 janvier de la même année (le premier de l'an était encore fixé au 25 mars), les Saint-Jean-de-Luziens constatèrent enfin, à leur grande satisfaction, qu'on en poursuivait l'exécution normale, en voyant, à l'heure de dîner, un train brillant de trois cents chevaux faire halte sur leurs places. C'était le vicomte de Turenne, qui, avec des conseillers, des secrétaires et une fringante élite de jeunes gentilshommes, s'en allait à Tolède, en galante ambassade, vers Éléonore d'Autriche, resserrer au nom du Roi les engagements matrimoniaux si singulièrement ébauchés par Lannoy.

M. de Turenne venait de se reposer un peu à Bayonne de la pénible traversée des Landes ; il était allé voir, sur la grève, une baleine capturée dans le golfe par les pêcheurs de Biarritz ; et maintenant, ayant mis sa caravane en bon ordre, il se préparait à prendre contact officiel avec l'Espagne en recevant aux abords de Saint-Jean-de-Luz les officiers d'Éléonore chargés de faciliter son voyage au delà des monts.

Les badauds du lieu n'avaient pas fini de dissenter sur le luxe déployé par le vicomte de Turenne, sur les habits de velours à ses couleurs de ses pages et de ses laquais, sur le riche équipement de ses mulets, le nombre de ses palefreniers, les épais troupeaux de moutons que ses vivandiers poussaient devant eux, que déjà un nouvel aliment s'offrait à leur curiosité.

Cette fois, c'était Messire Louis de Flandre, seigneur de Praët, chevalier de la Toison d'Or, qui, envoyé de l'Empereur, se rendait à Bayonne avec des spécialistes expérimentés pour y surveiller le bon aloi des 1.200.000 écus d'or qui devaient bientôt remplir le trésor toujours affamé de son puissant souverain.

Ces 1.200.000 écus d'or au soleil, d'une frappe uniforme et du poids de seize grains, formaient la partie payable comptant des 2.000.000 de la rançon. Des 800.000 écus restants, une part devait être employée à retirer des obligations souscrites et des bijoux gagés au roi d'Angleterre par les empereurs Maximilien et Charles-Quint, notamment une grande fleur de lis en diamants contenant du bois de la vraie Croix ; le surplus était l'objet d'arrangements spéciaux.

Néanmoins le versement à faire constituait pour l'époque une somme énorme et, alors que le Nouveau-Monde n'avait point encore déversé sur l'Europe les richesses de ses mines, représentait une masse de métal précieux presque invraisemblable. Aussi, depuis la fin de l'année 1528, François I^{er}, dans la prévision de sa rançon, travaillait-il à la réunir. Il avait, des divers ordres du royaume, obtenu des subsides, les avait fait lever activement dans toutes les provinces et, à la fin de 1529, des instructions avaient été données pour diriger sur Bayonne les sommes recueillies.

Pour remplir la très importante et complexe mission de présider à la concentration du trésor, de l'échanger contre les Enfants de France, de recevoir la Reine au seuil du royaume et diriger son voyage jusqu'au Roi, ce n'était pas trop d'un des premiers personnages de l'État.

Le choix de François I^{er} se fixa sur Messire Anne de Montmorency, grand-maître et maréchal de France et gouverneur du Languedoc, lequel reçut ses pleins pouvoirs.

L'entourage de ce haut et puissant seigneur répondait aux diverses phases de l'œuvre qu'il devait accomplir. Pour le conseiller et l'accompagner, il avait de grands dignitaires d'Église et de robe longue ; pour régler les questions d'argent, des généraux des

finances ; pour se garder, lors de l'échange, des capitaines de choix ; pour escorter la Reine, les plus brillants gentilshommes de la cour ; pour la servir et assurer son voyage, les meilleurs officiers de la maison du Roi.

Cette superbe compagnie, qui comptait au moins deux mille chevaux, arrivait dans le Midi soucieuse de figurer avec un éclat digne d'elle en face des Espagnols et devant la souveraine. Aussi attirait-elle à sa suite des nuées de marchands qui comptaient sur cette riche clientèle pour écouler leurs étoffes de luxe et leurs somptueuses garnitures.

Le 22 mars 1529, le grand-maitre entra dans Bayonne et, suivant l'ordre logique des choses, donnait d'abord ses soins à la rançon. Les généraux des finances de Bourgogne et de Normandie, à ce départis, déployèrent une diligence infatigable ; jour et nuit, dépêches et exprès, envoyés dans toutes les directions, pressèrent les envois de numéraire ; sans relâche, à mesure que les espèces arrivaient, les maitres des monnaies, pièce à pièce, les éprouvèrent et les pesèrent ; de telle sorte qu'un mois à peine étant écoulé, put se passer au Château-Vieux une scène probablement unique en son genre.

Le mercredi 29 avril 1530, le grand-maitre, ayant invité à dîner en son logis le seigneur de Praët, le pria, le repas fini, ainsi que les membres de son ambassade, parmi lesquels figurait le général et maitre des monnaies de Flandre, de vouloir bien l'accompagner au Château-Vieux. Une fois là, on se dirigea vers la chambre réservée au général de Normandie. Un spectacle, tel qu'à le contempler « les yeux éballissaient », y attendait les arrivants. Au milieu de la chambre, sur un tapis vert recouvrant les carreaux, s'élevait un monceau scintillant, rutilant, éblouissant de 300.000 écus d'or au soleil. A l'entour du monceau, rangés, dit la chronique, comme les apôtres autour du Maitre, se dressaient, l'orifice béant, soixante ou quatre-vingts sacs regorgeant d'autres espèces d'or : nobles à la rose, de Henry, angelots, ducats, doubles ducats, écus vieux, royaux, écus à la couronne, alphonsines, rixdales, florins et philippes. Encore n'était-ce là qu'un commencement. De la chambre du général de Normandie on passa dans celle du général de Bourgogne, où un même arrangement frappait les regards. Il y avait cette différence, néanmoins, que le cas central comptait 600.000 écus au soleil au lieu de 300.000. Cette fois le flegme imperturbable des Espagnols fut vaincu, et ils avouèrent qu'ils trouvaient beaux

les deux monceaux d'or. Quant au grand-maitre, il fit suivre la présentation de tant de richesse de ces politiques et philosophiques paroles : « Messieurs, vous voyez comme le Roi, qui veut tenir et exécuter les articles de la paix, se met en son devoir pour faire paiement à l'Empereur, pour avoir et retirer Messeigneurs ses Enfants ; et vaut beaucoup mieux de l'employer en cette affaire que de faire la guerre et causer la perdition de sang humain. »

Montmorency fit également voir au seigneur de Praët les obligations, la fleur de lis et les joyaux retirés à la décharge de l'Empereur des mains du roi d'Angleterre ; et, de plus, courant par les coins, quelque 100.000 marcs d'argent fin en cendrée. Il prouvait ainsi aux envoyés d'Espagne, malgré leurs secrètes défiances, qu'il était en état de parfaire la rançon et qu'il se trouvait maintenant en droit de les inviter à arrêter, de concert avec lui, les mesures à prendre pour l'échange de ceux qu'on nommait Messieurs les Enfants.

Ces jeunes princes, gardés depuis longtemps au milieu des montagnes, dans la forteresse de Pedrazza de la Sierra, avec une vigilance d'autant plus soupçonneuse qu'on redoutait qu'ils ne fussent enlevés par le moyen de quelque sortilège, ces jeunes princes avaient enfin depuis quelques semaines quitté leur prison et s'étaient rapprochés de la frontière sous la conduite de Don Pedro Hernandez de Velasco, connétable de Castille. Investi, après son père, du soin de leur surveillance, le connétable avait pris toutes les mesures pour les tenir à distance à l'abri d'un coup de main, et lui-même s'était établi à Fontarabie. Ayant reçu de l'Empereur la même haute mission que Montmorency du Roi, il lui appartenait de fixer avec celui-ci les détails de l'échange des royaux otages. Il donna ses instructions au seigneur de Praët pour suivre à Bayonne les négociations nécessaires.

Ces négociations ne laissèrent pas d'être longues et laborieuses. En effet le connétable et le grand-maitre se tenaient l'un et l'autre pour de vaillants capitaines et de dignes chevaliers ; mais les mœurs du temps toléraient parfois, sous couleur d'habileté ou de ruse, certaines licences qui seraient aujourd'hui plus sévèrement qualifiées. Or, tout au fond, le connétable craignait que le grand-maitre ne songeât à enlever les Enfants et la Reine tout en gardant le trésor, tandis que le grand-maitre n'eût pas été étonné outre mesure que le connétable n'eût l'idée de prendre le trésor sans rendre la Reine et les Enfants. De cette préoccupation réciproque

et du souci ombrageux de ne pas laisser prendre à la nation adverse le moindre avantage de cérémonial dont sa vanité pût se targuer comme d'une ombre de supériorité, naquit enfin un traité longuement libellé en vingt-huit articles. Il descendait aux plus minutieux détails et semblait plutôt destiné à prémunir les contractants contre les entreprises d'un mortel ennemi qu'à régler les formalités d'un acte suprême de paix.

Le lieu fixé pour l'échange fut l'entrée de la Bidassoa, juste sur la ligne frontière, à égale distance entre Hendaye et Fontarabie ; le moment, celui de la pleine mer. Au point choisi on installerait un ponton de 40 pieds de long sur 15 de large, muni aux quatre coins d'un système d'ancres et de câbles assurant sa fixité et sa flottaison. Une barrière de 4 pieds de hauteur devait, dans sa largeur, diviser le ponton en deux parties égales.

Deux gabarres de même grandeur amarrées en face, l'une française, sous Hendaye, l'autre espagnole, sous Fontarabie, seraient armées chacune de douze rameurs de sa nationalité et montées, celle d'Hendaye, par douze gentilshommes français dont le grand-maitre, celle de Fontarabie, par douze gentilshommes espagnols dont le connétable. Les gentilshommes, en cape, ne porteraient que l'épée et le poignard ; les rameurs auraient des rames scrupuleusement pareilles de longueur et de forme. La gabarre de France porterait l'or de la rançon ; mais la gabarre espagnole, pour qu'elle n'eût pas l'avantage de la légèreté, serait lestée d'un même poids de fer. Dans la gabarre espagnole seraient, avec le seigneur de Brissac, les Enfants de France armés de poignards ; mais dans la gabarre française, pour maintenir l'égalité de force, seraient, avec Don Alvaro de Lugo, deux pages espagnols de même taille et de même âge que les princes, ayant le poignard au côté. Après une visite réciproque du ponton pour s'assurer qu'il ne cachait aucun piège, les deux gabarres, à un signal donné, s'en approcheraient simultanément et, avec de strictes précautions, l'échange aurait lieu.

La barque de la Reine, avec un équipage mi-parti français et espagnol, quitterait à ce moment les eaux espagnoles pour entrer dans les eaux de France.

Mais ce n'était pas assez de se garantir d'une surprise au ponton même, et les négociateurs jugèrent prudent de se garder contre une attaque en règle préparée d'avance soit par terre soit par eau. Pour parer à toute entreprise des forces de terre il fut décidé que,

dix jours avant et dix jours après celui de la délivrance, aucune troupe d'hommes de guerre à cheval ou à pied ne pourrait approcher de dix lieues de la frontière; le jour de la délivrance, tout rassemblement de gens du pays était interdit dans un rayon de trois lieues. Chacun des deux chefs pouvait seulement conserver sous sa main sept cents fantassins et deux cents cavaliers, identiquement armés et équipés; et, pour s'assurer que la convention ne serait point violée, il avait le droit, douze jours durant, avant l'échange, de faire battre l'estrade dans la zone interdite du pays par douze de ses gentilshommes. Quant au château de Fontarabie, ses canons étaient enlevés pour éviter toute volée intempestive. Afin de prévenir une attaque navale, la mer serait surveillée par un galion espagnol croisant devant Saint-Jean-de-Luz et par un galion français croisant devant Passages, tandis que, montées par des équipages mixtes, deux barques garderaient la rivière, l'une en amont, l'autre en aval du ponton. Aucune autre embarcation ne devait se trouver sur les deux rives.

Cependant que duraient les négociations, on avait achevé de classer les espèces de la rançon, dont beaucoup se trouvèrent trop légères, si bien qu'aux 1.200.000 écus il fallut en ajouter 40.000 de tare; on avait encloué le tout dans soixante caisses scellées des sceaux des commissaires français et espagnols, et il devenait urgent d'activer les préparatifs compliqués nécessités par la convention d'échange.

Pour les surveiller de plus près, Montmorency quitta Bayonne et vint s'installer à Saint-Jean-de-Luz.

Ce lieu charmant, si coquettement posé au fond de sa baie arrondie, n'avait pas encore été mutilé par la fureur des flots; son commerce était florissant, sa population nombreuse et prospère, et il est facile de se figurer le pittoresque encombrement et l'animation joyeuse qu'il présenta durant le séjour de trois semaines qu'y fit le grand-maître. Dans les carrefours, sur le port où ils musaient, dans les tavernes où ils buvaient, chez les bourgeois où ils logaient, c'était un fourmillement de beaux soldats et d'élégants gentilshommes. Montmorency avait donné ordre aux marchands de Bayonne de l'approvisionner pour quatre mille hommes et deux mille chevaux. Aussi affluaient les chariots chargés de vivres et de grains, les pinasses rentrant de la pêche, les convois d'outres rebondies gonflées de vin de Navarre. Chaque matin, de six ou sept grandes lieues, accouraient, sveltes et accortes, élancées sous leur fardeau,

les filles de la côte et des villages environnants, portant sur leur tête qui du pain, qui du poisson, des fruits, des légumes et du fourrage. Les rues, à toute heure, retentissaient du galop des courriers : les uns allaient à Bordeaux, où était le Roi, expédiés des diverses étapes où s'arrêtait Éléonore d'Autriche, qui s'acheminait alors lentement de Tolède vers la France ; les autres arrivaient avec les dépêches et les ordres de la cour. Une nouvelle succédait à l'autre. Les événements se précipitaient. Un jour, repassait le seigneur de Turenne revenant de sa galante ambassade. D'autres fois, sous la conduite des officiers et des palefreniers de la Reine, défilaient des centaines de mulets harnachés à l'espagnole, transportant à Bayonne ses richesses, ses objets précieux, sa garde-robe et les bagages de ses dames et de ses gens. Puis on apprenait que la Reine elle-même était de l'autre côté de la Bidassoa, tout près, à Renteria. Successivement, en pompe, le grand-maitre, le Cardinal de Tournon, s'y rendaient pour lui présenter leurs respects. Le premier président de Toulouse faisait de même et l'on parlait fort de la harangue « très belle et bien troussée » qu'il lui avait adressée.

Vers la fin de juin tout était prêt et il fut convenu entre Montmorency et le connétable de Castille que le vendredi 1^{er} juillet à la pleine mer de huit heures du matin, au lieu dit, les 1.200.000 écus seraient remis, Messieurs les Enfants délivrés et que la Reine passerait en France.

Donc au matin du 30 juin, cent hommes d'armes des compagnies d'ordonnance et trois ceuts hommes de pied, complément de l'escorte dont le grand-maitre avait droit de se faire accompagner à Hendaye, quittèrent Bayonne, où ils avaient été laissés à la garde du trésor, pour se diriger sur Saint-Jean-de-Luz, au point de concentration. Chaque troupe avait déployé tout le luxe en son pouvoir. Les hommes de pied, la toque couverte de plumes, portaient chausses aux couleurs de la Reine, jaune, blanc et noir. Les cavaliers, appartenant à cette gendarmerie célèbre où commander cent hommes était un honneur insigne même pour un prince du sang, les cavaliers caracolaient sur des chevaux d'Espagne couverts de housses de satin ou de velours aux couleurs des compagnies et portant un plumet de même au chanfrein. Cette magnifique cavalerie dut cantonner à Guéthary tellement Saint-Jean-de-Luz était plein ; une place pourtant y avait été réservée aux fantassins, qui logèrent à l'hôtellerie de l'Estoile sur les sables.

Deux heures après le départ de ces troupes de Bayonne, le trésor se mit en marche, répartie par charges égales sur trente mulets. Un trente et unième portait la fleur de lys en diamants, les obligations remises par le Roi d'Angleterre et des liasses de papiers relatifs à des cessions de droits. Le tout était sous la garde de cent soldats à pied, sans armes, le bâton à la main et sous la surveillance jalouse du commissaire espagnol Don Alvaro de Lugo, qui ne devait plus perdre les caisses de vue. En effet, à Saint-Jean-de-Luz, selon l'accord fait, il s'enferma et coucha avec ses Espagnols dans la chambre du logis du grand-maitre où elles furent déposées. Mais le gardien lui-même était strictement gardé par de solides postes français placés en haut et en bas de la maison, de telle sorte qu'il y avait quelque chance pour que, dans cette nuit du 30 juin au 1^{er} juillet, le trésor reposât en paix.

Absorbé tout entier par le soin de donner ses ordres et d'en assurer l'exécution, le grand-maitre, lui, ne reposa point. Dans la soirée, après que le salut fut sonné, il avait fait publier à son de trompe, de par le Roi, que personne, le lendemain, ne fût assez osé, sous peine de la hart, pour franchir sans permission, vers l'Espagne, le pont de Saint-Jean-de-Luz. Puis, présent partout, il avait inspecté ses postes et organisé le départ. A une heure après minuit les trompettes sonnaient le boute-selle, les tambourins criaient que chacun se rendit à son enseigne, et, à trois heures du matin, une première troupe de cinquante chevaux se mettait en marche pour éclairer la route d'Hendaye. Trois enseignes de gens de pied suivaient ; après venait le trésor, chaque mulet encadré de quatre hommes pour le relever, s'il lui arrivait de rouler par les chemins. Quant au grand-maitre, vêtu d'une robe à chevaucher de velours noir chamarrée de gros fils d'or, il était superbement monté sur un genêt caparaçonné à ses couleurs ; derrière lui, quarante gentilshommes d'élite et, pour fermer la marche, cent cinquante hommes d'armes, la lance au poing. Le sénéchal d'Agenais avec des archers de la garde du Roi demeurait à la garde du pont.

Vers les sept heures du matin, l'étincelante colonne arrivait à Hendaye, en face de ce merveilleux cirque de montagnes étagées que la nature semble avoir disposé pour servir de théâtre aux grandes scènes historiques. La mer montait, le ponton se balançait au milieu de la Bidassoa ; mais Fontarabie semblait dormir dans ses remparts ; sa marine, que l'on s'attendait à voir grouillante de monde, était absolument déserte, et le grand-maitre apprenait

avec stupéfaction que le connétable, refusant l'échange des Enfants de France, venait de leur faire précipitamment reprendre le chemin de Renteria, d'où ils étaient partis à l'aube. Un espion l'avait avisé que les chemins de France se couvraient de troupes bien au-delà du chiffre convenu, et, redoutant l'enlèvement de vive force et sans rançon de ses augustes otages, il les avait mis hors de portée.

La surprise de Montmorency n'eut d'égale que sa colère. Prenant à témoins les gentilshommes espagnols qui étaient avec lui du scrupule avec lequel il s'était conformé aux conditions de l'accord, il se mit en mesure d'envoyer défier le connétable, le sommant d'exécuter le traité, sinon « qu'il l'appellerait en lieu qu'il lui ferait confesser avoir failli à sa foi ».

La Reine, de son côté, depuis trois jours arrivée à Fontarabie, avait cru enfin, après avoir été mariée deux fois par procuration au Roi de France et après deux ans d'attente, que le jour avait lui de son entrée dans son royaume; sa fortune entière était à Bayonne, et voici qu'au dernier moment tout paraissait manquer. Désespérée, elle, d'ordinaire si douce et si calme, s'emporta et en vint aux menaces à l'encontre du connétable.

Enfin cependant, après échange de messages et force explications, le malentendu se dissipa. Des courriers envoyés ventre à terre à Renteria en firent revenir les jeunes princes. On se mit en mesure de faire de chaque côté les inspections et vérifications prévues, et, comme il avait été dit, l'échange se fit ce jour du 1^{er} juillet 1530; mais ce fut à la pleine mer du soir au lieu de l'être à celle du matin.

Il était huit heures quand les deux gabarres avec leur précieux chargement quittèrent les rives opposées et vinrent se ranger, celle du trésor, montée par les Français, au bord du ponton qui regardait Hendaye, celle de Messieurs les Enfants, montée par les Espagnols, au bord du ponton vis-à-vis Fontarabie; chaque équipage se massa à l'une des extrémités de son bateau; puis le connétable et le grand-maître, montés simultanément sur le ponton et séparés par la barrière, appelèrent un à un chacun de leurs compagnons, qui, traversant aussi d'un mouvement simultané, allèrent prendre place à l'extrémité laissée libre du bateau adverse; jusqu'à ce qu'enfin tout l'équipage espagnol se trouvât sur la gabarre du trésor et tout l'équipage français sur la gabarre des Princes. Chaque navire alors, par une extrémité différente, contourna le ponton et fit force de rames vers la rive opposée.

A cet instant précis, le bateau de la Reine, cessant d'être conduit par son patron espagnol pour passer sous la direction d'un patron français, franchissait la ligne médiane du fleuve. Éléonore d'Autriche était en France, où elle prenait pied sur le territoire de Labourd presque au même instant que ceux qu'elle appelait déjà ses enfants.

Dans sa stipulation essentielle, le traité de Cambrai était exécuté. La paix régnait entre la France et l'Espagne.

Mais le temps pressait ; il fallait se hâter de quitter cette grève et, au prix d'une course longue encore, aller chercher la couchée. Aussi vit-on bientôt les longues files du cortège remonter la pente des vertes collines qui dominent Hendaye. La Reine était portée sur une litière de drap d'or frisé sur frise ; le Dauphin et le duc d'Orléans l'accompagnaient à cheval, tandis que ses dames et ses demoiselles suivaient assises en selle à la mode de Portugal sur des mules harnachées de velours. Peu à peu cependant le voisinage de la mer, la brume s'élevant des vallées, avaient rafraîchi l'air ; Éléonore, redoutant pour les jeunes princes les suites des fatigues et des émotions des jours précédents, les fit monter dans sa litière. Puis l'obscurité s'était faite et, pour éclairer la route, il avait fallu allumer des flambeaux, dont les lueurs espacées dissipaient à demi les ombres de cette belle nuit d'été, lorsque tout à coup, à mi-chemin de Saint-Jean-de-Luz, l'air retentit de frénétiques acclamations, et cinq cents jeunes Saint-Jean-de-Luziens, tous brandissant des torches, accourant comme une vague de feu, entourèrent la litière, qui, au milieu de cette mouvante clarté, dépassa Ciboure et atteignit le pont de la Nivelle.

C'était l'endroit où Saint-Jean-de-Luz recevait officiellement la Reine.

La population n'avait guère reposé la nuit précédente, mais, celle-ci, qui eût songé à dormir ? On attendait la plus grande dame du monde, la Reine de France, la « meilleure » sœur de l'Empereur, roi des Espagnes, dont toutes les sœurs portaient la couronne royale. On attendait cette princesse, dont l'heureuse influence empêcherait sans doute le retour, entre les deux plus puissants monarques de la chrétienté, de guerres terribles si lourdes au peuple, si désastreuses à la frontière. Comme plus tard une douce fille de France allant épouser un roi d'Espagne, celle-ci déjà pouvait s'appeler la Reine de la paix. D'ailleurs était-elle donc étrangère, cette Éléonore d'Autriche, toute Française de langage et d'é-

ducation, et dans les veines de laquelle coulait le sang des grands ducs de Bourgogne de la maison de Valois? Sans doute, faisant cesser à la cour le règne onéreux des favorites, elle allait y faire reflourir les temps regrettés de la vertueuse Anne de Bretagne et de la bonne reine Claude. Son histoire d'ailleurs attendrissait : son père enlevé subitement en pleine jeunesse, sa mère, affolée, mystérieusement enfermée dans un château d'Espagne, elle avait été élevée, aînée de six petits enfants, dans la Flandre, sa patrie, à ce que l'on appelait encore la cour de Bourgogne. Là, jeune fille, elle n'avait pu empêcher son cœur de parler en faveur d'un jeune et beau paladin, cadet de Bavière sans apanage. Mais l'idylle avait été impitoyablement brisée dans sa fleur. Princesse, elle se devait à sa maison et, à dix-neuf ans, on l'avait mariée au roi Emmanuel de Portugal, le souverain, disait-on, le plus riche du monde, mais contrefait, deux fois veuf, ayant une cinquantaine d'année et huit enfants. Dans toute leur sévère grandeur, elle avait accepté et rempli ses devoirs de souveraine, d'épouse et de mère. Après la mort de son mari et après avoir eu d'autres vues sur elle, Charles-Quint, un beau jour, avait jugé utile de la fiancer au Roi de France pendant sa captivité ; puis il l'avait retenue pendant quatre ans en Espagne, et voici qu'elle arrivait pour rejoindre un mari dont elle aurait à conquérir l'affection, conduisant d'une effusion vraiment maternelle deux pauvres enfants, deux fils de France qui, à un âge où la liberté est si nécessaire, venaient de souffrir longuement, emprisonnés pour la patrie!

Aussi les cœurs étaient profondément émus chez ces braves habitants de Saint-Jean-de-Luz, « si loyaux serviteurs de la couronne de France qu'ils se seraient fait crucifier pour la querelle d'icelle » ; et, depuis le matin, l'incertitude et l'attente exaltaient les esprits, lorsqu'à la vue de la foule qui bordait la Nivelle, apparurent à la tête du pont, dans une lumière aussi vive que celle du jour, la Reine et les deux princes. Elle, dans sa litière d'or, brune, pâle, le visage bienveillant et gracieux dans l'attrayante maturité de ses trente ans, telle qu'on peut la voir encore au Louvre dans le tableau des Noces de Cana ; eux, dans un costume de féerie, robe de drap d'or frisé sur frise doublée de satin cramoisi, pourpoint de satin violet et saie de velours cramoisi.

Ce fut un instant d'inénarrable enthousiasme, un véritable délire ; les cris ne pouvaient tarir de « France ! France ! vive le Roi ! vive la Reine ! vive le Dauphin ! » Le pays paraissait en flam-

mes, tellement nombreux s'allumaient les feux de joie ; tout y était bon et on y jeta jusqu'aux bois de construction des navires, sacrifice sans prix pour ce peuple de marins.

Cependant, sur le pont, les prêtres avec la croix et l'eau bénite, la torche en main, chantaient le *Te Deum laudamus* ; le Bayle adressait à la Souveraine un discours de bienvenue d'une brièveté très goûtée ; puis les femmes des principales familles du lieu, au nombre de vingt-cinq ou trente, coiffées, à leur mode, de grandes cornes sur la tête, venaient entourer la litière et, portant elles aussi des torches, sans cesser d'acclamer les royaux arrivants, les accompagnaient au logis où Éléonore allait enfin pouvoir goûter quelque repos.

Elle y entra, tenant de chaque main l'un de Messieurs les Enfants ; mais ceux-ci ne tardèrent point, conduits par le Grand-Maitre, à gagner à pied leur propre logis assez éloigné. Chez eux les attendait un souper auquel ils firent honneur avec l'appétit de leur âge ; la Reine de son côté se mettait à table, tandis que ses dames et ses demoiselles, affamées par le voyage, demandaient aux officiers du pain qu'elles se hâtaient d'aller manger cachées derrière la tapisserie.

Montmorency n'avait plus qu'à annoncer au Roi le succès de sa mission. Il y employa le reste de la nuit, envoyant aussi des courriers au Pape et aux puissances amies, le Roi d'Angleterre, la République de Venise et Messieurs des Ligues. Déjà, de Hendaye même, il en avait expédié un autre aux grands personnages demeurés à Bayonne pour les prévenir que la Reine venait de toucher le sol du Royaume et pour qu'ils eussent à faire connaître incontinent la bonne nouvelle au peuple par des salves d'artillerie. Ce message tourna d'assez plaisante façon. Il était minuit quand le courrier arriva aux portes. Tout dormait ; on mit quelque temps à lui ouvrir ; il alla droit à l'archevêque de Bordeaux, lequel envoya quérir le seigneur de Saint-Bonnet, qui commandait la ville ; bref, d'avis en avis, d'ordre en ordre, il était deux heures du matin quand tout à coup, dix ou douze grosses pièces de canon, tonnait avec furie, vinrent en sursaut réveiller les habitants. Depuis des années ont vivait en guerre, depuis des mois on parlait de surprise, la ville était pleine d'Espagnols, les Bayonnais croient à une attaque soudaine ; les hommes s'arment précipitamment et courent à leur poste de combat, les femmes s'empressent à amasser des pierres et à bouillir de l'huile. Il y fallut assez longtemps pour

leur faire comprendre de quoi il s'agissait. Chacun se remit enfin d'une alarme si chaude et, « mettant gaiement le couteau sur la table », acheva la nuit en faisant bonne chère.

D'ailleurs, ce jour qui se levait était celui où leur ville allait recevoir la Reine de France.

Ce samedi 2 juillet, celle-ci se leva fort tard ; il en fut de même de Messieurs les Enfants. Chacun en leur logis, ils entendirent la messe, dînèrent à midi, puis tous les trois se réunirent pour monter dans la litière royale et se diriger sur Bayonne, accompagnés du Grend-Maitre et du Cardinal de Tournon.

Ce fut encore un fier et séduisant défilé de dames et de seigneurs que les Saint-Jean-de-Luziens virent s'éloigner vers Bidart et Guéthary ; mais par-dessus tout, l'image des princes et de la Reine devait rester dans leur souvenir comme un éblouissement. Le Dauphin et son frère avaient, en effet, revêtu des robes à chevaucher de velours cramoisi brodées selon la mode régnante avec de gros fils d'or, ils portaient des pourpoints de satin cramoisi, des housses de maroquin noir, et leurs bonnets, où s'enroulait une plume d'autruche, étaient de velours noir richement ferrés de fers d'or émaillé. Quant au costume d'Éléonore d'Autriche, il ne faut rien ôter de sa saveur à la description d'un témoin oculaire : « Elle avait une fine robe de velours noir doublée de satin cramoisi ; les manches montées satin cramoisi bandées de grandes bandes de drap d'or séparées qui se tenaient à aiguillettes de rubans de fine soie ferrées de fers d'or émaillé, chargés de perles fort belles. Sa tête était accoutrée et habillée à la Portugaise. Sur icelle il y avait un pourpris garni de pierres précieuses, beau et riche, à l'entour duquel il y avait d'autres grosses perles qui donnaient fort beau lustre à la beauté et reluisance des cheveux ; sur son estomac avait un colleral garni triplement encore d'autres perles plus grosses où étaient mêlés, parmi, des rubis et des diamants grands, beaux et de grande valeur qui reluisaient fort. Son dit estomac était tout découvert et blanc comme l'albâtre et davantage un tant doux et benin visage avec un maintien de princesse sentant sa maison et le faisant très beau voir. »

Ainsi parée comme une icône, les pierreries dont elle était couverte jetant mille feux sous le soleil, majestueuse dans sa litière de drap d'or, la Reine arriva jusqu'à la porte Saint-Léon de Bayonne. Devant elle chevauchaient, avec Montmorency, les Enfants de France, qui avaient monté leurs haquenées à une portée d'arbalète

de l'enceinte ; à ses portières se tenaient, sur leurs mules aux harnachements dorés, deux princes de l'Église, le Cardinal de Tournon et l'Évêque d'Aire.

De toutes parts, sur les remparts, au Château-Vieux, au Château-Neuf, le canon tonnait. A la porte étaient massés les quatre Ordres mendiants, les chanoines de la cathédrale, tout le clergé, les officiers de justice, les jurats et les consuls en robe et chaperon écarlates. Sous le porche, le clerc de ville fit une harangue où, par licence oratoire, tutoyant la Reine comme on tutoie la Divinité, il vantait sa pureté et sa simplicité colombine, son bon vouloir, sa beauté très excellente, et la comparait savamment à Esther, à Abigaïl, à Julia, femme de Pompée, à Deborah et à la reine de Saba. Il ne pouvait que plaire, et « ladite dame l'écouta très volontiers sans tourner les yeux çà et là ».

Alors, au son triomphant des trompettes et des clairons, les musiques jouant, les cloches sonnait à toute volée, le clergé et les magistrats de Bayonne en tête, la procession superbe s'achemina lentement vers la cathédrale, au long des rues sablées, toutes tendues de tapisseries, sur le fond diapré desquelles se détachaient en notes vives les toilettes et les parures des dames entassées aux fenêtres. La Reine s'avancait sous un poêle de damas jaune et rouge porté par les consuls ; devant, dansaient et jouaient du tambourin trente enfants de la ville vêtus de pourpoints et chasses écartelés de satin vert et rouge et coiffés de bonnets rouges à plumes blanches. A Notre-Dame, on rendit grâce à Dieu et à la bonne Dame sa Mère ; puis la Reine, que le Cardinal et le Grand-Maitre soutenaient par-dessous les bras, d'une allure hiératique, se dirigea vers son logis.

Éléonore d'Autriche venait d'accomplir, à travers le Labourd, la première étape du voyage triomphal au cours duquel elle allait enfin rencontrer son royal époux et dont le terme devait être cette apothéose des reines de France, le couronnement, prélude trop souvent de bien des déceptions et de bien des tristesses.

Le lendemain, 3 juillet, elle partait pour Saint-Vincent, commençant la dure traversée des Landes.

FRANCISQUE HABASQUE,

*Conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.*

III

UNE PAGE D'HAGIOGRAPHIE BASQUE

SAINT FRANÇOIS-XAVIER

PAR

LE R. P. ETCHEBARNE

UNE PAGE D'HAGIOGRAPHIE BASQUE

SAINT FRANÇOIS-XAVIER

PAR

LE R. P. ETCHEBARNE

CE qui fait la force et la grandeur d'un peuple, d'une race, dit Guizot, c'est sa foi et ses convictions religieuses. Or les nombreux historiens de ce peuple basque, aux origines lointaines et mystérieuses, affirment qu'il a eu toujours à cœur de garder avec un soin jaloux sa religion et ses vieilles croyances.

A travers les âges, l'ambition de leurs maîtres, les calculs de la politique, les grandes crises sociales, ont pu jeter, au sein de ces populations, des idées nouvelles et des aspirations inconnues. Mais si le Basque a suivi la fortune d'un conquérant heureux, s'il a vu partager son territoire entre deux princes rivaux, il n'en est pas moins resté profondément religieux. C'est ce qui explique peut-être son existence après tant de peuples disparus et sa vitalité parmi tant de ruines.

Il y a quelques années, en un jour à jamais béni¹, j'avais le bonheur de recueillir le témoignage de cette vérité profonde de la bouche même du glorieux Pontife qui préside avec tant de sagesse et de fermeté aux destinées de l'Église. Je garde avec amour, vous le comprenez, chacune des paroles tombées de ses lèvres augustes.

1. 6 janvier. — Réception des jeunes gens de l'Institut Catholique de Paris par Léon XIII.

« Les Basques, nous disait Léon XIII, doivent rester unis à l'Église avec le même attachement qui les fixe aux flancs de leurs montagnes ; c'était leur gloire dans le passé, ce sera leur sauvegarde dans l'avenir. »

De tout temps, cette fidélité à la foi des ancêtres a multiplié au sein du Pays Basque ces nombreuses familles chrétiennes où la religion est considérée comme la plus belle part de l'héritage paternel.

François-Xavier, notre héros, que vous connaissez déjà, et dont le souvenir ne devait pas rester étranger à nos belles fêtes, naquit à l'un de ces foyers chrétiens.

Laissons aux érudits le soin de fouiller encore bibliothèques et archives avant d'établir définitivement l'origine de ses aïeux. Qu'ils appartiennent à la Navarre espagnole ou française, peu importe. Pour nous, on l'a déjà dit, il n'y eut jamais de Pyrénées, et nos armes peuvent porter aujourd'hui, avec tout l'éclat de la vérité, cette vieille et fière devise : *Saspiak bat*¹.

Le père de l'illustre apôtre des Indes, Jean de Jasso, vint au monde vers le milieu du quinzième siècle, dans la maison Sala, de la paroisse Saint-Saturnin-de-Jassou, aujourd'hui Jaxu, à quelques kilomètres de Saint-Jean-Pied-de-Port².

Seule une vieille chapelle, à peine reconnaissable et devenue l'école du village, indique aujourd'hui l'emplacement de l'antique manoir, solidement assis non loin de la belle voie romaine qui conduisait de Lapurdum à Pampelune.

Jean de Jassou, nous dit un de ses excellents biographes³, fut envoyé dans la capitale de la Navarre pour y faire son éducation. Il se livra avec ardeur à l'étude, surtout à celle des lois du pays. S'il faut en juger par le titre⁴ que lui donnèrent ses concitoyens et par les hautes charges qu'il occupa, il obtint les plus grands succès. Honoré de la confiance de son souverain, il devint bientôt premier président du conseil du royaume, et, en cette qualité, il assista, le 10 janvier 1494, au couronnement de Jean d'Albret et de Catherine de Navarre dans la cathédrale de Pampelune.

Une femme accomplie, Marie, unique héritière de Martin d'Az-

1. Sept provinces, une race.

2. Basses-Pyrénées.

3. M. Haristoy, le docte curé de Ciboure (Basses-Pyrénées); *Recherches historiques sur le Pays Basque*.

4. « El egregio doctor, Juan de Jasso. »

picuelta et de Jeanne de Xavier, avait uni sa destinée à celle du noble Navarrais.

Des six enfants que Dieu leur donna, Xavier, notre héros, devait illustrer à tout jamais le nom de sa mère. Il vit le jour au château de Xavier, le 7 avril 1506. Cette demeure seigneuriale qui se trouve aux pieds des Pyrénées, à sept ou huit lieues de Pampelune, appartenait depuis deux cent cinquante ans à la maison de Xavier. Ses aïeux maternels l'avaient obtenue du roi Thibaud I^{er}, en récompense des services signalés qu'ils avaient rendus à la couronne de Navarre.

Au milieu d'une nature merveilleuse de fécondité et de fraîcheur, sous les regards de parents vigilants et pieux, François grandit, caressé par les influences salutaires de la belle nature et environné de la tendresse éclairée des siens. « Il avait le corps robuste, nous dit son historien ; beaucoup d'agrément en son extérieur ; surtout l'humeur gaie, complaisante et propre à se faire aimer ¹. »

Dès que son esprit fut assez ouvert pour s'intéresser aux connaissances humaines, son père, sans négliger personnellement son éducation, le confia à un de ses parents, aussi célèbre par ses grandes vertus que par sa science profonde. Il s'appelait Martin de Azpicuelta, mais il est plus connu sous le nom de docteur Navarre ².

C'est probablement sous l'inspiration de ce maître illustre que François prit le parti d'aller achever ses études à l'Université de Paris, devenue le rendez-vous de la jeune noblesse d'Espagne, d'Allemagne et d'Italie. Elle brillait d'un incomparable éclat au moment où Jean de Jasso donnait à son fils l'autorisation de se rendre en France.

Le jeune François avait dix-huit ans. D'heureuses dispositions, un esprit pénétrant, une mémoire impeccable, un goût très sûr, le portaient vers l'étude des lettres. Il laissa la profession des armes à ses frères.

Comme notre jeune François ne retournera plus en Navarre, sinon

1. Le Père Bouhours, *Vie de S. François-Xavier*.

2. Charles-Quint, dans plusieurs traités, avait promis de restituer la Navarre à son possesseur légitime, Henri II. Mais cet empereur et son fils, Philippe II, la conservaient toujours, non sans quelques scrupules. S'étant adressés au docteur Navarre, qui passait pour un des premiers théologiens de son temps, celui-ci eut le courage de leur répondre que la conscience et le devoir les obligeaient à restituer à son maître cette province usurpée.

pour la traverser en se rendant à Lisbonne, d'où il gagnera les Indes, c'est pendant cette période de sa vie qu'il faut placer ses nombreux voyages aux terres de Jassou. Les *Annales de Navarre* nous disent, en effet, que Jean de Jasso prenait souvent le chemin du pays natal et de la maison paternelle avec sa famille, mais le plus souvent avec le jeune François. Celui-ci n'oublia jamais une demeure toute remplie des souvenirs de son enfance et gardienne peut-être des cendres de son père. Les premières impressions de la vie ne sont-elles pas les plus durables ? Le jour qui suit le jour s'envole, rapide, avec ses préoccupations et parfois ses surprises, laissant à peine une légère empreinte sur la trace profonde des premiers pas dans le chemin de la vie. François connut assurément les conséquences de la commune loi. Son imagination ardente, aux jours de sa gloire mondaine, comme à l'heure des rudes et saints labeurs, dut le reporter souvent auprès de son vieux père, resté fidèle au prince légitime et, pour ce motif, retiré à Jassou, où la mort vint probablement le surprendre ; car, après l'usurpation de la Haute-Navarre par Ferdinand le Catholique, et malgré les sollicitations de Charles-Quint, son successeur, la plupart des gentilshommes basques suivirent la mauvaise fortune de Henri II. Ils ne repassèrent plus les Pyrénées.

Sans nul doute les malheurs de son pays avivèrent le patriotisme du jeune Navarrais. Aussi, à peine arrivé à Paris, François, qui produit ses titres de noblesse, n'a garde d'oublier celui de Jasso, dont il est justement fier. Désormais, il se fera appeler François de Josse jusqu'au jour où, pour répondre à l'appel d'un autre Basque illustre, Ignace de Loyola, il foulera aux pieds, et pour toujours, les hochets de la vanité.

Mais l'heure de Dieu n'a pas encore sonné pour cette âme éprise de gloire et rêvant des succès nouveaux. Pourquoi s'étonner alors de l'ardeur qu'apporte François à l'étude de la philosophie ?

En peu de temps, son savoir et sa réputation lui valent, après une thèse brillante, le titre de « maître ès arts » et une chaire de sciences au célèbre collège de Beauvais. C'était en 1531, et François-Xavier avait vingt-cinq ans.

« En gentilhomme qu'il était, nous dit un critique distingué¹, le

1. M. l'abbé Soubielle, curé de Saint-Jacques de Pau : Origine française de saint François-Xavier, *Revue des questions historiques*, 55^e livr., n^o du 1^{er} juillet 1881 ; travail très sérieux et très documenté que termine une conclusion irréfutable.

jeune Navarrais voulut, avant de paraître dans sa chaire, faire preuve de noblesse. Il s'adressa pour en avoir les moyens à Don Miguel, son frère aîné ; et l'enquête se fit avec un soin minutieux. Les pièces devant servir à une production légale et publique furent choisies, classées avec exactitude et vérifiées avec une rigueur toute juridique : il y en a même qui portent l'attestation de quelques chanceliers du royaume signant au nom de leurs souverains. Quelles étaient donc ces pièces qui devaient établir pour François sa filiation et la noblesse de sa race ? Sans doute celles de la maison de Xavier ou d'Azpicuelta ? Non. Elles n'étaient autres que sa généalogie de Basse-Navarre et les titres attestant qu'il descendait de la maison de Jaxu. Enquête précieuse, dont les documents, heureusement conservés aux archives de la famille, sont devenus la source des plus sûres et des plus authentiques informations. »

Pendant que François enseignait la philosophie au collège de Beauvais, il continuait de demeurer dans celui de Sainte-Barbe, où il avait fait ses études. C'est là qu'il eut le bonheur de commencer ses relations avec Pierre Lefebvre, jeune Savoyard, dont les manières douces et simples captivèrent son cœur. Ne faut-il pas admirer, s'écrie un illustre orateur¹, comment la grâce, cette excellente ouvrière, prévient, dispose, ordonne toute chose, rapproche les âmes à leur insu, les ouvre l'une à l'autre, les touche réciproquement, et les élève ensemble dans les voies de la perfection ?

François et Pierre Lefebvre occupaient au collège de Sainte-Barbe la même cellule. L'étude, les repas, les récréations, tout leur était commun. N'ayant qu'un seul cœur, ils n'avaient qu'une seule bourse. L'agréable différence de leur caractère resserrait encore les liens de cette étroite amitié. Le gentilhomme de Navarre était plus vif et plus hardi ; le paysan de Savoie, plus contenu et plus modéré. Tous deux étudiaient avec le même zèle ; mais l'un se passionnait pour l'honneur, l'autre pour la science ; l'un voulait briller, l'autre voulait savoir.

Mais voici le maître qui leur enseignera la vraie science et la vraie gloire. Ce maître, nous l'avons déjà nommé, c'est Ignace de Loyola. En peu de temps, il devient l'élève, le confident et enfin le père spirituel des deux amis. Ame ardente et généreuse, préparée par la mortification et la retraite aux luttes de la vie et à la con-

1. M^r Besson, Panégyrique du bienheureux Père Lefebvre.

quête des cœurs, elle n'a plus qu'une ambition, engager la bataille et triompher pour Dieu.

Le glorieux blessé de Pampelune remet aux jeunes étudiants un petit livre qu'il a composé dans la caverne de Manrèse. C'est le livre des *Exercices spirituels*. Sa lecture remue profondément le cœur de François; la parole de nos saints Livres : « Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme ? » décide sa volonté ébranlée et l'entraîne à la suite d'Ignace.

Dès cet instant, une lumière surnaturelle découvre à ses yeux le néant des choses humaines. Ignace, qu'il regarde comme son père, parce qu'il a été son sauveur, n'aura pas de fils plus humble, plus soumis, plus capable de comprendre les saints élans de son zèle apostolique.

Dans une lettre où il annonce à son frère Don Miguel son inébranlable résolution, François-Xavier parle en ces termes du père de son âme : « Non seulement il m'a secouru par lui-même et par ses amis dans les nécessités où je me suis trouvé, mais ce qui est plus important, il m'a retiré des occasions que j'ai eues de contracter amitié avec des gens de mon âge, pleins d'esprit et de politesse, mais qui cachaient la corruption de leur cœur sous des dehors agréables; lui seul a rompu des liaisons si dangereuses où je m'engageais imprudemment¹. »

Ce premier écueil une fois surmonté, il restait encore à François bien des assauts à soutenir. Au prix de quels sacrifices et de quelle lutte va-t-il se débarrasser de la vaine gloire, son plus dangereux ennemi ! Mais comme il a appris d'Ignace qu'on ne peut remporter une victoire complète sur ses passions sans réprimer et mortifier sa chair, il entreprend de maîtriser son corps par des austérités de toutes sortes. Encore ici, dans l'exercice de la pénitence, François-Xavier nous apparaît avec les qualités maîtresses de sa race. Qui ne reconnaîtra le Basque, plein d'une courageuse ardeur, dans ce trait caractéristique raconté par ses historiens ? Avant de partir pour Venise, d'où, avec Ignace et ses compagnons, il devait gagner la Palestine, Xavier s'était lié les bras et les jambes pour se punir de je ne sais quelle complaisance qu'il avait éprouvée en sautant et en courant mieux que les jeunes gens de son âge. « Car il était habile, dit Bouhours; et de tous les jeux d'écolier, il n'avait guère aimé que les exercices du corps. » Une opération fort douloureuse

1. *Lettres de saint François-Xavier* (Pagès).

fut jugée nécessaire pour extraire les liens qui avaient pénétré profondément dans les chairs.

J'espère bien qu'il ne viendra jamais à l'idée d'un moraliste quelconque, si éclairé fût-il, de recommander cette pratique de mortification à nos jeunes séminaristes et à nos vicaires basques, si fièrement attachés au jeu de balle national, à ce noble *desport*, comme disaient nos ancêtres. Au contraire, et c'est le vœu de tous, qu'ils continuent dans l'intérêt de leur santé et pour l'amour sacré de nos chères traditions, à entretenir leur agilité en s'initiant chaque jour davantage à tous les secrets du rebot et du blaid¹.

Cependant Ignace a fait de nouvelles recrues. A Lefebvre et à François-Xavier viennent s'adjoindre quatre jeunes disciples, distingués et pieux.

Sous la conduite d'un tel chef, ces hommes admirables avancent à grands pas dans la voie du renoncement et de la sainteté. Outre les trois vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, ils s'engagent au voyage de la Palestine, s'il est possible, ou à celui de Rome pour demander au Souverain Pontife de servir l'Église au gré de ses désirs.

Ce fut le 15 août 1534 qu'Ignace et ses compagnons voulurent sceller dans une communion fraternelle ces engagements sacrés. Une chapelle souterraine de Montmartre, où la piété des fidèles croit que saint Denys fut décapité, donna asile à ces héros ignorés du monde, mais que le regard de Dieu encourageait avec amour. Ils communiaient tous de la main de Pierre Lefebvre, le seul prêtre de la société. La Compagnie de Jésus était fondée. A peine à son berceau, elle allait se partager le monde.

L'année suivante, François-Xavier, en attendant, à Venise, le moment favorable pour exécuter le projet de pèlerinage à Jérusalem, reçoit de son supérieur l'ordre de se préparer au sacerdoce. Nulle parole ne pourrait exprimer la ferveur et le recueillement de l'homme de Dieu pendant la retraite de quarante jours qui précéda sa première messe. Redoutant les distractions de la ville, il se retira sur le mont Felice, à quatre lieues de Padoue, dans une misérable hutte couverte de chaume et exposée à tous les vents : il couchait sur la dure, châtaient rudement son corps et ne vivait que d'un peu de pain mendié dans les environs. Ainsi préparé, François monta pour la première fois à l'autel, dans

1. Deux sortes de jeux de paume.

l'église de Vicence, où Ignace fit venir tous ses compagnons. De douces larmes coulèrent de tous les yeux pendant cette pieuse cérémonie, tant était vive l'affection mutuelle de ses frères en religion et profonde leur reconnaissance pour le divin Roi du ciel.

Sur ces entrefaites, le roi de Portugal, Jean III, désireux d'implanter le règne de Dieu dans les immenses domaines que découvraient ses héroïques navigateurs, demanda au Souverain Pontife quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus. Ignace indiqua le Père François-Xavier, qui accepta avec effusion la mission des Indes. Il ne prit que le temps de raccommoder sa robe, d'embrasser ses confrères et d'aller recevoir la bénédiction du Pape. « Allez, lui dit Paul III, au nom de Dieu et par l'autorité de son Vicaire. Ne craignez pas d'être faible, car Dieu favorise ceux qu'il a choisis... »

Xavier quitta Rome, le 15 mars 1540, avec l'ambassadeur de Portugal, Mascarenhas. Comme il traversait les Pyrénées, on l'engagea fortement à aller saluer sa mère, qu'il ne verrait peut-être plus en ce monde. « A Dieu ne plaise, dit-il, que je renouvelle la tristesse des premiers adieux ! je me réserve de voir mes parents au ciel. » Peut-on supposer que ce ne fut pas un cruel sacrifice pour le cœur aimant d'un fils si parfait ?

François-Xavier resta cinq années entières dans la capitale du Portugal. Ses travaux et ses vertus frappèrent d'admiration le roi Jean et ses sujets, qui voulurent s'opposer à son départ. Mais l'homme de Dieu, malgré leurs larmes et leurs instantes prières, s'embarqua pour les Indes le 7 avril 1545, sur le vaisseau même qui emportait le gouverneur, Alphonse de Sousa. Deux autres religieux de sa Compagnie partaient avec lui.

Le voyage dura treize mois, à cause du long séjour de la flotte portugaise à Mozambique, sur la côte occidentale de l'Afrique. Là encore, comme à bord du *Saint-Jacques*, malgré la fièvre qui le minait, il ne cessa un seul jour d'assister les malades et de prêcher à tous les sublimes vérités de l'Évangile. Enfin, le 13 août 1542, la flotte abordait à Goa, métropole des Indes portugaises, résidence de l'Évêque et du gouverneur.

Avec quels transports de reconnaissance François-Xavier dut baiser cette terre bénie vers laquelle il soupirait depuis si longtemps ! Douze rois à baptiser, trente royaumes à parcourir, onze cent mille âmes à prêcher, à bénir, à civiliser, les Grandes-Indes. le Japon. l'Orient tout entier à faire passer de l'idolâtrie au chris-

tianisme, des ombres de l'erreur aux clartés de la vie éternelle, voilà la mission magnifique qui attendait notre Basque intrépide. Dix années suffiront pour achever cette colossale entreprise ; au prix de quelles souffrances et de quelles fatigues, Dieu seul le sait !

Je n'essayerai pas de suivre le saint Père, comme on l'appelait déjà, dans chacune des contrées où l'entraînait son zèle admirable. Il faudrait des volumes pour raconter les prodiges accomplis par sa charité.

Goa, Travancor, sur la côte de la Pêcherie, Méliapour au royaume de Coromandel, Malacca, les Moluques, visités à plusieurs reprises par le vaillant Navarrais, conçoivent la plus haute idée de sa vertu et lui témoignent la plus douce confiance. Il en profite pour réprimer les scandales et les abus, pour fonder de nouvelles chrétientés, pour bâtir des églises et des hôpitaux. Rien ne peut l'arrêter, rien ne décourage son ardeur apostolique, ni les intempéries des saisons, ni les violentes tempêtes, ni les embûches des prêtres païens dont il dénonce les secrètes fourberies.

Déjà l'immense continent paraît trop étroit à son ambition dévorante. Il tourne ses regards vers les îles du Japon ; et comme on lui représente les difficultés de l'entreprise et les dangers qui l'attendent : « Je m'étonne, répond-il, que vous vouliez m'empêcher d'aller, pour le bien des âmes, où vous allez vous-même pour un peu de profit temporel... Je ne puis souffrir que les marchands aient plus de courage que les missionnaires. »

Le jour de l'Assomption, le 15 août de l'année 1549, François-Xavier arrivait au Japon¹. Au moment où l'Europe entière a les yeux fixés sur ce vieil empire, rajeuni par son entrée dans la voie des conquêtes et de la civilisation moderne, il est intéressant de connaître de la bouche même de notre glorieux compatriote l'état de ce peuple, appelé dès lors par ses qualités natives à de hautes destinées.

« Je crois, écrit-il, qu'il n'existe pas de nation supérieure aux Japonais pour l'excellence du naturel. Leur esprit est vif et plein d'ouverture ; ils sont très avides de distinctions et de dignités et préfèrent l'honneur à tous les autres biens. La plupart sont pauvres, mais la pauvreté n'est un déshonneur pour personne ; les

1. Il débarqua à Cangoxima (vers le 30° lat. Nord), ville capitale et port du royaume japonais de Saxuma.

nobles sans fortune ne jouissent pas d'une moindre considération vis-à-vis du public que s'ils étaient dans l'opulence ; et le noble le plus pauvre et le plus dépourvu ne consentirait, à aucun titre, à s'allier au riche sans naissance... Les armes leur plaisent au plus haut point, et chacun met dans ses armes sa principale assurance. Les seigneurs, comme les gens du peuple, sont toujours armés du cimeterre et du poignard, même les enfants de quatorze ans... Ils sont sobres et modérés dans les aliments, mais il n'en est pas de même pour l'usage du vin, qui s'exprime du riz ; il n'en existe pas d'autre dans le pays. Ils ont horreur des jeux de hasard comme de la chose la plus honteuse, parce que les joueurs se passionnent pour le bien d'autrui et que l'amour du gain conduit souvent à la passion du vol. La plupart d'entre eux connaissent l'écriture, ce qui peut nous être d'un grand secours pour leur enseigner les formules des prières et leur donner l'intelligence des articles de la religion. Ils n'ont qu'une seule épouse. Il existe peu de voleurs parmi eux, à cause de l'excessive rigueur des peines infligées au vol, tous les coupables étant mis à mort. Toute nature de larcin est réputée abominable... Les Japonais sont merveilleusement disposés pour tout ce qui est bien et très désireux de s'instruire¹. » Vous le savez, l'avenir a donné raison à saint François-Xavier.

Le succès de François-Xavier au Japon fut immense. Pendant que les peuples se convertissaient en masse, les princes et les rois, fortement ébranlés, faisaient publier des édits pour la réforme des mœurs et la propagation de la religion chrétienne. Mais les bonzes mirent tout en œuvre pour arrêter ses progrès et le rendre odieux ; ils essayèrent de persuader au peuple que l'abandon de ses vieilles croyances attirerait sur le pays des calamités sans nombre. Le peuple, néanmoins, démêla sans peine les motifs de cette guerre. Édifié par la vie pénitente de Xavier, il négligea les clameurs des prêtres idolâtres.

De son côté, le saint missionnaire ne pouvait cacher sa joie à la vue des succès de son ministère. Il écrivait à ses frères d'Europe : « Quoique je sois déjà tout blanc, je suis plus vigoureux et plus robuste que jamais : car les fatigues qu'on endure en cultivant une nation raisonnable, qui aime la vérité et désire son propre salut, donnent beaucoup de joie. Pendant toute ma vie, je n'ai jamais goûté autant de consolations¹. »

1. *Lettres de saint François-Xavier*, t. II, 1, 149.

2. *Ibid.*, VII.

Le bonheur de François-Xavier eût été sans mélange si, par un attachement excessif à ses idées, l'un de ses confrères, laissé à Goa, n'avait troublé la communauté de cette ville, et particulièrement le collège de Saint-Paul. Ces divisions intérieures le décidèrent à hâter son retour. Le 20 novembre 1551, l'apôtre infatigable quittait le Japon avec, déjà, le secret projet de pénétrer dans ce vaste empire de Chine, fermé depuis des siècles aux hommes de l'Occident.

En effet, dès que les affaires de la Compagnie furent réglées, François exposa à ses confrères les désirs de son âme ; et, à l'imitation de notre Sauveur dans ses derniers entretiens avec les disciples, il les consola par des leçons plus intimes, par des exemples plus touchants et des miracles plus sensibles et plus prodigieux.

On devine qu'il a le pressentiment de sa fin prochaine ; aussi recommande-t-il instamment aux religieux de la Compagnie la persévérance dans leur vocation, l'amour de l'institut, la prompte obéissance d'action, de volonté, d'intelligence, en un mot toutes les vertus qui distinguent le vrai fils de saint Ignace.

Nombreuses sont les difficultés qui l'attendent ; mais, malgré tous les obstacles, Xavier veut mettre son projet à exécution. Le gouverneur de Malacca, jaloux de n'avoir pas la direction de l'ambassade de Chine, oblige le navire qui emporte notre Saint à faire voile vers l'île de Sancian. Ce n'est pas la route directe, mais Xavier se console à la pensée qu'il se rapproche quand même du but de ses désirs.

Dieu l'attendait dans cette île lointaine pour récompenser ses travaux et ses vertus. François avait fait assez pour sa gloire. Le 20 novembre 1552, une fièvre intense qui ne le quitta plus s'empara de son pauvre corps, amaigri par les fatigues et les privations. Comme le mouvement du navire lui causait des maux de tête violents qui empêchaient son union avec Dieu, il se fit descendre à terre. C'est là, dans une pauvre cabane ouverte de toutes parts, en face des côtes de la Chine, qu'il expira doucement, le 2 décembre 1552. Il avait quarante-six ans.

Bientôt d'étonnants prodiges s'opérèrent auprès de sa dépouille mortelle : sa parfaite conservation, d'innombrables miracles, proclamèrent bien haut la sainteté de l'illustre missionnaire. La science humaine et la critique la plus jalouse restèrent confondues ; et, tandis que les représentants les plus autorisés des églises

dissidentes¹ mêlaient leurs témoignages d'admiration à ceux des catholiques fervents, l'Église inscrivait François-Xavier au catalogue des Saints, soixante-dix ans après sa mort.

Mais immédiatement après son bienheureux trépas, la voix des peuples, devant la décision du Souverain Pontife, avait proclamé les vertus héroïques de celui qui, par la croix du Christ Jésus, leur avait donné un avant-goût de la civilisation et du vrai bonheur.

Le 15 mars 1554, le corps de saint François-Xavier est porté en triomphe à Goa. Les multitudes accourent de toutes parts ; et le sépulcre glorieux où reposent ces restes vénérés devient une source féconde de grâces précieuses et de bienfaits signalés. Le culte du saint apôtre gagne bientôt les contrées voisines pour se répandre en peu de temps dans la terre entière. Les côtes qu'il a évangélisées, les mondes qu'il a visités, les îles qu'il a arrosées de ses sueurs, le Grand-Mogol lui-même, envoient des représentants auprès de ce corps vénérable que respecte la corruption.

Que fait la vieille Europe en présence du pieux enthousiasme de l'Extrême-Orient ? Elle unira sa voix à ce concert unanime de reconnaissance et d'admiration. On ne peut imaginer avec quelle étonnante rapidité la dévotion publique multiplie les autels et les images de notre Saint. Les villes le prennent pour leur protecteur et leur patron. Des temples magnifiques lui sont dédiés. Les Souverains Pontifes enrichissent de faveurs spirituelles les pratiques de piété en son honneur². Des présents magnifiques affluent à son tombeau. Enfin un Bref pontifical du 13 avril 1637 donne pour patron à la Navarre le plus illustre de ses enfants.

Tandis qu'on transformait en un pieux sanctuaire la chambre où il naquit au château de Xavier, la maison de Jaxu et la petite chapelle qui rappelait le séjour de notre Saint dans la demeure seigneuriale devinrent un lieu de pèlerinage célèbre. La fureur des hérétiques de Béarn, excités par Jeanne d'Albret, eut beau entasser dans ce pays ruines sur ruines, elle n'arrêta point l'élan de piété de ces chrétiennes populations. Le souvenir de l'apôtre des

1. Baldeus, *Hist. des Indes*. — Haklvit, *Navigations de la nation anglaise*.

2. Il faut citer en premier lieu la neuvaine de grâces, du 4 au 12 mars, jour anniversaire de la canonisation de saint François-Xavier (1622). Dès la fin du dix-septième siècle, cette dévotion est pratiquée en Espagne, en Portugal, en France, en Italie, en Allemagne, en Pologne et jusqu'au Nouveau-Monde.

Indes resta vivant dans le pays. « On vit souvent, nous dit l'auteur des *Annales de Navarre*¹, de grands personnages, comme les Évêques de Dax, de Bayonne et d'autres illustres seigneurs, faire à pied plusieurs lieues pour venir vénérer ces murs d'où saint François-Xavier tirait son origine et où il avait passé une partie de son enfance. »

Après la tourmente révolutionnaire, malgré le passage d'un prêtre assermenté à la cure de Jaxu, les populations basques furent fidèles à la mémoire de leur glorieux patron. Si ce n'étaient plus les belles manifestations publiques des âges passés, le culte du souvenir ne s'affaiblit jamais. N'est-ce pas en notre siècle, plus qu'en tout autre, que le nom et les exemples de saint François Xavier suscitèrent cet enthousiasme sublime qui emporte chaque année loin de notre pays ces jeunes et vaillants missionnaires, avides des mêmes sacrifices et des mêmes succès ?

Depuis plus de vingt ans, un prêtre selon le cœur de Dieu² s'applique avec un zèle infatigable à faire revivre le culte de saint François-Xavier dans la paroisse de Jaxu. Soutenu par les encouragements des Évêques de Bayonne et la sympathie de ses confrères, il a su attirer de nouveau les populations chrétiennes de la Navarre vers ce coin de terre privilégié. Dieu a récompensé ses efforts, et le pèlerinage de Jaxu est restauré. Déjà, en 1887, M^{re} Ducellier venait lui-même offrir à la petite église du village une riche statue de saint François-Xavier et consacrait son autel. Se faisant l'écho de la tradition et de la piété de ses auditeurs, le vénérable prélat disait : « Nos ancêtres l'ont vu parmi eux ; tout enfant il a foulé votre terre et il est venu, sans aucun doute, prier avec son père dans votre vieille église : vous êtes les compatriotes d'un Saint. Un même sang coule dans vos veines ; la nationalité, c'est bien, mais quelque chose de plus intime vous unit à lui ; il est un lien sacré, une plus noble et plus haute alliance, celle-là vous ne l'avez jamais brisée, et ce pays ne la brisera jamais : la foi est son trésor, l'obéissance à Dieu son besoin et son bonheur³. »

Depuis lors surtout, chaque année, à la clôture de la neuvaine de grâces en l'honneur de saint François-Xavier, le 12 mars, tous les sentiers de la montagne, tous les chemins des environs, ver-

1. Le Père d'Aleron, t. V, l. xxxv.

2. M. Séleri, curé actuel de Jaxu.

3. *Bulletin cath. du diocèse de Bayonne*, 29 mai 1887.

sent dans le petit vallon de Jaxu des caravanes de pieux pèlerins.

A pareil jour, il n'y a pas bien longtemps¹, un bon religieux, appelé à prendre la parole devant un immense auditoire, s'écriait avec un air de bonhomie qui ne manquait pas de finesse et d'à-propos : « Mon Dieu, donnez à M. le curé de Jaxu un temple plus grand qui lui permette de mieux honorer son Saint et de recevoir plus commodément la foule des pèlerins. » C'est aussi la prière que nous adressons tous à Dieu en ce moment, n'est-il pas vrai ? Quand aurons-nous le bonheur d'aller dans notre sanctuaire national demander à saint François-Xavier de garder au cœur de ses compatriotes cette religion qui rend les peuples forts et ces vertus chrétiennes qui font des Saints ? Sans doute l'entreprise est considérable et demandera beaucoup de temps et beaucoup d'argent. Le temps, Dieu l'accordera à M. le curé de Jaxu. L'argent, les Basques le donneront volontiers pour une œuvre si belle.

R. P. ETCHEBARNE.

1. 12 mars 1893.

IX

LE MARÉCHAL HARISPE

PAR

M. ALBERT DUTEY-HARISPE

LE MARÉCHAL HARISPE

PAR

M. ALBERT DUTEY-HARISPE

Messieurs,

Je n'ai pas la prétention de vous présenter une biographie complète du maréchal Harispe. Ce n'est pas seulement le temps qui me manquerait, c'est surtout la compétence en matière militaire.

Je me propose d'étudier en Harispe le Basque, ses attaches au pays natal, le rôle qu'il y a joué, l'amour qu'il lui a porté. Il me semble par là me conformer au programme tracé à vos conférenciers en ces réunions destinées à mettre en lumière les titres d'honneur de notre petite patrie.

Jean-Isidore Harispe était Basque. Son nom l'indique. Il signifie, en notre langue euskarienne, *au pied du chêne*. Si loin que m'aient permis de remonter dans le passé nos archives communales, je ne lui ai trouvé que des ancêtres basques. Malheureusement, ces archives sont bien incomplètes ; elles s'arrêtent au dix-septième siècle¹. Ses grand-mères, dont j'ai pu retrouver la trace, avaient nom Officialdeguy, Sarry, Oxalde. Sa mère était une Harismendy. Les deux dernières, sur lesquelles j'ai été à même de recueillir quelques détails, étaient des femmes de rare intelligence et de

1. La maison Harispia d'Ascarat, d'où est issue notre famille, porte sur le linteau de sa porte d'entrée le millésime de 1587.

remarquable énergie. C'est en partie d'elles sans doute que leur petit-fils et fils tint cette force de volonté qui lui permit d'exercer un si grand ascendant sur tous ceux qui l'entouraient.

Le futur maréchal naquit à Baïgorry en décembre 1768. Son grand-père, Charles Harismendy, était syndic de la vallée et, en cette qualité, soutint un long procès contre les seigneurs d'Echaux qui prétendaient au titre de vicomtes de Baïgorry. Cette qualification blessait la fierté des Basques d'alentour qui n'entendaient être les vassaux de personne. Harismendy prit leur cause en main et finit par obtenir du Parlement un arrêt qui leur donna raison. De là une rivalité ardente entre les deux familles. Leur querelle ne fut pas sans rappeler celle, jadis célèbre, des Capulet et des Montaigu ; car, quelques années après la Révolution, le petit-fils du syndic, devenu le brillant chef de brigade des Chasseurs basques, épousait, après mille péripéties, la belle Marguerite, héritière des d'Echaux.

Dans sa première jeunesse, Harispe ne songeait guère à la gloire des armes. Comme son père, comme son grand-père, il se destinait au commerce. Ses heures de loisir, il les consacrait à la chasse, pour laquelle il avait une vive passion. C'est ce qui lui permit de connaître tous les sentiers et défilés des montagnes avoisinant Baïgorry.

Mais, en 1792, l'Europe semble vouloir se liguier contre la France. La patrie est déclarée en danger. De tous côtés des légions surgissent de notre sol. Aux menaces de l'Espagne, qui a groupé sur nos frontières des forces importantes, Narbonne, notre ministre de la guerre, répond en ordonnant la création d'une armée du Midi. Elle s'organise au prix d'efforts prodigieux qui attestent, non seulement le patriotisme ardent des troupes, mais celui des populations elles-mêmes. Les Basques ne sont pas des derniers à se lever. Bien avant l'ouverture des hostilités, ils se groupent en compagnies franches, composées d'hommes robustes et agiles dont le courage naturel et l'habitude de la montagne ne pouvaient manquer de faire de précieux auxiliaires. Vers la fin de décembre 1792, quatre de ces compagnies occupent les environs de Saint-Jean-Pied-de-Port. Elles sont commandées par Harispe, Iriart, Lassalle et Berindoague, qu'elles ont élus pour capitaines¹. De nouveaux

1. Les quatre frères de Harispe s'engagèrent à sa suite dans les Chasseurs basques. Le dernier, Pierre, âgé de quinze ans, débuta comme tambour. Il devint capitaine, aide de camp de son frère, et mourut pendant la campagne d'Espagne, en 1812.

groupes ne tardent pas à se former à la voix de d'Etchas et de Fargues. Au mois de septembre 1793, ils sont au nombre de dix, avec un effectif d'environ 1800 hommes.

Au début de la guerre, les habitudes traditionnelles d'indépendance de ces montagnards les rendaient peu susceptibles d'une discipline régulière. C'est surtout comme partisans qu'ils furent employés dans les premières rencontres. Il en fut de brillantes. Le col d'Ispéguy, les crêtes d'Orisson, les Aldudes, le rocher d'Arrola virent de beaux faits d'armes.

Tous les documents officiels s'accordent pour dire l'ascendant extraordinaire qu'Harispe acquit aussitôt sur ses compatriotes par sa bravoure, son sang-froid, son coup d'œil ; il les électrisait et leur faisait accomplir des prodiges.

Voici comment les *Fastes de la Légion d'honneur*¹ racontent le premier combat auquel il prit part :

« Le jeune capitaine Harispe se distinguait le 3 juin 1793 à l'affaire de Baïgorry, où le commandant Mauco, frappé d'une balle qui lui sillonnait le front, s'écriait en tombant : « Ce n'est rien, mes amis ; mais songez à me venger. » A ces mots le courage des troupes se change en fureur. Harispe est bientôt maître du rocher d'Arrola, qui s'élève entre Baïgorry et Saint-Jean-Pied-de-Port... Le lendemain, 3000 Espagnols gravirent au point du jour la montagne et cernèrent, en poussant des cris de fureur, ce nid d'aigles où pas un homme n'apparait ; mais, dès qu'essoufflés par leur course rapide, ils en atteignent le couronnement, une grêle de balles pleut sur eux ; à toutes les crêtes se dressent des Baïgorriens qui triomphent aisément d'un ennemi exténué de fatigue.

« Au milieu du jour, les Espagnols retournent à la charge, mais ils arrivent en désordre et viennent encore épuiser leur fureur contre ces pierres d'où part un feu terrible. Une troisième fois, ils essaient l'attaque, et elle ne réussit pas mieux que les deux premières. Culbutés derechef et poursuivis jusqu'au bord de la montagne par les Baïgorriens, ils virent avec douleur ceux-ci ramener prisonniers 500 hommes, c'est-à-dire plus que leur effectif. »

Quelque cinquante ans plus tard, des fenêtres de son modeste château de Lacarre, le vieux maréchal de France aimait à regarder, sur le flanc de la montagne d'Adarça, l'amas de rochers, véritable

1. T. III, année 1844.

forteresse naturelle, où, jeune capitaine, il avait reçu le baptême du feu.

A la fin de la campagne de 1793, une nouvelle organisation est donnée à l'armée. Les compagnies franches et notamment les Chasseurs basques sont groupés en bataillons. Les acclamations de ses compatriotes appellent Harispe au commandement du 2^e bataillon basque, formé des volontaires de Baïgorry et de la Fonderie.

Quelque temps après, le général en chef nommait adjudant-général le nouveau commandant. A cette occasion, les hommes placés sous ses ordres adressèrent à l'autorité supérieure la lettre suivante. Elle m'a paru intéressante : elle est en effet bien caractéristique de l'époque où elle fut écrite, et marque à quel point Harispe avait su se faire aimer de ses soldats tout en s'en faisant obéir mieux que personne :

« Général, Notre commandant vient de nous apprendre le grade auquel le Comité de Salut public l'a promu. Ses services ont mérité cette récompense ; mais le bien du service y gagnera-t-il ? Nous allons te soumettre, général, nos observations là-dessus.

« C'est au citoyen Harispe que nous devons en grande partie d'avoir pu être utiles à notre patrie. Il inocula l'énergie de son patriotisme à toute la jeunesse de ce canton qui se leva tout entière pour défendre sa patrie et ses foyers ; il nous a depuis lors toujours conduits par le sentier de l'honneur à la victoire.

« Le Basque, qui jusqu'alors n'avait point l'idée du métier des armes, devint soldat à l'imitation de son chef. Il avait plus de connaissances que nous tous. Ses moments de loisir étaient consacrés à nous les communiquer. Il s'est fait aimer de nous, nous le regardons tous plutôt comme notre père que comme notre chef ; et nous le perdrons !

« Oui, nous ferions le sacrifice sans nulle réclamation, s'il pouvait être remplacé ; mais tu connais aussi bien que nous, général, qu'il ne peut l'être. Il a des talents, il connaît les localités, il est du pays. Le Basque, naturellement méfiant, donne difficilement sa confiance ; il a la nôtre, il l'a tout entière. Tu nous as vus marcher sur ses pas ; nous ne doutions de rien, et cependant, à l'ouverture d'une campagne, nous sommes menacés de ne plus l'avoir à notre tête.

« Jaloux de son devoir, notre commandant n'a pu écouter nos très justes réclamations ; il est prêt à aller à son nouveau poste. Il a

néanmoins cédé à nos instances, lorsque nous lui avons dit que nous allions implorer ton appui auprès du général en chef et auprès des représentants du peuple pour qu'il soit maintenu commandant de notre bataillon. »

La supplique fut agréée. Harispe resta à la tête de ses Baïgorriens.

Dans la campagne qui s'ouvre, il prend part à plusieurs affaires.

Au col d'Arrieta, il s'empare d'une redoute ennemie et ramène 47 prisonniers. Le chef de brigade, dans son rapport au général de division, déclare que la conduite de nos braves Chasseurs a été au-dessus de tout éloge.

Le 7 floréal (27 avril 94), les Espagnols prennent l'offensive et abordent notre frontière sur trois points¹. Baïgorry est menacé par une forte colonne comprenant une légion d'émigrés. L'attaque est furieuse, nos troupes sont un moment ébranlées, elles reculent et du camp d'Iraméhaca vont se reformer autour du rocher d'Arrola. L'ennemi les y poursuit. Nos soldats, voyant son nombre croître sans cesse, sont sur le point d'abandonner leur nouvelle position. Mais le commandant Harispe arrive au pas de course avec 400 de ses braves ; il tourne les Espagnols, les prend à revers et fond sur eux aux cris répétés de : Baïgorry ! Baïgorry ! Saisis par l'impétuosité du choc, sentant leur ligne de retraite menacée, les assaillants hésitent, reculent et bientôt se retirent en désordre. Les émigrés laissèrent 80 de leurs morts sur le champ de bataille ; 15 furent faits prisonniers. Ces malheureux furent le lendemain dirigés sur Bayonne pour y être guillotins.

Le général en chef, pour résumer les éloges qu'il adresse aux Chasseurs basques, écrit : « La conduite des Baïgorriens a été admirable. »

A peu de temps de là, notre armée prend à son tour l'offensive. Elle s'apprête à pénétrer en Espagne par la vallée de Baztan. Pour cela, il lui faut s'emparer des cols de Maya, Ispéguy et Berdaritz. Harispe et son bataillon sont dans la colonne de gauche, qui a pour objectif les Aldudes et Berdaritz.

Le 25 prairial (3 juin 1794), la lutte s'engage sur toute la ligne. 700 Chasseurs basques, qui viennent de faire quatorze heures de

1. Les pages suivantes ne sont guère que le résumé du livre du capitaine Labouche : *Harispe et les Chasseurs basques*. Je me suis cru autorisé à ces emprunts, le travail du capitaine ayant en grande partie été fait à l'aide des documents recueillis par moi au ministère de la guerre.

marche à travers la montagne sans vouloir prendre un moment de repos, gravissent les flancs d'Urisca. Ils ont à leur tête le général La Victoire, récemment promu à ce grade et auquel les représentants du peuple ont enjoint sous peine de mort d'enlever la redoute qu'il a devant lui. Mais dès la première décharge, La Victoire tombe gravement blessé. Harispe prend sa place, rétablit parmi ses hommes l'ordre quelque peu ébranlé et, malgré les balles et la mitraille que vomit sur eux le fortin espagnol, il franchit à la tête de ses chasseurs le fossé, escalade les palissades, pénètre dans l'enceinte et assure ainsi le succès de la journée.

Il est promu sur le champ de bataille chef de brigade. En ratifiant, quelques jours après, cette nomination, la Convention Nationale écrivait aux représentants par la main de Carnot : « Nous avons vu avec grande satisfaction l'éloge mérité que vous donnez jà la brave armée des Pyrénées-Occidentales et en particulier au eune Harispe et au général La Victoire. »

Le 13 juin, la demi-brigade basque était constituée et placée sous les ordres du chef qui lui était tout naturellement désigné et en qui se personnifiait si bien la vaillance de ses soldats.

Le nouveau corps ne tarda pas à se distinguer. Le général Moncey, qui en toutes circonstances se montra l'ami dévoué de nos compatriotes, venait de prendre le commandement de la division de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Ayant résolu d'enlever un camp, dit des Émigrés, que les Espagnols avaient établi sur la montagne d'Arguinzu, à l'entrée du Baztan, il assigne un rôle important aux Chasseurs basques. Ceux-ci doivent assaillir de front la position, tandis qu'une autre colonne la tournerait et couperait toute retraite à l'ennemi. Les Basques remplissent bravement leur tâche, escaladent la montagne sous un feu violent, pénètrent dans le camp et fondent sur ses défenseurs ; ces derniers, s'apercevant à ce moment qu'ils vont être enveloppés, se retirent précipitamment. Par malheur, la seconde colonne française a été un peu retardée par les difficultés du chemin, elle ne peut parvenir à fermer complètement le cercle, et une partie des adversaires s'échappe. Mais ils laissent entre nos mains, avec de nombreux prisonniers, dont 49 émigrés, leurs tentes, leur caisse et tous les bagages de leurs officiers.

Cette journée du 22 messidor (10 juillet) nous ouvrait définitivement les portes du Baztan. Dans son rapport le général disait : « Harispe, par ses connaissances locales, sa bravoure et son intel-

ligence, nous a parfaitement servis dans les dispositions et dans l'exécution. »

L'armée française pénétra en Espagne par trois points : la haute Bidassoa, Vera et Irun. La division Moncey formait la gauche. Sans entrer dans le détail, je puis dire que les Chasseurs basques prirent une part brillante à l'invasion du Guipuzcoa. La campagne aboutit à la prise d'Irun, Fontarabie, Passages et Saint-Sébastien. Le 29 thermidor, la Convention Nationale décrétait que l'armée des Pyrénées-Occidentales avait bien mérité de la patrie.

En fructidor, Moncey fut investi du commandement en chef de cette armée et s'apprêta à compléter l'œuvre de son prédécesseur. Il avait résolu d'enlever les forces espagnoles concentrées dans la vallée de Roncevaux, espérant provoquer ainsi la reddition de Pampelune. Ses dispositions furent habilement prises. Nos forces devaient, de Santesteban et d'Elizondo, de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Tardets, converger vers Burguete et envelopper l'ennemi. Les Basques formaient l'avant-garde d'une colonne de 12.000 hommes, qualifiée *colonne infernale* à cause de l'excellence des troupes qui la composaient, et qui devait jouer le principal rôle. Elle était commandée par le général Delaborde. Cette colonne rencontra l'adversaire sur les hauteurs d'Eugui et de Viscarret, et, après une lutte acharnée, le refoula, lui tuant 5 à 600 hommes et lui faisant 1200 prisonniers. Mais Delaborde eut le tort grave de s'arrêter à Viscarret pour laisser reposer ses troupes, malgré les instances de Harispe et sans doute de quelques autres de ses lieutenants, qui le suppliaient de poursuivre ses avantages et d'occuper au plus tôt Burguete, seule ligne de retraite pour les Espagnols¹. Sans cette faute, ces derniers étaient enfermés dans un cercle de feu où ils auraient été contraints de mettre bas les armes. Le retard de Delaborde leur permit d'échapper.

Pour sauver la tête de son subordonné, Moncey, dans son rapport au Comité de Salut public, eut la générosité de mettre son échec sur le compte des difficultés matérielles de l'entreprise et surtout du mauvais temps. Néanmoins les Espagnols avaient perdu 2 ou 3000 hommes, 50 canons et 2 drapeaux. Les fonderies d'Eugui et d'Orbaiceta furent détruites.

L'hiver 1794-95 fut des plus rigoureux et les troupes eurent

1. Ceci résulte pour Harispe d'un certificat à lui délivré par Moncey et qui est entre mes mains.

beaucoup à souffrir du froid, de la faim et des maladies. Dans la presque impossibilité d'agir utilement, Moncey résolut de battre en retraite ; mais les représentants du peuple s'y opposèrent formellement et ordonnèrent la reprise des hostilités. Le 4 frimaire (25 novembre 1794), la division Marbot attaque les Espagnols. Après un succès sur sa droite, elle éprouve un échec sur sa gauche par défaut de munitions et doit reculer jusque sur les hauteurs d'Ostiz. Mais le lendemain matin, le général Castelvart, à la tête de deux bataillons, dont le 2^e bataillon basque, accourt à son aide. Harispe tourne la position des ennemis, tombe à l'improviste sur leurs derrières et, par une attaque violente, jette la panique dans leurs rangs. Ils s'enfuient laissant 1000 tués ou blessés sur le champ de bataille, et ne s'arrêtent que sous les murs de Pampelune. Castelvart écrivait le même jour à son lieutenant : « Je suis en position avec un bataillon de grenadiers et nous t'aurions secouru au cas de besoin ; mais tu as su te passer de nous et remporter une victoire flatteuse sur les satellites. Reçois-en mon compliment et ceux de mes frères d'armes. »

Pendant le Comité de Salut public venait de donner raison à Moncey et d'approuver son projet de retraite. Elle s'effectua en bon ordre. Les Chasseurs basques rentrèrent à Baïgorry.

La reprise des opérations, en 1795, fut retardée par une cruelle épidémie qui décima notre armée. On n'estima pas à moins de 30.000 le nombre des victimes qui succombèrent. C'est à la fin de juin seulement que nos troupes se mirent en mouvement.

Le 18 messidor (6 juillet), eut lieu la bataille d'Irurzun, qui sépara l'aile gauche de l'aile droite espagnole et aurait permis à Moncey de poursuivre le général Crespo et d'obtenir d'importants avantages. Dans cette journée, les Chasseurs basques eurent à soutenir, dans le village d'Aizcorbe, enlevé par eux, le principal effort de l'ennemi. Ils y déployèrent comme d'ordinaire la plus éclatante bravoure.

Peu de jours après, était signée la paix de Bâle, qui mit fin à la guerre avec l'Espagne. Nos Chasseurs reçurent l'ordre de rentrer en France, où ils furent cantonnés autour de Saint-Jean-Pied-de-Port.

On trouvera peut-être que je me suis longuement étendu sur cette partie de la carrière de Harispe. Mon excuse, c'est qu'elle m'a paru non moins honorable pour ses soldats que pour lui-même. Le Pays Basque a le droit d'être fier des défenseurs que, en ces circonstances critiques, il a donnés à la France.

J'abrègerai désormais.

Harispe resta à la tête de ses compatriotes jusqu'à l'époque où, par mesure générale, les corps francs furent versés dans l'armée de ligne. Les Chasseurs basques furent incorporés dans les 15^e et 17^e demi-brigades légères (prairial an 9).

Attaché provisoirement à l'état-major du général Moncey, il fut, le 28 floréal an 10, nommé au commandement de la 16^e légère. Il en fit un des plus beaux régiments de France. C'est à sa tête qu'il prit part à la bataille d'Iéna (14 octobre 1806). Chargé par l'empereur d'enlever des hauteurs regardées comme inexpugnables, il accomplit sa tâche, mais fut gravement blessé et porté comme mort sur les états de l'armée. La nouvelle de la fin glorieuse du brave Baïgorrien produisit dans le Pays Basque une émotion extrême. Un service solennel fut célébré à son intention dans sa paroisse natale, et de tous côtés ses anciens compagnons d'armes accoururent pour y assister. Mais Harispe se rétablit et sa nomination comme général de brigade le dédommagea d'avoir été remplacé à la tête de son régiment (29 janvier 1807).

C'est avec ce nouveau grade qu'il prit part, dans le corps du maréchal Lannes, à la bataille de Heilsberg (10 juin) et de Friedland (14 juin).

Vers la fin de l'année, Moncey, nommé au commandement du Corps d'observation des côtes de l'Océan, demandait Harispe, pour lequel il avait depuis longtemps une grande estime et une sincère amitié, comme chef d'état-major.

A sa suite, Harispe franchit de nouveau la frontière d'Espagne (1808).

Napoléon avait dit de Moncey : « C'est le plus honnête homme de mon armée. » Le lieutenant était digne de son général, et, bien qu'il n'aimât guère à se vanter, il a pu dire cette parole que nous avons recueillie comme un héritage d'honneur : « Je suis entré pauvre en Espagne, j'en suis sorti pauvre. »

Moncey, secondé par son chef d'état-major, établit une discipline sévère parmi ses troupes ; il sut se montrer juste et humain vis-à-vis des Espagnols. Aussi plusieurs de ses malades et blessés, étant tombés aux mains de l'ennemi, durent la vie à ces mots : « Nous sommes soldats de Moncey. »

Je ne puis suivre Harispe dans la part qu'il prit à la guerre d'Espagne. Cela m'entraînerait trop loin.

Il était à Madrid lors de l'insurrection du 2 mai 1808 et fut l'un

des officiers que Murat chargea de contenir les insurgés et de les ramener par des paroles de paix.

Il prit une part active à l'expédition de Moncey sur Valence.

Il se distingua dans l'importante journée de Tudela (23 novembre) et au siège de Saragosse.

Devenu chef d'état-major de Suchet, il eut à combattre en Aragon, en Catalogne, en Navarre.

A la bataille de Maria (15 janvier 1809), il transforma un mouvement de retraite en victoire¹. Engagé dans une charge contre le centre de l'ennemi, il la poursuivit à fond, répondant aux injonctions réitérées de rebrousser chemin qu'il y avait plus de danger à reculer qu'à persister dans son attaque. Blacke fut complètement battu.

Le 10 avril 1810, il repoussait avec une poignée de troupes deux sorties des Espagnols assiégés dans Lerida, et le 23, par un coup d'audace, il arrêtait l'armée de secours amenée par le général O'Donnel pour débloquer la place et préparait ainsi le succès de la journée de Margalef.

Le grade de général de division vint le récompenser de ces services (12 octobre 1810).

Au siège de Tarragone, il prend part à l'assaut du fort de l'Olivo et reçoit peu après la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur (30 juin 1811).

A la bataille de Sagonte, il enfonce le centre de la ligne ennemie et a deux chevaux tués sous lui (25 octobre 1811).

Le 26 décembre, il ouvre le passage du Guadalaviar, sous Valence, puis coopère au siège de cette place.

Le 3 janvier 1813, il est fait comte de l'Empire.

Pendant cette année, on le vit prendre la part la plus active aux opérations de l'armée d'Aragon.

Dans les derniers jours de 1813, il reçut l'ordre d'aller rejoindre le maréchal Soult, chargé de couvrir la retraite de l'armée française. Il le seconda énergiquement.

Ayant appris que Mina occupait avec ses troupes la vallée de Baïgorry, il accourut et n'hésita pas à battre en brèche sa propre demeure pour en déloger le chef espagnol.

Cependant les alliés avançaient toujours, et les Français, par trop inférieurs en nombre, ne pouvaient que leur disputer vaillam-

1. Voir Biographie Michaud et Fastes de la Légion d'honneur.

ment le terrain. Harispe, avec sa seule division, épuisée par une lutte incessante, eut un moment à soutenir l'effort de l'armée anglaise et la tint une journée entière à Garris (15 février 1814).

Le 27 février, il prenait part à la bataille d'Orthez, et, le 20 mars, au combat qui fut livré près de Tarbes.

La bataille de Toulouse eut lieu le 10 avril. Il fut chargé de défendre sur les hauteurs du Calvinet la redoute du Mas des Augustins. On sait que c'est vers le Calvinet que convergea le principal effort de l'ennemi. Deux fois, la division écossaise s'élança à l'assaut de la position confiée à Harispe, deux fois elle fut obligée de reculer après des pertes cruelles ; mais Harispe, frappé par un boulet qui lui enlevait une partie du pied, tombait sur le champ de bataille. La blessure était grave ; il resta donc au pouvoir des Anglais. Wellington, qui avait eu occasion d'apprécier la valeur de son prisonnier, lui témoigna les plus grands égards et alla le voir en personne.

La journée de Toulouse fut la dernière où Harispe commanda devant l'ennemi.

La Restauration le mit à l'écart.

Le gouvernement de Juillet le rappela à l'activité et lui confia d'importants services.

Le Prince Président couronna sa noble carrière en lui conférant la dignité de maréchal de France (11 décembre 1851).

Harispe, en 1821, avait acheté une propriété à Lacarre, près de Saint-Jean-Pied-de-Port. C'est là qu'il venait passer les heures de liberté que lui laissaient ses fonctions. Il était heureux de se trouver au milieu de ces populations basques qu'il aimait tant et dont il était l'idole. Elles étaient fières de lui et surtout séduites par sa bienveillance et son exquise simplicité.

Deux fois, la confiance de ses compatriotes l'envoya siéger à la Chambre des députés (1831 et 1834).

C'est à Lacarre que s'est écoulée sa verte vieillesse. Il s'y est éteint à l'âge de quatre-vingt-six ans. Son corps y repose au milieu de ces montagnes du Pays Basque qui le virent si souvent combattre pour la défense et la gloire de la Patrie.

A. DUTEY-HARISPE.

V

ANTOINE D'ABBADIE

PAR

M. CHARLES PETIT

CONSEILLER A LA COUR DE CASSATION

Antoine d'Abbadie

Antoine d'Abbadie

PAR

M. CHARLES PETIT

Conseiller à la Cour de Cassation

MESDAMES, MESSIEURS,

J'AI plus consulté ma bonne volonté que mes forces, en me chargeant de vous faire une conférence sur Antoine d'Abbadie. Il ne me suffit pas, en effet, pour remplir convenablement ma tâche, de tirer de l'obscurité de nombreux faits volontairement cachés ; je dois encore exposer, sommairement au moins, un ensemble considérable de travaux scientifiques de tout genre. Vous permettrez à mon incompetence de se couvrir à leur sujet de l'imposante autorité de nos maîtres les plus accrédités.

Antoine d'Abbadie est né le 10 janvier 1810, à Dublin, d'un père basque et d'une mère irlandaise. Son père descendait d'une ancienne famille d'abbés laïcs d'Arrast, commune du canton de Mauléon. Ces abbés laïcs étaient des seigneurs qui avaient le droit de percevoir les dîmes et qui participaient à la nomination des curés par leur désignation au choix de l'Évêque.

Michel d'Abbadie, père, avait dû se réfugier à l'étranger, pour échapper aux dangers de la tourmente révolutionnaire. Il revint en France sous l'Empire et se fixa à Toulouse. — C'est dans

cette ville qu'Antoine d'Abbadie fut élevé. Il y eut pour camarades de collègue trois hommes qui ont laissé un nom dans les lettres et les sciences : M. Granier de Cassagnac, écrivain d'une grande érudition et d'un vigoureux talent, père de M. Paul de Cassagnac ; M. Léonce de Lavergne, économiste distingué, et M. Duchartre, un de nos botanistes les plus célèbres.

Ses études brillamment terminées, il se sentit attiré par une ardente vocation vers les voyages et les sciences, et, avec une prévoyance et une ténacité qu'on rencontre rarement à cet âge, il leur consacra ses premiers efforts et ses premières veilles. Désireux de pénétrer dans les régions encore inexplorées de l'Afrique et d'y apporter la civilisation et la foi, il prépara son corps aux fatigues et aux privations par plusieurs années d'exercices physiques et un sévère régime d'alimentation. Il apprit tout ce que la gymnastique enseigne, s'essaya à tous les jeux de force et d'agilité, s'habitua à coucher sur la dure, à faire à pied par tous les temps et toutes les températures les plus longues courses et devint un nageur habile et intrépide. On se rappelle encore cette particularité de sa jeunesse : à l'époque où il habitait le château d'Audaux, il s'impatienta un jour d'attendre le bac qui, à Laas, faisait passer les voyageurs d'un bord à l'autre du Gave. Son frère cadet Arnauld était avec lui. On les vit soudain se jeter l'un et l'autre tout habillés dans la rivière, puis, après l'avoir traversée, courir, ruisselants d'eau, d'une course effrénée, jusqu'à Audaux.

Il assouplit avec la même énergie son estomac. Proscrivant toute viande, il s'accoutuma à ne se nourrir que d'œufs, de légumes et de lait.

Son esprit, en même temps, s'attachait à l'étude de tout ce qui, au point de vue scientifique ou pratique, était propre à faciliter plus tard ses recherches. Il lisait les ouvrages des voyageurs les plus connus et tirait profit de leurs observations, en notant les difficultés qu'ils avaient rencontrées, et les moyens qu'ils avaient employés pour les vaincre.

Il s'appretait à mettre à exécution les projets d'exploration depuis longtemps conçus, lorsque Arago, qui s'intéressait à lui, le fit charger, en 1836, d'une mission au Brésil, pour des observations sur le magnétisme terrestre, mission qu'il accomplit avec un plein succès.

En 1837, il se rendit à Alexandrie, où son frère Arnauld l'avait précédé ; au bout de quelques mois il s'aperçut que les instruments

qu'il avait emportés étaient défectueux ou insuffisants : il retourna en France pour en acheter de nouveaux. Il y compléta son assortiment, mais sans pouvoir trouver tout ce qui lui manquait. Le théodolite qu'il s'était procuré était imparfait; toutefois, comme le braconnier qui fait merveille avec le mauvais fusil qu'il connaît, il sut tirer un excellent parti de ce théodolite. Bien plus : il parvint à le transformer et à créer sous le nom d'Abba, diminutif du sien, un instrument qui rend les plus grands services.

On sait par les conseils qu'il a donnés dans plusieurs de ses publications comment, après un accident occasionné par un éclat de capsule qui l'avait obligé à faire soigner en Égypte son œil atteint d'une ophtalmie douloureuse, il put réaliser le programme qu'il s'était tracé. Il comprit de suite que l'isolement est une condition essentielle de succès; que, quelque vif que soit le plaisir de se retrouver loin du sol natal avec les amis et les parents les plus chers, il ne faut pas hésiter à s'en séparer. Voici en quels termes parle de son frère et de lui le Cardinal Massaja dans le premier volume de ses Mémoires : « En Abyssinie, écrit-il (p. 118, à la note), M. d'Abbadie avait avec lui un frère appelé Arnauld qui l'aidait dans ses études. Les deux frères s'aimaient tendrement et ne faisaient qu'un cœur et qu'une âme, mais ils avaient une nature bien différente. Antoine, d'un caractère austère, d'une morale plus austère encore et d'une exquise intégrité de mœurs, ne vivait que pour ses études. Rien autre chose n'avait d'attrait pour lui. Arnauld, au contraire, était un homme plein d'entrain et ami de la société. Il s'adapta facilement à la manière de vivre du pays. Lié avec tous les grands de ces contrées, il obtint le titre de *Ras* et on l'appelait *Ras Mikaël*. Ses relations lui permirent d'aider son frère plus efficacement dans ses études et dans ses recherches. » Antoine d'Abbadie s'exprime d'une manière plus précise non sur sa nature et celle de son frère, mais sur les avantages qu'il y avait pour tous deux de voyager séparément. « On sait assez, dit-il, la différence d'esprit qui existe souvent même entre frères. Né pour commander, le mien prenait son parti rapidement et s'exprimait d'ordinaire sur un ton qui n'admettait pas la contradiction. Il était tout simple que par sa manière de parler et d'agir il façonnât son entourage, même sans le vouloir, à cette pente de son esprit. La mienne était toute différente; au lieu de surmonter hardiment l'obstacle, je trouvais qu'il était plus facile de le tourner : cédant en apparence, je persévérais toujours et parvenais, à force de

patience, à gagner le même avantage que mon frère obtenait de prime abord. »

Antoine d'Abbadie a donc voyagé seul, mais lentement, en se ménageant, au fur et à mesure qu'il avançait, les moyens de réussite les plus sûrs. La connaissance des langues des pays traversés lui a paru avant tout indispensable, et il a passé des années à les étudier, fréquentant les écoles où l'enseignement était distribué largement et gratuitement.

Il s'est préservé ainsi de l'inconvénient des interprètes, qui trahissent mal, en général, la pensée d'autrui. S'il a été forcé parfois d'y recourir, il s'est adressé de préférence aux enfants, qui, sans rechercher la portée des paroles, en transmettent exactement le sens. Il s'est bien trouvé, en outre¹, d'avoir engagé comme serviteur une espèce de bouffon, « ayant pour habitude d'être heureux partout et voulant que tout le monde le fût... Toujours prêt à faire rire et jouant toujours l'étonné de manière à prolonger la gaieté de tout le monde, ne doutant jamais de rien et jetant sur tout comme un manteau couleur de rose, il domptait les obstacles et assouplissait les volontés rebelles. S'il riait, on lui tenait compagnie ; s'il pleurait, on riait encore... »

Respectueux des usages, Antoine d'Abbadie s'y conformait : il marchait coiffé d'un turban, les pieds nus, parce que les rustres et les lépreux portaient seuls des sandales, et il évitait de s'emporter ou de mettre les mains derrière le dos de peur d'être considéré comme un dément. Il n'avait pour arme qu'un bâton qui ne pouvait inspirer de méfiance, et sachant qu'on avance plus avec les mains qu'avec les pieds, il avait soin de se frayer la route par des cadeaux dont il vantait l'importance et qu'il ne semblait faire qu'à regret². Il se gardait de pratiquer la médecine, ayant vu un ancien interne des hôpitaux de Paris échouer dans des cas où réussissaient les empiriques familiers avec le climat et les maladies du pays. Les Ethiopiens n'admettaient pas qu'on coupât un membre. L'amputation était, à leurs yeux, une preuve éclatante d'ignorance. Parmi leurs opérations heureuses, on citait, dit-il, la taille, l'ablation du goître, la substitution d'un os de ruminant à un os humain trop brisé et la guérison de l'obésité par le couteau³.

Les périls auxquels il a été exposé ont été de toutes sortes :

1. *Notice sur les langues de Kam*, p. 38 et 39.
2. *Instructions sur les voyages d'exploration*, p. 307.
3. *Credo d'un vieux voyageur*, p. 12.

périls provenant des fauves, périls provenant de certaines maladies, périls provenant d'une classe d'Européens.

Les premiers n'ont jamais menacé sérieusement la vie d'Antoine d'Abbadie. Les seconds, dans une conjoncture que je vais vous signaler, lui ont inspiré une inquiétude que vous allez comprendre. Une nuit, par erreur, il avait pris dans l'obscurité une chemise qu'il avait donnée à un lépreux alors à son service. Justement effrayé, en faisant au jour cette constatation, il se dépouilla de ce vêtement, se jeta dans une rivière et gagna en la traversant une région où la lèpre n'existait pas. Grâce à sa présence d'esprit et à son talent de nageur, il eut ainsi le bonheur de se soustraire à une effroyable contagion.

Les derniers dangers qu'il a eu à affronter ont été ceux qui l'ont le plus douloureusement impressionné.

Le prince de Bismarck a proclamé deux principes contre lesquels la conscience publique a protesté, à savoir que « la force prime le droit », et que « bienheureux sont ceux qui possèdent », comprenant dans ces mots la possession indue comme la possession légitime. Les Anglais, dont personne n'admirerait plus que moi le patriotisme s'il ne s'inspirait trop souvent d'une égoïste cupidité, se gardent bien d'approuver ouvertement ces principes ; mais ils en font à tout instant l'application, abusant de la force contre la faiblesse, éludant sous les plus mauvais prétextes les engagements les plus formels. Trop fréquemment, hélas ! les règles sacrées de la morale, qui s'imposent au respect des nations comme à celui des individus, restent impunément violées, mais la justice ne perd jamais ses droits, et, plus d'une fois, Dieu lui réserve, pour les exercer, le jour béni de la revanche.

Les Anglais étaient pénétrés, il y a un demi-siècle, de même qu'ils le sont aujourd'hui, de l'idée qu'exprimait dernièrement le sous-secrétaire d'État de leurs Affaires étrangères, en déclarant qu'il y aurait une véritable hypocrisie à nier que, dans le monde entier, les intérêts de la France sont en hostilité avec ceux de l'Angleterre. C'est dire qu'Antoine d'Abbadie a eu à lutter constamment contre les intrigues des Anglais, contre la résistance et les refus qu'elles lui suscitaient de la part des chefs des régions qu'il voulait explorer. Sans faiblir un seul instant, il s'est obstiné à en triompher. Un jour son frère Arnauld, inquiet de le voir en butte, à moitié aveugle, à des difficultés toujours et partout renaissantes, lui a proposé de ne pas pousser plus loin son entreprise.

Avec une indomptable énergie, il lui a répondu qu'il irait jusqu'au bout, dût-il, sans guide, un bâton à la main, chercher où poser le pied, et dût-il perdre la vue et la vie !

Il ne s'est pas en effet arrêté, il a su tourner les obstacles quand il ne lui a pas été possible de les surmonter, et, après onze ans de fatigues et de travaux, il a pu, son œuvre accomplie, venir retrouver son plus jeune frère Charles, qui, sans nouvelles et tremblant pour son sort et pour celui d'Arnauld, était accouru à leur recherche. Quelques jours avant le commun départ pour la France, on s'est aperçu qu'Antoine d'Abbadie n'était plus là : il avait disparu, sans mot dire, et avait été escalader une haute montagne pour y vérifier un calcul ou y compléter une observation ; il reparut tout joyeux d'avoir comblé cette lacune, mais avec les pieds gelés.

Les résultats obtenus par Antoine d'Abbadie ont été considérables pour la science, pour la religion et pour la France.

Par la méthode qu'il a imaginée et appliquée, simplement muni du théodolite qu'il a perfectionné, il est parvenu, au moyen d'un enchaînement de triangles, qui a nécessité cinq mille relèvements de positions effectués en trois cent vingt-cinq stations successives, à dresser exactement la carte d'un immense pays. Il est le créateur de la géodésie expéditive, appelée à rendre un précieux service aux explorateurs.

Ses travaux d'ethnographie, de linguistique, ont été de la plus grande valeur. Il a recueilli les renseignements les plus complets sur les mœurs, les usages, le droit, la procédure même, et il a rédigé un dictionnaire ammarina-français bien supérieur à ceux publiés avant lui. Il a réuni des monnaies et des médailles très appréciées des numismates. Sa collection de manuscrits éthiopiens est unique au monde, elle dépasse en richesse toutes les autres¹.

Frappé, au cours de ses voyages, de la facilité avec laquelle certaines populations, les Gallas notamment, acceptaient le bien-faisant enseignement de notre religion, il a écrit, le 6 mars 1845, au Cardinal Préfet de la Propagande, la belle lettre qui figure à l'appendice du premier volume de l'ouvrage du Cardinal Massaja. Son appel a été entendu par le Saint-Siège, et les missions qu'il

1. MM. le colonel Bassot, de l'Institut, et Henri Dehérain, dans la *Revue générale des Sciences*, 1897, p. 286-288 ; Henri de Parville, dans la *Nature*, 1897, p. 307, et MM. Gilbert et Thirion dans la revue belge des *Questions scientifiques*, 1896-1897, ont analysé avec compétence et autorité ces travaux ainsi que les travaux postérieurs de M. d'Abbadie.

a fait fonder comptent aujourd'hui plus de cent mille catholiques.

Il a enfin puissamment contribué à faire aimer par les Ethiopiens le pays dont son frère Arnauld et lui se proclamaient les fils et dont on croyait voir en eux la fidèle image. Par des qualités différentes, tous deux ils se sont concilié la confiance non seulement des simples indigènes, mais encore de leurs chefs, au point d'être chargés, l'un d'aller chercher, avec une escorte de mille guerriers, la fiancée d'un chef, l'autre de commander les troupes dans de nombreux combats. Leur nom est resté populaire, on le redit encore, et le courant de sympathie qu'ils ont, les premiers, établi, a servi à attirer à la France les préférences qu'on lui témoigne maintenant. Chaque fois qu'une menace a été dirigée contre l'Ethiopie, les vœux d'Antoine d'Abbadie ont été au petit peuple dont il a connu la loyauté et la bravoure. Un premier ministre, qui puisait ses inspirations et ses exemples chez le prince de Bismarck, a cru pouvoir se permettre un jour de dénaturer au profit de l'Italie le sens d'un traité. Ménélick a protesté contre cette dénaturation en déclarant que ce traité librement consenti formait la loi des parties qui l'avaient signé et qu'il devait être scrupuleusement exécuté par chacune d'elles. Sa protestation n'ayant pas été écoutée, il a dû en appeler aux armes. Les calculs de la déloyauté ont été, cette fois, trompés ; la cause de la justice, pour laquelle battait le cœur d'Antoine d'Abbadie, a triomphé, et le monde a assisté, dans un sentiment de profonde admiration, au magnifique spectacle qu'a donné le chef d'une nation soi-disant barbare s'élevant, par sa magnanimité après la victoire, à la hauteur des plus grands souverains.

J'ai lu quelque part qu'Antoine d'Abbadie, qui a conservé toute sa vie des relations avec l'Ethiopie, a offert à Ménélick, dans ces derniers temps, un télescope en aluminium et une statue artistique en bronze, et que Ménélick a gracieusement répondu à cet hommage par l'envoi d'une croix enrichie de diamants.

La Société de Géographie avait suivi avec intérêt les travaux d'Antoine d'Abbadie et de son frère Arnauld pendant leurs onze années de voyage en Ethiopie, et elle leur a décerné, le 26 juillet 1850, la grande médaille d'or. « Les auteurs de ce voyage, dit le rapporteur M. Daussy, sont deux frères qui, unis par les liens d'une amitié profonde aussi bien que par l'ardent désir d'étendre nos connaissances, se sont lancés dans les régions africaines,

voulu pénétrer là où aucun autre voyageur n'avait encore été, et explorer ces mystérieuses régions qui dérobent à notre curiosité le berceau du fleuve le plus célèbre de l'antiquité.

« Nous n'hésitons pas à dire, ajoute-t-il, que ce voyage est un de ceux que nous regardons comme devant servir de modèle aux explorateurs français. Et quand on pense que tout ce travail est le résultat du dévouement de deux particuliers, qui ont su trouver dans leur énergie les moyens de poursuivre pendant onze ans leur exploration et y ont consacré leur temps, leur vie et leur fortune, on ne peut qu'admirer un si beau dévouement et souhaiter qu'il ait des imitateurs. »

Les deux frères d'Abbadie ont reçu ensemble, le 25 septembre de la même année, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Le 20 juillet 1852, Antoine d'Abbadie, qui avait continué ses études sur diverses branches de la science, a été nommé correspondant de l'Académie des Sciences. Il s'est produit à cette occasion un incident qui devrait donner à réfléchir et servir d'enseignement à quelques esprits étroits et sectaires de notre époque. Au moment du vote, lorsque les titres des candidats étaient en discussion, l'un des votants a objecté qu'Antoine d'Abbadie était un ardent catholique. « Nous n'avons pas, dit le grand Arago, à disséquer ce qu'il y a de plus intime dans l'homme ; nous n'avons à examiner que les travaux de M. d'Abbadie. Ses opinions religieuses ne sont pas de notre domaine. Quant à moi, je porte envie à ceux qui croient. »

Le 22 avril 1867, Antoine d'Abbadie fut nommé membre titulaire de l'Académie des Sciences, et le 9 août 1878, membre du Bureau des longitudes.

Il s'était rendu, en 1851, en Norwège pour observer une éclipse de soleil et, en 1860, en Espagne pour en observer une autre. En 1882 il a été chargé par l'Académie des Sciences d'étudier le passage de Vénus sur le Soleil. Il s'est acquitté de cette mission avec un rare talent.

En 1892, une double élection l'a fait monter au fauteuil de la présidence de l'Académie des Sciences et à celui de la Société de Géographie.

C'est comme président de l'Académie des Sciences qu'il a assisté, cette même année, à Huelva, au quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb.

Enfin, le 27 janvier 1896, l'Académie des Sciences lui a décerné

comme suprême honneur la médaille Arago, la plus haute des distinctions qu'il lui appartienne de conférer.

Si Antoine d'Abbadie s'est donné à la science sans compter avec les fatigues et les périls, il s'est donné aussi au Pays Basque, berceau de sa famille, sans ménager les encouragements et les sacrifices.

Son père Michel lui a transmis à cet égard un héritage qui a été l'objet de sa plus vive sollicitude.

Michel d'Abbadie, pendant son séjour à Toulouse, avait fait la connaissance de M. Lécluse, professeur de littérature grecque à la Faculté des lettres de cette ville. M. Lécluse, qui était Parisien, s'étant épris d'une véritable passion pour la langue basque, il l'avait aidé dans ses études et l'avait généreusement secondé de son argent pour ses publications. Il a rédigé, en 1826, le prospectus du Manuel de la langue basque de cet auteur. Il y félicite M. Lécluse d'avoir voulu faire une étude particulière de la langue des Cantabres, dont l'antiquité se perd dans la nuit des temps et qui a présenté à ses méditations un caractère de simplicité, d'énergie, d'originalité et de richesse qui doit la faire placer parmi ces langues inspirées que parlaient les peuples nomades de l'Asie dans ces temps reculés qui remontent peut-être à l'enfance du genre humain et précédèrent le berceau de l'agriculture et de la civilisation.

M. Lécluse avait dédié la première partie de son Manuel, consacrée à la grammaire, à M. l'abbé Darrigol, supérieur du grand séminaire de Bayonne, en s'excusant de livrer au public un travail auquel il aurait sans doute renoncé, si M. l'abbé Darrigol avait fait déjà paraître celui qu'il préparait depuis longtemps. Il en a dédié la deuxième partie, contenant les vocabulaires basque-français et français-basque, à M. A.-M. d'Abbadie. Il l'y remercie de l'avoir autorisé à publier, à la suite de sa grammaire, une élégante traduction de la fable du Corbeau et du Renard, de lui avoir fourni, par sa collaboration, les éléments précieux qui lui ont permis de doubler à peu près ses vocabulaires, ainsi que du noble désintéressement avec lequel il a bien voulu se charger des frais de son ouvrage.

M. l'abbé Dubarat et M. l'abbé Haristoy ont eu l'heureuse idée de publier, dans leur *Revue des Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, des lettres qui attestent un service plus important rendu par Michel d'Abbadie à son pays natal en déci-

cidant par ses instances M. l'abbé Darrigol à présenter au concours ouvert par l'Académie française le bel ouvrage qui a illustré son nom¹.

Antoine d'Abbadie manifeste à son tour, dès 1836, l'amour qu'il porte à son Pays Basque. Il se lie, à cette époque, avec Augustin Chaho, dont le nom est resté cher à ses compatriotes, et fait dans le *Bulletin de la Société de Géographie* un compte rendu du *Voyage en Navarre* de son ami, qui, dit-il, est écrit en style de feu et empreint d'un admirable patriotisme. La même année, il publie avec Chaho les *Études grammaticales sur la langue basque*, sous cette épigraphe d'Axular, écrite en basque et traduite en français : « On dirait que toutes les langues humaines sont confondues et mêlées les unes avec les autres, tandis que l'Eskuara conserve encore son originalité et sa pureté primitives. » Ces études sont dédiées en souletin aux Basques des Sept Provinces : « *Zaspi Uskal herrietako Uskalduner* ». Les prolégomènes portent la signature : A. Th. d'Abbadie de Navarre.

1. Voici ce qu'on lit dans l'une de ces lettres, écrite de Paris à M. l'abbé Darrigol, le 5 août 1828 :

« Monsieur,

« L'automne dernier, me trouvant avec ma famille à Biarritz pour prendre des bains de mer, je fis l'acquisition de votre ouvrage sur la langue basque. Je l'ai lu et relu avec la plus grande satisfaction. Vous y faites ressortir avec tant de précision et de justesse la richesse, la supériorité de notre belle langue, vous en faites connaître si bien le génie, en donnant des notions si justes sur sa syntaxe; vous avez su donner un développement si prodigieux à notre verbe *izatea* (être), que je n'hésite pas à dire que c'est le plus beau monument qui ait été élevé à notre langue.

... « En vous payant l'humble tribut de mes applaudissements... vous ne trouverez pas étrange que je vous invite à mériter de nouveaux succès : je suis convaincu d'avance que vous les obtiendrez facilement... Il s'agit de concourir au prix offert par l'Académie française pour la meilleure analyse raisonnée du système grammatical de la langue basque. » — M. Michel d'Abbadie adressait à M. l'abbé Darrigol, dans une autre lettre du 7 mars, ces lignes : « Si le jugement de l'Académie trompait mes espérances, je me ferais un plaisir d'en appeler au public, avec votre permission, en faisant imprimer, à mes frais, votre excellente analyse. » Il lui écrivait enfin, le 24 avril 1829 :

« Mon cher compatriote,

« Je sors en toute hâte de la séance publique des quatre Académies, avant qu'elle ne soit terminée, pour profiter du courrier d'aujourd'hui afin de vous annoncer que vous avez été couronné.

« L'Académie a fait l'éloge de votre mémoire et vous a adjugé le prix. C'est avec la plus vive joie que je vous donne cette nouvelle; agréez, je vous en prie, mes félicitations empressées. »

Antoine d'Abbadie a fait paraître, en 1859, une analyse des travaux récents sur la langue basque. Après avoir rendu un éclatant hommage aux ouvrages dus au prince Lucien Bonaparte, il cite ceux de plusieurs de nos compatriotes espagnols ou français. Parmi ces derniers compatriotes, il en est un que nous entourons d'une respectueuse sympathie et d'une profonde vénération et vous m'approuverez de mettre sous vos yeux quelques-unes des lignes qu'Antoine d'Abbadie lui consacre : « *Le Verbe basque* de M. l'abbé Inchauspe contient, dit-il, le développement complet du verbe basque, insaisissable jusqu'ici et si varié qu'en se bornant à l'indicatif présent de la voix transitive, on trouve plus de 3280 modifications, toutes différentes les unes des autres. Le verbe entier en offre 17.820. L'usage de ces formes si compliquées exige plus de mémoire encore que d'intelligence : mais le paysan basque manie cette prodigieuse conjugaison avec facilité... Le livre de M. Inchauspe est l'ouvrage capital sur la langue basque. »

Antoine d'Abbadie a fait aussi imprimer en 1864, à Paris, un opuscule, en basque, intitulé *Zubernoatikaco gutun bat*, signé Antonio Abbadia. Je regrette de n'avoir pu me le procurer pour vous en donner un résumé.

Mais ce n'est pas par ces écrits qu'il a acquis les plus grands droits à notre gratitude : c'est par la persévérance qu'il a mise à faire conserver intacts notre langue, nos mœurs, nos jeux et nos traditions.

Notre langue était, à ses yeux, un trésor inestimable qu'il fallait préserver de toute atteinte. Quels efforts n'a-t-il pas faits, quels sacrifices n'a-t-il pas consentis et n'a-t-il pas été disposé à consentir pour qu'elle fût l'objet d'une sorte de culte de la part de ceux qui la parlent ? Il a sans cesse cherché à communiquer autour de lui le feu dont il brûlait pour elle. Pour ne citer que quelques-uns de ceux qui, sur notre sol français, en sont les plus ardents admirateurs et les plus jaloux gardiens, quelles relations n'a-t-il pas entretenues avec le capitaine Duvoisin, l'abbé Haristoy, les chanoines Adéma et Inchauspe ? De quelles instances n'a-t-il pas pressé M. l'abbé Maurice Harriet pour décider ce savant ecclésiastique à publier son Dictionnaire basque-français, depuis longtemps attendu, œuvre de premier ordre qu'il comparait au Dictionnaire français de Littré ?

Pénétré de cette conviction qu'exprimait M. Lécluse à M. l'abbé Darrigol, dans la dédicace de son Manuel de la langue basque,

que c'est au clergé qu'il appartient principalement de conserver le précieux dépôt de notre langue, il a offert de créer, à ses frais, au grand séminaire de Bayonne, une chaire où cette langue serait enseignée de manière à pouvoir être prêchée ensuite dans sa pureté. Il a été profondément peiné du rejet de sa proposition. J'ai partagé son douloureux étonnement et ce n'est pas sans une moindre affliction que j'ai appris dernièrement un fait qui, j'en ai le ferme espoir, ne manquera pas de provoquer l'intervention de ceux qui ont le pouvoir de l'empêcher. Il paraît que, dans nos écoles libres même et surtout dans celles dirigées par les religieuses, le catéchisme est appris en français et que les prières sont dites en français. Est-ce donc là sauvegarder les intérêts de la religion, que la langue basque a si efficacement protégée pendant tant de siècles contre les mauvaises doctrines? Les religieuses, et c'est là le beau côté de leur mission, jouent le rôle de mères auprès de leurs élèves : remplissent-elles ce rôle quand, par leur fait, les enfants, rentrés au foyer domestique, ne peuvent ni réciter en basque le catéchisme que leurs mères ont autrefois appris et qu'elles leur auraient enseigné en basque si elles n'avaient compté sur leurs remplaçantes, ni faire en commun avec elles leurs prières dans leur vieille langue, ni même chanter à l'église, dans cette langue, les plus magnifiques cantiques?

L'Eskualduna, ce vaillant défenseur de nos mœurs et de nos traditions, et M. l'abbé Haristoy, le dévoué collaborateur de M. l'abbé Dubarat, ont fait entendre à ce sujet une éloquente protestation, qui a trouvé de l'écho dans le cœur de tous nos compatriotes.

Un étranger, Van Eys, dans un Essai de grammaire de la langue basque, publié à Amsterdam, a déploré le système employé dans un certain nombre d'écoles, pour empêcher les enfants basques de parler basque entre eux. « On sait, écrit-il, que, dans plusieurs villes et villages, le maître d'école a l'habitude d'administrer chaque samedi une correction à celui de ses élèves qui s'est rendu coupable d'avoir parlé sa langue maternelle. Le système de correction est assez curieux. L'élève qui parle basque reçoit un jeton : dès qu'il attrape (*sic*) un de ses camarades en contravention, il lui repasse ce jeton, qui, de cette façon, peut faire le tour de l'école : mais malheur à celui qui n'a pas pu s'en débarrasser avant le samedi ! car il paie pour les autres ! » Il paraît, détail que je ne veux pas qualifier, que le jeton dont il s'agit est d'ordinaire un morceau de règle sur lequel est écrit le mot *antibasque*.

Antoine d'Abbadie, lui, n'a pas cherché à empêcher les enfants d'apprendre le français : seulement il a cru devoir encourager ceux qui, après leur première communion, parlent le mieux le basque, en leur faisant distribuer des récompenses par des petites commissions constituées à cet effet en dehors et avec exclusion du clergé.

Le basque est peut-être encore interdit (ce qu'ignore certainement le chef vénéré de ce diocèse et ce que je viens de savoir moi-même) au petit séminaire de Larressore et au grand séminaire de Bayonne. Le jeune clergé l'y désapprend ; par suite, il ne le parle, après dix ou quinze ans d'études classiques et théologiques, qu'avec un odieux mélange de mots français, alors qu'au grand séminaire il devrait être préparé par de fréquents exercices, par des essais de sermons, à le bien prêcher.

Antoine d'Abbadie était justement fier de voir les Basques perpétuer, depuis les temps les plus reculés, leur réputation de bravoure et de loyauté, de les suivre à travers l'histoire dans les luttes héroïques qu'ils ont soutenues pour la défense de leur indépendance, de leurs traditions, de leurs libertés et de leur foi. Il aimait à les retrouver aujourd'hui tels encore qu'ils étaient il y a des milliers d'années. Ovide a dit dans des vers bien connus :

*Os homini sublime dedit, cœlumque tueri
Jussit et erectos ad sidera tollere vultus.*

Ces vers semblent s'appliquer aux Basques, et dimanche dernier, M. le doyen de Saint-Jean-de-Luz était heureusement inspiré quand, reprenant et développant, en orateur chrétien, la pensée du poète païen, il s'écriait, dans un mouvement d'une entraînant éloquence, que si les Basques ont dans leur attitude, dans leur physionomie, dans toute leur personne, je ne sais quelle dignité et quelle noblesse, s'ils marchent la tête haute, leur ferme regard cherchant souvent le ciel, c'est qu'ils ont profondément gravé dans leur cœur l'amour du bien, de la vertu, de l'honneur, c'est qu'ils connaissent leur éternelle destinée, qu'ils savent qu'ils viennent de Dieu et qu'ils doivent retourner à Dieu !

Antoine d'Abbadie, en créant les primes qu'il a distribuées tantôt en France, tantôt en Espagne, s'est uniquement proposé de faire aimer à ses compatriotes ce qu'ont aimé leurs pères.

Les concours de poésie qu'il a organisés ont provoqué des compositions pleines souvent de charme et d'originalité. On en ferait

un riche recueil. Ceux d'improvisations poétiques ont montré que, chez les concurrents basques-espagnols comme chez les concurrents basques-français, l'imagination est vive, que les idées sont abondantes et variées, et que, suivant les sujets imposés, elles prennent un tour familier ou élevé, sérieux ou comique. Les applaudissements de la foule surexcitent la verve des improvisateurs et provoquent de leur part les traits les plus imprévus et les reparties les plus spirituelles. C'est chose vraiment remarquable de voir d'humbles artisans ou de simples cultivateurs, sur l'air choisi par l'adversaire, chanter avec une parfaite aisance les couplets les plus harmonieux.

Les anciennes mélodies du Pays Basque et les vieilles danses traditionnelles ont eu aussi en Antoine d'Abbadie un protecteur dévoué. M. Charles Bordes, qui met un soin enthousiaste à réunir en éblouissantes gerbes le trésor épars de tant de riches épis, pourrait dire avec quel intérêt notre éminent compatriote l'a suivi dans ses patientes recherches et de quels vœux ardents il en appelait la publication.

Les pastorales conservent leur attrait puissant, non seulement pour les populations naïves de nos campagnes, qui en suivent avec un intérêt croissant les péripéties, mais encore pour les connaisseurs, qui aiment à retrouver, dans ces anciens spectacles, les curieux vestiges du passé.

Parmi tous les jeux qu'Antoine d'Abbadie s'est plu à encourager, il en est un qui a obtenu ses préférences. C'est celui du rebot. Il y a vu le jeu vraiment national, qui, depuis bien des siècles, fait briller avec le plus d'éclat les qualités incomparables des Basques. Il aurait assurément voulu lui conserver le caractère qu'il a eu chez nos aïeux, où il consistait en une lutte ardente entre champions de localités différentes, où les habitants de ces localités se passionnaient pour un camp et pour l'autre, où, sous le premier Empire, pour ne pas manquer au rendez-vous assigné par un défi, des Basques quittaient l'armée du Rhin afin de jouer la partie convenue et allaient rejoindre ensuite leurs régiments pour y combattre en héros.

Malheureusement, le souffle nouveau a passé sur nos campagnes; nos compatriotes d'Amérique ont tenu à revoir le spectacle qui a ravi leurs ancêtres ou qui a séduit leur jeunesse, et nos plus habiles joueurs, traités en artistes en représentation à Buenos-Ayres ou à Montevideo, ont pris l'habitude d'exiger, pour leur concours à

nos fêtes, des cachets excessifs. Quelque regret qu'on puisse avoir du changement qui s'est produit à cet égard, il reste toujours que le jeu de rebot est un jeu admirable, auquel il faut maintenir le premier rang dans les préférences du public. Ceux qui, comme moi, ont été témoins, il y a un demi-siècle, des parties qui alors électrisaient joueurs et spectateurs, ne peuvent que souhaiter ardemment ce maintien. Un Basque au cœur chaud, tour à tour poète délicat et écrivain brillant dans notre belle langue euskarienne, M. le chanoine Adéma, a publié dans le *Courrier de Bayonne* des articles non signés, mais dont il ne peut récuser la paternité; il y explique et il y vante les règles et les mérites du jeu de rebot. Il y raconte notamment la partie inoubliable qui a eu lieu, le 9 août 1846, à Irun, entre Basques-Espagnols et Basques-Français. Les estrades entourant la place étaient garnies de milliers de curieux; les paris, de minute en minute, se multipliaient, plus formidables selon les péripéties de la lutte; un instant la balance sembla fortement pencher du côté des Espagnols; mais aussitôt, changeant de tactique, ôtant ses espargates pour marcher pieds nus, Gascoïña, le chef du camp français, donna à voix basse des instructions à ses partenaires, puis, remplaçant les coups à effet par les coups habilement calculés, il s'étudia et parvint avec une adresse inouïe à placer la balle de manière à ce qu'elle ne pût être renvoyée par le camp adverse. La partie s'acheva au milieu de l'émotion générale, énergiquement disputée jusqu'au bout, et lorsque, grâce à Gascoïña, la victoire des Basques-Français fut proclamée, ce fut l'explosion d'un véritable délire. N'avait-on pas, en effet, assisté à un tournoi vraiment héroïque, où, de part et d'autre, toutes les ressources de la force, du coup d'œil, de l'agilité, de l'adresse, avaient été merveilleusement déployées? L'histoire vante avec raison la gloire des généraux qui se sont illustrés sur les champs de bataille; nos bardes, de leur côté, chantent les exploits des Perkain et des Gascoïña et en transmettent le mémorable souvenir à nos descendants. Il y a deux jours, ici même, nous avons eu la joie inespérée de retrouver dans les joueurs de la partie de rebot des successeurs dignes des aînés que Sare et Hasparren ont eu longtemps le privilège de fournir à nos fêtes. Il n'y avait parmi ces joueurs que deux Basques-Français, tandis que les Basques-Espagnols en comptaient huit. Encore un effort, et nous pourrions opposer, en nombre égal, des adversaires redoutables à nos chers voisins!

Le jeu de blaid à mains nues, qu'Antoine d'Abbadie a aimé à pratiquer lui-même, n'a pas été oublié non plus dans ses récompenses. Il atteste aujourd'hui une telle perfection de la part de ceux qui s'y livrent (et c'est là son plus bel éloge), qu'il ne me paraît plus provoquer les mêmes ardentes émotions qu'autrefois.

Antoine d'Abbadie le préférait cependant au jeu de blaid *au chistera*, pour lequel il a créé également des primes et qui compte des amateurs enthousiastes. Il est certain qu'avec leurs longs gants d'osier, ceux qui y montrent le plus d'adresse jouent des parties propres à émerveiller le public.

Notre regretté compatriote, à qui rien de notre passé n'est resté indifférent, s'est plu même à encourager les *irrintcinas*. Ces vieux cris de guerre, aux intonations prolongées, sont encore poussés, surtout dans nos montagnes. Répercutés au loin par l'écho, ils servent de signal et produisent, la nuit, un effet singulier sur ceux qui les entendent.

Antoine d'Abbadie, comme vous venez de le constater en écoutant ce trop long exposé, n'a connu que deux passions, celle de la science et celle de son pays. Il aurait pu goûter toutes les satisfactions d'amour-propre, recueillir distinctions et honneurs : il a préféré rester dans l'ombre et travailler en silence. A une époque, il lui eût été facile de beaucoup demander et de beaucoup obtenir : il n'a voulu rien demander ; bien plus, il a décliné l'offre la plus gracieuse dans une circonstance qu'il convient de signaler,

Vous avez retenu qu'il s'est rendu en mission au Brésil au cours de l'année 1836. A bord de la frégate qui le portait se trouvait le prince Louis Napoléon, expulsé de France à la suite de son aventure de Strasbourg. Antoine d'Abbadie, qui avait été l'élève de la célèbre M^{me} Lenormand, se plaisait à prédire l'avenir. Le prince l'ayant consulté : « Vous serez, lui déclara-t-il, appelé à gouverner la France ; je vous donne rendez-vous aux Tuileries. » Le prince était, seize ans après, Président de la République, et comme Antoine d'Abbadie lui rappelait que ce n'était pas à l'Élysée, mais aux Tuileries, qu'il lui avait donné rendez-vous : « L'Élysée, répliqua le prince, n'est pas loin des Tuileries¹. »

1. Le prince Louis Napoléon a fait allusion à ce fait, révélé par le *Courrier de Bayonne*, le 27 mars 1897, dans une lettre, récemment publiée, qu'il a écrite à sa mère en vue de Madère, le 12 décembre 1836, et où, sans doute par prudence, il laisse un caractère vague aux paroles de M. d'Abbadie. « Il y a en outre à bord, y lit-on, deux passagers qui sont deux types : l'un, M. D...,

Pendant la traversée de 1836, le prince avait, de son côté, dit à Antoine d'Abbadie : « Si jamais j'arrive au pouvoir, ce que vous demanderez sera accordé d'avance. »

Devenu Empereur : « Je vous avais promis une discrétion, lui déclara-t-il un jour à brûle-pourpoint, l'avez-vous oublié ? » Antoine d'Abbadie lui répondit finement : « Sire, je construis un château près d'Hendaye pour y finir mes jours. Si vous daignez, à votre prochain voyage à Biarritz, faire pour moi quelques kilomètres, je me considérerai comme très honoré de vous voir poser la dernière pierre de ma demeure. » L'Empereur sourit et promit. Mais on était en 1870, et Napoléon III ne retourna plus à Biarritz. Voilà pourquoi une pierre manque, et, selon la volonté de son ancien propriétaire, ne sera jamais posée, au balcon d'une des fenêtres du château d'Abbadia¹...

La simplicité des goûts et des habitudes n'a eu d'égal chez Antoine d'Abbadie que son éloignement des salons en vue et des réunions bruyantes. Il a recherché le commerce discret avec les savants et les explorateurs de tous les pays, la causerie intime où, dans un charmant abandon, son esprit se laissait aller aux observations les plus piquantes entremêlées du récit de quelque épisode de ses voyages. Sa vie était réglée en deux parts, la plus importante consacrée à l'étude. Levé toujours de grand matin, il faisait deux repas d'une extrême frugalité. On ne le rencontrait qu'à pied, quelque temps qu'il fût. Pendant ses séjours à Abbadia, il était, en vrai Basque, coiffé d'un béret blanc et chaussé d'espartagates. Les exercices physiques entretenaient sa robuste santé. On l'a vu traverser à la nage le vaste espace qui, devant Saint-Jean-de-Luz, sépare Sainte-Barbe de Socoa. Jusqu'à ses dernières années, il jouait au blaid à mains nues tout près d'Abbadia. Chose étrange ! un correspondant de journal, mal renseigné, a imaginé de représenter le plus simple et le plus accessible des hommes comme imbu d'une morgue hautaine et infatué de prétentions nobiliaires. M. Charles d'Abbadie a cru devoir, dans une lettre éloquente, protester contre les

est un savant de vingt-six ans, qui a beaucoup d'esprit et d'imagination, mêlés d'originalité et même d'un peu de singularité : par exemple, il croit aux prédictions et il se mêle de prédire à chacun son sort. Il ajoute une grande foi au magnétisme, et il m'a dit qu'une somnambule lui avait prédit, il y a deux ans, qu'un membre de la famille de l'empereur viendrait en France et détrônerait Louis-Philippe. Il va au Brésil faire des expériences sur l'électricité. »

1. Le récit de ce dernier épisode est emprunté à M. Henri de Parville (n° de la *Nature* du 17 avril 1897, p. 309).

allégations sans fondement dirigées contre son frère, allégations dont la notoriété publique avait déjà fait justice.

Plein de sollicitude pour ses métayers, Antoine d'Abbadie les assistait de ses conseils et de sa bourse. Son inépuisable générosité ne se renfermait pas dans les limites de la France. Elle s'exerçait encore à l'étranger, mais de préférence en faveur des savants, des missionnaires et de ses compatriotes du Pays Basque. Que de fois, à l'heure où nous reposons tous à la ville, sa porte ne s'est-elle pas ouverte aux jeunes religieux venant demander à ses lumières et à son expérience les leçons et les conseils nécessaires pour le succès de leur lointaine et périlleuse entreprise !

Il m'a été affirmé qu'il avait largement contribué à l'organisation de l'observatoire de Madagascar, et, détail piquant ! que les Malgaches, qui étaient en train de détruire cet observatoire, au moment où ils se sont enfuis, affolés à l'approche de nos soldats, avaient pris pour un canon la lunette qu'il avait donnée !

Ce qui ajoute un prix particulier aux libéralités d'Antoine d'Abbadie, c'est le mystère dont il les a enveloppées. M. de Nansouty, dans un article récent du *Bulletin de la Société Ramond* (1897, p. 45), a révélé avoir reçu de lui, pour la publication de la Grammaire de Pierre d'Urte, une somme de 900 francs, avec recommandation expresse de n'en rien dire.

Il semble donc qu'Antoine d'Abbadie a pris pour guides de sa vie ces deux devises de son salon mauresque d'Abbadia : « Plus estre que paroistre », et « *In labore felicitas* », et que c'est pour lui qu'a été dit ce mot vrai et charmant : « Le bien ne fait pas de bruit, et le bruit ne fait pas de bien. »

Et, puisque j'ai été amené à soulever le voile qui a caché une partie des actes de l'homme privé, vous m'excuserez peut-être de m'engager davantage dans la voie des indiscrétions, en ajoutant que M^{me} d'Abbadie s'est personnellement et largement associée à ses générosités, qu'on l'a vue, pendant une épidémie de choléra, prodiguer ses soins et ses secours pécuniaires aux malades, et que sa main droite ignore aussi ce que sa main gauche a donné.

Les Basques ont saisi deux occasions d'exprimer à Antoine d'Abbadie leur reconnaissance et leur admiration. L'Association amicale Béarnaise et Basquaise de Paris, au lendemain de sa formation, l'a appelé à sa présidence. En 1892, lors des premières fêtes traditionnelles de Saint-Jean-de-Luz, un banquet lui a été

donné et, au nom de tout le Pays Basque, un makila d'honneur lui a été offert. Il en a été profondément touché et il a exprimé ses remerciements dans un toast dont j'extrais le passage suivant : « ... En ces temps où la force des choses tend à mêler tous les peuples, à changer les mœurs, et, hélas ! à amoindrir les belles choses du passé, il me plaît de croire que mes chers Basques se serreront les uns contre les autres pour résister, dans une sage mesure, à cet envahissement, pour conserver intacts leur langue, leurs mœurs, leurs coutumes séculaires, leur génie naturel, leur sentiment de l'honneur et de leur foi, autant de trésors ! C'est là un faisceau sacré qu'ils devront garder avec jalousie. Et qu'ils se souviennent que si les grandes choses défendent les petites, celles-ci défendent aussi les grandes. Elles sont comme ces faibles roquets dont les jappements inoffensifs avertissent pourtant le maître de la maison : « Il y a là quelqu'un, disent-ils, faites attention. »

« Eh bien ! un fragment de vieille coutume, un chant national, un simple irrintzina, peuvent, à certains moments, jouer le rôle de ces petits gardiens si utiles. Ils peuvent rappeler, en un instant, ce passé, tellement ancien que la science nouvelle, habile cependant à retrouver les origines, s'arrête devant lui tout interdite.

« Qui sait ? cet air, ce cri, pourront faire vibrer dans une âme basque, en même temps que le souvenir du pays, un bon, un noble sentiment, digne du vieux temps et de nos grands ancêtres.

« Chers compatriotes, disait-il en terminant, joignez vos voix à la mienne, déjà bien éteinte, et crions tous ensemble : Zaspia bat ! »

Antoine d'Abbadie assistait, avec une rare exactitude, aux séances des compagnies ou des sociétés savantes dont il faisait partie. Il tenait à suivre leurs travaux et à s'y associer.

Le 15 mars 1897, il siégeait à l'Institut, au milieu de ses collègues, qui ne savaient ce qu'il fallait admirer le plus en lui, de la science ou du mépris des ménagements qu'exigent, à un âge avancé, l'ébranlement de la santé et l'affaiblissement des forces. En rentrant à son hôtel, il en gravit avec beaucoup de peine l'escalier.

Les jours suivants, il ne sortit pas : il se sentait brisé de fatigue. Il ne voulut, cependant, rien changer à ses habitudes, et il consacra au travail les heures accoutumées. Le 19 mars, il s'assit encore à sa table pour son frugal déjeuner, mais, à bout d'énergie, il dut se lever et, appuyé sur le bras de celle dont la tendre et ingé-

nieuse sollicitude a puissamment contribué à prolonger ses jours, il parvint à se traîner jusqu'à son cabinet de travail. Là, son état prit bientôt un caractère alarmant. Le médecin fut appelé ; le prêtre accourut pour lui porter les derniers secours de la religion. Le soir, la cloche de la chapelle voisine des Missions étrangères annonçait le salut : Antoine d'Abbadie sembla s'unir, dans un profond recueillement, aux prières qui s'élevaient pour les courageux apôtres de la foi dans les lointains pays ; puis, quand, sous le redoublement des sons de la cloche, les fidèles prosternés recevaient la sainte bénédiction, une sorte d'extase le transfigura ; il leva les yeux au ciel comme si, au terme de son long voyage, il apercevait, dans une mystérieuse vision, les montagnes éternelles ; sa respiration devint plus lente : tout à coup, sans lutte, sans douleur, sans contraction, elle s'arrêta... Antoine d'Abbadie avait cessé de vivre.

Paris lui aurait fait de belles funérailles. On aurait vu marcher derrière son cercueil l'Académie des Sciences, le Bureau des longitudes, la Société de Géographie, les explorateurs les plus illustres, et, réunis dans un deuil commun, les Basques des deux versants des Pyrénées. Mais il avait, d'avance, décliné toute pompe et tout honneur funèbres, et sa volonté a été obéie. Seulement, une main pieuse et discrète a fait parvenir aux pauvres une abondante libéralité, suprême adieu d'un bienfaiteur inconnu.

Les corps et les sociétés auxquelles Antoine d'Abbadie a appartenu se sont empressés d'acquitter le tribut de leurs regrets et de leur gratitude à notre illustre compatriote ¹.

1. Je crois devoir reproduire ici les paroles prononcées à l'Académie des Sciences et à la Société de Géographie : « Votre éminent et sympathique confrère, M. A. d'Abbadie, a dit M. Chatin, président de l'Académie des Sciences, à la séance du 22 mars 1897, qui appartenait à notre compagnie depuis 1852 comme membre correspondant, et depuis 1897 comme membre titulaire, et qui, lundi dernier, assistait encore à notre séance, vient de s'éteindre à l'âge de quatre-vingt-sept ans, âge qui n'était pas encore la vieillesse pour sa robuste constitution tant physique que morale.

« M. d'Abbadie a honoré et fait aimer le nom français dans ses voyages scientifiques, au Brésil, en Abyssinie surtout, où il pénétra l'un des premiers.

« A la fois astronome, géodésien, géographe, physicien et numismate, comme le rappelait M. le président Cornu, en lui remettant la médaille Arago, M. d'Abbadie a voulu concourir, même après sa mort, au progrès des sciences...

« L'Académie, qui lui a décerné les honneurs (présidence et médaille Arago) dont elle dispose, et qui eût voulu plus, veillera pieusement,

La presse de notre région a traduit, dans un langage ému, le sentiment du Pays Basque.

L'Eskualduna, l'*Union Vascongada*, le *Courrier de Bayonne*, l'*Euskal erria*, le *Patriote des Pyrénées*, les *Etudes historiques et religieuses du Diocèse*, la *Revue Ramond*, ont, dans de beaux articles, décerné les éloges les plus mérités au compatriote dont la vie s'est épuisée à servir la grande et la petite patrie.

Parmi tous les hommages qu'a reçus sa mémoire, il en est un, discret, dicté par nos vieilles traditions, et qui est profondément touchant dans sa simplicité. Le corps d'Antoine d'Abbadie, avant d'être inhumé, est resté déposé, pendant dix-huit jours, dans la chapelle d'Abbadia, où allait être creusée sa tombe. Chaque soir, ses métayers se sont disputé le soin de veiller, la nuit, près de son cercueil, et les prières jaillies de leur cœur, dans des élans de foi et de reconnaissance, ont dû monter à Dieu avec une force toute-puissante...

Quand je songe qu'à moins de cinquante ans d'intervalle, deux grands représentants de deux antiques races aux nombreuses affinités sont morts, animés de la même foi, dans le même hôtel, à Paris, je ne puis m'empêcher (sans oublier la distance que marque le génie par des degrés différents entre les hommes de la plus haute valeur) de faire un rapprochement et de relever un contraste :

dans sa reconnaissance, à l'exécution des vœux de son bienfaiteur, l'éminent confrère à qui elle adresse un triste et suprême adieu. »

Le prince Roland Bonaparte, à la séance du 2 avril 1897 de la Société de Géographie, s'est rendu, en ces termes, l'interprète de cette Société :

« Depuis notre dernière séance de quinzaine, un voyageur hors de pair, M. Antoine d'Abbadie, s'est éteint assez brusquement, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, alors que sa robuste constitution semblait devoir le conserver encore un certain temps à sa compagne et à ses amis.

« Exposer les travaux qui remplirent une existence si laborieuse, ce serait, en quelque sorte, écrire un chapitre de l'histoire de la géographie, et nous faisons des vœux pour qu'il soit écrit par l'un des nôtres. Quant à présent, nous devons nous borner à exprimer nos profonds regrets de voir disparaître du milieu de nous un homme de grand caractère, de savoir profond et d'un dévouement plein de générosité aux intérêts de la science.

« Ceux qui connaissaient bien Antoine d'Abbadie nous diraient que jamais esprit ne se consacra plus passionnément, plus exclusivement, à la recherche de la vérité et de l'exactitude ; ceux qui connaissent son œuvre pourraient affirmer que jamais tâche d'exploration aussi considérable, aussi solide, ne fut accomplie par un seul.

« Avec Antoine d'Abbadie, notre pays a perdu l'un de ces savants qui sont l'honneur d'une nation, et notre Société un ami fidèle, qui lui avait, à maintes reprises, prouvé la sincérité de son attachement. »

ateaubriand, qui a illuminé le commencement de ce siècle des lairs de son prodigieux talent, épris de gloire outre mesure et poursuivi par la trop ambitieuse idée d'égaliser Napoléon devant la stérilité, a tenu à dormir son dernier sommeil dans sa Bretagne en-aimée, sur un rocher battu par les flots, au milieu d'un cadre andiose, propre, en frappant l'imagination, à rappeler son nom x générations à venir. Antoine d'Abbadie, l'intrépide serviteur la science, l'ami généreux et incomparable de ses compatriotes, voulu, de son côté, reposer dans son cher Pays Basque, mais loin s regards, sans signe extérieur de nature à éveiller l'attention, mme le plus inconnu des chrétiens. Ce trait d'humilité n'a-ève-t-il pas d'imprimer un caractère spécial de grandeur à sa lle et noble physionomie ?

APPENDICE

SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE NATIONALE ET D'ART POPULAIRE

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SORBONNE LE 24 MARS 1895

PAR

M. GASTON PARIS

A LA RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS DÉPARTEMENTALES DE PARIS

MESDAMES ET MESSIEURS,

C'est un grand honneur pour moi d'avoir été appelé à présider cette réunion, qui marquera peut-être une date importante et féconde dans l'histoire morale de notre pays. Je dois cet honneur à l'absence bien involontaire de notre cher président, M. André Theuriet; vous partagerez les regrets qu'il m'a chargé de vous exprimer, en y joignant les vœux les plus ardents pour l'œuvre à laquelle vous êtes appelés à collaborer et dont on va vous exposer l'esprit et l'objet.

Il n'en est pas de plus intéressante, de plus digne d'encouragement. Elle parle à l'esprit et au cœur; elle regarde à la fois le passé et l'avenir. Ceux qui l'ont conçue avec l'enthousiasme le plus ardent, le plus généreux et le plus désintéressé, aiment passionnément la France ancienne qui nous a faits et cette France à venir que nous contribuons à faire. Ils voudraient rajeunir le génie national en le retrempeant à ses sources séculaires, à ses sources multiples et spontanées. Ils voudraient que tous les courants divers qu'elles ont formés, tout en se fondant dans le fleuve large et

majestueux qui les réunit, y gardassent quelque chose de la saveur du terroir natif, de la couleur du ciel qu'ils ont d'abord reflété. Ils espèrent que si le grand foyer où la France actuelle concentre et brûle sa vie sollicite lui-même les foyers jadis actifs, aujourd'hui en grande partie languissants, à reprendre conscience de leur originalité et de leur énergie, les flammes qui ne font peut-être que sommeiller pourront se réveiller et, sous des formes nouvelles, retrouver leur antique puissance. Est-ce une illusion ? Votre présence ici semble prouver le contraire. Vous représentez en effet, en majorité, ces groupes provinciaux qui se sont formés dans Paris même, et qui font, de plus en plus, de notre grande ville, non seulement le centre, mais l'abrégé de la France dans toute sa variété encore si grande et si riche. Normands, Bretons, Gascons, Auvergnats, Provençaux, Bourguignons, Champenois, Lorrains, Picards, vous avez beau être Français et devenir Parisiens : vous sentez toujours entre vous un lien plus intime ; vous vous êtes envoyé, comme les oiseaux dispersés d'une même bande, les appels connus qui vous ont rassemblés... Mais ces réunions, si chères au cœur, n'ont servi jusqu'ici qu'à en satisfaire le besoin intime. Il peut, il doit en sortir autre chose. Que toutes ces Sociétés de Paris, restées en communication avec leurs provinces, s'efforcent d'y seconder, d'y propager notre œuvre, et qu'en même temps elles soient ici les représentantes de leurs provinces pour l'accomplissement de cette œuvre ; qu'elles servent de trait d'union entre l'idée commune et son exécution multiple : peut-être alors verrons-nous cette idée se réaliser au delà même de nos espérances. Excitées par vous, que les Sociétés des départements prennent, dans leurs régions respectives, la tête du mouvement que nous voudrions inaugurer ; que chacune d'elles se pique, dans une généreuse émulation, de faire mieux que les autres, de savoir mieux découvrir, révéler et mettre en lumière les trésors d'arts, de traditions, de poésie de son pays, d'en exprimer le génie propre avec plus de plénitude et de variété : et l'Exposition qui doit clore ce siècle offrira un spectacle qui émerveillera le monde et nous remplira d'une profonde et salutaire émotion. La France aura suscité ou ressuscité une image d'elle-même dans toute la richesse de son infinie diversité, dans toute la puissance de son développement millénaire, dans toute la fécondité inépuisable de son génie. Cette image, elle se la doit, elle la doit à la nature, qui a versé sur elle à pleines mains ce qu'ailleurs elle n'a donné que séparément.

Est-ce donc pour rien que nous sommes le pays privilégié entre tous, qui réunit les climats et les dons les plus opposés, qui voit ses côtes baignées et par la dure mer Germanique, et par l'Océan aux horizons sans fin, et par la mer caressante et tiède où toutes les grandes civilisations se sont mirées et dont les flots ont enfanté la beauté éternelle? Est-ce pour rien que nos frontières, même restreintes, hélas ! enferment des régions aussi différentes, des montagnes gigantesques et des plaines infinies, un développement incomparable de rivages et des campagnes à perte de vue, forêts et pâturages, maigres landes et riches labours, toutes les cultures, de l'oranger au houblon, toutes les chasses, toutes les pêches, toutes les richesses du sol et du sous-sol, toutes les plantations et toutes les industries? Est-ce pour rien que sous ce nom de Français, qui n'est pas un nom de race, mais un nom d'amour et de longue histoire commune, les vieux habitants primitifs dont nous ignorons les noms, et les Ibères, et les Ligures, et les Celtes, et les Romains, et les Germains, et les Scandinaves, mêlent aujourd'hui leur sang et leur génie? Avons-nous reçu de la nature cette admirable mosaïque, dont les pierres multicolores forment un harmonieux tableau, pour la laisser se perdre en une grisaille uniforme et terne? Non : ravivons, au contraire, avec un soin jaloux, l'éclat de chacune des pierres dont elle se compose, et soyons assurés que la grande figure qui résulte de leur assemblage n'en ressortira que plus distincte, plus brillante et plus ineffaçable.

Mesdames et Messieurs, la question posée par la Société d'Ethnographie nationale est susceptible d'être traitée à bien des points de vue. Elle touche à l'histoire, à la politique, à la pédagogie nationale. Je n'ai pas la moindre intention d'aborder ces sujets difficiles, où je trouverais plus d'un obstacle et d'un embarras. J'ai hâte de céder la parole à ceux qui vont vous donner sur l'objet immédiat de notre œuvre et les moyens de la réaliser des détails précis que vous écouterez avec intérêt. Je ne veux, en terminant, insister que sur un point de notre programme, celui où tous peuvent être d'accord, celui qui concerne l'art populaire. Sans rechercher à serrer de trop près la définition de ces deux mots, je vous dirai seulement qu'ils désignent tout ce qui se produit ou se conserve dans le peuple, loin de l'influence des centres urbains, en fait de costumes, de mobilier, d'imagerie, de fêtes, de jeux, de danses, de musique, de chansons, de contes, de proverbes, de devinettes, de façons originales de parler. Rassembler tous ces produits, qui

SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE NATIONALE

out se font rares et tendent à s'altérer, c'est faire une œuvre
et excellente, quelle que soit l'opinion qu'on ait sur la décen-
sation politique, administrative et intellectuelle. Qu'on les
sidère avec piété, comme les souvenirs d'un passé à jamais
t, ou qu'on les regarde avec espoir, comme les gages d'un
air souhaité : il faut toujours les sauver de la destruction et de
bli. Quand vous ne collaboreriez à notre œuvre que par là,
s auriez bien mérité de la science d'abord et de la France
nite. Et vous trouverez par surcroît à cette tâche, pour peu que
s vous y livriez avec simplicité de cœur, un attrait qui vous la
lra de plus en plus chère. Vous serez étonnés de ce que vous
ouvrerez de charmant ou de curieux dans ces vieilleries dédai-
ss ; vous pourrez y prendre, même d'un art très élevé, un sen-
nt tout nouveau, qui n'est pas étranger à l'inspiration des plus
ids maîtres ; vous y surprendrez, au milieu de bien des gros-
tés ou des vulgarités, des délicatesses que vous ne soupçonniez
ne pas, et plus d'une fois vous serez émus et ravis d'entendre,
ce qui vous semblait d'abord un gazouillement enfantin ou
ne un balbutiement informe, d'entendre vibrer l'âme même, la
lle et toujours jeune âme de notre chère France. C'est elle qui,
à une au fond qu'elle est diverse dans ses formes, anime ces
bles efforts comme les puissantes tentatives de l'art pleinement
scient. En le constatant, vous éprouverez le plaisir qu'on res-
, au sortir d'une exposition de roses embaumées et splendides,
veillir et à respirer sur l'églantier la fleur simple et fraîche, à
sur fine, au léger coloris, qui, sagement cultivée, a développé
u'à cette floraison magnifique la grâce de sa corolle, l'éclat de
couleurs et la fragrance de son parfum.

GASTON PARIS.

L A

RESTAURATION DE LA VIE PROVINCIALE

PAR L'ART ET LES MŒURS

CONFÉRENCE DE M. GUSTAVE BOUCHER

DONNÉE A LA SORBONNE

le 24 mars 1895

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. GASTON PARIS

MESDAMES, MESSIEURS,

Le problème provincial est avant tout, d'autres que nous l'ont déclaré, un problème d'esthétique, et aucune solution n'interviendra utilement, dans le domaine administratif ou politique, qui n'aura été préparée par une réforme des mœurs opérée par les sacerdotés de l'Art enfin rendu à sa mission sociale. Et par Art, nous entendons l'ensemble de l'intellectualité nationale, depuis l'expression la plus rudimentaire du génie populaire jusqu'aux manifestations les plus élevées de la maîtrise.

Il ne suffit pas en effet d'enlever aux préfets certaines prérogatives, d'augmenter les attributions des maires ou des conseils locaux, pour rendre la province habitable à tous ceux de ses enfants qui l'abandonnent parce qu'ils ne trouvent pas au foyer natal l'atmosphère spirituelle, la nourriture cérébrale, que Paris,

seul, est aujourd'hui à même de dispenser. Aussi bien la plupart des émigrants provinciaux n'encombrent pas la capitale pour des motifs aussi excusables : beaucoup sont victimes d'une déplorable éducation familiale qui tend de plus en plus à discréditer dans l'esprit des enfants le travail manuel, le commerce ancestral, les travaux agricoles, les petites industries ; au contraire, le fonctionnarisme, les carrières libérales, sont les seules vocations que des parents affolés de considération posthume permettent à leur progéniture ; pour réaliser ce rêve, qui s'évanouit le plus souvent sous le souffle des pires catastrophes individuelles, il faut la capitale, parce que là sont les puissants, les dispensateurs de la manne publique.

Tant que ces préjugés régneront, tant que le travail manuel apparaîtra comme une marque d'infériorité sociale pour ceux qui le pratiquent, tant que l'on considérera comme une récompense dévolue aux gens instruits ou enrichis de s'en pouvoir libérer, tant qu'on ne lui aura pas rendu ses lettres de noblesse, tant que l'on n'aura pas accompli cette tâche de salut démocratique, les parents aveugles continueront à pousser leurs enfants dans les voies du fonctionnarisme. Chaque jour nous forçons nous-mêmes un anneau nouveau à cette chaîne. Ne nous plaignons donc pas de la tyrannie des bureaux. Cette tyrannie, nous la nourrissons de nos préjugés et de notre égoïsme. Devenons meilleurs, et nous serons plus libres !

Avons-nous donc un système à opposer à l'empirisme politique ou administratif ? venons-nous développer un plan de décentralisation ?

A quoi bon ?

« Ne nous mettons en souci d'enseigner la vie nouvelle, proclame Frédéric Mistral, à ceux qui sauront l'acquérir. La cigale qui sort des profondeurs du sol, avant que d'en percer la croûte, s'inquiète-t-elle de la façon dont elle existera au pays de la lumière ? »

« Prends ton lit et marche », disait le Christ au paralytique. Et celui-ci marchait parce qu'il avait la foi. Laboureurs et semeurs, voilà de quoi nous occuper. Quand le blé sera mûr, les faucilles viendront bien d'elles-mêmes.

Mais du moins, convient-il de connaître le terrain que nous allons labourer, de savoir où prendre le grain que nous allons semer.

Le terrain, c'est celui des traditions françaises abolies ou défigurées, c'est celui des franchises intellectuelles et des activités régionales.

Pour le grain, nous allons prier un homme d'État de nous indiquer en quel lieu nous le trouverons.

Au cours des récentes fêtes universitaires lyonnaises, le Ministre de l'Instruction publique, M. G. Leygues, reprenant le thème qu'il avait déjà développé à Caen, préconisa le retour aux Universités régionales libres et autonomes, telles qu'elles existaient au treizième et au quatorzième siècle. Et à ceux que pouvait étonner l'éloge officiel de ce Moyen-Age tant calomnié, M. Leygues répliquait crânement : « N'ayons pas peur des vieilles nouveautés qu'a connues le treizième siècle ; la démocratie est la saison des audaces ! »

La question des Universités libres n'est pas la seule vieille nouveauté à laquelle il nous faudrait revenir. Le Moyen-Age est le grenier d'abondance de l'art national. C'est là qu'il faut aller chercher le grain nouveau. La Renaissance du paganisme nous a fait rétrograder de plusieurs siècles : au régime démocratique de saint Louis, elle a substitué le régime césarien de Louis XIV et la centralisation, qui est la conséquence fatale du césarisme ; elle a remplacé l'égalité dans l'Art, la liberté dans l'expression, la probité dans la production et dans l'usage, par une hiérarchie odieuse codifiée dans l'édit de 1648, par l'obligation à l'imitation servile de chefs-d'œuvre créés pour d'autres temps et pour d'autres races, par la vénalité et la fraude en faisant de l'Art un moyen d'enrichissement et de flatterie, et partant de décadence sociale.

Le peuple ne ressentit plus devant les nymphes, les dianes, les amours de la Renaissance et du dix-septième siècle, l'émotion qui le poignait autrefois devant la représentation sincère de personnages qu'il avait connus, aimés ou hais ; il ne voulut plus reconnaître ses rois dans ces empereurs romains à perruque ; il se détourna de ces choses mortes et glacées : l'Art devint aristocratique, affaire de mode, instrument de corruption et de tyrannie, car le peuple se désintéresse facilement de la liberté, lorsqu'il n'est plus livré qu'aux appétits matériels.

Au Moyen-Age, au contraire, chacun était artiste. Le peuple de chaque ville, grande ou petite, édifiait à son usage des palais comme aucun roi n'en habita jamais. « L'église, écrit Michelet, était le vrai domicile du peuple. La maison de l'homme, cette misérable

masure où il revenait le soir, n'était qu'un abri momentané. Il n'y avait qu'une maison, à vrai dire : la maison de Dieu... La vie sociale s'y était réfugiée tout entière. L'homme y priait, la commune y délibérait, la cloche était la voix de la cité; elle appelait aux travaux des champs, aux affaires civiles, quelquefois aux batailles de la liberté. » Aussi de quel amour entourait-on cette maison commune ! Tous voulaient contribuer à sa parure ou à son animation. Ymagiers, verriers, peintres, enlumineurs, tapissiers, émailleurs, feronniers, musiciens, poètes, dramaturges, collaboraient à l'envi à son ornementation ou composaient en son honneur des hymnes et des mystères. En même temps, une extraordinaire floraison littéraire s'épanouissait : satires, chansons, fabliaux, romans, épopées, racontaient les hauts faits des chevaliers croisés, les aventures des barons féodaux, ou critiquaient les actes et la personne des puissants avec une liberté que nous pourrions envier.

L'Art n'était donc pas, dans ces temps prétendus barbares, l'apanage de quelques-uns. Il était même le privilège du peuple, qui par lui s'affranchissait de la tyrannie féodale. Dans chaque cité, les relations que faisait naître cette pratique en commun des arts établissaient entre artisans des liens d'où naissaient les corporations, les maîtrises, qui assuraient la bonne façon des œuvres et défendaient les ouvriers contre l'usure et le marchandage en fixant des lois de production selon un équilibre savant.

Si l'artisan trouvait dans son labeur une subsistance loyalement assurée, s'il jouissait d'une liberté compatible avec les obligations de son état et les intérêts sacrés de la communauté, éprouvait-il au moins un bonheur équivalent ?

M. William Morris, le restaurateur de l'art décoratif en Angleterre, va nous répondre. Dans une conférence faite à l'école de dessin de la Société des Arts à Birmingham, l'illustre artiste sociologue, parlant des cathédrales gothiques et des merveilles qui les remplissaient, s'exprime ainsi :

« Qui leur avait donné (à ces artisans) les modèles de ces églises ou composé la décoration ? Un grand architecte, instruit à cet effet et dispensé des occupations et des fatigues du commun des mortels ? Nullement. C'était parfois un moine, le frère du laboureur, plus souvent son autre frère, le charpentier du village, un forgeron, un maçon, un simple ouvrier, dont le travail quotidien élaborait des monuments qui font aujourd'hui le désespoir et l'admiration de

plus d'un actif et habile architecte. Est-ce qu'il s'ennuyait à ce travail ? Non, c'est impossible. J'ai vu, vous avez peut-être vu dans quelque hameau écarté qu'aucun étranger ne visite et dont les habitants ne s'éloignent guère de quelques lieues à la ronde, j'ai vu, dis-je, des travaux exécutés avec tant de soin, de finesse et d'invention, que rien dans ce genre ne leur est supérieur. Et j'affirme, sans crainte de démenti, que le génie humain n'a pu créer des œuvres de cette valeur sans que la satisfaction de leur auteur fût au moins égale à l'intelligence qui les conçut, au talent qui les façonna. Ces chefs-d'œuvre n'étaient pas rares ; le trône du grand Plantagenet n'était pas plus finement sculpté que le fauteuil du magister de village ou l'armoire de la fermière.

« Quelques compensations rendaient donc la vie tolérable à cette époque. On ne massacrait pas tous les jours, quoi que l'histoire donne à penser ; mais tous les jours le marteau résonnait sur l'enclume et le ciseau fouillait le chêne, et jamais sans que naquit de ce contact un beau travail, une invention géniale et, par conséquent, du bonheur ; car j'entends par l'Art vrai la manifestation extérieure du plaisir qu'éprouve l'homme à son travail. Je ne crois pas qu'il puisse être heureux au travail sans traduire son bonheur particulièrement dans les ouvrages qu'il excelle. »

Le secret de la rénovation sociale vient de nous être livré : rendez la noblesse et la probité au travail manuel, et l'ouvrier, affranchi d'une complicité déshonorante avec l'agio et l'usure, retrouvera de la dignité et du bonheur à son travail ; en cherchant à imprimer à ce travail le cachet de sa personnalité, il en fera une œuvre d'art contre laquelle les méfaits de la concurrence n'auront aucune prise ; sa famille vivra heureuse et fière à l'ombre de son inspiration et de son génie ; sa cité s'enorgueillira de lui, le défendra contre la tentation d'une gloire lointaine en l'entourant de considération et d'admiration ; ses œuvres inspireront des poètes ; les vers des poètes feront éclore des mélodies que les paysans apprendront, pour, à leur rythme, retrouver la joie aux travaux des champs. Et la vie nationale, étouffée depuis trois siècles sous le régime des hiérarchies artificielles, reprendra son cours, retrouvera sa grandeur et son génie propre.

Telle devrait être la fonction sociale de l'Art, ainsi apparaît la nécessité de sa rénovation.

Il ne s'agit pas, on le comprend, de recommencer le Moyen-Age, mais de renouer des traditions interrompues. Baffier, Rupert-

Carabin, Carriès, d'autres encore, savent, ou ont su, tout en restant de leur temps, nous donner des œuvres vivantes et vraiment françaises, parce que, de même que leurs devanciers du douzième et du treizième siècle, ils sont allés demander à la nature ambiante, ou à l'expression manifestée du génie de la race, leur inspiration.

*
* *

La vie provinciale se trouverait singulièrement fortifiée, si le respect du travail manuel, conduisant fatalement celui qui en est l'objet vers les régions de l'Art, arrivait à pénétrer dans les masses; mais suffit-il de connaître ces vérités et de les publier? ne vaut-il pas mieux les vivre en nous rapprochant nous-mêmes des foyers éteints pour essayer de les ranimer?

Sans doute, et ceux-là seraient coupables, qui, pouvant se livrer à l'apostolat par le fait, se contenteraient de platoniques proclamations.

Je cite, à ce propos, de M. Jean Carrère, quelques lignes extraites d'un manifeste que le jeune poète publia dans la France d'Oc après avoir quitté Paris :

« Autant que vous le pourrez, aidez au réveil de la province en vivant près de la terre des aïeux.

« Par votre attitude, vous retiendrez sur le seuil de leur ville natale ceux qui se disposaient à l'abandonner. Vous rendrez à vos concitoyens, ahuris par trois siècles de soumission aux modes parisiennes, la conscience de leur propre liberté et le désir de penser et d'agir par eux-mêmes. Ainsi, mieux encore qu'avec des projets de loi, vous préparerez vraiment l'autonomie des provinces et l'épanouissement des libres cités. »

Mais la vie des cités n'est pas seule en cause. L'agriculture n'est pas moins abandonnée que l'art manuel. Les paysans subissent la même fascination que les artisans, et viennent, chaque année, en nombre grossissant, apporter dans les grandes villes leur contingent à l'armée des déclassés et des futures révoltes.

M. Gustave Geffroy, traitant dernièrement ce sujet, prévoyait que si les paysans continuaient à désertir leurs champs et à faire la France inculte, les employés et les bourgeois iraient à leur place, emportant avec eux leur bagage scientifique, et que la bonne nourricière redeviendrait féconde par leurs soins. Cette prophétie

pourra paraître osée à quelques-uns ; à ceux-ci je citerai l'exemple d'un avocat du barreau de Paris, Jacques Bujault, qui, un jour, jeta la robe aux orties, et s'en alla vivre en plein Poitou au milieu des paysans. Il n'y alla pas en « monsieur », mais en rural ; il prit la blouse, mit les bœufs sous le joug et entama le sillon. Les paysans, comme on peut penser, sourirent d'abord. L'avocat laissa faire, il agrandit ses domaines avec le produit de ses premières récoltes ; il les peupla de troupeaux qui multiplièrent à l'abri des épidémies. Alors l'admiration succéda à l'ironie... l'admiration et l'imitation aussi, et c'était à quoi le laboureur apôtre tenait le plus ; en cinquante ans, il a régénéré sa province, qui est devenue l'une des plus riches de France par ses pâturages et son élevage. Mais il a fait plus : il a attaché le paysan au sol. Le Poitevin campagnard émigre peu : en souvenir de Maître Jacques, il a conservé la blouse traditionnelle ; il envoie ses fils au lycée de Niort ou de Poitiers, et ceux-ci, devenus bacheliers, entrent à Grignon pour retourner bientôt au pays prendre la direction de l'exploitation paternelle. Toujours ils ont soin, dans les marchés, les fêtes, les solennités publiques et officielles, de placer la luisante blouse bleue sur le vêtement de dernière coupe. Et dites-moi, vous en avez vu, en 1889, de ces maires poitevins, de ces paysans cossus, qui n'avaient pas consenti à se déguiser en bourgeois : avez-vous remarqué qu'ils fissent moins bonne figure que les clients de la Belle-Jardinière ?

Maître Jacques était un homme de pratique, mais aussi un théoricien ; il a publié, en langage populaire poitevin, des traités d'économie rurale et domestique qui font de lui le Franklin français. Ces traités se rééditent chaque année par cent mille exemplaires, dans des almanachs qui portent son nom et contribuent à la fortune de ceux qui s'imprègnent de leur esprit.

La prophétie de M. Gustave Geffroy n'est donc pas paradoxale.

Mais à notre époque même, n'avons-nous pas vu un autre bourgeois, M. Paul Déroulède, dire adieu à la politique et s'en aller en Charente se livrer, au milieu de ses fermiers, à la reconstitution des vignobles ?

N'est-ce pas lui qui fut récemment le héros d'une aventure bien ordinaire, mais d'un symbolisme vraiment grand ?

C'était à Saintes, je crois. Dans la boutique d'un horloger, un paysan, accompagné de sa fille et de son fils, marchandait une montre. Il la désirait belle, bonne... et pas chère. Oh ! le paysan

saintongeois n'est pas avare ; il fut même prodigue tant que le phylloxera ne l'eut pas ruiné ; mais maintenant il faut compter. Le commerçant était scrupuleux — il en existe de tels ; — il déclara ne pouvoir garantir une montre si elle n'atteignait un certain prix, et le paysan, à la grande navrance de ses enfants, allait partir, laissant là l'objet convoité. C'est alors que M. Paul Déroulède, qui de l'arrière-boutique avait assisté à la scène, s'avança, et, s'adressant au paysan : « Vraiment, vous ne pouvez donner de cette montre le prix qui vous en est demandé ? » Et sur la dénégation du Saintongeois, l'ancien député s'approcha des enfants et leur dit : « Promettez-moi de ne jamais quitter la terre que vous cultivez, et la montre est à vous. » Les jeunes gens promirent et emportèrent la montre, et soyez assurés qu'ils tiendront parole.

Hélas ! nous ne pouvons pas tous, comme Jacques Bujault, comme M. Déroulède, aller cultiver des champs que nous ne possédons pas : mais du moins, si nous savons les saisir, nous verrons se multiplier sous nos pas les occasions de contribuer, dans la mesure de nos forces, à cette renaissance de la vie provinciale, rurale ou citadine.

Pendant les mois d'été, que n'allons-nous, au lieu de transporter dans des casinos nos habitudes malsaines et de revenir à Paris, hâlés par l'air de la mer mais épuisés par les veilles au jeu et au théâtre, que n'allons-nous vivre au milieu des paysans, non pas en protecteurs arrogants, mais en amis ; participant à leurs travaux, saluant leurs filles et leurs épouses de ce titre de dames qu'elles méritent bien, puisque, avec leurs coiffes blanches, elles perpétuent le souvenir du hennin que portait la dame française alors qu'on pouvait la distinguer d'une Anglaise, d'une Allemande ou d'une Autrichienne ? Conseillons leurs fils en leur racontant nos misères dorées, nos amertumes, nos rancœurs au milieu des villes. Et si parfois nous entendons un de ces enfants, encouragé par la tendresse ignorante d'une mère, manifester le désir d'échanger un jour sa blouse contre le paletot de l'employé ou du fonctionnaire, prenons cet enfant par la main, conduisons-le sur la route, et dans le lointain, montrons-lui le besacier cheminant sous l'œil soupçonneux du fermier, et disons-lui : « Tu vois ce pauvre vaincu à qui la loi fait un crime de sa malchance ou de son inaptitude à l'intrigue : comme toi il est fils de paysan, comme toi il a voulu échanger sa blouse contre le paletot. Le père s'est ruiné pour l'instruire et s'est ruiné davantage pour le remplacer, à l'époque de la

moisson, par des mercenaires improbables. Les usuriers ont fait vendre le champ, et le paysan a été trouvé mort un matin au fond de son puits. Quant au fils, tu le vois. Il a dans sa besace un parchemin maculé, déchiré par de fréquents et inutiles dépliages : c'est son diplôme de bachelier. Veux-tu troquer ta blouse contre son paletot ? »

Oui, allons aux ouvriers, aux paysans ; mieux, si nous le pouvons, devenons paysans, ouvriers nous-mêmes, mêlons-nous à leurs fêtes ; faisons renaître celles que l'intolérance ou l'oubli ont tuées ; créons-en de nouvelles. Citadins, appelons chez nous, à certains jours, nos frères des campagnes pour les faire participer aux joies de l'esprit ; campagnards, faites de temps en temps largesse à vos frères des villes de votre air pur, de vos boissons saines, de vos refrains réconfortants.

*
**

Ce sont là les principes qui ont présidé à la fondation de la Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire ; ce sont ceux qu'elle aura à défendre.

L'idée de notre fondation n'est pas la conséquence, j'ai quelque fierté à le déclarer, du mouvement provincialiste qui s'affirme maintenant d'une façon si générale et si intense ; au contraire, elle l'a précédé. Il y a quelques années déjà que nous en avons conçu le projet au cours de conversations que nous eûmes, à Niort, avec le très doux poète Emile Dutiers, qui lui, de même que Mistral et Emile Pouillon, n'a jamais quitté sa province. C'est en parlant de nos belles paysannes poitevines, de nos Mothaises, ces Arlésiennes de l'Ouest, en nous extasiant sur les admirables symphonies de nuances claires que jouaient sur nos promenades les théories de jeunes campagnardes, que des désespoirs nous étreignaient en pensant à la disparition prochaine de toutes ces beautés, de toutes ces génialités. Et nous cherchions le moyen de réagir.

Notre projet a été pour la première fois rendu public dans une réunion tenue à la mairie Drouot, le 15 décembre 1893. Depuis, il n'a cessé de rencontrer des sympathies qui lui ont permis de prendre corps, et la Société d'Ethnographie nationale a été fondée, grâce au dévouement et au talent de mon excellent ami M. Barthélemy, qui a amené à nous toute une pléiade de noms illustres.

L'Etat, en la personne de deux de ses plus éminents fonction-

naires, nous a secondés, et vous n'en serez pas surpris, lorsque vous apprendrez que les deux fonctionnaires dont il est question étaient hier encore les collaborateurs du ministre qui réclamait la liberté et l'autonomie pour les Universités régionales reconstituées.

Ce m'est un devoir très doux de remercier M. Xavier Charmes et M. le Directeur des Beaux-Arts du patronage si précieux qu'ils nous ont accordé jusqu'à ce jour, et qu'ils nous continueront sans aucun doute.

Notre programme s'énonce en quelques lignes :

« Répandre le goût des études traditionnistes françaises ; réagir dans la mesure du possible contre l'unification chaque jour plus complète des mœurs et des modes ; mettre en relief les industries d'art propres à chaque contrée ; inciter au respect pour les mille objets de la vie locale ayant un caractère d'originalité ; faire connaître par des expositions, des représentations, des conférences, les parlers, les chansons, les danses, les légendes, la musique, la littérature de chaque province », tels sont ses points essentiels.

Il ne diffère pas, sans doute, de celui dont beaucoup d'initiatives privées, d'efforts locaux, de sociétés savantes, poursuivent la réalisation ; mais toutes ces tentatives isolées, partielles, et qui se cantonnent le plus souvent sur le terrain de l'érudition pure, manquent d'un lien qui permette le réveil simultané et méthodique des activités provinciales.

Nous avons l'ambition d'être ce lien ; non pas en centralisant — ce que nous voulons éviter à tout prix — ces efforts divers sous une direction unique, mais en les encourageant par notre apostolat, en agissant par persuasion sur les volontés indécises, en provoquant des concours nouveaux et peut-être, à tort, dédaignés jusqu'ici. Nous ferons des conférences ; nous susciterons des expositions, des fêtes locales spécialement destinées à faire connaître et aimer par leurs compatriotes les artistes, les musiciens, les littérateurs du terroir. En un mot, nous voulons, comme l'a défini avec tant de justesse Frédéric Mistral, dans la lettre d'adhésion qu'il nous a adressée, « faire comprendre à la pauvre province moutonnière que Paris est hautement sympathique à tout ce qui est provincial dans le meilleur sens du mot ; après quoi, elle reviendra, attendrie, à sa vie naturelle et propre, comme l'enfant prodigue au foyer domestique ».

En outre, nous apporterons à l'Etat la collaboration la plus active

pour l'organisation de la section des provinces à l'Exposition de 1900, section pour laquelle nous avons dès 1892 conçu un projet qui pourra être utilisé sinon dans son ensemble, du moins dans quelques-unes de ses parties.

Voilà l'œuvre patriotique à la réalisation de laquelle nous vous convions. Notre mission est une mission populaire ; c'est donc à tous que nous nous adressons, c'est aux concours les plus divers que nous faisons appel. Pour réussir, nous devons commencer par une sorte de reconstitution des provinces au sein même de Paris en instituant des comités qui auront sur leur région une libre prépondérance. Nous espérons donc que de chaque société provinciale existante, un membre, ou plusieurs, à titre individuel ou comme élément d'affiliation de leur association à la nôtre, viendront grossir nos rangs et élargir le champ de notre action.

Il est bon que ce mouvement parte de Paris. « Paris, comme le dit Mistral, qu'il faut toujours citer en ces questions, Paris est un levier tout-puissant pour le bien comme pour le mal ; Paris plus que jamais est assoiffé de renouvellement, Paris est comme l'ivrogne qui soupire après un verre d'eau fraîche. Profitons de l'écoeurement, de la satiété qu'il a de son vieil ordinaire, pour lui montrer les belles grappes qu'il ne tient qu'à lui de cueillir dans une France rénovée. »

Provinciaux, mes frères, aidez-nous donc dans notre croisade ! aidez-nous, comme l'écrivait si éloquemment l'anonyme auteur de l'étude parue ces jours derniers dans la *Nouvelle Revue*, aidez-nous à « rappeler les campagnards à leurs champs, les provinciaux à leurs provinces, les coutumiers à leurs coutumes : restaurons cette idée de la petite patrie, sans laquelle l'idée de patrie est trop vaste, devient métaphysique, sujette à controverse, parce qu'elle n'est plus dans le sang et passe dans la discussion ». Laissons pousser en liberté, sur le chêne robuste de notre langue nationale, le gui sacré des idiomes locaux. Revivifions les sources de l'inspiration française par l'amour de nos légendes, de nos chansons, de nos épopées, de nos fêtes traditionnelles, de nos coutumes. Et ainsi, après avoir cueilli les grappes savoureuses qui mûrissent, abandonnées, nous irons ensemble vers la vie, vers la joie !

GUSTAVE BOUCHER.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Xavier CHARMES, membre de l'Institut ;
Henri ROUJON, directeur des Beaux-Arts.

PRÉSIDENT

M. André THEURIET, de l'Académie française.

VICE-PRÉSIDENTS

MM. BONNAT, membre de l'Institut ;
N...

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. Gustave BOUCHER.

SECRÉTAIRE ADJOINT

M. Johannès PLANTADIS.

TRÉSORIER

M. N...

COMMISSION D'INITIATIVE

MM. Léonce BÉNÉDITE, conservateur du Musée du Luxembourg ;
DE FOURCAUD, professeur à l'École des Beaux-Arts ;
Ed. GARNIER, conservateur du Musée de Sèvres ;
Vincent D'INDY, professeur au Conservatoire ;
Georges LAFENESTRE, membre de l'Institut, conservateur de
la peinture au Musée du Louvre ;
Armand LANDRIN, conservateur au Musée du Trocadéro ;
Paul SÉBILLOT, secrétaire général de la Société des Traditions
populaires

SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE NATIONALE

COMITÉ

Arsène ALEXANDRE, critique d'art ;
BAGUENIER DESORMEAUX, industriel ;
Ant. BARTHÉLEMY, chargé de mission du Ministère des Beaux-Arts ;
Charles BEAUQUIER, député ;
BIGARD FABRE, chef de bureau à la Direction des Beaux-Arts ;
Prince Roland BONAPARTE ;
Charles BORDES, directeur des Chanteurs de Saint-Gervais ;
BOURGAULT-DUCOUDRAY, professeur au Conservatoire ;
Armand DAYOT, inspecteur des Beaux-Arts ;
Gaston DESCHAMPS, critique au *Temps* ;
Paul DESCHANEL, député ;
Guillaume DUBUFE, artiste peintre ;
Gélis DIDOT, directeur de l'*Art pour tous* ;
Oct. GROUSSET, chef d'institution ;
D^r HAMY, membre de l'Institut ;
Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française ;
Gaston PARIS, de l'Académie française ;
Comte de PUYMAIGRE ;
Félix RÉGAMEY, artiste peintre ;
Antonin PROUST, ancien Ministre des Arts ;
Roger BALLU, inspecteur des Beaux-Arts ;
A. SAGLIO, sous-commissaire des Expositions ;
SARRADIN, rédacteur au *Journal des Débats* ;
Julien TIERSOT, professeur au Conservatoire ;
Charles YRIATE, inspecteur des Beaux-Arts.

STATUTS

ARTICLE PREMIER

Il est formé à Paris une Société sous le titre de : SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE NATIONALE ET D'ART POPULAIRE.

Cette Société a pour but :

1° De répandre, concurremment avec les Sociétés similaires existant à Paris ou en province, le goût des études traditionnistes françaises; le respect pour les mille objets de la vie locale ayant un caractère d'originalité, et dont la conservation importe à l'intelligence de notre vie nationale;

2° D'encourager, en mettant en lumière l'intérêt qu'elles présentent, les industries d'art propres à chaque province, autres que celles continuant des styles disparus;

3° De mettre en relief, par des expositions, des représentations, des auditions et des conférences, l'art populaire disparu ou existant, les légendes, le parler, la musique, les chansons, la danse, la littérature de chaque province;

4° De contribuer, dans la mesure de son action, à l'éclat de la section d'Ethnographie et d'Art populaire à l'Exposition universelle de 1900.

ARTICLE 2

La Société se compose de membres actifs et de membres correspondants.

Nul ne peut devenir membre actif s'il n'est présenté par deux sociétaires.

Pour devenir membre correspondant, il suffit d'adresser son adhésion au Secrétaire général.

ARTICLE 3

La Société est régie par un Bureau, par une Commission d'initiative et d'administration; et par un Comité.

Le Bureau et les membres de la Commission d'initiative se recrutent parmi les membres du Comité.

ARTICLE 4

Le Bureau comprend :

Deux Présidents d'honneur ayant voix consultative et délibérative;

Un Président;

Deux Vice-Présidents;

Un Secrétaire général;

Un Secrétaire adjoint;

Un Trésorier.

Le premier Comité et son Bureau sont nommés pour une période de six années à partir du 1^{er} janvier 1895; après cette période, la durée des mandats sera modifiée.

ARTICLE 5

Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de 10 francs.

Nul n'est engagé au delà de sa cotisation.

Le sociétaire peut racheter sa cotisation moyennant le versement, une fois fait, de 100 francs.

ARTICLE 6

Le montant des cotisations annuelles et les dons que pourra recevoir la Société, ainsi que les subventions qui pourront lui être accordées, seront employés à solder les frais d'administration, local, installation, publication.

ARTICLE 7

Le décès ou la démission d'un membre ne constitue, soit au profit du sociétaire démissionnaire, soit au profit des héritiers du membre décédé, aucun droit de répétition sur les sommes par lui versées ou sur l'actif de la Société.

ARTICLE 8

Le Comité se réunit une fois par mois ; le Bureau convoque extraordinairement lorsque les circonstances l'exigent.

En l'absence du Président et des Vice-Présidents, les séances sont présidées par le plus ancien des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Nul ne peut voter par procuration.

ARTICLE 9

La Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire a son siège au Palais de l'Industrie.

Le Trésorier représente la Société en justice, et dans tous les actes de la vie civile.

**Articles additionnels imposés aux Sociétés
par la Préfecture de police**

ARTICLE 10

Le Président fera connaître à l'autorité compétente les changements survenus dans la composition du Bureau, et, chaque année, lui adressera un compte rendu sur la situation morale et financière de la Société.

ARTICLE 11

Les discussions politiques et religieuses sont interdites dans les réunions.

ARTICLE 12

Nul ne peut assister aux réunions s'il n'a été reçu membre actif dans la forme prévue par les statuts,

ARTICLE 13

La Société devra se pourvoir d'une autorisation spéciale pour chaque fête organisée par ses soins à laquelle seraient admises d'autres personnes que les sociétaires.

ARTICLE 14

Nul ne peut être élu membre du Bureau s'il n'est Français, majeur, et ne jouit de ses droits civils, civiques et politiques.

SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE NATIONALE

ARTICLE 15

e dissolution, la liquidation s'effectuera suivant les
oit commun.

ARTICLE 16

modifications aux statuts, la Société devra demander
à la Préfecture de police l'autorisation prescrite par
du Code pénal.

Autorisation préfectorale du 31 décembre 1894.)



INSTRUCTIONS SOMMAIRES

RELATIVES AUX

Collections provinciales d'Objets ethnographiques

PAR

MM. ARMAND LANDRIN ET PAUL SÉBILLOT

L'Habitation

Architecture spéciale aux diverses régions, principalement en ce qui concerne les habitations rustiques.

Aire géographique d'un type de construction.

Constructions rustiques présentant un type primitif (huttes de sabotiers, de charbonniers, etc.).

Transformations opérées en ce siècle. Recueillir les anciennes gravures, les dessins ou sculptures représentant les demeures d'autrefois.

Rites de la construction (libations à la pose de la première pierre; bouquet lors de la levée de la charpente, etc.; pronostics).

Ornements extérieurs. — Sculptures ou inscriptions au-dessus des portes (calice sculpté désignant la demeure d'un prêtre; un compas, celle d'un menuisier; « Dieu bénisse X..., qui a fait bâtir cette maison »).

Formes particulières des portes et fenêtres.

La toiture. — Comment elle est formée.

Epis en faïence ou en plomb sur le sommet du toit ou sur le

haut des fenêtres des greniers (faïences vernissées représentant des mousquetaires, dix-septième siècle; Frédéric de Prusse, dix-huitième siècle; des coqs ou des gendarmes, dix-neuvième siècle).

Ardoises sculptées portant la date de la toiture.

Pierres amuletiques mises sur le toit pour préserver de la foudre ou des maléfices.

Mobilier et Intérieur

Disposition générale.

Comment le mobilier est placé dans la maison principale; le lit du maître; la place d'honneur au foyer.

Forme des lits (lits à colonnes torsées ou en quenouilles, lits se fermant avec des portes ajourées, lits à plusieurs étages).

Ornements sculptés dans le bois; faïences, draperies ou images qui les ornent.

Croyances en rapport avec le lit (en certains pays, l'épousée doit apporter le sien; « un lit mal orienté peut porter malheur »; objets protecteurs du lit).

Les armoires. — Formes anciennes; formes modernes; sculptures des panneaux; inscriptions et dates.

Arrangements intérieurs; souvenirs ou préservatifs.

Cérémonies à l'entrée de l'armoire d'une épousée.

Mets ou huches à pain. — Leur forme, leur place; respect qu'on leur porte: on ne doit pas s'asseoir dessus, non plus que sur les tables où l'on mange. Formes des tables rustiques.

Panetières ou perches à pain: formes et ornements; coffres; horloges et coucous.

Dressoirs: comment est disposée la vaisselle; ses formes les plus habituelles.

La cheminée. — Comment elle est disposée; sa forme; celle de la pierre du foyer; plaques de cheminée; landiers; tourne-broches et leurs contre-poids; pincettes.

La pose de la crémaillère.

Croyances relatives au trépied, aux marmites, aux bassines, etc. Leurs diverses formes: changements depuis le commencement de ce siècle.

Éclairage rustique; chandeliers ou porte-résine : lampes en poterie ou en métal : leurs noms et leurs formes ; lampes à mesurer l'heure.

Ustensiles divers de cuisine : plaques en poterie ou en métal pour les galettes, avec les ustensiles accessoires. Soufflets ornés ; fusils à souffler.

Boîtes à sel ; boissellerie ; cuillers ou fourchettes, couteaux, leur ornementation.

Ornements du dessus de la cheminée (Vierge, chandeliers, fusils, images).

Décoration intérieure. — Images populaires, statuettes, souvenirs (numéros de tirage, certificats, brevets, etc.) ; ornements en jonc, paille, etc. ; découpages.

Tables, chaises, bancs.

Vaisselle. — Vases en étain ou en poterie ; leurs noms ; inscriptions ou signes, dessins peints ou gravés. Faïences patronales. Pichets pour porter aux champs ; pots à puiser de l'eau.

Chaufferettes, chauffe-lits.

Ustensiles servant au lait, à la fabrication du beurre (moules à beurre ornés), à celle du fromage.

Pots à conserver le beurre.

Moules à chandelles.

Rouets, dévidoirs. — Formes, noms, transformations, croyances (en certaines saisons, le rouet ne doit pas être mis en mouvement, ne doit pas être transporté, etc.).

Quenouilles sculptées.

Bibelots et ustensiles divers. — Pièges à mouches, à souris ou à rats (conjurations), moustiquaires.

Plaques à repasser le linge ; objets en poterie de formes variées qui contenaient la braise : leurs noms à cause de leurs formes. Battoirs de lavandières. Cuviers à lessives, en bois ou en poterie.

Dépendances de la Maison

Les étables. — Comment elles sont disposées. Rites au moment où on les aménage, où un nouvel animal y entre.

Amulettes des étables et des animaux.

Les celliers. — Formes des tonneaux, des pressoirs.

Cours et jardins. — L'aire ; cérémonie de l'aire neuve ; malpropreté des cours de ferme ; leurs clôtures.

Formes des puits : manières de puiser de l'eau. **Offrandes aux puits et aux fontaines** (pain au premier de l'an, tison de la saint Jean).

Les auges.

Formes des ruches d'abeilles. Croyances et superstitions.

Les magnaneries ; coutumes, etc.

La loge du chien ; formes de colliers.

Agriculture

Formes anciennes des charrues araires, se terminant, comme jadis en Auvergne, par des silex ; ornements et amulettes des charrues ; superstitions qui s'y rattachent.

Outils. — Formes particulières des bêches, des houes, etc. ; leurs pieds, ornements ou marques.

Charrettes. — Formes et ornements divers : celles qui sont en figure de carène, comme dans le Finistère, ou qui rappellent les traîneaux (région des Alpes) ; croyances qui s'y rattachent ; superstitions des charretiers ; ornements des fouets ou des aiguillons ; formes des brouettes.

Les bêtes de trait. — Ornements des jougs à bœufs, des colliers de chevaux ; peau de blaireau ou de tout autre animal placée sur la coupe ; houppettes et fibules ; cris pour faire avancer.

Les troupeaux. — Sonnettes des vaches et des bœufs ; houlettes des bergers ; ornements des chiens ; croyances, superstitions et chansons des bergers ; signes élevés par les bergers ; signes qui montrent que des champs ne doivent pas être traversés ; cornes pour appeler ; morceaux de bois ou plumes pour empêcher les animaux d'entrer dans les champs.

Les foins. — Formes des faux, et en particulier des pieds ; ornements, croyances, le chant de la faux ; coutumes de faucheurs ; pierres à aiguiser : leur étui, ses ornements ; première et dernière charrette ; coutumes des faneuses ; conjurations contre le vent.

La moisson. — Formes des faucilles ou des faux ; première et

dernière gerbe ; modes divers de battre le blé ; fléaux et formes anciennes.

Formes et meules.

Amulettes et épouvantails des champs ; branches bénites ; conjurations contre les mulots ; feux ; mannequins ou instruments pour éloigner les oiseaux des récoltes.

Cueillette des fruits (raisin, pommes, olives, etc.) ; formes particulières des paniers ou des instruments destinés à la récolte.

Pressoirs. — Leurs formes et celles des instruments accessoires ; les cuves ; amulettes et superstitions.

Tailles de compte. — Comptabilités primitives ; balances ; poids ; mesures de longueur et de superficie ; mesures ornées.

Alimentation

Les moulins. — Formes anciennes des tours, des moulins carrés et des moulins à eau. Manière de disposer les voiles ; leur langage télégraphique. Croyances en relation avec les meules ou la construction des moulins. Moulins portatifs.

Fabrication du pain. — Formes des pétrins ; leurs ornements ou leurs inscriptions. Croyances relatives à la panification.

Saints qui y président.

Jattes pour transporter la pâte.

Formes des ustensiles pour enfourner. Dispositions particulières des fours ; leur fermeture (la pierre était autrefois ornée d'une croix).

Fabrication des galettes de sarrazin ou de maïs : instruments.

Les bouillies d'avoine, de sarrazin, etc.

Mœurs épiques. — Ordre des repas. Comment ils ont lieu. Tables où se trouvent des trous en forme d'écuelle. Libation de la première cuillerée de soupe ou de bouillie. Les préséances : si les hommes mangent avec les femmes, ou les ouvriers avec les maîtres ; métiers qui ne s'assoient pas avec les cultivateurs : tailleurs en Bretagne.

L'hospitalité aux pauvres ou aux passants.

Pâtisseries locales. — Gâteaux à formes humaines ou animales ;

à quelles époques ils étaient fabriqués (Noël, Pâques, etc.). Variations du type jusqu'à nos jours; altérations de formes; gâteaux phalliformes se modifiant peu à peu.

Moules à pâtisseries; fers à gaufres.

Chasse et pêche. — Pièges, armes rustiques, appeaux; chaperons et autres objets de fauconnerie. Filets et flotteurs de fabrications locales; ardoises remplaçant les plombs de filets; hameçons de bois, nacre, etc.; pièges à poissons et crustacés.

Métiers non agricoles

Apprentissage : formes du contrat; symboles, brimades, bien venues.

Passage d'apprenti à ouvrier; redevances à payer ou survivances de cette coutume.

Habillements ou ornements particuliers à un métier.

Fêtes civiles ou religieuses des métiers.

Souvenirs des anciens chefs-d'œuvre.

Marques d'artisan. Méreaux. Bannières de corporations.

Métiers méprisés (tailleurs, cordiers).

Métiers honorés (forgerons, menuisiers).

Chapelles ou oratoires de corporations. Signes gravés sur les tombes.

Marques de métiers (aigles de maçons ou de charpentiers).

Marchands

Coutumes de marchés.

Enseignes ou emblèmes particuliers à certains commerces.

Superstitions de marchands et d'acheteurs.

Dispositions particulières des boutiques.

Transports

Formes particulières des bateaux; ornements, amulettes.

Ancres de pierre. Véhicules divers; charrettes, traîneaux. Procédés de locomotion sur la glace ou la vase; patins, raquettes, açons, etc.

Fabrications locales

Rechercher principalement celles qui se rattachent au mobilier, telles que les meubles, armoires, lits, coffres, dressoirs ; la boissellerie ; la vannerie.

Celles de poteries ou de faïences.

Celles qui tiennent aux métaux (pièces de fer ornées ou sculptées ; poterie d'étain ; croix ou bagues locales, émaillées ou ornées de pierres ; croix normandes, émaux bressans ; bijoux avec encrines des Alpes).

Industrie de la paille et du jonc ; corbeilles, chapeaux.

Industrie de la dentelle et de la broderie.

Relever : a) les ornements particuliers à chacun de ces groupes.

b) Les époques où les produits étaient mis en vente ; qui les achetait.

c) Où se trouvent des spécimens de ces diverses industries.

d) Quelles sont celles qui subsistent ; celles qui ont disparu.

e) Rechercher dans les archives ou les livres les passages qui s'y rapportent.

Les Vêtements

Anciens costumes locaux ; leur aire géographique.

Description de leurs diverses parties.

Par qui ils étaient tissés, taillés ou cousus. Anciennes fabriques locales.

Dessins, photographies ou poupées les représentant.

Musées ou collections où ils figurent.

Bibliographie des livres qui les ont décrits ou représentés. Recherches dans les anciennes gravures, dans les sculptures et dans les vitraux des formes des costumes d'autrefois.

Coiffures : Coiffures de femmes ; leurs transformations ; leur aire géographique.

Dispositions particulières des serre-tête, des capuchons, etc.

Coiffures de mariée.

Coiffures de deuil ou de culte (usage de détacher les épingles pour aller communier).

Peignes rustiques : leur ornementation.

Coiffures masculines. — Chapeaux ; rubans qui les ornent (glace ou ornement provenant de pèlerinage).

Bonnets, bérets, etc.

Bijoux. — Boucles d'oreilles.

Bagues de fiançailles (mains entrelacées); de souvenir (tête de mort, dent enchâssée).

Perdre son anneau porte malheur.

Épingles de corsage : épingles de bois ; superstitions.

Épinglettes ornées de houppes ou de fibules.

Croix de femmes.

Boutons de culotte ornés ou de fabrication locale (bouton double en buis). Boutons avec dessins.

Crochets à suspendre les ciseaux ; porte-quenouille ; porte-aiguilles à tricoter sculptés dans des noyaux, des coquillages, etc.

Souliers anciens.

Sabots : leurs formes, leur ornementation.

Les bas et les jarrettières.

Bâtons de formes singulières.

La Vie humaine

La naissance. — Premier bonnet. Formes de berceaux. Emmaillement. Vêtements.

Ustensiles pour aider à apprendre à marcher.

Bonnets des garçons et des filles : signes qui les distinguent ; bonnets à amulettes. Colliers-amulettes.

Biberons rustiques.

Cuillers et écuelles à bouillie.

Écuelles d'accouchée. Gâteaux de relevailles.

Parrains et marraines : leurs fonctions, cadeaux aux enfants ou aux assistants.

L'école et le catéchisme. — Coutumes scolaires ; punitions particulières (bonnet d'âne, etc.). Jeux à l'école. L'aller et le retour de l'école.

Coutumes de catéchisme.

Le tirage au sort. — Amulettes et superstitions. Coutumes de conscrits au départ du bourg, à la ville, au moment de se rendre à l'armée.

Le baptême. — Bonnets de baptême. Insignes de parrainage.

Le mariage. — Comment on se fait la cour. Présents aux amoureuses; quenouilles sculptées, affliquets pour tricoter, rubans, etc.; manières symboliques d'encourager ou de repousser les amoureux; moyens de se faire aimer; ordalies pour savoir quand et avec qui on se mariera.

Les demandes en mariage : les entremetteurs; les formules de demande; conventions et fiançailles; transport du mobilier.

Jours favorables ou néfastes; pronostics tirés du temps ou de diverses circonstances.

Toilette de la mariée; comment et par qui elle est faite; ornements symboliques. Souvenir des mariages par capture; obstacles sur la route des mariés; présages à l'église. Arrivée à la maison; usages singuliers à l'entrée (balai devant le seuil, quenouille).

Repas de noces : gâteaux particuliers.

Danses.

Coucher de la mariée. Rôties et soupes.

Charivari aux veufs ou aux personnes de mauvaise vie.

Le ménage et la famille. — Situation du mari et de la femme vis-à-vis l'un de l'autre. L'autorité au dehors ou au dedans. Répartition des fonctions.

La mort. — Signes avant-coureurs : pronostics tirés des oiseaux, insectes, etc.

L'agonie : usages particuliers.

Habillement du mort. Veillées mortuaires.

Chapelles où le mort est exposé. Signes extérieurs du deuil (maison, chemin, etc.).

Argent dans la main ou la bouche du mort. Libations. Lessive après l'enterrement. Cachets pour sceller la bouche des morts.

Formes des bières; par qui le mort est porté; usages sur la route, à l'entrée et à la sortie de l'église. L'enterrement, pleureuses; chants mortuaires ou survivances de cette coutume.

Comment sont disposées les tombes; stèles et pierres tombales; souvenirs placés dessus ou auprès.

Couleurs et formes des vêtements de deuil; grands manteaux; coiffes non empesées, etc.

Danses mortuaires.

Arbres et plantes funéraires.

Jeux des enfants

Joujoux rustiques fabriqués à leur intention : petites charrettes de saule ; joujoux de jonc ; sifflets ; toupies ; instruments de balistique (arcs, frondes, arbalètes).

Musiques rustiques.

Formulettes et coutumes de jeux.

Régates de petits bateaux.

Jeux d'adultes ; jeux en commun

Jeux dans lesquels il y a lutte.

Survivances du papegai.

Jeux de balle : la soule ; boules ; quilles, etc.

Plantations de maïs ; jeux de cartes, tarots, etc.

Les Arts populaires

Instruments de musique rustiques. Airs populaires. Danses locales. Survivances de danses hiératiques. Sculptures et gravures exécutées par les pâtres et les paysans ; ornementation d'objets divers. Broderies. Dessins sur rochers et arbres. Images populaires. Tatouages.

Veillées

Comment elles se tiennent.

Contes, légendes, chansons, devinettes, etc., qui s'y disent ou y sont chantées.

Différences entre les veillées d'autrefois et celles de nos jours.

Héros populaires.

Cultes

Matériel des Cultes. — Anciens vêtements sacerdotaux particuliers ; encensoirs, sonnettes, etc. ; roues de prières à sonnettes ;

fonts baptismaux; reliquaires; troncs de carrefours; dessins de croix de cimetières singulières; vues de calvaires; cierges ornés; confréries religieuses (costumes, insignes, etc.); lustres de la Chandeleur.

Cérémonies religieuses. — Pèlerinages (ex-voto, enseignes et souvenirs de pèlerinage; images de plomb, rubans à inscriptions, croix, coquillages, sachets, rosettes, médailles, etc.); Saints guérisseurs (sachets, cordes, etc., vendus à leurs chapelles; ex-voto en cire et en métal); fête de l'Épiphanie (images pour tirer les rois, gâteaux spéciaux); fête des Rameaux (rameaux bénits, rameaux que portent les enfants); fête de Pâques (œufs de Pâques ornés de dessins, gâteaux spéciaux); fêtes de mai (arbres et couronnes de mai); fête de la saint Jean (couronne de feux de la saint Jean, souvenirs du feu de la saint Jean, roues qu'on enflamme à la saint Jean, bouquets d'herbes de la saint Jean, beurre de la saint Jean, etc.); fêtes de Noël (bûches de Noël, souvenirs de cette fête auxquels on attache des idées superstitieuses); images et dessins des statues de Saints locaux.

Superstitions

Sorcellerie. — Amulettes, gardes, phylactères, talismans et autres objets de superstition (pierre de foudre, pierre de serpent, pierre de petite vérole, pierres guérissant les maladies des hommes et des bestiaux, etc.); porte-bonheur (monnaies percées ou marquées, os de poissons, cornes de lucanes, animaux divers, effigies); cuillers de peste; formules magiques écrites; inscriptions magiques écrites; inscriptions magiques sur les maisons; dessins cabalistiques; bagues avec dents humaines enchâssées; dents d'animaux, yeux desséchés et haches préhistoriques, percées ou montées en bijoux; bagues et bijoux divers contre le mauvais œil; ligatures d'herbes; colliers d'ambre; brius.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

DE FOURCAUD : Discours prononcé à Saint-Jean-de-Luz à l'occasion de l'ouverture du Congrès de la Tradition Basque, le 15 août 1897	3
--	---

PREMIÈRE PARTIE

BERNARDOU : Compte rendu des fêtes de la Tradition Basque à Saint-Jean-de-Luz, du 15 au 22 août 1897. — Discours de MM. GOYENECHÉ, LIZARRITURY, LÉON BONNAT, GUSTAVE BOUCHER	41
— L'Exposition d'Ethnographie et d'Art populaire de Saint-Jean-de-Luz, du 15 au 22 août 1897.	57
— Lauréats des fêtes de la Tradition Basque. Poésies couronnées.	78

DEUXIÈME PARTIE

TRAVAUX ET COMMUNICATIONS

D ^r R. COLLIGNON : La Race basque, étude anthropologique . . .	95
ADRIEN PLANTÉ : Les Basques ont-ils une histoire ?	111
ALEXANDRE NICOLAÏ : Basques d'autrefois	141
BERDECO : Coutumes morales du Pays Basque	167
LOUIS ETCHEVERRY : Les coutumes successorales du Pays-Basque.	179
CARMELO DE ECHEGARAY : L'idée religieuse dans la famille basque.	193
CLÉMENT HAPET : La contrebande au Pays Basque.	203
ANTONIO ARZAC : L'émigration	211
DUÇÉRÉ : Recherches historiques sur les corsaires de Saint-Jean-de-Luz.	217
WENTWORTH WEBSTER : Les pastorales basques	243

J.-D.-J. SALLABERRY : Les mascarades souletines, avec airs notés	265
ABBÉ HARISTOY : Proverbes, sentences et dictons basques . . .	289
CHARLES BORDES : La musique populaire des Basques : 54 chansons, noëls, mélodies, airs nationaux, avec musique	297
JEAN DE JAURGAIN : Quelques légendes poétiques du pays de Soule	361
ARTURO CAMPION : La langue basque	413

SUPPLÉMENT

D ^r LARRIEU : Mauléon et le pays de Soule pendant la Révolution	465
FRANCIQUE HABASQUE : Une page de l'histoire du Labourd : Éléonore d'Autriche et la rançon de François I ^{er}	491
R. P. ETCHEBARNE : Une page d'hagiographie basque : Saint François Xavier	507
ALBERT DUTEY-HARISPE : Le maréchal Harispe	525
CHARLES PETIT : Antoine d'Abbadie	539

APPENDICE

GASTON PARIS : Discours prononcé à la Sorbonne, le 24 mars 1895, à l'occasion de la fondation de la Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire	563
GUSTAVE BOUCHER : La restauration de la vie provinciale par l'art et les mœurs ; conférence faite à la Sorbonne, le 24 mars 1895, à l'occasion de la fondation de la Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire	567
Liste des membres du Comité de la Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire	579
Statuts	581
Instructions sommaires relatives aux collections provinciales d'objets ethnographiques, par MM. ARMAND LANDRIN et PAUL SÉBILLOT	585



LIGUGÉ (VIENNE)

IMPRIMERIE SAINT-MARTIN

M. BLUTÉ

